



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753195 4

Presented by

John Bigelow

*to the
Century Association*



*DM

Mercurve

Amor

*IM

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

JANVIER, 1747.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER,
rue S. Jacques.

Chez

La Veuve PISSOT, Quai de Conty
à la descente du Pont-Neuf.

JEAN DE NULLY, au Palais

M. DCC. XLVII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

33585 qui débitent le *Mercure* dans les
Provinces du Royaume.

ASTOR,
TILDEN

LENOX AND
TILDEN

A. Bordeaux, chés Raimond Labottiere, & chés Chap-
puis l'aîné, Libraires, Place du Palais, à côté de
la Bourse,

Nantes, chés Nicolas Verger.

Rennes; chés Jouanet Vatar, & Vatar le fils, rue
Dauphine.

Blois, chés Maffon.

Tours chés Gripon, & chés Bully.

Rouen, chés François-Eustache Herault, & chés
Caillouëst.

Châlons-sur-Marne, chés Seneuze.

Amiens, chés la veuve François, & chés Godart.

Arras, chés C. Duchamp, & chés Barbier.

Orleans, chés Rouzeaux.

Angers, à la Poste, & chés Bossard, Libraire.

Dijon, à la Poste.

Versailles, chés Monnier.

Besançon, chés Briffaut, à la Poste.

Saint Germain, chés Chavepeyre,

Lyon, à la Poste.

Marseille, chés Sibié, Libraire, sur le Port.

Beauvais, chés De Saint,

Froyes, chés Michelin, Imprimeur-Libraire,

Charleville, chés Pierre Thelin.

Moulins, chés Faure.

Mâcon, chés De Saint, fils.

Auxerre, chés Fournier.

Nancy, chés Nicolas,

Toulouse, chés Robert

Nantes, chés Joseph Vatar,

Dijon chés Mailly.

Aire, chés Corbeville.

Le prix est de XXX. sols.



MERCURE
DE FRANCE.
DÉDIÉ AU ROI.

PIECES FUGITIVES
en Vers & en Prose.

O D E.

LA PROVIDENCE.



QUEL est l'effor superbe où la gloire
m'engage !

Je veux chanter le bras tuteur de
l'univers.

De tes œuvres, Grand Dieu, le sublime langage
Va donc retentir dans mes vers.

J'enchainerai des mers les vagues orgueilleuses,
Je soutiendrai des Cieux les voutes lumineuses,

A ij

MERCURE DE FRANCE.

4 Ces feux dans leur cours si constants:
Je suivrai dans les airs au gré de ma pensée ,
Sur son immense poids la terre balancée ,
Et ses monts qui bravent le tems.

Oui, Seigneur, à ta voix, d'un pas inébranlable
Je vois tout vers sa fin s'avancer sans effort :
L'eau , la terre , le feu , d'un divorce implacable
Font un invariable accord.
Mille dons sont le fruit de cet accord intime :
Jamais de son regard l'astre qui les anime ,
N'altère la fécondité :
Il dispense les jours , les saisons , les années ,
Sortant du sein du tems l'une à l'autre enchaînées ,
Dans une égale activité.

Des vents impetueux l'officieuse haleine
Rivale des zéphirs , des bouts de l'univers
Rassemble les vapeurs dans la céleste plaine ,
Dissipe les souffles peryers,
L'air se tait, & bientôt une mer suspendue
Au cri de mes besoins , s'épanche de la nue ,
Abreuve mes champs de ses eaux :
De cent rocs que creusa l'Architecte suprême ,
Les fleuves pressés , à mes pieds, sur l'or même ,
Les promènent dans cent canaux.

J'abandonne leurs bords : la main de la Nature
Montre de tous côtés ses chef-d'œuvres épars.

JANVIER 1747.

D'un épi tremblotant l'étonnante structure

Fixe mes curieux regards.

La terre dans ses flancs ménagea sa naissance :

Un berceau (*) verdoyant protégea son enfance :

Sa tige s'y munit de nœuds.

Elle en sort : sa souplesse esquive la tempête ;

Une forêt de dards garde au tour de sa tête

Ses grains parés d'épis nombreux.

Plus loin d'arbres divers quelle foule admirable !

Une écorce en tissus , ou plus forts , ou plus doux ,

Investit leurs canaux : d'un suc intarissable

Un même champ les nourrit tous.

Leur tronc répond en force au faix de leur bran-
chage.

Caressé du zéphire , ombragé d'un feuillage,

Leur fruit échappe aux feux brulans :

Est-ce tout ? ne cédant qu'à la hache , au tonnerre ,

Ils fondent les enfers , ils embrassent la terre

Pour affronter les ouragans.

Quel peuple d'animaux sans projets, sans pensées !

Jamais pour les vêtir de trame ne s'ourdit.

Sous un avaro poids de moissons entassées

Jamais leur grenier ne gémit.

Qui les soutient ? c'est Dieu : sa droite bienfaisante

Ravit l'un au danger ; l'autre , en sa marche lente

(*) Gousse de l'épi.

6 MERCURE DE FRANCE.

Traîne son habitation :
Aux horreurs des combats un moucheron s'anime ,
Sonne la charge , s'arme en soldat magnanime
D'un dard redoutable au Lion.

Des régions de l'air le citoyen volage ,
Tantôt , pour se sauver fuit plus prompt que les
vents ,
Tantôt brave en son nid , sous un léger plumage ,
Les frimats & les ouragans.
Deffous le vêtement , le plus riche peut être ,
La docile brebis , vrai trésor de son maître ,
Le comble de biens sans fierté.
Oui , mortel , sa dépouille , & sur tout sa man-
melle ,
Changent en abondance , en richesse réelle ,
Ta plus extrême pauvreté.

Image du Très-Haut , sa suprême sagesse
Enchaina ton orgueil d'un salutaire frein ;
Balança ta grandeur du poids de ta bassesse ,
Te fit esclave & souverain.
Sous ce titre douteux , les cieux , les mers , la terre
Te prodiguent les dons que leur enceinte enferme ;
Tout y respire en ta faveur :
Mais c'est peu : prête à fuir , ton sein retient ton
ame ,
La mort suspend ses coups , laisse allonger ta trame ;
Un élixir en est l'auteur.

M'étonnerai-je encor que cent métaux fertiles
Soient semés sous tes pas, y germent sans tes
soins?

Qu'il en naisse un essain d'inventions utiles,

Que tu comptes par tes besoins?

Qu'un toit sûr te dérobe à la tempête altière,

Que les vents asservis, (a) & l'onde prisonnière

Te prêtent de tendres efforts!

Et que quand les fleurs désolent tes campagnes,

Le chêne, (b) le sapin descendant des montagnes,

Raprochent de plus heureux bords?

La discorde en fremit, mais en vain mutinée

Sa lâcheté combat l'innocence & la paix.

Sur un trône éclatant l'équité couronnée

Enchaîne à ses pieds ses forfaits.

Mère tendre, équité, sous tes ailes propices,

Les penchans des mortels, les projets, les capri-
ces,

Mille intérêts font leur soutien :

Leur choc tumultueux, pere de l'ordre même,

Serre l'humble houlette, & le haut Diadème

Par les nœuds d'un commun lien.

Nos succès, nos malheurs, nos plaisirs, nos dé-
tresses;

(a) Moulins à vent & à eau.

(b) La navigation.

8 MERCURE DE FRANCE.

Ce concours de desir & de possession,
De calme, de terreur, de forces, de foiblesses,
Partagent notre instruction.

A l'aspect des vertus le vice en sa nuit sombre
Rentre, ou s'il regne encor, les horreurs de son
ombre

Des vertus relevent l'appas.

L'œil fixé sur la voie où l'insensé s'égare,
Non loin d'elle souvent le sage voit le phare
Qui doit conduire tous ses pas.

Tout sert de tes desseins la hauteur révéree,
Grand Dieu! tu rends l'impie auteur de ses re-
vers :

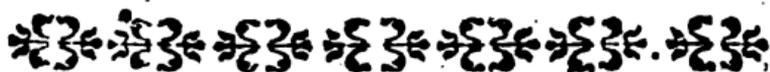
De deux Rois [*] orgueilleux l'audace consacrée
De Juda forge & rompt les fers.

Tels sont de tous tes jeux les refforts arbi-
traires.

Le double événement de deux causes contraires
Marche par toi d'un pas égal,
L'opulence renaît du sein de l'indigence,
Du fond du désespoir reparoît l'espérance ;
Le bien enfin éclôt du mal.

[*] *Nabuchodonosor & Cyrus.*

JANVIER 1747. 9



LE D E R V I C H E.

CONTE TURC. (*)

*Traduit par le Sr. * * * * **

UN Roi de Perse pénétré d'estime pour un saint personnage nommé Cheik Aly, lui en donna un jour des marques particulières, en le faisant revêtir d'un manteau de brocard d'or. Le bruit de cette libéralité se répandit bientôt dans Ispahan, tout le monde donna des louanges à la sage générosité de ce Prince, qui distinguoit ainsi le vrai mérite par les honneurs & les bienfaits, mais Cheik-Aly ne fut pas longtems possesseur du présent que le Roi de Perse lui avoit fait. Un voleur d'autant plus à craindre qu'il avoit tous les dehors d'un honnête homme, forma le dessein de le lui enlever. Ce scélerat qui par ses artifices seroit venu à bout de sapper

(*) Nous avons déjà donné tant de Contes au Public, que nous ne lui aurions pas présenté celui-ci, s'il n'étoit réellement traduit du Turc; on le remarquera aisément dès les premières pages.

A v

les fondemens de la forteresse de Saturne , & de dérober à Venus le bandeau dont elle orne ses beaux yeux , ne tarda pas à exécuter par la plus noire de toutes les impostures l'indigne projet qui ne cessoit d'occuper son imagination. Il se rend chés le Derviche , & lui dit qu'ayant entendu parler de ses vertus, il avoit conçu tout à coup un si grand mépris pour le monde, qu'il s'en étoit retiré pour venir le servir & profiter de ses saintes instructions. Le zèle du vénérable personnage fût trompé par ces apparences. Il le reçût au nombre de ses disciples. Ce fourbe affectant une grande assiduité à écouter le Derviche , fit en peu de tems tant de progrès dans son esprit , qu'il s'attira toute sa confiance. Tout semblant alors le favoriser dans son larcin , il s'introduisit à la faveur d'une nuit obscure dans sa cellule , s'empara du précieux habit , & prit la fuite. Le lendemain Cheik-Aly ne voyant plus à son reveil le riche manteau, & apprenant en même tems l'évasion de son nouveau Disciple , ne douta pas un moment que ce malheureux ne l'eut enlevé. Grand-Dieu ! s'écria-t-il , de quels détours se servent les méchans pour parvenir à leurs fins ! Après avoir dit ces mots il se leva & dirigea ses pas vers la ville , dans la résolution de faire des perquisitions pour

trouver celui qui avoit abusé si indignement de ses bontés. A peine s'étoit-il éloigné de son Monastère, qu'il apperçut dans une plaine deux cerfs qui s'aheurtoient l'un contre l'autre comme des beliers. Les plaies qui augmentoient à chaque instant par leur acharnement, avoient attiré des montagnes voisines un renard qui s'abreuvoit du sang de ces combattans. Mais le rusé citoyen des buissons s'étant trouvé au milieu des animaux lorsqu'ils redoubloient leur choc, fût percé de leurs bois, & reçut une mort que sa trop grande avidité lui causa, & que sa souplesse ne lui fit pas éviter.

Ce spectacle fit faire au Derviche mille réflexions sur les malheurs dans lesquels le désir d'avoir précipite les hommes; après s'y être arrêté pendant quelque-tems, il continua sa route vers la Ville, & y arriva à l'entrée de la nuit. Les portes étoient fermées. Cheik-Aly semblable à une colombe éloignée de son nid, erra longtems dans les environs sans trouver un endroit où il pût se retirer. Il étoit dans cette inquiétude, lorsqu'une vieille femme l'apperçut d'une fenêtre. Les regards du Derviche s'étant rencontrés avec les siens, elle reconnut à son air troublé & embarrassé, qu'il étoit étranger dans ces lieux. Elle en eut compassion, & le fit entrer dans sa maison; cet homme sensible

12 MERCURE DE FRANCE.

à une action si charitable de la part d'une personne qui ne le connoissoit pas, joignit à mille remercimens de ferventes prières pour attirer sur elle les bénédictions du Ciel. Mais il ignoroit combien cétte femme en étoit indigne par le métier infâme qu'elle exerçoit. Fahiché, (c'est le nom de cette vile créature) entretenoit chés elle plusieurs esclaves de son sexe, & leur apprenoit tous les gestes & les manières lascives qui peuvent exciter la passion des hommes, & les prostituoit ensuite à leur brutalité. Parmi celles qu'elle élevoit dans ces lubriques leçons, il y en avoit une d'une beauté éblouissante. Elle s'appelloit Katidjé. La moindre partie de ses agrémens effaçoit ceux de toutes les Nymphes du Paradis. Le Soleil, ce flambeau du monde, brûloit du feu de la plus ardente jalousie en voyant les joues de cette charmante personne destinées à recevoir les embrassemens d'un amant dont toute la terre envioit le bonheur, ses clins d'œil semblables à des flèches empoisonnées, portoient une blessure mortelle dans le cœur de ceux qui osoient la regarder. Un baiser cueilli sur ses lèvres adorables, étoit comme un sucre dont les douceurs rendoient la vie aux morts & la joy aux affligés. Ses cheveux, comme autant de chaînes, lioient les cœurs de mille amans esclaves de ses attraits.

Mais l'aimable Catidjé n'avoit jamais imité ses compagnes dans leurs dérèglemens excessifs. Sensible aux seuls empressements de Hassan Echélébi, elle n'accordoit ses faveurs qu'à ce jeune homme dont la beauté ne cédoit en rien à la sienne. Hassan Echélébi ressembloit par sa taille mince & élevée à un cyprès. Son visage étoit comparable à une Lune. Sa langue proféroit des paroles douces comme le miel. Ses cheveux artistement tressés effaçoient le bel arrangement de ceux des Chinois. Les habitans de Samarcande n'auroient pu voir sans dépit les graces répandues sur sa bouche ; si le rideau de ses cheveux n'eût tempéré les rayons de sa beauté, le Soleil même en auroit été embrasé ; la ceinture de l'attachement ceignoit étroitement l'ame de ces deux amans, & le colier de l'amour entouroit leur cœur. Ils étoient unis comme Vénus & Jupiter, lorsqu'il se fait dans le Ciel une jonction de ces deux astres.

La passion violente d'Hassan Echélébi le rendoit jaloux à un point qu'il ne permettoit pas même que l'on prît les moindres libertés avec sa maîtresse, ni que ceux qui parcourent les vastes champs de la galanterie, vinssent auprès d'elle après une longue & pénible course se désaltérer dans la fontaine des plaisirs amoureux. Il ne cessoit dans des

14 MERCURE DE FRANCE.

transports tendres & animés de lui répéter ces paroles. Les momens que je passe éloigné de vous sont autant de tourmens pour un cœur qui vous adore. Que deviendrois je si vous m'opposiez un rival? Ce seroit le comble de mes chagrins; je n'y pourrois survivre.

Cependant Fahiché ne put voir long-tems d'un œil tranquille le bonheur constant de ces deux amans, elle faisoit beaucoup de dépense pour leur entretien, & n'en retiroit aucun profit. Son intérêt demandoit qu'elle rompît cette union, mais il n'étoit plus tems, son esclave sembloit s'être affranchie de ses ordres. Elle avoit résolu de ne point disposer de son cœur qu'en faveur du jeune homme qu'elle aimoit éperdûment. Il n'en falloit pas tant pour porter Fahiché la plus méchante de toutes les femmes, à la plus cruelle de toutes les extrémités. Elle conçut dans sa colere le dessein d'empoisonner Hassan Echélébi. Le tems qu'elle avoit choisi pour cette infâme action étoit la nuit même où elle avoit reçu le Derviche chés elle. L'arrivée de ce nouvel hôte lui servit de prétexte à un grand repas où le vin ne fût pas épargné. Elle n'eut pas de peine à enyvrer l'amant de son esclave. Il étoit d'un âge où l'on se livre aux plaisirs sans ménagement, & d'ailleurs il n'avoit aucun soupçon des mauvaises in-

tentions de Fahiché. Cependant tout le monde s'étant retiré après le souper, Hassan Echébébi s'étendit sur un Sopha, & s'endormit; alors cette abominable créature, incapable d'aucun remords, court à son appartement, met dans le tuyau d'une navette une dose considérable de poison broyé, & revient auprès du jeune homme qu'elle trouve plongé dans un profond sommeil. Elle s'avance auprès de lui, & après avoir placé le tuyau sur ses narines, elle se prépare à lui souffler le poison dans le cerveau, lorsque Dieu pour punir cette malheureuse, permet que le jeune homme éternuant à l'instant, renvoie cette poudre mortelle dans la gorge de l'infâme Fahiché. Elle en mourut sur le champ, & la terre fut purgée de ce monstre d'impureté.

Cheik-Aly avoit été témoin de tout ce qui venoit de se passer. La noire action de Fahiché & sa mort funeste firent une telle impression sur lui qu'il ne pût dormir tranquillement. Cette nuit fut pour lui une éternité. Saisi de frayeur & agité de mille inquiétudes, il attendoit le jour avec impatience. Le crépuscule ayant enfin succédé aux épaisses ténèbres qui couvroient la surface de la terre, il fit tourner vers l'horizon naissant le tapis de l'adoration, * & après avoir

* C'est-à-dire il fit sa prière.

16 MERCURE DE FRANCE.

resté quelque tems en prière, il se leva & sortit de cette maison d'iniquité & d'infamie. Il avoit à peine fait quelques pas qu'il fut rencontré par un Savetier nommé Ahmed qui se disoit être du nombre de ses disciples. Celui ci pénétré de vénération pour le saint personnage l'invita à venir se reposer chés lui jusqu'au lever du soleil. Le Derviche accepta l'offre. Ahmed après l'avoir introduit dans sa maison & lui avoir rendu tous les honneurs dûs à un homme de ce caractère, le quitta pour aller rejoindre quelques amis qui l'attendoient. Cheik-Aly profita du tems où on le laissoit seul, pour se dédommager de la mauvaise nuit qu'il avoit passée chés Fahiché, mais bientôt un nouvel incident troubla son repos. La femme du Savetier entretenoit depuis long-tems un commerce illicite avec un jeune homme qui joignoit à la beauté du corps des manières si engageantes qu'un seul de ses regards étoit capable d'embraser d'amour la plus insensible. Il re- gnoit entr'eux un attachement & une tendresse que rien n'étoit capable d'altérer. Ils avoient mis dans leurs intérêts la femme d'un Opérateur qui secondoit leur flamme en zélé Proxenete. C'étoit une seconde *Dellée Muhtaié*. (*) ou plutôt elle la surpassoit par ses sortilèges. Le feu sympathisoit avec l'eau parla for-
* (*) Fameuse Sorciere chés les Turcs.

te de ses enchantemens. Ses paroles étoient capables de rapprocher les Pleiades de l'Etoile de Canope , de fondre l'acier , & de dissoudre les pierres du Temple de Jérusalem; les secrets de son art étoient ignorés des démons mêmes. Le voile de l'hypocrisie couvroit toutes ses actions. Elle tenoit sans cesse en main un long Tesbuch. Sa tête étoit toujours enveloppée d'un crêpe noir; des dehors modestes cachoit un cœur que l'imposture, la fraude & la magie avoient aguerri à toutes fortes de crimes. Elle avoit passé toute sa vie dans les débauches , & elle voyoit venir à regret la vieillesse , qui alloit la priver des plaisirs dans lesquels elle s'étoit plongée jusqu'alors.

Cependant la femme du Savétier que l'absence de son mari avoit mise au comble de sa joye ne tarda pas à en profiter pour se ménager une entrevue avec son amant. Fatimé (c'est ainsi qu'elle se nommoit) se figuroit déjà tous les plaisirs qu'elle alloit goûter avec lui , & ne voulant pas perdre un tems dont les moindres instans lui étoient si précieux , elle appella la femme de l'Operateur , & lui dit ; cours vers mon amant , & dis-lui de ma part que je puis sans crainte jouir aujourd'hui de la présence de ce que j'ai de plus cher au monde; que le maître de la maison n'interrompra point nos tendres entretiens, & que personne

ne troublera les doux momens que nous passerons ensemble.

La Proxénète d'amour fit sa commission avec toute la diligence que l'on pouvoit exiger d'elle. Le jeune homme enyvré du nectar de la joye, se rendit promptement à la porte de sa maîtresse. Elle étoit fermée. Il n'osoit y frapper, dans la crainte que le mari n'y fût. Fatimé que l'on n'avoit point encore informée de son arrivée, ne s'empressoit pas de la lui ouvrir, l'amant de son côté ne sçavoit qu'augurer de ce retardement ; inquiet, impatient, il jettoit souvent les yeux sur les fenêtres de Fatimé. Il étoit dans cette attitude, lorsqu'il fut aperçu par le Savetier qu'une affaire imprévue ramenoit au logis. Ahmed avoit depuis longtems de violens soupçons sur la mauvaise conduite de sa femme ; après ce qu'il venoit de remarquer, il ne douta plus qu'elle ne lui fût infidelle ; la jalousie l'ayant confirmé dans cette idée, il entre chés lui avec tant de fureur qu'il oublie même de fermer la porte, saisit sa femme par les cheveux & sans se laisser toucher par ses prieres ni par ses larmes, il décharge sur cette infortunée une rage que mille coups peuvent à peine assouvir. Après l'avoir ainsi maltraitée, il l'attache à une colonne, & la laisse en cet état pour aller prendre quelques momens de repos.

Le Derviche qui avoit entendu tout ce

qui s'étoit passé, fut outré de la cruauté d'Ahmed, qui sembloit avoir étouffé tout sentiment de compassion pour n'écouter que les mouvemens de sa colére, ce procédé lui parut odieux, il croyoit Fatimé innocente, mais il ne tarda pas à être détrompé de son erreur.

La femme de l'Operateur ignoroit le contre-tems qui venoit d'arriver; elle n'avoit pu en être instruite par le jeune homme qui étoit alors si préoccupé de son amour, qu'il n'avoit pas apperçu son redoutable rival, lorsqu'il rentroit dans sa maison; impatienté de ne plus voir paroître personne, elle s'avance vers la porte, & adressant la parole à celle qui avoit employé ses soins: Cruelle, s'écrie-t-elle, n'aurez-vous point pitié d'un amant
 » qui brûle d'envie de vous voir? N'est-ce pas
 » un crime de faire souffrir de plus beau & le
 » plus passionné de tous les hommes par
 » une lenteur affectée? Est ce ainsi que vous
 » recompensez son ardeur? Le tems presse.
 » Ne laissez pas échapper une occasion dont
 » vous n'êtes redevable qu'au hazard.»

La pauvre Fatimé que ces reproches perçoient jusqu'au fond du cœur, lui répondit en ces termes, O vous, dont l'ame nage dans la mer de tranquillité, comment pouvez-vous comprendre l'état triste & déplorable où je suis réduite? O tourterelle, qui

avez le bonheur de vous percher sur la cime des cyprès, vous ignorez que l'oiseau de mort a été pris dans les filets de l'affliction... Apprenez, chère amie, le sujet de mes larmes ; mon mari le plus barbare & le plus dénaturé de tous les hommes, a conçu de violens soupçons à la vue de mon amant. La jalousie l'a porté aux dernières extrémités. Il m'a accablée d'injures & de coups, & après m'avoir mise dans le plus pitoyable état du monde, il m'a attachée au pied d'une colonne. Ah ! si le sort d'une infortunée vous touche ; si vous daignez appliquer aux blessures d'un cœur déchiré par la douleur le remède de la compassion, venez me dégager de ces liens qui me retiennent malgré moi éloignée de ce que j'aime, & afin de mieux tromper la vigilance de mon cruel mari, venez occuper ma place, tandis que j'irai m'entretenir un moment avec celui qui fait toute ma félicité. Refuserez-vous cette grâce à mes larmes ? Ne cessez pas d'être complaisante pour celle qui implore votre secours en un si pressant besoin, obligez deux amans qui proportionneront la récompense de vos soins officieux à l'importance du service que vous leur rendrez.

La femme de l'Opérateur touchée de la triste situation de Fatimé, & engagée d'ail-

leurs par le puissant motif de l'intérêt, consentit à tout ce qu'elle lui proposoit. Elle la délia & se mit en sa place. Ces dernières circonstances se passèrent encore sous les yeux du Derviche : elles furent pour lui autant d'éclaircissemens qui le détromperent de la bonne idée qu'il avoit de Fatimé. Il cessa de condamner la conduite d'Ahmed & fut indigné de celle de Fatimé, qui dans le tems même qu'elle subissoit la peine de son crime, se rendoit encore plus criminelle,

Sur ces entrefaites le Savetier s'étant réveillé appella plusieurs fois Fatimé ; la femme de l'Opérateur dans la crainte de se faire reconnoître n'osa répondre. Pour Fatimé, elle étoit déjà auprès de son amant occupée à se venger entre ses bras des mauvais traitemens du jaloux Ahmed. Celui-ci bien loin de se douter de tout ce qui se passoit, attribuant ce silence à une obstination de son infidelle épouse, se leve précipitamment, & ranimant toute sa colere que le sommeil n'avoit pas été capable de ralentir, il s'arme d'un tranchet, s'avance sans lumière vers la colonne où étoit attachée la Proxénète, lui coupe le nez, & le lui met dans la main, en ajoutant d'un ton railleur : Vas malheureuse, indigne de porter le nom de mon épouse, vas porter ce nouveau présent à ton amant. Après avoir dit ces mots, il se re-

tira. La femme de l'Opérateur craignant d'augmenter la fureur de ce mari irrité, si elle lui découvrait son erreur, eut la prudence de ne jeter aucun cri. Elle se contenta de déplorer en elle-même son malheureux sort qui la rendoit victime de sa complaisance. Hélas! se disoit elle, celle qui méritoit ce châtement, jouit à présent des plaisirs les plus doux, tandis que par l'injustice la plus grande je porte la peine qui lui étoit destinée.

Elle étoit encore plongée dans ces tristes idées, lorsque l'artificieuse Fatimé arriva. Celle-ci à la vue de son amie mutilée, ne put se défendre des mouvemens d'une joye intérieure, en considérant par quel bonheur elle avoit évité un pareil traitement. Mais elle sçavoit trop bien dissimuler pour la faire éclater aux yeux de la femme de l'Opérateur. Les larmes ne coutent rien, à ce sexe séduisant. Elle sçût les employer avec tant de succès qu'elle vint à bout de lui persuader qu'elle étoit inconsolable de ce qui venoit de lui arriver. Je suis la seule coupable, lui disoit-elle, en tombant à ses pieds qu'elle arrosoit de ses pleurs; pourquoi vous punit-on, & pourquoi suis-je épargnée?

Après avoir ainsi témoigné par ces paroles entrecoupées de sanglots toutes les marques extérieures d'une vrai douleur, elle délia son amie & se remit à sa place. La trop

complaisante Opératrice appaisée par la sensibilité apparente de Fatimé, ne s'exhaloit point en reproches. Elle se contenta de plaindre en elle-même son malheureux sort, & se rendit en gémissant à sa maison. Tandis qu'elle s'avançoit, les réflexions qu'elle faisoit sur son aventure produisoient en elle deux mouvemens bien contraires, selon les differens points de vûe d'où elle l'envisageoit. Tantôt elle fondoit en larmes en se remettant dans l'esprit ce qu'elle avoit souffert par la plus grande de toutes les injustices, tantôt elle ne pouvoit s'empêcher de rire, lorsqu'elle faisoit attention au nouveau genre de supplice qu'Ahmed avoit inventé pour punir l'infidélité de sa femme.

Cependant le Derviche de son côté admiroit & adoroit en même tems la divine Providence, dont les opérations détruisent les desseins des hommes par des accidens imprévus, & détournent de dessus la tête de ceux qu'elle veut épargner des châtimens qu'elle fait tomber sur ceux qui dans le crime osent se flater de l'impunité. Mais ses réflexions ne se terminerent pas là, la malice & la fourberie de Fatimé y donnerent bientôt un nouveau sujet.

Cette femme après avoir médité pendant une heure entiere les moyens de se venger d'un mari dont elle avoit essuyé toute la

colere, en vint à bout à l'aide du mensonge, ressource ordinaire de ce sexe aussi trompeur qu'aimable. » O Roi des Rois, s'écria-t-elle tout à coup, les mains élevées au Ciel, Dieu tout-puissant, à qui rien n'est caché, & qui distinguez les justes des méchans, souffrirez-vous que je sois sacrifiée aux faux soupçons de mon mari ? Permettez-vous qu'il m'impute un crime que je n'ai point commis, & qu'il punisse comme une infâme & une abandonnée celle dont la vertu vous est connue ? Daignez, Seigneur, daignez, pour le confondre, me rendre ce membre qui faisoit tout l'ornement de mon visage ; daignez me rendre par-là cette beauté resplendissante qui est la marque des ames pures & conduites par la droiture. Dissipez ainsi les ténèbres du doute & de la jalousie. Que l'on découvre sur mon front le secret de ma candeur, & que la robe de mon honneur ne soit plus souillée par d'injustes méfiances. » Ahmed avoit écouté attentivement cette priere. Il ne put l'entendre sans une surprise mêlée d'indignation. Quoi ! dit-il en haussant la voix & en s'adressant à Fatimé : malheureuse, oses-tu joindre encore l'impiété à l'infidélité ? Ignores-tu donc que Dieu n'écoute point les prieres des impudiques, & que la Cour céleste n'ad-

met

met point les vœux d'une scélérate? Le Saveretier avoit à peine fini ces mots que sa femme jetta un grand cri qu'elle accompagna de ces paroles: » Bourreau dénaturé, cruel » que l'incrédulité aveugle, viens reconnoître ton injustice. Viens voir les miracles » que le Tout-Puissant opère en faveur de la » vertu faussement accusée. Il manifeste mon » innocence en me rendant ce membre dont » ta barbare jalousie m'avoit privée.

Ahmed frappé de ce qu'il venoit d'entendre, se leve, prend une lampe & s'avance vers Fatimé. Plus il l'examine, moins il apperçoit la cicatrice de la blessure qu'il croyoit lui avoir faite. Sa simplicité acheve de le persuader de ce prétendu prodige. Il se jette aux pieds de sa femme, & s'avouant le plus coupable de tous les hommes, il tâche de l'appaiser par toutes sortes d'excuses & de caresses. Il employe les noms & les expressions les plus tendres pour fléchir ce courroux affecté. Fatimé, lui dit-il, tout ici désormais sera soumis à vos ordres. Je ne serai que le premier de vos serviteurs. Heureux, si par-là je puis expier le crime que j'ai commis à votre égard! Quelle vengeance plus douce pour cette artificieuse que celle de triompher ainsi de la foiblesse & de la crédulité de son mari!

Cependant la femme de l'Opérateur, le

B

nez mutilé & l'esprit fort inquiet, étoit rentrée dans sa maison. Elle ne sçavoit quel parti prendre dans la triste situation où elle se trouvoit. Tantôt elle désespéroit de pouvoir cacher la cause de sa difformité à des parens & à des amis qui ne manqueroient pas de l'interroger là-dessus. Tantôt elle craignoit de découvrir un fait qui la rendroit l'opprobre & la honte de sa famille. Agitée de cette pensée elle alloit s'abandonner à une noire mélancolie, lorsque son mari qui s'étoit réveillé l'appella & lui dit : le jour commence à poindre, vas me chercher mes outils. J'ai plusieurs cures à faire en ville. Je veux m'y prendre de bon matin. Ces paroles furent comme un coup de foudre pour cette femme. Elle se voyoit obligée de paroître devant son mari dans l'état où elle étoit. Troublée, incertaine, elle balança long-tems à lui obéir, & déjà elle avoit résolu de prendre la fuite, lorsqu'une idée que la malice lui suggéra l'emporta sur la honte. Elle ne doutoit pas qu'en tardant de se présenter devant l'Opérateur, elle l'avoit mis dans une grande colère. Elle profita de cette disposition dans laquelle son lenter avoit mis son mari, pour réussir dans un stratagème qu'elle seule étoit capable d'inventer. Elle s'avance vers lui & feignant d'avoir oublié ce qu'il lui avoit demandé, elle

lui présente avec une fausse simplicité un vieux rasoir que la rouille rendoit inutile depuis plusieurs années. Alors ce qu'elle avoit prévu arriva. L'Opérateur irrité de se voir si mal servi après avoir tant attendu, arrache brusquement le rasoir des mains de sa femme, & en faisant l'instrument de sa rage, il le rejette sur le visage de cette malheureuse. O Dieux, s'écria-t'elle tout à coup, qu'avez-vous fait cruel ? quel triste sort est comparable au mien ? c'en est fait, je n'ai plus de nez. Que vais-je devenir, infortunée que je suis ? A qui aurai-je recours pour me soustraire à la colère d'un mari furieux ? Elle joignit à ses plaintes des cris & des larmes qui attirerent tous les voisins. Cette fourbe n'eut pas de peine à émouvoir leur compassion. Sa blessure étoit encore toute récente. Le sang qui couloit à gros bouillons aigrit les esprits contre l'Opérateur, qui surpris, consterné & convaincu par de trompeuses circonstances dont il ignoroit le principe, commença lui-même à se croire coupable.

Lorsque le jour eût fait disparoître le rideau de la nuit, & que le soleil, ce miroir du monde, eût éclairé par sa réverbération la surface de la terre, les parens de la femme résolurent d'avoir recours à la justice, & de

28 MERCURE DE FRANCE.

faire comparoître son mari chés le Cadi. Cheik-Aly, de son côté, s'y étoit rendu pour solliciter la recherche du disciple qui lui avoit enlevé son manteau. Ce fut avec une grande surprise qu'il vit entrer l'Opérateur & sa femme suivis de plusieurs personnes. Son étonnement augmenta à l'exposition du procès qu'il entendit faire par cette infâme qui eut la hardiesse d'imputer sa blessure à la fureur de son mari. Elle fut appuyée dans cette accusation par tous ses parens qui presserent le Cadi de prononcer la Sentence. Ce Magistrat convaincu par tant de témoignages du crime que l'on attribuoit à l'Opérateur, alloit le condamner à la peine du Talion, lorsque Dieu qui ne permet pas que le scélérat opprime l'innocent, inspira au Derviche de défendre sa cause. Ce vénérable personnage s'étant levé se tourna vers le juge & lui dit : « Seigneur, une affaire de cette conséquence demande plus
« d'éclaircissement, & la prudence exige
« que vous suspendiez vôtre décision. Ce
« n'est pas à mon disciple imposteur que je
« dois attribuer la perte du riche présent
« que le Roi m'avoit fait. Ce ne sont point
« les cerfs qui ont ôté la vie au renard. Ce
« n'est point le poison qui a fait mourir
« Fahiché. Ce n'est point enfin le Savétier
« qui a coupé le nez de cette femme qui vient

ici vous porter ses plaintes. Nous devons attribuer le principe des malheurs qui nous arrivent à nos mauvaises actions ; ce sont des dangers où nous nous laissons entraîner par nos passions.

Ces paroles que le Cadi avoit écoutées avec attention étoient, autant d'énigmes pour lui. Il en demanda l'explication au Derviche. Alors Cheik-Aly cessant de parler par figures, raconta tout ce qui s'étoit passé sous ses yeux pendant la nuit précédente. L'histoire d'Ahmed & de Fatimé, & l'aventure de la Proxénète mirent l'Opérateur & sa femme dans deux situations bien différentes. Les assistans devenus calomnieux sans le sçavoir, s'entregardoient les uns les autres d'un air confus & déconcerté. Le Derviche après avoir ainsi satisfait la curiosité du Cadi finit par cette morale: si l'ambition de faire des élèves ne m'avoit point aveuglé sur le faux zèle de mon disciple, je n'aurois point été privé de ce que j'avois de plus précieux au monde. Si l'avidité de s'abreuver de sang n'avoit attiré le renard auprès des deux cerfs, il n'auroit pas perdu la vie. Si Fahicé n'avoit pas conçu le cruel dessein d'empoisonner l'Amant de son esclave, elle ne se seroit point empoisonnée elle-même. Enfin si cette femme qui est devant vous n'avoit servi Fatimé dans un commerce honteux,

30 MÉRITURE DE FRANCE.

elle n'auroit pas cette difformité qu'elle impute si injustement à son mari.

Après que Cheik-Aly eût cessé de parler, le Juge éclairci ordonna que l'on fit à l'accusé toute la réparation qu'il pouvoit désirer de la part de ses accusateurs, & après avoir fait une vive reprimande à la femme de l'Opérateur, il la chassa honteusement de sa présence.

C'est ainsi que le crime se découvre tôt ou tard. Ne faites point le mal, dit l'Alcoran, parce que le mal n'est jamais impuni.



VERS pour le premier jour de l'année 1747, à M. Tison du Tillet, Maître d'Hôtel de feu Madame la Dauphine mere du Roi, Auteur du Parnasse François exécuté en bronze, de la description de ce magnifique monument, de l'histoire des Poètes de notre nation, & des essais sur les honneurs accordés aux illustres Sçavans dans tous les siècles. par M. Des-Forges Maillard, associé de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle.

Le beau Tison, dans sa verte jeunesse,
Fut de l'Aurore éperdument aimé.

Il devint vieux , & sa tendre Déesse
 Fit qu'en cigale il se vit transformé.
 Notre Titon, favori renommé
 Des doctes Sœurs, doit être un jour par elles
 Volant aux Cieux en cigne transmué.
 Mais puisse-t-il sur terre habitué
 Y vivre encor , paré de fleurs nouvelles ,
 Trente ans gaillard & bien constitué ,
 En attendant qu'il lui vienne des aîles.



*SUITE de la Séance publique de l'Académie
 des Belles-Lettres du 14 Novembre
 1746.*

Après avoir rendu compte de l'excellent
 Mémoire que M. de Ste. Palaye lût à
 cette Assemblée, il nous reste à entretenir
 nos lecteurs de la dissertation de M. de
 Bougainville , qui dans un âge peu avancé
 a déjà fait ses preuves d'une vaste érudition,
 d'un esprit juste & méthodique, dont les pro-
 ductions reçoivent un nouvel éclat de son
 stile élégant & facile. La dissertation de M.
 de B. avoit pour objet des *éclaircissemens*
sur la vie & les voyages de Pytheas de Mar-
seille.

B iiii

32 MERCURE DE FRANCE

Ce qui regarde ce fameux voyageur ne peut nous être indifférent. Pytheas est un des plus anciens Ecrivains que nous connoissons dans nos contrées, & peut-être même dans tout l'Occident; habile Astronome, Physicien ingénieux, Géographe exact, hardi Navigateur, il rendit ses talens utiles à sa patrie. Ses voyages entrepris sans doute, comme M. de B. le prouve à la fin de son mémoire, dans la vûe de procurer à ses concitoyens de nouvelles ressources pour le commerce, ont enrichi l'histoire Naturelle, & contribué à perfectionner la connoissance du globe Terrestre. Cependant Polybe, & Strabon qui en le suivant en chérit sur lui suivant la coûtume, traitent Pytheas comme un voyageur infidèle qui n'a débité que des fables. Bayle a souscrit à ce jugement rigoureux. Cependant Pytheas a eu dans tous les tems des défenseurs illustres. Erathosthène. Hypparque ont fait usage de la plûpart des déterminations de latitude données par ce voyageur célèbre. M. Gassendi sollicité par M. Peyresk, & Olaus Rudbecks ont écrit son apologie. Mais ils n'ont pas fait tout l'usage qu'ils pouvoient des preuves qu'ils avoient à opposer à leurs adversaires. Le plan de M. de B. pour donner à cette nouvelle apologie toute la solidité dont elle est susceptible, est de faire un exposé

simple de ce qui nous reste des opinions philosophiques de Pytheas, de ses observations, du motif & de l'objet de ses voyages.

Pytheas étoit de Marseille. Les Sçavans ne s'accordent point sur le tems auquel il a vécu. M. de B. prouve par des raisons solides qu'il a fleuri au plus tard vers le milieu du quatrième siècle avant J. C.

La Physique fut un des principaux objets de ses études. On sçait qu'il avoit un systême particulier sur le flux & le reflux de la mer. Dans ces tems où la Philosophie étoit encore au berceau, il avoit découvert que la Lune avoit beaucoup de part à ce phénomène. Mais comment croyoit il qu'elle l'operoit, c'est ce qu'on ne peut entreprendre d'expliquer par le passage obscur de l'Auteur qui l'a cité, mais qui nous doit faire regretter la perte des ouvrages de Pytheas, lesquels subsistoient encore au tems d'Estienne de Byfance, écrivain du cinquième siècle. Pytheas avoit cultivé l'Astronomie avec succès. Sa description des Etoiles qui étoient de son tems voisines du pôle boréal, est citée avec éloge dans le Commentaire sur Aratus par Hypparque, le premier des Astronomes qui ait donné un catalogue des Etoiles fixes. La plus célèbre des observations de Pytheas est celle par laquelle comparant l'ombre d'un Gnomon à sa hauteur au

44 MERCURE DE FRANCE.

tems du Solstice , il détermina la latitude de Marseille , observation de laquelle Eratosthene & Hypparque conclurent que la distance de Marseille à l'Equateur étoit de 43 degrés 17 minutes , ce qui a été vérifié par Gassendi , par le P. Feuillée , & par M. Caffini , & le dernier remarque que si l'on en sçavoit exactement les circonstances , elle serviroit à décider la célèbre question du changement de l'obliquité de l'écliptique.

M. de B. passe ensuite à l'article des Voyages de Pytheas qui est l'objet le plus important. Il falloit alors se transporter dans les pays que l'on vouloit connoître avec certitude. On n'avoit qu'un fort petit nombre de relations , dont par cette même raison la fidélité n'étoit pas assurée. Les Nations ayant entr'elles peu de commerce , l'Imprimerie n'étant point inventée , chaque peuple gardoit ses propres connoissances , & quelquefois en étoit jaloux. M. de B. remarque avec beaucoup de justesse que le degré de passion qui suffit pour faire un sçavant d'une autre espece , ne suffisoit pas alors pour faire un Géographe , & pour s'exposer aux fatigues & aux dangers qu'il étoit nécessaire d'affronter , il falloit un grand courage , échauffé par le désir d'être utile à sa patrie ; aussi ne peut-on pas douter que cette juste considération fût un des principaux motifs de Pytheas.

C'est Strabon qui nous apprend que ce Voyageur partant de Marseille, vogue de Cap en Cap, cotoyant toute la partie Orientale de l'Espagne, pour entrer dans le bras de la Méditerranée, qui baignant le Midi de ce Royaume & le Nord de l'Afrique se joint à l'Océan par le détroit de Gibraltar. Au sortir du détroit il remonta vers le Nord, le long des côtes de la Lusitanie, & continuant de faire le tour de l'Espagne, il gagna les côtes de l'Aquitaine & de l'Armorique, qu'il doubla pour entrer dans le canal que l'on nomme aujourd'hui *la Manche*. Au-delà du Canal il suivit les côtes Orientales de l'Isle Britannique, & lorsqu'il fut à sa partie la plus septentrionale, poussant toujours vers le Nord, il s'avança en six journées de navigation jusqu'à un pays que les Barbares nommoient *Thulé*, c'est l'Islande située entre 65 & 67 degrés de latitude.

La durée du jour solstital y est de 24 heures, ainsi que dans tous les climats qui sont à 66 degrés 30 minutes de latitude, & Pytheas, qui rapporte ce fait, l'avoit deviné par la force du raisonnement avant que de l'avoir vû. Les Sauvages des pays moins Septentrionaux, c'est-à-dire, suivant les apparences, les habitans de quelques-unes des Orcades, lui ayant montré dans l'horison les points du coucher & du lever

du soleil en différentes contrées plus voisines du pôle, il avoit conclu du lieu de ces différents points, qu'au tems du solstice d'été les nuits étoient de trois heures sous un climat, de deux heures sous un autre, & ainsi du reste, en diminuant toujours par une proportion marquée, à mesure qu'on approchoit du parallèle de *Thulé*, où le jour solstitial étoit de vingt-quatre heures.

Ce Voyage au Nord de l'Isle Britannique n'est pas le seul qu'ait fait Pytheas. Il entreprit un second vers le Nord-Est de l'Europe, & suivant dans celui-ci, comme il avoit fait dans le premier, toute la côte Occidentale de l'Océan, (car alors n'ayant point le secours de la boussole on n'osoit se risquer dans la haute Mer, & l'on ne naviguoit que de côte en côte,) il entra par le canal de la Manche dans la Mer du Nord, & de celle-ci par le détroit du Sond dans la Mer Baltique, dans laquelle il vogua jusqu'à l'embouchure d'un Fleuve, qu'il appelle Tanais, mais qu'il ne faut pas confondre avec le Fleuve de ce nom, qui se décharge dans le Palus méotide. Pour aller des bords de la Mer Baltique à ceux de la Mer Noire, il auroit fallu que Pytheas traversât un continent vaste dont partie étoit inhabitée, & M. de B. conjecture avec plus de raison que le Tanais de Pytheas devoit être quel-

qu'un des Fleuves qui se déchargent dans la Baltique, peut être la Vistule, ou la Redaune qui tombe dans ce fleuve auprès de Dantzick.

M. de B. détruit ici l'opinion commune qui ne fait qu'un seul de ces deux Voyages de Pytheas, mais le texte de Strabon est si formel qu'il n'y aura point de Lecteur attentif qui ne souscrive à l'opinion du sçavant Académicien.

Pytheas composa en grec deux ouvrages; le premier sous le titre de *Description de l'Océan*, étoit la Relation de son premier Voyage, le second appelé *Période* par un ancien Scholiaste, & *périple* dans l'abrégé d'Artemidore d'Ephese, contient la Relation de son Voyage dans la Baltique. Ces deux derniers titres font soupçonner à M. de B. que ce second Voyage pourroit avoir été fait, partie par mer & partie par terre.

Dans ces relations l'Auteur rendoit compte de ce qu'il avoit remarqué sur la nature des pays Septentrionaux, sur la qualité des terres, sur les mœurs des habitans, & ses Censeurs n'ont point avancé qu'il se soit écarté de la vérité sur ces articles.

Nous ne sçavons de ces détails que ceux qui nous ont été conservés par Strabon; que dans ces contrées on n'élevoit point d'animaux domestiques, que les hommes aussi

38 MERCURE DE FRANCE.

feroces que les animaux se nourrissoient de fruits sauvages , de légumes & de racines , que la boisson des pays ou l'on recueilloit du miel & du froment , étoit une liqueur formée de leur mélange, que le peu de chaleur du Soleil , & la fréquence des pluyes ne permettoient pas l'usage des aires pour battre le bled.

A ces détails sur l'Histoire naturelle Pytheas joignoit les observations par lesquelles il avoit déterminé la position de differens lieux; il paroît qu'un des motifs de ses voyages avoit été de connoître les côtes , objet de la plus grande importance pour une nation commerçante ; ici M. de B. justifie solidement son voyageur contre les injustes accusations de Strabon, qui voulant attaquer des latitudes données par cet Astronome, en substitue de visiblement fausses.

Pour achever de justifier pleinement Pytheas , M. de B. n'avoit plus qu'à répondre à deux objections de Polybe rapportées par Strabon, & qui attaquent la vérité des voyages mêmes, & c'est ce que M. de B. fait de la façon la plus convainquante; on doit bien s'étonner qu'un écrivain aussi judicieux que Polybe ait voulu accréditer cet étrange paradoxe , il se peut que dans les choses singulieres que Pytheas racontoit de ses voyages , il eût mêlé quelques fables , à l'exemple des

voyageurs ordinaires , qui ont toujours l'ambition de porter la surprise des Lecteurs au dernier période , mais comment peut il tomber dans l'idée d'un homme sensé , que des voyages tels que ceux de Pytheas , dont la relation est pleine d'observations astronomiques, & d'autres détails plus utiles qu'amusez , ayent été écrits d'imagination , & uniquement pour tromper les hommes? Des deux objections qui ont fait naître à Polybe cette étrange idée , l'une est qu'un simple particulier ne pouvoit être assez riche pour soutenir la dépense de pareilles entreprises , & la seconde que Scipion ayant fait au sujet de l'Isle Britannique quelques questions à ceux de Marseille , de Narbonne , & de Corbillon sur Loire , ne put tirer d'eux aucun éclaircissement.

Mais s'il est vrai de dire que le commerce étoit le principal objet des Marseillois , si des contrées où Pytheas a voyagé sortoient deux branches importantes de commerce , n'est-on pas en droit de conclure de-là que l'objet de ces voyages intéressoit les Marseillois ; & pourra-t on regarder comme une conjecture frivole l'opinion qui supposera que si Pytheas n'étoit pas assez riche pour faire ces voyages à ses frais , il les faisoit comme chargé par la République, ou par quelque Compagnie commercante ? c'est ainsi que les pro-

49 MERCURE DE FRANCE.

miers Portugais qui firent la découverte des Indes Orientales furent protégés, & soutenus par le Prince Henri, & depuis par les Rois de Portugal. Or il est aisé de prouver que les contrées que Pytheas a parcourues, offroient des objets de commerce alors considérables, & qu'elles en offrent encore.

Nous ne nous étendrons pas long-tems sur les preuves que donne le sçavant Académicien. L'étain que les Isles Britanniques fournissoient en abondance, étoit seul une branche précieuse de commerce. Les Anciens, & sur-tout les Gaulois, en faisoient un grand usage: du tems d'Hérodote les Phéniciens & les Carthaginois étoient les seuls qui fissent ce commerce, & l'Europe étant alors aussi barbare en partie, du moins vers le Nord que l'Inde l'est encore, & l'étain étant plus précieux, ce commerce pourroit être comparé à celui de l'or que les Européens ont fait depuis dans les Indes, mais depuis le voyage de Pythéas les Marseillois le partagerent. On voit depuis ce tems les Bretons porter leur étain des Isles *Cassiterides* ou *Sorlingues*, & du canton des *Ostidamii* (du Comté de Cornouailles) jusqu'à la côte voisine de l'Isle de Wigh, & le transporter dans cette Isle sur des chariots pendant les basses marées; on voit des Marchands étrangers y venir chercher ce métal, & traversant toute la Gaule en trente

Journées, le porter à l'embouchure du Rhône dans le territoire des Marseillois. Et c'est par rapport à ce commerce que Pytheas avoit pris le soin de décrire exactement la situation du promontoire *Culbium*, & sa distance à l'Isle d'*Ouessant* qu'il nommoit *Uxisama*.

On voit aussi clairement que l'accroissement du commerce étoit l'objet du voyage qu'il fit dans la Baltique. Le succin ou l'ambre jaune étoit d'une grande valeur parmi les Anciens; les Medecins s'en servoient pour leurs malades; les femmes le prisoient autant que les plus belles perles, les Curieux vouloient orner leurs Palais de vases & de statues d'ambre, ainsi le succin servoit tour à tour la prudence, la vanité & le luxe. Or c'est sur les bords de la mer Baltique qu'il se trouve, & les nations qui les habitent en font encore aujourd'hui un assés grandcommerce. Les Gothons qui habitoient alors ce Pays, & qui ont donné le nom aux Goths leur descendans devenus depuis si célèbres, les Gothons le vendoient aux Germains, & ceux-ci aux Gaulois & aux Illyriens, & comme ces Peuples ne s'en servoient qu'à faire des colliers, il n'étoit pas sûr qu'ils conservassent les morceaux dans toute leur grosseur; ce doute étoit important pour des gens qui avoient l'ambition d'en avoir des vases & des statues, & Néron crut depuis cet objet assés interessant pour

42 MERCURE DE FRANCE.

envoyer un Chevalier Romain sur ces côtes au travers de la Germanie , chercher des éclaircissements sur cette matiere ; il étoit important d'examiner de quelle maniere on tiroit de la mer ce précieux bitume , & s'il ne seroit pas possible à une Nation plus industrielle d'en perfectionner la pêche. Tels fut le motif qui détermina Pytheas à parcourir les côtes de la Baltique , & on voit en effet qu'il s'étoit arrêté à la description des côtes qui fournissoient le plus d'ambre. Pytheas d'ailleurs n'étoit pas le premier Marseillois qui eût voyagé. On voit quelques années avant un Euthymenes faire un voyage dans l'Océan du côté du Sud , & penetrer jusqu'aux environs d'un grand golfe , dans lequel tomboit un fleuve considérable qui couloit vers l'Occident , & dont les bords étoient peuplés de Crocodiles.

On peut donc présumer avec fondement qu'Euthymenes & Pytheas furent envoyés par les Marseillois , le premier vers le midi, pour découvrir sur les côtes d'Afrique les Pays d'ou l'on tiroit la poudre d'or ; le second vers le Septentrion , pour reconnoître les Isles qui fournissoient l'étain ; & les contrées d'ou l'on pouvoit tirer l'ambre jaune. Les Marseillois ne faisoient en cela que suivre les Carthaginois , qui long-tems auparavant avoient entrepris de pareils voyages.

La seconde objection n'est pas plus solide. Loin de conclure du silence des habitans de Marseille lorsque Scipion les interrogea sur la situation des Isles Britanniques, qu'ils ne connoissoient pas ces Isles, il étoit plus raisonnable de penser qu'ils feignirent d'ignorer ce qu'ils sçavoient en effet, & que cette nation jalouse de son commerce, ne voulut point donner à un étranger des lumieres dont il auroit pu profiter à son préjudice. Les Phéniciens de Cadix, qui d'abord avoient fait seuls ce commerce, avoient employé les plus grandes précautions pour garder leur secret, les Carthaginois en avoient fait autant; avec quel mystere les nations de l'Europe qui ont pénétré dans l'Inde ne s'efforçoient elles pas dans ces commence mens, de cacher les sources & les circonstances de leur commerce!

De toutes ces raisons M. de B. conclut qu'on auroit condamné Pytheas avec moins de rigueur, si on l'avoit jugé avec plus d'attention; il y a un juste milieu entre une aveugle crédulité, & un pyrrhonisme trop opiniâtre. Il faut faire reflexion que comme le faux est quelquefois vraisemblable, le vrai n'est pas toujours. C'est ainsi que l'on a légèrement condamné Hérodote qui peut-être n'est pas toujours exact, mais qui depuis a été justifié par nos voyageurs, lesquels ont vérifié plusieurs choses qu'on avoit regardées comme des fa-

44. MERCURE DE FRANCE.

bles. Les écrivains qui ont rabaislé Pytheas auroient fait un meilleur usage de leur esprit, en louant l'exactitude de ses observations & en faisant sentir le mérite de ses voyages & de ses découvertes. C'est lui qui le premier a établi la distinction des climats, par la différente longueur des jours & des nuits, & qui a frayé la route vers des contrées que l'on croyoit inhabitables. Ce Mémoire de M. de B. disposé avec méthode, écrit avec élégance, répond à l'idée que le Public s'est faite de lui sur ses premiers essais. Rendons justice à notre siècle où l'on voit des Sçavans posséder l'esprit philosophique avec l'érudition la plus vaste, & joindre les graces du stile à l'étendue des connoissances. A l'aide de ces Sçavans illustres, parmi lesquels M. de B. tient déjà une place honorable, les objets de la profonde érudition, si souvent herissés d'épines, pourroient devenir aussi agréables que les sujets de littérature legere, comme ces parties de la France, qui jadis couvertes de forêts, n'offroient qu'un climat sauvage, sont devenues par les soins de ceux qui les ont defrichées, comparables aux plus riches climats de l'Univers.

Nous allons joindre ici l'Extrait de l'éloge historique de l'Abbé Mongault que lut M. Freret Secrétaire perpétuel de l'Académie.

Nicolas Hubert de Mongault nâquit à Paris le 6 Octobre 1674. dès l'age de 16 ans le goût qu'il sentoit pour l'étude, & pour une vie retirée le déterminâ à entrer dans l'Oratoire,

Après les épreuves ordinaires, on l'envoya étudier en Philosophie au Mans. La Philosophie de Descartes avoit déjà beaucoup de célébrité, mais celle de l'école avoit encore le premier rang, c'étoit la seule qu'il fût permis d'enseigner. On accoûtumoit encore les commençans à remplir leurs têtes de cathégories, d'universels *à parte rei*, & à répéter au nom d'Aristote des noms & des mots obscurs. Descartes n'avoit pû encore réussir à faire passer en maxime, qu'il faut examiner ce qu'on veut çonnoître, ne juger qu'après cet examen, & ne décider que sur ce qu'on sçait & qu'on entend bien clairement.

Le Professeur sous lequel étudioit l'Abbé Mongault, tenoit bon, ainsi que tant d'autres, pour l'ancienne Philosophie, mais un esprit aussi juste que celui de son élève, n'étoit pas fait pour la goûter, sur-tout lorsque le vrai lui étoit présenté d'un autre côté avec l'attrait de la nouveauté, si puissant sur la jeunesse: dans une thèse publique qu'il soutint à la fin de son cours, il changea de son autorité la thèse de son Régent, & y substitua la Philosophie de Des-

46 MERCURE DE FRANCE.

cartes, osant ainsi avoir raison malgré Aristote & son Régent, qui ne fut point aussi offensé de la témérité de son élève, qu'on auroit pu l'attendre d'un sectateur d'Aristote, Mais nous ne mettons point dans nos mœurs la même Logique que dans nos idées ; tel homme raisonne comme M. Lock, & se conduit comme un fou, & ainsi au contraire. Il étudia la Théologie avec le même succès ; il joignoit aux études classiques une étude particulière & suivie des Saintes Ecritures ; & quoique depuis il eût tourné ses études vers des objets qui étoient étrangers à ceux-ci, il en conserva toujours une connoissance étendue ; tout ce qui avoit un certain mérite d'agrément ou de solidité se gravoit dans sa mémoire pour ne s'en effacer jamais, & les diverses connoissances qu'il acquéroit alloient s'y placer nonseulement, pour ainsi-dire, d'elles mêmes & sans confusion, mais encore dans l'ordre le plus convenable pour se prêter un secours mutuel.

Cependant la foiblesse de sa poitrine commença à lui faire sentir que les devoirs de la Règle qu'il avoit embrassée, étoient au-dessus de ses forces, il jugea lui-même que ne pouvant s'assujétir aux devoirs communs, les menagemens dont il avoit absolument besoin pouvoient être d'un exemple dangereux pour la discipline d'une Communauté.

& lui impofoient la néceffité d'en fortir. Ce fut en 1699, qu'il s'y détermina; il fe retira au Collège de Bourgogne, & ce fut là qu'il acheva la traduction d'Hérodien qu'il publia en 1700.

Cet Ouvrage fait avec beaucoup de foin & d'exactitude, écrit avec élégance, ne pouvoit manquer d'avoir un grand fuccès. Hérodien Auteur élégant & judicieux ne peut pas, il eft vrai, être mis à côté des Hiftoriens du bon tems de la Grece, ni du fiécle d'Augufte. Ce n'eft ni Thucydide, ni Xénophon, ni Polybe, mais il a le précieux avantage d'avoir traité une matiere intereffante, fertile en revolutions & en événemens finguliers. Son Hiftoire commence à la mort de Marc Aurele, époque remarquable, parce que depuis ce tems l'Empire Romain fut toujours en dépériffant, & ne fe releva plus.

L'année fuivante 1701, M. L. M. donna le premier volume de la traduction des Lettres de Cicéron à Atticus; un travail continu & opiniâtre avoit affecté fa poitrine; il cracha du fang pendant le cours de ce travail, & on crut que fa poitrine étoit attaquée, cependant elle fe rétablit dans la fuite, & il ne lui refta qu'un enrouement qui rendoit fa voix un peu fource.

2. Cette même année M. Colbert Archevêque de Touloufe, qui s'étoit toujours inter-

48 MERCURE DE FRANCE.

ressé a lui, & qui lui avoit procuré en 1698 le Prieuré des Ulmes Saint Florent, l'appela auprès de lui, le logea dans son Palais, & lui donna des témoignages solides de son estime & de son affection.

Un homme tel que l'Abbé M. devoit trouver des amis dans une Ville, où il y a autant de gens de mérite qu'à Toulouse; son esprit le faisoit rechercher & distinguer, & un certain nombre de gens d'esprit se rassembloient chés lui à des jours marqués, & y formoient une espèce d'Académie, (c'est le nom qu'on donnoit à cette petite Société) les liaisons qu'il fit alors lui ont toujours été chères, ainsi qu'à ceux qui les avoient formées avec lui.

Mais M. L. M. ne pouvoit oublier qu'un homme de Lettres est toujours déplacé hors de la Capitale; M. Foucault souhaitoit d'avoir auprès de lui un homme qui joignît l'esprit avec le sçavoir, & dont le commerce particulier lui fournit un délassement conforme à son goût, ce Magistrat qui avoit lui-même beaucoup d'esprit & de littérature, avoit toujours trouvé le temps de cultiver les lettres au milieu des soins pénibles des emplois publics. Ces propositions furent faites par un ami commun à L. M. qui les accepta, M. Foucault sentit bientôt le prix du présent que lui avoit fait son ami, & il se hâta de le partager avec
l'Académie

l'Académie dont il étoit honoraire. Ce fut en 1708 que M. L. M. y entra.

En 1710 il fut enlevé à cette Compagnie par M. le Duc d'Orléans, qui sur le témoignage de M. Foucault lui confia l'éducation de M. le Duc de Chartres, aujourd'hui Duc d'Orléans.

Le respect que nous devons à la modestie du Prince vivant nous impose silence sur cette partie de l'éloge de L. M. nous nous contenterons d'observer qu'il scut se concilier, avec l'amitié de son illustre Eleve, la confiance des personnes auxquelles il étoit comptable de cet important emploi, & l'estime de ceux qui composoient leur cour. Madame, M. le Duc d'Orléans, & son Altesse Royale Madame la Duchesse d'Orléans, daignoient l'admettre à leurs conversations particulieres, & les bontés dont il l'honoroient n'ont jamais souffert d'altération. M. le Duc d'Orléans qui l'avoit nommé en 1714 à l'Abbaye de Chartreuve, lui procura encore en 1719 celle de Ville-neuve, & lorsque M. le Duc de Chartres obtint la charge de Colonel général de l'Infanterie, il le choisit pour remplir la place de Secrétaire général, il lui confia aussi celle de Secrétaire de la Province du Dauphiné; & après la mort de M. le Duc d'Orléans son père, il

C

lui donna une des deux charges de Secrétaire des commandemens & du cabinet,

Lorsque L. M. fut chargé en 1710 de l'éducation de M. le Duc de Chartres, la traduction des lettres de Cicéron étoit fort avancée, il ne s'agissoit presque plus que de la revoir pour y mettre la dernière main, ainsi, malgré le peu de loisir que lui laissoit cette éducation, l'ouvrage parut en 6 volumes en 1714.

L'Abbé de S. Réal avoit déjà publié en 1690 une traduction du premier & du second livre des lettres de Cicéron à Atticus, accompagnée d'une espèce de commentaire politique, mais la mort l'ayant arrêté au milieu de son travail, il restoit 14 liv. à traduire, & le stile de la traduction très inférieur à celui des Ouvrages de cet Ecrivain, faisoit peu regretter que cette traduction n'eut pas été achevée; cependant L. M. voulant éviter tout ce qui pouvoit avoir l'air de concurrence, avoit commencé par le troisième, & le quatrième Livre de ces lettres, & la traduction des deux premiers Livres ne parut que lorsqu'en 1714 il donna les seize Livres. M. Freret fait sentir le prix de ces lettres, qui sont un des plus beaux monumens de l'Antiquité, & le mérite de la traduction; le suffrage de cet illustre & sçavant Académicien vaut seul un grand nombre d'éloges.

Le Public a prononcé de même sur cette traduction, & les suffrages confirmés par trente-deux années, pendant lesquelles les éditions ont été multipliées, nous dispensent suffisamment d'en faire l'éloge.

On trouve encore dans les Mémoires de l'Académie deux dissertations de L. M. comme il étoit alors occupé de sa traduction, l'une & l'autre ont rapport aux lettres qu'il traduisoit. Il traite dans la première des honneurs divins rendus aux Gouverneurs des Provinces Romaines pendant la durée de la République, & il fait voir que ces honneurs avoient, pour ainsi dire, préparé les voies à l'apothéose des Empereurs, qui réunissant sur leurs têtes les différentes Magistratures, exerçoient dans toute l'étendue de l'Empire & dans Rome même une autorité semblable à celle dont avoient joui les anciens Gouverneurs des Provinces. Il s'agit dans le second Mémoire du Temple ou monument héroïque, que Cicéron avoit eu dessein de consacrer sous le titre de *Fanum* à la mémoire de sa fille Tullia. L'esprit philosophique, cet esprit qui s'applique à tout, sans lequel l'érudition la plus vaste ne peut s'appeler que *rudis indigestaque moles*, cet esprit qu'heureusement plusieurs de nos Sçavans possèdent, se fait sentir dans les deux dissertations de L. M. & dans plusieurs des

52 MERCURE DE FRANCE,

notes de la traduction ; cette justice que M. Freret rend à L. M. est d'autant plus flatteuse que personne n'est juge plus compétent sur cette matière que cet Académicien, qui joint à l'érudition la plus vaste un esprit vraiment philosophique, au moyen duquel toutes les matières différentes qui font l'objet de ses connoissances se prêtent un jour & un secours mutuel ; avantage nécessaire, puisqu'on ne sçait jamais bien une matière, si on n'a été à portée de tirer des lumières de beaucoup d'autres qui lui sont absolument étrangères, mais cet avantage n'est fait que pour les grands hommes. On sçait que rien n'est étranger à M. Freret, & qu'il réunit tous les genres d'érudition.

M. L. M. étoit né avec un esprit très-étendu, & avec un sens droit qui lui faisoit saisir rapidement le vrai, & l'étude avoit encore perfectionné ces heureuses dispositions de la nature : incapable de la moindre dissimulation, il ne pouvoit ni penser d'après les autres, ni s'empêcher de dire ce qu'il pensoit, mais il avoit trouvé l'art de se faire pardonner cette sincérité, même par les personnes du rang le plus élevé. Par une suite du même caractère, il soutenoit ses sentimens dans la conversation avec une chaleur, que ceux mêmes qui en étoient l'objet, lui passoient aisément, parce qu'il étoit le premier à la

reconnoître , & qu'elle étoit accompagnée de ces ménagemens dont on prend l'habitude dans le commerce du monde choisi avec lequel il avoit toujours vécu.

Il étoit naturellement sérieux, mais sans être triste ; la justesse de son esprit , la variété de ses connoissances , soutenues de la facilité, de la noblesse, & de la grace avec laquelle il s'exprimoit, rendoient extrêmement agréable une conversation qu'il sçavoit proportionner à ceux avec qui il se trouvoit. Il ignoroit dans le commerce ordinaire ces démonstrations extérieures & ces propos affectueux, qui le plus souvent ne sont que de simples formules ; c'étoit encore là une suite de la sincérité de son caractère, mais il étoit extrêmement attentif à remplir tous les devoirs de l'amitié.

Au mal de poitrine dont il avoit été menacé d'abord, avoit succédé une gravelle dont les attaques étoient assés vives , & lui laissoient une douleur sourde & habituelle, qui lui faisoit craindre sans cesse le retour des accès ; quand cette douleur habituelle le quitoit, il tomboit dans un état de vapeurs, qui quoiqu'il n'attaquât point les principes de la vie , n'en étoit pas moins une maladie réelle & très-fâcheuse. Il en eut cinq attaques considérables qui commencerent en 1716 ; les quatre premières durèrent

54 MERCURE DE FRANCE.

dix mois chacune ; il épuisa tous les remèdes , & les eaux minérales eurent toujours l'honneur de la guérison , peut-être parce qu'elles furent le dernier remède qu'il essaya , & toutes les quatre fois cette guérison fut accompagnée du retour des douleurs de gravelle qui avoient disparû pendant les vapeurs.

La cinquième attaque qui commença en 1736, fut beaucoup plus longue ; les remèdes , le régime , l'exercice du cheval , la dissipation , les eaux , rien ne réussit ; enfin en 1743 une petite maladie lui fit prendre la résolution de se renfermer dans sa chambre, d'où il ne sortit plus ; son appartement avoit vûe sur une chapelle , & c'étoit delà qu'il entendoit la Messe.

Un nombre d'amis choisis se rassemblaient tous les jours chés lui. La lecture remplissoit le reste de son tems , mais comme il ne pouvoit lire lui-même plus d'un quart-d'heure de suite & sur le haut du jour, il avoit quatre lecteurs differens , qui se relayoient le jour & la nuit , car son mal étoit accompagné d'une insomnie continuelle. Le 25 Juillet 1746 il lui prit une fièvre violente avec des douleurs qui devinrent bientôt extrêmement vives , & qui annoncerent un abcès dans la vessie. Les remèdes furent inutiles, & il mourut le 5 Août suivant dans sa soi-

xante & douzième année. Il conserva au milieu des douleurs les plus aiguës toute la fermeté & toute la résignation que peut inspirer la Philosophie chrétienne à un homme naturellement vertueux, toujours très-attaché à ses devoirs, & plein d'un très-grand respect pour la Religion.



IMITATION du Pseaume XIII. *Dixis insipiens in corde suo, non est Deus.*

LE libertin dont la folie
 Ne peut plus garder de milieu,
 Dit au fond de son cœur impie,
 Que craindrai-je ? il n'est point de Dieu.
 Que d'abominables maximes !
 Quel affreux déluge de crimes
 Inonde ce siècle pervers !
 Je ne vois qu'esclaves' du vice ;
 Par tout , hélas ! de la justice
 J'apperçois les sentiers déserts.

Dans ce bas séjour où nous sommes
 Dieu regardant du haut des Cieux
 Si quelqu'un des enfans des hommes
 Travailloit à plaire à ses yeux ,
 Qu'a-t-il vu ? qu'hommes inutiles ,
 Rongés de mille soins stériles,

C iij

Sans respect pour les saintes Loix ?
 Envain la Sageffe éternelle
 A son école les rappelle ,
 Pas un d'eux n'écoute sa voix.

Comme un fépulchre qui s'entrouvre
 De la mort exhale l'odeur ,
 Bien-tôt leur langage découvre
 La corruption de leur cœur :
 Je ne vois plus qu'ames tordides
 Cacher sous des lèvres perfides
 Le fiel de l'aspic irrité ,
 Que bouches pleines de blasphêmes ,
 D'imprécations , d'anathêmes ,
 Souffler par tout l'impiété.

Quelles couleurs pourroient bien peindre
 Ces monstres de sang altérés ,
 Qui dans le sang brûlent d'éteindre
 La soif dont ils sont dévorés ?
 Tout l'usage de leur puissance ,
 L'unique fruit de leur science
 Est de faire des malheureux ;
 La crainte de Dieu , ni nos larmes ,
 Ni la paix avec tous ses charmes
 N'ont aucun empire sur eux.

Tyrans, dit le Seigneur suprême ,
 Vous qui comme un morceau de pain
 Immolez mon peuple que j'aime

A votre infatiable faim :

Répondez , bourreaux de vos frères ,
Quand pourront leurs cris , leurs misères

Amollir votre dureté ? . . .

Ah ! qui pourroit , riches avarés ,

Inspirer à vos cœurs barbares

Des sentimens d'humanité ?

Qu'avez vous fait de votre audace ,

Fiers oppresseurs des innocens ?

Sans qu'aucun péril vous menace ,

Quel effroi vient glacer vos sens !

Des pécheurs quel est le refuge ,

Quand au lieu de fléchir leur Juge ,

Ils se révoltent contre lui ?

Loin de l'implorer ils se moquent

Des Saints qui dans leur maux l'invoquent ,

Et dont il est l'unique appui .

Pour tirer Jacob d'esclavage

Quel Dieu descendra de Sion ? . . .

Tu vois , grand Dieu , comme leur rage

Insulte à notre affliction : . . .

Mais ta parole est infallible ; . . .

Tu vas à nos malheurs sensible

Briser le trône de l'orgueil ;

Ton peuple alors comblé de gloire ,

En triomphe , en chants de victoire ,

Verra changer son triste deuil .



E P I T R E

JE n'honore que la Sageſſe,
 Et ne ſuis point de ces lâches mortels,
 Qui dans leurs cœurs n'élevent des Autels
 Qu'à la grandeur ou la richeſſe.
 Malgré ta dignité, je perce juſqu'à toi,
 Je pénétre ton cœur, je cherche dans toi-même
 Si tu mérites que je t'aime,
 Tout le reſte n'eſt rien pour moi,
 Le reſte des humains ne donnent leur eſtime
 Qu'à la grandeur, qu'aux dignités,
 Honneurs trop ſouvent achetés
 Par la baſſeſſe ou par le crime.
 Encor de ce poſte brillant
 Quelqu'un oſeroit-il prétendre
 De jouir un jour, un moment ?
 Par-tout on encenſoit Clitandre,
 Par tout on prônoit ſes talents ;
 Il traînoit en tous lieux une foule importune
 De parasites, de clients ;
 Un malheur imprévu dérangoit ſa fortune ;
 C'en eſt aſſés : plus d'amis, plus d'encens,
 Etoit-ce donc à lui qu'on rendoit ſes hommages ?

Non, sans doute, à qui donc ? c'étoit à son trésor.

Il lui devoit ses plus beaux avantages ;

On adoroit son argent & son or ;

Il n'en a plus ; adieu flatteurs à gages.

Amintas est un fat , tout le monde en con-
vient ;

Chacun lui fait la cour , le flatte , le prévient.

Tircis joint l'esprit au mérite ,

Et cependant chacun l'évite ,

On craint , on fait son entretien ,

Cette préférence t'étonne ,

La cause en est cependant bonne ,

Tircis est pauvre , Amintas a du bien.

Ce portrait est affreux , il est pourtant fidèle.

Voilà l'homme , voilà son cœur.

L'or est l'idole universelle ,

Et l'infortune est en horreur.

Quand j'envisage cette erreur ,

Et quoi ! dis-je alors en moi-même ,

Pour être un peu plus riche , un homme est-il
moins sot ?

O Ciel ! qu'elle injustice extrême !

Quoi ! de la pauvreté le mépris est le lot !

Ne devrions nous pas songer au contraire ,

Du moins plaindre les malheureux ?

Si la seule vertu doit plaire ,

Ne peut-on pas la rencontrer chés eux ?

Aussi sincère qu'équitable ,

Cvj

60 MERCURE DE FRANCE.

Ce lâche préjugé ne séduit point mon cœur.
Tout homme est mon ami, dès qu'il a de l'honneur,
Et ce riche superbe, insolent, intraitable
Est à mes yeux plus méprisable,
Que l'infortuné Crocheteur,
Qui ployant sous le faix du fardeau qui l'accable,
Traîne dans les travaux son destin misérable,
Et peut-être au fond de son cœur,
Du moindre forfait incapable,
A plus de charité, de bonté, de douceur,
Que ce courtisan agréable,
Dont l'unique mérite est la fausse grandeur.
J'accorde aisément mon estime,
Mais je l'accorde légitime,
Non pas à l'éclat emprunté
De la naissance ou de la dignité.
Oui, cher ami, je croirois faire un crime
Si tu ne brillois à mes yeux
Que par ces dehors fastueux.
C'est par ton bon esprit, ta bonté, ta droiture,
Que tu sçais captiver les cœurs;
Vrai chef-d'œuvre de la Nature,
Les dignités n'ont point changé tes mœurs.



V E R S.

OUI, je le sçais, ton cœur tendre & fidèle:
 Brit toujours le parti d'un ami malheureux ;
 De la médifance cruelle
 Tu repouffas les traits injurieux.
 Content auffi de ton fuffrage ;
 J'ai ri dans le fond de mon cœur
 De ce vulgaire imbecille & volage ,
 Qui fur moi fans fujet exerçoit fa fureur .
 Amis ingrats , sexe trompeur ,
 De moi vous n'avez rien à craindre ;
 Comment de vous oferai-je me plaindre ?
 Je vous dois tout , je vous dois mon bonheur .
 Oui, vous m'avez appris que fouverit votre eftime
 me ,
 Devient le prix d'un forfait odieux ;
 Que les vertus comme le crime
 Ne doivent qu'aux succès heureux
 L'éclat qui vous frappe les yeux ;
 Que plus fouverit fur la fageffe auftere
 La calomnie a verfé fon poifon ,
 Et qu'enfin la vertu viendroit vivre fur terre ,
 Qu'elle ne feroit pas à l'abri du foupçon .
 Quelle feroit donc ma folie .

62. MERCURE DE FRANCE.

De rechercher votre éloge trompeur ?

Je sçais trop le prix de la vie ;

Le bien suprême est dans mon cœur.

Cher ami , qui m'aimas dès la plus tendre enfance ,

Partage avec moi ce trésor ;

Je vais ramener l'innocence ,

Et les plaisirs de l'âge d'or.

Plus philosophe que sensible ,

J'aime tout , & je n'aime rien ;

Dès qu'une chose est impossible ,

A mes yeux ce n'est plus un bien.

D'un plaisir passager la perte inévitable

Peut-elle chagriner mon cœur ?

Je sçais qu'ici rien n'est durable ;

Un moment fait notre bonheur.

Une indifférence suprême

Me met à l'abri des désirs ;

C'est là le précieux système

Qui me fait mépriser ces frivoles plaisirs ,

Qui nous content tant de soupirs.

Si le charmant fils de Cithere

Rend sensible à mes tendres feux

L'aimable objet qui m'a sçu plaire ,

Qu'importe , Princesse , ou Bergere ?

Sa tendresse me rend heureux ;

Mais si l'ingrate me dédaigne ,

Si son cœur d'un autre est épris ,

JANVIER 1747. 63

Ne croyez pas que je m'en plaigne ,
Je ris d'elle & de son mépris.

Si l'aimable Dieu de la treille

M'offre dans un repas ses biens les plus char-
mans ,

Je savorerai à longs traits cette liqueur vermeil-
le ;

Sa vivacité me reveille ,

Elle anime mon cœur , elle échauffe mes sens.

Demain d'une table frugale

Je serai convive ennuyeux ;

Eh bien , soit ; mon humeur égale

Du manoir le plus odieux

Se fera l'Olimpe des Dieux.

Irai-je en mon esprit forger mille chimères

Sur des événemens que je ne puis changer ?

Si les destins nous sont contraires ,

Braver leurs coups c'est s'en venger.

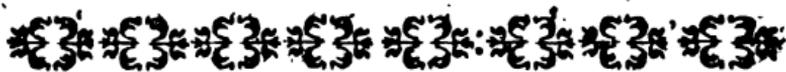
Toujours calme , toujours tranquille ,

Contre les caprices du sort

Dans mon indifférence ayant un sur azile ,

Sans crainte & sans regret j'attens venir la
mort.





MADRIGAL.

PREN'S garde , charmante Themire ,
 Aux impostures des Amans ;
 Ils te diront , pour toi mon cœur soupire ,
 Ils diront vrai , ce sont leurs sentimens ,
 Mais si quelqu'un oïsoit dire qu'il t'aime
 Autant que moi ; s'il déïoit mon cœur ,
 J'en jure par les Dieux , j'en jure par toi même ,
 Themire , c'est un imposteur .



AUTRE.

CLARICE , de légereté
 A tort votre bouche m'accuse ;
 Pouvez-vous condamner mon infidélité ?
 Voyez Thémire ; elle est mon crime & mon excuse .





*REPONSE de M. Bouguer à quelques
Objections qu'on lui a faites sur la mâture
des Vaisseaux.*

Monsieur Saverien dans un écrit qu'il vient de faire paroître, & dans lequel on trouve diverses marques de sa politesse, combat mon sentiment sur la mâture des Vaisseaux par 2. différens moyens. Il m'oppose diverses raisons, dont il ne rapporte maintenant qu'une partie, parce qu'il suppose qu'on a lû un livre qu'il nous donna il y a environ deux ans; il allegue outre cela des autorités, & une autorité très-respectable, celle du fameux M. Bernoulli. Il s'agit de sçavoir si on peut prendre pour point d'appui, ou pour hypomocion, le centre de gravité du Navire, comme je crus pouvoir le faire il y a près de vingt ans dans une pièce que l'Académie Royale des Sciences me fit l'honneur de couronner dans la distribution de ses prix. J'ai déjà fait une première réponse à M. Saverien dans une note très-courte du Traité du Navire. Je croyois avoir tranché le nœud de la dispute, & j'étois comme sûr que ma réponse seroit du goût de la plû part de mes Lecteurs, mais

je vois avec chagrin dans le Mercure de Novembre dernier, qu'elle n'a pas satisfait M. Saverien, & qu'il faut même reprendre les choses d'assés loin, pour dissiper toutes les ténèbres dont la question commence déjà à s'obscurcir.

Je ne dissimule pas que c'est avec chagrin que je suis obligé de me défendre une seconde fois : je croirois faire un meilleur usage de mon tems en l'appliquant à toute autre chose. D'ailleurs prévenu par les attentions polies de M. Saverien, tout agresseur qu'il est, je me trouve dans un assés grand embarras, lorsqu'il faut que je m'explique sur ses objections. J'avois dit la première fois qu'elles me paroissoient obscures, & par considération pour l'Auteur, je m'étois contenté d'agir comme si elles avoient eu un sens déterminé. Je répondois moins à ce qu'on me proposoit qu'à ce qu'on pouvoit avoir dans l'esprit, mais maintenant qu'il faut que j'entre en lice une seconde fois & que je me vois contraint de rapporter les objections dans toute leur étendue, j'avoue que les expressions me manquent, & que je ne sçais comment concilier les sentimens de ma reconnaissance avec ma propre justification, ou avec tous les intérêts de la vérité. Il est vrai qu'on peut bien dire à quelqu'un dans une contestation littéraire, qu'il part d'un

ptincipe peu certain , qu'il ne fait pas assés d'attention à tout , que les objections ne sont nullement fondées , mais il faut qu'on sçache que je n'exprimerois ainsi qu'une partie de la chose. L'Auteur du Journal de Trévoux du mois d'Avril dernier , en a pensé à peu près comme moi ; puisqu'après avoir mûrement pesé les circonstances de la dispute , il a cru que M. Saverien , malgré ses prétendues objections , étoit peut-être de l'avis même qu'il combattoit , & qu'il n'avoit rien voulu dire autre chose. Je souhaiterois extrêmement pouvoir me borner à cette réponse si simple & néanmoins si tranchante, à laquelle je n'ai nulle part , mais malheureusement le nouvel écrit de M. Saverien ne me permet pas de rester dans le silence. J'y resterois si la matière étoit moins importante , ou si elle étoit plus généralement à la portée de tous les Lecteurs.

On est obligé dans toutes les matières compliquées de décomposer le sujet qu'on examine , de l'analyser & d'en considérer les parties séparément , autant qu'il est possible. Le Vaisseau doit avoir un grand nombre de différentes propriétés ; il est sujet à beaucoup de divers mouvemens : le Tangage & le roulis sont les balancemens auxquels il est sujet dans le sens de sa longueur , & dans celui de sa largeur. J'ai discuté tou-

68 MERCURE DE FRANCE

tes ces choses dans le Traité du Navire , parce que je me propoſois d'enviſager tout le Vaiſſeau & d'examiner tous ſes divers mouvemens ; mais j'ai dû faire abstraction du tangage & du roulis , lorsqu'il ſ'eſt agi particulièrement de la mâture , parce que le Navire peut rouler peu ou beaucoup , peut tanguer avec violence ou d'une manière moins rude , ſans que cela l'empêche d'être bon ou mauvais voilier. Je ſçais bien que toutes les fois que le vent eſt plus fort, le Navire qui ſuit une route oblique & qui eſt mâté ſelon les regles ordinaires quoique rectifiées, s'incline d'avantage , mais toute inclinaison n'eſt pas un roulis : il ſ'agit ici d'une inclinaison conſtante , qui ſera ſenſiblement la même pendant toute une traversée , ſi on fait toujours la même route & que le vent ne change ni de direction ni de viſſeſſe. C'eſt dans cette ſuppoſition que j'ai toujours conſidéré le Navire , lorsqu'il a été queſtion de la mâture , parce que j'ai dû éloigner tout ce qui étoit étranger au ſujet , ou ce qui n'y avoit que des rapports trop éloignés. J'avois alors à remplir un objet encore plus important que celui d'empêcher la violence du tangage ou du roulis : il ſ'agiſſoit de régler la ſituation conſtante ou, pour ainſi-dire , habituelle du Navire , laquelle dépend immédiatement de la diſpoſition de la mâture ; au

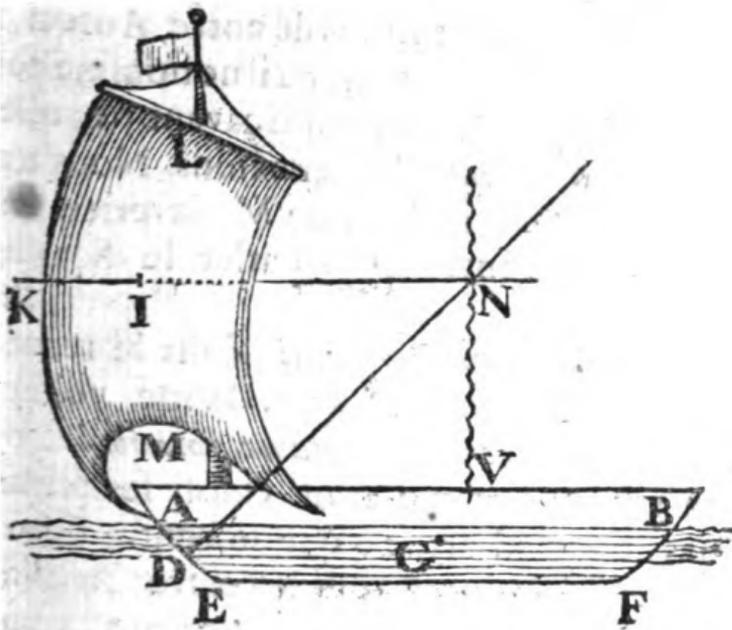
lieu que le tangage & le roulis n'ont de rapports prochains & marqués qu'avec la figure du Vaisseau & la distribution de sa charge. Le centre de gravité me sert de point d'appui, ou d'hypomocion, mais il faut remarquer que je n'introduis pas moins l'équilibre à l'égard de tous les points imaginables qu'à l'égard de ce centre, puisque l'équilibre que je procure est parfait, & qu'il se fait une destruction entiere & réciproque de toutes les forces qui agissent.

Si le Vaisseau roule ou tangue, il n'est pas question d'indiquer ici sur quel point il fera ses balancemens, mais rien n'empêche de prendre encore le centre de gravité pour point d'appui, pourvû qu'on fasse attention à tout, & qu'on considere comme une puissance ou comme une force, la résistance que produit l'inertie de toutes les parties du Navire, qui ne reçoivent du mouvement qu'avec difficulté. Tout se détruira encore, l'équilibre sera parfait, & le centre de gravité pourra donc servir également d'hypomocion. J'aurois plusieurs autres remarques à faire sur ce sujet, mais il arriveroit qu'en refusant plus particulièrement une objection qui n'est que vague, de la maniere dont on me la fait, je répondrois insensiblement à une difficulté que M. Bernoulli a bien voulu me proposer, & à laquelle il me paroît conve-

nable de destiner un éclaircissement, 'séparé quoique court, que je donnerai aussi-tôt que j'en aurai le loisir. Il ne seroit pas juste (que M. Saverien me permette de le dire) de joindre les objections auxquelles je reponds actuellement , à d'autres qui sont d'un ordre tout différent, qui sont précises , qui sont claires, & qui peuvent fournir réellement matière à de nouvelles recherches.

Il n'est pas étonnant que notre Auteur se récrie si fort , & qu'il se jette dans de si grandes exclamations contre l'usage que j'ai fait du centre de gravité comme point d'appui , puisqu'il ne met aucune différence entre le point d'appui & le centre de rotation ou de conversion. Toutes les personnes qui sont initiées dans ces matières, savent cependant que le mot hypomoclion dans son acception la plus générale , signifie un point simplement relatif à la manière dont on considère l'action des puissances. C'est pourquoi il est permis dans une infinité de différentes occasions d'établir le point d'appui où l'on veut. Notre Critique qui n'y a pas fait attention , se sera informé de plusieurs personnes si un corps qui est exposé à l'action de diverses puissances, dont la direction ne passe pas par le centre de gravité , tourne nécessairement sur ce point , & comme toutes les réponses, tant verbales qu'écrites, se se-

ront accordées pour la négative, il en a conclu qu'on ne pouvoit donc pas mettre le point d'appui dans le centre de gravité. Il n'a, voit, pour ne s'y pas tromper, qu'à faire encore une autre question: demander ce que les Mathématiciens, principalement les modernes qui se sont livrés à des recherches de Méchanique incomparablement plus compliquées que celles qu'avoient tenté les Anciens, entendent par hypomocion ou point d'appui, pris dans le sens le plus abstrait? Passons maintenant aux autres objections de l'Auteur.



Il a entrepris de prouver que le point

72 MERCURE DE FRANCE.

d'appûi , que le centre de suspension, que le centre de balancement , que le centre de rotation , que le centre d'oscillation, car tous ces mots sont synonymes dans son Dictionnaire , est situé à une hauteur considérable au-dessus du corps du Vaisseau. La figure précédente représente un Navire dont *AE* est la prouë , *BF* est la poupe , *G* le centre de gravité , & *L M* la voile qui est poussée par le vent selon la direction *NIK* , pendant que la prouë à cause de son inclinaison ou de sa saillie , est poussée par la rencontre de l'eau selon la direction *DN*.

Comme si ce n'eût pas été assés pour moi de répondre aux objections de nostre Auteur, il s'est affocié un de ses amis qu'il ne nomme pas, mais qu'il nous assure être un Sçavant très célèbre, & il en a adopté les reflexions. Nous n'avons qu'à ouvrir le livre de M. Saverien à la p. 165, nous entendrons parler le Sçavant Anonyme.

• „ Voycz *Jean Bernoulli* dans le recueil
„ de ses ouvrages N^o 177. IVme. volume
„ art. 14 de *centro spontaneo rotationis* , où
„ ce grand homme ayant établi ses principes , conclud art. 20 que le centre de rotation est le même que le centre d'oscillation ou de suspension d'un pendule , composé de toutes les parties qui forment le
„ Navire. Etudiés bien cet article, & vous verrez

» rez l'ouvrage de M. Bouguer fondé sur un
 » principe qui est peut-être douteux. D'ail-
 » leurs si le vaisseau est poussé en bas par une
 » direction ND (fig 1. de M. Bouguer) per-
 » pendiculaire à la proue AE, l'impulsion
 » de l'eau qui est aussi perpendiculaire à AE,
 » & contraire à ND, se trouve détruite par
 » l'impulsion contraire de l'eau, qui frappe
 » la poupe FB perpendiculairement au tour
 » du centre de gravité G, à cause de l'équi-
 » libre des parties du Vaisseau autour de ce
 » centre. Ainsi l'impulsion ND subsiste toute
 » entiere, & cette impulsion étant décom-
 » posée en deux autres, l'une parallele à
 » AE, & l'autre verticale, si le Vaisseau ne
 » s'enfonce point par une direction vertica-
 » le, il ne lui reste que l'impulsion parallele
 » à AE, ou perpendiculaire à ND.

Le Lecteur doit remarquer qu'en transcri-
 vant ici servilement le livre de M. Saverien,
 j'évite l'inconvénient d'y rien changer, car je
 n'ai garde de me reposer sur ma mémoire
 qui pourroit me servir très-mal dans cette
 occasion.

On a d'abord été frappé de l'identité du
 centre de rotation ou de suspension, & du cen-
 tre d'oscillation, & on a vû que c'est M. Ber-
 noulli qui l'a établie ; parce que ce célé-

D

74 MERCURE DE FRANCE.

bre Mathématicien a peut-être dit * comme l'avoit déjà démontré M. Hughs, que le centre d'oscillation & le point de suspension, peuvent se prendre réciproquement l'un pour l'autre. M. Saverien & son Ami ont pris dans le sens composé ce qui n'étoit vrai que dans le sens divisé, & ce qui impliquant contradiction dans le sens qu'ils l'ont avancé, & que le prend encore actuellement notre Critique dans le Mercure de Novembre (page 49) montre qu'ils ne se sont pas donné une peine excessive pour s'informer de la signification des termes, ou qu'ils ne leur attachent aucune idée. Nous voyons de plus la destruction de l'impulsion de l'eau selon DN, par le choc perpendiculaire de l'eau sur la poupe, à cause d'un certain équilibre, qui n'est pas moins extraordinaire que le choc même de l'eau sur la poupe; & on voit encore la puissance ND qui se sauve de la destruction, & qui se décompose lorsqu'on y pensoit le moins. Qu'on se mette maintenant à ma place, & qu'on juge si je ne dois pas me trouver effectivement dans une certaine for-

* Voici apparemment les paroles de M. Bernoulli qui ont donné lieu à la méprise de M. Saverien & à celle de son ami. *Aut quia demonstrante jam Hugenio, pendula composita eam habent proprietatem, ut punctum suspensionis & centrum oscillationis possint converteri, &c. page 269. Tom. IV.*

te d'embarras , mais tout contraire à celui que le Critique avoit en vuë. Je ne conteste pas, puisqu'il nous l'assure, qu'il ne lui fût très glorieux de pouvoir nommer le Sçavant qui lui a fourni de semblables réflexions, mais en vérité étoit-il nécessaire de les divulguer, & ne pouvoit-on pas en faire plutôt tout autre usage? On voit les mots de poupe, de proüe, de centre de gravité, d'équilibre, &c; & ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est presque la même chose dans tout le reste du livre. Il faut malgré cela avoir un peu de patience, écoutons la suite de la démonstration. Je suis bien sûr qu'on ne la prévoiroit pas.

» Donc (poursuit-on) le centre d'inclinaison est dans la ligne DN; il est aussi dans la direction perpendiculaire à la poupe FB; parceque le point A ne peut commencer à décrire AE, sans que le point F décrive FB: donc ce centre est dans le point où ces deux directions le coupent.

L'obscurité de ce texte est difficile à pénétrer, j'en étois déjà convenu dans ma première réponse; mais il me paroît néanmoins que si M. Saverien a quelque chose dans l'esprit, qu'on puisse qualifier du nom d'opinion, c'est qu'il prétend que le centre de rotation, ou le point autour duquel le Navire se balance ou s'incline, est situé vers

Dij

le point N. Pour dire la même chose en d'autres termes, le Critique sans faire attention que le centre de rotation est toujours situé de l'autre côté du centre de gravité, par rapport à la puissance, place le centre de rotation vers le même endroit où il met la puissance, qui est ici représentée par l'effort du vent. La manière dont il se déclare pour ce sentiment, ne fait pas augurer qu'on réussisse aisément à l'en faire revenir, en opposant des raisons aux siennes, Mais il s'offre à lui un moyen bien simple de vérifier tout d'un coup le degré de foi que méritent les décisions de son ami, Il n'a qu'à s'adresser ou aux Marins, ou seulement aux personnes qui du rivage ont vû quelques Navires en pleine Mer.

Lorsque ces Navires étoient agités, la poupe & la prouë s'élevoient alternativement; il se faisoit aussi quelquefois des balancemens dans le sens de la largeur, & le haut des mâts décrivait toujours de grands arcs, dont le corps du Navire étoit comme le centre. Mais il faut que nous nous soyons bien trompés jusqu'à présent; puisque selon M. Saverien les balancemens se faisoient au contraire, comme si le Vaisseau eût été suspendu par ses mâts; & c'étoit malgré le témoignage de nos yeux, le corps même du Navire qui parcouroit les plus grands espaces, en se balançant autour du point N. On voit

combien ce second spectacle est différent du premier, & combien nous avons d'obligations au Critique de nous l'avoir procuré.

Enfin il ne me reste plus qu'à répondre aux autorités dont M. Saverien se sert, non pas pour établir son avis, mais pour détruire le mien. On l'a vû alléguer M. Bernoulli pour nous persuader que le centre de suspension est le même que le centre d'oscillation : c'est encore la doctrine de ce fameux Géometre qu'il m'objecte, & qu'il m'avoit déjà objectée : & il ajoute que c'est par l'effet d'une prudence que la vérité n'approuvera jamais, que je n'ai eu garde de m'en prendre aux principes de ce grand homme; mais que pour éluder la difficulté, je me suis récrié contre l'application, parce que je sçavois bien à qui j'avois à faire. Il est vrai que M. Saverien ne me désigne ici que sous la particule *on* : mais après qu'il a fait un si mauvais usage de cet expédient, approuveroit-il que jem'en servisse pour lui dire d'une manière un peu moins grossière tout ce qu'on doit penser, & de la force de ses objections, & de la validité de la plupart des raisonnemens qu'on trouve dans son Livre, & qui sont semblables à celui que je me suis donné la peine de transcrire ? Il me paroît que son extrême politesse pour moi se dément ici un peu, ou qu'elle n'a toujours été que feinte. Quand il vou-

78 MERCURE DE FRANCE.

dra y faire attention , il reconnoîtra qu'il m'insulte mal à propos, en m'attribuant une bassesse de sentiment dont je ne suis nullement capable. Je ne tiendrois point à *de*shonneur d'être éclairé ou instruit par M. Bernoulli, & je puis assurer outre cela que j'aime assés la vérité pour chercher avec empressement toutes les occasions de la connoître. Au-reste je rends trop justice à M. Saverien pour soutenir, en usant de *re*crimination, qu'il juge de mes dispositions intérieures par les siennes ; je sens assés que quelqu'un à qui les démonstrations coutent si peu, ne doit pas craindre de disputer contre M. Bernoulli ni contre personne.

Ce qu'il y a ici de plus singulier, c'est que les recherches de M. Bernoulli auxquelles on me renvoie & qu'on me défie d'attaquer, quoiqu'elles ne fassent rien au problème de la mâture, je les ai aussi tentées dans le *Traité* du Navire, où elles occupent deux sections entieres. Elles entroient naturellement dans le plan de mon Ouvrage, dans lequel je me proposois, comme je l'ai déjà dit, de considérer le *Vaisseau* dans tous ses divers états. J'avois achevé ces recherches au *Pérou*, lorsqu'on imprimoit en Europe le *Recueil* des *Œuvres* de M. Bernoulli, & j'ai eû le plaisir de voir à mon retour que j'étois parfaitement d'accord avec ce grand homme,

dans tous les examens qui nous ont été communs. J'ai nommé centre de conversion, avec tous les autres Mathématiciens, les points que ce fameux Géomètre a voulu désigner sous le nom de centres *spontanés* de rotation, à peu près dans le même sens qu'on pourroit dire que la direction composée de deux directions simples est la diagonale *spontanée*. Les termes n'y font rien; mais j'ai discuté cette matière dans la troisième section du troisième Livre, en supposant que le corps qu'il s'agissoit de faire tourner, étoit exposé à l'action d'une ou de plusieurs puissances: & je ne craindrai pas d'ajouter que la méthode que j'ai employée est si naturelle, & en même tems si générale, qu'elle rend facile la solution de différens problèmes qui seroient extrêmement épineux tentés par toute autre voie.

On n'a qu'à examiner la troisième section du second Livre, dans laquelle je compare aux oscillations d'un pendule simple les balancemens du Vaisseau qui roule dans le sens de sa largeur. On verra sans beaucoup de peine que la formule que je donne pour la longueur du Pendule synchrone, est parfaitement conforme à celle que trouve M. Bernoulli (page 291) dans l'article de son quatrième Tome qui a pour titre, *De corporum aqua insidentium oscillationibus, &c.*, quoi-

D iij

que nos deux formules nous viennent sous des formes extrêmement différentes, à cause des différens chemins que nous avons suivis pour y parvenir. Mais enfin on peut juger maintenant si M. Saverien n'est pas aussi heureux en citations, qu'il l'est en raisonnemens qui concluent. Trouveroit-on effectivement beaucoup d'autres Critiques qui pussent dire comme lui, que c'est par prudence que je n'attaque pas une doctrine qui m'est devenuë propre, une doctrine que j'établis expressément, & dont je traite avec étenduë dans un Livre qu'il a actuellement entre les mains, qu'il a sous les yeux, & contre lequel il s'occupe à écrire? Je supprime les diverses réflexions qui naissent naturellement de tout cela, comme de tous les autres chefs de notre dispute; & je me hâte par déférence pour l'Auteur, de terminer cette réponse. Mais il me paroît que je suis maintenant assés en droit d'attendre que le Public prononce, sans qu'il soit nécessaire que je quitte les occupations que je pourrai avoir, quelque peu importantes qu'elles soient, pour opposer une troisième ou d'autres defenses aux nouvelles attaques qui partiront de la même main.





NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

ESSAI sur l'origine des connoissances humaines, ouvrage où l'on réduit à un seul principe tout ce qui concerne l'entendement humain, *in-12* deux volumes. Amsterdam 1747.

Voici un Livre, qui par sa matiere doit être fort au goût de notre siècle, où malgré la frivolité qui y regne, la Métaphysique est très à la mode; aussi ce n'est pas que les esprits soient de meilleure trempe qu'autrefois, au contraire les bons esprits sont plus rares que jamais, mais on aime à raisonner, ou à faire comme si on raisonnoit; il y a des gens chés qui c'est une mode, comme celle d'un habit & d'une coëffure, & chés lesquels le goût de la Métaphysique & celui des *Pantins* viennent de la même source. Si cette espece de Lecteurs admire, sans les entendre, les sublimes spéculations de M. L. de C. elle sera au moins à portée de rendre justice à l'élégance de sa diction, & à la netteté avec laquelle il procède dans ses raisonnemens. Le petit nombre des bons

D v

82 MERCURE DE FRANCE

esprits lui donnera des éloges plus flatteurs, parce qu'ils feront l'ouvrage d'une plus grande connoissance de son Livre. L'objet de l'Auteur est de montrer que les idées se lient avec les signes, & il prouve que ce n'est que par ce moyen qu'elles se lient entr'elles. Pour cet effet non-seulement il a suivi les opérations de l'ame dans tous leurs progrès, mais il a encore recherché comment nous avons contracté l'habitude des signes de toute espece, & quel est l'usage que nous en devons faire.

Ceux à qui il appartient de décider sur ces matieres, se sont accordés a louer la sagacité de l'Auteur dans ses spéculations, la justesse de ses raisonnemens, la méthode avec laquelle il dispose ses matieres, enfin la clarté & l'élégance de son discours; ce Livre sera un utile supplément au Traité de l'entendement Humain, dont l'illustre Auteur n'a pas traité avec autant d'étendue qu'il eût été nécessaire, les mots & la manière dont nous nous en servons, ce qui pouvoit lui aider beaucoup à développer les ressorts de l'entendement humain. Mais M. Loke s'en apperçut trop tard, il ne traita que dans son troisième Livre une matiere qui devoit être l'objet du second, & n'eut pas le courage de recommencer, & de réformer quelques-unes de ses idées. Aussi

a-t-il passé légèrement sur l'origine de nos connoissances; cette partie qu'il a le moins approfondie, fait l'objet du Livre de M. L. de C. que l'on regarde unanimement & avec justice, comme un fort bon Livre, qui fait beaucoup d'honneur à son Auteur, mais dont l'extrait seroit trop long pour les bornes que nous nous prescrivons nous mêmes, ou trop obscur, si nous voulions le renfermer dans des limites si étroites.

IDE'E géographique & historique de la France en forme d'entretiens, pour l'instruction de la jeunesse, Paris 2 vol. in-12 1747, chés Nyon fils à l'Occasion, Quai des Augustins.

Nous avons vû réussir beaucoup de Livres de cette forme, malgré le peu d'art que l'on met communément dans les entretiens; souvent, en effet, tout l'artifice du dialogue consiste à faire dire à l'un des interlocuteurs, dites nous cela, & il le dit; si quelquefois on y met plus d'art, ce n'est que pour faire regretter au Lecteur cette simplicité plus supportable encore que des ornemens de mauvais goût.

Malgré cela dans beaucoup de Livres estimables on a choisi cette méthode préférablement à celle de ranger les articles l'un après l'autre, en les séparant par de simples alinéa, tels en un mot qu'ils seroient

24 MERCURE DE FRANCE.

si on rayoit l'interlocution superflue , peut-être parce que cela donne un air plus vivant au Livre , & que l'on croit entendre une conversation qui quelque froide qu'elle soit , éveille plus le Lecteur que le discours seul du Livre. D'ailleurs cet avantage est également senti par tous les Lecteurs , & tous ne sont pas également révoltés du peu d'artifice du dialogue. Après ce court préambule , nous dirons que ce Livre nous a paru assés bien fait dans sa façon , que les positions que l'on y donne y sont exactes , on y ajoute même des notions sur l'origine des Peuples , sur les changemens de Gouvernemens , en un mot, sur les differens états dans lesquels les Provinces se sont trouvées. Tout cela ne peut être le fruit que de beaucoup de recherches de la part de l'Auteur , & doit être à la fois utile & agréable au Lecteur. Mais disons ici que la meilleure maniere d'apprendre la Géographie est de l'étudier la carte à la main. Lisez l'Histoire avec attention , & ayez toujours une carte sous les yeux , vous sçauvez bien-tôt la Géographie , & peut-être ne ferez-vous pas des progrès si sûrs en lisant les méthodes Géographiques avec des cartes , parce que ces méthodes ne vous parlant que des lieux , ne vous laissent point comme l'Histoire d'accessoire , qui serve à fixer dans la mé-

moire les positions , & que d'ailleurs la situation d'un lieu étant bien-tôt lûe dans un livre , & reconnue sur une carte, les objets se succèdent trop rapidement & s'effacent les uns les autres. On voit par ce que nous venons de dire, que l'on doit sçavoir bon gré à l'Auteur des connoissances subsidiaires & indépendantes de la Géographie qu'il a semées dans son Livre , puisqu'en rendant la lecture plus agréable , elles arrêteront plus long-tems l'esprit sur le même objet , & fourniront à la mémoire des points de ralliement , si l'on nous permet cette expression , où elle puisse rassembler ses idées.

PIÈCES diverses avec quelques lettres de Morale , & d'amusement. Paris 1746 in-12 chez Briasson rue Saint Jacques; n'ayant pas aujourd'hui le tems de donner une idée de ce Livre , nous allons du moins indiquer les matières qu'il renferme.

Lettre à Mademoille du M. . . . sur les sentimens délicats , généreux & désintéressés.

Essai sur l'utilité du jeu. L'Auteur convient qu'en entreprenant de prouver l'utilité du jeu , il met en avant un étrange pa-

radoxe, & personne ne le contredira sur cet article.

Projet pour la composition d'un Elixir de Livres à l'usage des joueurs qui n'ont pas le tems de s'instruire. Qu'on nous permette une réflexion qui n'a pas trop de rapport au Livre dont il s'agit. Ceux qui n'ont pas le tems de s'instruire, n'ont pas le tems de penser, ainsi il est inutile de leur faciliter des secours dont ils ne se serviront pas.

Apologie, de la Médisance.

Jugement sur la Beauté.

Essai sur le fondement du Droit naturel, & sur le premier principe de l'obligation où se trouvent tous les hommes d'en observer les loix.

Dissertation sur cette question, si la loi naturelle peut porter la société à sa perfection, sans le secours des loix politiques.

Nous parlerons une autre fois de ces différentes matières.

DISSERTATION sur la question de sçavoir si quelqu'un peut être garand & responsable

de la perte arrivée par les cas fortuits, telle que celle des bestiaux occasionée par la contagion & mortalité générale, brochure *in-12* se vend 15 sols chés Gyffey, rue de la vielle Bouclerie.

EssAI sur la nature de l'Ame, où l'on tâche d'expliquer son union avec le-corps, & les loix de cette union, Paris 1747, brochure *in-12* chés Charles Osmont, rue Saint Jacques.

HISTOIRE d'un remède très-efficace pour la foiblesse & pour la rougeur des yeux, & autres maladies du même organe, avec un remede infallible contre la morsure du chien enragé, par le Chevalier Hans Sloane, Baronet, Médecin du Roi d'Angleterre, & ancien Président de la Société Royale & du Collège des Médecins de Londres, traduits de l'Anglois & enrichis de notes par M. Cantwel, Docteur, Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & Membre de la Société Royale de Londres, Paris 1746, brochure *in-12* chés Prault fils, Quai de Conti.

NOUVELLE Théorie Physique de la voix, par M. Morel, Chanoine de Montpellier, à Paris 1746, chés Prault pere.

MEMOIRE sur la Goute, pour servir de réponse à M. qui demande si on peut la guérir radicalement, ou s'il y à quelque remede dont on puisse se servir sans aucun risque. Se vend à Paris chés la veuve Ganeau.

DISSERTATION Historique & Critique sur l'Antiquité de la Ville de Dole en Franche Comté, *religio & justitia aterna urbis fata*, à Dole 1744.

SUPPLEMENT à la même Dissertation, *ibid.*

DISSERTATION sur l'étendue de l'ancienne Jérusalem & de son Temple, & sur les mesures Hébraïques de longueur. Par M. d'Anville, à Paris 1747, chés Prault Fils.

Les talens de M. d'Anville sont avantageusement connus du Public, qui rend justice à ce célèbre Géographe. C'est par l'ordre d'un grand Prince qu'il a entrepris cet ouvrage, & sentant qu'il pouvoit être utile, il a demandé l'agrément de le publier, que cette même considération lui a fait obtenir. En effet l'ancienne situation de Jérusalem ayant beaucoup exercé les Interpretes, dont les plus habiles n'ont pas eû sur ce sujet toute

la précision que l'on auroit pû désirer, ceux qui se livrent à l'étude de ces matieres, verront avec plaisir que M. d'Anville a éclairci toutes les obscurités, & porté les choses à la plus grande précision où elles puissent être. L'ouvrage est accompagné d'un plan de Jérusalem plus exact que tout ce qu'on a vû jusqu'à présent.

• **NOUVELLE** Méthode contenant en abrégé tous les principes de la Langue Italienne, des dialogues familiers, un recueil de noms & de verbes, & un petit Traité de la Poësie, par M. Bertera. Paris 1747, in 12 chés le Clerc, Quai des Augustins.

On doit toujours être obligé à ceux qui nous apportent de nouvelles méthodes pour apprendre les Langues. On n'en sçauroit trop avoir. Les esprits étant differens, tel n'arrive pas par une voie, & tel autre y marche avec facilité, ainsi plus il y a de chemins, plus il y a de guides, & plus on facilite l'étude des Langues. Cette Méthode de M. Bertera que nous n'avons encore eu le temps que de parcourir, nous a paru avoir son mérite, & pourra être utile à ceux qui veulent apprendre l'Italien.

Prault Fils a mis en vente son édition du Roland Furieux del'Arioste, en quatre petits

volumes. Le texte a été revu par M. L. Antonini, si connu dans la République des Lettres pour ce qui regarde les Auteurs Italiens. La forme en est la même que celle de l'Aminte & du Tasse, que le même Libraire a déjà donnée, & l'on peut dire que cette édition est fort jolie. Mais pendant que nous prenons beaucoup de soin pour donner de belles éditions de Poètes étrangers, se peut-il que nous oublions les nôtres? il ne s'est pas encore fait une seule édition des Corneilles, comment ce projet n'est il pas tombé dans l'esprit de quelque Libraire, qui en l'exécutant avec soin & avec intelligence, y trouveroit sûrement de la gloire & du profit? Nous exhorterons par la même occasion le Libraire qui a imprimé les Poètes Italiens dont nous venons de parler, à nous donner une belle édition de l'excellente Histoire de Guicciardin, ainsi que de l'Histoire de Florence par Machiavel, Ouvrages immortels qui peuvent se soutenir à côté des chef-d'œuvres de l'Antiquité,

Nous avons rendu compte il y a 18 mois des justes tributs de louanges que l'Allemagne rendoit à Mad. la Marquise du Châtelet, en plaçant son portrait & son éloge parmi ceux des Sçavans Illustres dont M. Brukerus donne l'Histoire. L'Académie de l'Institut de Bo-

logne lui a rendu un hommage plus flatteur encore, en lui offrant une place dans cette célèbre Société, qui est consacrée à l'étude des hautes Sciences, & l'Académie des Arcades de Rome vient de l'admettre avec des préférences & des distinctions, qui prouvent la justice que lui rendent ces judicieux appréciateurs du mérite littéraire, En effet l'usage de cette Académie étant que lorsqu'on y est admis, on reste quelque tems surnuméraire jusqu'à que l'on ait une campagne & que l'on soit au nombre *degli arcadi delle campagne investiti*. On a passé par dessus ces formalités en faveur de Madame du Châtelet. * *Il saggio Collegio di Arcadia derogando ad ogni decreto a' riguardo della famiglia da lei acquistata, mercè le opere Filosofiche o' già publicate, o' da publicarsi ha nel medesimo giorno conferito il possesso d'elle Campagne Citeriache.* Ainsi par une juste considération, ce que cette Académie n'avoit fait encore pour personne, elle le fait pour Madame du Châtelet, qui a porté ses connois-

* C'est à-dire, le sage Collège de l'Arcadie dérogeant à toute autre Loi, & vû la grande réputation d'Uranie, & les excellens Ouvrages qu'elle a mis au jour, & ceux qui sont prêts à paroître, lui a dès le même jour donné la jouissance des Campagnes Citeriaques.

fances physiques & géométriques à un point où aucune autre femme n'avoit atteint.

LA BELLE VIEILLESE, ou les anciens Quatrains des Sieurs de Pybrac, des Faur, & Mathieu, sur la vie, sur la mort, & sur la caducité des choses humaines, nouvelle édition augmentée de remarques critiques, morales & historiques sur chacun de ces Quatrains, par l'Auteur des remarques sur M. le Duc de la Rochefoucault, à Paris, chés Jacques François Quillau, Fils, Libraire, rue Saint Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, aux armes de l'Université.

LETTRE d'un Seigneur Hollandois à un de ses amis à la Haye, sur les droits, les intérêts & les différentes vûes particulières des Puissances belligérantes, avec des réflexions politiques sur les événemens les plus interressants de la guerre présente.

Un Militaire zélé pour la gloire du Roi ne s'est pas contenté de le suivre sur les pas de Bellonne, il monte encore sur le Mont Séjour de Clío, & entreprend de célébrer des périls qu'il a partagés, sa main prend la plume après avoir employé l'épée, & nous donne un récit fidèle intitulé, *la conquête des Pays-Bas par le Roi dans la campagne de 1745, avec la prise de Bruxelles en 1746, par Z****

Cheval-Léger de l'une des Compagnies d'Ordonnance de la Gendarmerie.

Si cet Ouvrage paroît tardif, voici comme l'Auteur excuse lui-même sa lenteur dans son avertissement; cette excuse est un panégyrique délicat du héros dont il ne s'avoue que l'Historien. *Si j'ai tant tardé, dit-il, à mettre cet Ouvrage au jour, je l'ai moins fait par négligence que par crainte d'avoir omis quelques faits. Les victoires de notre auguste Monarque étoient si fréquentes & ses conquêtes si rapides, qu'il ne suffisoit pas d'avoir toujours la plume à la main, il falloit encore avoir une attention continuelle pour ne rien oublier. Le Siège d'une Ville n'étoit pas commencé que nous en prenions une autre, & celle-cy avoit à peine capitulé, que les Députés d'une troisième venoient implorer la clemence de Sa Majesté.*

On ne parlera point ici de M. le Maréchal de Saxe, ni de tous les illustres Guerriers qui l'ont si bien secondé dans ses fameuses expéditions. C'est bien louer les Conquérants que de raconter fidèlement leurs conquêtes, & les Historiens exacts des véritables Héros leur font plus d'honneur que leurs panégyristes les plus fleuris. De plus on sçait que M. le Maréchal de Saxe ne craint que les éloges, quoiqu'il travaille sans cesse à en mériter de nouveaux.

94 MERCURE DE FRANCE

Monsieur de Pasturel fit annoncer il y a quelque tems qu'il prioit ceux qui avoient éprouvés de bons effets de son Essence Balsamique, Stomachique & Anti-vermineuse, de vouloir bien lui en faire part, afin qu'il en donnât connoissance au public, ce qui lui a attiré nombre de Lettres qui seroient trop longues à rapporter ; nous ne ferons mention que de l'extrait d'une Lettre de Bar-sur-Seine, en date du 12 Juin 1746. Celui qui l'a écrite est un homme charitable & qui distribue à ses frais aux pauvres de sa Province ce remède, & ne veut pas être nommé.

M. j'ai lû dans les Ouvrages Periodiques, que vous seriez charmé d'être instruit des bons effets de votre remède ; il y quatre ans que j'en donne aux pauvres paysans des environs, & que j'ai fait des cures surprenantes : il seroit à souhaiter que les personnes aisées voulussent exercer la même charité envers les pauvres, on leur épargneroit de longues maladies, qui les empêchent de travailler, & qui leur causent souvent la mort ; j'ai éprouvé votre remède pour des blessures, meurtrissures, brulûres, & maladies internes, comme coliques, hydropysie, gravelle, suppression de regles, dissenteries, fièvres continues & intermittantes, enfin j'ai guéri plus de trente personnes qui se portent encore à merveille, mais ce qui m'a le plus surpris, est une pauvre femme abandonnée des Médecins & Chirurgiens, & qui avoit reçu ses Sacremens, j'e lui donnai quelques prises de votre Essence, elle rendit par le fondement onzê vers de quatorze pouces de long & plus longs que de coutume, &c.

M. de Pasturel demeure toujours à Paris rue des Gravilliers chés M. de Clermont, près la rue des Vertus ; on peut s'adresser à lui & affranchir le port.



S P E C T A C L E S.

NOUS avons promis de donner un Extrait de la Tragédie de *Venise sauvée*, & nous allons satisfaire l'impatience de nos Lecteurs.

Le lieu de la Scène est la place du *Rialto* : on voit le Palais du Sénat dans l'enfoncement ; la fille de Priuli Sénateur Vénitien a été enlevée par Jaffier qui l'a épousée. Jaffier avant ce mariage étoit ami de Priuli , il avoit sauvé la vie à cette fille qu'il a depuis enlevée , & n'étoit point indigne par sa naissance de l'alliance qu'il a contractée , mais Belvidera , c'est le nom de la fille de Priuli , étoit promise à un autre , & cette raison a obligé les deux amans de cacher leur amour , & leur a enfin fait prendre le parti violent auquel ils se sont déterminés. Jaffier qui ouvre la Scène avec Priuli , instruit le spectateur de tous ces événemens par les efforts qu'il fait pour fléchir son inflexible beau pere. Ainsi l'action commence avec la pièce ; Priuli instruit des tristes extrémités où son gendre est réduit , s'il ne le fléchit pas , se retire satisfait d'apprendre qu'il est vengé.

Dans le désespoir ou Jaffier se trouve ,
 Pedre se presente à lui , Pedre est son plus
 intime ami , c'est un guerrier celebre par ses
 services ; courageux , entreprenant , intrépide ,
 qui a essuyé du Sénat mille injustices , & qui
 est animé du désir de s'en venger ; il donne
 à Jaffier la triste certitude de tous les mal-
 heurs qu'il craignoit ; ses créanciers se sont
 emparés de son Palais , & les ordres des Ma-
 gistrats leur en ont abandonné toutes les
 richesses. Pour comble d'infortune un Arrêt
 du Sénat a cassé son mariage , ainsi Jaffier a
 perdu ses biens & est prêt à perdre l'objet
 de son amour. Dans cet assemblage de mal-
 heurs il ne voit de ressource que la mort ,
 mais Pedre lui apprend qu'il en est une autre ,
 & c'est la vengeance.

Unique & seul recours des grands cœurs opprimés ,
 Pourquoi le négliger ? sommes-nous défarmés ?
 Sommes-nous sans amis , sont-ils tous sans courage ?
 Sentent-ils moins que nous le poids de l'esclavage ?
 Ce Sénat tyrannique est-il aimé de tous ?
 Et son sceptre de fer n'a-t-il blessé que nous ?
 Ne vois-tu pas le but de son décret inique ?
 Peux-tu n'en pas sentir la noire politique ?
 Dépouillé de tes biens , sans amis , sans secours ,
 Proscrit , déshonoré , quel sera ton recours ?
 Et tu prétens mourir ? cette épouse si chere ,

En

En rentrant sous les loix d'un implacable pere ,
 Ira donc expier le crime de ses yeux ,
 Et détester le jour qui te rendit heureux ?
 Si tu l'aimes , conçois les maux où tu l'exposes ,
 Vois ce que tu lui dois ; meurs , ingrat , si tu l'oses.

Ces raisons puissantes animent Jaffier & le remplissent des mêmes desirs de vengeance dont Pedre est animé ; celui-ci sans ouvrir autrement qu'en annonçant qu'il médite un grand dessein , lui donne rendez-vous dans le même lieu pour la nuit prochaine , & le quitte ; Belvidera paroît , & fait avec son infortuné mari une scène touchante , & telle que l'on conçoit qu'elle doit résulter de la peinture d'un amour aussi malheureux que tendre , auquel on a tout sacrifié , & par lequel on a tout perdu , mais qui est encore lui seul plus cher que tout ce qu'il a coûté.

Le second Acte commence à l'heure de la nuit que Pédre a assignée pour le rendez-vous. Jaffier paroît le premier ; un court monologue exprime l'agitation & l'inquiétude que lui cause la démarche qu'il fait , ce qui prépare les événemens qui suivront. Pédre paroît , il lui apprend que Venise est prête à périr par les efforts de plusieurs braves hommes qui ont conjuré sa ruine. Avant que de se découvrir tout-à-fait , il dit à Jaffier qui a donné lieu à cette légère défiance , de bien

E

88 MERCURE DE FRAN C

consulter son courage. Celui-ci enflammé par les discours de son ami, fait des sermens qu'il n'aura pas la force de tenir. Les conjurés approchent, mais Pédre qui doit instruire Jaffier de plusieurs choses avant que de le leur présenter, se retire avec lui, dès qu'il les voit, dans le fond du Théâtre. Renault qui est le chef de la conspiration, les anime par une courte harangue; & il se plaint de ne point voir arriver Pédre qui paroît aussitôt.

Celui-ci demande à Renault qui les retient encore, & témoigne une vive impatience de voir le moment où ils exécuteront leurs desseins. Ce moment est prêt d'arriver, & la prudence de Renault ne doit plus enchaîner la vive impatience des conjurés. Satisfait de voir ces sentimens de courage qui sont de sûrs présages du succès, il est moins content lorsque Pédre lui apprend qu'il a mis Jaffier dans le secret de la conspiration; ce dernier s'apperçoit aisément à l'air dont les conjurés le reçoivent, qu'ils n'approuvent pas la confiance de Pédre. Il cherche à rassurer Renault par des assurances sur lesquelles ce conjuré déifiant ne compte, ni ne doit compter, mais voulant donner une preuve de sa foi qui soit hors de tout soupçon, il appelle Belvidera, la remet entre les mains de Renault; & lui donne un poignard dont il doit la percer si leur secret est trahi.

Toi, Renault, prens ce fer, & si tu peux douter
 Qu'un jour de mes sermens je puisse m'écarter,
 Venge-toi, prive-moi du seul objet que j'aime;
 Plonge-le dans son sein, c'est me percer moi-même.

C'est par cette situation véritablement tragique & théâtrale que le second Acte finit.

Belvidera qui s'est échappée, ouvre le troisième Acte, pleine d'horreur & d'effroi, ne sachant où aller, craignant également & la colere de ses pères, & l'azyle que son époux lui avoit donné; Jaffier paroît; on n'attend point de nous que nous fassions sentir cette situation, où Belvidera employe tout le pouvoir que sa tendresse & sa beauté lui donnent sur son mari pour découvrir son secret; elle n'a que trop vû à la façon dont Jaffier l'a livrée aux conjurés, à ce poignard qu'il a donné à Renault en même tems, qu'il se trame quelque entreprise également importante & funeste. Pourquoi ces liaisons avec ces conjurés qui sont des brigands?

Eh! quel étoit enfin ce Conseil redoutable,
 Ce Sénat infernal à qui ta cruauté
 Sacrifioit mes jours comme ma liberté,
 A qui ce même époux, qui me vante sa flamme,
 Remettoit à la fois un poignard & sa femme?
 E ij

Quel étoit ton dessein en ce moment affreux ?

Me le cacherois-tu , s'il n'étoit odieux ?

Te verrois-je, interdit & détournant la vûe ,

Me confirmer encor un soupçon qui me tue ?

Va , si je t'aime moins tu pourrois m'abuser, &c. (*)

Le tendre & foible Jaffier vaincu par les larmes de sa femme , lui avoue enfin qu'un serment terrible & solennel l'engage à tuer Priuli & tous les Sénateurs. C'est alors que Belvidera s'élève avec plus de force. Elle lui fait sentir l'horreur de ce noir complot avec toute la force d'une éloquence aidée des ar-

(*) Qu'on nous permette une très-légère critique qui ne diminue rien du mérite de cette belle scène. Belvidera dit ici ce qu'elle doit dire. Mais au Théâtre s'il faut ne faire dire aux Acteurs que des choses que vraisemblablement ils ont dû dire , toutes celles qu'ils ont dû dire ne sont pas toujours convenables , & il y a un choix à faire. Ce que dit ici Belvidera est , je crois , du nombre des choses qu'il falloit passer sous silence. Cela est trop vrai pour qu'il soit prudent de l'exposer aux yeux des spectateurs ; les conjurés sont trop peu recommandables par eux-mêmes , pour qu'il ne fût pas important d'éviter toute occasion d'en faire appercevoir , & de diminuer par-là l'intérêt. S'il a subsisté malgré cela dans *Venise sauvée* , c'est à force de beautés supérieures , mais il n'en est pas moins vrai que tout Auteur Dramatique doit éviter avec soin de se faire des objections qu'il ne peut résoudre.

mes de la vertu & des séductions de l'amour. Ce n'est pas tout, parmi ces perfides que Jaffier croit si bien connoître, & qu'il estime tant, Renault leur chef est un traître, un monstre qui a fait le plus indigne abus de la confiance de Jaffier, en un mot, qui a voulu violer sa femme, c'est ce que Belvidera fait entendre avec les ménagemens convenables.

On sent l'effet que cette terrible confiance produit sur le cœur de Jaffier. Cependant il y va de ses jours & de ceux de Belvidera à éclater sans précaution; il lui promet de la venger de Renault, & lui donne rendez-vous vers la nuit. Elle sort. Pédre qui arrive, apprend avec horreur le criminel amour de leur chef, mais il faut, dit-il, suspendre une vengeance dont l'éclat les perdrait tous. Les conjurés paroissent, Renault est à leur tête, il les a rassemblés pour la dernière fois; tout est prêt pour l'exécution. Il leur propose de s'engager par un serment à n'épargner personne. Jaffier qui avoit déjà pâli en entendant le discours par lequel Renault les exhortoit à n'avoir nulle pitié; & à égorger amis & ennemis, ne peut se résoudre à prononcer le serment; il se retire, & lorsque Pédre a juré, Renault lui déclare qu'il doit commencer par Jaffier même à remplir son serment.

J'ai vû frémir Jaffier , craignez sa perfidie ;
 J'ai vû dans les horreurs son ame anéantie :
 S'il échappe à nos coups nous sommes découverts,
 Qu'il emporte avec lui nos projets aux enfers.

Mais Pédre qui croit que ce soupçon de Renault n'est que l'effet d'une noire jalousie, met l'épée à la main ; & menace Renault de le punir lui-même s'il s'obstine à poursuivre son ami , il seroit innocent , lui dit-il , si tu n'aimois sa femme ; remarquons en passant l'art avec lequel l'Auteur fonde les motifs de Pédre pour défendre son ami & ceux de Renault, qui déconcerté de se voir découvert n'ose plus insister. Pédre répond aux Conjurés de la fidélité de Jaffier , & après les avoir rassurés , il presse Renault de les instruire de l'ordre qu'il faut tenir. Un papier que celui-ci lui donne contient tout ; & ils finissent l'Acte en se séparant.

C'est Jaffier qui ouvre le quatrième Acte avec Belvidera. Elle s'est échappée avec autant d'adresse que de courage, elle conduit au Sénat Jaffier, qui déchiré par le remord de trahir ses amis, mais séduit par l'amour & enflammé par la jalousie, la suit d'abord malgré lui, adopte enfin ses sentimens & sent toute l'horreur du noir complot auquel il avoit participé. Le fond du Théâtre s'ouvre, & l'on voit le Sénat

de Venise assemblé; une lettre venue par une main inconnue à Priuli a déjà donné quelque indice de la conspiration. Jaffier & Belvidera se présentent. Le premier s'adressant au Doge, lui déclare qu'il sçaura mourir & se taire, & que Venise périra si le Sénat ne lui accorde la grace de ses amis: il l'obtient, & alors Belvidera donne au Doge un papier où sont les noms de tous les Conjurés que sur le champ on envoie arrêter; on fait retirer Jaffier, & après une courte scène du Doge & des Sénateurs, on voit arriver Pédre, Renzult & les Conjurés chargés de fers; Pédre se plaint d'abord avec la hauteur que pourroit avoir l'innocence opprimée.

L E D O G E.

Connais tu Jaffier ?

P É D R E.

Oui, je dis plus, je l'aime ;
 Je respire par lui, sa vertu, ses malheurs,
 Ont formé le lien qui réunit nos cœurs ;
 Rien ne peut altérer notre amitié fidele,
 Son bonheur est le mien, & jamais . . .

L E D O G E.

Qu'on l'appelle . . .

Jaffier paroît plus consterné que si on l'alloit conduire au supplice, il n'ose lever les

yeux sur ceux qu'il vient de trahir : que vois-je ? dit Pédre.

Que vois-je ? plus que moi tu paroiss abattu ,
Ton cœur moins que le mien soutient - il sa
vertu ;

Jaffier , leve les yeux . . . Ces tyrans implacables
Par la force enhardis nous traitent en coupables,
Ami, le sommes nous

J A F F I E R.

Épargne moi ce nom

Jaffier n'en est plus digne.

P E D R E,

Ah ! quel affreux soupçon

Quel trouble dans tes yeux , ami , vois-je paroître ?

Qu'annoncent ces regards & ces sanglots ?

J A F F I E R.

Un traître.

P E D R E,

O Ciel ! n'attends de moi ni plainte ni transport ;
Venise rentre aux fers ; qu'on me mène à la mort.

Envain le Doge leur offre leur grâce , s'ils
veulent avouer leurs forfaits ; ils choisissent
la mort ; le Sénat se sépare , & lorsque Pé-
dre va se retirer , Jaffier désespéré l'arrête
au passage , & le supplie de l'entendre , il
essuye , sans se plaindre , les reproches dont

son ami l'accable, il est à ses pieds comme un criminel à ceux de son Juge, il ne lui demande point de lui pardonner, mais d'accepter sa grace.

Acheve, anéantis, écrase un malheureux,
 Mais écoute du moins le dernier de ses vœux.
 Ne me refuse pas, c'est le prix de mon crime,
 En acceptant la vie immole la victime;

Père est inflexible, & laisse le malheureux Jaffier en proie au plus violent désespoir; il se tourne en rage lorsque Belvidera lui apprend que le Sénat a condamné les Conjurés; dans le transport qui l'agite, il tire son poignard, & veut frapper celle qui l'a séduit, & qui est la cause du supplice de ses amis; rien de plus touchant que cette scène, où Jaffier éprouvant tout ce que la fureur a de plus terrible, veut percer une épouse qu'il adore, & qui loin de le fuir s'offre à ses coups, & jure de l'aimer toujours, même en mourant par ses mains, mais rien n'est plus difficile à faire sentir dans un Extrait. Belvidera se jette dans les bras du furieux qui veut la poignarder, il laisse tomber le fer, l'amour triomphe, & Belvidera, pour calmer toutes les douleurs de son époux prend la résolution de faire un nouvel effort auprès de son pere pour obtenir la grace

E v

des Conjurés, & elle sort pour aller exécuter ce dessein.

C'est là que commence le cinquième Acte. Belvidera après avoir fait pendant quelque tems des efforts inutiles, triomphe enfin de la dureté du vindicatif Priuli, & le détermine à demander au Sénat la grace de Pédre & de ses amis, qu'il ne doit point obtenir. Jaffier qui paroît quelque tems après, annonce que tout espoir est perdu, que le père de Belvidera a supplié envain le Sénat. Pour lui déterminé à mourir, il ne forme de vœux que pour le bonheur de l'épouse dont il va se séparer. Belvidera essaye envain de le détourner d'une si funeste résolution; au milieu de cette scène touchante, on entend le son de la Cloche qui annonce les exécutions.

J A F F I E R.

Entends-tu ce signal de la mort,
Et ces lugubres sons précurseurs des supplices,
Que ton Sénat prépare à mes tristes complices;
Moment terrible;

B E L V I D E R A.

Hélas!

J A F F I E R.

O fort! O mon ami!

Ah Pédre! sons fatals vous m'appelés aussi.

Belvidera n'a plus de ressource que d'aller elle même faire un dernier effort pour fléchir le Sénat, résolue à se donner la mort si elle ne peut réussir. Jaffier reste & voit Pédre que l'on conduit au supplice; c'est ici le moment le plus tragique de la Pièce, & une des plus belles situations qu'on ait mise au Théâtre, mais qu'on ne s'attende pas que nous cherchions à l'exprimer, nous allons extraire quelques vers pour en donner au moins une idée. Jaffier demande à parler au Criminel & on lui accorde cette grace.

P E D R E.

C'est-toi, Jaffier ? ce transport me surprend
Qu'annonce-t-il ?

J A F F I E R.

Ma rage, & mon état horrible,
Vois & plains ton ami, si tu n'es insensible.
Comme un vil criminel à tes pieds prosterné,
Détestant, maudissant le jour où je suis né,
D'horreur & de regrets vois mon ame troublée
Succomber aux remords dont elle est accablée.

P E D R E.

Grand Dieu !

J A F F I E R.

Tu t'attendris ; serois-je moins haï ?

P E D R E.

Puis-je te croire encore ?

E. v. j.

J A F F I E R.

Non , car je t'ai trahi ;

Vois seulement mes pleurs.

P E D R E.

Pardonne à ma colere ;

Tu fens trop tes remords pour n'être pas sincere.

Tu m'aimas, je le sçais; l'amour seul t'a séduit;

Il a creusé l'abîme où ta main m'a conduit.

Ta foiblesse à mes yeux seroit moins pardonna-
ble ,

Si tu t'en prévalois pour être moins coupable ;

Dans mon ressentiment je mourrois affermi ,

Méprisant à la fois & l'amant & l'ami ,

Mais ton cœur plus sincere en m'avouant son cri-
me ,

Me force d'oublier que j'en suis la victime ,

Dût être mon destin mille fois plus cruel ,

Tu ne t'excuses point , tu n'es pas criminel.

Surmonte les transports où ton cœur s'abandonne,

L'austere honneur condamne , & l'amitié pardon-
ne.

Je meurs moins malheureux; cher ami, leve toi ,

Ton repentir te rend plus à plaindre que moi.

J A F F I E R.

Quoi, tu ne me hais point ! O vertu que jadmire ?

Quoi, j'ai pu te trahir ! tu meurs & je respire ?

P E D R E.

Je te l'ordonne.

JAFFIER *avec transport.*

Eh bien ! c'est donc pour te venger.
Pour effacer ta honte ou pour la partager,
Pour punir tes bourreaux, & vengeant ta mémoire,
Elever sur leur tombe un trophée à ta gloire.

P E D R E.

Tu t'égares, Jaffier, nos projets découverts,
Du Sénat désormais tiendront les yeux ouverts ;
C'est risquer sans espoir & ta gloire & ta tête.

J A F F I E R.

Cher ami,

P E D R E.

Si tu l'es, songe au sort qu'on m'apprête ;
Vois-tu cet échaffaut & ces honteux apprêts,
Que ton Sénat destiné à punir les forfaits ;
Est-ce ainsi qu'un grand cœur doit perdre la lumière ?

Est-ce là qu'un Soldat doit finir sa carrière ?

L'OFFICIER *qui commande la garde.*
Seigneurs

P E D R E.

Je vous entends.

J A F F I E R.

Arretez ; le Sénat
Ne se touillera point d'un si noir attentat.
Est-ce en vain qu'à ses pieds mon épouse tremblant

110 MERCURE DE FRANCE.

Daigne implorer . . .

L'OFFICIER.

Seigneur, je l'ai vûe expirante.

Sa main d'un coup mortel.

PÉDRE à l'Officier.

Je vous suis . . . O Jaffier.

JAFFIER,

Je t'entends, l'amitié doit-elle supplier?

Pédre, en mourant du moins tu vas me reconnoître;

Embrassons nous, meurs libre, & sois vengé d'un
traître.

Il poignarde Pédre & se tue.

Les applaudissemens que cette Tragédie avoit reçus aux premières représentations, se sont soutenus dans les suivantes. C'est à M. Delaplace, Auteur d'un excellent Ouvrage sur le Théâtre Anglois, que le Public en est redevable, & on peut la regarder comme son propre Ouvrage, par les changemens qu'il a fallu faire, & les difficultés qu'il a fallu surmonter, pour accommoder à nos mœurs la Tragédie Angloise; mais on n'a pas seulement obligation à M. Delaplace de nous avoir donné une belle Tragédie, il a rendu un service bien plus important, en prouvant par cette expérience combien l'action est essentielle au Théâtre, & en surmontant le préjugé qui nous faisoit exclure de la Scène Françoisse toutes les situations où

elle est trop forte, ou trop terrible. Il aura la gloire d'avoir ouvert une nouvelle carrière où on peut faire de grandes choses, & où lui-même est à portée de les produire, s'il continue à travailler.

Nous allons faire un court examen de *Venise sauvée*, non pour chercher le plaisir malin & frivole de relever des défauts légers plus que rachetés par de très grandes beautés, ni pour nous charger de l'emploi plus convenable, mais plus difficile, de faire sentir le prix de ces beautés, mais pour comparer cette Pièce avec le *Manlius Capitolinus* de la Fosse, qui traitant un sujet semblable, & ayant ainsi que l'Auteur de la Tragédie Angloise, pris le fond de la Tragédie dans la *conjuración contre Venise* de l'Abbé de Saint Réal *, offre un objet de comparaison qu'il peut être fort utile de considérer. Rien ne seroit plus avantageux aux Lettres que ces sortes d'examens. En considérant les routes différentes que deux hommes ont prises lorsqu'ils fournissoient la même carrière, on découvre plus aisément & la cause de leurs erreurs, & le principe véritable des belles choses qu'ils ont faites. Ceci sera plus vrai à un certain égard de

* La *conjuración contre Venise* par M. l'Abbé de Saint Réal fut imprimée en 1674, la Tragédie Angloise fut représentée en 1682, la Tragédie de *Manlius* par M. de la Fosse, fut jouée en 1691.

l'examen de ces deux Tragédies , puisqu'ayant traité à peu-près le même sujet l'Auteur François à mis-en récit tout qui est en action dans l'Anglois.

Commençons par dire que le sujet de *Manlius* est beaucoup plus heureux que celui de *Venise sauvée*. Cette République qui fut depuis la maîtresse du monde , & dont l'idée ne se réveille en nous que sous cette forme , même quand on parle de ses commencemens les plus obscurs , Rome si puissante , & plus célèbre encore , est un objet bien autrement intéressant que la République de Venise. D'un autre côté Manlius , cet homme qui a sauvé le Capitole de la fureur des Gaulois , un Sénateur puissant que ses ennemis même regardoient comme le premier des Romains , Rutile qui est l'agent du peuple chargé de traiter avec Manlius , le peuple qui est , pour ainsi dire , de la conjuration contre le Sénat , sont des personnages bien plus imposans que Renault & Pédre , particuliers courageux , intrépides , mais sans dignité & sans nom ; cette idée n'a besoin sans doute d'être étendue ni prouvée , il y a beaucoup d'habileté dans Manlius dans la distribution des deux rôles de Manlius & de Rutile ; quoique Manlius soit le chef de la conjuration , il est pourtant obligé de compter avec Rutile qui est l'agent secret du peuple,

ce qui donnant de la considération à ce personnage, empêche qu'il ne soit effacé par celui de Manlius, & quoique Rutile soit celui qui paroît avoir le plus agi dans la conjuration, Manlius lui est si supérieur que Rutile ne l'obscurcit point. C'est sans doute un grand art, & que l'on voit rarement au Théâtre, où il n'arrive que trop que de deux personnages qui ont le même objet, l'un écrase absolument l'autre. Renault dans *Venise* est le chef de la conjuration, mais Pédre est le personnage intéressant; si le rôle du premier eût eu des beautés aussi supérieures que celui du second, ou il l'auroit effacé, ou peut être tous deux se seroient fait tort mutuellement. Mais le rôle de Renault n'étant pas celui qui produit le grand effet, ce manque de subordination dans les deux rôles est un léger défaut, puisqu'il ne fait aucun tort à l'impression que le spectateur reçoit, ce qui est sans doute la règle sûre par laquelle on doit apprécier les beautés & les fautes d'un ouvrage dramatique. Quelques personnes auroient désiré que le Marquis de Bedmar eût paru sur la scène tel qu'il est peint par l'Abbé de S. Réal (*). Mais

(* Le Marquis de Bedmar joue un rôle très-court & très-froid dans la Pièce Angloise, où il ne paroît que pour appaiser une querelle qui survient entre les conjurés.

outre que ce rôle n'eût pas été aussi brillant que l'on se l'imagine, il auroit sûrement produit le mauvais effet que nous venons de dire, sa seule présence auroit écrasé tous les autres, par la seule raison qu'ils lui auroient été absolument subordonnés. D'ailleurs ce rôle dangereux étoit-il si théâtral ? Un Ambassadeur, qui tranquille & caché au fond de son Palais fait mouvoir, en paroissant immobile, tous les ressorts d'une conspiration, est un personnage brillant dans une histoire où l'on a le tems de tout examiner. Il eût peut-être été froid au Théâtre. Disons cependant que le nom de l'Espagne souvent répété eût donné beaucoup plus d'importance à la conjuration, & aux conjurés qui n'en ont que trop peu, mais il auroit fallu alors un art infini pour que l'intérêt de l'Espagne ne traversât pas celui que l'on prend aux conjurés, & pour que la subordination absolue aux ordres de l'Ambassadeur ne leur fit pas perdre la considération que le nom d'une grande puissance auroit donné à l'entreprise dont ils étoient les ministres. Ainsi la même raison qui procuroit un avantage, présentoit en même tems ce qui pouvoit le détruire, & ce sont-là de ces embarras dont on ne se tire qu'avec une extrême habileté, & peut être même faut-il encore du bonheur.

On a vû dans l'Extrait de la *Venise sauvée* la maniere dont le sujet est exposé ; voyons comment M. de la Fosse expose le sien. C'est Manlius même qui ouvre la scène avec Albin son confident ; cette scène fait connoître au spectateur & le caractère de Manlius , & l'état de la conjuration , & on peut dire hardiment qu'elle est de la plus grande beauté. Le Consul Valérius vient trouver Manlius. Servilius , ami du dernier , a enlevé la fille de ce Consul , lequel vient demander à Manlius pourquoi il donne asyle à un homme coupable ; l'intérêt de Servilius ne remplit pas seul la scène ; le Consul reproche à Manlius qu'en se rendant ainsi le protecteur de tous les mécontents , il cherche à se faire des créatures ,

ordinaire industrie

De qui veut à ses loix asservir sa patrie.

Nous ne pouvons résister à la tentation de transcrire ici quelques vers de la réponse de Manlius.

Vous demandez d'où vient qu'un Romain , qu'un seul homme.

Des misères d'autrui soigneux de se charger ,
 Offre à tous une main prompte à les soulager ;
 D'une pitié si juste est-ce à vous de vous plaindre ?
 Si c'est une vertu qu'en moi l'on doit craindre ;

116 MERCURE DE FRANCE.

Si du peuple par elle on se fait un appui,
Pourquoi suis-je le seul qui l'exerce aujourd'hui ?
Que ne m'enviez-vous un si noble avantage ?
Pourquoi chacun de vous , pour être exempt
d'ombrage ,
Ne s'efforce-t-il pas par les mêmes bienfaits
De gagner , d'attirer les amis qu'ils m'ont faits ?
Ne peut-on du Sénat appaiser les allarmes
Qu'en affligeant le peuple & en méprisant ses lar-
mes , &c.

Il laisse le Consul avec Servilius qui sur-
vient. Valerius moins inflexible que le beau-
pere de Jaffier lui offre sa grace , s'il veut
renoncer à l'amitié de Manlius. Du reste
Servilius n'est point , ainsi que Jaffier , réduit
aux dernières extrémités du besoin , mais
obligé de s'exiler de Rome , cette patrie
que les Romains aimoient avec tant d'ar-
deur , il est dans une situation aussi triste &
plus intéressante , parce que l'objet a plus
de dignité.

Voyez vous , dit-il , à Valerie :

Voyez-vous ces murs si glorieux
Où tant de grands Héros ont reçu la naissance ,
Où la faveur des Dieux fait sentir leur présence ,
Où de tout l'univers , s'il faut croire leur voix ,
Les peuples asservis prendront un jour des loix

Cette Rome , en un mot , ma patrie & la vôtre ,
 Nous n'avons plus de part à son sort l'un ni l'autre.

Cette scène a de très-grandes beautés ,
 & ce premier Acte où l'on voit l'exposition
 d'un des plus grands projets , le tableau
 du caractère de Manlius un des plus forts &
 des mieux peints qui soient au Théâtre, est
 digne de la grande réputation de cette Tra-
 gédie , & du rang distingué qu'elle a tenu
 jusqu'ici sur la scène Françoisise ; nous ajou-
 terons que le rôle de Valerius a bien des
 avantages sur celui de Priuli, outre que
 son caractère est plus raisonnable , sa qua-
 lité de Consul le rend Acteur nécessaire
 dans la pièce , & la scène qu'il fait avec
 Manlius est traitée avec tant d'art, que quoi-
 que les affaires de Servilius & de Valérie
 en soient l'occasion & l'objet , cet objet épi-
 sodique qui paroîtroit peu intéressant à des
 spectateurs que la première scène a pré-
 parés à entendre des choses plus impor-
 tantes , disparoît bien-tôt pour faire place
 aux reproches que le Consul fait à Manlius ,
 lesquels ramènent aux idées de la conjura-
 tion qui fait l'objet principal. L'Auteur de
Venise sauvée commence par parler des af-
 faires de Jaffier avant qu'il soit question de
 la conjuration , ainsi il évité cet écueil par
 une autre route. On voit que dans cette

118 MERCURE DE FRANCE,

exposition les deux Auteurs ont employé un art différent qui a produit des beautés différentes.

Manlius ouvre le second Acte avec Servilius ; il lui annonce, ainsi que Pedre fait à Jaffier, que le Sénat lui ravit *ses biens, ses titres, sa noblesse*, & en même tems il l'exhorte à se venger, & lui découvre la conjuration dont il est le chef. Valerius entre avec joie dans tous les sentimens de son ami, mais celui-ci veut avant tout le présenter à Rutile chargé par le peuple de traiter avec lui, & il faudra rassurer par un serment solennel cet homme soupçonneux & difficile.

Rutile paroît, Servilius s'éloigne, & dans la scène que les deux chefs des conjurés ont ensemble, Rutile apprend avec chagrin que Manlius a dit à son ami le secret de la conspiration, il lui est aisé de trouver les raisons qui auroient dû l'en empêcher, mais Manlius est peu sensible aux inquiétudes de Rutile, il appelle Servilius qui est reçu fort froidement par ce dernier, pour le rassurer par un gage de sa fidélité qui ne lui laisse aucun doute, il lui dit

Valerie est, Seigneur, retirée en ces lieux,
De ma fidélité voilà quel est le gage,
A cet ami commun je la livre en ôtage,

Et si ma fermeté se dément dans la suite,
 A mes yeux aussi-tôt prenant ce fer en main,
 Dites à Valerie en lui perçant le sein,
 Servilius par moi t'assassine lui-même.

Il charge Manlius de préparer Valérie à être quelques jours sans le voir, & croit avoir rassuré Rutile, qui cependant ne compte pas encore absolument sur lui.

Il est important de considérer ici la marche des deux Auteurs, qui semblable à bien des égards differe par un côté essentiel, en ce que dans la *Venise sauvée* tout est action, ici tout est discours. Jaffier vient chercher Pédre dans l'ombre de la nuit, pour sçavoir un secret qu'il doit lui confier, les conjurés s'assemblent, & cette assemblée qui produiroit un beau spectacle si elle étoit bien exécutée, fait telle qu'elle est plus d'effet que ne feroit une simple conversation de Pédre & de Renault. Lorsque Jaffier se présente devant eux, il les voit tous le recevoir d'un air morne, spectacle plus imposant peut être que la froideur avec laquelle Rutile reçoit Servilius. Il faut avouer qu'il y a bien plus d'art & de ménagemens dans la façon dont celui-ci livre sa femme; il la confie à son ami, au plus grand des Romains chés qui elle étoit déjà, & il ne fait que s'engager à ne la point voir. Jaf-

120 MERCURE DE FRANCE.

fier livre la sienne à Renault qui doit dans la suite tenter de la violer, & qu'il devoit en croire capable; c'est aux yeux même de son épouse qu'il donne le poignard, ce qui est lui découvrir la conjuration, & lui annoncer une action barbare, & qu'il auroit dû lui cacher; cependant malgré l'art de l'un & les fautes de l'autre, la situation du poignard fait un très-bel effet dans la *Venise*, & le discours de Servilius n'est point aussi frappant. Il se trouve qu'on est ému involontairement quand Jaffier tire son poignard. Servilius nous laisse plus tranquilles; rien ne prouve mieux le pouvoir de l'action théâtrale, & plus on dira que d'un côté il se trouve d'art, & plus il en manque de l'autre, l'impression faite par la scène de *Venise sauvée* n'étant point douteuse, plus il faudra convenir que l'Auteur aura trouvé le véritable art en mettant son sujet en action, & que toute l'adresse & toute la raison de l'autre l'aura bien fait échapper à la critique, mais non arriver à son but, qui est d'é-mouvoir fortement le spectateur.

Nous ne nous arrêterons pas beaucoup sur les scènes qu'au troisième Acte Servilius fait avec Valérie, & Jaffier avec Belvidera; l'un & l'autre également foibles & tendres, se laissent arracher leur secret par leurs femmes. M. de la Fosse a profité davantage de

de la belle harangue que l'Abbé de S. Réal fait faire aux conjurés, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs de les transcrire ici l'une & l'autre (*) ; ils traitent de la conjuration

(*) Ces vingt personnes s'étant enfermées chés la Greque avec Renault & le Capitaine, dans le lieu le plus secret de la maison, après les précautions ordinaires dans ces rencontres, Renault prit la parole. Il commença par une narration simple & étendue de l'état présent des affaires, des forces de la République & des leurs, de la disposition de la ville & de la flotte, des préparatifs de D. Pedro & du Duc d'Osborne, des armes & autres provisions de guerre qui étoient chés l'Ambassadeur d'Espagne, des intelligences qu'il avoit dans le Sénat & parmi les Nobles, enfin de la connoissance exacte qu'on avoit prise de tout ce qui pouvoit être nécessaire de sçavoir. Après s'être attiré l'approbation de ses auditeurs par le récit de ces choses, dont ils sçavoient la vérité comme lui, & qui étoient presque toutes les effets de leurs soins aussi bien que des siens. « Voilà, mes compagnons, continue-t-il, quels sont les moyens destinés pour vous conduire à la gloire que vous cherchez. Chacun de vous peut juger s'ils sont suffisans & assurés. Nous avons des voies infailibles pour introduire 10000 hommes de guerre dans une ville qui n'en a pas 200 à nous opposer ; dont le pillage joindra avec nous tous les étrangers que la curiosité ou le commerce y a attirés ; & le peuple même nous aidera à dépouiller les Grands qui l'ont dépouillé tant de fois, aussi-tôt qu'il verra sûreté à le faire. Les meilleurs vaisseaux de la flotte sont à nous, & les autres portent

F

avane que Servilius paroisse, la force des détails supplée au spectacle des conjurés as-

» dès à présent avec eux ce qui doit les réduire en
 » cendres. L'arsenal, ce fameux arsenal, la mer-
 » veille de l'Europe & la terreur de l'Asie, est pres-
 » que déjà dans notre pouvoir. Les neuf vaillans
 » hommes qui sont ici présens, & qui sont en état
 » de s'en emparer depuis près de six mois, ont si
 » bien pris leurs mesures pendant ce retardement,
 » qu'ils ne croient rien hazarder en répondant sus
 » leurs têtes de s'en rendre maîtres. Quand nous
 » n'aurions ni les troupes du Lazaret, ni celles de
 » terre-ferme, ni la petite flotte de Hailot pour
 » nous soutenir, ni les 500 hommes de D. Pédré,
 » ni les vingt navires Vénitiens de notre camara-
 » de, ni les grands vaisseaux du Duc d'Offone,
 » ni l'armée Espagnole de Lombardie, nous se-
 » rions assés forts avec les intelligences & les mille
 » soldats que nous avons. Néanmoins tous ces dis-
 » férens secours que je viens de nommer, sont dis-
 » posés de telle sorte que chacun d'eux pourroit
 » manquer sans porter le moindre préjudice aux
 » autres. Ils peuvent bien s'entr'aider, mais ils ne
 » sçauroient s'entrenuire. Il est presque impossible
 » qu'ils ne réussissent pas tous, & un seul nous suf-
 » fit. Que si après avoir pris toutes les précautions
 » que la prudence humaine peut suggérer, on peut
 » juger du succès que la fortune nous destine,
 » quelle marque peut-on avoir de sa faveur qui ne
 » soit au-dessous de celles que nous avons? Oui,
 » mes amis, elles tiennent manifestement du pro-
 » dige. Il est inoui dans toutes les histoires qu'une
 » entreprise de cette nature ait été découverte en
 » partie sans être entièrement ruinée, & la nôtre
 » a essuyé cinq accidens, dont le moindre, selon

semblés dans la nuit , tels que l'Auteur de la *Venise sauvée* les fait paroître , mais lorsque

» toutes les apparences humaines , devoit la ren-
 » verser. Qui n'eût crû que la perte de Spinosa qui
 » tramoit la même chose que nous , seroit l'occa-
 » sion de la nôtre ? Que le licenciement des trou-
 » pes de Lievestein , qui nous étoient toutes dé-
 » vouées , divulgueroit ce que nous tenions ca-
 » ché ? Que la dispersion de la petite flotte rom-
 » proit toutes nos mesures , & seroit une source
 » féconde de nouveaux inconvéniens ? Que la dé-
 » couverte de Crème , que celle de Maran attire-
 » roit nécessairement après elle la découverte de
 » tout le parti ? Cependant toutes ces choses n'ont
 » point eû de suite , on n'en a point suivi la trace
 » qui auroit mené jusqu'à nous. On n'a point pro-
 » fité des lumieres qu'elles donnoient. Jamais repos
 » si profond ne précéda un trouble si grand. Le Sé-
 » nat , nous en sommes fidèlement instruits , le Sé-
 » nat est dans une sécurité parfaite. Notre bonne
 » destinée a aveuglé les plus clairvoyans de tous
 » les hommes , rassuré les plus timides , endormi
 » les plus soupçonneux , confondu les plus subtils.
 » Nous vivons encore , mes chers amis ; nous som-
 » mes plus puissans que nous n'étions avant ces dé-
 » fastres. Ils n'ont servi qu'à éprouver notre confi-
 » tance. Nous vivons , & notre vie sera bien-tôt
 » mortelle aux tyrans de ces lieux. Un bonheur si
 » extraordinaire , si obstiné , peut-il être naturel ,
 » & n'avons-nous pas sujet de présumer qu'il est
 » l'ouvrage de quelque puissance au-dessus des cho-
 » ses humaines ? En vérité , mes compagnons ,
 » qu'est-ce qu'il y a sur la terre qui soit digne de
 » la protection du Ciel , si ce que nous faisons ne
 » l'est pas ? Nous détruisons le plus horrible de tous

24 MERCURE DE FRANCE.

Renault ayant vû disparoître Jaffier veut que celui-ci soit poignardé , l'Auteur a trouvé

les Gouvernemens. Nous rendons le bien à tous les pauvres sujets de cet Etat , à qui l'avarice des Nobles le raviroit éternellement sans nous ; nous sauvons l'honneur de toutes les femmes qui naissent & troient quelque jour sous leur domination avec assez d'agrémens pour leur plaire. Nous rappelons à la vie un nombre infini de malheureux que leur cruauté est en possession de sacrifier à leurs moindres ressentimens , pour les sujets les plus légers. En un mot nous punissons les plus punissables de tous les hommes , également noircis des vices que la nature abhorre , & de ceux qu'elle ne souffre qu'avec pudeur. Ne craignons donc point de prendre l'épée d'une main , & le flambeau de l'autre , pour exterminer ces misérables. Et quand nous verrons ces Palais où l'impiété est sur le trône , brûlans d'un feu , plutôt feu du Ciel que le nôtre ; ces tribunaux souillés tant de fois des larmes & de la substance des innocens , consumés par les flammes dévorantes ; le soldat furieux retirant ses mains fumantes du sein des méchans ; la mort errante de toutes parts , & tout ce que la nuit & la licence militaire pourront produire de spectacles plus affreux , souvenons-nous alors , mes chers amis , qu'il n'y a rien de pur parmi les hommes ; que les plus louables actions sont sujettes aux plus grands inconvéniens , & qu'enfin au lieu des diverses fureurs qui désoloient cette malheureuse terre , les désordres de la nuit prochaine sont les seuls moyens d'y faire regner à jamais la paix , l'innocence & la liberté.

Ce discours fut reçu de toute l'assemblée avec

de secret de donner à Pédre un motif de défendre son ami, que Manlius n'a pas, il est

à complaisance que les hommes ont d'ordinaire pour les sentimens qui sont conformes aux leurs. Toutefois Renault qui avoit observé les visages, remarqua que Jaffier, l'un des meilleurs amis du Capitaine, avoit passé tout d'un coup d'une attention extrême dans une inquiétude qu'il s'efforçoit en vain de cacher, & qu'il lui restoit encore dans les yeux un air d'étonnement & de tristesse, qui marquoit une ame saisie d'horreur. Renault le dit au Capitaine qui s'en moqua d'abord, mais ayant observé Jaffier quelque tems, il en demeura quasi d'accord. Renault qui connoissoit parfaitement les rapports & les liaisons nécessaires qu'il y a entre les plus secrets mouvemens de l'ame, & les plus légères démonstrations extérieures qui échappent quand on est dans quelque agitation d'esprit, ayant examiné mûrement ce qui lui avoit paru à la mine & dans la contenance de Jaffier, crut devoir déclarer au Capitaine qu'il ne croyoit point que cet homme fût sûr. Le Capitaine qui connoissoit Jaffier pour un des plus vaillans hommes du monde, accusa ce jugement de précipitation & d'excès, mais Renault s'étant obstiné à justifier son soupçon, il en expliqua si nettement les raisons & les conséquences, que si le Capitaine ne les sentit pas aussi vivement que lui, il comprit du moins que Jaffier étoit un homme à observer. Il représenta pourtant à Renault, que quand même Jaffier seroit ébranlé, ce qu'il ne pouvoit se persuader, il ne lui restoit pas assés de tems jusqu'au lendemain au soir pour délibérer de les trahir & s'y résoudre, mais qu'en tout cas dans les termes où étoient les choses il n'étoit plus tems de pren

naturel que Pédre imagine que Renault ne soupçonne si légèrement son ami, que parce

dre de nouvelles mesures, & que c'étoit un risque qu'il falloit courir de gré ou de force. Renault répartit qu'il y avoit un moyen sûr de ne s'y pas exposer, & que ce moyen étoit de poignarder eux-mêmes Jaffier dès ce soir. Le Capitaine demeura quelque tems muet à cette proposition, mais enfin il répondit qu'il ne pouvoit se résoudre à tuer le meilleur de ses amis sur un soupçon; que cette exécution pouvoit avoir diverses mauvaises suites; qu'il craignoit d'effaroucher leurs compagnons, de leur devenir odieux, & d'en être considéré comme si on vouloit affecter quelque empire sur eux, & qu'on se prétendît arbitres souverains de leur vie & de leur mort; qu'il ne falloit pas espérer qu'ils comprissent la nécessité de perdre Jaffier, comme ils la comprennoient eux deux, & que ne la comprenant pas, chaque conjuré verroit avec regret sa vie exposée à la première imagination semblable qui leur viendroit; que lorsque les esprits sont dans un grand mouvement, il faut peu de chose pour les faire détourner, & que le moindre changement qu'ils fassent dans cet état, est toujours d'une extrême importance, parce qu'ils ne peuvent plus prendre que des résolutions extrêmes; que si on vouloit cacher de quelle manière Jaffier seroit disparu, il étoit encore plus à craindre qu'ils ne crussent qu'il étoit découvert & en fuite, ou prisonnier, ou traître, & que quelque prétexte qu'on inventât, son absence à la veille de l'exécution, y ayant autant de part qu'il y en devoit avoir, ne pouvoit que les intimider, & leur suggérer de tristes pensées.

qu'il est amoureux de sa femme, & il y a dans le parti que l'Auteur tire de cet incident un

Voyons comment les mêmes choses sont dites par M. de la Fosse.

S C E N E V.

RUTILE , MANLIUS , SERVILIUS.

R U T I L E *à part.*

Je vois Manlius avec lui ,
C'est ce que je souhaite. Eprouvons son courage.

M A N L I U S.

Quelle joie à nos yeux marque votre visage ,
Seigneur ? De nos amis que faut-il espérer ?

R U T I L E.

Tout , Seigneur ; avec nous tout semble conspirer
A l'effet de nos vœux il n'est plus de remise.
En arrivant chés moi , quelle heureuse surprise !
J'ai trouvé ceux du peuple à qui de nos projets
Je puis en sûreté confier les secrets :
Eux-mêmes ils venoient , au bruit du sacrifice ,
M'avertir qu'il falloit saisir ce tems propice.
Tout transporté de joie à voir qu'en ces besoins
Leur zèle impatient eût prévenu mes soins ,
Oui , chers amis , leur dis-je , oui , troupe magna-
nime ,
Le destin va remplir l'espoir qui vous anime ;

F iiij

art qui manque dans Manlius. Ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup de noblesse dans la

Tout est prêt pour demain , & selon nos souhaits

Demain le Consulat est éteint pour jamais.

De nos prédécesseurs quelle fût l'imprudence ,

Qui détruisant d'un Roi la suprême puissance ,

Sous un nom moins pompeux se sont fait deux

Tyrans ,

Qui, pour nous accabler, sont changés tous les ans,

Et qui tous, l'un de l'autre héritans de leurs haines,

S'appliquent tour à tour à resserrer nos chaînes !

Tels & d'autres discours redoublans leur fureur ,

Je crois devoir alors leur ouvrir tout mon cœur ,

Leur marquer nos apprêts , nos divers stratagèmes,

Appuyés en secret par des Sénateurs mêmes ;

Ce que devoient dans Rome exécuter leurs bras ,

Tandis qu'au Capitole agiroient vos soldats ;

Les postes à surprendre, & d'autres qu'on nous livre;

Les forces qu'on aura , les Chefs qu'il faudra suivre;

En quels endroits se joindre , en quels se séparer ;

Tous ceux dont par le fer on doit se délivrer ;

Les maisons des proscrits , que sur notre passage

Nous livrerons d'abord à la flamme , au pillage.

Qu'une pitié , sur-tout indigne de leur cœur ,

A nos Tyrans détruits ne laisse aucun vengeur.

Femmes , peres , enfans , tous ont part à leurs cri-

mes ,

Tous sont de nos fureurs les objets légitimes.

Scène que Manlius & Rutile ont à ce sujet, ainsi que dans celle du quatrième Acte où

Tous doivent . . . Mais , Seigneur , d'où vient qu'à ce récit

Votre visage change , & votre cœur frémit ?

S E R V I L I U S .

Oui. si près d'accomplir notre grande entreprise,
Je frémis à vos yeux de joie & de surprise ,
Et mon cœur moins ému ne croiroit pas, Seigneur ,
Sentir , autant qu'il doit , un si rare bonheur.

R U T I L E .

Excusez mon erreur , & m'écoutez. J'ajoute ;
Ils n'ont de nos desseins ni lumière ni doute ,
Il faut qu'en ce repos où s'endort leur orgueil ,
La foudre les réveille au bord de leur cercueil ,
Et lorsqu'à nos regards les feux & le carnage
De nos fureurs par-tout étaleront l'ouvrage ,
Du fruit de nos travaux tous ces Palais formés ,
Par les feux dévorans pour jamais consumés ;
Ces fameux Tribunaux où regnoit l'insolence ,
Et baignés tant de fois des pleurs de l'innocence ,
Abattus & brisés , sur la poussière épars ;
La terreur & la mort errans de toutes parts ;
Les cris , les pleurs , enfin toute la violence
Où du soldat vainqueur s'emporte la licence ;
Souvenons-nous , amis , dans ces momens cruels ,
Qu'on ne voit rien de pur chés les foibles mortels ;

F V

130 MERCURE DE FRANCE.

M. de la Fosse épargne à Servilius la honte
d'avoir découvert la conspiration , c'est Va-

Que leurs plus beaux desseins ont des faces di-
verses ,

Et que l'on ne peut plus , après tant de traverses ,
Rendre par d'autre voie à l'Etat agité

L'innocence , la paix , enfin la liberté.

Chacun à ce discours qui flate son audace ,

Sur son espoir prochain s'applaudit & s'embrasse ,

Chacun par mille vœux en hâte les momens ,

Et pour vous , à l'envi , fait de nouveaux sermens.

M A N L I U S.

Ainsi donc à nos vœux la fortune propice

A conduit nos Tyrans au bord du précipice ,

Et je n'ai plus qu'un jour à souffrir leurs mépris.

Mai quel effort , Seigneur , quel assés digne prix

M'acquittant , à vos soins . . .

R U T I L E.

Je ne puis vous le taire ,

Il est une faveur que vous pourriez me faire :

Mais cet ami veut bien que sur mes intérêts

Je n'explique qu'à vous mes sentimens secrets.

S E R V I L I U S.

Je vous laisse , Seigneur.

lérie qui sans l'avoir consulté en a donné avis
au Sénat, elle fait ses efforts pour montrer à

S C E N E V I.

MANLIUS, RUTILE.

MANLIUS.

Par quel bonheur extrême

Vous puis-je . . .

RUTILE.

En me servant vous vous servez vous-même,
Seigneur, il vous souvient des sermens que j'ai faits,
Lorsqu'avec nos amis j'embrassai vos projets.

Je jurai devant tous que si j'avois un frere
Pour qui m'intéressât l'amitié la plus chere,
Quand tous deux en même heure ayans reçu le
jour,

Nourris sous mêmes soins, dans le même séjour,
Le Ciel auroit uni par les plus fortes chaînes
Nos vœux, nos sentimens, nos plaisirs & nos pé-
nes,

Si ce frere si cher, troublé du moindre effroi,
Me pouvoit faire en lui craindre un manque de foi,
Par moi-même aussi-tôt sa lâcheté punie
Préviendroit notre perte & son ignominie.
Vous louâtes, Seigneur, ce noble sentiment,
Et chacun, après vous, fit le même serment.

F vj

132 MERCURE DE FRANCE.

son époux l'horreur de cette coupable entreprise, & lorsqu'elle croit l'avoir ébranlé, elle lui avoue qu'il n'est plus tems d'hésiter, qu'elle a tout découvert, & que le Sénat a promis la grace de Manlius. Servilius est désespéré, Manlius paroît, & il y a sans doute beaucoup de sublime dans la façon dont il aborde son perfide ami.

M A N L I U S.

Connois-tu bien la main de Rutile ?

R U T I L E.

Oui.

M A N L I U S.

Tiens, lis.

Et il lui remet une Lettre par laquelle Rutile l'instruit que Valérie a découvert la conf-

M A N L I U S.

Eh bien ?

R U T I L E.

Voici le tems qu'un effort nécessaire
Doit de votre serment prouver la foi sincère.

M A N L I U S.

Sur qui ?

R U T I L E.

Sur votre ami, &c.

piration. On a vû dans l'Extrait de *Venise sauvée* de quelle façon, dans une situation semblable, Pedre traite Jaffier qui le supplie d'accepter sa grace, & nous avons oublié de rapporter un beau vers qui trouvera sa place ici, c'est lorsqu'à ce sujet Pédre dit à Jaffier :

Ce dernier trait te peint à mon ame surprise.
Je croyois te haïr, traître, je te méprise.

Manlius ne répond pas avec moins de force à Servilius, lorsque celui-ci lui offre sa grace & celle de ses amis.

Eh ! quel aveu , quel titre ,
De leur sort & du mien te rend ici l'arbitre ?
Qui t'a dit que pour moi la vie eût tant d'attraits ?
Que veux-tu que je puisse en faire désormais ?
Pour me voir des Romains le mépris & la fable ,
Pour la perdre peut-être en un sort misérable ,
Ou dans une querelle , en signalant ma foi
Pour quelque ami nouveau perfide comme toi ?

Dans cette situation Manlius & Pédre sont également admirables , & prennent une voie différente pour toucher les Spectateurs , & cette différence vient de celle qui est dans leur situation , ce qui fait l'éloge des Auteurs qui ont sçu la démêler. Manlius voit renver-

fer un grand projet qui devoit le rendre le maître des Romains, & le venger du Sénat qui l'a outragé, dans cette situation il se livre au courroux qu'excite en lui le fatal accident qui renverse ses desseins, cet objet est trop grand pour qu'il puisse en envisager d'autre. Pédre n'a qu'un intérêt particulier & subordonné dans une conjuration qui par elle-même est beaucoup moins considérable, il eût médiocrement intéressé s'il eût tenu le même langage que Manlius, sa fermeté à choisir la mort plutôt qu'une grace qui l'aviliroit, ses sentimens pour Jaffier où l'on voit encore un souvenir tendre de l'amitié que celui-ci a trahie, étoient des choses plus capables de faire impression dans ce moment. Ainsi les deux Auteurs ont dû se conduire différemment dans deux situations qui paroissent semblables, mais que changeoit la nuance qui distingue Manlius de Pedre. *Venise sauvée* gagnera beaucoup à la comparaison, si l'on compare Servilius avec Jaffier; le premier dit à Manlius que peut-être il a dû découvrir la conjuration.

Peut-être plus tranquille aurois-tu lieu de croire
Que sans moi tes desseins auroient fletri ta gloire,
&c.

Certainement ce discours n'est pas celui

que Servilius a du tenir, & il est seul capable d'ôter tout l'intérêt de cette scène. Ce n'est qu'après s'être entendu appeller perfide par Manlius qu'il a trahi, que Servilius s'écrie.

Noms affreux entendus pour la première fois.

Et qu'il est sérieusement fâché de ce qu'il a fait. Combien plus intéressant est Jaffier qui n'ose lever les yeux sur son ami, qui voudroit que la terre le cachât, dans son sein pour éviter les regards de Pedre, lorsque celui-ci paroît chargé de chaînes, qui s'accuse le premier, qui lui demande pour unique grace qu'il accepte la vie, & se venge sur lui? M. de la Fosse a fait découvrir la conspiration par Valerie pour éviter de faire jouer à Servilius un rôle trop odieux, & c'est peut-être ce même art qui l'a empêché de peindre avec assez de force les remords qui sont la partie la plus tragique de la pièce. Il n'arrive que trop souvent qu'en voulant corriger un défaut on énerve la situation & on en ôte le pathétique. D'ailleurs les remords de Jaffier qui commencent aussi-tôt que la révélation du secret, le reconcilient avec le spectateur, par la vivacité dont ils sont.

Remarquons encore une différence essentielle entre les deux Tragédies au sujet de ce quatrième Acte. Tout est en action dans

136 MERCURE DE FRANCE.

Venise sauvée, tout est discours dans Manlius, il vaut mieux sans doute voir arriver Jaffier & Belvidera au Sénat, & bien-tôt après paroître les conjurés chargés de chaînes, que d'apprendre par une conversation que Valérie a découvert la conspiration, & par une lettre de Rutile qui est en fuite, que Manlius le sçait. Celui-ci libre encore, & pouvant s'échaper offre un moindre effort aux remords de Servilius que Pédre enchaîné n'en offre à ceux de Jaffier. Il en est de même de la scène où Jaffier leve le poignard sur sa femme, cette action terrible est tout autrement tragique que le discours de Servilius qui dit à la sienne qu'elle mériteroit la mort.

Que tarde ma fureur de le venger aussi ?

Il est inutile de parler du cinquième acte de l'une & de l'autre Tragédie. Celui de *Venise sauvée* offre le tableau le plus tragique & le plus terrible, le cinquième acte de Manlius est, osons le dire, absolument languissant, quoique les mêmes choses s'y passent à peu près que dans *Venise sauvée*; mais dans l'une tout agit, tout est vivant, & dans l'autre on n'apprend rien que par de froids récits. M. de la Fosse semble avoir été effrayé de la force de l'action qu'il traitoit,

& n'avoir osé exposer ce tableau terrible aux foibles regards du public François. Peut-être cette crainte étoit-elle prudente, & eut-il risqué de ne pas réussir. Si M. de la Place n'eut pas préparé les esprits par son excellent ouvrage du Théâtre Anglois dont on a lû déjà quatre volumes avec tant de plaisir, peut-être la forte touche du pinceau auroit-elle révolté dans *Venise sauvée*. Puisse cet exemple encourager nos Poètes à introduire plus d'action sur notre Théâtre trop languissant ! c'est le seul défaut qu'on eut à lui reprocher.

Au reste il ne nous appartient pas de décider, & nous n'avons pas prétendu juger par cet examen laquelle des deux pièces doit l'emporter sur l'autre, elles ont été couronnées l'une & l'autre par les suffrages du public ; si la dignité du sujet donne quelque avantage à Manlius, la force de l'action en dédommage dans *Venise sauvée*, & l'Auteur doit d'autant plus s'applaudir d'avoir vivement ému les spectateurs, qu'il sembloit moins secondé par le sujet. En ne comparant chacune de ces Tragédies qu'à elles mêmes, le public a décidé que les trois premiers Actes de Manlius étoient plus intéressans que les deux derniers, & il a été plus ému aux deux derniers Actes de *Venise sauvée* qu'aux trois premiers. Les lé-

geres critiques que nous avons faites de l'un & de l'autre ouvrage, ne diminuent en rien la gloire des Auteurs; où sont les ouvrages sans défauts ?

*Optimus ille est
Qui minimis vitiis urgetur.*

D'ailleurs qu'on nous permette de répéter ici une chose que nous avons déjà dite ailleurs, & qui est très-vraie; lorsqu'on critique un ouvrage que le public applaudit, toutes les censures sont des éloges; car plus on y remarque de fautes, plus il faut conclure qu'il y a de beautés, qui ont fait excuser les défauts à un public éclairé qui se méprend rarement.

Nous ne finirons point sans rendre justice à la maniere dont cette Tragédie a été jouée; il y avoit long-tems qu'on n'en avoit vû d'aussi parfaitement exécutée.



Le 18 les Comédiens François donnerent la premiere représentation d'une Comédie de M. de la Chaussée intitulée *la Gouvernante*; elle eut un succès éclatant. M. de la Chaussée si accoûtumé à faire briller dans ses Pièces la vertu & les mœurs, s'est surpassé à cet égard dans celle ci. Il est difficile & peut-être impossible de mieux écrire une Comédie; nous en rendrons compte le mois prochain, mais on peut d'avance en concevoir l'idée la plus avantageuse sur les talens si connus de l'illustre Auteur, & sur les applaudissemens du Public.

L'Académie Royale de Musique a commencé l'année 1747 par la représentation du Ballet des Amours des Dieux.

Elle a interrompu pendant quelques jours les représentations de *Perfée* pour redonner *Hypermnestre* qui n'a pas long-temps gardé la place du fils de Jupiter; les Jeudis ont été occupés par les *Fragmens* que nous avons spécifiés. On y a joint l'Acte de *Coronis* & d'*Apollon* du Ballet des Amours des Dieux, si bien exécuté par Melle. Fel & M. Jeliote.

La Comédie Françoise à long-tems brillé par les représentations très-suívies de *Vénise sauvée*, & M. de la Place Auteur de cet-

140 MERCURE DE FRANCE.
te Tragédie doit être satisfait d'un succès
qu'il a mérité.

Les Italiens ont aussi très long temps joui
de la réusfite éclatante du *Prince de Salerne* ,
& de ses ingénieux Ballets qui ont eu une
approbation générale fi décidée, que la der-
niere entrée en a été dessinée par Marvie
& gravée par Horcolli. L'Estampe est ornée
d'une infcription en vers , & on y recon-
noît les graces fines de l'aimable Camille.

Le Théâtre de Versailles a amusé la Cour
le mardi vingt Novembre par la belle Tra-
gédie d'*Héraclius* du célèbre Corneille , &
le Colin-Maillard , petite Comédie.

Le Jeudi 22 les Comédiens François
donnerent *Venise Sauvée* de M. de la Place,
& *Julie* ou *l'Heureuse épreuve* de M. de Ste.
Foi, l'ingénieux Auteur de l'Oracle , & cet-
te représentation fit un plaisir infini à une
assemblée respectable & semée de connois-
seurs délicats.

Le Jeudi 29 on joua *la Coquette* & *l'Im-
promptu de Campagne*.

Le Jeudi 5 la Tragédie d'*Andromaque* ,
& le joli *Esprit de contradiction* du saillant
Dufreni.

Le Mardi 17 *le Distrain* & *les trois Freres*

Rivaux, petite Comédie souvent jouée, quoique denuée d'une intrigue vrai semblable.

Le Mercredi 5 les Italiens avoient représenté *les Déffis d'Arlequin & de Scapin* suivis d'un Ballet.

La Comédie Italienne a donné le Samedi quatorze Janvier à Paris l'*Inconstant ramené* Pièce en trois Actes avec un divertissement. On l'a retirée après la première représentation.



A MADAME DU BOCAGE.

Sur son Poëme qui a remporté le Prix de l'Académie de Rouen.

DANS un enthousiasme heureux
 Vous avez des Normands célébré le Parnasse ;
 Sapho , parmi leurs noms fameux
 Le votre aujourd'hui tient sa place.

Fruit du génie & chef-d'oeuvre de l'Art,
 Votre Ouvrage est chéri des Filles de mémoire ;
 Vous marchez sur les pas de la Vigne * & Bernard , *

- * Mlle. de la Vigne de Vernon,
- * Mlle Bernard de Rouen,

42 MERCURE DE FRANCE.

Digne rivale de leur gloire.

Vous avez remporté le Prix
Que vous disputoient nos Orphées :
Des immortelles Scudéris , *
Vous renouvez les Trophées.

Ainsi quand différens oiseaux
Dans la belle saison chantent sous les feuillages ,
L'aimable Philomèle efface ses rivaux ,
Et réunit tous les suffrages.

Richer.



*ÉPIÎTRE à M. de la Bruere Auteur du
Mercur de France.*

JE ne ſçaurois plus long-temps me contraindre ,
Et j'ofe à vous de vous même me plaindre.
De nos écrits ſage appréciateur ,
Vous dont il eſt infiniment flatteur
De mériter l'impartial ſuffrage :
Nous parcourons dans votre aimable Ouvrage
De mille Auteurs tous les eſſais divers ,
Et de moi ſeul vous rejettez les vers.
Deux légers fruits de ma naïve plume
Auroient-ils pû charger trop un volume ?

* Melle de Scudéri a remporté le Prix de l'Académie Françoisé.

J'ai moins d'ardeur pour me voir imprimé,
 Que de regret d'avoir en vain rimé.
 L'équité veut que dans la concurrence
 Vous accordiez toujours la préférence
 Aux doux Concerts de ces esprits brillants
 Que le Public, connoisseur des talents,
 Pour leur voix tendre & pour leur ton sonore,
 De son encens dès leur naissance honore :
 Ils chantent bien Apollon, Mars, Cypris ;
 De tous les Arts ils sont les favoris,
 De leurs accents tout le monde les loue,
 Et tout le monde a raison, je l'avoue.
 De leur éclat plus touché que jaloux
 Quoique rival je les adore tous.
 Je consens donc que de la Soriniere,
 A qui déjà l'Empire littéraire
 Doit jusqu'ici tant de riches trésors,
 Avant les miens vous placiez les efforts,
 Ainsi que lui par de faciles veilles.
 Lorsqu'on a l'art de charmer les oreilles,
 On ne paroît que trop tard au Public.
 Dans ses transports la Muse de Croïse (*)
 Est, j'en conviens, un peu moins soutenue,
 Mais cependant dans ses jeux ingénue,
 Féconde en tours, inépuisable en traits,
 A nos regards qu'elle étale d'attraits !

(*) M. Desforçes Maillard.

144 MERCURE DE FRANCE,

Aux vrais amis des Filles de mémoire
Je suis tout prêt, & je me ferai gloire
De le céder : ces Héros pleins d'appas,
Ont droit sur moi de prétendre le pas,
Peintres rians, imitateurs d'Horace,
Badins, polis ils suivent du Parnasse,
Où leurs travaux moissonnent des lauriers,
Les plus secrets & les plus beaux sentiers.
Quand ils voudront seuls remplir la carrière,
Quand ce sera Néricaut, ou Voltaire,
Ecrivains purs, mâles, sans nul défaut,
Je n'aurai pas à vous dire un seul mot.
A cela près je vous demande en grace
De me garder quelquefois une place,
Dans ce Journal tous les mois reproduit,
Que vous créez, vous que le goût conduit,]





LETTRE de M. PHILIPPE, le fils,
à M. de la Bruere.

JE vous dois, Monsieur, des remerciemens de la façon obligeante dont vous venez d'annoncer mon édition de *Velleius Paterculus*. Il faut qu'elle ait quelque mérite, puisqu'elle a obtenu l'approbation d'un homme de goût & d'esprit. Je ne viens point à mon tour vous rendre les éloges que le public vous donne; je fais plus, je vous félicite sur votre discernement, quand je vous entends dire souvent à vos lecteurs que ce n'est qu'à l'école des Ecrivains de la Grece & de Rome que se sont formés les grands hommes du siècle brillant de Louis XIV, & de celui où nous vivons. Vous arrêtez autant que vous pouvez le progrès des préjugés ridicules des prétendus beaux esprits, qui croient aujourd'hui qu'il est totalement inutile de se former sur les modèles de l'Antiquité, & qu'il suffit, pour l'érudition, d'une crème légère puisée dans leurs écrits superficiels. Mais ce n'est point ma mission de combattre le faux goût qui régné parmi nous. Mon but est de vous en-

G

tretenir quelques instans de mon *Lucrece*, dont le *Mercur*e n'a pas ençore parlé. Je ne me serois jamais affiché comme Auteur, encore moins comme Editeur, si je n'avois pas eu le malheur de me voir attribuer méchamment des écrits auxquels je n'ai eu aucune part, ni de près ni de loin, & si l'injustice du feu Abbé *Desfontaines* ne m'avoit voulu ôter d'un trait de plume mon *Essai de Géographie pour les commençans*, in 8°. divisé en trois parties, que le Libraire *Thiboust* a imprimé en 1744, & dont je donnerai une édition considérablement augmentée.

On souhaitoit depuis long-tems, Monsieur, de voir sortir des presses Parisiennes une édition correcte d'un des plus beaux Poèmes que Rome ait produit. *Lucrece* est un des Auteurs que les *Elzevirs* ne purent point apparemment donner au Monde Littéraire, soit que la mort ait prévenu leur dessein, soit qu'aucun Sçavant ne voulut se charger d'une révision pénible, faute de manuscrits ou d'éditions précédentes assés exactes pour en donner une hors de toute atteinte. Ces fameux Imprimeurs avoient pourtant une grande ressource dans le docte *Lambin* qui avoit fait paroître son *Lucrece* in 4°. à Paris, en 1579 (*apud Joannem Bene-Natum.*) Un Commentaire sçavant, un texte revû sur cinq manuscrits par un Professeur Royal.

regardé comme l'Oracle Latin du seizième siècle , devoient faire les sûretés des Elzevirs qui avoient formé l'utile projet de réimprimer tous les Auteurs de l'Antiquité : ils ne purent pas tout exécuter. Depuis eux il s'est trouvé des Libraires entreprenants qui ont donné des éditions de Lucrece en différentes formes. Il me devenoit indispensable , dans la tâche que je m'étois imposée , de les consulter pour la plus grande partie , mais je me suis attaché principalement aux éditions de MM. *Maittaire & Havercamp*.

Ce dernier éditeur a réuni en deux gros tomes *in 4°*. tous les Commentateurs de Lucrece les plus estimés , tels que *Faber* , *Preigius* , *Crœsch* , & autres de moindre considération. Il paroît n'avoir point connu l'Italien *Nardi* , qu'il ne m'a pas été inutile d'interroger quelquefois. J'ai profité de ces secours , & au bout d'un an de travail le plus assidu & le plus constant , j'ai livré au public le produit de mes recherches. Les diverses leçons que j'ai cru devoir mettre à la fin du Poëme de Lucrece , y sont placées pour justifier la leçon que j'ai adoptée dans le texte , n'ayant donné la préférence qu'à celles qui m'ont semblé former un sens lié avec ce qui suit ou qui précède , & qui d'ailleurs sont appuyées de l'autorité des plus anciens manuscrits. On sçait combien la ponc-

tuation influë sur le vrai sens d'un Auteur, & quelle clarté il peut acquerir par cette sorte d'exactitude, qui suppose que l'éditeur doit commencer par s'instruire lui-même, afin de donner quelque lumiere à ses lecteurs, pour plusieurs desquels le Poëme de *la nature des Etres* pourra bien être encore une Enigme à déchiffrer.

Voici, Monsieur, comme je réponds dans ma Préface aux objections que je m'y fais par rapport à la doctrine de Lucrece dont je n'admire que la Poësie, & qui auroit pu mieux employer ses sublimes talens. *At cum Lucretii, aut potius Epicuri Philosophia à cordato quoque viro delirantis ingenii commentis annumeretur, non fuit quod vereremur ne magis in rerum inanitate, quam in poëseos leporibus lector sana mentis immoraretur. Quem enim latet, si modo attenderit, quæcumque de Atomis effudit Epicurus, ex tam futilibus, imò tam nullis inniti rationum momentis, ut aut per sese ipsa ruant & fundantur, aut leviter impulsa dilabantur? Quotusquisque autem est eorum homuncionum qui Christianam Religionem apertius impugnant, qui non quamlibet aliam malit quam Epicuream opinionem tueri? Adeo cum ratione & secum ipsa pugnat! quin etiam ne iis quidem argumentis Philosophus utitur qua si non vero proxima, saltem non omnino absurda videantur.*

Quapropter ad edendos Lucretii de Rerum natura libros, eosdemque sedulo recognitos, industriam omnem conferre non dubitavimus, vati Epicuri doctrinam jampridem ita obsolevisse, nihil ut inde periculi rei Christiana immineat; Lucretii vero libros qui arcana reconditoris Physica plurima dilucidè ac subtiliter explicent, poësimque simul offerant legentibus Latini sermonis integritate saluberrima delibutam, non parum ad politionis litterarum decus & utilitatem profuturos. Si quid tamen meticulosis hominibus superesse videbitur quod ab exquisitis illis Lucretii carminibus timere Religio jure possit, faciet profectò ne error latius grassetur, utque fidem, si quam invenit, amittat, expetitus ille tamdiu Eminentissimi Cardinalis Anti-Lucretius mox emittendus in publicum singulari, nec satis pradicando Illustrissimi & Eruditissimi Abbatibus beneficio.

Jé n'avois pas l'honneur d'être connu de M. l'Abbé de Rothelin, lorsque je parlois de lui en termes bien peu capables de rendre l'idée que je me formai de ce grand homme quinze jours après que mon Lucrece fut achevé. Sa mort m'a privé d'une protection puissante, & les bontés qu'il m'a témoignées peu de tems même avant qu'il nous fût enlevé, m'ont fait comprendre que je ne lui étois pas indifférent, & qu'il me vouloit

du bien. Dans les intervalles d'un mieux qu'on ne pouvoit guères appeller santé, pendant les trois ou quatre premiers mois de l'année 1744, j'ai lû, revû en entier avec lui l'*Anti-Lucrece*, & c'est dans ces momens de la délicieuse solitude que procure le cabinet, que j'ai senti avec la plus vive admiration combien M. l'Abbé de Rothelin étoit supérieur à la réputation dont-il jouissoit dans la République des Lettres. Nous aurons sans doute bientôt l'ouvrage de l'illustre Cardinal de Polignac, & l'on verra qu'il n'appartenoit qu'à un Prince de l'Eglise, & à un homme doué d'un rare génie, de prendre en main la défense de la vérité, & de la présenter aux hommes avec tout l'éclat dont elle brille, quand le cœur capable de docilité, s'il est sans honteuses passions, peut en sentir la force victorieuse, & y soumettre humblement l'esprit. En effet dans ce Poëme c'est la raison éclairée qui triomphe avec les armes les plus raisonnables.

Au reste, Monsieur, si mes éditions sont accueillies du public, il faut aussi convenir que le zèle de M. *Constelier* pour la perfection de la Typographie lui fait beaucoup d'honneur. Il marche sur les traces d'un pere dont la mémoire est précieuse à quiconque aime les livres imprimés avec

magnificence & avec goût. Il n'a point épargné la dépense, & de ce côté-là il a rempli l'attente des curieux d'ornemens, soit en vignettes, soit en estampes. Permettez-moi d'annoncer ici que dans les premiers jours de la prochaine année il mettra en vente *Perse & Juvenal*, de la même forme que les *Poètes* qu'il a donnés précédemment, & qu'à peu de distance il donnera une nouvelle édition de son *Phédre* imprimé en 1742.

J'ai l'honneur d'être avec toute la considération & l'estime qui vous sont dûes,
 Monsieur, Votre très-humble & très-obéissant-serviteur, PHILIPPE.

A Paris ce 4 Octobre 1746.

P. S. Quoiqu'on me sollicite, Monsieur, dans les Pays Étrangers, d'envoyer les augmentations que j'ai faites à mon *Essai de Géographie pour les commençans*, je suis bien aise d'attendre encore du tems pour donner à cet ouvrage plus de perfection, & pour cela j'ose ici solliciter à mon tour les gens de Lettres, & tous ceux qui les aiment véritablement, de vouloir bien me communiquer des mémoires certains sur l'histoire

naturelle des quatre parties de l'Univers, On sent bien que je ne suis curieux d'obtenir rien qui ne soit avéré, & qui n'ait le mérite d'une découverte, ou qui ne soit absolument ignoré, car heureusement je connois les sources, & il me seroit aisé, ainsi qu'à certains faiseurs de gros livres, d'en faire un immense du mien, mais en vérité je respecte trop le public, pour le surcharger de détails qui se trouvent par tout, depuis que les Dictionnaires multipliés répètent & pillent réciproquement les articles les uns des autres. Ceux qui voudront être mes bienfaiteurs auront la bonté de se servir de la voye de votre Journal, ou de m'écrire, en affranchissant le port.





*RONDEAU REDOUBLE sur les
mœurs du siècle.*

LINTEREST fait mouvoir mille & mille
ressorts ;

C'est le Dieu de l'argent qu'ici bas on révere ;
Les amis d'aujourd'hui n'en ont que le dehors ;
On n'aime plus par choix , comme au tems de Ti-
bere.

Pour un rien fort souvent la sœur trahit le frere ;
On rompt de l'amitié les liens les plus forts :
C'est à qui maintenant sçait mieux se contrefaire :
L'interest fait mouvoir mille & mille ressorts.

Depuis le Procureur jusqu'au simple recors ,
Maltotiers & Commis, tous ont un sçavoir-faire ,
Et trouvent le secret d'amasser des trésors ;
C'est le Dieu de l'argent qu'ici bas on révere.

Tel qui nous dit, vivez, pense bien le contraire ,
Et voudroit de bon cœur nous voir au rang de
morts :

Tel nous loue en devant , qui nous blâme der-
riere ;

Les amis d'aujourd'hui n'en ont que le dehors.

G V

154 MERCURE DE FRANCE

Dans ce siècle l'amant feint de tendres transports,
Et vise plus aux biens qu'au cœur de sa bergere :
Ce n'est point la vertu qu'on cherche sur nos bords ;
On n'aime plus par choix, comme au tems de Tibère.

S'agit-il de chanter quelqu'un dont il espère ?
Le Poète à l'instant fait de nouveaux efforts,
Heureux par son travail s'il vient à bout de plaire !

Mais de sa Lyre, ami, qui produit les accords ?

l'Intéressé.

M. de Châlons sur Marne.

Les mots de l'Enigme & du Logogryphe du deuxième Volume de Décembre sont *l'Y grec & ail*. On trouve dans le Logogryphe *Lia, lai, Ali, ai, ia, al, la, note Musicale, la, article & il*.

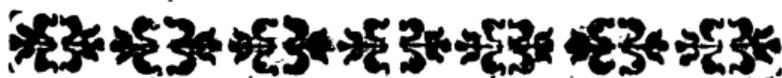


ENIGME.

DANS le monde je suis tellement nécessaire,
Qu'une fille sans moi ne peut devenir mère.

A ce trait, cher Lecteur, ne vas point penser mal ;
 Je forme l'homme , & même l'animal.
 Quoiqu'inconnue en la nature ,
 Tout membre me doit sa structure,
 Je plais au sexe féminin ,
 Sur-tout lorsque j'entre en ménage :
 Bref je fers dans le mariage ,
 Et j'aide à soutenir par-tout le genre humain.

Par le même.



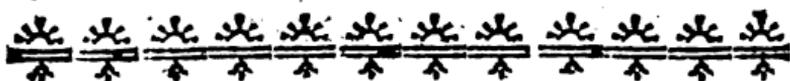
AUTRE.

JE suis aussi vieux que le monde ;
 Je suis le plus puissant des Dieux ;
 Je regne sur la terre & l'onde ;
 J'ai vaincu le Maître des Cieux ;
 Mes sujets goûtent mille charmes ;
 Ils ne connoissent point les larmes ;
 C'en est assés, mon cher Lecteur ,
 Dis-moi qui regne sur ton cœur.

E. N. G. D. de Rouen.



G vj



LOGOGYPHE.

Comme un serpent je me glisse par tout ;
 Cent fois je change de figure ;
 Pour venir à mes fins & mieux faire mon coup.
 Cinq pieds font toute ma structure.
 J'offre à qui veut les combiner
 Chose qui sert pour aligner ;
 Un arbre qui toujours conserve sa verdure ;
 Nom qui convient peut-être à mon Auteur ;
 Une diphtongue ; un terme d'assurance ;
 Un de mépris ; un de douleur ;
 Ce que porte un législateur ,
 Et le synonyme à créance.



AUTRE.

Si tu veux sçavoir qui je suis ,
 Ami , vois ce que jé produits.
 Je n'ai que six pieds en partage ,
 Lesquels, sans tarder d'avantage ,
 Vont te faire connoître un Poëte Romain ;
 Ce trop téméraire Léвите ,

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY,
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION
125 WEST 47TH STREET
NEW YORK 10036

Qui fut frappé de mort subite,
 Pour avoir, ce dit-on, osé porter la main
 A l'Arche du Seigneur ; l'appui du corps humain ;
 Ce qui trouble toujours les plaisirs de la vie ;
 Ce qui sert pour faire du pain ;
 Une herbe ; l'écorce d'un grain ;
 Une Riviere en France , une autre en Italie ;
 Celle que Junon mit sous la garde d'Argus ;
 La fille d'Hermione & du Prince Cadmus ;
 Bref ce qui d'un jeu fait partie.



C H A N S O N.

Q U'à nos voix l'écho résonne !
 Bûvons, mettons nous en train.
 LA DAUPHINE qu'on nous donne
 Rend notre bonheur certain ;
 Pour nous la nouvelle est bonne,
 Plus encor pour LE DAUPHIN.

Paris languit dans l'attente
 Des passe-tems les plus doux ;
 Plus d'une fête bruyante
 Fera le plaisir de tous ,
 Mais au fond la plus touchante
 Sera celle des époux.

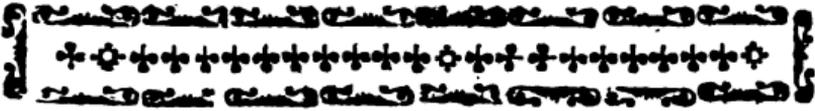
158 MERCURE DE FRANCE.

Dans cette réjouissance
Quel cœur ne se sentira ?
Du Roi la magnificence
En tous lieux éclatera ;
Pour le prix de sa dépense
Un petit Fils il aura,

Neuf mois en feront l'affaire ;
Plus de tems il ne faudra.
Ah ! que l'Amour & son frere
Auront d'honneur à cela ,
S'il ressemble à son grand Père ,
S'il ressemble à son Papa !

FLA DAUPHINE à l'art de plaire
Joint du Ciel maints autres dons.
De ses vertus pour salaire
Qu'elle ait autant de Bourbons !
Ciel ! fais nous la grace entiere ,
De voir grands ces rejettons.




 JOURNAL DE LA COUR,

DE PARIS, &c.

LE 24 du mois dernier, veille de la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, le Roi & la Reine accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, assisterent dans la Chapelle du Château de Versailles aux premières Vêpres chantées par la Musique.

Le lendemain jour de la fête, leurs Majestés qui après avoir assisté aux Matines avoient entendu trois Messes à minuit, assisterent, étant accompagnées comme le jour précédent, à la Grande-Messe célébrée pontificalement par l'Evêque de Gap. L'après-midi elles entendirent le Sermon du Pere Imbert Théatin, & ensuite les Vêpres auxquelles le même Prélat officia.

Le 1er. jour de l'an les Princes & Princesses & les Seigneurs & Dames de la Cour, eurent l'honneur de complimenter le Roi & la Reine sur la nouvelle année.

Le Corps de Ville a rendu à cette occasion ses respects à leurs Majestés, à Monsei-

gneur le Dauphin , à Madame & à Mesdames de France.

Les Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint Esprit s'étant assemblés dans le Cabinet du Roi vers les onze heures du matin, le Prince d'Ardore Ambassadeur du Roi des deux Siciles , & le Comte de Thomond, nommés Chevaliers dans le Chapitre tenu le premier du mois de Janvier de l'année dernière, furent reçus par Sa Majesté Chevaliers de l'Ordre de S. Michel. Le Roi se rendit ensuite à la Chapelle, Sa Majesté étant précédée de Monseigneur le Dauphin, du Duc de Chartres, du Comte de Clermont, du Prince de Conty, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, & des Chevaliers Commandeurs, & Officiers de l'Ordre. Le Prince d'Ardore & le Comte de Thomond en habits de Novices, marchoient entre les Chevaliers & les Officiers. Lorsque le Roi eût entendu la Grande-Messe célébrée pontificalement par l'Evêque Duc de Langres, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, Sa Majesté monta à son Trône, où elle reçût Chevaliers avec les cérémonies accoutumées le Prince d'Ardore & le Comte de Thomond, qui eurent pour Pareins le Comte de Matignon & le Maréchal de Coigny. Les nouveaux Chevaliers ayant pris leurs places, le Roi sortit de la Chapelle & fut reconduit à son appartement

dans l'ordre observé en allant à la Chapelle.

Le 2 de ce mois le Roi accompagné comme le jour précédent, a assisté au Service qui a été célébré dans la Chapelle pour le repos des ames des Chevalliers morts dans le cours de l'année dernière, & auquel le même Prélat a officié.

Le 1er. le Comte de Loss Ministre du Cabinet du Roi de Pologne Electeur de Saxe, & son Ambassadeur Extraordinaire auprès du Roi, eut en cette qualité sa premiere audience de Sa Majesté dans le Cabinet. Il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Madame & de Mesdames de France, par le Chevalier de Saintot Introduceur des Ambassadeurs.

Le 3 M. Gross Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie, eut une audience particuliere du Roi, à laquelle il fut conduit par le même Introduceur.

Le Roi a accordé au Maréchal Comte de Saxe le titre de Maréchal Général de ses Camps & Armées.

Sa Majesté a fait Duc le Maréchal de Coigny.

Le Marquis d'Argenson Ministre & Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, ayant donné sa démission, le Roi a choisi pour le remplacer le Marquis de Puyseulx, Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté;

162 MERCURE DE FRANCE.

Conseiller d'Etat d'Epée , Ministre Plénipotentiaire du Roi aux conférences de Breda , & cy deyant son Ambassadeur auprès du Roi des deux Siciles.

Le 16 de ce mois le Duc de Ruffec & le Duc de Mortemart Pairs de France , furent reçus au Parlement , & ils y prirent séance avec les cérémonies accoûtumées.

L'Académie Françoisé donnera dans son Assemblée publique du 25 Août de cette année le Prix d'Eloquence fondé par M. de Balzac , & elle propose pour sujet *jusqu'à quel point il est permis de rechercher ou de fuir les honneurs & les dignités*, conformément à ces paroles de l'Ecclésiastique , *noli quarere fieri Judex , nisi valeas virtute irrumperere iniquitates.*

Le même jour elle donnera le Prix de Poésie fondé par M. de Clermont Tonnerre , Evêque Comte de Noyon. Le sujet sera *que la clémence de Louis XIV. dans la victoire est une des vertus de son auguste successeur.*

BENEFICES DONNES.

Le Roi a accordé l'Abbaye de Cormery , Ordre de Saint Benoît , Diocèse de Tours , à l'Abbé de la Clue , Vicaire Général de l'Evêché de Chartres.

Celle de Saint Georges sur Loire , Ordre de Saint Augustin , Diocèse d'Angers , à l'Abbé de Beauvoir de Saint Aulaire , Vicaire Général de l'Evêché de Nantes

Celle de Hautefontaine , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Châlons sur Marne , à l'Abbé Darguel , Visiteur Général des Carmelites de France.

Le Prieuré de Chemillay , Ordre de Saint Benoît , Diocèse d'Angers , à l'Abbé de Montjouvent , Comte & Vicaire Général de Lyon.

Celui de Beaulieu , Ordre de Saint Augustin , Diocèse de Rouen , à l'Abbé de Menibus.

PRISES DE VAISSEAUX.

ON a appris par un navire revenu depuis peu de Terre-Neuve , que le 17 du mois d'Octobre dernier un bâtiment François de six canons & de deux pierriers , commandé par M. de la Rigaudiere , & monté seulement de vingt-cinq hommes , avoit été attaqué sur la côte de l'Acadie par un vaisseau Anglois de quatorze canons , de douze pierriers & de cent hommes d'équipage ; qu'il avoit soutenu un combat de

24 heures , & que non seulement il avoit mis en fuite le vaisseau ennemi , mais qu'il avoit brûlé en sa présence quatre barques de Pêcheurs , sur lesquelles il avoit fait vingt-six prisonniers.

Le Capitaine Emeric commandant le Corsaire *le Tigre* , de Saint Malo , y a conduit le navire *l'Italien Galley* , de Thopson , de deux cent tonneaux , chargé d'huile & de moruë.

Le Corsaire *l'Heureux* monté par M. la Dorbalais s'est rendu maître des navires *le Mercure* de Bristol , & *le Snapper* , de quatre cent tonneaux , dont la cargaison consistoit en sucre. Ce Corsaire & celui nommé *le Prince de Conty* , ont repris la barque *la Marie-Joseph* , de Lannion , qu'ils avoient enlevée.

La frégate Angloise *l'Himchembroke* , de quatorze canons & de vingt-huit pierriers , a été menée au Havre par le Corsaire *la Marie-Magdeleine* , que commande le Capitaine Delchesnays Trehouard.

M. Ribard qui monte le Corsaire *l'Alcide* est entré dans le Port de Saint-Malo avec le bâtiment ennemi *l'Anne Galley* , de deux cent tonneaux , chargé de sucre.

On apprend de Brehat qu'il y est arrivé un navire Anglois nommé *le Comte de Toulouse* dont s'est emparé le Corsaire *la Gloire*.

Le navire *le Thomas-Jeanne*, de Jersey, a été pris par le Capitaine Ruault commandant le Corsaire *le Tavignon*, qui a fait conduire à Saint Vallery ce bâtiment, & qui a envoyé au Havre un autre navire chargé de coton, d'huile & d'autres marchandises.

Le Capitaine le Fevre, dit Juin, qui commande le Corsaire *le Comte de Louvendale*, de Dunkerque, a mené à Brest le navire ennemi *le Thomas & Robert*.

Le navire *le Tourneur*, Capitaine Duhamel, a rançonné un bâtiment Anglois pour six cent livres sterlings.

Suivant les avis reçus de Granville, le Capitaine du Pré qui monte le Corsaire *la Revanche*, de ce Port, a enlevé le brûlot *le Louisbourg*, & les navires *le Sara*, *le Michel & la Charmante Marie*, dont les chargemens sont composés, principalement d'indigo, de cassonade & de café.

Les Capitaines Paillet, Altacin & Pourre commandans, les Corsaires *la Bellone & le Duc de Rambouillet*, de Boulogne, & *la Levrette*, de Dieppe, se sont emparés des bâtimens *le Neptune*, *le Souffleur*, & *le Cesar*. Un autre navire a été rançonné pour cent livres sterlings par le premier de ces Capitaines.

Une barque de Bouigneuf a été reprise

sur les ennemis par le Corfaire *le Bacquencourt* que commande le Capitaine de Lamer.

Le Corfaire *la Duchesse de Villars*, de Boulogne, a relâché dans ce Port avec le navire Anglois *l'Esperance*, sur lequel on a trouvé des canons, des pierriers & d'autres armes.

On mande de Dunkerque que le Corfaire *la Victoire*, de Calais, a conduit dans le premier de ces deux Ports le brigantin *le Pacquet de Lisbonne*, dont la cargaison étoit d'eau-de-vie, d'étoffes & de toiles.

Le Corfaire *le Hasard*, aussi de Calais, a tiré de trois bâtimens Anglois cinq cent cinquante livres sterlings de rançon.

Trois navires Anglois ont été rançonnés pour cinq cent cinquante livres sterlings par le Capitaine Faillant, qui monte le Corfaire *le Hasard*, de Calais.

Il est arrivé dans ce Port un brigantin de la même nation, sur lequel il y avoit des draps, & dont le Corfaire *la Gorgone*, de Dieppe, s'est emparé.

Le Capitaine Lami commandant le Corfaire *le Louis XV.* a conduit à Amsterdam une prise chargée de tabac, & il a tiré une rançon de neuf cent cinquante livres sterlings de trois bâtimens.

On apprend par des lettres écrites de Bayonne que le Corfaire *le Cantabre*, de ce

Port , y est rentré avec les navires *le Silla* , de Bristol , & *le Duc* , qui venoit de Boston.

Le Corsaire *le Jason* , monté par le Capitaine Vigoureux , s'est rendu maître d'un navire chargé de différentes marchandises.

Le navire *la Charmante Marie* , de Yarmouth , a été pris par le Corsaire *la Levrette* que commande le Capitaine Balanque.

Suivant les avis reçus de Saint Sebastien le Capitaine Duplessis qui monte le Corsaire *l'Alexandre* , y a envoyé un navire venant de la Barbade avec un chargement de sucre.

Le Capitaine Garalon commandant le Corsaire *le Téméraire* , a enlevé le bâtiment *les Trois Freres*.

Les navires *l'Eleonore* , de Dublin , & *le Jean Thomas* , l'ont été par le Corsaire *la Basquoise* , de Saint Jean de Luz , que monte le Capitaine Samson du Fourcq , & ce même Capitaine a fait payer au navire *le John & Marie* dix mille huit cent livres de rançon.

Le Corsaire *le Comte de Noailles* , Capitaine Moleres , a relâché à Saint Jean de Luz avec le navire *le Friendship* , dont la cargaison consistoit en tabac.





NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

ON mande de Constantinople du 15 Novembre dernier, que les articles sur lesquels il restoit encore quelques difficultés entre le Grand Seigneur & le Roi de Perse, étant entièrement réglés, le Traité définitif de paix entre les deux Puissances a été signé par leurs Ministres Plénipotentiaires, & que l'échange des ratifications se fera le 21 du mois de Mars de cette année. La nouvelle de la conclusion de ce Traité fut annoncée le 3 Novembre au peuple par une salve générale de l'Artillerie du Sérail, de l'Arsenal, & des Châteaux situés sur la côte de la Mer Noire, & le 4 le premier Interprète de la Porte alla par ordre du Grand Visir en donner part aux Ministres Etrangers. Lorsque le Grand Visir présenta au Grand Seigneur l'Officier que le Pacha de Bagdad a dépêché pour informer sa Hauteffe de la signature du Traité, le Grand Seigneur honora cet Officier du Caffetan. Sa Hauteffe a nommé Kierouli Achmet Effendi son Ambassadeur Extraordinaire, pour faire l'échange des ratifications. Ce Ministre a obtenu en même tems le Gouvernement de Chivas dans la Natolie, & il a été fait Pacha à trois queues, ainsi que le Pacha de Bagdad, qui a beaucoup contribué à terminer les différends des deux Cours. Jusques à présent on n'a publié que quelques-unes des principales conditions de l'accommodement du Grand Seigneur avec

avec le Roi de Perse , mais il a transpiré qu'il y avoit une Alliance de conclue entre les deux Puissances , & qu'elles étoient convenues de plusieurs articles avantageux au commerce des sujets de sa Hauteſſe. Depuis qu'on a appris que le Traité étoit signé , le Grand Seigneur a ordonné de faire revenir cinquante mille hommes des troupes qui ont été employées dans la guerre contre les Persans. On doit distribuer des quartiers à ces troupes dans les Provinces voisines du Royaume de Hongrie , & le Grand Visir a déjà mandé aux Gouverneurs de ces Provinces d'y établir les magasins nécessaires pour cet effet. Le bruit court que dans un Divan on a examiné les réponses des différentes Puissances de l'Europe aux lettres que le Grand Seigneur leur écrivit l'année dernière , & par laquelle il leur a offert ses bons offices pour procurer le rétablissement de la tranquillité générale. La Cour de Vienne a envoyé à M. de Penckler , Ministre de la Reine de Hongrie , de nouvelles lettres de créance , dans lesquelles elle a fait les changemens désirés par la Porte , & M. de Penckler en ayant instruit le Divan , ce Ministre eut le 8 son audience publique du Grand Seigneur. Un Officier de sa Hauteſſe est parti le 9 pour aller recevoir sur la frontière M. Porter , qui est attendu en qualité d'Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne. Le Grand Seigneur dîna chés le Grand Visir , qui fit servir successivement à la fin du repas divers desserts que plusieurs Ministres Etrangers lui avoient envoyés pour cette fête. Le 3 le Capitan Pacha reyint de la Mer Blanche avec son Escadre , composée de trois Vaisseaux de guerre & de dix Galeres. On a reçu avis par cette Escadre que huit Vaisseaux Anglois croisoient dans

H

les environs de l'Isle de Serigo, & qu'un convoi de Navires François, escorté par trois Vaisseaux de guerre, avoit relâché sur la côte de l'Isle de Candie. Depuis quelque tems la peste a causé de fort grands ravages en cette Ville, particulièrement dans le fauxbourg de Pera, dont la plupart des habitans se sont retirés à la campagne. Le feu prit le 25 d'Octobre dans le fauxbourg de Ballat, & les flammes firent un progrès si rapide, qu'en douze heures quinze cent maisons furent réduites en cendres. Il y avoit eu le 21 une autre incendie à Galata, mais les précautions prises par le Grand Visir qui s'y rendit pour faire éteindre le feu, en prévint les suites.

On a reçu avis que peu après la signature du Traité de paix entre la Turquie & la Perse, le Grand Seigneur avoit fait conduire à la Citadelle de Kars le Prince de la Famille des Sophis, qui avoit été proclamé Roi de Perse à la tête de l'armée Othomane. Ces lettres ajoutent que l'Ambassadeur qui étoit attendu de la part du Schah Nadir, étoit chargé de magnifiques présens pour sa Hauteffe, & qu'elle se proposoit d'envoyer à ce Prince un fabre & une aigrette d'un très-grand prix. Le Capitan Pacha a été privé de sa charge, laquelle a été conférée au premier Ecuyer du Grand Seigneur.

R U S S I E.

On mande de Petersbourg du 5 Janvier qu'un courier venu d'Ispahan a apporté la nouvelle que le Prince de Gallitzin y étoit arrivé. Depuis le départ de ce Ministre, on a sçu qu'il étoit chargé, par l'Impératrice d'achever de régler avec

Les Ministres du Roi de Perse quelques articles, sur lesquels les deux Puissances n'ont encore pu s'accorder par rapport aux Limites de leurs Etats. On se flate d'autant plus en cette Cour du succès de la négociation du Prince de Gallitzin, qu'il a ordre de déclarer que sa Majesté Impériale est disposée à ratifier la cession faite de Derbent & de Baku à la Perse par la feue Czarine. Les assurances données plusieurs fois par les Ministres du Divan à M. de Nepluef, Résident de l'Impératrice à Constantinople, font aussi espérer que le Grand Seigneur persistera dans la résolution d'observer le Traité signé à Belgrade par les deux Puissances. Cependant cette Cour n'est point sans inquiétude, depuis qu'elle est instruite que la paix est conclue entre sa Hauteffe & le Roi de Perse, & la principale attention du Gouvernement a pour objet les dépêches qu'il reçoit des Ministres qui résident de la part de sa Majesté Impériale à Constantinople & à Ispahan. Le Baron de Breitlach, Ministre de la Reine de Hongrie auprès de l'Impératrice, a dépêché un courier à sa Majesté Hongroise, à l'occasion des dernières nouvelles mandées de Constantinople au Comte de Bestuchef, Grand Chancelier de sa Majesté Impériale.

Le nouveau Traité d'Alliance défensive entre sa Majesté Impériale & la Reine de Hongrie, signé à Petersbourg le 22 du mois de Mai dernier, vient d'être rendu public. Il contient dix-huit articles, & il porte qu'il régnera une amitié sincère & constante entre les deux Puissances, ainsi qu'entre leurs successeurs, & qu'elles s'efforceront, non-seulement de se garantir mutuellement de tout dommage, mais encore de procurer l'avantage l'une de l'autre; que si l'une des deux est attaquée, l'autre lui enverra dans le terme

de trois mois , à compter du jour de la réquisition un secours de vingt mille hommes d'Infanterie & de dix mille de Cavalerie , lesquelles troupes auxiliaires demeureront au service de la première, tant qu'elle en aura besoin pour sa défense , que cette convention ne s'étendra pas cependant , par rapport à l'Impératrice , aux différends qu'elle pourroit avoir avec la Perse , ni par rapport à la Reine de Hongrie , aux guerres qu'elle auroit à soutenir en Italie ou contre l'Espagne , nommément à celle qui subsiste actuellement ; que dans ces circonstances une Puissance n'exigera point que l'autre lui fournisse des troupes , mais que celle-ci sera obligée de tenir prêt le secours stipulé , afin d'être en état de le faire marcher , s'il survenoit quelque nouvelle guerre , avant que celle d'Italie ou de Perse fût terminée ; que la Puissance qui aura prêté des troupes , sera libre , si elles lui deviennent nécessaires pour sa propre sûreté , de les rappeler deux mois après avoir averti la Puissance son Alliée ; que conséquemment au principe qui motive cet article , l'une & l'autre seront dispensées réciproquement de se secourir , si lorsque l'une requerra de l'assistance , l'autre est elle même engagée dans quelque guerre importante ; que les troupes Auxiliaires de Russie conduiront avec elles des munitions de guerre , & deux pièces de canon de trois livres de balle par bataillon ; qu'elles seront payées & recrutées par l'Impératrice , mais que la Reine de Hongrie pourvoira à leur subsistance ; qu'elle fera livrer pour chaque soldat soixante livres de pain , quatre livres de gruau , une livre de sel , par mois , & une livre de viande par jour , le tout au poids de Hollande ; que pour les rations de fourage , tant en foin qu'en avoine , on suivra aussi la mesure du

même País ; que les quartiers d'hyver seront distribués à ces troupes sur le même pied qu'ils le sont en Russie ; qu'au reste la Reine de Hongrie pourra faire entrer en déduction les livraisons qui auront été exigées des Provinces ennemies, bien entendu néanmoins qu'elle ne fera pas entrer dans ce compte le butin, qui suivant les loix de la guerre doit appartenir aux troupes ; que si elles sont dans la nécessité de traverser le territoire de quelque Puissance étrangère, la Reine de Hongrie aura le soin de leur obtenir le libre passage ; que ce qui est réglé pour les subsistances & pour les logemens des troupes Russiennes à l'égard de cette Princesse, l'est de même à l'égard de l'Impératrice pour les troupes de sa Majesté Hongroise, & que ces arrangemens auront lieu de part & d'autre, même lorsque les troupes de la Puissance, qui aura fourni du secours, retourneront dans leur país, & tant qu'elles seront sur les terres de la Puissance, qui aura demandé d'être secourue ; que les troupes Auxiliaires seront aux ordres du Général qui aura été nommé par la Puissance leur Souveraine, pour les commander, mais que le commandement en chef appartiendra sans difficulté au Général de l'armée combinée, avec cette condition qu'on ne formera aucune entreprise de quelque conséquence, sans en avoir préalablement délibéré avec le Commandant des troupes Auxiliaires ; que pour prévenir les inconveniens qui pourroient naître au sujet du grade militaire des deux Commandans, la Puissance qui aura besoin de secours, ne manquera point de faire connoître de bonne heure le rang de l'Officier auquel elle aura dessein de confier le commandement de ses troupes ; que le Général en chef, afin que les troupes Auxiliaires ne soient

pas exposées à de plus grandes fatigues que les autres, sera attentif, dans toutes les dispositions & les opérations militaires, à garder, suivant l'état & la force de l'armée combinée, une juste proportion dans le nombre des troupes qu'il prendra de chaque Nation pour l'exécution de ses projets; que par-tout où il y aura du butin à faire, les soldats d'une Puissance jouiront des mêmes avantages que les soldats de l'autre; qu'il en sera de même pour l'artillerie & les drapeaux qu'on enlèvera aux ennemis; qu'on accordera aux troupes Auxiliaires le libre exercice de leur Religion, & que dans tout ce qui concerne le service militaire, elles ne seront jugées que par leurs propres Juges & suivant les constitutions de leur pays, mais que s'il survient quelques contestations entre les Officiers ou les soldats des deux Puissances, ces contestations seront décidées par un nombre égal de Commissaires des Nations respectives; que s'il arrive qu'il soit plus avantageux aux Puissances Contractantes d'attaquer séparément l'ennemi commun, elles concerteront ensemble les moyens les plus convenables pour mettre ce plan en exécution, & qu'afin d'en assurer davantage la réussite, la Puissance, à l'assistance de laquelle on aura recours, ne s'en tiendra pas aux engagements mentionnés dans ce Traité; que celle qui aura été attaquée, ne pourra conclure ni paix ni trêve, sans y comprendre l'autre Puissance, afin qu'on ne cause à celle-ci aucun préjudice, en haine des efforts qu'elle aura faits pour son Alliée; que l'Impératrice & la Reine de Hongrie ordonneront à leurs Ministres dans les Cours étrangères, d'agir de concert entr'eux, & de s'aider mutuellement de leurs bons offices; qu'elles inviteront le Roi & la Répu-

blique de Pologne, aussi-bien que le Roi de la Grande Bretagne en qualité d'Electeur de Hanover, d'accéder au présent Traité, & que si la République de Pologne refuse son accession, on tâchera d'obtenir celle de sa Majesté Polonoise comme Electeur de Saxe; que quoique les deux Puissances regardent ce Traité comme devant être perpétuel, cependant, comme il est d'usage de fixer un tems pour la durée des alliances, on est convenu que cette alliance subsisteroit pendant vingt-cinq ans. Ces articles ont été signés au nom de l'Impératrice par le Comte de Bestuchef son Grand Chancelier, & au nom de la Reine de Hongrie par le Baron de Breitlach, Ambassadeur Extraordinaire de cette Princesse, & par M. de Hohenholt, Résident de la même Puissance en cette Cour. Deux mois après la signature, le Traité a été ratifié par les deux Puissances contractantes, ainsi qu'il avoit été stipulé entre leurs Ministres Plénipotentiaires, & l'échange des ratifications s'est fait à Pétersbourg en la forme accoutumée. Il est arrivé depuis peu en cette ville un Officier, chargé par le Roi de Prusse d'exécuter auprès de l'Impératrice une commission dont on ignore le sujet. La blessure du Baron de Breitlach s'étant rouverte, il est de nouveau retenu au lit par cet accident. On a arrêté par ordre de sa Majesté Impériale un Officier étranger qui étoit venu en Russie sous prétexte de demander de l'emploi dans les troupes Russiennes, & qu'on accuse d'avoir entretenu quelques correspondances illicites.

M. d'Allion, Ministre du Roi, ayant témoigné au Comte de Bestuchef que sa Majesté Très-Chrétienne verroit avec plaisir que l'Impératrice eût en France un Ministre Plénipotentiaire, le Comte de Bestuchef lui a annoncé que sa Majesté Impériale

revêtoit de cette qualité M. Groff, qu'elle n'avoit accredité jusqu'à présent que comme simple Ministre près de la Cour de France. Un Officier étranger arrivé depuis peu à Petersbourg a offert de lever un Régiment de deux mille Suisses pour le service de l'Impératrice, & il demande six Roubles par mois pour chaque soldat.

On mande de Petersbourg, qu'en conséquence d'un nouveau Règlement fait par la Cour de Russie, les Négocians Anglois ne pourroient à l'avenir profiter des Caravanes Russiennes, que pour faire venir des marchandises de Perse, & non pour y faire passer celles de la Grande Bretagne. Les mêmes lettres marquent que M. Thun étoit parti de Petersbourg après avoir exécuté la commission, dont il avoit été chargé par le Roi de Prusse, & qui selon les apparences étoit relative à la garantie que ce Prince demande pour la Silésie. Ces avis ajoutent que l'Officier étranger qui fut arrêté il y a quelque tems par ordre de l'Impératrice de Russie n'ayant pas répondu d'une manière satisfaisante aux interrogatoires qu'il a subis, on devoit le conduire sur la frontiere des Etats de cette Princesse, & lui défendre d'y rentrer sous peine d'un traitement plus sévère.

S U B D E.

On mande de Stockolm du 3 du mois dernier que le Baron de Korff, Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie a présenté aux Etats depuis qu'ils sont assemblés, plusieurs mémoires par lesquels cette Princesse leur propose de prendre certaines mesures qui en répondant à sa satisfaction, puissent contribuer à resserrer de plus en plus les liens de la bonne intelligence entre les Sué-

dois & les Russiens. On a fait par ordre de la Diète divers Extraits de ces mémoires, & cette assemblée a nommé un grand nombre de Commissaires pour les examiner. Le bruit court que le même Ministre s'est plaint au Roi de quelques personnes, dont il prétend que les dispositions ne sont pas favorables à l'affermissement de l'union des deux Puissances. Le Comte de Tessin a voulu se démettre de la charge de Vice-Président du Collège de la Chancellerie, ainsi que des autres emplois dont il est revêtu, mais les Etats, faisant attention au mérite de ce Seigneur & aux preuves qu'il a données de son zèle pour le bien public, ont supplié le Roi de ne pas consentir à la demande du Comte de Tessin.

La Diète a envoyé au Prince Royal pour l'assurer de l'attachement inviolable de la Nation, une députation composée de vingt-quatre personnes du corps de la Noblesse, & de douze autres choisies parmi le Clergé, parmi les représentans des villes, & dans l'ordre des paisans. Le Maréchal de la Diète lequel étoit à la tête de la députation, porta la parole, & le Prince Royal répondit que persuadé de l'affection des Suédois, il ne négligeroit aucune occasion de leur donner des marques de sa reconnoissance, & que leur bonheur seroit toujours le premier objet de ses desirs. Le 21 du mois passé les Etats du Royaume résolurent d'accorder à ce Prince un don gratuit, pour l'indemnifier des dépenses qu'il a été obligé de faire, tant à l'occasion de son mariage, que pour la naissance du Prince Gustave. Il a été décidé par cette assemblée que l'affermissement de la bonne intelligence entre la Suède & la Russie, demandant toute l'attention du Gouvernement, il convenoit d'envoyer un Ambassadeur Extraor-

H v

dinaite à Petersbourg. Charles , Comte de Gyl-
 lembourg , Sénateur , Président de la Chancel-
 lerie , & Ministre chargé du département des
 affaires étrangères , mourut à Stockholm le vingt
 Décembre âgé de 65 ans. Il avoit été Envoyé
 extraordinaire auprès du feu Roi de la Grande
 Bretagne , & il avoit rempli plusieurs autres com-
 missions importantes dans diverses cours étrangères.
 Ses grands talens pour les affaires lui avoient ac-
 quis avec justice la confiance de sa Majesté & de
 la Nation. Méprisant toutes les cabales qui se sont
 formées contre lui , il ne s'est occupé que du soin
 de mériter cette confiance , & n'ayant jamais re-
 cherché d'autres avantages que celui de servir sa
 Patrie , il a la gloire de laisser moins de richesses
 qu'il n'en possédoit lorsqu'il est entré dans le Mi-
 nistère.

On apprend de Stockholm que les quatre Ordres
 du Royaume de Suède l'ont convenus de dresser
 une formule de serment , par laquelle tous les
 députés qui assisteront à la Diète , s'engageront
 à maintenir aux dépens de leurs biens & de leur
 vie ce qui a été réglé dans la Diète précédente
 pour la succession au Trône. Cette précaution
 paroît avoir été prise afin de dissiper certains
 soupçons qu'a montrés la Cour de Russie. Sa Ma-
 jesté Suédoise a nommé Major Général d'Infan-
 terie le Baron Nicolas-Philippe de Schwerin Com-
 mandant des Ville & Citadelle de Stralsund. Se-
 lon les nouvelles de Warfovie , il y est arrivé un
 Envoyé du Kan des Tartares de Crimée , mais on
 ne sçait pas encore quelle est sa commission. On
 écrit de Petersbourg que le 6. du mois dernier
 jour de l'anniversaire de l'avenement de l'Impé-
 ratrice de Russie au Trône , cette Princesse après
 avoir assisté à l'office dans la Chapelle de son Pa-

Mais d'Hyver , avoit reçu les compliments des Ministres. Etrangers & des Seigneurs de sa Cour ; que suivant sa coutume elle avoit porté pendant toute la journée l'habit uniforme des Officiers de la Compagnie de ses Gardes du Corps , & que le soir elle avoit soupé en public à une table de quarante-trois couverts avec ces Officiers.

A L L E M A G N E.

On mande de Vienne du 17 du mois passé , que le Nonce du Pape a eu une audience publique de la Reine , à laquelle il a présenté au nom de Sa Sainteté les Langes bénits pour l'Archiduc. Sa Majesté a tenu plusieurs Conseils , pour délibérer sur les dépêches apportées par divers couriers , particulièrement sur les dernières qu'elle a reçues de Petersbourg & de Constantinople. La joye causée par la nouvelle de l'entrée du Comte de Browne en Provence , a été considérablement diminuée par des lettres écrites de Genes , lesquelles marquent qu'une partie des Génois a pris les armes pour chasser de leur Pays les troupes qui sont sous les ordres du Marquis de Botta. La Reine a accordé au Prince Charles de Lorraine la charge de Feldt-Maréchal Général de ses armées , avec les mêmes prérogatives dont a jouï le feu Prince Eugene de Savoye. On croit que le Cardinal Kollonitz , pour satisfaire aux fortes instances qui lui sont faites par les Etats de Hongrie , acceptera l'Archevêché de Grand. M. Diachofski a obtenu la charge de Grand Juge de Moravie , & il conservera celle de Vice-Trésorier de cette Province .

Il paroît des copies de l'acte que le Roi de Prusse a fait remettre au Roi de la Grande Bretagne, lorsque

sa Majesté Britannique a accordé sa garantie pour l'exécution du Traité de Dresde. Cet acte porte que sa Majesté accepte cette garantie avec reconnaissance, & qu'elle promet de remplir exactement de son côté l'engagement qu'elle a pris de maintenir la Reine de Hongrie dans la possession des Etats, dont cette Princesse jouit actuellement en Allemagne. Le Roi ajoute dans cet acte qu'il observera avec la même fidélité les Traités d'amitié & de défense mutuelle, conclus avec sa Majesté Britannique, tant en qualité de Roi de la Grande Bretagne que comme Electeur de Hanover, & sur tout celui signé à Westminster en 1742, & qu'un de ses premiers soins sera de faire rembourser aux Anglois les sommes qu'ils ont prêtées à l'Empereur Charles VI, & qui ont été hypothéquées sur les revenus de la Silésie. Dans le même acte le Roi déclare qu'il se tiendra dispensé de s'acquitter de ses promesses, si les Cours de Vienne & de Londres ne satisfont aux leurs, bien entendu cependant qu'il ne rendra point une Cour responsable des fautes que l'autre pourroit commettre. Sa Majesté a consenti que les Catholiques fissent bâtir une Eglise à Berlin.

Le Cercle de Franconie a autorisé le Ministre de l'Evêque de Bamberg à faire les fonctions de Ministre Directorial pendant l'absence du Ministre des Princes de la Maison de Brandebourg. Les troupes du Cercle du Haut-Rhin passeront l'Hyver dans les quartiers qui leur ont été distribués le long du Rhin. Il est arrivé à Francfort le 29 du mois dernier un Maréchal des Logis de la Cour de Dresde, chargé de faire préparer des logements pour Madame la Dauphine & pour sa suite, & cet Officier a demandé deux cent quarante

chevaux de poste pour cette Princesse, Les lettres de Dresde marquent que leurs Majestés Polonoises iront avec elle jusqu'à Hubertsbourg, & qu'elle sera conduite à Strasbourg par la Comtesse de Martinitz, & accompagnée de la Comtesse de Prebendow & de la Baronne de Wettemberg. Le Prince Lubomirski, Grand Général de Pologne, le Comte de Bruhl, Grand Ecuyer de Saxe, & deux Chambellans, la suivront dans le voyage. Le Roi de Pologne Electeur de Saxe a nommé Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Blanc le Marquis des Issars, Ambassadeur du Roi à Dresde, & il a envoyé les marques de cet Ordre au Comte de Lossi, son Ambassadeur auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne. On mande de Berlin que le M. de Cheuse, Envoyé Extraordinaire du Roi de Dannemarck, a eu son audience de congé du Roi de Prusse, & qu'après le départ de ce Ministre son Secrétaire de Légation prendra soin des affaires qui seront à traiter entre les deux Cours. Les avis reçus de Munich confirment que l'Electeur de Baviere s'est formé un nouveau Conseil, composé du Maréchal de Thoring; des Comtes de Konigsfeld, de Preysing, de Tattenbach & de Sintzheim; des Barons de Braidlonh & d'Unertel; de Mrs. de Rosenbusch, de Zell, de Hoesch & de Baumgarden.

Le Duc de Richelieu, Lieutenant Général des armées du Roi, & l'un de ses quatre Premiers Gentilshommes de la Chambre, nommé par Sa Majesté Très-Chrétienne son Ambassadeur Extraordinaire pour faire la demande de la Princesse Marie-Joséphé, étant arrivé le 25 Décembre à Dresde, il en fit aussitôt donner part au Comte de Bruhl, Premier Ministre, qui envoya le même jour un Gentil-homme le com-

184 MERCURE DE FRANCE,

refus que fit le Sénat de lui donner des armes, il enfonça les Boutiques de tous les Armuriers, força les portes de l' Arsenal & des magasins à poudre, & courut ensuite de rues en rues, tuant tous les Allemands qu'il rencontra, Malgré les efforts du Gouvernement pour appaiser le desordre, le massacre dura toute la nuit, & le lendemain les habitants établirent une batterie de huit pièces de canon contre la Porte de S. Thomas. Ils attaquèrent en même temps la bayonnette au bout du fusil un Poste voisin, où étoient quatre Compagnies de Grenadiers, qui les repoussèrent. La précaution que le Marquis de Botta prit de renforcer ce Poste de deux Bataillons n'empêcha pas que le 7 les Génois n'en recommençassent l'attaque. Leur succès ne fut pas plus heureux que le jour précédent, & ils furent obligés une seconde fois de se retirer. Le feu continua d'être très-vif de part & d'autre, les Génois ayant élevé plusieurs batteries avec lesquelles ils incommodoient beaucoup les troupes de la Reine de Hongrie. Le Marquis de Botta avoit résolu de donner un assaut au retranchement qu'ils avoient construit à l'entrée de la rue de Balbi, mais ayant appris que ce ne seroit pas le seul obstacle qu'il auroit à surmonter pour se rendre maître de la Ville, & d'ailleurs n'ayant pu être joint par quelques Régiments qu'il attendoit, il se détermina le 8 au soir à demander une suspension d'armes de trois jours. Il ne put d'abord en obtenir une que de trois heures, laquelle fut prolongée ensuite jusqu'au soir du jour suivant, parce qu'on espéra de pouvoir parvenir à un accommodement. Les Génois s'obstinèrent à vouloir que les Allemands leur remissent la Porte de Saint Thomas & le Fort de Saint Benigne, leur rendissent l'artillerie qu'ils avoient tirée des remparts,

& leur livraissent des ôtages, & le Marquis de Botta ayant rejeté constamment ces conditions, on eut recours de nouveau aux hostilités. Le 10 le Sénat, pour faire cesser le tumulte, essaya d'employer la rigueur; on arrêta plusieurs habitans, & l'on en pendit quelques-uns. Les esprits n'en furent que plus aigris, & les Allemands, chassés de la Porte de Saint Thomas, du Fort de Saint Benigne & du Fanal, abandonnerent même le Fauxbourg de Saint Pierre d'Arena, après avoir perdu plus de deux mille sept cent hommes, en y comprenant les prisonniers. Ils prirent le chemin de la Bochetta, où ils ne purent arriver que le 12, ayant été contraints des'ouvrir l'épée à la main un passage au travers des Païsans, qui dès qu'ils avoient sçu que les habitans de la Ville étoient en armes, avoient suivi leur exemple, & s'étoient assemblés au nombre de douze mille. Inutilement le Marquis de Botta entreprit-il de se maintenir dans le Poste de la Bochetta. Le 13 les Génois, tant de la Ville que de la campagne, s'étant réunis, forcerent ce Poste, & il ne resta d'autre ressource aux troupes de la Reine de Hongrie, que de s'enfuir vers Gavi. Elles n'ont pu emmener leurs équipages ni leur artillerie. Celles auxquelles on avoit distribué des quartiers le long de la Riviere de Levant, ont éprouvé le même sort que celles avec lesquelles le Marquis de Botta s'est retiré. Une partie a été taillée en pieces par les habitans, & l'autre s'est sauvée précipitamment à Lucques, la Garnison qui étoit dans Sarzane, n'ayant pas même osé tenter de défendre ce Poste. On fait monter à près de cinq mille hommes le nombre des Allemands, qui ont été tués ou pris dans les divers combats qu'ils ont eu à soutenir. Depuis leur retraite des Etats de la République, la tranquillité s'est un peu ré-

tablie dans Gènes, & le 16 on y rouvrit les boutiques. Il n'en est pas de même de la campagne, dont la plupart des habitans continuent d'être sous les armes, pour garder tous les passages par lesquels les Allemands pourroient rentrer dans le Genovesan. Le Marquis de Botta de son côté, afin de réduire les Génois, a envoyé ordre à toutes les troupes, qui étoient dans le Milanés, dans le Mantouan & dans le Modénois, de venir le joindre. Le bruit qui a couru que la Citadelle de Savone avoit capitulé le 15, étoit prématuré, & cette Forteresse ne s'est rendue que le 18.

La veille de cette émeute le Comte de Chotek Commissaire Général des troupes commandées par le Marquis de Botta, avoit communiqué aux Commissaires, nommés par la République pour traiter avec lui, un Rescript de la Reine de Hongrie; lequel portoit que la République seroit tenuë de payer dans le terme de deux jours ce qui restoit dû sur le second des trois millions de Genuines, exigés pour les contributions, sans qu'elle pût faire entrer en compensation le bois & les fourages délivrés à l'armée de sa Majesté Hongroise; qu'à l'égard du troisième million de Genuines, cette Princesse vouloit bien recevoir en payement sur cette somme une quittance des quatre cent mille écus qu'elle avoit empruntés des Génois, & qui étoient hypothéqués sur le revenu de la Ferme des Gabelles de Milan, & une promesse d'acquitter avant la fin de l'année prochaine neuf cent mille livres d'assignations données par son Conseil des Finances aux Entrepreneurs des vivres de ses troupes d'Italie, mais que son intention étoit que la République fournît le reste du million de Genuines, dont il s'agit, en argent comptant, ou en lettres de change payables sans délai, ou en billets de la

Banque de Saint Georges. Par le même Rescript la Reine de Hongrie déclaroit qu'elle n'accordoit que le terme d'un mois à la République pour le paiement du quatrième million de Genuines, qu'elle lui avoit imposé indépendamment des contributions réglées par la Capitulation, & qui étoit destiné à l'entretien de ses troupes pendant le quartier d'hyver, & elle demandoit de plus sur le champ quatre cent mille livres pour le rachat des magasins qu'elle avoit consenti de restituer à la République. Le Comte de Chotek, en envoyant ce Rescript aux Commissaires de la République, leur avoit mandé qu'ils n'avoient que vingt-quatre heures pour prendre leurs résolutions sur les demandes de la Cour de Vienne, & qu'il étoit nécessaire qu'ils donnassent des cautions telles que cette Cour pût compter sur l'exécution des engagements qu'ils auroient pris; que la Reine de Hongrie prétendoit absolument qu'on la satisfît sur tous les articles contenus dans son Rescript, & qu'elle avoit ordonné au Marquis de Botta d'employer la voye de contrainte, si les Génois ne se prétoient pas à ce qu'elle leur prescrivoit.

Deux jours avant la Capitulation de Savonne un Corps de Païsans Génois avoit attaqué un quartier des troupes Piedmontoises, qui formoient le siège de cette Forteresse, mais il avoit été repoussé avec perte. Un autre Corps de huit mille hommes de l'Etat de Genes s'étoit mis en marche, pour tâcher de la secourir, & il devoit être soutenu par un second Détachement, mais l'un & l'autre ont été arrêtés par l'artillerie des Vaisseaux Anglois qui croisoient sur la côte. La Reine de Hongrie a fait déclarer au Marquis de Spinola, Ministre de la République de Gènes, que l'unique moyen de prouver que la Noblesse Génoise n'avoit eu aucune part à l'entreprise du peuple, étoit de faire

Remettre au plutôt en liberté les Officiers Allemands qui ont été faits prisonniers , & du nombre desquels sont le Marquis d'Adda , Colonel Commandant du Régiment de Piccolomini ; le Colonel Schrens , Commandant de l'artillerie ; trois Lieutenants Colonels ; cinq Majors & trente-deux Capitaines ; d'en user de même pour les soldats , aussitôt que le Sénat pourroit se faire rendre compte de ceux qui sont détenus par les sujets de la République ; de restituer l'artillerie , les munitions & les équipages , qui ont été enlevés pendant l'éméute ; d'achever de payer les contributions exigées , & de remplacer les dernières sommes qui avoient été acquittées sur ces contributions , & qui étant encore dans la Caisse Militaire , ont été pillées par le peuple. Suivant un Etat qu'on publie à Vienne des dommages causés à la Reine de Hongrie , & à ses troupes par les Génois , la perte monte à plus de douze millions de florins d'Allemagne , & Sa Majesté insiste sur-tout , pour qu'indépendamment de ses autres prétentions on lui accorde une indemnité égale à la valeur des effets qu'on ne pourra retrouver. Les Génois qui ont pris les armes , ayant combattu en diverses occasions avec le même ordre que des troupes régulières , & la Reine de Hongrie inférant de-là qu'ils ont été conduits par des Chefs expérimentés , Sa Majesté demande aussi qu'il soit fait des perquisitions exactes , pour découvrir les véritables auteurs du projet formé contre ses troupes.

Les derniers avis reçus de Gènes ajoutent peu de particularités à celles qu'on avoit apprises sur la révolution par les lettres précédentes. Ces avis assûrent que dans l'éméute du 10 du mois dernier , laquelle suivit la suspension d'armes dont on étoit convenu par l'entremise du Prince Doria & de quelques autres Sénateurs , les Génois n'avoient per-

du qu'environ vingt. hommes, en s'emparant des differents Postes occupés dans la Ville & dans les Fauxbourgs par les troupes de la Reine de Hongrie. Selon les mêmes avis, les Paysans des Vallées de Polsevera & de Bisagno ont fait eux teuls plus de deux mille prisonniers, parmi lesquels on compte plusieurs Officiers de marque, & le 13 ils envoyerent à Gènes tout un Bataillon qu'ils ont obligé de se rendre à discrétion. Quelques jours avant que le peuple de Gènes prît les armes pour secouer le joug de la domination étrangere, un courier avoit apporté au Marquis de Botta un ordre exprès de la Cour de Vienne de faire entrer les Allemands dans la Ville, pour y vivre à discrétion, jusqu'à l'entier payement des contributions exigées de la République. On prétend même que si la Bourgeoisie continuant de prêter l'oreille à des propositions d'accommodement, les hostilités avoient été suspendues de sa part plus longtemps qu'elles ne l'ont été, le Marquis de Botta malgré la treve se préparoit à faire un dernier effort pour emporter la Ville d'assaut, & qu'il avoit résolu d'y mettre tout à feu & à sang. Le peuple dans la violence de sa fougue ne s'est pas contenté de faire éprouver les effets de son ressentiment aux troupes de la Reine de Hongrie. Il a pillé les maisons de quelques uns des Sénateurs, qui ont montré le plus d'empressement à lui représenter les suites qu'on pouvoit craindre du parti auquel il se déterminoit; le bruit court que le Palais du Prince Doria est du nombre. On publie aussi que la Reine de Hongrie n'ayant pas perdu l'espérance de ramener les esprits à des voyes de conciliation, le Marquis Pallavicini, qui commande dans le Milanés, doit se rendre à Gènes, afin de négocier cette affaire, mais cette nouvelle a besoin

de confirmation, & l'on conjecture qu'après l'éclat fait par les habitants, il sera difficile de leur inspirer une parfaite confiance dans les promesses de la Cour de Vienne.

On a publié à Rome une défense de faire sortir des especes d'or de l'Etat Ecclésiastique, & le Gouvernement promet des récompenses considérables à ceux qui dénonceront les personnes suspectes d'altérer les monnoyes. Afin de remédier à la longueur des procédures de la Rote, & d'en diminuer les frais, le Pape a ordonné que les affaires, qui seroient portées à ce Tribunal, y fussent jugées en deux séances.

E S P A G N E.

On a publié en Espagne une amnistie générale pour tous les soldats & les matelots qui ont déserté du service du Roi, ainsi que pour tous les Contrebandiers qui se sont retirés en pays étranger, afin d'éviter les peines auxquelles ils ont été condamnés. Sa Majesté a aussi ordonné qu'on fit sortir des prisons toutes les personnes qui y étoient détenues pour des actions que les loix ne déclarent point punissables de mort.

Le Décret par lequel le Roi a accordé une amnistie à toutes les personnes dont les délits ne méritent point la mort, & qui se sont enfuies du Royaume pour éviter les peines auxquelles les loix les condamnoient, porte que la clémence de Sa Majesté n'aura d'effet que pour les criminels qui d'ici à six mois reviendront se présenter aux Gouverneurs ou aux Corrégidors des villes les plus voisines de leur ancienne résidence. Il est dit par le même Décret qu'afin de donner aux Banqueroutiers, qui voudront profiter de l'amnistie, le temps

de rétablir leurs affaires , aucun créancier n'aura de deux ans action contre eux , pour les dettes qu'ils ont contractées ayant leur fuite.

GRANDE-BRETAGNE.

Le 14 du mois dernier la Chambre des Communes s'étant assemblée en grand Comité pour délibérer sur le subside , régla qu'on lèveroit quatre schelings par livre sterling sur les revenus des terres , ainsi que sur les appointemens des charges & des emplois , & sur les pensions. Elle approuva le 15 cette résolution , & elle ordonna de porter un Bill en conformité. La Chambre décida dans la même séance qu'on présenteroit une adresse au Roi pour demander communication de la procédure faite contre l'Amiral Matthews. Le 16 elle a fait la première lecture du Bill de la taxe sur les terres , & elle a fixé ensuite le nombre des troupes de terre pour l'année prochaine à trente-trois mille trente hommes effectifs , en y comprenant dix-huit cent quinze Invalides. En même tems elle a accordé pour leur entretien huit cent cinquante-six mille soixante & six livres sterlings , indépendamment de trois cent soixante & douze mille sept cent quatre-vingt-huit pour les dépenses extraordinaires qu'exigent les troupes employées dans les Pays-Bas , & de trois cent quarante-trois mille cent-douze pour les Garnisons de Gibraltar & de Port-Mahon. On croit qu'elle ne délibérera sur les subfides extraordinaires qu'après le retour du Duc de Cumberland. On assure que le Gouvernement a dessein de convertir en Régimens de Dragons ceux de Cavalerie de Honeywood , de Montagu , de Wade , de Browles , de Winworth , de Brouwn & de Ligonier. Les dernières nouvelles de l'Améri-

que font mention de plusieurs préparatifs pour une entreprise importante qu'on y médite. Quinze cent habitans de Boston , & mille de Connecticut , seront partie des troupes qui seront chargées de cette expédition , & qui seront commandées par le Brigadier Général Waldo.

La Chambre des Communes approuva le 19 du mois passé les résolutions qu'elle avoit prises le 14 & le 6 touchant le subside , & elle présenta une adresse au Roi , pour le remercier d'avoir bien voulu soulager ses sujets , en congédiant plusieurs des nouveaux Régimens qui avoient été levés l'année dernière. Sa Majesté répondit à cette adresse , Messieurs, *Je suis bien aise que la réforme ordonnée vous soit agréable. Vous pouvez être assurés que je me ferai toujours un plaisir de diminuer le fardeau des dépenses publiques , autant que cela pourra convenir à la sûreté de mes Royaumes.* On remit le lendemain à la Chambre les comptes des Commissaires, nommés par le Parlement pour avoir soin de la construction du Pont de Westminster , & les copies des contrats qu'ils ont passés depuis le 15 Octobre 1745 jusqu'au 18 Novembre 1746. Le 22 la Chambre fit sçavoir aux Seigneurs qu'elle étoit dans le dessein d'intenter contre le Lord Lovat une accusation de haute trahison, & elle a nommé les Lords Barrington & Cock, les Chevaliers Strange, Loyd, Yong & Rider, Mrs. Legg, Yorck, Greenville, Littleton, Noël & Guillaume Murray, ses Commissaires pour dresser les articles de cette accusation. Cette Chambre a résolu le 23 d'accorder au Roi cinq cent mille livres sterlings, pour rembourser une pareille somme empruntée en vertu d'un Acte de la dernière session du Parlement, & que le Gouvernement a promis d'acquitter dans le cours de l'année prochaine ; quatre cent cinquante-six

quante-six mille pour suppléer aux non-valeurs de la Liste Civile jusqu'à la fin du mois de Juin dernier ; deux cent quatre-vingt-quatre mille pour les dépenses de l'artillerie de terre , & cent quatre-vingt-treize mille deux cent huit pour quelques frais extraordinaires auxquels il n'avoit pas été pourvû. Il a été inséré dans le Bill de la taxe sur les terres une clause , portant que le Roi seroit autorisé à faire un emprunt équivalent à la somme que doit produire cette taxe , & qu'on remplaceroit la non-valeur de la taxe de cette année. Les deux Chambres du Parlement ont suspendu leurs séances pour les reprendre le 19 de ce mois.

Le 26 Décembre la Chambre des Communes confirma les résolutions qu'elle avoit prises le 23 touchant le subsidé , & elle passa le Bill de la Taxe sur les terres. On fit le lendemain le rapport de l'accusation , qui doit être intentée contre le Lord Lovat. Le vingt-huit il fut résolu de lever quatre millions de livres sterlings d'Annuités , à quatre pour cent d'intérêt , pour le service de l'année prochaine. La Chambre approuva le 29 cette résolution , & elle ordonna d'en porter un Bill. Elle fit ensuite la première lecture de celui pour arrêter les progrès de la maladie epidémique , qui regne parmi les bestiaux. Le même jour le Lord Lovat adressa une Requête à la Chambre des Seigneurs , pour demander communication des titres sur lesquels la Chambre des Communes fonde son accusation contre lui. Il a été permis à ce Lord de nommer des Avocats , & on lui a donné jusqu'au vingt-quatre Janvier pour se préparer à sa défense. Le bruit court que le Parlement à la requisition de divers Négocians , revoquera la défense de faire entrer des marchandises d'Espagne

dans ce Royaume. On continue de parler de l'établissement d'une nouvelle Lotterie, dont le bénéfice sera destiné à payer ce qui est dû sur la Liste Civile. Les souscriptions pour les nouvelles Annuités ont été remplies le même jour qu'elles ont été ouvertes, & deux Banquiers en ont pris, l'un pour douze cent mille livres sterlings, & l'autre pour six cent mille. Les Commissaires de l'Amirauté ayant reçu avis que l'Escadre, commandée par l'Amiral Anson, avoit été dispersée par la tempête, on a été fort inquiet de cette Escadre pendant quelques jours, mais on a été rassuré par les équipages de quelques Navires, qui ont rapporté qu'ils avoient rencontré à la hauteur de Brest l'Amiral Anson avec la plupart des Vaisseaux qu'il a sous ses ordres. Le Roi a envoyé ordre aux troupes, qui devoient s'embarquer pour les Pais-Bas, de suspendre leur départ.

La Fregate *le Rowley*, laquelle avoit fait voile de Londres pour porter des recrues & des munitions à Gibraltar, ayant été jettée par la tempête contre la côte de Portsmouth, s'y est brisée, & un autre Bâtiment de cette Ville a échoué sur la même côte. On a appris que le feu avoit pris aux poudres du Vaisseau *le François* de Liverpool & que tout l'équipage avoit péri, ainsi que quatre-vingt dix Negres qui étoient sur ce Navire. Les François ont pris le Navire *la Reine de Hongrie*, & huit autres Bâtiments, dont trois appartenoient à la Compagnie des Indes Orientales. Le Parlement se dispose à commencer d'instruire le procès du Lord Lovat, aussi-tôt que ce Seigneur, qui est malade à la Tour, sera en état de subir un interrogatoire, & l'on a donné ordre de préparer dans la Sale de Westminster une Tribune pour les Députés qui assisteront au jugement de la part de la Chambre des Communes.

Le 19 Décembre M. Charles Rattelife a été exécuté. Quatre Juges de Paix interrogerent le 13 le Docteur Henlay , accusé d'avoir proféré dans un sermon des discours injurieux contre le Roi & contre le Gouvernement. Ce Docteur a été mis d'abord sous la garde du grand Conneftable de Westminster , & enfuite sous celle d'un Meflager d'Etat, fon Avocat ayant offert inutilement d'être la cautio n.

LA HAYE.

Le Duc de Cumberland, accompagné du Baron de Waffenaer de Doyeren, qui par ordre des Etats Généraux étoit allé le prendre en fon Hôtel, fe rendit le 8 de ce mois à la maifon où fe tient le Conseil d'Etat de la République. Il fut reçu à la defcente de fon caroffe par M. Van Haren & Verelft Députés des Provinces de Zelande & de Frife, ainfi que par M. Vander Hôp, Secrétaire du Conseil, & par M. Vander Doës, Tréforier Général des Provinces-Unies. Après qu'il eût vu les appartemens du Conseil, & les plans en relief qui font dans les Galeries de ces appartemens, il fut reconduit avec les mêmes cérémonies, & il eut enfuite une longue conférence avec le Général Ligonier, qui commande les troupes de la Grande-Bretagne dans les Pais-Bas. Tous les Généraux de l'armée des Alliés s'affemblerent le 9 chés ce Prince pour concerter les opérations par lesquelles on fera l'ouverture de la campagne. Lorsqu'on fera d'accord fur cet article, le Duc de Cumberland retournera à Londres. Le Comte de Sandwych, Miniftre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne, &

Le Feldt-Maréchal Comte de Bathiany , Général des troupes de la Reine de Hongrie , furent admis le 9 à l'assemblée des Etats Généraux , ayant été reçus au haut de l'escalier par Mrs. Van-Haren & par le Comte de Rechterren Westervel , Députés des Provinces de Zélande & d'Utrecht. Le Marquis Finochetti , Ministre du Roi des deux Siciles , conféra le même jour avec le Président de cette assemblée. Le jour du départ du Comte de Sandwych pour Bréda n'est pas encore fixé , mais on croit que ce Ministre ne tardera pas à s'y rendre , & que les Etats Généraux ont trouvé le moyen de lever la plupart des difficultés , qui empêchoient de reprendre les conférences qu'on y a commencées.

On a reçu avis de la Haye que le Duc de Cumberland en étoit parti le 11 pour retourner à Londres.





NAISSANCE, MARIAGES

ET MORTS.

LE 11 Janvier est né, & le 12 a été baptisé à S. Eustache Jérôme-Frédéric, fils de Armand-Jérôme *Bignon* Seigneur de *l'Islebelle*, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, Bibliothécaire de sa Majesté, l'un des 40 de l'Académie Française, & de Dame Marie Angélique Blanche-Huë de *Vermaoir*, mariés depuis le 4 Août 1736. Le parain a été M. le Comte de *Maurepas* Ministre & Secrétaire d'Etat, Commandeur des Ordres du Roi, Jean-Frédéric *Phelypeaux* de *Pontchartrain*, cousin issu de germain du pere de l'enfant; la maraine Dame *Françoise-Agnès Hebert* du *Buc* mere de M. *Bignon*, veuve depuis le 21 Février 1724 de *Armand-Rolland Bignon* Seigneur de *Blanzy*, Conseiller d'Etat ordinaire & Intendant de Justice de la Généralité de Paris; les Généalogies des familles de *Bignon* & de *Huë Miromenil* seront rapportées dans l'Histoire des Maîtres des Requêtes ci-devant annoncée, & en attendant pour celle de *Bignon* voyez ce qui en est dit dans la *Vie de Pierre Ayrault* par *Menage*, & le Dictionnaire Historique de *Morery*, édition de 1732, & le Supplément de 1735.

Le . . . de ce mois a été fait le mariage de *Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson*, dit le *Marquis de Voyer*, Mestre de Camp du Régiment de *Berry* Cavalerie, Brigadier d'Armée, & Lieutenant Général pour le Roi de la Haute & Basse *Alsace*,

198 MERCURE DE FRANCE.

né le 20 Sept. 1722, fils unique de Marc-Pierre de Voyer de Paulmy Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat de la guerre, Sur-Intendant Général des postes & relais de France, Grand-Croix, Chancelier & Garde des Sceaux de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, & de Dme. Anne l'Archevêque de Pocancy, mariés le 24 Mai 1719, avec D^{lle}. Jeanne-Marie Constance de Mailly Haucourt fille unique de Joseph-Augustin de Mailly Haucourt, dit le Comte de Mailly, Maréchal de Camp & Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Ecoffois, & de Dame Constance Colbert de Torcy sa première femme. Voyez les Généalogies des Maisons de Voyer & de Mailly dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 6 fol. 593 & vol. 8 fol. 625.

Le 18 de ce mois fut célébré à S. Paul le mariage d'Alexis-Jean-François-Joseph de Gourgue, Chevalier, Seigneur, Comte de S. Julien Castels, Castel Mairan, &c. avec D^{lle}. Marie-Angelique Pinon fille de Nicolas Pinon & de Dame Marie-Jeanne Guillois. Il est fils de Jean-François-Joseph de Gourgue, Chevalier, Seigneur, Marquis d'Aulnay, Vayres, &c. Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, & de Dame Catherine Françoise le Marchand de Bardouville, & petit-fils d'Armand-Jacques de Gourgue, Chevalier, Seigneur, Marquis d'Aulnay, Vayres, &c. Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel & Conseiller d'Etat, lequel étoit fils de Jean de Gourgue, Chevalier, Seigneur, Marquis de Vayres, Conseiller du Roi en tous ses Conseils & Premier Président du Parlement de Bordeaux, cousin du Chevalier de Gourgue qui équipa à ses frais & dépens deux Vaisseaux pour

¶ Aller reconquerir la Floride sur les Espagnols.

Le 30 de ce mois Gabriel - Louis de Neufville , Marquis de Villeroy , Lieutenant Général au Gouvernement du Lyonnais , Forez & Baujollois , né le 8 Octobre 1731 , fils unique & seul restant des enfans de feu François-Camille de Neufville Villeroy , Duc d'Alincourt , Baron de Saint Marc & de Marais , Mestre de Camp du Régiment de Villeroy Cavalerie , Lieutenant du Roi au Gouvernement du Lyonnais , Forez & Baujollois , mort le 26 Décembre 1732 , & de D. Marie Josephine de Boufflers , Dame du Palais de la Reine , morte le 17 Novembre 1738 , a été marié avec Dlle d'Aumont , fille de Louis Marie Augustin d'Aumont , Duc d'Aumont , Pair de France , Marquis de Villequier &c. Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi , Chevalier des Ordres & Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté , & de D. Victoire Félicité de Durfort de Duras , mariés le 29 Mai 1717. Les Maisons d'Aumont & de Neufville Villeroy sont si connues qu'il suffira de dire que M. le Marquis de Villeroy est neveu de M. le Duc de Villeroy Pair de France , Capitaine des Gardes du Corps du Roi , Chevalier de ses Ordres , Gouverneur des Provinces du Lyonnais , Forez & Beaujollois , lequel n'a point d'enfans de son mariage avec D. Marie Renée de Montmorency Luxembourg sœur de M. le Duc de Luxembourg , renvoyant pour la Généalogie de ces Maisons à l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne. vol 4. fol. 639 & 870.

Le 29 Décembre Mre. Alexandre-Augustin de Montvalat d'Entragues , Abbé de l'Abbaye d'Iverheaux O. S. A. près Paris depuis 1702 , mourut dans la 74e. année de son âge. Il étoit fils puîné de Henri de Montvalat , Seigneur & Comte d'En-

tragues ou d'Antragues en Auvergne , Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers de M. le Duc d'Orleans l'an 1656 , & de Blanche de Castrevieille. Il avoit pour freres aînés François Gaston de Montvalat qui suit , & Hyacinthe de Montvalat d'Entragues élevé Page du Roi dans sa grande Ecurie en 1685 , puis Colonel du Régiment de Bugey & ensuite du Régiment Royal des Vaisseaux , fait Brigadier d'Infanterie en 1702 , tué le 11 Février de la même année à la surprise de la ville de Crémone en Italie par le Prince Eugene , & pour puiné Victor de Montvalat d'Entragues , Chevalier de Malthe , Colonel d'un Régiment d'Infanterie & Brigadier d'Infanterie.

François Gaston de Montvalat Comte d'Entragues fut reçu Capitaine dans le Régiment des Gardes Françaises en 1700 , & marié la même année avec Dlle Louise Marguerite de Pleure , duquel mariage il a laissé Nicolas Hyacinthe de Montvalat Comte d'Entragues marié depuis le 26 Septembre 1739 avec Dlle Louise Olive Félicité Bernard fille de M. Bernard Maître des Requêtes , Sur-Intendant de la Maison de la Reine , Grand-Croix , & Prevôt de l'Ordre Militaire de Saint Louis , & de Dame Elisabeth Louise Olive de la côte Messeliere.

Le nom de Montvalat est marqué en Auvergne entre les plus considérables de cette Province par son ancienneté, ses alliances & ses services militaires, ses armes sont d'azur à un chevron d'or accompagné de trois couronnes de Laurier de sinople , liées de gueules au chef , aux flancs & à la pointe , posées deux en chef & une en pointe.

Le 1 Janvier Jean-Antoine Moron Conseiller du Roi en ses Conseils , Grand Audiencier de France , & Receveur Général des Finances de

Lyon , mourut à Paris dans la 39e. année de son âge ; il étoit fils d'Antoine Moron , Ecuyer Conseiller Secrétaire du Roi reçu en 1728 Receveur Général des Finances de Lyon, & d'Elisabeth Françoisise le Court ; il avoit été marié le 3 Février 1734 avec Anne Suzanne le Noir , Sœur de M. le Noir de Cindré aujourd'hui Intendant & Contrôleur Général de l'Argenterie, des menus plaisirs & affaires de la Chambre du Roi , & il en laisse des enfans.

Eusebe Jacques *Châpoux* , *Marquis de Verneuil* , *Vicomte de Betz* , *Seigneur de Sainte Julitte* , *Saint Florier* , *le Roulet* , *la Fontaine du Breuil* , & autres lieux , *Conseiller Ordinaire du Roi en ses Conseils* , *Secrétaire ordinaire de la Chambre & du Cabinet de Sa Majesté* , & cy-devant *Introducteur des Ambassadeurs* , mourut en cette Ville, le 2 âgé de cinquante deux ans. Sa famille originaire de Tournaine , & qui y tient un rang considérable , a des alliances avec plusieurs des Maisons les plus distinguées de la Province. Au commencement de la guerre précédente il reçut ordre du Roi de se rendre à Nanci , afin de préparer S. A. R. la feuë Duchesse de Lorraine à l'entrée des troupes Françoises dans le Duché de ce nom. Il s'acquitta de cette commission , & satisfit également les deux Cours. Lorsque Madame fut conduite en Espagne , pour épouser l'Infant Don Philippe , le Roi nomma M. de Verneuil pour signer l'Acte de remise de cette Princesse , & Sa Majesté fit aussi choix de lui pour la même fonction , lorsque feuë Madame la Dauphine passa en France. Il s'étoit démis de sa charge d'Introducteur des Ambassadeurs en faveur du Marquis de Verneuil , son fils unique , qui a épousé Meile. d'Harville sa Cousine , & fille aînée du Marquis d'Harville , Maré-

chal des Camps & Armées de Sa Majesté. Feu M. de Verneuil par sa mere étoit neveu de feu l'Abbé Renaudot , de l'Académie Française , & dont le nom est célèbre dans la République des Lettres.

Le 5 De. Magdeleine-Geneviève Mélanie Desvieux , femme d'Omer Joly de Fleury Avocat Général au Parlement , avec lequel elle avoit été mariée le 31 Août 1740 , mourut à Paris dans la 22e. année de son âge , laissant des enfans. Elle étoit fille de Louis Philippe Desvieux Fermier Général , mort le 13 Décembre 1735 , & de D. Magdeleine Bonne le Cousturier ; elle étoit sœur de Philippe Etienne Desvieux , troisième Président de la première Chambre des Requêtes du Palais.

M. Joly de Fleury son mari est second fils de M. Joly de Fleury , ancien Procureur Général au Parlement.

Le 13 Louis-Henri de Saulx Tavannes , Marquis de Mirebel , dit le Marquis de Tavannes , Lieutenant Général des troupes de Baviere , cy-devant Commandant des Grenadiers à cheval du feu Empereur Charles VII. , & l'un de ses Chambellans , mourut à Paris âgé de 41 ans , sans avoir été marié ; il étoit fils de Louis Armand Marie de Saulx de Tavannes ; Marquis de Mirebel , & de D. Catherine de Choiseul-Chevigny , & sa branche étoit cadette de celles de M. le Comte de Tavannes & de M. le Vicomte de Tavannes , tous deux Chevaliers des Ordres du Roi &c. Voyez la Généalogie de la Maison de Saulx , l'une des premières du Duché de Bourgogne , dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne. vol 7 fol. 239.



NOUVELLES DE PROVENCE.

On a appris d'Aix du 19 Décembre que l'on comptoit que les troupes Françoises & celles d'Espagne qui sont dans cette Province, seroient incessamment réunies, & que même avant l'arrivée de la seconde Division des quarante Bataillons, dont Sa Majesté s'est proposée de renforcer son armée, on seroit en état d'arrêter les progrès des troupes combinées de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne. Toute la Cavalerie Espagnole, qui avoit passé en Savoye, est en marche pour revenir en Provence, & la premiere Division de cette Cavalerie est arrivée à Aix le 25. Les vingt premiers Bataillons, qui doivent joindre le Maréchal de Belle-Isle, sont dans les environs de cette Ville, & l'on y attendoit le 21 la premiere Division du renfort de Cavalerie Françoisé, que le Roi envoie à ce Général. On assure que quelques Bataillons des troupes d'Espagne se sont embarqués à Marseille, & qu'ils sont destinés à se rendre à la Spécie, où l'on prétend que les bâtimens, à bord desquels étoient trois des Régimens qui avoient fait voile il y a quelque tems d'Antibes pour le Royaume de Naples, ont relâché.

On mande du Camp du Puget du 4 de ce mois que l'Escadre Angloise continuoit de bombarder Antibes, mais avec beaucoup moins de vivacité & que l'on n'avoit point encore d'avis certains que les ennemis eussent ouvert la tranchée devant cette Place. Aucun de leurs détachemens ne s'est présenté pour passer l'Argentz, depuis la déroute de celui qui ayant tenté cette entreprise, a été battu par M. de Larnage, Maréchal de Camp. Le Corps de leurs troupes, qui sous les ordres

du Marquis d'Ormea s'étoit porté sur le Verdon, a été obligé d'abandonner le bord de cette riviere, après avoir été chassé de Châteauneuf & de la Pallu, dont il s'étoit emparé. Quoiqu'il soit arrivé de nouvelles troupes au Comte de Browne, & que ce Général paroisse vouloir se retrancher dans les Bois de Lestrelles, quelques-unes de ses dispositions, les dégats que les Allemands commencent à commettre, & sur-tout la difficulté qu'ils ont à subsister, donnent lieu de croire que l'armée de la Reine de Hongrie ne demeurera pas encore long tems en Provence. On a appris que le détachement ennemi qui occupoit Draguignan, s'étoit retiré de ce Poste, & l'on comptoit que le Maréchal Duc de Belle-Isle retourneroit au camp du Luc. Ce Général a déjà été joint par la plus grande partie des renforts qu'il attendoit, & les divers ordres qu'il a donnés pour vaincre les obstacles qui jusqu'à présent ont empêché de transporter commodément les vivres & les munitions, le mettront bien-tôt en état de marcher aux ennemis, & de les contraindre de repasser le Var.

Les lettres de Provence du 11 marquent que l'armée du Roi & celle des ennemis étoient encore dans leurs mêmes positions, & que les troupes Espagnoles avoient été jointes par la dernière Division de la Cavalerie qu'elles attendoient de Savoye. Il est arrivé de Languedoc à Marseille plusieurs Navires chargés de grains. Depuis quelques jours il ne paroissoit sur la côte aucun Vaisseau de l'Escadre du Roi de la Grande-Bretagne.

Les dernières lettres d'Aix du 15 de ce mois portent que le Maréchal Duc de Belle-Isle ayant été joint par la plus grande partie des secours qu'il attendoit, se dispose à mettre bien-tôt les trou

pes en mouvement, & qu'il est occupé à faire rassembler les fourages nécessaires pour cet effet. On compte qu'il marchera avec soixante-cinq Bataillons & douze Escadrons, indépendamment d'un Corps séparé qui sera de quinze Bataillons & de quinze cent hommes de Cavalerie. Ce Général ayant fait avancer à Riez M. de Chevert, Maréchal du Camp, avec douze Bataillons & dix Escadrons, les ennemis ont abandonné quelques Bourgs & Châteaux qu'ils occupoient dans les environs. Le 7 de ce mois le Poste de Charteil, situé en-deça de Castelanne, & dont les ennemis étoient encore maîtres, fut emporté l'épée à la main par un détachement aux ordres de M. d'Anfrenet, Capitaine dans le Régiment de Lyonois, & le Baron de Kert, qui y commandoit, a été fait prisonnier. M. de Puyfigneux a été détaché à la tête de douze cent hommes, pour tourner les défilés de Soleillas & de Saint Auban, & pour couvrir la Vallée d'Entrevaux. On a appris que M. de Pereuze avoit attiré dans une embuscade près de l'Argentz un Détachement de Huffards & de Croates, dont le Commandant a été tué. Diverses lettres assûrent que le 4 il y eut au défilé de la Bochetta une action très-vive entre les Allemands & les Génois, & que les premiers y ont fait une perte considérable.

On a appris par les lettres de Provence du 17 que les troupes Espagnoles s'étoient avancées jusqu'à Bayols, & que toute l'armée, commandée par le Maréchal Duc de Belle-Isle, étoit sur le point de marcher. Les mêmes lettres marquent que le Marquis de Maulevrier, Lieutenant Général, étoit allé prendre le commandement du Corps qui étoit sur le Verdon aux ordres de M. de Chevert.



*EXTRAIT d'une Lettre de Gènes du 28
Décembre 1746.*

Cette Ville est à présent dans une situation à peu près aussi tranquille que s'il n'y avoit point eu de révolution. Le peuple continue cependant d'être sous les armes, & le Quartier général est au Collège des Jesuites dans la rue de Balbi. Les Chefs de ce parti, lesquels ont été choisis parmi d'anciennes familles plebeïennes, renommées par leur zèle pour le bien public, donnent tous les ordres pour ce qui regarde le Militaire & la sûreté de la Ville, & ils ont posé des Corps de Garde en divers endroits, pour prévenir les désordres qui pourroient arriver, mais du reste ils marquent un extrême respect pour le Doge & pour le Sénat. L'attention de ces Chefs ne se borne pas à la conservation de la liberté de cette Ville. Elle s'étend à la défense des autres Places, & le Corps destiné à la garde du défilé de la Bochetta a été renforcé considérablement.

On assure qu'il y a actuellement dans cet Etat plus de quarante mille hommes armés, qui ne veulent entendre parler que des moyens d'en défendre l'entrée aux troupes de la Reine de Hongrie. Aucun Noble ne s'est joint à eux, & le Sénat, par le désir de marquer la considération qu'il conserve pour la Cour de Vienne, a fait ses efforts pour les obliger de remettre en liberté, du moins les Officiers Allemands qui ont été faits prison-

alers , mais toutes les instances jusqu'à présent ont été inutiles.

Le Marquis de Botta occupe ses mêmes Quartiers à Gavi , à Novi & à Voltaggio , avec un Corps avancé du côté de Fiascone.

Les troupes Piedmontoises , qui sous les ordres du Comte de la Roque ont fait le siège de la Citadelle de Savone , sont encore dans les environs de cette Place , dont la garnison a été conduite à Mondovi. Le Marquis Augustin d'Adorno , qui la commandoit , & les autres Officiers de l'Etat Major , ont obtenu la permission de se retirer sur leur parole où ils le jugeroient à propos.

Trois Vaisseaux de guerre Anglois croisent depuis quelques jours à la hauteur de ce Port , mais hors de la portée du canon.





OBSERVATIONS Météorologiques.

Les jours les plus froids du mois de Janvier de cette année 1747 ont été le Samedi 14, & le Dimanche 15. M. de Reaumur observa le Samedi que la liqueur de son Thermomètre exposée à l'air libre & au Nord, étoit descendue à 11 degrés $\frac{3}{4}$ au-dessous du terme de la congélation de l'eau, à 7 h. $\frac{1}{2}$ du matin, & le Dimanche 15 à pareille heure, il la trouva descendue un peu plus bas, & très-près de 12 degrés. L'hiver de 1740 est regardé comme un des plus rudes que nous ayons essuyés; il le fut réellement par sa durée & mérite de porter le nom du long hyver; son degré de froid néanmoins ne fut pas excessif à Paris. Le plus bas terme où la liqueur descendit en 1740, fut marqué par 10 degrés $\frac{1}{4}$; elle descendit donc un degré $\frac{3}{4}$ de moins qu'elle n'a fait cette année. Ce qui contribua à faire paroître le froid de 1740 très-piquant, & ce qui le rendit tel pour nous, c'est qu'il fut accompagné d'un vent de Nord assés fort. En 1742 le froid fut plus grand qu'en 1740, & qu'il ne l'a été cette année. Suivant les Observations de M. de Reaumur le 9 Janvier 1742 la liqueur de son Thermomètre étoit descendue à 8 heures du matin à près de 14 degrés, deux degrés plus bas qu'elle n'est descendue cette année, & seulement 1 degré $\frac{1}{2}$ ou 1 degré $\frac{1}{4}$ moins bas qu'elle ne descendit dans cet hyver de 1709, à qui le nom du grand hyver est resté.



ARRESTS NOTABLES.

ORDONNANCE du Roi du 25 Novembre, portant règlement sur l'habillement des Milices. Sa Majesté étant informée que dans la plupart des bataillons de Milice actuellement sur pied, il s'est fait des changemens aux paremens des manches, aux poches & à l'arrangement des boutons des justaucorps de soldats, sous prétexte du rang qui a été réglé ausdits bataillons pour marcher entr'eux, suivant celui que tiennent les Régimens de son Infanterie qui portent le nom des Provinces dans lesquelles les bataillons de Milice ont été levés; à quoi étant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté a ordonné & ordonne ce qui suit.

ART. I. Que les justaucorps des soldats des cent trois bataillons de Milice, y compris les trois de la Ville de Paris, seront fournis en drap gris blanc de la Fabrique de Lodève, ou de celle de Bédarieux; que les paremens seront de la même couleur, ayant des boutons d'étain jusques aux poches, qui seront garnies de quatre boutons & de pareil nombre sur les manches, au lieu de trois qu'il y en avoit auparavant.

II. Que les habits des sergens seront aussi composés en drap de pareille qualité, & doublés, ainsi que ceux des soldats, en Serge d'Aumale ou Cadis gris blanc des Manufactures du Gévaudan; les paremens des manches seront dorénavant en blanc, garnis au moyen d'une aune de galon d'argent en

bordé , & de quatre boutons d'étain sur chacun ; d'un modèle différent à ceux des soldats , avec le même nombre de quatre boutons sur chaque poche.

III. Les justaucorps des Tambours continuent d'être fournis de la même qualité de drap bleu , paremens rouges , avec des agrémens de la livrée du Roi , doublés de rouge. Fait Sa Majesté défenses aux Commandans desdits bataillons de souffrir qu'il soit fait aucun changement à l'uniforme qu'elle a réglé par la présente ordonnance , à peine d'en répondre.

Mandé & ordonne Sa Majesté aux Gouverneurs & à ses Lieutenans généraux en ses Provinces , aux Gouverneurs ou Commandans dans les villes & places , aux Intendans en ses Provinces & sur les frontieres , aux Directeurs & Inspecteurs généraux sur les troupes , aux Commissaires des guerres , & à tous autres Officiers qu'il appartiendra , de tenir la main à l'exécution de la présente. Fait à Versailles le 25 Novembre 1746. Signé; LOUIS, Et plus bas , M. P. de Voyer d'Argenson.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 20 Décembre , qui fixe les droits de péage à percevoir sur le Pont provisionel de Poissy , jusqu'au parfait rétablissement du Pont de pierre dudit lieu.

AUTRE du même jour , qui renvoie pardevant les sieurs Commissaires nommés pour la vérification des droits de péage , l'examen & vérification des titres de propriété des Moulins construits sur les Ponts dans toute l'étendue du Royaume.

AUTRE du 29 , qui ordonne l'exécution de deux Sentences des Maire & Echevins de la Ville d'Amiens , des 16 Septembre & 18 Octobre 1746 , portant confiscation de 22 pièces de serges façon de Londres , teintes en violet faux ; & condamnation contre les marchands de Lyon qui en ont

fait l'envoi, aux différentes amendes portées par les réglemens, pour chaque pièce & chaque contravention. Et qui prononce aussi la confiscation de deux autres pièces de serges saisies depuis, pour mêmes causes, avec pareilles amendes.

ORDONNANCE du Roi du premier Janvier 1747, portant Règlement général concernant les Hôpitaux militaires.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi du 10, qui proroge pour un an, à compter du premier Janvier 1747 jusqu'au premier Janvier 1748, l'exemption de droits sur les bestiaux venant de l'étranger, ordonnée par celui du 11 Janvier 1746.

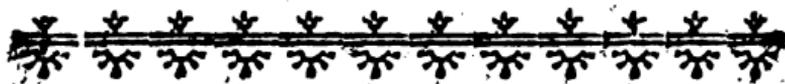
Du Camp de Lorgues le 24 Janvier 1747.

Le Maréchal Duc de Belle-Isle ayant levé toutes les difficultés qui retardoient sa marche, l'armée décampa du Puget le 21 du mois dernier, & se porta à Gonfaron. L'avant-garde, commandée par M. d'Arnaud, Maréchal de Camp, s'avança jusqu'au Pont du Canet avec tout ce qui étoit nécessaire pour jeter divers Ponts sur l'Argentz, & le Corps de réserve, qui étoit à la droite sous les ordres du Marquis de Mirepoix, Lieutenant Général, alla camper au Luc. En conséquence de ce qui avoit été réglé entre le Maréchal Duc de Belle-Isle & le Marquis de la Mina, qui avoient eu la veille ensemble une conférence, les troupes Espagnoles se mirent le même jour en mouvement sur deux colonnes. Celles qui étoient à S. Maximin & à Brignols, marcherent au Val, & les autres à Barjol, d'où elles poussèrent une avant-garde à Salerne. Sur l'avis qu'il paroïssoit de l'autre côté de l'Argentz vis-à-vis de Vidauban un Corps ennemi, qui faisoit mine de se préparer à disputer le passage, le Marquis de Poulpry s'étant porté sur le bord de cette riviere avec l'avant

21. MERCURE DE FRANCE.

garde du Corps de reserve du Marquis de Mirepoix, fit tirer quelques coups de canon, qui mirent en désordre cinq cent Hussards. Aussi-tôt les Hussards des troupes Françoises, soutenus du Régiment de Dragons de la Reine, passerent la riviere, partie à gué, partie à la nage, & chargerent l'ennemi, quoique fort supérieur. Ils le culbuterent, tuerent beaucoup de monde, & firent plusieurs prisonniers. Les François dans cette occasion n'ont eu que six Dragons & six Hussards de tués, & onze blessés. Pour tenir le Comte de Brown dans l'incertitude sur l'endroit où nous avions dessein de passer l'Argentz, le Maréchal de Belle-Isle avoit eu la précaution de montrer à la fois cinq têtes de troupes, & de faire avancer sur Aups un détachement d'environ deux mille hommes. Le même jour que l'armée du Roi quitta le camp du Puget, le Comte de Maulevrier, Lieutenant Général, qui à la tête de treize bataillons & des Dragons du Roi & d'Aubigné avoit marché pendant la nuit, se présenta sur les hauteurs de Castellane, où arriverent en même tems les Suisses au service d'Espagne, qui venoient de Savoye. Le Marquis de la Mina, afin de les mettre à portée de joindre le Comte de Maulevrier, étoit convenu avec le Maréchal de Belle-Isle, de leur faire prendre la route de Senez au lieu de celle de Monasque, & il avoit recommandé au Marquis de Taubin, qu'il avoit choisi pour les commander, de suivre en tout les ordres du Comte de Maulevrier. Les mesures avoient été si bien concertées, que le Baron de Neuhoff, Lieutenant Général des troupes de la Reine de Hongrie, lequel commandoit dans Castellane, ne fut informé de l'approche de ces troupes, que lorsqu'elles l'attaquerent le 21 à la pointe du jour. Après une action très-vive qui dura trois heures,

& dans laquelle les troupes du Comte de Maulevrier & celles du Marquis de Taubin se sont comportées avec la plus grande émulation, la Ville fut forcée. Les trois bataillons de Palfy, de Hagenbach & de Berencklau, de l'armée de la Reine de Hongrie, & celui de Casal, des troupes Piedmontoises, étoient dans ce poste avec un corps considérable de troupes irrégulières. Les ennemis y ont fait une très grande perte, & le Baron de Neuhoff est du nombre des prisonniers. Dans le dessein d'assurer le succès de l'entreprise contre Castelane, & de resserrer les ennemis en leur fermant l'entrée des Vallées d'Entrevaux, le Maréchal de Belle Isle, avant que l'armée se mit en marche, avoit détaché M. de Puyfigneux avec douze cent hommes pour occuper les postes importans de saint Auban, de Soleillas, du Brage & de Briançonnet. Le 12, le Marquis de Mirepoix alla camper à Vidauban, & le Maréchal de Belle-Isle au Luc, l'avant-garde de l'armée ayant passé l'Argentz, & ayant porté en avant un détachement, qui a obligé les ennemis de s'éloigner de cette Riviere. Les deux colonnes des troupes Espagnoles se sont avancées en même tems à Carces & à Salerne. On séjourna hier, pour avoir le tems de perfectionner les ponts, qui devoient servir pour le passage de l'armée. Aujourd'hui elle a passé l'Argentz, pour venir camper ici, & l'avant-garde a marché à Draguignan, d'où les ennemis se sont retirés fort précipitamment. Les Espagnols les ont suivis pendant deux lieues, en ont tué plusieurs, & ont ramené quelques prisonniers. L'armée continuera demain sa marche, ainsi que le corps de réserve du Marquis de Mirepoix, qui est actuellement au Muy. Le Comte de Maulevrier est demeuré à Castelane, & il a dû faire occuper divers postes avancés, pour établir sa communication avec M. Puyfigneux.



T A B L E.

L ISTE des Libraires de Provinces qui débitent	
Le Mercure , page	2
Pièces fugitives en Vers & en Prose. La Providence , Ode.	3
Le Derviche , Conte Turc.	9
Vers à M. Titon du Tillet pour le premier jour de l'an.	39
Suite de la Séance publique de l'Académie des Belles-Lettres, Extraits.	31
Imitation du Pseaume XIII.	55
Epitre.	58
Vers.	61
Madrigaux.	64
Réponse de M. Bouguer sur la mâtüre des Vaisseaux.	65
Nouvelles Litteraires & des Beaux Arts. Essai sur l'origine des connoissances humaines.	81
Idée géographique & historique de la France	83
Pieces diverses.	85
Dissertation sur la question de sçavoir si on peut être grand de pertes arrivées par des cas fortuits.	86
Essai sur la nature de l'ame.	87
Histoire d'un remede pour les maladies des yeux,	<i>Ibid.</i>
Nouvelle Théorie physique de la voix.	<i>Ibid.</i>
Mémoire sur la Goute.	88
Dissertation sur l'antiquité de la Ville de Dol,	<i>Ibid.</i>
Supplément à cette Dissertation.	<i>Ibid.</i>

Dissertation sur l'ancienne Jérusalem.	<i>Ibid.</i>
Nouvelle Méthode contenant les principes de la Langue Italienne.	89
Nouvelle édition du Roland furieux de l'Arioste.	<i>Ibid.</i>
Réception de Mme. la Marquise du Châtelet à l'Académie des Arcades.	90
Les Quatrains de Pybrac.	92
Lettre d'un Seigneur Hollandois.	<i>Ibid.</i>
La conquête des Pays-Bas par le Roi.	<i>Ibid.</i>
Certificat en faveur de l'Essence Balsamique.	94
Spectacles, Extrait de la Tragédie de <i>Venise sau- vée</i> , & comparaison de cette Tragédie avec cel- le de Manlius.	95
<i>La Gouvernante</i> , nouvelle pièce jouée sur le Théa- tre François.	139
Pièces jouées à la Cour.	140
Vers à Madame du Bocage sur son Poëme, &c.	141
Epitre à M. de la Bruere.	142
Lettre de M. Philippe à M. de la Bruere.	145
Rondeau redoublé sur les mœurs du siècle.	153
Mots de l'Enigme & du Logogryphe de Décem- bre deuxième vol.	154
Enigmes & Logogryphes.	<i>Ibid.</i>
Chanson notée.	157
Journal de la Cour, de Paris, &c. Sujet du Prix de l'Académie Française pour 1747.	162
Bénéfices donnés.	<i>Ibid.</i>
Prises de Vaisseaux.	163
Nouvelles Etrangères, Turquie.	168
Russie.	170
Suède.	176
Allemagne.	179
Italie.	182
Espagne.	190

Grande Bretagne.	191
La Haye.	195
Naissance, Mariages & Morts.	197
Nouvelles de Provence.	203
Extrait d'une Lettre de Gènes.	206
Observations Météorologiques.	208
Arrests notables.	209
La chanson notée doit regarder la page	157

MERCURE
DE FRANCE
DÉDIÉ AU ROI.
FÉVRIER 1747.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER,
rue S. Jacques.

Chez

La Veuve PISSOT, Quai de Conty
à la descente du Pont-Neuf.

JEAN DE NULLY, au Palais

M. DCC. XLVII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

A V I S.

L'ADRESSE générale du *Mercur*e est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT rue du Champ-Fleuri dans la Maison de M. Lourdet. Correcteur des Comptes au premier étage sur le derrière entre un Perruquier & un Serrurier à côté de l'Hôtel d'Enguien. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le *Mercur*e de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au *Mercur*e de France. rue du Champ-Fleuri, pour rendre à M. de la Bruere.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE
DE FRANCE
DÉDIÉ AU ROI.

PIECES FUGITIVES
en Vers & en Prose.

SEANCE PUBLIQUE
DE. L'ACADEMIE.



E vingt-six du mois passé M. Duclos qui avoit été élu quelques mois auparavant à la place de M. l'Abbé Mongault, vint prendre séance à l'Académie, & prononcer suivant la coûtume son discours de remerciement. Le nom de M. Duclos est trop connu du public par les succès brillants de ses ouvrages pour que nous ayons besoin

A ij

4 MERCURE DE FRANCE

de nous étendre sur son éloge ; le choix de l'Académie avoit été prévenu par la voix publique. Ce fut M. l'Abbé de Bernis Directeur de l'Académie qui reçut le nouvel Académicien ; cette place qu'ordinairement on défere au sort, fut donnée par acclamation à M. l'Abbé de Bernis, l'Académie ayant jugé dans cette circonstance que l'amitié qui étoit entre le Directeur & le Récipiendaire devoit prévaloir aux usages ordinaires ; qui sont de tirer les Officiers au sort.

M. D. C. entre d'abord en matière en exposant la difficulté du sujet qu'il a à traiter.

Après les hommages que tant d'hommes illustres vous ont rendus, dit le nouvel Académicien, on pourroit croire que la matière en est épuisée. L'empressement avec lequel on se rend à vos assemblées publiques, l'attention, la curiosité même qu'on y apporte, paroissent autoriser cette idée. Il semble qu'on y vienne, non pour juger un ouvrage ordinaire, mais pour être témoin d'une difficulté vaincue, & qui devient chaque jour plus insurmontable par les succès.

Après avoir exprimé sa reconnoissance à l'Académie, le Récipiendaire passe au caractère de son prédécesseur.

Je ne chercherai donc point, dit-il, à me dissimuler la distance qu'il y a de moi à mon prédécesseur : peut-être faut-il se proposer

un terme au-dessus de ses forces, pour être en état de les employer toutes, & je n'en ai point à négliger.

M. l'Abbé Mongault élevé dans les meilleures écoles en fut bientôt l'ornement. Des maîtres illustres se glorifioient de lui avoir donné les premières leçons, & l'auroient présenté comme une preuve de l'excellence de leur méthode, si un tel disciple eut pu tirer à conséquence. Par un retour heureux, l'honneur qu'il avoit fait à ses maîtres lui procura celui d'élever un Prince, dont la vertu nous interdit l'éloge qu'elle mérite.

Monsieur l'Abbé Mongault ne dut qu'à lui la préférence qu'il obtint sur ses concurrents. Un Prince d'un génie élevé avoit intérêt de faire un bon choix. M. l'Abbé Mongault n'avoit besoin que d'être connu; il l'étoit, il fut choisi. Loin de se relâcher alors des études auxquelles il devoit sa célébrité, il en fit une utile application au devoir précieux dont il venoit d'être chargé. Il sçavoit d'ailleurs qu'une réputation d'éclat n'est jamais dans un état de consistance; si elle ne croît, elle s'éclipse. Il s'étoit déjà fait un nom par la traduction d'Hérodien: il l'augmenta par celle des Lettres de Cicéron à Atticus, & fit voir qu'un Traducteur, qui est toujours un citoyen utile, peut-être encore un Critique éclairé, un Philosophe &

6 MERCURE DE FRANCE.

un Auteur distingué. Il y a des genres où il est facile de réussir à un certain point, mais la supériorité est peut-être en tout genre d'un mérite égal, quoique différent.

On trouve dans les traductions de M. l'Abbé Mongault la pureté & l'élégance du stile, & dans les notes une érudition choisie, la précision, la justesse & le goût.

Quelque plaisir qu'on eût à lire ses Ouvrages, on ne le préféroit point à celui de converser avec l'Auteur, & l'on sçait combien il est rare de trouver des hommes supérieurs à leurs écrits,

Le caractère de M. l'Abbé Mongault avoit avec son esprit la conformité qu'il auroit dans tous les hommes, s'ils ne le défiguroient pas. Ses idées, ses vertus, ses défauts mêmes, tout étoit à lui. Le commerce du monde l'avoit instruit & ne l'avoit pas changé, puisqu'il ne l'avoit pas corrompu. Il ne confondoit pas les dehors d'une fausse politesse avec l'estime, ni de frivoles attentions avec l'amitié. Jamais il ne refusa sa reconnoissance aux services, ni ses éloges au mérite, mais il accordoit moins son amitié par retour que par attrait. Il ne recherchoit pas fort vivement des amis nouveaux, parce qu'il étoit sûr de ne perdre aucun de ceux qu'il avoit.

Pensant librement, il parloit avec franchise, ne cédoit point aux sentiments d'autrui

par foiblesse, contredisoit par estime; ne se rendoit qu'à la conviction. Il étoit un exemple qu'un caractère vrai, fut-il mêlé de défauts, est plus sûr de plaire continuellement, qu'une complaisance servile qui dégoutte à la fin, ou une fausse vertu qui tôt ou tard se démasque.

Né avec ce discernement prompt qui pénètre les hommes, il joignoit à la sagacité qui saisit le ridicule, l'indulgence qui le fait pardonner; au talent d'une plaisanterie fine un talent encore plus rare, celui d'en connoître les bornes. Avec moins d'esprit qu'il n'en avoit, il auroit pu usurper la réputation d'en avoir davantage, en se rendant redoutable dans la société; il ne cessa jamais d'y être aimable. Sa faveur auprès des Grands fut toujours égale, parce qu'elle étoit méritée. On ne déplait sans sujet que lorsqu'on a plû sans motif. Je parlerois de ses liaisons intimes avec les gens de Lettres, si l'amitié entr'eux devoit être un sujet d'éloges. Leur devoir est d'éclairer les hommes; leur intérêt, de vivre dans une union qui réduise leurs ennemis à une jalousie impuissante, & peut-être respectueuse.

C'étoit à ces titres que M. l'Abbé Mongault remplissoit si dignement parmi vous, Messieurs, une place où vous daignez m'admettre. Plus jaloux de votre gloire que de

3 MERCURE DE FRANCE

la grace que vous m'accordez, je n'aurois osé ni la rechercher, ni la recevoir, si je n'éprouvois depuis plusieurs années quels secours on trouve dans une Compagnie Littéraire. Je sens avec la plus vive reconnoissance ce que je dois à l'Académie des Belles-Lettres: j'y vois tous mes Confreres comme autant de bienfaiteurs, trop habitués à l'être pour s'en appercevoir eux-mêmes. J'ose me flater que mon attachement leur est connu, mais je voudrois avoir autant d'occasions de le publier, que j'en ai de l'augmenter chaque jour.

Ce juste éloge de l'Académie des Belles Lettres en attira beaucoup à M. Duclos, qui remplit dans cette Compagnie ses devoirs de façon à mériter de la part de ses Confreres en pareille occasion les louanges qu'il leur donne; j'espere Mrs. continua M. Duclos, que je ne vous devrai pas moins: les hommes tels que vous s'engagent par leurs propres bienfaits. Peut-on ignorer d'ailleurs les avantages nécessairement attachés aux Académies? Les hommes n'ont adouci leur état qu'en vivant en société; les Sciences & les Lettres ont dû tirer les mêmes secours de la réunion des lumieres. Le premier essor de l'esprit est toujours accompagné d'une présomption qui peut d'abord lui servir d'équilibre, mais qui doit aussi l'égarer. Le com-

merce avec les hommes illustres , la comparaison qu'on ne peut s'empêcher de faire de soi-même avec eux , la réflexion , les progrès mêmes , en inspirant la confiance , font connoître des difficultés. Plus on s'éleve , plus l'horison s'étend ; plus on apperçoit d'objets , & plus on en conçoit où l'on ne peut atteindre. L'école du merite doit être celle de la modestié. En effet si les hommes sont injustes en leur faveur , ce n'est pas dans le sentiment intérieur qu'ils ont d'eux-mêmes , c'est dans le jugement qu'ils en prononcent , & dans l'idée qu'ils en veulent donner aux autres , il est rare que l'amour propre aille plus loin.

Le concert des esprits ne sert pas uniquement à les rendre plus retenus & plus sûrs ; c'est du choc des opinions que sort la lumiere de la vérité , qui se communique , se réfléchit , se multiplie , développe & fortifie les talens. Le génie même , cette espece d'instinct , supérieur à l'esprit , plus hardi que la raison , quelquefois moins sûr , toujours plus brillant , le génie ; dis-je , qui est indépendant de celui qui en est doüé , reçoit ici des secours. On ne l'inspire pas , mais des préceptes sages peuvent en régler la marche , prévenir les écarts , augmenter ses forces en les réunissant , & les diriger vers leur objet.

10 MERCURE DE FRANCE.

Si l'on réfléchit d'ailleurs sur les occupations qui vous sont communes, on verra que le soin de polir & de perfectionner la Langue, n'a d'autre objet que de rendre l'esprit exact & précis.

Les Langues qui paroissent l'effet du hazard & du caprice, sont assujetties à une Logique d'autant plus invariable, qu'elle est naturelle & presque machinale. C'est en la développant qu'on éclaircit les idées, & rien ne contribue tant à les multiplier que de les ranger dans leur ordre naturel. En remontant au principe commun des Langues, on reconnoît, malgré le préjugé contraire, que leur premier avantage est de n'avoir point de génie particulier, espece de servitude qui ne pourroit que resserrer la sphère des idées. La Langue Françoisé élevée dans Corneille, élégante dans Racine, exacte dans Boileau, facile dans Quinault, naïve dans la Fontaine, forte dans Bossuet, sublime aussi souvent qu'il est permis aux hommes de l'être, prouve assez que les Langues n'ont que le génie de ceux qui les employent. Quelque Langue que ces hommes illustres eussent adoptée, elle auroit reçu l'empreinte de leur génie & si l'on prétend que le caractère distinctif du François est d'être simple, clair & naturel, on ne fait pas attention que ces qualités sont celles de la conversation; qu'el-

les sont nécessaires au commerce intime des hommes , & que le François est de tous le plus sociable. Quelques peuples paroissent avoir cédé à leurs besoins mutuels , en formant des Sociétés ; il semble que le François n'ait consulté que le plaisir d'y vivre.

Ces réflexions judicieuses sur les travaux que l'Académie consacre à perfectionner la Langue furent suivies de plusieurs traits du même genre, aussi vifs & aussi frappans, mais que les bornes d'un extrait ne nous permettent pas de rapporter. On ne devoit pas moins attendre, continue M. Duclos en parlant des travaux de l'Académie , on ne devoit pas moins attendre d'une Compagnie où Corneille , Racine , Bossuet , Fenelon , la Fontaine , Boileau , la Bruyere & tant d'autre grands hommes dictoient les préceptes , & prodiguoient les exemples dans leurs Ouvrages qui sont les vrais Mémoires de l'Académie Française , & ce qui fait le comble & la preuve de leur gloire , leurs disciples ont été des hommes dignes d'être leurs successeurs.

Le premier dont les jours sont si chers , je ne dis pas à l'Académie , un tel homme appartient à l'Europe , semble n'avoir pas assez vécu pour la quantité & le mérite de ses Ouvrages. Esprit trop étendu pour pouvoir être renfermé dans les bornes du talent , il

A vij

12 MERCURE DE FRANCE.

s'est maintenu au milieu des Lettres & des Sciences dans une espèce d'équilibre propre à répandre la lumière sur tout ce qu'il a traité. Il mérita presque en naissant des jaloux, mais ses ennemis ont succombé sous l'indignation publique, & s'il en pouvoit encore avoir, on les regarderoit comme des aveugles qui n'exciteroient plus que la compassion.

Corneille & Racine sembloient avoir fixé les places, & n'en plus laisser à prétendre dans leur carrière. Vous avez vû l'Auteur d'Electre, de Radamisthe & d'Atrée s'élever auprès d'eux. Quand les places sont une fois marquées, l'esprit peut les remplir; il n'appartient qu'au génie de les créer.

Les Etrangers jaloux de la Littérature Françoisse, & qui semblent décider la supériorité en notre faveur par les efforts qu'ils font pour nous la disputer, ne nous demandoient qu'un Poëme épique. L'Ouvrage qui fait cesser leur reproche doit augmenter leur jalousie.

Moliere & Quinault avoueroient les Ouvrages de ceux qui ont marché sur leurs traces; quelques-uns ont ouvert des routes nouvelles, & leurs succès ont réduit les Critiques à n'attaquer que le genre.

Des Sçavans qui connoissent trop les hommes pour ignorer qu'il ne suffit pas d'être

utile pour leur plaisir, & que le Lecteur n'est jamais plus attentif que lorsqu'il ne soupçonne pas qu'on veuille l'instruire, présentent l'érudition sous une forme agréable.

Des Philosophes animés du même esprit cachent les préceptes de la Morale sous des fictions ingénieuses, & donnent des leçons d'autant plus sûres qu'elles sont voilées sous l'appas du plaisir, espèce de séduction nécessaire pour corriger les hommes, à qui le vice ne paroît odieux que lorsqu'ils le trouvent ridicule.

Ceux qui unissent ici un rang élevé à une naissance illustre, seroient également distingués, si le sort les eût fait naître dans l'obscurité. Occupé de leurs qualités personnelles, on ne se rappelle leurs dignités que par réflexion, & l'Académie n'en retire pas moins d'utilité que d'éclat, semblable à ces Palais d'une architecture noble où les ornemens font partie de la solidité.

Tant de talens divers, des conditions si différentes, doivent avoir pour lien nécessaire & pour principe d'égalité, une estime réciproque qui vous assure celle du public. Vous faites voir qu'il faut être digne de l'attention quand on en devient l'objet.

L'admiration n'est qu'un mouvement subit que la réflexion cherche à justifier & souvent

14 MERCURE DE FRANCE.

à désavouer ; les hommes n'accordent une estime continue que par l'impossibilité de la refuser , & leur sévérité est juste à cet égard. L'esprit doit être le guide le plus sûr de la vertu ; on ne pourroit la trahir que par un défaut de lumieres , quelques talens qu'on eut d'ailleurs , & ce n'est qu'en pratiquant ses maximes qu'on obtient le droit de les annoncer. Cet endroit fut écouté avec un plaisir unanime ; rien n'est plus honorable pour l'Académie , que la maxime constante dont elle s'est fait une loi , de ne recevoir que des gens vertueux , rien de plus capable de contenir les gens de Lettres, plus avides souvent de la célébrité que de l'estime.

On sçait que l'usage exige que les éloges du Cardinal de Richelieu, du Chancelier Séguier & du feu Roi, se suivent dans ces discours Académiques : après avoir donné aux deux premiers Protecteurs de l'Académie l'encens qui leur est dû, Louis le Grand dit M. D. C. jugea bien-tôt que votre reconnoissance n'avoit pas peu contribué à mériter à des sujets l'honneur d'être à votre tête , & qu'il n'appartenoit qu'à votre Roi d'être votre Protecteur. Ce Monarque mit par là le comble à votre gloire , & ne crut pas donner atteinte à la sienne, lui dont le caractère propre,

si j'ose le dire, fût d'être Roi, & qui n'a pas moins illustré les Lettres par la matiere que ses actions leur ont fournie, que par les graces dont il les a comblées.

Votre gloire, Messieurs, ne pouvoit plus croître, mais ce qui est encore plus rare, suivant le sort des choses humaines, elle s'est maintenue dans le même éclat. L'Auguste Successeur de Louis le Grand a bien voulu vous adopter, & semble avoir regardé votre Compagnie comme un appanage de la Royauté.

Quel bonheur pour vous, Mrs. de lui rendre par reconnoissance & par amour le tribut d'éloges que ses ennemis ne sçauroient lui refuser ! Il n'en a point qui ne soient ses admirateurs. Ils ont la douleur de succomber sous les armes d'un vainqueur qui ne se glorifie pas même de la victoire. Il l'envi- sage comme un malheur pour l'humanité, & ne voit dans le titre de Héros que la cruelle nécessité de l'être. L'imerêt qu'il prend aux hommes prouve qu'il est fait pour commander à tous. Peu touché de la gloire des succès, il gémit des malheurs de la guerre; supérieur à la gloire même, né pour elle, il n'en est point ébloui : il combat, il triomphe, & ses vœux sont pour la paix. Sensible, reconnoissant, digne & capable d'amitié, Roi & Citoyen à la fois, qualités si rarement

unies; il aime ses sujets autant qu'il en est aimé, & son peuple est fait pour son cœur. Le François est le seul qui servant son Prince par amour, ne s'apperçoit pas s'il a un maître; il aime, & tous ses devoirs se trouvent remplis; par-tout ailleurs on obéit. La félicité publique doit être nécessairement le fruit d'une union si chere entre le Monarque & le peuple. Que LOUIS soit toujours l'unique objet de nos vœux! si les siens sont remplis, nous n'en aurons point à former pour nous mêmes.

Ce Discours fut applaudi par une assemblée nombreuse qu'avoit attirée la réputation des deux Académiciens qui devoient parler. On y retrouve le style rapide & brillant qui caractérise les Ouvrages de M. Duclos; dans une matiere aussi usée, cet Académicien n'a été semblable à personne, parce qu'il a été semblable à lui-même; c'est le privilège rare des grands génies d'avoir un style qui leur soit propre & qui ne le soit à personne. Les gens supérieurs ouvrent toujours de nouvelles carrieres. Nous nous apercevons sans peine que la force de la verité nous fait répéter ici une idée du Discours de M. Duclos.

Passons à la réponse du Directeur. Les circonstances de son élection lui offroient une matiere neuve qu'il n'a pas négligé de

traiter. Je ne dois point, dit il, au caprice du sort l'honneur de présider à cette assemblée; l'Académie Française a voulu confier à vos amis le soin de vous marquer son estime. Elle auroit choisi entre eux, pour parler en son nom, si elle n'eût été sensible qu'à sa gloire, un homme dont les talens sont connus, dont les succès sont assurés, & qui né à la Cour, pourroit négliger les Lettres s'il avoit moins d'esprit, & leur donner un nouvel éclat s'il étoit moins modeste.

En me réservant l'honneur de vous recevoir dans son sein, l'Académie, M., n'a point consulté mes forces, elle ne s'est souvenue que de mes sentimens; elle a envisagé comme une récompense de mon zèle & de mon respect pour elle, le plaisir que j'aurois de vous couronner à ses yeux, & de mesurer le tribut d'estime qu'elle m'ordonne de vous rendre aux éloges qu'inspire l'amitié.

Ainsi c'est l'amitié qui dicte les éloges que M. L. de B. va donner à son nouveau confrere, mais une amitié éclairée, qui sçait se défendre de la prévention, & qui est incapable de flatterie; pour éviter même toute occasion d'illusion, le Directeur déclare qu'il ne s'étendra point sur les Ouvrages de M. Duclos. Ce n'est point, poursuit-il, ce n'est point à votre ami à vous dire que l'esprit qui y regne est un esprit de lumiere &

18 MERCURE DE FRANCE.

de feu qui vole rapidement à son but , qui dévore tous les obstacles , dissipe toutes les ténèbres , & ne néglige quelquefois de s'arrêter sur les divers accidens qui précèdent , accompagnent ou suivent les objets , que pour présenter plus vivement les objets mêmes. Il n'est permis qu'à des Juges sans prévention d'apprécier la noble hardiesse d'un Ecrivain qui s'écarte des routes communes , non par singularité , mais parce que son génie lui en ouvre de nouvelles ; qui attaque avec force l'empire injuste des préjugés , & respecte avec soumission toutes les loix de l'autorité légitime.

Je laisse à vos justes admirateurs le soin d'applaudir à votre esprit ; mon devoir est de parler de votre cœur , de développer , de faire encore mieux connoître cette partie de vous-même , si intéressante pour nous , & sans laquelle , en vous discernant la couronne du talent & de l'esprit , nous aurions gémi de ne pouvoir vous accorder le prix de notre estime.

Je dois rappeler pour la gloire des Lettres ce tems à peine écoulé , où l'honneur d'être assis parmi nous excita l'ambition d'une foule de concurrens estimables : le public & l'Académie même partagés entre un Ecrivain célèbre , & un homme qui joint au mérite littéraire l'avantage d'être utile à l'E-

tat , s'occupoient sans cesse des deux rivaux & défendoient avec chaleur leurs interêts , & attendoient avec une impatience mêlée de crainte, le moment marqué pour le triomphe. Jamais victoire ne fut mieux disputée; jamais au milieu des sollicitations les plus puissantes la liberté de l'Académie , si nécessaire au bien des lettres, & le plus grand des bienfaits de notre Auguste Protecteur, ne se conserva si pleine & si entière; jamais deux émules ne s'estimerent de si bonne foi , & ne se firent la guerre avec tant de probité: ils combattoient sans crainte, persuadés que le vainqueur deviendroit l'ami le plus zélé de son rival , au moment qu'il seroit nommé son Juge.

L'événement justifia cette confiance réciproque ; l'un & l'autre parti se réunit ; les suffrages se confondirent pour être unanimes , & les Juges cessèrent d'être partagés entre les deux concurrents dès qu'ils eurent deux couronnes à leur offrir.

Vous ne devez pas regretter , M. , de n'avoir pû solliciter vous-même une place que nous vous destinions depuis long-tems. Vos amis pendant votre absence ont achevé de lever le voile qui déroboit vos vertus ; ils ont révélé ces secrets de l'honnête homme , ces actions généreuses faites sans ostenta-

20 MERCURE DE FRANCE.

tion & toujours cachées avec soin : ils ont mis dans le plus grand jour cette noblesse de sentimens, cette simplicité de mœurs, ce fond de franchise & de probité qui déconcerte souvent la dissimulation, & attire toujours la confiance.

Pardonnez - moi , M. , de m'occuper si long-tems de vous ; peut être un jour placé où je suis , verrez-vous entrer dans ce sanctuaire des Muses un ami ; vous sentirez alors combien il est doux de pouvoir le louer publiquement , & combien il est difficile d'abréger son éloge. Après avoir loué son ami avec une élégante délicatesse , M. L. D. B. passe à l'éloge de L.M. , mais nous nous sommes si étendus sur cet article dans l'extrait du discours de M. Duclos ; nous en avons nous mêmes parlé si au long dans le Mercure de Janvier , que nous craindrions d'importuner nos lecteurs en traitant plus long-tems cette matiere.

La fin du Discours est une invitation faite au récipiendaire de venir partager les travaux & les lauriers deses nouveaux confreres. Vous verrez, lui dit-on, régner dans nos Assemblées l'égalité la plus parfaite , malgré la différence des conditions ; la docilité la plus grande, malgré la supériorité des lumières ; la concorde au milieu des talens , & l'union entre les rivaux.

Vous verrez l'Académie toujours équitable, ne mépriser dans ses plus cruels ennemis que l'injustice de leur prévention, & louer même de bonne foi les dons précieux de l'esprit dont ils abusent contre elle.

Vous verrez enfin dans ce temple des Muses les vertus exciter autant d'émulation que les talens. Oui, M., l'estime d'un Roi Protecteur des Arts, les bontés d'un Monarque pere de son peuple, sont pour l'Académie Françoisé des motifs d'ambition plus puissans que les applaudissemens de l'univers & les louanges de la postérité. Admis au pied du Trône, vous bénirez avec nous le règne de la Justice; vous célébrerez les succès de la guerre, sans perdre de vûe les avantages de la paix. L'encens de la flatterie ne fume point devant notre Maître: le Roi méprise la louange; il n'aime que l'expression du sentiment. Que nous sommes heureux! En ne disant que la vérité, nous faisons l'éloge de son règne. Ce Discours excita de nombreux applaudissemens. Il porte par tout l'empreinte du sentiment & de l'amitié, & en faisant honneur à l'esprit de l'Auteur par l'élégance de la diction, il n'en fait pas moins à son cœur. M. L. D. B. lut ensuite un chant de son Poëme contre l'irréligion.



A M. DUCLOS, sur son Discours à l'Académie.

P Eignant votre prédécesseur ,
 Duclos , vous vous peignez vous-même.
 La vérité dans votre cœur
 Est comme à lui la loi suprême.
 La mignardise des propos
 Dont à Paris on se caresse ,
 N'est qu'une fausse politesse ,
 Ou bien de la glu pour les sots.
 Mongault les traitoit de frivoles ,
 Vous en pensez également ,
 Vous ne tenez qu'au sentiment ,
 Et non aux froides hyperboles ,
 De tous ceux que vous estimez
 Vous parlez avec énergie ,
 Et de tous ceux que vous aimez
 Votre cœur fait l'apologie ;
 La force de votre pinceau
 Rend bien l'illustre Fontenelle ,
 Il nous fait voir aussi Nivelles
 Toujours dans son jour le plus beau ;
 Crebillon arrive au Parnasse
 Moins en disciple qu'en vainqueur.
 Sa Muse épouvante le cœur ;

Apollon sourit, & la place
 Au rang de sa dixième Sœur.
 Le portrait de notre Monarque
 Est peint des plus tendres couleurs;
 L'original est dans nos cœurs;
 Il n'aura jamais d'Aristarque:
 Je pense que votre discours
 Devroit avoir cet avantage,
 Si la jalousie & la rage
 Avoient aujourd'hui moins de cours.

De Bonneval la Cadette,

A M. P*.

IL est des Orateurs qui loin de la Nature
 Recherchent le brillant, les fleurs, l'enluminure,
 Qui prodigues de sons, mais avarés de sens,
 Malgré tout leur phébus sont froids & languissans.
 D'un goût si dépravé l'éblouissante amorce
 Affoiblit du discours l'énergie & la force.
 Que la clarté sur-tout luise dans un Sermon,
 Unissez au sçavoir & l'ordre & la raison.
 Tel profond & subtil, difficile à comprendre,
 Croit avoir de l'esprit, s'il en faut pour l'entendre.
 D'un vif déclamateur évitez les travers,
 Et laissez-le sans fruit se perdre dans les airs.

24. MERCURE DE FRANCE.

Un ruisseau serpentant embellit son rivage ,
Mais un torrent fougueux le mine & le ravage.
L'Eloquence n'est point féconde en vains discours,
Et ne se pique point d'étaler ses atours,
Elle est noble sans fard , & simple sans bassesse,
Et joint au sentiment la force & la justesse.
D'un Dieu juste & clément nous montrant le pou-
voir ,

Elle sçait tour à tour éclairer , émouvoir ,
Et selon les sujets , sublime ou pathétique ,
C'est le cœur par sa voix qui s'énonce & s'explique.
L'Eloquence docile à la Religion ,
A la loi du devoir soumet la passion,
Ce que vous proposez faites-le bien entendre ;
Peut-on croire en effet ce qu'on ne peut compren-
dre ?

Pour dissiper la nuit de l'incrédulité
Il faut que la raison nous prête sa clarté.
Un discours trop abstrait envain frappe l'oreille ;
L'Auditeur fatigué ferme l'œil & sommeille.
La louange ne sert qu'à nourrir notre orgueil.
Un succès trop brillant est un fatal écueil ,
Mais indigne instrument de la sainte parole
Le Sacrificateur lui-même est son idole ,
Et s'arrogant l'encens qu'il doit à l'Eternel ,
Du temple de son Dieu fait un profane Autel.
L'Orateur orgueilleux , que flaté l'auditoire ,
Pense à notre salut beaucoup moins qu'à sa gloire ,
Et sottement enfle d'un éloge trop vain ,

Perd

Perd lui-même le Ciel qu'il procure au prochain.
 Prêcher la vérité n'est point un jeu frivole.
 La Chaire n'admet point les clameurs de l'Ecole.
 L'Ecriture fournit de grandes vérités :
 Ne cherchons point ailleurs de futiles beautés,
 De figures sans nombre elle offre la matiere.
 L'on ne s'égare point marchant à sa lumiere.
 De ce que vous prêchez soyez bien convaincu ;
 Ce n'est qu'aux vertueux à prêcher la vertu.

Jean-Baptiste Tolloz.



ODE SUR LE TRAVAIL.

O Toi que suivent les ennuis ,
 Oisiveté , mere du vice ,
 Tyran qui formes le supplice
 Des foibles cœurs que tu séduis :
 Fui loin de l'homme qui sommeille ,
 Qu'il ouvre les yeux , qu'il s'éveille.
 Laisse triompher le remords.
 Fui : le lâche à qui tu sçais plaire ,
 Indigne du jour qui l'éclaire ,
 Languit vivant au rang des morts.

A la mollesse abandonné ,
 Jadis asservi sous tes chaînes ,

B

28 MERCURE DE FRANCE.

D'amers chagrins, d'affreuses peines
J'étois toujours environné :
Aujourd'hui dans ma solitude
Fixé par toi, riante étude,
Mon cœur se livre à tes attraits :
Sorti des bras de la paresse,
J'abhorre sa fatale yvresse ;
Je l'ai quittée, & je renais.

Du travail le sentier scabreux,
Où des soins marche le cortège,
Mais qu'une noble ardeur abrège,
Mène l'homme au repos heureux,
Le mol chemin de l'indolence,
Semé de fleurs en apparence,
Où le plaisir paroît regner,
Nous conduit escortés d'allarmes
Aux soucis, aux soupirs, aux larmes
Dont il sembloit nous éloigner.

Fiers & redoutables Guerriers,
Courbés sous le faix des services,
Vos travaux & vos cicatrices
Couronnent vos fronts de lauriers,
Sardanapale, un sort tragique,
Prix de ton bonheur léthargique,
T'attend sur un bucher fatal,
Toujours l'oïiveté nous joue,
Rome aux délices de Capoue
Dut la défaite d'Annibal.

De l'œil pour frapper les filets
 Le soleil darde la lumière ,
 Et si je n'ouvre la paupière ,
 La nuit me cache les objets ,
 Près d'une ame molle , indolente ,
 Je vois de la vertu brillante
 Reluire le divin flambeau ,
 Mais la paresse , épais nuage ,
 De la vertu cache l'image
 Et la lueur d'un jour si beau.

L'hyver ravage nos climats ;
 Tout est triste dans la nature ;
 Les prés dépouillés de verdure
 Languissent sous les noirs frimats.
 Si la chaleur n'aide la terre
 A produire ce qu'elle enfère ,
 Tout demeure au sein du néant.
 Tel qui sur son esprit se fonde ,
 Si le travail ne le seconde ,
 Croupit à l'ombre du talent.

Hercule après de longs travaux
 Dompta sa puissante rivale.
 Que vois-je ? il file avec Omphale ,
 Et l'homme éclipse le héros.
 Après la fin d'un long ouvrage ,
 Un loisir doux , tranquille & sage
 Au travail doit nous préparer.

B ij

28 MERCURE DE FRANCE

D'un long repos fuyons l'amorce ,
De l'homme il énerve la force
Que le loisir doit réparer.

Arts , qui nous créez des besoins ,
Enfans d'un luxe méprisable ,
Vous rendez l'homme misérable ;
La raison déteste vos soins.
Loin d'être utile à la patrie ,
Votre adresse , votre industrie
L'accablent sous d'indignes fers.
Par l'homme coupable & barbare
Monstres évoqués du Tenare ,
Rentrez au séjour des enfers.

Vous regnez sur des cœurs soumis ;
Plus dangereux que le tonnerre ;
Votre souffle infecte la terre ,
Quittez ces lieux , chers ennemis.
Partez fuyis de la licence ;
Que sur les mortels l'innocence
Reprenne un pouvoir absolu.
Contentons-nous du nécessaire ;
N'augmentons pas notre misère
Par le désir du superflu.

Quoi donc ! tout rougit de ses traits ;
Siècle pervers ! tems déplorable !
Le fard regne jusqu'à la table ,

Et me cache le nom des mêts.
 Guidés par l'austère sagesse
 Fuyons le luxe & la mollesse ;
 Avec eux la vertu périt.
 Brisons le joug de leurs caprices.
 L'oisiveté produit les vices ,
 L'infâme luxe les nourrit.

Lacoste , Avocat.



*BOUQUET à Madame D**.*

Aimables fleurs qu'au sein de Flore
 Zéphyre d'un souffle amoureux
 Pour les Amans a fait éclore
 Au milieu des hyvers affreux ,
 D'un jeune élève de Cythere
 Annoncez les timides feux ;
 Offrez mon cœur à ma Bergere
 Avant que je m'offre à ses yeux.

Si de vos parfums ma Silvie
 Daigne accueillir la tendre odeur ,
 Si sa légère main délie
 Les nœuds où palpite son cœur ,
 Volez sous ces heureuses chaînes ,
 Et panchez-vous languissamment ;

B iiij

30 **MERCURE DE FRANCE.**

Epuisez vos douces haleines
A caresser ce lieu charmant.

Les guirlandes qui dans les cieux
Ceignent les têtes immortelles ,
Vous verront d'un œil envieux ,
De l'amour ministres fidelles ,
Finir par un si beau destin :
Mes chers désirs , belle mortelle ,
Leur immortalité vaut-elle
La douceur de mourir une fois sur ton sein ?

*A C. par M. de S. G***.*



ÉPIÔRE à M.

CHER B . . . qui goûtes sans cesse
D'une sage volupté
L'aimable & charmante yvresse :
Toi, dont la sincérité
Ne sçait point avec adresse
Au mensonge détesté
Donner l'air de la vérité ,
Reçois des vers que la paresse
Dans une heureuse oisiveté
Enfante avec facilité
Sous les yeux du Dieu du Permesse.

La précieuse liberté
 Écarte la sombre tristesse
 De ce séjour enchanté.
 J'y goûte avec délicatesse
 Des plaisirs que la sagesse
 Et la raison ont apprêté
 Pour un cœur qui s'intéresse
 A leur brillante clarté.

La saine Philosophie
 A la divine Poësie
 Mêlé ses attraits enchanteurs,
 Et chaque instant de ma vie
 Dans une douce rêverie
 Me voit couronné de fleurs.
 Tel jadis l'amant de Glicere,
 Loin de la ville & du bruit,
 A sa campagne solitaire
 Cultivoit son esprit :
 Ainsi loin des yeux du vulgaire,
 Content du simple nécessaire,
 Dans ce charmant petit réduit,
 Rousseau, Milton & Voltaire
 Me donnent l'or qui m'enrichit.





LETTRE de Monsieur le Cat, Correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, Membre de celles de Londres, Madrid & Rouen, à Monsieur Morand, Membre des Académies de Paris, Londres, Bologne, Petersbourg & Rouen. Sur la Taille & la Gangrene sèche.

Vous avez, Monsieur, une sorte de droit aux nouvelles découvertes qui enrichissent notre Art par le zèle sincère qui vous anime, & par la réputation dont vous jouissez à si juste titre. Vous avez été le premier à recueillir & à faire valoir les succès que j'ai eûs dans l'Opération de la Taille Latérale, & vous avez parlé en faveur de ma Méthode de traiter la Gangrene sèche en publiant dans Paris des effets surprenans de cette Méthode, tels que la suppuration & la régénération des chairs, établies par mon Traitement dans une de ces maladies désespérées, mais vous n'avez eû garde de confondre dans l'événement la conduite du Praticien avec des accidens étrangers : confusion que l'ignorance & la malignité seules peuvent suggérer.

Après des procédés aussi nobles de votre

part, Monsieur, je serois un ingrat, & je connoîtrois mal mes véritables intérêts & ceux de la Chirurgie, si je ne me hâtois de vous annoncer des succès, que vous sçavez si bien animer par le bon usage que vous en faites. Ceux dont je vais avoir l'honneur de vous faire part, M., sont dans les deux genres dont je viens de parler, la Taille & la Gangrene sèche. Ces Observations vous appartiennent encore par des circonstances qu'il sera aisé d'y remarquer.

M. votre fils, M., & deux de vos Eleves, M. Beaumont, fils du Chirurgien ordinaire du Roi d'Espagne, & M. Ricord, fils du premier Chirurgien du Roi de Portugal, m'ont vû faire huit Tailles Latérales le 19 Mai de l'année 1746, & en ont suivi la cure près de quinze jours; toutes ces Opérations ont eu un heureux succès. Quelques-uns des Sujets n'ont pas même eû de fièvre, aucun d'eux n'a succombé sous les accidens si ordinaires à cette Opération, & c'est le fixième printems de 14 que j'ai passés en Normandie, dans lequel il n'est mort aucun de ceux que j'ai taillés. Je n'entrerai point ici dans un plus long détail; je le réserve à l'ordinaire, pour l'Académie des Sciences; donnons le reste de cette lettre à l'Observation sur la Gangrene sèche.

B v

34 MERCURE DE FRANCE.

Thomas le Monnier, Charpentier, de la Paroisse de Berville en Romois, âgé actuellement de soixante-six ans, fut pris en Décembre 1744 de grandes douleurs de goutte au pied droit, mais qui étoient sans tumeur. Ces douleurs n'avoient été précédées d'aucune maladie. Thomas avoit vécu durement, il avoit beaucoup travaillé du métier de Charpentier, & il le faisoit encore dans des lieux marécageux, & par des tems mauvais & froids, lorsqu'il fût pris de cette douleur; c'est tout ce qu'il a pû nous apprendre sur l'origine de la maladie.

Il fit inutilement tous les remèdes que ses amis lui enseignèrent; ses douleurs persisterent, & il lui fut impossible de marcher. En Novembre 1745, c'est-à-dire onze mois après sa première douleur, le pouce du pied lui devint noir, & cette noirceur gagna insensiblement les autres doigts, puis le pied, & enfin les chevilles du pied, sans qu'aucuns remèdes aient pû l'arrêter. M. Hébert, Chirurgien de Bourthroude, qui le vit alors, ayant d'abord reconnu cette maladie rare, & au-dessus des remèdes ordinaires, se hâta de nous l'envoyer à l'Hôtel-Dieu de Rouen, où il arriva précisément le jour de la Taille 19 Mai, c'est-à-dire environ sept mois après que la Gangrene s'étoit manifestée au pouce,

& dix-huit mois après la douleur prétendue gouteuse qui y avoit servi de préliminaire.

Sur tous les faits que je viens de vous exposer, Monsieur, j'ai un procès verbal authentique dressé sur les lieux par le Curé, le Chirurgien, le Syndic & les principaux habitans de la Paroisse.

M. votre fils, M., & ses deux Collègues virent ce malade : il avoit le pied entier gangrené, noir & sec, l'articulation & les chevilles du pied, sur-tout l'externe étoient comprises dans cette Gangrene ; son pouls étoit petit & un peu fiévreux ; il ne dormoit jamais deux heures de la nuit, & souffroit des douleurs cruelles ; il étoit d'une maigreur extrême, & avoit un teint jaune & plombé ; son autre pied étoit très-enflé, œdémateux, & nous annonçoit avec le visage cadavereux du malade une nature épuisée. Je ne sçais s'il est quelque Gangrene sèche mieux caractérisée, plus défavorablement placée que celle-ci, & dont les caractères ayent eu plus de témoins, car outre la Chirurgie & quantité d'autres personnes de notre Hôpital, l'aventure de M. * * * nous attira de toutes parts des curieux, gens de l'Art & autres.

Je me gardai bien, M., d'attaquer une telle maladie avec le fer, par les amputations & les scarifications, qui achevent d'é-

B vj

teindre les sources de la vie dans un genre nerveux, qui n'est déjà que trop consterné, & par lesquelles j'ai vû périr les malades les mieux fondés à espérer leur guérison.

Cette doctrine, M., ne vous est pas nouvelle; vous l'avez soutenue dans une occasion de cette espèce, & M. le Dran même l'adopte aussi, page 30 de son *Traité des Opérations*; Saviard l'établit encore mieux par la triste expérience qu'il a faite de la pratique contraire pag. 98 de ses *Observations*, aussi-bien que la Motte, *Observation 307*. Ce dernier, malgré ses préjugés en faveur des scarifications, fournit en vingt endroits des faits ou des aveux contre l'usage des instrumens tranchans dans ces sortes de maux, & sur-tout pag. 371. tom. 3.

Ces autorités, M., sont superflues vis-à-vis de ceux qui ont de l'expérience & des principes sur cette maladie, mais elles sont nécessaires à des gens qui y sont assés novices, pour ignorer jusqu'au nom de *Gangrene sèche*, qu'ils confondent avec les autres espèces, & qui veulent cependant prescrire les règles de sa cure.

Dans cette maladie, M., dont les causes sont au-dedans, je fais mon capital des remèdes intérieurs, cordiaux, vivifiants, diaphorétiques, &c. capables de ranimer ce

principe de vie chancelant , & de le faire rayonner jusqu'aux extrémités.

Mes topiques du genre des émolliens , attractifs , aromatisés , concourent au même but , en facilitant dans la partie cette affluence du sang & des esprits provoqués par les remèdes intérieurs ; affluence dont l'interception fait le caractère distinctif de la Gangrene sèche. J'évite comme des poisons mortels les topiques spiritueux , aqueux , empreints de volatils , ceux qui sont chargés de parties salines , actives , violemment stimulantes & autres en usage dans les Gangrenes ordinaires , tous remèdes propres à resserer & dessécher davantage le tissu des parties , à y augmenter l'évétisme douloureux & les dispositions à la Gangrene sèche.

Toute ma théorie sur cette maladie , M. , & la pratique heureuse qu'elle m'a dictée , sont comprises dans le peu que je viens d'avoir l'honneur de vous dire ; c'en est plus qu'il ne faut à un homme aussi intelligent que vous pour les deviner en entier , & sentir les erreurs où l'on est communément sur cet article , en attendant que je puisse les développer dans un ouvrage exprès. Reprenons notre Observation.

La suppuration s'établit aux chevilles du pied de Thomas . & les eskarres se distinguèrent des chairs vives dès les premiers jours du traitement , comme vous l'avez vû à

38 MERCURE DE FRANCE.

M.***, & après le tems ordinaire à ces sortes de suppurations, le pied & le bas des chevilles ou malleoles se séquestrerent & tomberent d'eux-mêmes en entier, & nous laissèrent un moignon tout recouvert d'une couche charnue, à quelques petites pointes d'os près, qu'on ne voyoit pas facilement, mais qu'on sentoit en passant le doigt sur ces nouvelles chairs.

Après ce séquestre, ceux des tendons des muscles du pied qui sont couchés le long de la jambe, formerent des abscesses, des fusées; certains praticiens eussent ouvert ces fusées dans toute leur étendue, & ces grandes incisions eussent appelé l'affection Gangreneuse jusques dans l'intérieur, & fait périr le malade, comme je l'ai vû arriver tout récemment par de semblables manœuvres, mais conduit par d'autres principes j'ai laissé amasser le pus dans ces fusées; il y forma des pòches, & quand il en eût fort émincé la peau, j'ouvris presque sans douleur, dans l'endroit seulement de la poche. Ces égoûts suffirent, & pour l'évacuation du pus, & pour la sortie des tendons. Ils ne furent pas plutôt tombés que les tégumens ouverts & non ouverts se recollèrent & se cicatrisèrent; c'est ainsi qu'en écoutant la nature, en la ménageant, en lui confiant la principale partie de cette Opération, mon

malade se tira de ce qu'il y avoit de plus dangéereux dans la cure de la Gangrene seche , après le séquestre de la partie principale. Enfin après six à sept mois de traitement , le moignon-même s'est cicatrisé.

Vous vous doutez bien, M., qu'une si longue cure n'a pû se faire sans avoir essuyé des accidens. Thomas nous en a fourni de plus d'une espèce. Je passe pour abréger plusieurs accès très-vifs d'une fièvre accidentelle , & plusieurs indigestions des plus sérieuses , dont l'une , arrivée le 15 Juillet , a tenu le malade sans connoissance pendant vingt heures , & a été suivie d'une fluxion de poitrine accompagnée de crachats du plus mauvais présage. Ce sont autant d'orages dont le souvenir ne peut à présent que rendre la convalescence plus précieuse & plus agréable.

Le même M. Ricord votre Elève , qui a vû Thomas le Monnier gangrené en Mai , a repassé par Rouen le 2 Novembre , & il a revû le même malade , dont la cicatrice n'avoit plus à couvrir que la grandeur d'un denier : actuellement , non-seulement cette cicatrice est parfaite , mais encore le Monnier jouit d'un embonpoint dont nous ne le croyions pas susceptible , & qui nous annonce une habitude bien exempte des vices , principes de cette maladie , en sorte

que je ne serois pas surpris que ce bon-homme parvint à une grande vieillesse, j'en ai des exemples dans ceux que j'ai traités de ce mal : la Dame Fournaise, Marchande de bois à Rouen, que j'ai guérie en 1738, est encore vivante, & a soixante-treize ans. Noel-Simon Charbonnier de Perriez-sur-Andel, que j'ai guéri en 1740. est encore venu à Rouen en 1744, en bonne santé & âgé de 69 ans. Pierre le Febvre, Chapelier de Rouen, rue Martainville, que j'ai guéri vers le même-tems, a vécu jusqu'à 74 ans, & il est mort d'une fluxion de poitrine, sans avoir eû depuis sa cure le moindre ressentiment de cette premiere maladie. L'opinion commune sur l'impossibilité de guérir radicalement la Gangrene sèche est donc aussi fausse que la méthode ordinaire de la traiter est mauvaise. Cependant, M., je me garderai bien de vous donner la mienne pour infallible, je n'en connois point de cette espece dans aucune maladie interne, mais ce que je puis vous assurer, c'est que depuis huit à neuf ans que je l'employe, elle n'a manqué de guérir aucun de ceux qui l'ont suivi exactement, & qui ont observé le régime qu'elle prescrit : ç'en est assés, ce me semble, pour constater son excellence. Je suis, &c. à Rouen ce 15 Décembre 1746.



IMITATION d'une Ode d'Horace.
 Diffugere nives. Libro I^o. Oda xv.

LA neige disparuë a chassé la froidure ;
 Et l'espoir des moissons orne enfin nos guérets ;
 Le changement de la nature
 Annonce un doux azyle à l'ombre des forêts.

Les eaux n'inondent plus nos fertiles campagnes ,
 Les fleuves épurés sont rentrés dans leurs lits ;
 Eglé danse avec ses compagnes ;
 Zephire en badinant agite ses habits.

Les ans en s'écoulant semblent vouloir nous dire ;
 N'espérez pas jouir de l'immortalité ;
 Aquilon fait place à Zephire ,
 Et le Printems bientôt fera place à l'Eté.

De toutes les saisons telle est la destinée.
 Quand la féconde Automne aura donné ses fruits ;
 Aussitôt l'horrible Borée
 Changera nos beaux jours en de stériles nuits.

Le soleil cependant terminant sa carrière ,
 Recommence à l'instant à prendre un nouveau
 cours ,

42 MERCURE DE FRANCE.

Mais nous ne sommes que poussière ;
Quand la Parque a tranché la trame de nos jours ;

Le tems fait loin de nous plus léger qu'un nuage ;
Et nos jours sont soumis aux ordres du destin ;
Du présent faisons donc usage ,
Peut-être que pour nous il n'est point de demain ;

Que fert sur l'avenir d'être toujours timide ?
Jouïssons de l'état où le sort nous a mis.
Des mains d'un héritier avide
On sauve les trésors donnés à ses amis ;

Minos fera sortir de son urne fatale
Le sort qui nous attend après notre trépas ;
Alors de la rive infernale
L'or , le rang , les talents ne nous sauveront pas.

Pour Hyppolyte envain Diane est empressée ,
La Déesse le voit traverser l'Acheron ,
Et malgré ses efforts , Thésée
Laisse Pirithous au manoir de Pluton.

CAMPAN. O. D. L. R.





F A B L E. *Le Chathuant & la Fauvette.*

UN Chathuant lassé de n'avoir rien à faire ,
 Un jour tout d'un coup entreprit
 De se mêler de bel esprit ;
 L'entreprise étoit téméraire ;
 Pour notre ami c'étoit bien fort ;
 Mais dans le fond avoit-il tort ?
 Sots , ignorans , chacun s'en mêle ,
 Et vers de toutes parts pleuvent comme la grêle
 Nos gens sans se douter des Loix de ce bel Art ,
 Riment sans goût & par hazard :
 Le galand rimaille , fit quelques ariettes
 Pour maintes gentilles chouettes ,
 Il plut même aux chauvesouris ,
 Et l'arbitre partout des plaisirs & des ris ,
 Il caquetoit à leurs toilettes ,
 Et gagnoit le cœur des mieux faites.
 Impromptus digérés , sonnets , bons madrigaux ,
 J'en ai , sans me vanter , disoit-il , des plus beaux ;
 Quelqu'un veut-il des épigrammes ?
 On n'a qu'à dire un mot , j'ai des épithalammes.
 Il étoit applaudi ; l'on goûtoit son talent ;
 L'orgueil qui rend fous les plus sages ,
 Dans la tête d'un sot cause d'affreux ravages !
 L'animal devint insolent.

44 MERCURE DE FRANCE

Un jour l'insipide Poëte ,
Pour juger de ses vers s'adresse à la fau vette ,
Raconté ses exploits ; j'ai sçû plaire aux hiboux ;
Messieurs les chatshuants trouvent mes vers très
doux ;

Écoutez une chansonette.

J'admire vos approbateurs ,
Répondit en volant la prudente fauvette ;
L'on sçait combien sont connoisseurs
Les beaux esprits de votre espece ,
Mais croyez-moi , c'est un travers ;
La nature jamais ne vous fit pour les vers ;
Je prends congé de votre Altesse.

La bête aux yeux hagards méprisa cet avis ;
La fauvette est une pecore ,
Disoit-il ; le talent nous fait des ennemis ,
Mais dussent-ils crever , je veux rimer encore :

Rien ne corrige un sot , surtout un sot Auteur ;
Toujours la critique le choque ,
La louange le perd , & l'encens d'un flatteur
Est pour lui le moins équivoque.

JORRIER DELAY.





*REPONSE à la Question proposée dans
le Mercure de Novembre 1746.*

JE ne doute pas que la question de sçavoir lequel est le meilleur d'avoir une connoissance médiocre de toutes choses, ou bien de posséder un Art ou une Science au plus haut degré, & d'ignorer toutes les autres, ne produise de solides réflexions, auxquelles je soumetts d'avance ma décision, ne prétendant point trancher la Question.

On pourroit d'abord objecter que la Question n'en fait pas une par la difficulté de trouver un homme qui excelle dans un Art ou dans une Science sans le secours de plusieurs connoissances qui en sont comme les préliminaires, & qui cependant détachées de leur tout, forment chacune un corps de science particulier. L'Avocat en fournit un exemple sensible ; on convient assés que la base de cette profession est une connoissance profonde des Loix, mais on sçait que sans le secours d'une bonne Logique, sans une étude particulière de la Rétorique, sans une connoissance exacte de la pureté de sa Langue il ne pourra jamais démêler le tissu embarrassé d'un sophisme cap-

46 MERCURE DE FRANCE:

tieux, donner de la force à ses argumens, composer avec méthode, embellir sa composition, plaire enfin autant par la beauté de son élocution, que par la force de ses raisonnemens. Il paroît donc presque impossible de réaliser la supposition de l'Auteur du problème.

On pourroit ajouter qu'il est dans l'Etat un grand nombre de professions dont le peu d'étendue demande aussi une application moins constante : des talens fort ordinaires suffisent toujours pour y réussir, & le plus occupé trouve le loisir de satisfaire sa curiosité naturelle, en la promenant sur les objets qui flatent d'avantage son goût.

Mais on peut aller encore plus loin, & décomposer ainsi le problème; envisagera-t-on l'amusement de la Société ou son utilité réelle?

Sous le premier point de vuë, on se sentiroit naturellement porté à donner la préférence à celui qui par la variété de ses connoissances, & la légéreté de sa conversation soutient & anime un cercle gracieux, qu'un Sçavant profond fatiguetoit bien-tôt par sa docte monotonie. Nous n'estimons l'esprit & les talens dans les autres, qu'autant qu'ils peuvent nous faire briller, & notre amour-propre est toujours mécontent de celui qui lui ravit cet avantage. L'esprit s'instruit moins

fans doute dans ces conversations, mais il y brille avec plus d'éclat , & il est plus satisfait de l'apparence pompeuse du sçavoir , que du sçavoir même. Si au contraire l'on envisage l'utilité réelle de la Société (& c'est le sens naturel que doit avoir la Question , pour être intéressante) on peut décider hardiment qu'il vaut mieux exceller dans un Art , ou dans une science , & ignorer les autres , que de les connoître médiocrement & de n'en posséder aucune à fond. La justice de cette préférence devient sensible par deux simples réflexions.

1°. Il n'y a point d'Art où de science qu'on ne puisse concevoir infini. Plus on avance , plus on découvre de nouvelles terres inconnues ; la perfection, ainsi que le vrai , consiste en un point , mais c'est le dernier effort de l'esprit humain de le saisir , encore ne peut-il jamais se flater d'y être parvenu.

2°. Notre esprit est trop borné pour embrasser à la fois une vaste étendue de connoissances , & en saisir au même degré d'évidence les premières vérités , qui se dérobent à notre avidité de tout connoître. L'immensité de la nature est un obstacle perpétuel qui arrête notre esprit ; heureux s'il pouvoit bien se convaincre des bornes de la raison humaine ! Il est peu de ces génies heureux également propres à tous les genres ;

48 MERCURE DE FRANCE.

ces phœnix semblent être le pénible enfan-
cement d'un siècle, tant la nature avare de
de ses dons en fournit peu d'exemples.

Ces deux réflexions suffiroient pour dé-
montrer que la vie entière d'un homme suffit
à peine à la connoissance parfaite d'un Art où
d'une Science. Mais l'expérience de tous les
siècles assure cette vérité. Le progrès des
Arts & des Sciences est dû à l'esprit actif &
entreprenant de sçavans hommes constam-
ment livrés à un travail opiniâtre. C'est à
leur zèle infatigable que nous sommes re-
devables de la plûpart des découvertes qui
ont embelli nos Cités, augmenté notre com-
merce, enrichi l'Etat, multiplié nos com-
modités, assuré notre repos. Ces grands
hommes frayant la route à de nouvelles dé-
couvertes, ont facilité les moyens d'y par-
venir; ils ont, pour ainsi dire, répandu les
premières semences des fruits, qui ne de-
voient germer & éclore que long-tems après
eux.

L'institution de nos Académies montre
qu'on a cru nécessaire d'assigner à chacun
des membres qui la composent un genre
de Science particulier. Le plan de cette
œconomie n'a pû être foné que sur le prin-
cipe certain, que chaque Science est infi-
nie, & que l'esprit de l'homme est trop bor-
né pour saisir également les connoissances
les

les plus opposées ; cette méthode à réussi ; de nouvelles découvertes , ou d'anciennes connoissances perfectionnées , d'ingénieuses pratiques , en ont prouvé l'utilité. En effet l'esprit toujours fixé à un même objet , en saisira plus facilement toutes les faces. Il ne pourra l'étudier , l'approfondir , sans y découvrir de nouvelles propriétés qui le conduiront à de précieuses découvertes.

Mais ce n'est pas encore assés d'avoir fait sentir l'utilité réelle de cette préférence , il faut montrer l'avantage que chaque particulier en retire.

Nous concevons tous aisément qu'il est très difficile qu'un homme qui paroît posséder tous les Arts , toutes les Sciences , excelle dans aucun. Il est plus superficiel que solide , dit-on aussi-tôt , parce qu'on sent qu'il n'a pû effleurer toutes les matieres , acquérir une connoissance générale de toutes les Sciences , qu'en partageant continuellement son tems entre divers objets. On sçait d'ailleurs qu'il n'est point d'Art ou de Science , qui ne demande un travail opiniâtre , une application constante ; la perfection n'est que le fruit de l'assiduité.

Soumettez cet esprit brillant, ce génie vaste , cet homme universel, à un examen profond , décomposez-le : il sçait infiniment. Il traite tous les sujets , mais chaque exami-

C

l'homme hésite sur le choix du département qu'on peut lui assigner. Il n'est ni Géomètre, ni Physicien, ni Chymiste. Il paroît tout, & n'est rien, il vaut lui seul une Académie; il ne vaut pas un Académicien.

Or je demande si ce sera ce beau génie, cet homme universel qui perfectionnera la Navigation par le secours de l'Astronomie? Qui forcera la Nature par le secours de l'Art? Qui réduira en pratique utile une Théorie stérile?

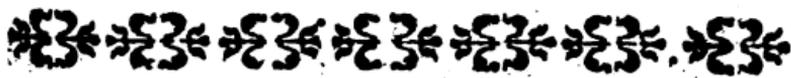
Concevons pour un instant un grave Magistrat, curieux Chymiste: un Médecin, habile Théologien: un Ingénieur, profond Astronome: un Peintre, docte Jurisconsulte: un Musicien, bon Médecin: cet alliage paroîtra monstrueux; on décidera hardiment que cet homme n'est rien en effet, ou qu'il a négligé sa vraie profession.

On ne pourra lui accorder sa confiance; il embrasse trop d'objets, dira-t-on, pour exceller dans sa profession. Si ce jugement est un préjugé, vous lutteriez en vain contre, jamais vous ne pourrez le détruire. L'intérêt personnel du Citoyen se trouve donc uni à l'utilité réelle de l'État.

Il est sans doute honorable à tout Citoyen de travailler à contribuer au bonheur des autres: il est flatteur pour la Nation de se voir respectée chés les Etrangers du côté

de l'esprit. Mais combattons l'erreur du siècle, trop amateur du faux brillant qui accompagne l'esprit de polymathie. Avouons que la connoissance de beaucoup de choses peut-bien enfanter le superficiel, mais qu'elle exclut nécessairement le profond. Cependant la Nation doit ses avantages au travail opiniâtre de l'Artiste & du Sçavant; le Citoyen n'est personnellement estimé qu'autant qu'il se livre tout entier à son état; tout conspire donc, tout s'unit pour accorder une préférence solidement appuyée sur l'utilité commune, à la connoissance parfaite d'un Art ou d'une Science, sur la connoissance médiocre de tous les Arts & de toutes les Sciences.

Par M. Reynaud Avocat au Parlement.



C A P R I C E.

LE cœur rempli de celle qui m'engage,
 Au coucher du Soleil j'errois dans un bocage;
 J'entends du bruit, je crois la voir,
 Flaté d'un trop crédule espoir,
 Je cours pour l'embrasser, mais quelle est ma surprise!
 C'étoit l'amour; je ne trouve point Lise.

Cij

52 **MERCURE DE FRANCE,**
Va, me dit-il ; j'ai fait naître les feux
Dont tu brules pour cette belle ,
C'est à moi de te rendre heureux ;
Life paroît. Il me laisse avec elle.

Par M. D. L. T. F.

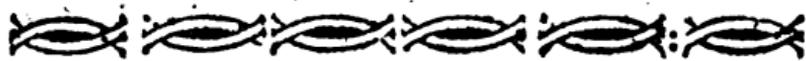


TRADUCTION.

Illius qua me devinxit imagine plenus ,
Errabam umbroso , sole cadente , loco.
Aures percussit strepitus : vidisse puellam
Delusus nimiâ credulitate , puto.
Pronus ad amplexum curro , sed quis stupor ! ecce
Quod fuerat visum Lisa , videtur amor.
Vade ait , hos ipsi , juvenis , stimula vimus ignes ,
Comburit pectus queis tua Lisa tuum.
Felicis , nostrum est , pignus tibi pandere vita.
Lisa venit ; pignus , Lisa relicta , datur.

D. L. T. F.





Q U A T R A I N.

H eureux qui dès son premier âge
 A sa vertu fit un rempart !
 On ne peut trop tôt être sage,
 Mais on ne l'est jamais trop tard.



I M I T A T I O N

De la cinquième O D E du premier Livre
 d'Horace.

Quis multa gracilis te puer in rosa.

P E R F I D E Lycoris , inconstante maîtresse ,
 Quel est cet adonis ? Cet amour parfumé ,
 Qui dans un antre obscur , à l'amour consacré ,
 Sur l'autel de ce Dieu vous prouve sa tendresse ?]

Pour qui ces nœuds galands que forment vos che-
 veux ?

Ces bouquets de brillans qu'on voit sur votre tête ?
 A qui destinez vous les plaisirs de la fête ?

C iij

54 MERCURE DE FRANCE.

Enfin quel est l'objet de tant d'apprêts pompeux ?

Ce Médor sentira l'effet de vos caprices.,
Quand faussant votre foi, quand malgré vos ser-
mens ,

Vous formerez un jour d'autres engagements ;
Alors des flots de pleurs payeront ces délices.

A présent qu'il ignore un danger si prochain ,
Il possède en vainqueur sa nouvelle conquête ,
Mais lors qu'après le calme il verra le tempête ,
Son esprit & ses sens se glaceront soudain.

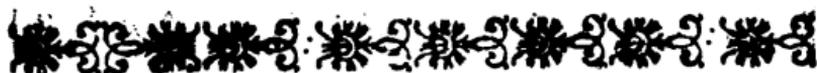
De ceux que vous trompez que le sort est à plain-
dre !

Vos discours engageans , vos appas suborneurs ,
Votre esprit, votre amour , vos regards séducteurs ,
Plus que ceux de Méduse , ingrâte, sont à crain-
dre.

Qui mieux que moi le sçait ? Mon naufrage est ré-
cent ,

Mes habits tout mouillés au temple de Neptune
Sont un touchant tableau de ma triste fortune ,
Et marquent le péril qu'on court en vous ai-
mant.

Delalaure , A. E. P.



D I A L O G U E

D E C L O R I S E T D E T I R C I S.

C L O R I S.

MA brebis la plus chere est foible & languif-
fante.

La vois tu se coucher sur le bord des ruisseaux,
Et mêler ses soupirs au murmure des eaux ?
Elle rebutte enfin tout ce qu'on lui présente.
Hélas , je crois que c'est l'amour qui la tourment-
te !

O Dieu quel affreux mal se met dans nos trou-
peaux !

T I R C I S.

C'est lui même , il est vrai , c'est l'Enfant de Cy-
tere ,

Qui cause à ta brebis ces chagrins & ces maux.
Ce mal contagieux regne dans nos hameaux,
Mais Robin guerira la brebis qui t'est chere.
Quel trouble ! eh quoi ! que sens-je ! Ah ! ne sois
point sévère,

Cloris, je suis atteint du mal de nos troupeaux.

C L O R I S.

Qu'un cœur se deffend mal lorsque l'amour le pres-
se !

C iij

56 MERCURE DE FRANCE.

Ces bois, ces prés, ces fleurs, le chant de ces
oiseaux,

Font naître dans le mien des sentimens nouveaux.
C'est en vain que je veux te cacher ma tendresse ;
Reçois, mon cher Tircis, l'aveu de ma foiblesse ;
Comme toi je ressens le mal de nos troupeaux.

T I R C I S.

Un aveu si charmant me redonne la vie ,
Lorsque je ne songeois qu'à creuser mon tom-
beau.

Que notre amour augmente ainsi que cet ormeau !
Bannissons de ces lieux la noire jalousie ;
Que ma flamme à la tienne à jamais soit unie ;
Que nos chiens, nos moutons ne fassent qu'un trou-
peau.

Par le même.



M A D R I G A L.

Pour faire en peu de mots l'éloge du Mercure,
Ce curieux recueil & de Prose & de Vers,
Il amuse, il instruit, il plaît par sa lecture,
Et des livres du tems ne craint pas les revers.

Nous avons annoncé l'année dernière l'essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine, Ouvrage qui a mérité l'approbation de l'Académie Royale des Sciences, & qui a valu à son Auteur une place dans la même Académie & à celle de Berlin. Un nommé *M. Thomas* s'étant attaché (ce sont ses mots) à l'extrait qu'en donnerent les Auteurs du Journal de Trévoux au mois de Février de l'année dernière, trouva dans cette matière une difficulté qui lui parut un problème difficile à résoudre. La voici.

Un particulier de sa connoissance intéressé dans la 6e. Classe de la Tontine de 1689, l'étoit aussi dans la 11e. Classe de la Tontine de 1709. Dans la 1ere. Classe de ce rentier, de 316 qu'ils étoient lors de la clôture, il en restoit encore 46 en 1744, & dans la Classe de l'autre Tontine où ce même Rentier étoit employé, de 109 Rentiers qu'ils étoient alors de la clôture, il n'en restoit que 9 en 1744, ce qui n'étant pas en proportion à beaucoup près avec le premier reste, eût égard au nombre des Rentiers originaires quoique Rentiers de deux Classes où se trouve la même personne, cette disproportion faisoit croire à *M. Thomas* que les listes de Tontines n'étoient pas un moyen suffisant,

C v

quoique le plus incontestable, pour essayer d'établir quelque ordre sur la mortalité du genre humain, & qu'à bien plus forte raison ne l'étoient pas les Nécrologes des Maisons Religieuses, ni les Registres mortuaires de Breslaw dont s'est servi M. Halley, disant même que ce dernier moyen *denué de tout principe sûr* devoit être totalement rejeté.

M. Deparcieux Auteur de l'ouvrage en question, répondit à toutes les difficultés de M. Thomas de maniere à devoir le satisfaire, 1°. Que M. Halley avoit choisi la ville de Breslaw parceque, quoique Capitale de la Silésie, elle n'est pas sujette à un grand concours d'Etrangers. 2°. Que la fidélité avec laquelle sont tenus les Nécrologes des Maisons Religieuses qu'il a employés, doit être hors d'atteinte, & que l'uniformité qui se rencontre entre tous les ordres de mortalité qu'il en a déduits le confirme. 3°. Que les deux Classes où se trouve le Rentier de M. Thomas ne sont pas homologues ou comparables, quoique la même personne se trouve dans toutes les deux, ce qui provient de ce que les constitutions de la Tontine de 1709 ont été long-tems à se faire, que par-là les Rentiers qui ont voulu constituer ont eu la facilité d'attendre le tems nécessaire pour se trouver dans des Classes où ils étoient des plus jeunes, & c'est ce qui est arrivé au Ren-

tier de M. Thomas , car les Édits de création de ces deux Tontines n'étant qu'à 19 ans & demi de distance, comme on le verra ci-après par la lettre de M. Deparcieux , si les constitutions de chaque Tontine avoient été faites dans un espace de quelques mois, le Rentier de M. Thomas se seroit tout au plus trouvé dans la 10e. Classe de la Tontine de 1709, car toutes choses d'ailleurs égales; les Rentiers de la 6e. Classe de la Tontine de 1689 n'avoient atteint 20 ans après que l'âge compétant pour être dans la 10e. Classe, & que c'étoit là les deux Classes qu'il falloit comparer. M. Thomas mit une réplique dans le Journal de Verdun du mois d'Août suivant , à laquelle M. Deparcieux n'a répondu , dit-il , que parce qu'elle n'est qu'un tissu de phrases tronquées ou de contresens de ce qu'il a dit, & dans son livre & dans sa premiere réponse. Nous n'en faisons point d'Extrait parce que M. Deparcieux rapporte dans sa réponse les articles à mesure qu'il les releve, ce qui suffit pour juger de la solidité du reste de cette réplique. Ceux qui voudront voir la dispute dans son entier peuvent s'adresser à M. Guerin rue S. Jacques à S. Thomas d'Aquin , il a imprimé les quatre Lettres ensemble, & il les donne à tous ceux qui ont le Livre de M. Deparcieux afin qu'on puisse mieux juger du fond & du vrai de cette dispute.



L E T T R E de M. Déparcieux à M.
de la Bruere.

M O N S I E U R ,

J'aurois crû que M. *Thomas* se seroit contenté de ce que j'avois répondu à sa première Lettre, ou qu'il seroit venu me proposer lui-même ses difficultés s'il en avoit encore, comme je lui avois offert; mais puisqu'il a jugé à propos de se servir toujours de la voye des Journaux, je vous prie de vouloir bien insérer ma réplique dans le premier Journal qui paroîtra, je la fais à la vérité moins pour répondre à la sienne, que pour le prier s'il écrit encore, de ne me pas faire parler autrement que je n'ai fait, tant dans ma Lettre du Journal de Trévoux, que dans mon *Essai sur les Probabilités de la durée de la vie humaine*, & pour faire connoître aux Lecteurs qu'il s'est totalement éloigné de ma pensée, & que ses exposés en renversent absolument le sens, je vais rapporter ses expressions & les miennes. Les Lecteurs jugeront si la réplique de M. *Thomas* vient du défaut d'intelligence, ou de quelque motif que j'ignore.

M. *Thomas* distinguoit fort bien dans sa premiere Lettre les trois moyens dont nous nous sommes servis , MM. *Halley* , *Simpson* , *Kerseboom* & moi , pour effayer d'établir quelques probabilités sur la durée de la vie humaine. Ces moyens sont , 1°. Les Registres mortuaires de Breslaw , de Londres & de quelques villes de Hollande , 2°. Les Nécrologes des Maisons Religieuses , 3°. Les Rentiers des Tontines.

Avant que d'aller plus loin , je dois avertir ceux qui n'ont pas lû mon Ouvrage , que je ne me suis point du tout servi du premier de ces trois moyens , pour établir aucun ordre de mortalité , quoique M. *Thomas* tâche de l'insinuer dans sa replique. Je rapporte seulement dans mon Livre ceux qu'en ont déduits MM. *Halley* , *Simpson* & *Kerseboom*.

M. *Thomas* disoit dans sa premiere Lettre que le premier de ces moyens devoit être totalement rejeté , sans qu'il sçut comment s'y étoient pris ceux qui s'en sont servis.

Je répondis en ces termes. *Tout le monde trouvera, comme moi, que c'est aller un peu vite ; MM. Halley & Kerseboom, que cet article regarde, méritent un peu plus de ménagement : il me semble qu'on ne doit pas ainsi rejeter ce qu'un Auteur a fait, lorsqu'on ne connoit pas bien les moyens dont il s'est servi, ou qu'on ne sent pas assez par soi-même comment*

il a pû s'y prendre ; je ne dis pas qu'il faille croire aveuglément tout ce qui vient des Auteurs célèbres, mais leur réputation doit nous inspirer de la défiance pour nous-mêmes, lorsque nous croyons pouvoir les reprendre, tout au moins jusqu'à ce que nous nous soyons parfaitement éclaircis. Voilà ce que j'ai dit ; voyons comment M. Thomas le rapporte dans sa réplique, & ce qu'il y ajoute de son propre fonds.

M. Deparcieux, dit-il, avance dans sa réponse que les observations des grands hommes pour établir des ordres de mortalité, ne doivent point être rejetées ; qu'il n'a point admis les Registres mortuaires de Londres ; qu'il a adopté ceux de Breslau, & que ceux de M. le Curé de saint Sulpice ont une exactitude supérieure à toutes celles de presque tous les Curés de France ; plus loin il ajoute encore, M. Halley suivant l'Ouvrage de M. Deparcieux, page 35, a remarqué qu'il ne falloit admettre que les Registres mortuaires des endroits d'où il ne sortit personne, & où il n'entrât aucun étranger ; c'est sur ce principe que M. Deparcieux a rejeté les Registres mortuaires de Londres, défectueux à cause du grand nombre d'étrangers, & je ne sçais pourquoi le même Auteur admet ceux de Breslau. Qui est-ce qui ne diroit pas d'après cet exposé, 1°. Que j'ai dit qu'il faut croire sans réplique

tout ce qui vient des grands hommes, & que j'ai eu assés de vanité pour vouloir me comprendre parmi les Auteurs recommandables, que je dis mériter un peu plus de ménagement, quoique selon ma Lettre on ne puisse l'appliquer qu'à MM, *Halley & Kerseboom*? 2^o. Que c'est moi qui me suis servi des Registres mortuaires de Breslaw, pour établir l'ordre de mortalité du genre humain, & que ce même moyen est entièrement rejeté par M. *Halley*, quoique j'aye dit en plusieurs endroits de mon Livre & dans ma Lettre, que c'est M. *Halley* lui-même qui s'en est servi pour composer son ordre de mortalité? Je dis page 35 citée par M. *Thomas*, que les Registres mortuaires de Londres & de Dublin ne peuvent point servir à établir l'ordre de la mortalité du genre humain, comme avoit crû pouvoir le faire M. *Guillaume Pety*, Anglois, parce qu'il faudroit, s'il étoit possible, trouver un endroit d'où il ne sortît personne, & où il n'entrât aucun étranger, ainsi que le remarque M. *Halley*, de la Société Royale de Londres, qui quelque toms après * composa sa Table des Probabilités de la vie, en se servant des Registres mortuaires * de Breslavv. Ces expressions ne me semblent pas équivoques; je ne crois pas qu'on puisse dire beaucoup plus

* Transactions Philosophiques. 1693.

clairement que c'est M. *Halley* qui s'est servi des Registres de Breslaw, & non pas moi, comme le fait entendre M. *Thomas*. M. *Halley* ne dit donc pas qu'il faille absolument rejeter les Registres de toutes les Villes, d'où il sort, & où il entre du monde, puisqu'il en fait usage lui-même. Si M. *Thomas* avoit consulté le Mémoire que je cite page 36, il auroit vû que M. *Halley* a préféré les Registres de Breslaw à ceux de Londres, à cause que sa situation au milieu des terres, & son commerce qui consiste principalement en toiles, y attirent peu d'étrangers, & que peu en sortent; d'ailleurs quelle préférence donnai-je à ce qui a été fait d'après les Registres de Breslaw? je ne le préfère qu'à ce qui a été fait sur les Registres de Londres; je préfère bien plus ce qui a été fait par M. *Kerseboom*, ce n'est pas que je dédaigne ce qui a été fait par M. *Halley*. Ce Sçavant a trop contribué au progrès des Sciences, pour que ceux qui les cultivent n'en respectent pas toujours la mémoire. Je me ferai toujours honneur de dire que ce qu'il a fait sur la matière dont il s'agit, m'a été d'un grand secours, mais M. *Kerseboom* est venu après lui, & de toutes les recherches qui sont fondées sur des faits, je crois que les dernières peuvent avoir la préférence, & encore quoique je la donne

à l'ordre de mortalité établi par M. Kerseboom, je dis page 65 que je n'oserois assurer qu'on y peut compter parfaitement pour les probabilités de vie & de mort des habitans de la France. Je ne veux pas soupçonner M. Thomas de mauvaise foi, je l'en crois incapable, son écrit en a cependant toutes les apparences, car après m'avoir fait dire positivement dans sa replique que M. Halley a dit qu'il ne falloit admettre que les Registres mortuaires des Villes d'où il ne sortoit personne & où il n'entroit aucun étranger, quoique ce Sçavant en ait fait usage lui-même, ainsi que je le rapporte dans mon Livre & dans ma Lettre, pourquoi au lieu de dire que j'ai préféré l'ordre de mortalité établi par M. Halley d'après les Registres mortuaires de Breslau, dit-il simplement que j'ai préféré les Registres mortuaires de Breslau, & cela toutes les fois qu'il en parle? Cette affectation à supprimer par-tout les mots d'ordre établi par &c. fait entendre que je me suis servi des Registres mortuaires de Breslau que je n'ai jamais vû, & que je l'ai même fait contre le sentiment de M. Halley.

Qui est-ce qui ne diroit pas encore d'après l'exposé de M. Thomas rapporté ci-dessus, que j'ai établi quelque ordre de mortalité en me servant des Registres mortuaires de la Paroisse de saint Sulpice, & même par

son acharnement à en combattre l'exactitude? (Car il en parle à quatre ou cinq reprises différentes dans sa réplique), on croit que c'est là un des principaux moyens dont je me suis servi ; quoique j'aye dit page 97. que *mon Livre étoit déjà sous la presse ; & même bien avancé , lorsque M. le Curé de saint Sulpice fit imprimer l'état des Baptemes , Mariages & Morts de sa Paroisse.* Je l'ai seulement rapporté dans mon Ouvrage , parce qu'il venoit assés bien à mon sujet , & j'y fais observer ce qui paroît s'accorder avec quelques remarques faites précédemment dans mon Livre , sans insinuer qu'on puisse jamais s'en servir pour établir un ordre de mortalité , comme le dit *M. Thomas.* Ainsi que les âges soient exactement marqués dans les Registres de la Paroisse de saint Sulpice , ou qu'ils ne le soyent pas , il m'importe fort peu , puisque je n'en ai fait ; ni n'en ferai jamais aucun usage , pour établir des ordres de mortalité ; toutes les répétitions que *M. Thomas* fait pour faire douter de leur exactitude sont donc en pure perte ; quand il parle de la quantité prodigieuse d'étrangers qui meurent dans cette Paroisse , il ne fait que rapporter en termes différens ce que j'ai dit page 101. Est-ce parce que je rapporte cet état dans mon Livre , qu'il dit que je le préfère à tout autre ? La préféren-

cé n'est pas bien grande, je n'en ai pas eu d'autres, je ne sçache pas même qu'aucun autre Curé de Paris en ait fait faire, si ce n'est ceux qu'on imprime tous les ans, par ordre de la Police, où il n'y a eu jusqu'en 1745, aucune distinction de sexe ni d'âge.

M. *Thomas* dit qu'on ne doit regarder les recherches de Mrs. *Halley*, *Simpson*, *Ker-seboom* & les miennes, que comme des sources conjecturales, pour parvenir à établir des ordres de mortalité, mais qu'on doit les rejeter pour probabilités : quelle distinction veut-il mettre entre Conjectures & Probabilités ? Est-ce que Conjecture n'est pas un raisonnement fondé sur des Probabilités ? D'ailleurs qui est-ce qui a jamais prétendu lui donner des Probabilités pour des vérités géométriques ? Je le donne assés à entendre dans l'avertissement. N'ai-je pas dit pag. 49 qu'on pourra dans la suite vérifier ce que j'ai fait par le moyen des mêmes Tontines, dont je me suis servi, & par celles qu'on a créées depuis ? C'est bien dire que je ne crois pas aucuns des ordres de mortalité que je rapporte, parfaitement exacts ; on peut même assurer qu'il n'y en aura pas sitôt, mais il y en a quelques-uns, je le dis dans mon livre, que je crois fort approchans du vrai, & c'est tout ce qu'on peut demander sur une pareille matiere.

Je n'ai pas dit non plus en aucun endroit que les ordres de mortalité que j'ai établis ; ni aucun des autres que je rapporte , pûssent servir pout tout le genre humain , au contraire , je dis page 60 & 70 , que les habitans de différens endroits ont leurs vies moyennes différentes ; ainsi que les gens de différens états , je dis seulement page 86 *qu'on peut regarder l'ordre établi par M. Kerseboom , comme le plus approchant du vrai , pour le monde en général , c'est-à-dire , pour les personnes prises indistinctement ; qu'on peut se servir de l'ordre établi d'après les Tontines pour les Rentiers , & de l'ordre établi d'après les Bénédictins pour les Religieux.* Je ne conçois pas même comment M. Thomas peut me faire parler autrement , puisque c'est une des choses sur lesquelles j'ai le plus insisté.

Après avoir bien dénigré les Registres mortuaires des Paroisses , M. Thomas dit qu'il ne lui paroît pas plus clair de pouvoir par leur moyen établir un ordre de mortalité approchant du vrai , *que de compter le nombre des Etoiles dans une nuit nébuleuse* , y ayant , dit-il , plusieurs personnes qui ne sçavent pas bien leur âge , *principalement du Sexe , qui le dissimulent toujours* ; je conviens avec lui qu'il n'y a pas en cela une parfaite exactitude , mais il n'y a pas non plus d'aussi grandes différences qu'il voudroit l'insinuer , ou s'il s'en trouve

quelques-unes, elles font en petit nombre, & étant vraisemblablement autant en plus qu'en moins, elles ne peuvent produire que de fort petites erreurs, si ces Registres sont d'une ville d'où il sort & où il entre peu de personnes, telle que M. *Halley* a crû la prendre, & s'il résulte quelque erreur sensible de la part de ceux qui dissimulent leur âge, comme ce n'est pas en général pour se donner plus d'années qu'on n'a, il en sera des ordres de mortalité établis d'après ce moyen, comme de celui établi d'après les Rentiers, que les vies moyennes qu'on en a déduit pèchent plutôt par défaut que par excès, & ce sera encore un surcroit de preuve, sur ce qu'on a avancé que les femmes vivent en général plus que les hommes, ce qui paroîtra à ceux qui voudront l'examiner sans prévention, *plus clair que de compter le nombre des Etoiles dans une nuit nébuleuse.*

Quant au secours que j'ai pû tirer des Maisons Religieuses, si M. *Thomas* avoit lû les pages 75 & 76, il ne diroit pas que *tels véridiques que puissent être les Necrologes des Maisons Religieuses, n'étant observés que dans quelques maisons, dans une seule ville, & ainsi dans un petit coin de la terre, peut-il être une loi pour en déduire des ordres de mortalité de tout le genre humain, puisque j'y dis*

que j'ai eu les Registres de tous les Religieux morts dans les Congrégations de Saint Maur, & de Sainte Geneviève ; & dans des Provinces Ecclésiastiques entières des autres Ordres de Religieux que je cite ? Ce qui m'a fourni des nombres des Religieux assés considérables, comme on peut le voir par les Tables 8, 9, 10 & 11, & répandus dans presqu'un quart du Royaume. D'ailleurs je me suis assés expliqué aux pages citées ci-dessus, & par ce que je viens de rapporter de la page 86, pour qu'on ne puisse pas dire que j'ai voulu établir un ordre de mortalité d'après les Religieux pour servir de regle, non seulement à tout le genre humain, comme le dit M. Thomas, mais pas même aux gens du monde de ce pays-ci, Voici ce que je dis page 75, après avoir annoncé la recherche que j'ai faite sur les maisons Religieuses. *Qu'on ne s'imagine pas sur cet exposé que je veuille encore prouver l'ordre de mortalité que j'ai établi pour les Rentiers, par celui des Religieux & Religieuses. Je veux seulement faire comparer entr'eux les ordres de mortalité de plusieurs nombres de Religieux differens. Car qu'un nombre de Religieux ou Religieuses vivent plus ou moins qu'un pareil nombre de Rentiers ou de personnes du monde, cela ne change rien à la conséquence qu'on en tire ;*

puisqu'il ne s'agit point ici de comparer la mortalité des Religieux à celle des Rentiers ou des gens du monde. Quand je n'aurois eû que les Nécrologes des RR. PP. Bénédictins & des Chanoines de Sainte Genviève, j'oserois assurer par le bon ordre avec lequel ils sont tenus, - & le nombre considérable des morts qu'ils m'ont donné à chaque âge, que les vies moyennes, que j'en ai déduites, sont très-approchantes du vrai pour les Religieux, ce qui doit être encore assés prouvé par la conformité qui s'y rencontre par tout.

J'ai dit dans mon livre page 49, que je n'ai pas employé la Tontine de 1709, à cause de la longueur du tems qu'il y a eu entre l'Edit de création & la clôture, & je dis par ma lettre du mois de Mai que c'est cette même longueur de tems qui a occasionné le déplacement & les disproportions que M. Thomas trouve dans les classes de son Rentier: voici sa-replique. *Et l'objection, dit-il, que la longueur de la consécution de quelques Tontines peut occasionner ces disproportions, me paroit tomber d'elle-même, si l'on fait attention que ceux qui sont préposés pour l'opération des Tontines, n'admettent dans les classes, quelque longues qu'elles soient à remplir, que des personnes suivant l'âge qu'elles avoient lors de la création, à moins qu'ils ne soient autorisés par quelque Arrêt du Conseil que l'on devoit produire.*

Ne croiroit-on pas que cela est vrai par la sécurité avec laquelle il ose l'avancer ? J'aurai l'honneur de lui apprendre qu'on a toujours mis les Rentiers dans la classe où ils ont pu être lors de la constitution, & non pas dans la classe où ils auroient pu être lors de l'Edit de création ; je conçois plusieurs Rentiers qui sont dans ce cas ; il suffira, je pense, de lui en citer un ; je le prendrai exprès dans la Tontine qui fait son champ de bataille. *Anne Laurence Dupuy*, née à Besançon le neuvième Août 1692, acheta une action de la troisième Tontine au mois de Novembre 1712, trois années & demie après l'Edit de création, elle a été employée dans la cinquième classe, parce qu'elle avoit alors 20 ans complets, au lieu que si elle eût acheté son action en 1709, ou 1710, ou 1711, & même au commencement de 1712, elle n'auroit pu être employée que dans la quatrième classe. Le contrat est dans l'étude de M. de la *Manche*, Notaire, à la pointe S. Eustache. D'ailleurs si M. *Thomas* avoit voulu prendre garde au Rentier qu'il cite, qui de son propre aveu est légitimement placé dans ses deux classes, sçavoir, dans la sixième en 1689, & dans la onzième en 1709, (l'Edit de création de cette troisième Tontine est du mois de Mai & celui de la 11e. du mois de Novembre,)

il auroit vû que puisque ce Rentier n'avoit pas 30 ans complets en Novembre 1689, plus forte raison n'avoit-il pas 50 ans complets au mois de Mai 1709. Si ce que M. *Thomas* avance étoit vrai, son Rentier auroit dû être dans la dixième classe de la Tontine de 1709, & non dans la onzième, comme il l'est, ou bien si ce Rentier avoit eû 50 ans juste, lors de la création de la Tontine de 1709, comme le dit M. *Thomas*, il auroit eu 30 ans passés en Novembre 1689, & il auroit été dans la septième classe de cette première Tontine.

M. *Thomas* doit voir par-là que j'ai eû raison de ne pas employer cette Tontine, parce qu'il doit se trouver de trop grandes inégalités d'âge dans toutes les classes, la différence pouvant aller à 7 ou 8 ans; par-là toutes les comparaisons-qu'il fait des résultats des classes de la première Tontine aux résultats des classes de la troisième, tombent d'elles-mêmes à leur tour; s'il veut cependant qu'elles ayent lieu, il s'ensuivra que les vies moyennes des Rentiers doivent être plus longues que je ne les ai faites, parce qu'il reste plus de Rentiers vivants en 1744 à la dixième classe de la troisième Tontine (que je n'ai pas employée) qu'il n'en devoit rester proportionnellement à ce qu'il en reste dans la sixième classe de la première Ton-

D

74. MERCURE DE FRANCE.

tine, dont j'ai fait usage, parce qu'il ne reste dans celle-ci qu'un septième, & qu'il reste un cinquième dans les deux divisions ensemble de la dixième classe de la troisième Tontine, ce qui s'accorde avec ce que j'ai dit pages 51 & 63, que les vies moyennes des Rentiers pèchent plutôt par défaut que par excès, parce que j'ai toujours laissé l'avantage du côté des Rentiers. Les Lecteurs jugeront par ce qu'on vient de voir du fond qu'on doit faire sur la réplique de M. Thomas, & du motif qui peut l'avoir porté à la faire. Je suis, Monsieur, &c.

Extrait des Registres de l'Académie Royale des Sciences.

MRs. Nicole & de Buffons, qui avoient été nommés pour examiner quatre Lettres que M. Deparcieux désire faire imprimer, dont deux contiennent des difficultés contre son *Essai des Probabilités de la vie humaine*, par M. Thomas, & les deux autres les *Réponses à ces difficultés*, en ayant fait leur rapport, l'Académie lui a permis de les donner à l'Impression. En foi de quoi j'ai signé le présent certificat. A Paris le 28 Novembre 1746, signé, GRANDJEAN DE BOUCHER, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences.



V E R S.

A U N E V E U V E.

QU'une veuve surannée
 Renonce aux loix d'Hyménée,
 De la raison c'est l'avis,
 Mais qu'au printems de son âge
 On sacrifie au veuvage
 Les jeux, les appas, les ris,
 C'est jouer un personnage
 Dont Cupidon est surpris :
 Le fripon fait pis que rage ;
 Les traits qu'il eut en partage,
 Dont la tendresse est le prix,
 N'allument que vos mépris.
 Peut-être un jour attendrie,
 Une morne rêverie
 Vous rangera sous ses loix,
 Mais le traître, en tapinois,
 S'enfuyant à tire d'aile,
 Se rira d'une cruelle
 Qui lui disputa ses droits.
 D'une automne fortunée
 La plus riante journée

Dij

76 MERCURE DE FRANCE.

Vaut-elle un jour du printems ?
Symbole cher aux amans ,
Ici l'on ne voit que roses ,
Des pleurs de l'Aurore écloses ,
Et là des froids aquilons
On craint déjà les glaçons.
Pourquoi de la Tourterelle ,
Vanter l'éternel amour ?
Lorsque la Parque cruelle
Rend sa compagne fidelle
Hôteſſe du noir ſéjour ,
Elle gémit nuit & jour ,
Mais ſa triſteſſe mortelle
S'évanouit au retour
D'une compagne nouvelle.

A quoi bon garder aux morts
La Foi qu'on leur a jurée ?
Lorsque des chaînes du corps
Leur ame enfin dégagée ,
Habite les ſombres bords ;
Charmes , plaisirs , doux transports ,
Rien ne ſ'offre à leur idée ;
Le cœur en cette contrée
Privé du moindre deſir ,
En perd juſqu'au ſouvenir,

Craira-t-on que l'Hymenée
Vous ſit en moins d'une année

Eprouver tant de dégoûts ,
 Que votre enjouement abhorre
 Jusqu'au tendre nom d'époux ?
 Non. Il vous est cher encore.
 Est-il rien de si charmant ,
 Quand au gré de sa tendresse,
 Une belle voit sans cesse
 Dans un époux un amant ?

A Lyon 1746. B O Y E R.



RONDEAU envoyé par M. ** à Mlle. **
qui lui avoit demandé des vers contre
l'Amour.

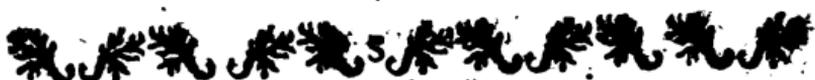
Contre l'Amour, aimable Celimene,
 Vous désirez que j'exercema veine :
 Vous obéir m'est un plaisir bien doux,
 Mais contre un Dieu si redouté de tous
 A vous servir je me sens quelque peine.
 Ignorez-vous qu'il peut mettre à la gêne,
 Quand il le veut, l'ame la plus hautaine ?
 Qui vous a donc soufflé tant de courroux
 Contre l'Amour ?

Non, son pouvoir n'est pas une ombre vaine ;
 Irritez-le, sa vengeance est certaine ;

D iij

78. MERCURE DE FRANCE

Ce petit Dieu de ses droits est jaloux :
Peut-être un jour vous repentirez-vous
D'avoir suivi l'excès de votre haine
Contre l'Amour.



*VERS contre l'Amour à Mlle B ***
Ballade.*

DE tous les maux où nous sommes sujets,
Moi, je prétends que l'Amour est le pire ;
Ceux qui n'ont point tombé dans ses filets,
S'en moqueront, & ne feront que rire
De tout ce que contre lui je puis dire ;
Mais si leurs cœurs s'y trouvent pris un jour,
Vous les verrez bien changer de langage,
Et s'écrier dans un excès de rage,
De tous les maux le pire c'est l'Amour.

D'abord ce Dieu par l'espoir des bienfaits
Nous éblouit, & vers lui nous attire,
Mais quels tourmens & combien de regrets
Suivent bien-tôt ! On gémit, on soupire,
On souffre, hélas ! un rigoureux martyr.
Lors on voudroit le bannir sans retour,
Mais rarement, quoi qu'on mette en usage,
On s'affranchit d'un si dur esclavage,
De tous les maux le pire c'est l'Amour.

C'est ménager très-mal tes intérêts ,
 Fils de Venus , mais je crains peu ton ire ;
 Après les maux que déjà tu m'as faits.
 Pour soulager la fureur qui m'inspire ,
 Rien n'est plus doux pour moi que la satire :
 D'autres pourront t'aller faire leur cour ,
 Mais ne crois pas que je serve un volage ;
 Je te veux rendre outrage pour outrage ;
 De tous les maux le pire c'est l'Amour.

E N V O I A I R I S.

Aimable Iris , c'est par votre ordre exprès
 Que de l'Amour j'entreprens de médire ,
 Si cependant vous le trouvez mauvais ,
 Un petit mot prononcé peut suffire ,
 Parlez moi donc sans chercher de détour ,
 Oui , je l'ai dit , mais je puis m'en dédire ;
 De tous les maux le pire c'est l'Amour.

DAns le projet de faire des loix uniformes
 pour tout le Royaume, il n'y auroit rien
 de plus utile qu'une conférence de toutes
 les diverses coutumes de ses Provinces diffé-
 rentes avec celle de la Capitale. D'un autre
 côté il n'y a point de secours plus utile pour
 ceux qui veulent sçavoir parfaitement le droit
 coutumier , qu'un pareil ouvrage , puisqu'a-
 D iij

80 MERCURE DE FRANCE.

près avoir commencé par sçavoir la coutume de Paris, on peut partir de ses dispositions comme d'un centre & s'étendre à toutes les autres coutumes qui l'environnent; il est aisé alors de voir d'un coup d'œil leurs conformités avec celle de Paris, leurs contrariétés avec elle, leurs différences & en quoi ces différences consistent, & enfin de voir les singularités de quelques-unes, & par-là de se les mettre avec ordre dans l'esprit.

C'est dans ce dessein que d'habiles Jurisconsultes ont travaillé pendant un grand nombre d'années à composer une semblable conférence. Pour connoître le goût du public à l'égard de cet ouvrage, on nous en a communiqué un essai qui consiste dans la *Conférence de toutes les coutumes du Royaume sur l'article 220. de la coutume de Paris.*

COUTUME DE PARIS ART. 220.

Homme & Femme conjoints ensemble par mariage sont communs en biens meubles & conquets immeubles, faits constant ledit mariage, & commence la Communauté du jour des épousailles & Bénédiction nuptiale.

Cet Article a trois parties.

10. Il établit Communauté entre le Mari & la Femme.

2º. Il fait commencer la Communauté du jour de la Bénédiction nuptiale.

3º. Il fait entrer en Communauté tous les biens meubles, acquêts & conquêts immeubles, faits durant le mariage.

Na. Cet article est contraire au Droit Romain qui n'admet point la Communauté entre le Mari & la Femme.

PREMIERE PARTIE, qui établit la Communauté entre le Mari & la Femme.

Par-rapport à cette première disposition on peut diviser les coutumes en 4. Classes.

La première de celles qui admettent la Communauté en termes précis, comme Paris.

La Seconde de celles qui la supposent.

La Troisième de celles qui la rejettent.

La Quatrième de celles qui n'en parlent point, & où elle n'a point de lieu.

PREMIERE CLASSE.

Coutumes qui admettent la Communauté.

Amiens	article 98.	Angoumois	40.
Anjou	511.		

Cette coutume explique tout ce qui tombe en Communauté & ce qui n'y tombe pas.

D v

82 MERCURE DE FRANCE.

Auxerre article 190. Ban 76
 Bayonne 24

De la maniere dont cet article de la coutume de Bayonne est conçu, il semble exclusion de la Communauté les meubles d'apportant le mariage, & l'art. 32 de la même coutume confirme cet avis.

Beauvoisine	17	Combray tit.	7. art. 4
Berry	titre 8, art. 7		& 8
Bourbonnois	art. 233	Châlons	art. 19
Bourgogne, Comté	25	Chartres	57 & 58
Bourgogne Duché chap.		Chateaufort	66. & 67
	4. art. 2	Chaumont	67
Bretagne	424	Clermont	179
Calais	art. 23	Dourdan	77
		Dreux	48 & 49

Ebreules & Escuoles Locales d'Etampes.

Etampes	96	Lille	art. 206
Labourt	tit. 9. art. 1	Lodunois	ch. 24 art. 1
Laon	art. 17	Lorraine	tit. 2 art. 6
La Rochelle	art. 48		

Cette coutume n'admet point la Communauté si elle n'est stipulée.

Mayne,	art. 508	Melun	218
Mantes	119	Montfort	227
Meaux	56		

Montargis chap. 2 art. 1 Nivernois ch. 27 art. 1.

Orleans	art. 186	Saint Agnan	10 & 12
Perche	102	Saint Quentin	1
Peronne	112	Sedan	76
Poitou	229	Sens	271
Ponthieu	44	Sole tit. 24 art. premier	

Tournay, *Des droits des gens mariés* art. 2. & 21.

Tours	art. 230	Valois	94
Troyes	83		

Xaintonge art. 62. *Voyez Vigier & la Note sur Duplessis, titre de la Communauté, pag. 15 de la seconde édition.*

SECONDE CLASSE.

Coûtumes qui supposent la Communauté.

Anapes, art. 3 & 4.

Cette Coûtume est bizarre sur le partage de la Communauté. Quand il y a eu des enfans, tous les biens se partagent, quand il n'y en a point eu, il n'y a que les meubles.

Arras, art. 21 & 50

Artois, articles 91 & 111, premiere publication,

Bapaumes *locale d'Artois*, art. premier.

Blois, art. 180 & 182 Chauny, art. premier,

Boulenois 104 & 105 12. 130 & 133

Coucy 2

Dvj

84 MERCURE DE FRANCE.

Dunois *locale de Blois.*

Hedin *locale d'Artois art. 3.*

Cette Coutume ne déroge pas à Artois, qui admet la Communauté.

La Sale de Lile, tit. des droits des gens mariés, art. 2 & 5. des successions, art. 3 & 2

Namur art. 53 & 114 Noyon art. 31

Ribémont 90 91

Saint Omer *locale d'Artois.* Saint Pol *locale d'Artois.*

Saint Paul Comté *locale d'Amiens.*

Senlis, art. 145

Vitry, art. 74, 75, 91 & 92.

TROISIEME CLASSE.

Coutumes qui rejettent la Communauté.

Bearn, tit. de Marit. art. premier

Na. Dans la Coutume de Bearn la femme n'a rien dans les acquêts faits pendant le mariage si son mari ne lui donne par Testament.

Normandie, art. 289

Rheims, 39

Na. La Coutume de Rheims art. 239 rejette la Communauté & dit que le mari est le maître des meubles & acquêts faits pendant le mariage.

Neanmoins dans l'art. 241 elle donne à

la femme, survivante, après la dissolution du mariage, la moitié des meubles & conquêts.

Dans l'art. 265, en cas qu'elle précède la Coutume donne à ses héritiers la moitié des conquêts immeubles seulement.

Ainsi on peut compter cinq différences entre cette Coutume & celle de Paris.

La première, que suivant l'art. 241 la femme doit opter dans quarante jours à compter du jour de la sommation, sinon est déchue de prendre part aux meubles & conquêts.

La seconde, que les héritiers, en cas qu'elle précède, n'ont part qu'aux conquêts & non point aux meubles.

La troisième, que le mari durant le mariage peut disposer des meubles & conquêts à sa fantaisie, sans être sujet à la restriction de la Coutume de Paris, art. 225, de ne le pouvoir faire qu'à personne capable & sans fraude.

La quatrième, que le mari n'est pas tenu personnellement des dettes de sa femme, comme dans la Coutume de Paris, art. 266.

La cinquième, que les héritiers de la femme reprennent son apport mobilier & immobilier, & sont tenus de toutes ses dettes, art. 265. Voyez aussi l'art. 276.

§ 6 MERCURE DE FRANCE.

Na. La Coûtume de Normandie exclut la Communauté par l'art. 389, aussi bien que celle de Rheims par l'art. 239, mais elle differe de celle de Rheims en plusieurs choses, car dans l'art. 394 la femme peut renoncer à la succession de son mari, ce qui fait voir que ce qui lui est accordé par les art. 392 & 393, n'est pas un droit de Communauté, mais est pris à titre de succession. Aussi ses héritiers n'ont-ils point le même droit qu'elle, par aucun article de la Coûtume.

Par les art. 392 & 393, quand le mari précède, la femme a le tiers des meubles quand il y a des enfans, & la moitié quand il n'y en a point, ou lorsque n'y ayant que des filles, elles sont mariées & payées de leur dot mobiliare du vivant du pere, en contribuant aux dettes pour sa part, excepté aux funérailles, & aux legs testamentaires.

QUATRIEME CLASSE.

Coûtumes qui ne parlent point de la Communauté, & où elle n'a point de lieu.

Acs
Auvergne
Bordeaux
La Marche
Forcalquier

Mets
Provence
Saint Leger
Toulouse

SECONDE PARTIE.

De l'art. 220 qui fait commencer la Communauté du jour de la Bénédiction Nuptiale.

C'est le droit commun du Royaume, lequel doit s'étendre à toutes les Coûtumes qui ne marquent point de quel jour commence la Communauté : ainsi il est inutile de rapporter toutes les Coûtumes qui de même que celle de Paris font commencer la Communauté du jour de la Bénédiction Nuptiale.

Du Molin sur l'art. 94, de Valois dit : *non ergo à die contractus clandestini, nisi in vim clausulae expressae contractus & non in vim consuetudinis.* Et sur Angoumois, art. 40, & Xaintonge, art. 62, il dit, & sic excludit *tempus Nuptiarum clandestinarum.*

Coûtumes différentes de celle de Paris, qui n'établissent la Communauté qu'après un & jour.

Anjou,	art. 511	Château neuf	66, 68
Bretagne	424	Dreux	48, 49, 50
Chartres, art.	57, 58, 59		

Ces trois dernières Coûtumes portent, *que*
DANS LE CAS DES SECONDS MARIAGES SOIT

DES MERCURE DE FRANCE.

DES DEUX CONJOINTS, SOIT DE L'UN D'EUX,
la Communauté commence dès la première nuit.

Lodunois, chap. 24 art. Mayne, art. 508
premier

Du Molin sur cet art. dit : *id est trahitur
retro ad diem Nuptiarum.*

Perche . art. 102

TROISIEME PARTIE.

De l'art. 220 qui fait entrer dans la Com-
munauté tous les biens-meubles avec les ac-
quêts & conquêts immeubles, faits durant le
mariage.

C'est le droit commun dans toutes les
Coutumes qui admettent la Communauté.

Les Coutumes différentes se peuvent di-
viser en deux Classes. La première, de celles
qui établissent une Communauté générale.
La seconde de celles qui excluent certains
biens de la Communauté.

PREMIERE CLASSE.

Coutumes qui établissent une Communauté
générale.

Bole, tit. 24 art. premier.

Tournay , tit. des droits des gens mariés art. 21.

Cette Coutume excepte seulement les Fiefs.

SECONDE CLASSE.

Coutumes qui excluent certains biens de la Communauté.

Artois , art. 90 & 91 *

Montreuil , art. 43 *exclut ce qui est du país d'Artois & de S. Pol.*

Cambray . tit. des acquêts de Mainferme , art. premier 2 & 3 , & tit. des droits des gens mariés , art. 8 & 9.

Namar , art. 114 d'Amiens art. 13

Ponthieu 44 Bapalmes , tit. 21 art.

Beauquesne locale , | 13

Cette Coutume rend communs tous les héritages de Mainferme (c'est-à-dire roturiers) possédés même avant le mariage.

Arras

S. Pol

S. Omer

Hedin , locale d'Artois des successions de douai-

re , art. premier & suivant.

S. Paul Comté , locale d'Amiens. **

Lorraine , art. 25 , 26 & 30 ou tit. de la Communauté , art. 1 , 2 , & 6 ***

Toutes ces Coutumes en établissant une Communauté générale, en excluent cependant les Fiefs acquis pendant le mariage.

90 MERCURE DE FRANCE.

dans lesquels la femme ou ses héritiers ne prennent aucune part.

* Artois ajoute , à moins que la femme ne soit acquiescée avec son mari : ce qui a lieu dans les locales d'Artois.

** Ces deux Coutumes d'Hedin & de S. Paul ajoutent aux Fiefs les anciens manoirs *cottiers* (c'est à-dire roturiers) qui sont aussi exclus.

*** La Coutume de Lorraine ne donne point de Communauté pour les meubles, si elle n'est stipulée par Contrat de mariage, & donne tous les meubles au survivant.

COUTUMES SINGULIERES

Anapes , locale de la Salle de Lile , partage tous les biens sans distinction quand il y a eu des enfans du mariage , & quand il n'y en a point eu, ne partage que les meubles & conquêts.

Hainaut . art. 80 & suivans , donne à la femme qui renonce aux meubles & dettes de son mari la moitié dans les héritages de Mainferme , & l'usufruit de la moitié des Fiefs.

Lile, art. 206 ne donne à la femme survivante que moitié des meubles catheux , & héritages réputés meubles.



TRADUCTION de la IVe. Ode d'Horace, du premier Livre ad Sestium.
Solvitur acris hyems.

L'Hyver après long-tems a de ses noirs frimats
 Fait sentir la rigueur dans nos tristes climats,
 Le Printems de retour dans ce vaste hémisphère
 Ranime de Phébus la féconde lumière,
 Et l'aimable Zéphir vient sur notre horizon
 Réparer les dégâts du fougueux Aquilon.
 On voit déjà paroître une aimable verdure,
 Ornement de nos champs, simple & belle parure ;
 Les vaisseaux attachés depuis long-tems au Port,
 Au caprice de l'eau se livrent sans effort :
 Les moutons bondissans sur les plaines fleuries,
 Ont peine à retourner le soir aux bergeries ;
 Le Laboureur joyeux va lever ses guerets ;
 Les chèvres vont brouter dans les vertes forêts ;
 L'on ne voit plus blanchir la neige en nos prairies,
 Rien ne peut des ruisseaux arrêter les failles,
 Un Astre bien-faisant venant à leur secours,
 A fondû les glaçons qui retardoient leur cours,
 Par la voix de Venus les Nymphes assemblées
 Vont déjà sur le soir des Graces escortées,
 Former des pas charmans sur les gazons fleuris,
 Conduites par les Jeux & les folâtres Ris,

21 MERCURE DE FRANCE.

Tandis que retiré dans sa grotte profonde
Vulcain forge l'arc ou dre au Monarque du monde.

Tout invite en ce tems à courir les bosquets.
La terre offre à nos yeux les plus riants bouquets :
Au Dieu Faune en ce jour offrez un sacrifice ,
Soit qu'il demande un bouc ou bien une génisse.
La mort, l'affreuse mort, dont tout subit les loix ,
Frappe des mêmes mains les Bergers & les Rois.
Envain pour l'éviter met-on tout en usage ,
Rien ne peut exempter de ce triste passage ;
Nos jours , aimable ami , coulent si promptement ,

Qu'à peine pouvons nous disposer du présent ;
Bientôt l'affreuse mort en déployant ses ailes ,
Répandra sur vos jours ses ombres éternelles :
Vous irez habiter ces souterrains affreux ,
Du terrible Pluton empire ténébreux ,
Mais quand vous aurez pris une fois cette route ,
Que vous serez entré sous l'infernale voûte ,
Ces festins , ces plaisirs , ces jeux de nos beaux
jours ,
Passeront comme un songe , & fuiront pour toujours.





TRADUCTION de la VIII ODE
d'Horace du 1er. Livre ad Thaliarcum.

Vides ut altâ stet, &c.

CHer ami, de l'hyver vous voyez les ravages ;

Un froid piquant désole nos climats ;

Le doux Zéphir a quitté ces rivages ;

L'Aquilon furieux y souffle les frimats ;

Les champs ont perdu leur verdure ;

Les oiseaux ont fini leurs aimables chansons ;

Les bois ont quitté leur parure ;

On voit la neige au loin sur la cime de s monts,

Près d'un foyer qui brille au milieu des flacons,

Bravez les fureurs de Borée,

Et dans de doux plaisirs attendez l'arrivée

De la plus belle des saisons.

Laissez aux Dieux le soin des choses de la terre.

Quand ar e ux les vents irrités

Cesseront sur les eaux de se faire la guerre,

Les arbres cesseront aussi d'être agités,

Si vous voulez couler doucement votre vie,

Du présent songez à jouir,

Et n'oubliez jamais que c'est une folie

De s'occuper d'un douteux avenir.

Sçachez mettre à profit le tems de la jeunesse ;

Des neuf sçavantes Sœurs écoutez les leçons ;

Voyez souvent les lieux qu'arrose le Permesse ;

Sur la Lyre essayez de former quelques sons,



NOUVELLES LITTÉRAIRES

ET DES BEAUX ARTS, &c.

TRAITÉ du Navire , de sa construction & de ses mouvemens , par M. *Bouguer* , de l'Académie Royale des Sciences , ci-devant Professeur Royale d'Hydrographie au Port du Croisic & au Harre de Grace , volume *in-quarto* de 682 pages , orné de vignettes , & de douze planches en taille-douce. Il est en vente depuis trois mois & a été annoncé dans le *Mercure* , le prix est de 15 livres relié , chés *Jombert*.

ELEMENS de Physique Mathématique , ou Introduction à la Philosophie de Newton à l'usage des Etudians , par M. s'Gravesande. Traduits en François par M. *Roland de Virloys* ; en deux vol. *in-octavo* , enrichis de cinquante planches. Ce Livre est en vente du premier Janvier de cette année , le prix est de douze livres , relié , chés *Jombert*.

Cet Ouvrage est sans contredit le *Traité* de Physique le plus complet qu'aucun Auteur ait encore fait suivant le système de Newton ; il est très propre à donner aux jeunes gens qui étudient la Physique dans les Colléges , une connoissance exacte du

système de ce Philosophe fameux, dont les Cartésiens ne leur donnent qu'une idée fort imparfaite dans leurs cahiers de Philosophie. Il est divisé en six Livres.

Le premier traite du corps en général & de ses propriétés : des actions des puissances, c'est-à-dire, des machines simples & composées & des puissances obliques, des mouvemens changés par les actions des puissances, comme l'accélération & le retard des corps pésans, leur descente sur un plan incliné, l'oscillation des pendules, la projection des corps pésans & les forces centrales. on y traite aussi de l'usage des machines.

Le second Livre a pour objet les forces des corps en mouvement, appellées forces vives ; la percussion simple & composée des corps, soit directe & oblique, & les loix du ressort.

On examine dans le troisième la pésanteur, la pression & la densité des fluides ; leur effet sur les fluides même, sur les solides & sur les vases qui les contiennent ; les poids des corps, & la comparaison hydrostatique des solides. On y considère ensuite le mouvement des fluides, & leurs vitesses, les eaux jaillissantes, le cours des fleuves & le mouvement de leurs ondes : les actions & les résistances des fluides en mouvement, & les machines hydrauliques : les corps mûs dans des fluides & la résistance qu'ils y souffrent.

Le quatrième traite de l'air & des autres fluides élastiques : on y voit l'usage de la Machine Pnéumatique dans les expériences de Physique, & en quoi consiste le mouvement d'ondulation de l'air qui forme le son : on y parle ensuite des propriétés du feu, de la chaleur, de la lumière, du froid & de l'électricité.

Le cinquième Livre comprend le mouvement de la lumière & ses différentes inflexions, sa réfraction, sa réflexion, & ce qui regarde l'opacité & les couleurs. On y rapporte les diverses machines qui servent à faire connoître la réfraction de la lumière ; les Microscopes, les Telescopes catoptriques, la Lanterne Magique, &c.

L'objet du sixième & dernier Livre est le système général du Monde ; celui des Planètes, leurs mouvemens & leurs phénomènes, les Etoiles fixes, & les causes physiques des mouvemens célestes. On y explique ce qui regarde le vuide & le flux & reflux de la Mer.

Le premier volume contient 356 pages & 25 planches, & le second 480 pages & 25 planches, chés Jombert.

S Y S T E M E du Philosophe Chrétien, par M. de Gamaches, de l'Académie Royale des Sciences ; brochure *in-octavo*, prix 24 sols chés Jombert.

L'Auteur

L'Auteur expose en abrégé & comme en raccourci dans ce petit Ouvrage les preuves les plus fortes & les plus naturelles sur la vérité de la Religion Chrétienne. Il y démontre d'abord l'existence de Dieu, la distinction de l'ame & du corps, & la réalité du moral. Il examine ensuite les loix de la Nature, leur insuffisance, la nécessité d'une Loi positive, la Loi des Juifs, & son insuffisance : enfin après avoir représenté les principales preuves de la Mission de J. C. il termine ce Traité par l'exposition & le plan de la Religion Chrétienne. •

T R A I T É des Feux d'Artifice pour le spectacle, par M. *Frezier* Nouvelle édition, refondue totalement & augmentée du double, en un volume *in-octavo*, orné de vignettes & de douze planches ; il contient 496 pages. Le discours est achevé d'imprimer mais les planches ne seront finies que dans deux mois. Le prix sera de six liv.] relié ché : *Jombert.*

L'Ouvrage est divisé en trois parties. La première traite des matieres qui entrent dans la composition des Feux d'Artifice, & des autres choses qui y ont rapport. On y considère d'abord le salpêtre, le soufre & le charbon séparément, & l'on donne la maniere de les choisir & de les préparer, pour la fabrique de la poudre & des Artifices. On traite en-

E

suite de l'origine de la poudre à canon , de sa composition & de ses différentes espèces : de la manière de l'éprouver , & de rétablir telle qui est gâtée. Des matières dont on compose les feux de senteur , comme le Camphre , le Benjoin , &c. des mèches à feu & étoupilles : des cartouches cylindriques , coniques , sphériques , cubiques , annulaires , en forme de pots ou vases ; & de la manière de les faire. De l'atelier de l'Artificier , & des instrumens , meubles & ustanciles qui lui sont nécessaires. Cette partie est précédée d'un discours préliminaire sur l'origine & l'Histoire des Feux de Joye.

La seconde partie comprend 1^o. Les Feux qui s'élevent en l'air , par leur propre force , soit par le moyen de quelque canon ou mortier , 2^o. Les Feux fixes , ou qui se consomment à l'endroit où ils sont attachés , 3^o. Les Artifices aquatiques qui sont faits pour brûler dans l'eau ou sur l'eau. La première Section a pour objet les serpenteaux , fougues , lardons & vetilles ; les fusées volantes , la proportion de leurs moules & celle des doses des compositions qui leur conviennent suivant leur grosseur ; on y trouvera des recherches fort curieuses sur l'accroissement du feu à mesure qu'il augmente en volume , sur l'usage & les propriétés des baguettes qu'on attache aux fusées volantes , sur le mécanisme

me de leur ascension, sur les défauts auxquels elles sont sujettes, & sur les moyens de les éviter & d'y remédier. On donne ensuite ce qui regarde les garnitures des fusées volantes, comme étoiles, fauciffons, serpenteaux, pluye de feu, &c. les fusées volantes figurées: les tourbillons de feu ou soleils montans, les courantins, &c. On traite dans la même Section des bombes d'Artifice ou balons, de leur figure & composition, de leur garniture, & des mortiers qui y conviennent, des pots à feu, des trompes, pots à aigrettes, & des armes antiques artificielles offensives & défensives. La seconde Section regarde les feux fixes, comme lances à feu, jets & aigrettes de feu: les soleils fixes, les girandoles, soleils tournans, &c. Les Artifices d'eau demandent une préparation différente de ceux de terre; on donne dans la troisième Section leur forme & leur composition, avec la manière de faire leurs cartouches. On parle ensuite des fusées courantes sur l'eau, des genouilleres ou Dauphins, des plongeons, des pots à feu aquatiques, des balons & trompes d'artifices pour l'eau, des girandoles aquatiques, soleils d'eau, &c. on a ajouté à la fin de cette partie un Chapitre sur les illuminations usitées dans divers pais: on y traite des lampions & des feux colorés: des lanternes, terrines & fanaux: des torches & flambeaux artificiels, &c. E ij

On donne dans la troisième Partie une idée générale de l'origine & de la conduite des Feux de joye , appliquée aux différens sujets qui les occasionnent , avec les décorations particulières qui conviennent à chacun. On traite ensuite des spectacles pyriques , & l'on fait la description de la machine pyrique de la Comédie Italienne, rapportée par M. P. d'O. On y parle des Théâtres d'Artifices , de leur structure , de la manière d'y arranger & d'y distribuer les principaux Artifices ; de l'ordonnance du spectacle , & de l'exécution ou de l'ordre qu'on doit garder pour faire jouer un feu d'Artifice. On finit par une description historique des principaux feux qui ont été tirés en France depuis quelques années.

Cet ouvrage est terminé par un petit Dictionnaire des termes propres aux feux d'Artifice.

A B R E G E' du Cours de Mathématique de M. Chrétien *Wolffius* , mis à la portée des commençans. Traduit en François , en trois volumes *in-octavo* , enrichis de plus de 50 planches. *Sous presse* ; il paroîtra à Pâques prochain , chés *Jombert*.

Tous les Géomètres connoissent le mérite de cet Ouvrage , le nom du célèbre *Wolffius* suffit pour en donner une idée avantageuse. Il y a peu d'Auteurs qui ayent suivi

une Méthode auffi exacte que la fienne, & qui ayent traité d'un fi grand nombre de parties ; fon Cours de Mathématique eft eftimé , furtout pour la précision , l'ordre & la netteté de fes principes, & une certaine érudition qui regne dans tout l'Ouvrage. Il compofe , comme l'on fçait, cinq volumes *in-quarto* , mais comme il y a peu de perfonnes qui ayent affés de loisir & de conftance pour étudier jufqu'au bout un ouvrage auffi confidérable , ou pour pouvoir l'enfeigner aux perfonnes qui défirent s'inſtruire dans cette Science , M. Wolfius s'eſt déterminé à faire lui même un abrégé de fon Livre , & c'eſt cet abrégé que nous donnons aujourd'hui au public traduit en François & augmenté confidérablement. Il contient les Traités ſuivans.

L'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie , la Trigonométrie, la Méchanique, l'Hydroſtatique , l'Hydraulique & l'Airométrie , l'Optique , la Dioptrique , la Catoptrique & la Perspective ; l'Aſtronomie, la Géographie , la Chronologie & la Gnomonique , l'Artillerie, la Fortification , l'attaque & la deſenſe des Places , & l'Architecteure. Ce ſont là les matieres les plus intereſſantes , & les principales parties d'un Cours de Mathématique. Pour mettre cet abrégé plus à la portée de tout le monde , l'Auteur y a

E iij

évité les recherches trop épineuses, & n'y a mis que les choses les plus utiles, & qui sont le plus d'usage dans la pratique. Les jeunes gens y trouveront ce qu'il leur convient de sçavoir sur chaque partie des Mathématiques, & les Maîtres pourront s'en servir comme d'un Cours-général qui les guidera & les soulagera beaucoup.

Au reste on avertit que malgré les bornes d'une traduction littérale, on s'est cru cependant permis de changer & d'ajouter plusieurs choses, soit dans le discours ou dans les planches, aux endroits qui en avoient besoin.

Le respect dû aux productions de ce grand Géomètre a empêché de rien retrancher de cet Ouvrage, mais on a éclairci les endroits difficiles par des remarques insérées dans le discours, & l'on a remédié à la trop grande brièveté de quelques Traités, par des supplémens que l'on a ajoutés à la fin de ces parties. On en verra entr'autres des exemples dans les Traités qui regardent les Fortifications, l'art Militaire & l'Architecture, dont le discours est augmenté du double, & les planches sont presque toutes différentes & beaucoup mieux dessinées que dans l'édition originale, cet Art ayant été poussé à un plus haut degré de perfection en France que dans les autres pais de l'Europe.

Aussi-tôt que cet Ouvrage sera achevé d'être imprimé, le même Libraire se propose d'en mettre sous presse un autre du même Auteur; il aura pour titre

Nouveau Dictionnaire de Mathématique & de Physique, & des parties qui en dépendent, où l'on trouve l'origine, les progrès & les principes de toutes les Sciences, avec la méthode d'en acquérir en peu de tems une connoissance assés étendue pour en raisonner exactement, & en faire une juste application. Traduit de l'Allemand de M. *Chrétien Wolfius* & augmenté considérablement, en un volume *in-folio*, enrichi de quantité de figures.

LES ÉLÉMENTS de Géométrie, ou de la mesure de l'étendue, qui comprennent les Éléments d'Euclide; les plus belles propositions d'Archimede touchant le Cercle, la Sphère, le Cylindre & le Cône, avec une idée de l'Analyse, & une Introduction aux Sections Coniques, par le R. P. Bernard *Lamy*, de l'Oratoire: volume *in-douze*, sixième édition, augmentée, 1740; le prix est de cinquante sols, chés *Jombert*.

ÉLÉMENTS de Mathématiques, ou Traité de la grandeur en général, qui comprend l'Arithmétique, l'Algèbre, l'Analyse, & les principes de toutes les sciences qui ont la

104 MERCURE DE FRANCE.

grandeur pour objet , par le R. P. Bernard Lamy , de l'Oratoire ; huitième édition , 1741 , le prix est de 3 liv. chés Jombert.

ESSAI de Physique , par M. Pierre Van Musschenbroek , Professeur de Philosophie & de Mathématiques , à Utrecht , avec une Description de nouvelles sortes de machines Pneumatiques & un recueil d'expériences de Physique , en deux volumes *in-quarto* , imprimés à Leyde , en 1739 , avec beaucoup de figures : il se vend 30 livres relié , chés Jombert.

M. Belidor va donner incessamment au public la seconde partie de son Architecture Hydraulique , qui traitera de l'art de construire les Ecluses & de bâtir dans l'eau. Elle formera deux volumes *in-quarto* , grand Papier , dont le premier paroîtra sans faute à Pâques prochain ; on en verra le détail plus au long dans le Prospectus de cet Ouvrage , qui se distribue à Paris chés Jombert , Quai des Augustins , à l'Image Notre-Dame.

COUTUMES générales du Pays & Duché de Bretagne , & usemens locaux de la même Province , avec les procès verbaux des deux réformations , les notes de M.

Pierre Hevin, Doyen des Avocats du Parlement. Les Arrêts recueillis par le même Auteur sur les articles de la Coûtume, l'Antiquité de Messire Bertrand d'Argentré, Sénéchal de Rennes. La traduction abrégée de son Commentaire sur l'ancienne Coûtume de Bretagne par M. H. E. *Poullain de Belair*, Doyen des Avocats du même Parlement. Et les notes de M. Charles *du Moulin*, sur la même Coûtume, le tout revû, corrigé & augmenté de la Conférence des trois Coûtumes de la Province, des autres Coûtumes du Royaume, & des Ordonnances des Rois depuis le commencement de la Monarchie Françoisé, avec des notes par M. A. M. *Poullain Duparc*, Avocat au même Parlement, & Professeur Royal en Droit François des Facultés de Rennes, 2 vol. in 4°. à Rennes chés Guillaume *Vatar*, Imprimeur ordinaire du Roi, du Parlement & du Droit, au coin du Palais, à l'Imprimerie Royale, & à la Palme d'Or. 1746. Et à Paris chés la *Veuve Ganeau* Libraire rue Saint Jacques.

RECUEIL de Jurisprudence civile du Pays de Droit Ecrit & Coûtumier, par ordre alphabétique, nouvelle édition, corrigée & considérablement augmentée par M. *Guy du Rousseau de la Combe*, Avocat au Parlement, un vol. in-4°. 1746. Dans la

E v

106 MERCURE DE FRANCE,

premiere édition de cet ouvrage, parmi la multitude prodigieuse de citations dont il est rempli, il s'étoit glissé un grand nombre de fautes d'impression par le changement ou transposition d'une lettre ou d'un chiffre, cependant le public toujours Juge équitable en a connu le mérite & l'utilité, & n'a pas laissé d'enlever cette premiere édition, toute fautive qu'elle étoit; que ne doit-on pas espérer de cette seconde édition où tout est revû avec exactitude? Elle est augmentée de près de moitié, étant composée de 101 feuilles, au lieu que la précédente n'en avoit que 59, & est en plus beaux caractères & en meilleur papier. Ce Livre se vend à Paris au Palais chés *Legras* Libraire, Grand'Sale à l'L couronnée, *Paulus Dumefnil*, Imprimeur-Libraire, Grand'Sale au pilier des Consultations au Lyon d'Or, *de Nully* Libraire, Grand'Sale à l'Écu de France & à la Palme, & *Debats* Libraire, Grand'Sale à S. François. Le prix est de 10 livres relié.

NOUVEAU SYSTEME DE MUSIQUE pratique qui rend l'étude de cet art plus facile en donnant de l'agrément à la sol-fation, & en soutenant ainsi l'ardeur des commençans, dédié à S. A. M. le Comte de Saxe, Maréchal Général des

Camps & Armées de France, par M. Denis, ci-devant Directeur des Académies Royales de Musique de Lyon, Rouen, Marseille, Lille, Bruxelles & Anvers, & Maître de Musique des Cathédrales de S. Omer & de Tournay. Livre premier, chés l'Auteur fauxbourg S. Martin vis-à-vis l'Eglise S. Laurent, Mrs. Ballard pere & fils rue S. Jean de Beauvais au Mont Parnasse, Mad. Boivin Marchande, rue S. Honoré à la Regle d'Or, M. le Clerc Marchand, rue du Roule à la Croix d'Or 1747, Le prix est de 8 livres broché.

M l'Abbé Pithon-Curt, dont nous avons depuis trois ans les deux premiers volumes de l'Histoire de la Noblesse d'Avignon, du Comté-Venaisien & de la Principauté d'Orange, avertit les personnes intéressées qu'il donnera dans le courant de cette année le troisieme & dernier volume de cet ouvrage, comme il s'y est engagé, mais comme bien des gens dont l'Auteur ne fera peut-être aucune mention, s'attendent à voir dans ce dernier volume l'article de leur Maison, nous sommes priés de donner ici la liste des articles que l'on y trouvera, ainsi que dans le supplément que l'Auteur est obligé d'y joindre, soit pour augmenter ou rectifier plusieurs articles de-

E vj

ja imprimés, soit pour employer ceux dont les preuves ne lui ont été fournies qu'après l'impression des deux premiers volumes. Ce supplément ne fera qu'un même corps avec ce troisième volume, desorte que c'est ici la fin de cette collection que nous annonçons au public.

On trouvera dans le troisième volume les Maisons & Familles de *Raffelly*, comprenant les branches de Roquesante, de St. Sauveur, de Soiffan & de la Roque.

De *Raimond-Mourmoiron* avec les branches de Montlaur, de Pomerols & de Modène.

De *Raxi-Flassans*.

De *Rhodes*.

De *Ripert-d'Alauzier*.

De *Riviere* & les branches de Ste. Marie, de Brueix & du Puget d'Albanez.

De *Robin-Graveson*, *Barbentane* & *Beaulieu*.

De *Rodulf-Limans*, *Lirac* & *St. Paulet*.

De *Rolland Reillanette* & *Reauville*.

De *Roquard-Vinsobres* & la Cour St. Maurice.

De *Rostagni*.

De *Roussel St. Sauveur*.

De *Rouvillasc* en partie.

De *Sade-Mazan*, *Aiguières*, *Romanil* & *Saumane*.

De *Sagnet-Astoaud.*

De la *Salle.*

De *Salvador.*

Des *Seguins*, comprenant les branches de *St. Roman*, de *Vassieux*, d'*Aubignan* & de *Cabassole.*

De *Serres-la Marine.*

De *Seytres Caumont*, *Piéver* & *Vaucluse.*

De *Simiane.*

De *St. Sixte.*

De *Soubirats.*

De *Suarez-d'Aulan.*

De *Taulignan* ancien & moderne.

De *Thezan-Pujols*, *Saze*, *Venasque*, *St. Geniés* & *Aspiran.*

De *Tollon Ste. Jalle*, *la Laupie* & *St. Julien.*

De *Tonduti Falicon*, *Escaréne*, *Châteauneuf*, *Pégliion*, *Blauvac* & *Malijac.*

De *Tulle-Villefranche.*

De *Vassadel.*

De *Venasque* ancien.

De *Vaësc*, en grande partie, le reste imparfait, faute de preuves.

De *Vaësc*, *Grimaud* & *Caromb.*

De *Véri*, *Canove* & *Rainoard.*

De *Villelles.*

De *Vincens* *Causans*, *Savoillans* & *Propiac.*

110 MERCURE DE FRANCE.

De *Vanel-l'Isle Roy.*

D'*Urre*, comprenant les branches de Brette, de la Touche, du Puy St. Martin, d'Aiguebone, d'Ourches, de Montanégue, de Comerçy, de Molans, de Mézerac, de Sagnes, de Fauquemberge, de Grane, de Croze & de Glane-Cugy.

Dans le supplément à la suite du troisiéme volume, outre plusieurs articles augmentés & corrigés, seront les suivans

Des *Achards* la Baume & Ste. Colombe.

D'*Adhemar*, comprenant les branches de Grignan, de Monteil de la Garde, de St. Gervais de Lombers & de Rochemaure, les Comtes d'Orange, les Vicomtes de Marseille.

D'*Agoult* pour la plus grande partie, le reste imparfait, faute de preuves,

De *Baux* comprenant les Sires de Baux, les Princes d'Orange, de Salerne & de Tarreute, les Ducs d'Andrie, les Comtes d'Avellino, les Vicomtes de Marseille, & généralement toutes les branches de Provence, du Comté-Venaissin & du Royaume de Naples.

De la *Baume-Pluvinel*, surnommée de Tertulle.

De *Bellujon*,

De *Boniface*, les branches du Bosléhard, de la Molle & de Cabanes.

De *Brunier*, surnommée d'*Adhemar*, les branches de Larnage & d'Apr.

De Claret-Truchenu.

D'Escalin, surnommée d'Adhemar.

De Fournier Pradines & d'Aultane.

De Génas Aiguilles, Puyredon, Beauvoisin & Beaulieu.

De Granollase S. Martin.

De Grignan Mondragon & Hauteville.

De Langes-Montmirail.

De Magnin de Gaste & de Montroux.

De Montaynard.

De Parpaille S. Géoire, St. second, la Bastide & Molans.

De Pons plusieurs branches, le reste imparfait.

Les familles qui n'ont point encore fourni leurs preuves auront pour tout délai jusqu'à la fin du mois de Mai prochain pour les faire tenir à l'Auteur, port payé. Son adresse est à Verneuil au Perche où les paquets lui seront exactement rendus. On pourra pour plus grande sûreté en faire charger le Livre de la Poste, de sorte qu'ils ne seront remis à l'Auteur que sous son récépissé.

GERARDI VAN SWIETEN

Doct. Med. *Commentaria in Hermanni Boerhaave Aphorismos de cognoscendis & curandis morbis*, deux volumes in-quarto, 22 liv.

Parisiis apud Guillelmum Cavelier, Patrem, viâ Jacobea, sub signo Liliâ Aurei, 1747.

PRATIQUE de Chirurgie, ou Histoire des Playes en général & en particulier, contenant une Méthode simple, courte, & aisée, pour se conduire sûrement dans les cas les plus difficiles, troisième édition enrichie d'observations curieuses, & considérablement augmentée, par M. Guisard, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, avec un recueil de Thèses du même Auteur, deux volumes *in-douze*, 5 livres, à Paris chés Guillaume Cavelier, Pere, rue S. Jacques, près la Fontaine Saint Severin au Lys d'Or, 1747.

Coignard & Desaint Libraires viennent de donner au Public en 4 vol *in-12* une jolie édition des œuvres de M. Racine, fils de l'illustre Racine, dont le nom si cher à la République des Lettres, est porté dignement par son fils. Il est inutile que nous nous arrêtons longtemps sur les éloges dûs au Poème de la Religion; ce Poème réimprimé 5 fois à Paris, & plus souvent encore dans les Provinces depuis fort peu d'années, est consacré par les suffrages du public, & le sera par ceux de la postérité; outre plusieurs Poésies nouvelles que l'on trouve dans cette édition, les

Lecteurs y verront avec plaisir des reflexions sur la Poësie , lesquelles remplissent les deux derniers volumes. La justesse du raisonnement , le bon goût , une connoissance saine des bons Auteurs de l'Antiquité & des excellens modèles que nous avons dans notre Langue , y brillent à chaque page.

Tous les bons esprits seront fort satisfaits de voir M. Racine défendre avec zèle la rime que tous nos bons Poëtes ont respectée , & qui est essentielle à la versification.

On n'est pas obligé de rimer, dit M. Racine, mais quand on fait des vers , il faut qu'ils soient bien rimés. Dans les longs Ouvrages il n'est pas toujours nécessaire que la rime soit riche , mais il est toujours nécessaire qu'elle soit exacte; pécher en vers François contre la rime c'est pécher en vers Latins contre la quantité; le crime est égal; mal rimer c'est mal faire des vers.

C'est dans le Livre même qu'il faut lire ce que M. Racine dit sur le langage Poëtique. La Poësie quoi qu'assujétie à la même syntaxe que la Prose , quoique se servant de smêmes mots , a pourtant un langage particulier. M. Racine détruit sans peine le système du P. du Cerceau , qui prétendoit que l'inversion formoit le caractère distinctif de la Poësie , ce ne sont point non plus les images seules , quoiqu'il soit vrai de dire qu'elles sont beaucoup plus familières

à la Poësie qu'à la Prose , c'est la façon de les employer; On peut faire des vers où les images ne soient point prodiguées , & qui soient fort beaux ; la Poësie des Tragedies de Racine est dans ce cas:

Nous voudrions pouvoir entretenir nos Lecteurs plus longtems des réflexions judicieuses qui se trouvent dans l'ouvrage de M. R. ; tout y respire le bon goût , la droite raison , & l'élégance avec laquelle M. R. exprime ses pensées leur donne un nouveau mérite, en joignant l'agréable à l'utile.

O R A I S O N F U N E B R E de très-haute , très puissante, excellente & très vertueuse Princesse Marie - Thérèse Infante d'Espagne , Dauphine , prononcée le 24 Novembre 1746 dans l'Eglise de Notre-Dame , par Messire Jean-Georges le Franc Evêque du Puy , à Paris 1746 , chés Prault Fils.

Ceux qui aiment la saine éloquence , la raison ornée des graces d'une élégance noble & naturelle, & d'un stile facile , goûteront sûrement l'ouvrage de l'illustre Prélat. Ce discours où on remarque un discernement juste, un esprit éclairé & méthodique , qui sçait arranger les idées, & en former un tout dont les parties se répondent , n'est point infecté de ces antitheses fatigantes, & de ce sautilllement de stile, qui sont si à la mode de nos jours.

F E V R I E R 1747. 115

ABREGÉ de l'Histoire des Insectes pour servir de suite à l'Histoire naturelle des Abeilles, avec des figures en taille douce, à Paris 1747 2 vol. in 12.

Ce Livre qui est de l'Auteur de l'Histoire des Abeilles, ne mérite pas moins d'éloges, & ne lui fera pas moins d'honneur que son premier ouvrage, lequel a eu un très-grand succès; nous en parlerons plus au long.

TOME SECOND de la *Consûme de Bourgogne* avec les observations de M. le Président *Bouhier*, in fol. 1746, à Dijon chés P. *Desaint*, Imprimeur-Libraire ordinaire du Roi; il vend aussi le tome premier, & les 2 volumes se trouvent à Paris chés *de Nully*, au Palais.

DISSERTATIONS sur *Hérodote* par M. *Bouhier*, avec des mémoires sur la vie & les ouvrages de ce Sçavant, &c. in-quarto 1746, à Dijon, chés le même Imprimeur du Roi, & se vend à Paris chés *David* le jeune, Quai des Augustins, & chés *Quillan* Fils rue Saint Jacques.

NOUVEAUX CERTIFICATS en faveur du spécifique du sieur *Arnoult*, contre l'apoplexie.

M. Gaillard, Medecin ordinaire du Roi,

& dont le mérite & la capacité lui ont acquis une confiance universelle, consulté par Made. Bureau de la Rochelle au sujet d'une paralysie qui lui étoit arrivée le 7^e. mois d'une grossesse, accouchée, & toujours paralytique, soupçonnée d'une nouvelle grossesse, M. Gaillard dans sa consultation après avoir indiqué les remèdes usités en pareil cas s'explique ainsi.

Dans l'un ou l'autre cas, c'est-à-dire qu'il y ait grossesse ou non, soit par conséquent qu'on fasse des remèdes ou qu'on n'en fasse pas, on ne peut trop recommander le sachet antiapoplectique du sieur Arnoult, il est certainement salutaire & ne peut jamais nuire; il a eû des effets si heureux & des succès si authentiques qu'on ne peut lui refuser une confiance qu'il a bien méritée; délibéré à Paris ce 21 Janvier 1747. Signé *Gaillard* Médecin ordinaire du Roi.

M. du Bertran Maître Chirurgien Juré à Paris confirme ce témoignage par un Certificat en forme, déclarant que le sieur Colas après six attaques d'apoplexie, dont la dernière fut suivie de paralysie sur la langue, & sur une partie du corps, ayant fait usage du sachet du sieur Arnoult pendant 4 années, il ne lui étoit arrivé aucune rechute, qu'en ayant discontinué l'usage quelques jours, il s'étoit trouvé hors d'état d'agir, ressentant

un engourdissement universel , une oppression , une difficulté de parler , une vûe chargée & ombrageuse , une tête pesante ; le poulx très plein ; qu'ayant eu recours au sachet du sieur Arnoult Md. Droguiste , à Paris , il s'étoit rétabli comme auparavant .

Feu M. Larchevesque , ce célèbre Medecin de la Ville de Rouen , conseilloit l'usage de ce remède & en prenoit ouvertement la défense ; il a même déclaré par une de ses lettres que deux personnes sous ses yeux s'étoient trouvées gueries par le spécifique du sieur Arnoult contre l'apoplexie .

On a du expliquer les Enigmes & les Logogryphes du Mercure de Janvier par la lettre *M.* , l'amour, filou & saison. On trouve dans le premier Logogryphe, *fil*, *if*, *fon*, *oi*, *oui*, *fi*, *ouf*, *loi* & *fol*. On trouve dans le second *Nase*, *Osa*, *os*, *soin*, *sas*, *anis*, *son*, *Ain*, *Anio*, *Io*, *Jno* & *as*.



E N I G M E .

JE suis un meuble portatif,
 Affés mignon , fort utile
 Tant au Village qu'à la Ville.

118 MERCURE DE FRANCE

Je suis un grand préservatif,
Contre . . . alte-là ; qu'allois-je faire ?
Je ne sçais qui m'a retenu ,
Mais par un trait fort ingenu
J'allois decouvrir le mystere.
Lecteur , si tu veux me connoître ,
Examine bien ce qui fuit ,
Assés au long s'y voit réduit
Tout ce qui compose mon être.
L'on me fait garder la maison
Dans cette charmante saison
Qui donne aux arbres la verdure ,
Mais aussi dès que les frimats ,
Selon l'ordre de la Nature ,
Se font sentir en nos climats ,
Soit qu'on aille à la Comédie ,
Aux Spectacles , aux Opéras ,
Peu veulent sortir , faire un pas
Sans m'avoir en leur compagnie ,
Même pour aller à l'Eglise ,
Enfin par-tout je suis de mise ,
Sans aucune distinction
De sexe ou de condition.
Avancé plus ou moins en âge ,
Le Seigneur & le Villageois ,
L'Artisan comme le Bourgeois ,
Chacun de moi peut faire usage ,
Voilà , Lecteur , ce que je puis ,

De toi pour me faire connoître ;
 C'en est fait , & déjà peut-être
 Tu n'ignores plus qui je suis.



LOGOGRYPHE.

ON m'offre en hyver rarement ;
 Aussi pendant l'été suis-je fort en usage ;
 Mais si de moi l'on n'use avec ménagement ,
 Souvent dans l'estomach je fais un grand ravage.
 Developpons ceci , mets sans dessus dessous ,
 Lecteur , les seize pieds qui forment ma substance ,
 Tu trouveras une Ville de France ,
 Un terme qui subsiste en dépit des jaloux ,
 Ce qui fait que Tircis s'attache à sa Silvie ,
 Une Ville de Normandie ,
 Un fleuve d'Allemagne , un fameux Conquérant ,
 Un siège , un poids , ce qu'aime maint gourmand ,
 Le lieu d'où les Curés expliquent l'Evangile ,
 Fameuse cité de Sicile ,
 Ce dont tout homme est composé ,
 Deux mois , un Moine , un animal rusé ,
 Celle qui nous donne la vie ,
 Ce qui n'est pas commun , un Royaume puissant ,
 Une Déesse , un élément ,
 Un mets chéri par un peuple d'Asie ,

Ce qui dans la Religion
 Exige une aveugle croiance,
 Un mot dont l'application
 Choque de front la bienséance ,
 Ce qu'en France jamais ne porte un Capucin ,
 Un Empire d'Asie , un célèbre affassin ,
 Ce que de conserver prend à cœur une belle ,
 Sur Scarpe fameuse Cité ,
 Un Prophète d'antiquité ,
 Un ornement d'Evêque , un compagnon fidelle ,
 Un fruit ; je t'offre enfin un chien ,
 En voilà bien assés , je ne dirai plus rien.



AUTRE.

JE suis un composé de diverse matiere.
 J'ai place dans ce monde & non parmi les morts,
 A la rigueur pourtant je ne suis que chimere,
 Car je ne suis esprit ni corps,
 Tu t'étonnes , Lecteur ; voici bien autre affaire.
 J'ai des effets si surprenants ,
 Que les Etats sans moi sont très peu florissans ,
 Et le bas peuple accablé de misère.
 Ce n'est pas encor tout ; je porte dans mon sein
 Un Empereur Romain ,
 Trois notes de Musique ,

Peuple

Peuple d'Europe , autre peuple d'Afrique,
 Un verbe dont Cloris voudroit fuir la rigueur,
 Antique instrument de chasseur,
 Ce qu'on laisse en marchant , un Moine, un coquil-
 lage ,
 Meuble utile quand on voyage ,
 Ce qu'on voit faire aux baladins ,
 Un exercice ordinaire aux marins ,
 Ce qu'ordinairement désire tout Vicaire ,
 Offement de la tête, un poids, une rivière ,
 Un instrument de Menuisier ,
 Une matière utile au Serrurier ,
 Un titre qu'on prodigue à plus d'un petit maître ;
 Un vêtement de deuil , un terrible élément ?
 Enfin de tout ceci veux tu le dénoûment ,
 Onze pieds composent mon être.

*Marraud Avocat au Parlement de Tou-
 louse.*



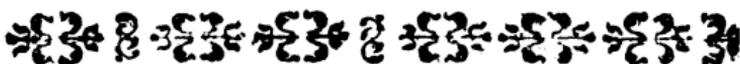
A U T R E.

M Algré l'Aristote François ,
 Sans être esprit , je suis plus que machine.
 Sur mes pas amoureux le Printems s'achemine ;
 Je charme par mes sons les échos de nos bois.

F

122 MERCURE DE FRANCE,

Dans les six qui forment mon être,
Tu trouveras le lieu qui t'a vû naître,
Celui qui te verra mourir ;
La base de toute Musique ;
Le plus fameux fleuve d'Afrique,
Ce chapitre précieux qui sert à te couvrir,
Le nom du Dieu qu'à la Chine on revere,
Mais c'est trop longtems t'amuser ;
Dans ce bocage solitaire
C'est moi qui t'appris à jaser.



CHANSON.

Pour donner à ma voix toute son étendue,
Je vais la monter dans la nue,
Et la descendre après jusqu'au fond des caveaux,
Ensuite par des tons nouveaux,
Je veux chanter le triomphe & la gloire
De nos plus célèbres Héros,
Et prenant haleine à propos,
Je finis ma chanson par boire.



2

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX & TILDEN

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



NOUVELLES DE PROVENCE,

Au Camp de Fayence le 27 Janvier 1747.

LE 25 M. le Marquis de Mirepoix a marché avec sa reserve à Fréjus, que les ennemis avoient abandonné la nuit, M. de Pereufe qui faisoit son avant-garde les a suivis jusques au bois de l'Esterele, où il a joint leur arriere garde, & il y a fait 45 prisonniers; le même jour M. de Ferrary a poussé un corps de Cavalerie des ennemis qu'il a battu, il y a pris un Capitaine de Carabiniers, & 11 Cuirassiers ou Huffards.

M. d'Arnaud qui commande toujours le corps de l'avant garde s'est avancé jusques au col de Calar. M. le Maréchal sçachant que tous les differents détachemens des ennemis s'étoient rassemblés de ce côté là, a fait soutenir cette avant-garde par les brigades de la Marine & des Gardes Lorraines, & huit pieces de canon; les ennemis qui s'étoient mis en bataille de l'autre côté du Ravin qu'ils ont fait mine de vouloir deffendre, se sont retirés précipitamment au premier coup de canon qu'on leur a tiré; nous avons passé le Ravin, on leur a fait une trentaine de prisonniers, dont un Capitaine de Croates.

M. de Camposanto qui commande l'avant-garde Espagnole, a pris de son côté sur Clavieres & Bargemont, où il a aussi fait 27 prisonniers, dont un Lieutenant.

M. de Maulevrier s'est rendu maître de tous les postes que tenoient les ennemis entre le Verdon & l'Esteron sans aucune résistance de leur part.

F ij

Le 26 le Marquis de Mirepoix ayant vû 4 barques chargées de Sel des greniers du Roi à Fréjus, & de toutes les armes qui ont été enlevées aux habitans, & autres effets, les a obligées à coups de canon de revenir à bord, ce qui nous met en état d'armer de nouveau tous les peuples qui désirent avec empressement à courir sus à l'ennemi, il a fait avancer M. de Perouse dans les bois de l'Esterelle, lequel ayant trouvé 4 Compagnies de grenadiers dont deux Autrichiennes & deux Piémontoises, retranchées près le cabaret de l'Esterelle avec beaucoup de troupes irrégulieres, il les a attaquées la bayonnete au bout du fusil, les y a emportées, & presque tout y a été tué, excepté un Capitaine de grenadiers Piémontois, & une soixantaine de grenadiers qui ont été blessés & pris. Comme on a appris que M. Odonel étoit à peu de distance de là retranché dans le plus épais du bois avec plusieurs bataillons, M. de Mirepoix a marché cette nuit avec les deux brigades de Poitou & d'Anjou, & du canon pour les y attaquer ce matin à la pointe du jour.

Un détachement de sa reserve a attaqué auprès de Bagnols; la meilleure partie des Cuirassiers de Berlinkingen qui y étoit encore, il y a eû une trentaine de Cuirassiers tués, 17 prisonniers & plus de 40 chevaux.

M. le Maréchal a fait avancer M. d'Arnaud jusqu'à Scillan, tout le reste de l'Infanterie a suivi en échelons à Bargeme, & au col de Clavieres, les ennemis n'ont point paru que par quelques détachemens d'Hussards, les Espagnols se sont avancés à la même hauteur à Broves. M. de Maulevrier est venu camper à Bargeme, ils n'ont vû que quelques Croates & Hussards, tout étant retiré sur le Pont de la Ciagne à Tournon; il nous vient des déserteurs en grand nombre & par bandes, ils

disent tous qu'il ont été surpris, les Officiers ajoutent qu'ils comptoient que l'armée du Roi ne seroit point en état de marcher faute de subsistance, & les adjudans généraux avoient déjà fait des dispositions pour placer les troupes le long de l'Argens & du Verdun, comptant à couvert de Castellanne occuper toutes les vallées pendant l'hiver.

Aujourd'hui 27 toute l'armée continue à marcher par échelons, notre avant garde est à Monttaoux, & nos colonnes commencent à entrer dans la grande montagne pour tourner les sources de la Ciagne; la pluye n'a point cessé depuis que nous sommes en mouvement, ce qui retarde considérablement tous nos convois de fourrage.

Au Camp de Grasse le 3 Février 1747.

Le 28, le 29, & le 30 Janvier ont été employés à se porter sur la Ciagne, nos avant-gardes ont poussé les ennemis au de-là de cette rivière; les Espagnols ont fait 27 prisonniers & en ont tué environ autant, celle de l'armée commandée par M. d'Arnaud a pris poste sur le haut de Tournon & le Marquis de Mirepoix s'est porté sur la Napoules.

M. le Maréchal a séjourné le 31 pour donner le loisir aux colonnes de la gauche & aux détachemens qui faisoient le tour des grandes montagnes, d'arriver au point fixe qu'il avoit déterminé pour attaquer les ennemis par 5 endroits à la fois le premier Février à la pointe du jour, mais les ennemis ayant abandonné tous leurs postes & retranchemens pendant la nuit, & nos patrouilles s'en étant aperçû dès dix heures du soir au pont de Tournon, on fit passer tous les grénadiers au gué; on poursuivit les ennemis & l'on fit une centaine

de prisonniers , toute l'armée passa la Ciagne les premier , & toutes les colonnes par les différens chemins tournans à travers les hautes montagnes, arriverent presque à la même heure à Grasse que l'ennemi n'avoit évacué que la nuit ; l'on y fit encore grand nombre de prisonniers , M. de Mirepoix arriva aussi à la même heure à Antibes où il fit entrer un détachement.

Le 2 M. le Maréchal poussa en devant de très gros détachements sur le Loup , le défaut de pain ayant obligé de séjourner , & comme suivant tous les rapports des émissaires & des déserteurs , M. de Braun avoit rassemblé toute son armée sur la Ciagne, M. le Maréchal fit de nouvelles dispositions pour les y aller combattre, pour cet effet le corps de M. de Maulvrier marcha droit à S. Jannet , les Espagnols envoyèrent un gros détachement sur Vence , & M. le Chevalier de Belle-Isle fut détaché avec dix mille hommes , dont tous les grenadiers de l'armée , les volontaires Royaux , & 5 escadrons Espagnols pour se porter à Ville-Neuve , & à Saint Paul , où il a fait toutes ses dispositions pour attaquer ces postes ce matin 3 à la pointe du jour , devant être soutenu par toute l'armée qui s'est mise en marche à la même heure sans équipages , M. de Mirepoix devant venir s'y joindre au Biot , l'action eût été générale , M. le Marquis de Lamina devant attaquer par Vence, toutes nos forces devant se réunir sur Caignes où étoit l'armée ennemie , mais M. le Chevalier de Belle-Isle s'étant apperçu cette nuit que les ennemis évacuoient le Château de Ville-Neuve, a fait passer une partie de ses troupes aux gués. Tout a plié , & il n'a pû joindre leur arriere-garde qu'à Saint Laurent que les ennemis tenoient en force ; il les y a fait attaquer si vivement qu'on les a culbutés sur leur pont dont il

s'est rendu maître dans toute la partie qui est sur le grand bras du Var jusqu'à une Isle où les ennemis ont fait des retranchements garnis de gros canons, en sorte qu'il n'a pas été possible d'aller plus loin, mais nous sommes restés maîtres de cette partie du pont & il n'y a plus un seul Autrichien ni Piémontois en deça du Var. Antibes a été secouru à tems, & il n'a resté à nos ennemis que la honte d'une entreprise dont ils avoient fait un éclat prématuré, on ne peut assés donner d'éloges aux Officiers & aux soldats des troupes Françoises & Espagnoles, lesquelles ont supporté avec beaucoup de courage les fatigues & les incommodités d'une marche très longue & très pénible.

Les troupes des deux Nations désiroient ardemment de pouvoir joindre les ennemis, mais ceux-ci ne s'en sont jamais mis à portée, cependant les différentes affaires qu'il y a eu leur coûtent en tués, blessés & déserteurs, cinq ou six mille hommes, & nous n'en avons pas perdu deux cent.





S P E C T A C L E S.

L Es Comédiens François ont continué avec le même succès les représentations de la *Gouvernante* ; cette Pièce pourroit être intitulée le triomphe de la Vertu , & les plus honnêtes gens sont ceux à qui elle a fait le plus de plaisir : nous allons en donner un Extrait , qui ne peut être qu'une esquisse fort imparfaite de toutes les beautés repandues dans cet Ouvrage.

La perte d'un Procès considérable a renversé totalement la fortune de deux malheureux époux , gens d'un grand nom , que ce malheur a réduits à la dernière misère avec une fille alors au berceau , seul fruit de leur hymen. On verra dans la suite que ce Procès où ils soutenoient une cause juste , fut perdu par la friponnerie d'un Secrétaire qui scut soustraire le titre décisif , & par la négligence du Rapporteur qui s'en rapporta à l'Extrait infidèle de ce traître ; depuis la perte de ce Procès , le mari a péri dans une guerre étrangere où il avoit pris de l'emploi , la mere a subsisté pendant quelque tems d'une pension modique qu'elle

avoit obtenue, mais cette pension ayant cessé d'être payée, elle n'a pu continuer à fournir à sa fille élevée dans un Convent les secours nécessaires, une maladie l'a même empêchée d'aller l'y reprendre, & pendant ce tems une Baronne, riche veuve, touchée des graces d'Angelique, c'est le nom de la jeune fille, l'a prise chés elle sans la connoître à l'âge d'environ dix ans, elle la appelée sa nièce, & cette jeune enfant a cru l'être en effet. Il y a quatre ou cinq ans qu'elle a été retirée du Convent par la Baronne qu'elle croit sa Tante; telle est l'avant-scène que l'Auteur éclaircit par degrés, & à proportion que la connoissance de chaque incident est nécessaire à l'action.

Angelique ouvre la Scène avec Juliette sa Suivante; le Spectateur apprend par leur entretien, qu'un jeune homme nommé Sainville fils d'un Président qui demeure dans la même maison que la Baronne, a été amoureux de la jeune Angelique, qui n'étoit pas insensible à son amour, que depuis trois mois ce jeune homme ayant été forcé par ses parens à se repandre dans le grand monde, il a négligé Angelique qui se croit abandonnée, une Gouvernante que cette jeune personne a depuis six mois, s'est emparée de sa confiance, & a acquis sur elle assez d'autorité pour qu'elle n'agisse plus que

F V

par ses conseils, la jeune Suivante essaye en vain de prendre le parti de Sainville auprès d'Angelique, qui dans la tristesse où elle est plongée, souhaiteroit de retourner au Convent son premier azile.

L'une & l'autre se retirent à la vue de la Baronne qui paroît avec le Président, pere de Sainville, ce Magistrat a fait perdre il y a douze ans un Procès juste qui a ruiné une famille illustre, par la négligence qu'il a eu de se laisser tromper par son Secrétaire, le crime de ce traître étant connu, il veut le réparer en restituant la valeur de la perte qu'il a causée, mais il ne sçait à qui s'adresser, on a perdu la trace des malheureux que son imprudence a ruinés, & il a prié la Baronne de le seconder dans la recherche qu'il fait. On voit assés que ce Procès est le même que celui qui a ruiné les parens d'Angelique, dont le pere ayant été tué, & la mere ayant changé de nom & d'état, comme on verra dans la suite, sont fort difficiles à trouver. Cependant la Baronne a des soupçons, que le Président l'exhorte à éclaircir. Elle fort & le laisse avec Sainville son fils, dont le caractère ainsi que celui de son pere se développe dans cette scène, ces deux caractères sont de la plus grande beauté, & il y en a fort peu au Théâtre de cette force, ils ont encore le mérite de la nouveauté;

le Président veut ſçavoir ce que ſon fils penſe du monde au milieu duquel il ſ'eſt jetté depuis peu.

SAINVILLE:

Avec ſincérité ſ'il faut que je réponde ,
 J'ai vû que l'impudence eſt la Reine du monde ,
 Et qu'il faut quand on veut y faire ſon chemin ,
 Aller à la fortune avec un front d'airain ,
 Que l'Art d'en impoſer eſt le ſeul art utile ,
 Qu'une louange aride , une eſtime ſtérile ,
 Eſt tout ce qu'on accorde à peine aux gens de
 bien.

Nous tranſcrivons encore , de peur de l'affoiblir par un Extrait, ce que le même Sainville dit ſur *la bonne Compagnie*.

La bonne Compagnie , eh ! croyez-vous auſſi
 A cette rareté que l'on appelle ainſi ?
 J'ai tout vû , j'ai par-tout cherché cette merveille
 Dont le nom réſonnoit ſans ceſſe à mon oreille ,
 Mais ce n'eſt qu'un grand mot nouvellement admis,
 Qui n'a rien de réel , que l'uſage a transmis
 Par l'organe des fots dans la langue ordinaire ,
 Qui ſert à désigner un être imaginaire ,
 Ouvrage de l'orgueil & de la vanité.
 Tout cercle , tel qu'il ſoit , toute ſociété ,
 Croit en être de droit la véritable ſphère ,

F vj

132 MERCURE DE FRANCE.

Du bien, de la naissance, & telle autre chimere ;
De la fatuité, des airs & du jargon ,
Voilà tout ce qu'il faut pour usurper ce nom,
Quant à moi j'en appelle, elle est mal définie ,
Ce sont les mœurs qui font la bonne Compagnie.

Sainville dit encore dans cette scène plusieurs choses aussi fortement exprimées, lesquelles annoncent la fermeté & la droiture de son ame, & peignent vivement le ridicule de nos mœurs, la philosophie du Président est moins sauvage & plus douce, il connoît les travers des hommes, mais instruit par l'expérience, il a connu qu'il falloit s'y prêter.

Quand j'entrai dans le monde ,
Je le vis à peu-près des mêmes yeux ;
Chacun m'y déplaçoit & je déplûs à tous.

Mais il rompit son humeur, & il exhorte son fils à l'imiter.

Sachez donc vous soumettre à cette dépendance ;
L'usage des vertus a besoin de prudence ,
Dans un juste milieu la raison l'a borné ,
D'ailleurs il faut toujours que leur front soit orné
Des graces & des fleurs qui sont à notre usage ;
Quand la vertu déplaît, c'est la faute du sage.

Cette scène admirable perd beaucoup à être ainsi tronquée dans un Extrait, mais elle est telle qu'on peut assurer qu'elle fera à la lecture autant de plaisir qu'à la représentation. Les caractères du Président & de son fils feroient honneur à Moliere.

Sainville resté seul, paroît peu touché des maximes de son pere.

Mon bonheur dépend-il d'être au-dessus d'un autre,

De briller dans le monde un peu plus, un peu moins ?

Eh! bien; mon existence aura moins de témoins.

Est-ce un si grand malheur de n'éblouir personne,

De n'avoir que l'éclat que la probité donne ?

Quoiqu'il en soit enfin je serai dans le cas,

Et c'est un être heureux qu'on ne connoitra pas.

Sainville prend la résolution de retourner vers Angelique, & de se livrer tout entier à son amour, Juliette qui arrive, a un paquet de lettres à lui remettre, la joye qu'il ressent, parce qu'il croit que ce sont des lettres qu'Angelique lui a écrites pendant son absence, se change en désespoir lorsqu'il voit que ce sont ses lettres & son portrait qu'elle lui renvoie: le dépit de cet amant est peint aussi bien qu'on avoit droit de l'attendre de M. de la Chaussée, & l'acte finit par la réso-

lution que prend Sainville d'écrire à son infidelle une lettre que Juliette promet de rendre.

C'est la Gouvernante qui ouvre seule le second acte, on apprend par un monologue quelle est cette mere infortunée d'Angelique dont nous avons parlé sous un nom inconnu, & sans se faire connoître à sa fille, elle s'est réduite à être sa Gouvernante, afin de lui rendre au moins sous ce nom les soins & la tendresse d'une mere. C'est elle qui a montré à cette jeune personne le piège ou elle s'engageoit en aimant Sainville, & qui a obtenu d'elle qu'elle renvoyeroit les lettres & le portrait. Angelique qui survient ne lui cache pas que ce sacrifice lui a coûté, elle a encore plus de peine à promettre à sa Bonne qu'elle ne verra plus Sainville, celle-ci obtient encore plus difficilement, que s'il écrit, ses lettres seront renvoyées. La Gouvernante pour lui ôter sans ressource toutes les espérances qu'elle pourroit concevoir d'épouser Sainville, & lui montrer qu'il n'est point fait pour elle, lui déclare qu'elle n'est point la nièce de la Baronne, qu'elle est une Orpheline qui n'a rien à prétendre, c'est ici que l'Auteur place le récit intéressant de ce Procès dont nous avons parlé en exposant l'avant-scène; par cet art l'exposition devient une scène fort touchante; la

Gouvernante ne cache rien à Angelique, sinon qu'elle est sa mere & le principal personnage de la scène funeste qu'elle lui raconte. Enfin après lui avoir bien montré l'impossibilité qu'il y a qu'elle épouse jamais Sainville, elle la détermine, non sans beaucoup de peine à lui permettre de demander pour elle à la Baronne, qu'elle les renvoye toutes deux dans le Convent; à peine Angelique a t'elle souscrit à ce sacrifice, à peine la Gouvernante est elle sortie pour aller porter cette parole à la Baronne, Juliette paroît, elle a une lettre de Sainville à remettre à Angelique, mais il faut user d'adresse pour la faire tenir, l'artifice que l'Auteur a employé est neuf & agréable, mais comme il dépend de la suite d'un dialogue précis & vif, il est difficile de le faire sentir dans un Extrait, nous serions obligés de copier toute la Pièce, si nous voulions donner une idée exacte de toutes ses beautés. Après que Juliette a préparé l'esprit d'Angelique, la piquant à dessein, & lui faisant entendre que Sainville est bien éloigné de songer à elle, elle touffe, c'est à ce signal convenu qu'un valet doit lui apporter la lettre, Angelique ne s'y méprend pas, & Juliette feignant d'ignorer de qui elle est, l'ouvre toujours, & la lit malgré Angelique, mais au lieu de lire la véritable lettre, elle en compose une d'ima-

gination, par laquelle Sainville paroît fort peu touché du congé qui lui a été donné; il arrive dans cet instant où le dépit d'Angelique éclate, & il est avec raison fort étonné de tout ce qu'elle lui dit sur ce billet supposé, la lecture du vrai billet éclaircit tout, les amans se racommodent, il ne doit plus être question de Convent, Sainville déclare à sa maîtresse qu'il n'a jamais eu d'autre dessein que de l'épouser; dans la chaleur des protestations qui suivent cet éclaircissement, il se jette à ses genoux, la Baronne & la Gouvernante arrivent dans ce moment, les deux amans s'échappent chacun de leur côté. La Baronne est fort surprise, la Gouvernante désespérée la presse d'employer son autorité pour faire retourner Angelique au Convent; la Baronne témoigne sur ce sujet beaucoup de froideur, mais c'est dans le dessein d'éclaircir par-là les soupçons qu'elle avoit sur l'état de la fausse Gouvernante, en effet la chaleur que celle-ci met dans ses sollicitations auprès de la Baronne, est bien capable de faire découvrir la nature de l'intérêt qu'elle prend au sort d'Angelique, & des papiers qu'on a dû lui surprendre doivent achever de dévoiler ce mystère, c'est ce qu'on apprend par un court monologue de la Baronne, qui termine l'acte.

Angelique ouvre le troisième avec Juliette;

après un courte scène Sainville paroît, il ne doute pas qu'on n'ait résolu leur perte, que l'on ne soit prêt d'entraîner Angelique au Convent, où on réussira enfin à le lui faire oublier; il n'y voit qu'un remède, c'est que tous deux s'engagent par un écrit à s'aimer toujours & à s'épouser. Angelique étonnée de la proposition n'ose d'abord recevoir la promesse de mariage que Sainville lui présente, envain lui dit-il qu'étant Orpheline elle ne dépend de personne que d'elle, ces raisons ne suffisent pas pour la déterminer, mais Sainville la presse avec tant d'amour & de vivacité, qu'il est bien difficile qu'elle le refuse, Juliette qui faisoit le guet vient avertir les amans que le Président s'avance, Angelique fuit & va signer, tandis que Sainville reste avec son pere. La scène que ces deux hommes font ensemble, a fait sur tous les spectateurs l'impression la plus vive, nous ne craignons point de dire qu'il y en a peu d'aussi belles au Théâtre, & pour soutenir notre avis par des raisons sans réplique, nous allons transcrire ici une partie de cette scène.

L E P R E S I D E N T,

On voudroit votre avis sur un cas singulier.

S A I N V I L L E.

Mon pere, vous sçavez que jamais je ne flate.

238 MERCURE DE FRANCE

LE PRÉSIDENT

C'est par cette raison , l'affaire est délicate ,
Les conseils les plus vrais sont ici les meilleurs.

Un Juge affés habile , honnête homme d'ailleurs .
Vous riez ?

SAINVILLE.

C'est de voir ce titre imaginaire
Etre si constamment l'épithete ordinaire
Que s'accordent entr'eux les hommes indulgens.

LE PRÉSIDENT.

Ainsi vous ne croyez guère aux honnêtes gens.

SAINVILLE.

Ma foi , ceux que j'ai vû me font douter des autres.

LE PRÉSIDENT.

Mon fils , quels préjugés étranges que les vôtres !
Il est des gens de bien , je pense sur ma foi ,
Que vous ne jugez pas plus sainement de moi.

SAINVILLE.

Mon pere , en vérité , ce reproche me pique.

LE PRÉSIDENT.

Vous me croyez du moins un peu trop politique.
Eh ! prenez ou laissez les hommes tels qu'ils
font ;

Tout aussi bien que vous je les connois à fond ,
Mais je suis envers eux avec moins de rudesse ,
Indulgent par lumiere & non pas par foiblesse.
Mais revenons : enfin ce Juge en question
Fut chargé d'un Procès , dont la décision

Devoit à son rapport régler la destinée
De gens de qualité qu'un heureux hymenée
Venoit d'unir.

S A I N V I L L E.

Laiſſons la nobleſſe du ſang,
Aux yeux de l'équité tous ont le même rang.
Péſons les droits réels ; la plus haute naiſſance
Ne doit pas faire un grain de plus dans la balance.

LE P R E S I D E N T.

Oui , mais tout l'embarras eſt de bien rencontrer ,
Souvent le meilleur droit ne ſçait pas ſe montrer ,
Car vous n'ignorez pas qu'il n'eſt rien que n'em-
plove

Ce monſtre ingénieux à pourſuivre ſa proie ,
Dont le metier cruel & cependant permis
Eſt ſouvent de corrompre ou d'égarer Themis.
A ce fleau funeſte , à ce mal ſans remede ,
Ajoutez pour ſurcroit que la main qui nous aide ,
Peut ſe laiſſer ſurprendre , ou gagner , en effet
Ne ſçauroit on nous faire un infidèle Extrait ?

S A I N V I L L E.

Tout Juge qui ſ'en ſert a tort , c'eſt mon ſiſtème.
Mais il n'eſt paſtrop bon pour tout voir par lui-
même ,

Et ſ'il n'y donne pas tout ſon ſoin , tout ſon tems ,
Cette épargne eſt un vol qu'il fait à ſes cliens ;
Pourquoi ſe charge t-il des fortunes publiques ?

LE P R E S I D E N T.

Vous êtes bien rigide.

SAINVILLE.

Et des plus véridiques ;

Je prévois que ce Juge indigne de pardon ,
Fut comme il méritoit dupé par un fripon.

LE PRESIDENT.

Vous l'avez dit ; un traître , un serpent domestique ,

Priva la vérité de sa preuve authentique ;
Le titre disparut , le bon droit succomba ,
L'erreur dicta l'Arrêt , & le malheur tomba
Sur des infortunés trop pleins de confiance ,
Et qui n'avoient d'ailleurs aucune expérience.

SAINVILLE.

Mais leur Juge étoit fait pour en sçavoir plus qu'eux ,
Peut-il se consoler de leur désastre affreux ,
Et d'en avoir été la cause ?

LE PRESIDENT.

involontaire.

SAINVILLE.

Qu'importe ? il a laissé trahir son ministère ,
Il avoit un dépôt , à qui l'a-il remis ?
Si l'excuse avoit lieu , tout deviendroit permis.

LE PRESIDENT.

Le tems & le hazard firent enfin connoître ,
Mais trop tard , les excès qu'avoit commis ce
traître.

On sçut la vérité , le titre n'étoit plus ,
Et le Juge accablé de regrets superflus

Fut réduit à verser des pleurs trop légitimes ,
 Ensuite l'on apprit que l'une des victimes ,
 Cherchant à réparer les rigueurs de leur sort ,
 Sous un Ciel étranger avoit trouvé la mort ,
 Que sa veuve sans biens pour élever leur fille ,
 Unique rejetton d'une illustre famille ,
 L'avoit abandonnée aussi bien que son nom.

SAINVILLE.

Eh ! bien , s'il est ainsi , que me demande-t-on ?

LE PRESIDENT.

Ce que doit faire un Juge en ce malheur ^{très} extrême.

SAINVILLE.

Tout homme qui consulte est peu sûr de lui-même.

Eh ! que dire à celui qui ne se juge pas ?

LE PRESIDENT.

Mais vous, qu'aurez vous fait dans un semblable cas ?

Ce Juge le demande.

SAINVILLE.

Il veut que je prononce ?

Qu'il tremble ; mais à quoi servira ma réponse ?

Quoiqu'il en soit enfin , j'aurois déjà rendu

A ces infortunés tout ce qu'ils ont perdu ,

C'est à quoi je condamne un Juge qui s'abuse ,

Qu'il répare ses torts , s'il veut qu'on les excuse ;

L'ignorance & l'erreur font des crimes pour lui ,

LE PRESIDENT.

On prononce aisément dans la cause d'autrui.

Celui dont je vous parle est peu riche.

142 MERCURE DE FRANCE.
SAINVILLE.

Qu'importe ?

LE PRESIDENT.

La restitution pourroit être si forte ,

SAINVILLE.

La somme n'y fait rien , l'exacte probité

Ne peut jamais avoir de terme limité.

LE PRESIDENT.

Ainsi vous vous seriez exécuté vous-même?

SAINVILLE.

Assûrément :

LE PRESIDENT , *en souriant*,

Fort bien.

SAINVILLE.

Je vous paroïs extrême ,

Ma façon de penser contraire aux mœurs du temps

N'attirera sur moi que des ris insultans.

LE PRESIDENT.

Pardonnez moi , mon fils ;

SAINVILLE.

Que dites vous, mon pere ?

LE PRESIDENT.

J'ai pensé comme vous , j'ai fait plus & j'espere

Que vous y donnerez l'aveu le plus flatteur ;

Vous voyez le coupable & le réparateur.

SAINVILLE.

Vous ?

LE PRESIDENT.

Moi-même.

SAINVILLE.

Ah ! grand Dieu , que ma source m'est chere !
 Que je suis enchanté de vous avoir pour pere !
Il l'embrasse.

Pardonnez ces transports à mon cœur éperdu,

LE PRESIDENT.

Si tôt que je l'ai pû , j'ai fait ce que j'ai dû ,
 Et je viens d'expier ma méprise funeste ;
 Il vous en coutera ;

SAINVILLE.

Votre vertu me reste.

LE PRESIDENT.

Ah ! qu'il m'est doux de voir que je renais en vous ?
 O ! Pere fortuné,

SAINVILLE.

Vous méritez de tous

La vénération , l'estime la plus haute ;
 Que vous êtes heureux d'avoir fait une faute
 Qui vous a procuré l'heureuse occasion
 De faire une si belle & si bonne action !

Le Président apprend ensuite à son fils qu'un de ses amis fort riche lui destine sa fille , mais Sainville est fort éloigné de consentir à ce mariage , il donne à son pere des raisons dont celui-ci ne se satisfait pas , le pere sort pour aller travailler à conclure cette affaire malgré les répugnances de son fils. Celui-ci ne reste pas long-tems avec Ju-

liette qui arrive, & enfin elle laisse la Baronne & la Gouvernante sur le Théâtre. La Baronne qui a découvert le secret de son sort, veut en vain l'en faire convenir, ce n'est qu'avec une peine extrême qu'elle lui arrache l'aveu de ce mystère, elle ne l'a point, dit elle, révélé au Président, qui content de se faire justice ne connoît pas la personne qui en est l'objet, il arrive sur ces entrefaites désespéré de ce qu'on lui a renvoyé la restitution dont il avoit chargé la Baronne, vous vous êtes sûrement méprise, lui dit-il, la Gouvernante prend ici la parole & l'assûre que c'est lui qui s'est trompé, qu'ayant cru rendre un Arrêt juste, il ne devoit rien à sa victime, le Président insiste en vain, la Gouvernante qui feint de parler pour une autre, ne cède point dans ce combat d'une rare générosité, & lorsqu'elle est sortie, le Président ne doute plus que ce ne soit là sa victime, & sort résolu à faire de nouveaux efforts pour lui faire accepter le sacrifice qu'il lui offre.

On a vû que dans les trois premiers actes une partie des secrets des Acteurs est éclaircie. Le Président connoît la Gouvernante pour sa victime, mais il ne sçait pas qu'Angelique est sa fille, il ignore l'amour de Sainville, & il n'a rien fait jusqu'à ce qu'il ait déterminé cette généreuse infortunée à accepter la réparation qu'il lui offre. La Gouvernante

remante qui connoit l'amour de Sainville ;
 n'est point instruite des engagemens que ce-
 lui-ci vient de contracter avec Angelique ,
 mais la confiance naïve de cette dernière
 trahira bientôt son secret. Dans la scène qu'el-
 les ont ensemble & qui ouvre le quatrième
 acte , la Gouvernante feint de ne l'avoir pas
 vuë à la surprise du second acte , afin de n'a-
 voir point de reproches à lui faire , mais
 Angelique voulant justifier son amant &
 montrer à la Gouvernante qu'il n'a que des
 desseins vertueux , lui rend compte de leur
 engagement, & lui en communique le titre ;
 surprise de cet événement , la Gouvernante
 après avoir dit à la pupille ce qu'une telle
 occasion exige, refuse de lui remettre le pa-
 pier qu'elle lui a confié ; Sainville qui sur-
 vient fait d'inutiles efforts pour la fléchir ,
 il lui propose même de les faire conduire tou-
 tes deux dans une retraite où il ne pour-
 ra les voir jusqu'à ce que son pere ait con-
 senti à cette union, la Gouvernante inflexi-
 ble. n'adopte aucun de ces arrangemens ; ces
 deux scènes sont fort belles & fort interes-
 santes mais la longueur déjà trop grande de
 cet extrait nous empêche de nous y arrê-
 ter , enfin la Gouvernante remet la promes-
 se de mariage au Président qui est justement
 surpris que son fils se soit engagé sans son aveu ;
 on sent aisément combien ces situations sont

G

touchantes ; qu'il use , dit le Président à Angelique en parlant de son fils.

Qu'il use contre lui de sa severité ,
 Devoit il vous laisser ignorer qu'à votre âge ,
 S'engager sur la foi d'un pareil mariage ,
 Est un vol que l'on fait à ceux dont on dépend ?
 L'Amour rend comme un autre un sage inconséquent

ANGELIQUE.

Il ne m'a point ravie à ceux dont je suis née.
 Dès ma plus tendre enfance ils m'ont abandonnée,

Elle apprend au Président que la Baronne n'est point sa tante , & cet éclaircissement qui alarme Sainville fait naître sur l'état de cette fille de justes soupçons dans l'esprit du Président , il les quitte sans leur rien promettre , mais sans les désespérer , & leur séparation termine l'acte.

Après une courte scène de Juliette & de Sainville, qui veut en vain parler à sa maîtresse. & un monologue aussi court de Juliette . Angelique se trouve avec sa Gouvernante , c'est ici que se fait la reconnoissance de la mere & de la fille , cette mere inexorable veut toujours emmener sa fille , mais le Président qui est enfin éclair sur le sort de la mere & de la fille, détermine la premiere à consentir à l'union de Sainville & d'Angelique , & la Baronne pour achever de sa

résoudre assure son bien au deux époux.
 Les beautés supérieures dont cette Pièce
 est remplie justifient les applaudissemens du
 public. Envain feroit on quelques objections
 sur la texture de la pièce. Où sont les Ou-
 vrages sans défauts? Les grands hommes qui
 font l'honneur de notre Littérature n'ont pas
 atteint ce haut degré de gloire, en faisant
 des Ouvrages sans faute, mais en mettant
 dans ces Ouvrages des beautés d'un ordre
 supérieur; quelle pièce plus belle que le Cid?
 cependant combien de défauts n'y a-t'on pas
 relevés? Cet esprit de critique est plus que
 jamais devenu l'esprit de notre siècle. On
 analyse tout, on examine tout, & l'examen
 étouffe le sentiment. Bien des gens croyent
 faire parade de beaucoup d'esprit en rele-
 vant les défauts légers d'un Ouvrage qui
 étincelle de beautés brillantes, mais bien
 loin qu'en apercevant ainsi des taches que
 l'esprit le plus borné peut remarquer, ils
 fassent preuve de leurs lumieres, ils mon-
 trent au contraire qu'ils sont des aveugles,
 puisqu'avec des yeux meilleurs, ils auroient
 été si frappés des endroits lumineux, qu'ils au-
 roient negligé de remarquer les autres. Si
 l'on a fait quelques critiques de la Pièce de
 M. de la Chaussée, il est suffisamment vengé
 par le public qui met sa pièce au rang des
 meilleures de notre Théâtre.

LES MERGURE DE FRANCE,

Nous ne quitterons point cette matière sans parler d'une objection vague qui attaque en général le genre des pièces de M. de la Chaussée. Un Critique fort accrédité avoit défini ce genre *le Comique Larmoyant*, & le jeu de mots joint à l'autorité que ce Critique s'étoit acquise a fait repeter cette objection par plusieurs de ses échos accoutumés à chercher un avis dans les feuilles périodiques. Cette objection ne mériteroit pas de réponse s'il n'y avoit que de bons esprits. Si c'est un nouveau genre que M. de la Chaussée a créé, dès qu'il nous fait plaisir, recevons ce présent avec reconnaissance; mais on va à la Comédie, dira-t-on, pour rire & non pas pour pleurer, oui à la farce, mais si ce principe étoit vrai, on proscriroit beaucoup de bonnes Comédies consacrées par les suffrages constans du public, & auxquelles on rit fort peu.

Le haut comique, le comique noble ne peut pas exciter des ris perpetuels, il faut souvent qu'il soit serieux. Or quand il est impossible de faire rire le Spectateur, n'est-il pas heureux que l'on cherche à l'attendrir? Envain nous diroit on que la Tragédie & la Comédie ont leurs bornes prescrites, & que l'une ne doit pas empiéter sur les droits de l'autre, vainej allégation & qui n'a aucun fondement. L'objet de l'une & de

l'autre est de peindre les mœurs, & de nous rendre meilleurs en nous exposant un tableau fidèle des vertus & des vices. La Tragedie représentant des Héros élève l'ame au-dessus d'elle-même ; en nous peignant de grands hommes, elle nous accoutume à désirer de les imiter, elle nous donne, pour ainsi dire, une plus grande idée de nous-mêmes, ce qui est un acheminement à devenir meilleurs ; de même en nous montrant des coupables que nous devons detester, elle nous accoutume à avoir horreur du crime. Mais ce ne sont là que des vûes générales pour le commun des hommes, la Comédie a un objet plus particulier, elle descend dans le détail des vices, des défauts, des ridicules de chaque état, de chaque profession ; comme les hommes n'ont que trop souvent plus de honte d'être ridicules que d'être malhonnêtes gens, le moyen le plus sûr de les corriger de leurs défauts, est de leur en montrer les ridicules, & c'est celui que les Poètes comiques ont choisi le plus souvent, mais ce n'est pas le seul, il y a des défauts dont il importe de corriger les hommes, & qui ne sont pas susceptibles de ridicule. Par exemple la morale qui résulte de la scène que le Président a au troisiéme acte avec son fils, n'étoit pas de nature à être traitée dans le genre ordinaire. Cependant l'objet des Poë-

50 MERCURE DE FRANCE.

res dramatiques étant de nous exciter à la vertu , toute action qui peut nous porter à la vertu est donc de leur ressort , or cette action n'étant point & ne pouvant être du genre de la Tragédie , elle étoit donc de celui de la Comédie que l'on subdivisera , si l'on veut , en deux genres , mais dont aucun ne sera subordonné à l'autre , car si l'objet de la Comédie , est de corriger les mœurs , le genre qui aspirera à corriger les défauts les plus importans sera le meilleur , & conséquemment le plus utile.

L'Académie Royale de Musique a continué les représentations alternatives de la Tragédie de Persée. La charmante Méduse a toujours les mêmes applaudissemens , & le Ballet est composé de fragmens choisis au goût du public.

Le Vendredi 17 Février on a repris Armide, & Mlle. Chevalier a toujours joué ce beau rôle à la satisfaction unanime de ses Auditeurs.

On a représenté sur le Théâtre de la Cour Lundi 13 un Ballet intitulé l'*Année Galante*. Les paroles sont de M. Roy , Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Auteur connu par différens ouvrages.

La Musique est de M. Mion habile Maître de chant & compositeur de Nitétis, Tragedie lyrique.

Les deux Auteurs ont obtenu de justes applaudissemens. La Musique est agréable, variée, harmonieuse. M. Roi a soutenu sa réputation; l'acte de la Mineide sur tout a paru très-ingenieux & très-neuf.

Les entrées de tous les divertissemens de l'Année Galante sont de M. de Laval compositeur des Ballets du Roi.

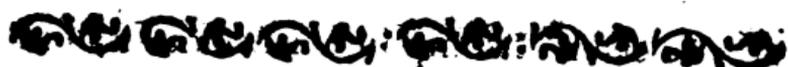
Les habits ont été dessinés par M. Peronnet dessinateur des fêtes de Versailles & de l'Académie Royale de Musique.

Toutes ces différentes parties d'un spectacle ingenieux & varié ont eu un succès égal, accordé par le goût & l'amour des talens.

Outre tous les excellens sujets qu'on admire à Paris sur le Théâtre de l'Opéra. M. de Laval le fils, Mlle Verrieres jeune Actrice de la troupe de Bruxelles, Mlle. Himblo, & la gracieuse petite Puvignée en unissant leurs agrémens aux idées riantes du compositeur de leurs danses ont augmenté les plaisirs de leurs augustes spectateurs.

Nous en donnerons l'extrait dans le prochain Mercure,

G iiij



LE Concert Spirituel exécuté au Louvre le Jeudy deux de ce mois jour de la Chandeleur a commencé par *Confiteor*, Motet de Monsieur de la Lalande qui a été suivi d'un Concerto de M. Blavet; & du *Confitemini*, aussi de M. de la Lande; Mlle. Riquier jeune musicienne arrivée de Marseille, fit admirer l'étendue & la légereté de sa voix dans un verset qu'elle chanta avec un applaudissement général. Le Concert fut terminé par le *Magnus Dominus* & un Concerto de M. de Mondonville.

Les Comédiens Italiens donnerent le 28 Janvier le *Faux Marquis* en trois actes avec un divertissement, & le 9 Février l'amusante Comédie du *Prince de Salerne* fut précédée d'un divertissement à l'occasion de l'Auguste mariage célébré sincèrement dans toute la France. Cet ingénieux morceau est parfaitement écrit & semé de traits fins qui nomment l'auteur.

Il est imprimé & se trouve chés *Prauls* fils, Quai de Conti à la descente du Pont-neuf à la Charité.

e
r
i
i
i
i

1917
MAY 10
1917
AND
STATIONS

JETTONS DE L'ANNEE 1747.



LX

F E V R I E R 1747. 153

La Foire St. Germain a ouvert le 3 Fé-
vrier. La troupe du sieur Restier y continue
ses exercices ordinaires.

Le nouveau spectacle Pantomime doit
exciter la curiosité du public par deux Turcs
qui font tant sur le Théâtre que sur la cor-
de lâche. des tours singuliers & qui méritent
l'applaudissement des spectateurs



E X P L I C A T I O N

D E S J E T T O N S

de l'année 1747.

T R E S O R R O Y A L.

Le Soleil élevant des vapeurs qui forment
des nuages.

Legende. *Terris, non sibi.*

Ce n'est point pour lui, c'est pour le bien
de la terre.

Exergue. Trésor Royal.

1747

Gy

PARTIES CASUELLES.

Un arbre fruitier que l'on taille.
Legende. *Juvat annua cura.*

Tous les ans il demande de nouveaux soins.
Exergue. Parties Casuelles.

1747

MAISON DE LA REINE.

Une Grenade.
Legende. *Non ex corona pretium.*

Sa couronne n'en fait pas tout le prix.
Exergue. Maison de la Reine.

1747.

CHAMBRE AUX DENIERS.

Le Nil appuyé sur son Urne, qui répand
son eau féconde dans les Campagnes.

Legende. *Nunquam siccabitur astra.*
Elle ne tarira jamais.

Exergue. Chambre aux deniers.

1747.

EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.

Jupiter sur un nuage , la foudre à la main.

Legende. *Paratus ponere.*

Il est prêt à la poser.

Exergue. Extraordinaire des Guerres.

1747.

ORDINAIRE DES GUERRES.

Des éléphans armés en guerre.

Legende. *Tot acies.*

Chacun d'eux est une armée.

Exergue. Ordinaire des guerres.

1747

M A R I N E.

Une Bouffole de Mer montée sur ses pivots.

Legende. *Dubiis secundisque rebus recta.*

Elle est juste dans les tems orageux ,
comme dans les tems favorables.

Exergue. Marine.

1747.

G vj

G A L E R E S.

Un Oiseau de proye encapuchonné sur sa perche.

Legende. *Impatiens pugna.*

Le moment du combat tarde à son impatience.

Exergue. Galeres

1747

B A T I M E N T S D U R O I.

Minerve appuyée d'une main sur sa lance avec son casque & son ægide, tenant de l'autre main un niveau.

Legende *Consociare amat.*

Elle sçait concilier la guerre & les Arts,

Exergue. Bâtimens du Roi.

1747

A R T I L L E R I E.

Trois Lys deffendus par un Dragon vomissant des tourbillons de feu, & mettant

en fuite un Aigle , un Léopard , & un Lion.

Legende. *Tutatur sic lilia fulmen.*

C'est ainsi que la foudre met les lys à
couvert.

Exergue. Artillerie

1747.

Exergue. Les trois Déeses du Théâtre,
Melpomene , Thalie & Terpsicore.





JOURNAL DE LA COUR,

DE PARIS, &c.

LE 23 du mois dernier pendant la Messe du Roi, l'Evêque de Rhodéz prêta serment de fidélité entre les mains de Sa Majesté.

Le même jour la Cour quitta le deuil qu'elle avoit pris pour feuë Madame la Dauphine.

Le Roy a distrait du département du Secrétaire d'Etat des affaires étrangères, & a réuni à celui du Comte de Saint Florentin la haute & basse Guyenne dans laquelle sont comprises les Intendances de Bordeaux & d'Auch; la Normandie qui renferme les généralités de Rouën, de Caen & d'Alençon; la Champagne & la partie de la Brie, qui depend de la généralité de Châlons; la Ville & la généralité de Lyon, & la Province de Berry.

Le 22 du mois dernier l'Evêque de Rhodéz fut sacré dans la Chapelle du Noviciat des Jésuites par l'Archevêque de Rouën assisté des Evêques de Laon & de Bayeux.

Le 2 de ce mois Fête de la Purification de la Sainte Vierge, les Chevaliers Commandeurs & Officiers de l'Ordre du St. Esprit s'étant assemblés dans le Cabinet du Roi, Sa Majesté se rendit à la Chapelle étant précédée de Monseigneur le Dauphin, du Duc de Chartres, du Comte de Clermont, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu & des Chevaliers. Le Roi après avoir assisté à la bénédiction des cierges & à la proces-

tion entendit la grande-Messe célébrée pontificallement par l'Archevêque de Fours, Prélat Commandeur de l'Ordre. La Reine & Mesdames de France entendirent la même Messe dans la Tribune;

Leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France ont assisté à la prédication du Pere Hericourt Théatin, & ensuite aux Vêpres chantées par la Musique.

Le 1^{er} de ce mois la Reine communia par les mains de l'Archevêque de Rouen, son Grand-Aumônier.

Le 31 du mois dernier le Baron de Keller Ministre Plénipotentiaire du Duc de Wirtemberg eut une audience particulière du Roi. Il fut conduit à cette audience ainsi qu'à celles de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Madame & de Mesdames de France par M. de Verneuil Introduteur des Ambassadeurs.

M. du Theil Secrétaire du Cabinet du Roi a été nommé par S. M. pour remplacer le Marquis de Puyfieux aux conférences de Breda.

Le Roi en considération des services de feu M. de Verneuil a accordé à son fils l'agrément de la charge de Secrétaire du Cabinet, & S. M. lui en a attribué en même tems les fonctions.

Le 1^{er} de ce mois M. Cochet Recteur de l'Université se rendit à Versailles étant accompagné des Doyens des Facultés & des Procureurs des Nations, & suivant l'ancien usage il eut l'honneur de présenter un cierge au Roi, à la Reine & à Monseigneur le Dauphin.

Le même jour le Pere Hubault Vicaire Général des Religieux de la Mercy accompagné de trois Religieux de leur Couvent du Marais eut l'honneur de présenter un cierge à la Reine pour

satisfaire à l'une des conditions de leur établissement fait à Paris en 1615 par la Reine Marie de Medicis.

Le Pere du Baudory l'un des Professeurs de Rétorique du Collège de Louis le Grand y prononça le 30 du mois dernier un discours latin en présence de l'Archevêque de Paris, de plusieurs autres Prélats & d'un grand nombre de personnes de distinction. Il examina dans ce discours *ce qu'on doit penser des Auteurs de nouveaux systèmes.*

On a reçu avis de Treves que Dom Paul le Jeune Prieur de l'Abbaye de S. Martin, situé dans l'Electorat de ce nom avoit été élu Abbé de cette Abbaye.

Le 13 de ce mois le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique pour l'anniversaire de Madame la Dauphine mere du Roi.

Le 15 Mercredi des Cendres le Roi a reçu les Cendres des mains du Coadjuteur de Strasbourg. La Reine les a reçues des mains de l'Archevêque de Roïen, son Grand Aumônier, Monseigneur le Dauphin des mains de l'Abbé de Lascaris Aumônier du Roi, & Madame la Dauphine des mains de l'Evêque de Bayeux, son Premier Aumônier.

L'ouverture de l'Assemblée générale du Clergé de France se fit le 12 de ce mois dans l'Eglise des Grands Augustins par la Messe du St. Esprit, à laquelle les Prélats & les autres Députés, qui composent l'Assemblée communierent. L'Archevêque de Tours y officia pontificalement, & le Sermon fut prononcé par l'Evêque de Troyes.

L'Assemblée a élu pour Présidents l'Archevêque de Tours, l'Archevêque de Paris, l'Archevêque

d'Arles, l'Evêque de Mende, l'Evêque de Silteron & l'Evêque de Grenoble. L'Abbé de Nicolay est Promoteur, & l'Abbé de Breteuil Secrétaire.

Le 12 les Prélats & les autres Députés rendirent leurs respects au Roi. Ils s'assemblerent au Château de Versailles dans la Sale qui leur avoit été destinée, & le Comte de St. Florentin Secrétaire d'Etat étant venu les prendre pour les présenter à S. M., ils furent conduits à l'audience du Roi par le Marquis de Brezé Grand-Maitre des Cérémonies avec les honneurs qui se rendent au Clergé lorsqu'il est en Corps, les Gardes du Roi étant en haye sous les armes dans leur Sale, & les battans des portes étant ouverts. L'Archevêque de Tours complimenta S. M. au nom du Clergé.

Les mêmes Députés eurent audience de la Reine & de Monseigneur le Dauphin.

Le lendemain l'Assemblée par une délibération unanime accorda le secours de onze millions demandé de la part du Roi par les Commissaires de S. M., lesquels étoient le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat, M. d'Ormesson & M. de Brou Conseillers d'Etat ordinaires au Conseil Royal des Finances, & M. de Machault d'Arnouville Controlleur Général des Finances.



R E L A T I O N

De l'Ambassade de M. le Duc de Richelieu à Dresde.

Monsieur le Duc de Richelieu nommé Ambassadeur Extraordinaire du Roi pour aller faire la demande de la Princesse Marie-Joseph.

162 MERCURE DE FRANCE:

de Pologne pour Monseigneur le Dauphin arriva à Dresde le 25 Decembre 1746 à neuf heures du soir en poste avec cinq carosses & une trentaine d'hommes à cheval qui portoient des flambeaux.

Le Maître des Cérémonies de la Cour étoit venu au-devant de lui à une journée de distance pour le complimenter de la part du Roi de Pologne Electeur de Saxe, sur son arrivée à Dresde; en arrivant dans la Ville il fut conduit dans un Palais magnifique que le Roi de Pologne lui avoit fait préparer & meubler où il alla descendre, il y trouva des Officiers du Roi de Pologne de toute espece, des Pages, des Coureurs, des Heyduques & Valets de pied pour le servir. M. le Comte de Sehornberg, de la même famille que celui qui a été Marechal de France, avoit été nommé par le Roi pour lui servir de Grand-Maître & pour faire les honneurs de sa maison, où il trouva à son arrivée des tables servies magnifiquement par les Officiers du Roi pour lui & toute sa suite, ce qui a continué pendant son séjour à Dresde excepté le jour de la demande qu'il a donné une très-belle Fête, qui a été servie par les Officiers particuliers.

Aussitôt que M. le Duc de Richelieu eut donné part de son arrivée, il reçut les visites de tous les Princes, Seigneurs & Ministres de la Cour.

Le 26 lendemain de son arrivée M. le Duc de Richelieu eut une audience particuliere du Roi, de la Reine & des Princes & Princesses de la Famille Royale.

Le Roi lui fit l'honneur de l'inviter à diner le sur-lendemain, & deux jours après il fut pareillement invité chés le Prince Royal où il se rendit.

Le 7 Janvier fut designé pour le jour de l'audience publique & pour faire la demande en Cérémonie ; tout avoit été préparé pour cela.

M. le Comte de Rex Ministre du Cabinet & Chevalier de l'Ordre de St. André de Russie, vint prendre M. le Duc de Richelieu chés lui dans un des carosses du Roi à dix heures du matin, & le Cortège se mit en marche dans l'ordre suivant.

Il commença par les carosses des Chambellans & Ministres, ensuite celui du Comte de Rex & sa livrée.

Après suivoit une partie de la livrée de M. le Duc de Richelieu.

4 Coureurs.

2 Suisses.

30 Valets de pied.

Ensuite marchoit la livrée du Roi, 2 Pages du Roi à la tête des six chevaux du carosse de Sa Majesté où étoit M. le Duc de Richelieu, ayant dans le fond à sa gauche M. le Marquis des Illarts, & sur le devant M. le Comte de Rex ; les Pages de M. le Duc de Richelieu au nombre de dix marchoient aux deux côtés du carosse vêtus magnifiquement aussi bien que toute la livrée, & les Heyduques marchoient à côté des Pages.

Trois carosses de l'Ambassade suivoient.

Puis celui du Nonce.

Celui du Ministre d'Espagne.

Celui du Ministre de Prusse.

Celui du Ministre de Baviere, tous attelés de six chevaux, ensuite nombre de carosses remplis de Gentilhommes.

Les rues étoient bordées de troupes de distance en distance, la garde sous les armes tam-

bour battant ; on marcha dans cet ordre du Palais de M. le Duc de Richelieu au Palais du Roi, il fut reçu à la descente du carosse par quatre Gentilshommes de la Chambre du Roi & au haut de l'escalier par quatre Chambellans, & à l'entrée des appartemens après la Sale des Gardes par le Marechal de la Cour qui le conduisirent jusqu'à la Chambre qui précédoit celle d'audience, en traversant les appartemens du Roi qui étoient remplis de touté la Noblesse & des Seigneurs & Officiers de la Cour superbement vêtus. Alors M. le Comte de Bruhl Premier Ministre & Grand Chambellan alla avertir le Roi de l'arrivée de M. le Duc de Richelieu & l'introduisit à la Chambre d'audience où le Roi l'attendoit sur son Trône, après l'audience M. le Duc de Richelieu fut reconduit de la même façon & avec les mêmes cérémonies, il alla ensuite chés la Reine & les Princes & Princesses, après quoi il retourna à son Palais dans le même cortége, & pendant sa marche il faisoit jeter de l'argent au peuple.

Le même jour M. le Duc de Richelieu donna une Fête magnifique, elle commença l'après-dinée par un concert Italien exécuté par les plus célèbres de la musique du Roi de Pologne, les paroles étoient faites au sujet du mariage, de la composition de l'Abbé Pasquini, & la musique du sieur Ristori compositeur du Roi de Pologne.

Tout le Palais de M. le Duc de Richelieu étoit illuminé dans un goût merveilleux, on avoit élevé au-dessus de la porte un grand Baldaquin de velours cramoisi richement galonné d'or, au fond duquel on avoit placé les armes de Monseigneur le Dauphin & de la Princesse de

Saxe, & toute la façade étoit ornée de peinture, de devises & d'emblemés; plusieurs fontaines de vin couloient dans les places voisines du Palais de M. le Duc de Richelieu.

A neuf heures les Dames & les Seigneurs se mirent à table au nombre de plus de 400.

Après le souper le Bal commença & dura toute la nuit.

Le 8 M. le Comte de Bruhl Premier Ministre donna aussi une Fête magnifique où la même assemblée qui avoit assisté à celle de M. le Duc de Richelieu, se trouva.

Le 9 le contract de mariage fut signé & après la signature du contract, le Roi de Pologne fit présent à M. le Duc de Richelieu d'une très-belle épée garnie de diamans & envoya chés lui un beau service de Porcelaine.

Le lendemain 10 la Cérémonie du mariage fut faite par M. le Nonce assisté des Evêques de Cracovie & de Cujavie, en présence de toute la Cour, on avoit élevé un Autel dans une des Sales du Palais du Roi où se fit cette auguste célébration. Le Prince Royal de Pologne épousa au nom de Monseigneur le Dauphin la Princesse sa Soeur, la Salle étoit remplie de gradins où les Dames & les Seigneurs de la Cour furent placés pendant la Cérémonie, dans la plus grande & la plus brillante parure.

La musique étoit placée au fond de la Salle avec les trompettes & tymballes, l'on tira le canon & l'on fit plusieurs décharges d'artillerie pendant la Cérémonie.

Après la célébration du mariage, il y eut à 8 heures du soir dans une autre Sale du Palais Banquet Royal où Madame la Dauphine se plaça au milieu de la table, le Roi à sa droite &

166 MERCURE DE FRANCE.

la Reine à la gauche, ensuite les Princes & Princesses de la Famille Royale, M. le Nonce & Mrs. les Ambassadeurs de France, il y eut en même tems dans plusieurs autres Sales du Palais un nombre infini de tables servies pour les Dames, les Seigneurs, les Officiers de la Cour, toute la Noblesse & les personnes distinguées qui avoient assisté à la Cérémonie, pendant le souper il y eut musique, & il se fit encore plusieurs décharges d'artillerie, après le souper qui finit à 10 heures, toute la Cour passa dans la Sale du Bal qui commença par une danse avec des flambeaux qui est en usage dans le pays aux mariages des Princes & Princesses.

Après cette danse des flambeaux, on dansa quelques menuets, & le Roi prit Madame la Dauphine pour commencer la danse Polonoise. M. le Duc de Richelieu donna la main à la Reine pour le suivre, les Princesses & quelques Dames y danserent & cette danse où l'on va deux selon son rang termina le Bal qui finit à minuit.

Le même jour M. le Duc de Richelieu fit jetter au peuple quantité de Medailles d'or & d'argent qu'il avoit fait frapper à l'occasion du mariage.

Le lendemain 11 il y eut un opera Italien exécuté sur le grand Théâtre de la Cour par la musique du Roi,

Le 12 on tira un feu d'artifice sur l'Elbe qui étoit pour lors glacé, mais dont on avoit cassé les glaces pour que rien ne mit obstacle à l'exécution; tout le monde sçait que les Artificiers Saxons sont très-renommés pour la beauté & la variété de leurs artifices, & l'exécution de celui-ci répondit à l'opinion avantageuse qu'on en avoit.

DESCRIPTION

De la Décoration du Feu d'Artifice, tiré par ordre de Sa Majesté LE ROI DE POLOGNE Electeur de Saxe, le 12 Janvier 1747, pour le Mariage de Monseigneur LE DAUPHIN.

LA Décoration simple & sans aucun de ces grands ornemens, auxquels la briéveté du tems n'avoit pas permis de penser, représentoit la face d'un Jardin sur les bords d'un fleuve; elle consistoit dans deux Pavillons qui la terminoient, dans un corps d'Architecture en demi-cceintre, composé d'Arcades; dont la Courtine donnoit la forme au Jardin, & dans un Rocher qui faisoit le fond de ce Jardin & du Spectacle.

Les Pavillons étoient élevés sur une terrasse à laquelle on montoit de l'Elbe par trois grands escaliers, l'un au centre, & les autres sur les côtés.

Les Feux de différentes couleurs qui formoient & éclairoient toutes les parties de cet Edifice, retraceroient assés l'idée du Palais & des Jardins du Soleil qui couronnent la Décoration, si l'on n'y voyoit partout les attributs de l'Hyménée & des deux augustes Maisons de France & de Saxe-qu'il vient d'unir.

Sans vouloir examiner si la Saxe tire en effet son nom du mot *Saxum*, qui signifie *Rocher*, on a cru pouvoir hasarder l'allusion du mot Latin; & la partie la plus élevée de la Décoration représentoit un Rocher, du sommet duquel on voyoit jaillir l'eau la plus pure, & tomber par differens replis en nap-

168 MERCURE DE FRANCE.

pes dans des bassins que l'art avoit ménagés au pied de ce roc.

La Devise, *Purior è Saxo*, mise au haut du Rocher peut être appliquée & à la pureté du sang, & à celle de la vertu.

Les lumières qui composoient le dessein du Parterre, ne servoient qu'à éclairer deux grandes tiges de lys, sur lesquelles on voyoit deux fleurs avec quelques boutons, que l'on diroit n'attendre que le moment d'éclorre; autour de ces tiges, étoient les génies qui président au bonheur, à l'abondance, à la fécondité; quelques-uns s'empressoient à arroser ces tiges de l'eau qui tomboit du Rocher.

Tandis qu'ils travailloient ainsi à l'envi, deux Renommées se préparoient à porter au-bout de l'Univers les heureuses esperances que donnent ces lys, image d'une puissance dont la destinée est si unie à la sienne; l'une annonce ces esperances, & l'autre; l'amour qui en doit être le prix.

La première portoit pour Devise: *Crescent illa.*

Et la seconde; *Simul crescetis amores.*

L'Auteur de ce bonheur, l'Hyménée, ne pouvoit manquer d'avoir son Temple dans un spectacle fait pour le célébrer; la Grotte que la nature avoit formée dans le bras du Rocher, le devenoit; à l'entrée étoit l'autel du Dieu, brillant du feu* le plus pur, avec cette Inscription;

H Y M E N E O E T P A C I,

Au-dessus étoit le Dieu agitant son flambeau, symbole des nouveaux feux qu'il vient d'allumer; un Groupe d'amours marquoit par cette Inscription, qu'il portoit dans un étendart: *Face Nuptiali digna,*

* Ce feu étoit d'un verd plus brillant que l'émeraude.

que

que la Princesse méritoit le choix que le Dieu en a fait.

Quoiqu'il paroisse uniquement occupé de son triomphe & de sa joye, il n'oublie pas les soins qu'il doit aux deux autres augustes Mariages dont il mérite les apprêts, & déjà l'on voit dans l'éloignement des amours préparer par son ordre de nouvelles Couronnes, & vouloir enchaîner de guirlandes un Aigle & un Lion que l'on apperçoit à l'entrée du Temple, avec cette Inscription :

H Y M E N Æ I S S E R T A F U T U R I S .

L'Aigle & le Lion qui forment les Armes de Pologne & de Baviere, désignent assés le double Mariage qui doit unir ces deux Maisons.

Les Arcades qui formoient la façade de la Décoration, étoient toutes ornées de Statues qui représentent les Vertus, symboles & gages de la félicité du Mariage que l'Hymen célèbre, la Sageesse & la Douceur; & l'on n'a pas dû être étonné de voir au milieu d'elles les quatre augustes Princes & Princesses, qui font la principale partie & les plus grands ornemens de cette Fête; ils y étoient représentés par des Statues allégoriques; le Roi sous la forme de Cesar-Auguste, Monseigneur le Dauphin sous celle d'un jeune Romain, la Reine avec les attributs de la mere des Dieux, & Madame la Dauphine, avec ceux d'une Divinité du Printems, & tous avoient leur Inscription particuliere.

Celle du Roi : *Augusti Paternus in pueros animus.*

De la Reine : *Lata Deum parca.*

De Monseigneur le Dauphin : *Cava Deum soboles.*

De Madame la Dauphine : *Adde genus de conjugata.*

Tous les ornemens de la Décoration de cet Edifice servoient à désigner cet auguste Mariage; par-tout

on voyoit des Fleurs-de-Lys & des Dauphins couronnés.

Et outre les noms de *Louis* & de *Marie-Josephe* que l'on voyoit en chiffres * sur les pilastres des pavillons, on avoit mis aux centres des arcades, d'un côté l'Aigle blanc de Pologne, planant & fixant ses regards sur un Lys, avec ces mots :

CANDOR UTRIQUE DAT DECUS.

Et de l'autre, le même Aigle reposant, & portant dans son bec des Lys, au lieu de la foudre que la Poësie & la Peinture lui donnent, avec cette Devise :

PRO FULMINE FLORES.

L'un des frontons étoit aussi formé par les armes de Monseigneur le Dauphin, & l'autre par les armes de Madame la Dauphine.

Les fleuves qui accompagnoient les deux pavillons, & qui terminoient la Décoration, représentoient l'Elbe ** & la Seine; on voyoit que malgré l'éloignement qui les sépare, & que leur position dans la Décoration semble retracer, ils se regardoient mutuellement, & avec complaisance, comme des fleuves qui doivent désormais servir aux destinées d'un même Peuple, & comme des fleuves enfin d'un même Pays; leur Inscription étoit :

JAM NUNC POPULARIA FLUMINA

Toute la Décoration étoit couronnée par un grand

* Ces Chiffres étoient d'un feu d'azur le plus éclatant.

** Ce Fleuve étoit couvert de Dauphins en artifice & d'autres poissons en feu qui s'élevoient de l'eau dans l'air, & y formoient le plus beau spectacle du monde.

Soleil *, qui peut être considéré comme le signal du plus beau & du plus heureux jour pour les deux Maisons, & comme le symbole que celle de France a adopté.

Le 13 fut un jour consacré aux adieux de la famille Royale.

Le 14 Madame la Dauphine partit à 11 heures du matin de Dresde, elle reçut encore les adieux de la Cour qui fondoit en larmes, & témoignoit par sa juste douleur le regret de perdre une Princesse aussi chérie, elle y marqua toute la sensibilité qu'on pouvoit attendre de la bonté de son cœur & monta dans un carosse de parade du Roi entouré de toutes ses Gardes, & de tymbales & trompettes, plusieurs carosses suivirent, elle fit dans ce Cortège quelques tours dans la Ville au bruit du canon, toutes les rues étant bordées de troupes, elle sortit enfin de la Ville & alla à quelque distance descendre dans une maison de bois qu'on avoit fait construire exprès, entourée de plusieurs tentes pour les Seigneurs, elle quitta dans cette maison l'habit de Cour, & la parure qu'elle avoit pour prendre l'habit à la Polonoise avec lequel elle a fait le voyage jusqu'à Strasbourg.

Le deux Janvier 1747. une partie de la Maison du Roi destinée pour aller recevoir Madame la Dauphine sur la frontière d'Allemagne est partie de Versailles pour se rendre à Strasbourg où la Princesse étoit attendue le 26 du même mois.

Le détachement étoit composé de quelques Officiers de la Chambre & Garderobe, & de la bou-

* Il partit un artifice du Soleil de plus de quatre mille fusées de toutes couleurs, qui semblerent fendre les Cieux, en formant dans les airs une queue de paon d'une étendue prodigieuse; ce feu termina le feu.

che qui ne devoient servir qu'à Strasbourg.

Les détachemens des Gardes du Corps, de la Compagnie des Gardes de la Porte & de la Preyôté de l'Hôtel avoient aussi eu ordre de s'y rendre pour y arriver en même tems que le reste de la Maison.

Le 14 du même mois, Madame la Duchesse de Brancas Dame d'honneur de Madame la Dauphine, Madame la Duchesse de Lauraguais Dame d'Atours, & Mesdames la Marquise de Tessé, Comtesse de Lorges, de Champagne & Marquise de Fodoas Dames de compagnie de Madame la Dauphine partirent en poste dans les carosses du Roi, pour se rendre pareillement à Strasbourg, par la route de Franche-Comté.

Les détachemens de la Maison de Sa Majesté tant de la Chambre, Garderobe, Bouche, Office & Ecuries, qui devoient servir Madame la Dauphine à Strasbourg, & pendant sa route, partirent aussi le même jour en poste.

Le détachement de la bouche & Office étoit sous la conduite de M. Galler de Bauchène, Conseiller d'Etat, Me. d'Hôtel ordinaire du Roi, celui des Ecuries étoit conduit par M. des Angles Ecuyer de Sa Majesté, & Lieutenant Colonel de Dragons.

Mr. le Maréchal de la Fare Chevalier d'honneur de Madame la Dauphine, M. le Comte de Rubempré son Premier Ecuyer, & M. Desgranges Me. de Cérémonies du Roi se sont aussi rendus à Strasbourg.

Sa Majesté ayant été informée que Madame la Dauphine étoit arrivée à Strasbourg, envoya le Duc de Fleury l'un des Premiers Gentilhommes de la Chambre pour la complimenter de la part de Sa Majesté, la Reine envoya aussi

Le Comte de la Motte son Chevalier d'honneur pour le même sujet, & le chargea d'un très-beau Nœud de Diamans de grand prix, pour le présenter à Madame la Dauphine de la part de Sa Majesté.

Le 27 jour auquel Madame la Dauphine étoit attendue à Strasbourg, le Marechal de la Fare & la Duchesse de Brancas, chargés par le Roi de recevoir cette Princesse sur la frontière, se rendirent à une maison, située dans une Presqu'Isle que forme le Rhin entre la Redoute à Machicoulis & la Barriere de l'ancien terrain du Fort de la Pile, où devoit se faire la cérémonie de la remise. Madame la Dauphine y étant arrivée sur les quatre heures après-midi, le Prince Lubomirsky, que le Roy de Pologne Electeur de Saxe avoit nommé pour la conduire, la remit entre les mains du Marechal de la Fare & de la Duchesse de Brancas. Après cette cérémonie, ils presenterent à Madame la Dauphine une lettre de Sa Majesté, une de Monseigneur le Dauphin, & le Portrait de ce Prince. Madame la Dauphine partit ensuite pour venir à Strasbourg étant accompagnée des Dames & des Officiers nommés par Sa Majesté pour la recevoir. En approchant de cette Ville, elle trouva plusieurs Compagnies de Cavalerie & d'Infanterie de la Bourgeoisie, en habits uniformes, les premières très-richement habillées & montées sur de très-beaux chevaux, & une foule innombrable de Peuple, dont les acclamations réitérées marquerent la satisfaction qu'il avoient de voir cette Princesse. Elle fut reçue à la porte par les Magistrats qui lui rendirent leurs respects, elle entra au bruit de l'artillerie des remparts, les rues étant bordées des troupes de la Garnison, lesquelles étoient en haye

sous les armes. Le soir il y eut de magnifiques illuminations, & l'on tira sur l'eau vis-à-vis du Palais du Cardinal de Rohan où Madame la Dauphine a été logée pendant son séjour en cette Ville, un feu d'artifice dont cette Princesse a daigné paroître extrêmement satisfaite. Le 28 Madame la Dauphine a entendu la Messe dans l'Eglise Cathedrale, à la porte de laquelle le Comte de Blankenheim à la tête du Chapitre l'a complimentée. Les Corps qui sont dans l'usage de joürir de cet honneur, se sont acquittés du même devoir.

Madame la Dauphine étant partie de Strasbourg le 29., coucha le même jour à Colmar, le 30 à Belfort, le 31 à Vesoux, le 1^r. de ce mois à Langres, le 2 à Chaumont en Bassigny, le 3 à Bar-Sur-Aube, le 4 à Troyes, & le 5 à Nangis, où elle séjourna le 6. Dans toutes les Villes où Madame la Dauphine a passé, elle a reçu les compliments des Magistrats; elle a trouvé les rues rendues de Tapisseries, & la Garnison ou la Bourgeoisie en haye sous les armes, & un concours inexprimable de peuple s'est empressé d'aller au-devant de cette Princesse, dont les graces, la douceur & l'affabilité, accompagnées de l'air de dignité qui annonce une ame supérieure, ont inspiré l'amour & le respect à toutes les personnes, qui ont eu le bonheur d'approcher d'elle.

Le Roi se rendit au Château de Choisy le 5 Février & partit le 7, accompagné de Monseigneur le Dauphin, & de ses premiers Officiers & alla au-devant de Madame la Dauphine jusques auprès de Brie, & trouva cette Princesse à la croisée des chemins dont l'un conduit à Corbeil, & l'autre à Nangis où cette Princesse étoit arrivée dès le trois, aussi-tôt qu'elle aperçut le carosse du Roi elle des-

cendit du sien, & en approchant de Sa Majesté elle se jeta à ses genoux. Sa Majesté l'ayant relevée & embrassée, lui presenta Monseigneur le Dauphin, après cette entrevue le Roi fit entrer dans son carrosse Madame la Dauphine, & ensuite Monseigneur le Dauphin & la mena à Corbeil où Sa Majesté la conduisit dans l'appartement qui lui avoit été préparé.

Sa Majesté lui presenta les Princes qui s'y étoient rendus, & en suite fit apporter la magnifique parure de Diamans dont Sa Majesté a fait présent à cette Princesse. Mgr. le Dauphin lui presenta aussi un bouquet de Diamans blancs & de couleur.

Le Roy étant sorti de la Chambre de Madame la Dauphine pour passer dans un autre appartement de la même maison, & Mgr. le Dauphin étant aussi allé dans le sien pour s'y reposer, les Princes s'assirent au cercle chés Madame la Dauphine, ainsi que le Cardinal de Tencin, & après un moment de conversation s'étant levés, & ayant fait leur reverence à la Princesse ils se retirèrent.

On lui presenta alors les Ducs, les Ministres & les Seigneurs qui s'étoient rendus à Corbeil, ainsi que les principaux Officiers de la Maison de la Princesse, quelque tems après M. le Duc de Bouillon lui apporta une Cassette de la part du Roi, garnie de plusieurs Bijoux tels que Montres, Boîtes d'or, Etais de côté &c.

On laissa quelque tems la Princesse seule avec ses Dames, & ensuite le Roi revint à son appartement, pour passer avec elle dans la Sale où on avoit préparé une table de Lansquenet.

Le jeu dura jusqu'au soir, où les Princes & les Dames qui avoient accompagné Madame la Dauphine eurent l'honneur de souper avec le Roy.

Le lendemain 8 le Roi partit à midi de Cor-

beil avec Madame la Dauphine & Monseigneur le Dauphin pour la conduire à Choisy où la Reine s'étoit rendue. Le matin Sa Majesté s'étant avancée sur le chemin d'Essone près de la croisée du pavé de Choisy, & y ayant trouvé le Roi, leurs Majestés descendirent de carosse, & Madame la Dauphine se jeta aux genoux de la Reine, laquelle la releva & l'embrassa, Sa Majesté lui presenta Mesdames, après quoi le Roi & la Famille Royale monterent dans le carosse de la Reine & allerent à Choisy.

Le 9 au matin Madame la Dauphine partit de Choisy & arriva à Versailles à dix heures du matin, elle entra d'abord dans son appartement où le Roi vint la voir, Mesdames y vinrent aussi quelque tems après, elle se mit à sa toilette & vint à midi & demi étant accompagnée de Mesdames & des Princesses qui s'étoient rendues chés elle; elle passa par l'appartement de Monseigneur le Dauphin chés lequel les Princes s'étoient aussi rendus, & ils passerent dans l'appartement de la Reine pour l'accompagner chez le Roi.

A une heure leurs Majestés étant allées à la Chapelle Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine y reçurent avec les cérémonies ordinaire la Benediction Nuptiale par les mains du Coadjuteur de Strasbourg, Grand-Aumonier de France en survivance du Cardinal de Rohan.

La cérémonie étant finie & Madame la Dauphine rentrée dans son appartement, elle y reçut les serments de ses Officiers dans l'ordre suivant, sçavoir;

Du premier Aumonier, du Chevalier d'honneur, des Dames d'honneur & d'Atours, des premier Ecuyer, & M^e. d'Hôtel, du Sur-intendant de la Maison, de ses deux Sgretaires des com-

mandemens , de l'Intendant général des Finances de la Maison , & du premier Medecin qui sont les seuls qui prêtent le serment entre les mains.

Mesdames s'étant ensuite rendues dans la chambre lui présenterent leur presents, qui étoient composés, l'un d'une magnifique Aigrette de Diamans, l'autre de six fleurons en ponçons de Diamans.

Ensuite elle dina à son grand couvert avec Mgr. le Dauphin & Mesdames.

Le même jour le Roi & la Reine accompagnés de Mgr. le Dauphin de Madame la Dauphine & de Mesdames se rendirent dans la Sale qui a été construite en 1745, où il y eut un magnifique Bal paré , après lequel leurs Majestés, Mgr. le Dauphin, Madame la Dauphine & Mesdames souperent avec les Princesses.

Après le souper on passa dans l'appartement de la Reine où après avoir resté un heure on en sortit pour mener Mgr. le Dauphin & Madame la Dauphine dans leurs appartemens, le coucher se fit à la manière & avec les cérémonies ordinaires.

Le 10 Madame la Dauphine accompagnée de Monseigneur le Dauphin passa à une heure chés la Reine quelle suivit à la Messe, d'où elle revint diner chés elle à son petit couvert avec Mgr. le Dauphin.

Le soir il y eut appartement dans la grande Galerie magnifiquement ornée.

La nuit du Vendredi au Samedi , Bal masqué dans les Galeries & dans tous les grands Appartemens ; l'affluencé des masques y fut très-grande.

Le samedi Comédie sur le Theatre ordinaire , & souper au grand couvert chés la Reine.

Dimanche appartement & grand couvert.

Lundi représentation du Ballet de l'Année Galante sur le Théâtre dans le manège couvert.

H v

Mardi appartement & Bal masqué la nuit.

Le jour du Mariage ainsi que le 10 & le 14 le Château & les Ecuries furent illuminés, toutes les parties de ces Bâtimens étant éclairées par un triple cordon lumineux & par un grand nombre de Girandoles.

Maison de Madame la Dauphine.

Le Roi a conservé tous les Officiers que Sa Majesté avoit nommés pour servir feu Madame la Dauphine. M. l'ancien Evêque de Mirepoix ayant cependant supplié Sa Majesté de disposer de la place de Premier Aumônier dont il étoit revêtu, Sa Majesté y a nommé M. l'Evêque de Bayeux, Sa Majesté a pareillement nommé Madame la Comtesse de Rubempré Dame de Compagnie surnumeraire de Madame la Dauphine.

M. l'Evêque de Bayeux, Premier Aumonier.

M. Le Marechal de la Fare, Chevalier d'honneur.

M. la Duchesse de Brancas, Dame d'honneur.

M. la Duchesse de Lauraguais, Dame d'atours.

M. le Comte de Rubempré, Premier Ecuyer.

M. le Marquis du Muy, Premier M^e. d'Hôtel.

M. Ogier ancien Président au Parlement, Surintendant.

M. Boula de Quincy M^e. des Requêtes, Secrétaire des commandemens.

M. Galler de Beauchefne, autre Secrétaire des commandemens.

M. Mesnard, Intendant de la Maison.

M. Boulliac, Premier Medecin, qui l'est aussi de Monseigneur le Dauphin.

Dames de Compagnie.

M. la Duchesse de Rohan.

M. la Duchesse de Caumont.

M. la Marquise de Tessé.

M. la Marquise de Fodoas.

M. la Comtesse du Roure.

M. la Marquise de Bellefonds.

M. la Comtesse de Lorges.

M. la Comtesse de Champagne.

M. la Marquise de Pons.

M. la Comtesse de Rubempré, furnumeraire.

On mande de Bruxelles du 31 du mois passé, qu'on fit partir le 21 deux convois de farine & de munitions de guerre pour Namur & pour Louvain. Les milices que le Roi a ordonné de tirer des Provinces conquises, se levent avec toute la diligence possible, & les deux Députés qui étoient allés à Lille de la part des Etats de Brabant afin de tâcher d'obtenir que ce Duché ne fournît pas le nombre d'hommes qui lui a été demandé, n'ont pas réussi dans leur commission. Il paroît une ordonnance, par laquelle il est enjoint à tous les Intendants, Receveurs ou Fermiers des biens appartenans à des Seigneurs ou Officiers qui sont actuellement au service de la Reine de Hongrie, de remettre dans quinze jours à M. Moreau de Schelles, Intendant de Flandres, un état exact des terres ou autres fonds dont ils touchent ou font valoir les revenus, Le 20 le Vicomte du Chayla, après avoir fait la revue des troupes qui composent la garnison de Gand, partit pour aller passer quelque tems à Paris. Le Comte de saint Germain, qui commande à Louvain, a été visiter tous les postes situés le long

H. vj

de la Dyle & du Demer. En conséquence des ordres qu'il a reçus, il fait fortifier la Ville d'Archot, & élever diverses redoutes sur les bords de ces deux rivières. Un Détachement de cent cinquante hommes du Régiment de la Morlière a surpris dans le Village d'Avenue soixante & dix Huffards, qui ont été tous tués ou faits prisonniers. Suivant les nouvelles de Hollande, quelques bataillons des troupes de la Reine de Hongrie doivent être détachés de l'armée des Alliés, pour se rendre en Italie.

Le Roi vient de donner une Ordonnance, portant création d'une charge de Colonel des Volontaires Royaux, avec toutes les prérogatives attachées au Grade de Colonel des Régimens Etrangers, & la création d'une Compagnie Colonelle à la tête de ce corps.

Le Roi a donné une autre Ordonnance, portant création d'une Charge d'Inspecteur pour M. le Comte de Mortaigne, comme M. de Berchiny l'est des Huffards.

S. M. a donné cette Place de Colonel des Volontaires Royaux à M. le Comte de Chabor, qui étoit Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, qui a été donné à M. le Comte de Crussol, fils de M. le Duc d'Uzez.



PRISES DE VAISSEAUX.

LA Fregate du Roi *la Mutine*, commandée par M. de Quelen, Lieutenant de Vaisseau, a rannonné pour quatorze mille livres le Navire Anglois *le Polley*.

Le Capitaine du Plessis qui monte le Corsaire *l'Alexandre*, de Bayonne, s'est emparé de la Fregate *le Comte de Henebroock*, de trois cent tonneaux, armée de seize canons, & dont la charge, destinée pour Londres, consistoit en sucre.

Deux autres Bâtimens Ennemis, dont le premier étoit aussi chargé de sucre, ont été pris par le Corsaire *le Comte de Noailles*, que commande M. Molerés.

On a reçu avis de Saint Malo que le Corsaire *le Conquerant*, de Granville, avoit envoyé dans le premier de ces deux Ports le Navire *les deux Freres*, de cent trente tonneaux, chargé comme les deux précédens.

Le Navire *le Pelican*, de Londres, qui avoit fait voile de Plymouth pour Antignes, avec un chargement de cordages, de voiles & d'ancres, a été conduit à Brest par le Corsaire *le Comte de Lowendahl*.

Il est arrivé à Roscoff une prise faite par le Capitaine Flahaut, commandant le Corsaire *la Mauve*, de Dieppe.

Le Corsaire *le Cheval Marin*, de ce dernier Port, s'est rendu maître du Bâtiment *les Trois Amis*, de Jersey.

Selon les lettres de Boulogne, le Corsaire *le Comte de Tressan* y a fait conduire le Yacht *le Léopard*.

Le Capitaine Cock qui commande le Corsaire *la Gorgone*, a enlevé le Navire Ecossois *la Jolie Jeannette*, sur laquelle il y avoit diverses especes de marchandises.

Le Corsaire *le Pellerin* monté par le Capitaine Gerard Morel, est entré dans le Port de Dunkerque avec le Bâtiment Anglois *le Jean Judish*, de soixante & dix tonneaux.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

Les dernières lettres de Constantinople contiennent les particularités suivantes. Le Kan des Tartares de Crimée y a été mandé, pour assister à un Divan, & il doit avoir fait son entrée publique le 2 du mois dernier. Mustapha Effendi y arriva le 13 Décembre de Bagdad : il fut présenté le lendemain par le Grand Visir au Grand Seigneur, & il lui remit le Traité de paix conclu avec la Perse, & qu'il a signé en qualité de Ministre Plénipotentiaire de sa Hautesse. La Porte se prépare à envoyer une magnifique Ambassade à Ispahan, & l'on prétend que la valeur des présens destinés pour le Roi de Perse, montera à cinq millions. Il y a eu plusieurs changements dans le Ministère, & le Grand Visir a privé de leurs emplois toutes les personnes qui étoient attachées à son prédécesseur. La peste continue de causer beaucoup de ravages à Constantinople, & la plupart des habitans aisés se sont enfermés dans leurs maisons.

On apprend de Warsovie que le Hospodar de Valachie a ordre du Grand Seigneur de faire préparer des vivres & des fourages pour un Corps de troupes de vingt mille hommes, qui doit se rendre dans cette Province.

On écrit aussi de Warsovie que les Cosaques, & non les Tartares de Crimée, sont les auteurs des divers desordres, qui ont été commis à la fin de l'année dernière dans quelques Provinces des fron-

tières de la Pologne. Selon les mêmes lettres, l'objet de la commission du Ministre, que le Kan de Crimée a envoyé à Warsovie, est d'allûrer la République de la disposition dans laquelle elle se conserve avec elle une parfaite intelligence. Ces lettres font mention des magasins considérables que le Grand Seigneur a ordonné d'établir dans quelques-unes de ses Places frontières, & du grand nombre de troupes Ottomanes qui arrivent successivement dans les Provinces voisines de la Hongrie & de la Russie.

S U E D E.

Quoique le Roi & les Etats du Royaume de Suède aient refusé au Comte de Tessin la permission de se démettre de ses emplois, ce Seigneur a jugé qu'il ne devoit point en reprendre les fonctions, jusqu'à la décision de l'affaire qui lui a été suscitée. Pour faire approuver par la Majesté & par la Nation le parti qu'il prend à cet égard, il a déclaré que s'il ne s'agissoit que de discours populaires, dictés par la prévention & par l'ignorance, il les mépriseroit; mais qu'il étoit attaqué par une accusation formelle, que les plaintes portées contre lui étoient de telle nature qu'on ne pouvoit rien y ajouter: qu'on lui reprochoit d'avoir suivi les suggestions de Puissances Etrangères, même d'avoir contracté avec elles de dangereuses liaisons, & par conséquent d'avoir agi contre les devoirs le plus essentiels d'un Ministre d'Etat; que les loix du Royaume ne permettoient point d'imputer de pareils crimes à une personne, sans ordonner qu'on examinât sa conduite; que s'il étoit reconnu coupable, il se soumettoit à la condamnation.

nation qu'il meritoit , mais qu'il esperoit que s'il prouvoit son innocence , les Etats du Royaume lui accorderoient une justification aussi éclatante que l'outrage auquel il avoit été exposé ; qu'il demandoit seulement que dans l'examen des Memoires présentés contre lui , on écartât toutes les allegations vagues & non circonanciées ; qu'on s'arrêtât seulement aux faits articulés d'une façon claire & précise , & que si les accusateurs ne pouvoient fournir des preuves de ces faits , ils fussent traités comme calomniateurs. Il a fait remettre en même tems aux Etats du Royaume un Ecrit , par lequel il assure qu'on lui a fait la plus haute injustice , en l'accusant d'avoir des sentimens contraires au maintien de la bonne intelligence entre la Suede & la Russie ; qu'il a toujours regardé l'union des deux Puissances comme un objet des plus importans & des plus désirables ; que si dans l'examen de sa conduite on trouve quelques démarches qui démentent de pareils principes , il souscrit aux accusations formées contre lui ; qu'au reste il ne craint point cet examen , quelque rigoureux qu'il puisse être ; qu'il a fait constamment profession du plus profond respect pour l'Imperatrice de Russie , & qu'en plusieurs occasions il a donné des marques de ses dispositions à cet égard. On prévoit de plus en plus que cette affaire aura de grandes suites , & il paroît que la Diète veut examiner quelles personnes ont excité les soupçons de la Cour de Pétersbourg contre le Comte de Tessin , dans quelles vues elles l'ont fait , si elles étoient autorisées à le faire , si par là elles n'ont pas manqué elles-mêmes à leur devoir , & s'il convient à des sujets d'indisposer contre un Ministre une Puissance Etrangere. Le Prince Royal , con

vaincu des sentimens du Comte de Tessin, & lui portant toujours la même affection, a écrit plusieurs lettres à l'Imperatrice de Russie, pour lui représenter combien il étoit à craindre qu'on ne l'eût mal informée, & qu'on n'eût donné de fausses interprétations aux actions les plus innocentes. Afin de ne laisser aucun doute à cette Princesse sur le desir que la Nation a de vivre en paix avec elle, le Gouvernement pense à renouveler de la maniere la plus solennelle les Traités & engagements d'amitié, qui subsistent entre les deux Cours. Le Comitté secret s'étant assemblé extraordinairement le 24 du mois de Decembre, pour délibérer sur le choix du sujet auquel on confereroit la charge de Président de la Chancellerie, vacante par la mort du Comte de Gyllembourg, la plupart des Deputés, dont ce Comitté est composé, ont été d'avis que cette place ne pouvoit être refusée au Comte de Tessin. Quelques-uns au contraire, en convenant qu'elle ne seroit remplie par personne plus dignement que par ce Seigneur, ont prétendu que le malheur voulant qu'il y eût de facheux préjugés établis contre lui à la Cour de Russie, la consideration due à cette Cour exigeoit qu'on évitât ou du moins qu'on différât de le mettre à la tête du Ministère. Les représentations de ces Deputés ont été communiquées à l'Ordre de la Noblesse, qui les a approuvées, en se reservant cependant d'examiner jusqu'à quel point peut être portée la consideration qu'on doit en pareil cas à une Puissance Alliée. Lorsqu'on a donné part de ces mêmes représentations aux Deputés des Villes & aux Payfans, les premiers ont résolu de s'en rapporter à ce que décideroient les trois autres Ordres, & les seconds

ayant réduit la proposition à la question simple ; *s'il faut déposer un Ministre, dès qu'une Puissance Etrangere le demande, & avant que cette Puissance ait démontré bien clairement que ce Ministre est coupable*, ils ont prononcé qu'il ne suffisoit pas d'accuser un Ministre ; que de simples apparences pouvoient aussi bien tromper une Cour, qu'abuser des particuliers ; qu'il étoit nécessaire que la Puissance, qui se permettoit des imputations contre un Ministre y joignît des preuves de la plus grande évidence, qu'autrement ce seroit rendre un Etat dépendant d'un autre Etat, & qu'une Nation libre & souveraine ne pouvoit s'accommoder de cette sujétion ; mais qu'en même tems si le Ministre accusé étoit convaincu de fomenter des differends avec telle Nation voisine que ce fût, particulièrement avec celles dont on doit rechercher l'amitié & redouter la puissance, il étoit de la prudence d'éloigner un pareil Ministre du maniment des affaires. Conformément à cette décision, ils ont fait sçavoir à l'Ordre de la Noblesse qu'ils desiroient qu'on pressât le Ministre de Russie de donner de plus amples éclaircissimens sur les Memoires qu'il a présentés à la Diette. Ce Ministre a promis ces éclaircissimens, & il s'est plaint de ce que des personnes, dont il a produit une liste, étoient apostées aux environs de son Hôtel pour épier ce qui y entroit & ce qui en sortoit ; qu'elles faisoient des questions indiscrettes à ses domestiques, & qu'elles cherchoient à rendre ses démarches suspectes.

Les lettres de Stockholm marquent que le Roi & les Etats de Suede n'ayant point jugé devoir se rendre aux instances que le Comte de Tessin avoit faites, pour qu'il lui fût permis de ne point exer-

ser les fonctions de ses emplois, jusqu'à ce qu'on eût examiné la validité des accusations intentées contre lui, ce Seigneur avoit repris séance au Sénat, & avoit recommencé à se charger de l'administration des affaires.

L'Imperatrice de Russie a fait sçavoir aux Ministres Étrangers, qui résident à sa Cour, qu'elle a résolu d'armer par terre & par mer, si la tranquillité n'est bientôt rétablie en Europe. Il doit y avoir divers changemens dans la répartition des quartiers, qui ont été distribués aux troupes de cette Princesse. On assure qu'elle renouvellera la permission accordée cy-devant aux sujets du Roi de la Grande Bretagne de faire passer leurs marchandises par la Russie pour les envoyer en Perse.

A L L E M A G N E.

On mande de Francfort du 15 du mois dernier qu'il passe successivement dans ces cantons un grand nombre de recrues pour les troupes de la Reine de Hongrie, qui sont dans les Pays-Bas. On apprend de Dusseldorp que l'Assemblée des États de Bergne & de Juliers étoit prête à se séparer, & qu'elle avoit consenti à la levée de deux nouveaux Régimens. Les lettres de Bonn marquent que la Reine de Hongrie avoit fait demander à l'Electeur de Cologne douze cent anciens soldats, pour les incorporer dans les Régimens des troupes commandées par le Feldt-Marschal Comte de Bathiany, & que le Baron de Hagenbach, qui a été chargé de cette commission, devoit en aller exécuter une pareille dans diverses Cours d'Allemagne. Suivant les nouvelles de Ratisbonne, la Diète de l'Empire recommença le 12 ses séances, & l'on y proposa de reprendre les délibérations sur les moyens de procurer la sûreté de l'Allemagne.

mais il n'y eut rien de décidé à ce sujet, tant à cause de l'absence de quelques Ministres, que parce que plusieurs autres n'avoient point reçu les instructions dont ils avoient besoin. On apprend de Vienne que le Prince Charles de Lorraine a été nommé Vicaire Général de la Reine de Hongrie en Italie, & qu'il partira dans peu pour Milan. Les mêmes avis portent que Sa Majesté Hongroise a fait signifier au Marquis Spinola, qui résidoit auprès d'elle en qualité de Ministre de la République de Genes, de sortir de Vienne dans vingt-quatre heures, & de ses Etats dans six jours. Selon ces avis, on a été informé que plus de deux cent Officiers des troupes de cette Princesse sont retenus prisonniers par le Peuple de Genes.

Les avis reçus de Vienne portent que M. Robinson, Ministre de Sa Majesté Britannique auprès de la Reine de Hongrie, insiste fortement pour que cette Princesse, conformément à l'engagement qu'elle a contracté avec ses Alliés, augmente le nombre de ses troupes dans les Pays-bas. Ces avis ajoutent que le Comte de Chotecz devoit retourner à Munich, pour y résider en qualité de Ministre Plenipotentiaire de Sa Majesté Hongroise, & pour suivre les négociations qu'il a déjà commencées avec les Ministres de l'Electeur de Baviere. Il y a eu à Vienne un tumulte considerable, excité par les Etudiens, qui ont voulu forcer les portes d'une prison, où l'on avoit enfermé quelques jeunes gens auxquels ils s'intéressoient. Une partie des troupes, qui sont dans le Royaume de Boheme, a ordre de marcher en Italie, & la Reine de Hongrie y enverra aussi le Régiment de Neuperg, qui est en quartier dans les environs d'Olmutz.

Le Cercle du Haut Rhin a déclaré qu'il étoit

de même avis que celui de Franconie sur la nécessité de renouveler l'association des Cercles Antérieurs. Suivant les nouvelles de l'Electorat de Cologne, les troupes de la Reine de Hongrie, qui y sont cantonnées, viennent de recevoir ordre de se tenir prêtes à marcher, pour aller rejoindre l'armée des Alliés dans les Pais-Bas. On mande de Berlin que le Roi de Prusse a fait publier qu'il accorderoit la propriété des marais des environs de Stettin, de Damm, de Gartz, de Gressenhahen & de Golnow, dans la Pomeranie, aux personnes qui voudroient entreprendre de les rendre fertiles. Les Etrangers auront part à cette grace, ainsi que les sujets de sa Majesté Prussienne, & il sera permis à ceux de ces derniers, qui depuis six ans sont sortis des Etats de ce Prince, pour éviter d'être enrôlés, de profiter de la même faveur. Les uns & les autres pourront s'adresser pour cet effet à la Chambre des Domaines, établie à Stettin, laquelle leur assignera les portions de terrain, qu'ils se chargeront de cultiver. Non-seulement ils seront exempts de toutes impositions pendant quinze ans, mais encore ils ne seront jamais sujets à la Milice.

G E N E S.

On mande de Genes du 14 Janvier que le mortier, qui a donné lieu à la révolution par laquelle cette République a recouvré sa liberté, fut conduit le 9 de ce mois avec grand appareil dans les principales rues de cette ville, étant précédé de sept cent Fusiliers, & suivi d'une Compagnie de Grenadiers ainsi que d'une de Cavalerie, & qu'il fut replacé ensuite à la Batterie de Carignan, d'où le Marquis de Botta l'avoit fait enlever. Outre les cent vingt nouvelles compagnies, cha

cune de soixante hommes, lesquelles ont été tirées de la Bourgeoisie, & qui commencerent le 26 de Décembre à monter la garde, on a formé plusieurs Compagnies de Grenadiers, commandées par des Officiers Etrangers, & auxquelles on a donné les armes & les bonnets des Grenadiers Allemands, qui ont été tués ou fait prisonniers. On travaille à dresser un Rôle de tous les habitans, qui se trouvent soit dans la ville, soit dans les fauxbourgs, en état de porter les armes, & il y a déjà plus de quarante mille personnes inscrites. Les Vallées de Bisagno & de Polsevera ont offert, l'une six mille hommes, & l'autre huit mille, si l'on vouloit entreprendre le siège de la Place de Savone, pour laquelle le Roi de Sardaigne paroît avoir quelque inquietude, ce Prince ayant fait rompre tous les chemins des environs. Plusieurs nouvelles batteries ont été établies en divers endroits, & l'on compte actuellement près de quatre-vingt-dix pieces de canon sur les remparts depuis le Poste de San Benigno jusqu'au fauxbourg de Saint Pierre d'Arena.

On apprend par Geneve du 1^{er} Février que les lettres de Genes marquent que six mille hommes de troupes commandées par le Marquis de Botta, ayant attaqué un Poste du Defilé de la Bochetta, cent quatre-vingt Corfes s'y étoient défendus avec tant de valeur, qu'ils avoient donné le tems aux troupes Genoises des Postes voisins, de marcher à leur secours, & que les Allemands avoient été repoullés. Ces derniers quelques jours après ont trouvé le moyen de pénétrer du côté de Voltri, & ils y ont commis beaucoup de désordres, mais les Paisans des environs s'étant promptement rassemblés, les ont obligés de se retirer avec précipitation, & leur ont fait un grand nombre de prisonniers. Selon les mêmes avis, un autre Déta-

chement des troupes de sa Majesté Hongroise s'est avancé jusqu'au fauxbourg de Bisagno, & y a pillé & brûlé plusieurs maisons. Après cette expédition, il a usé d'une telle diligence dans sa retraite, qu'il n'a pu être joint par les troupes qui ont marché pour le poursuivre. On a reçu avis de Piedmont que le Col de Tende est si rempli de neige, que le Roi de Sardaigne n'a pu y passer pour retourner à Turin.

Cependant tous les jours quelques personnes plus timides que les autres abandonnent Genes & la plupart se retirent dans les Villes de Pise & de Livourne. La Noblesse de ce pais commence à paroître allarmée des prétentions du peuple, qui demande que tous les Gentils-hommes, feudataires de la Reine de Hongrie & du Roi de Sardaigne, soient exclus du Petit Conseil. On assure qu'il veut même qu'à l'imitation des Romains on mette *Senatus Populusque* à la suscription de tous les Actes qui émaneront du Gouvernement. Il fait depuis le 10 un froid excessif, & il regne un vent de Nord très-violent, lequel a obligé trois vaisseaux de guerre Anglois qui étoient devant Savone, de s'en éloigner. On assure que les Rebelles de Corse, ennuyés de sacrifier leur repos au caprice & à l'ambition de leurs Chefs, sont dans la disposition de rentrer sous l'obéissance de la République, & qu'ils doivent convoquer une Assemblée, dans laquelle ils nommeront des Deputés qu'ils chargeront d'aller à Calvi conférer à ce sujet avec le Marquis Marzi, Commissaire Général. Une barque de Sardaigne, chargée de bled pour l'armée commandée par le Comte de Browne, a été contrainte par la tempête de relâcher dans ce dernier Port, & non-seulement on s'en est emparé, mais on l'a armée pour aller se saisir de quelques autres, qui ont été jetées vers San Bonifacio.

GRANDE BRETAGNE.

Le 15 du mois passé le Duc de Cumberland revint de Hollande, & il fut reçu de sa Majesté avec de grandes démonstrations de tendresse. On assure qu'avant la fin du mois prochain ce Prince, qui a été déclaré Généralissime de l'armée des Alliés dans les Pays-Bas, repassera la mer, afin de donner ses ordres pour l'ouverture de la campagne. Il est convenu avec les Etats Generaux des Provinces-Unies des principales operations, par lesquelles on la commencera. M. Trevor, ci-devant Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi à la Haye, a rendu compte à sa Majesté du succès des négociations dont il a été chargé, & il lui a remis une lettre des Etats-Generaux, laquelle porte qu'ils n'ont vu qu'avec beaucoup de chagrin le départ d'un Ministre, qui dans toutes les affaires qu'il a eu à traiter avec leur République, a montré autant de capacité que de zèle pour le service du Roi; qu'ils ne doutent nullement que M. Trevor ne se distingue également dans tous les emplois dont sa Majesté l'honorera, & qu'ils ont eu une extrême satisfaction d'apprendre que le Roi, en le rappelant, se proposoit de lui donner de nouvelles preuves de sa confiance & de son affection; que rien au reste ne les touche plus que le renouvellement des assurances de la bienveillance du Roi pour leur République, & les protestations qui leur ont été faites par M. Trevor, que sa Majesté souhaitoit de resserrer de plus en plus les liens de l'union entre les deux Puissances, que le gage le plus précieux qu'ils pussent recevoir des sentimens du Roi, étoit celui qu'ils ont eu le bonheur de posséder en la
 personne

personne du Duc de Cumberland ; qu'ils espé-
 rent que M. Trevor peindra fidèlement à sa Ma-
 jesté la vivacité de leur réconnoissance , & le
 desir aussi ardent que sincere qu'ils ont de de-
 meurer fermement attachés au Roi , persuadés
 que les interêts de la Grande Bretagne & ceux
 de la Hollande sont inséparables. Le Roi s'étant
 rendu le 3 à la Chambre des Pairs avec les cé-
 rémonies accoutumées , & ayant mandé la Cham-
 bre des Communes , sa Majesté donna son con-
 sentement au Bill de la taxe sur les terres. Le
 lendemain les Seigneurs lurent une Requête,
 par laquelle le Lord Lovat les supplioit de lui
 accorder jusqu'au 11 Fevrier , pour repondre à
 l'accusation intentée contre lui , mais sa de-
 mande fut rejettée. On pretend que le Parle-
 ment portera un Bill pour exempter les Ca-
 tholiques de payer le double des taxes ordinai-
 res , & pour supprimer de la formule de ser-
 ment qu'on exige , l'article qui regarde la Re-
 ligion. Le Lord Ilchester , d'une des principa-
 les Maisons du Royaume d'Irlande a été crée
 Pair de la Grande Bretagne. On équipe neuf
 vaisseaux de guerre , destinés à renforcer l'Es-
 cadre commandée par l'Amiral Medley dans la
 Méditerranée. Il doit partir incessamment des Du-
 nes une Escadre , qui sera sous les ordres du
 Chef d'Escadre Mathieu Mitchel , & dont on ig-
 nore la destination. Le bruit court que l'Ami-
 ral Warren qui est revenu depuis peu de la
 nouvelle Angleterre à bord du vaisseau *le Ches-*
ter , aura le commandement d'une autre Esca-
 dre qu'on arme à Spithead & à Plymouth. Les
 Commisaires de l'Amirauté ont reçu avis qu'un
 Convoi de plus de quatre-vingt navires Mar-
 chands se disposoit à faire voile de la Martini-

que pour les Ports de France. Un bâtiment François, qui alloit de Bordeaux à Bayonne a été pris par le vaisseau de guerre *le Lion*. Le Corsaire *la Princesse de Nassau* a conduit a Corck deux autres batiniens ennemis. Ces prises ne dommagent pas à beaucoup près du grand nombre de celles qui ont été faites dernièrement par les François, tant en Europe qu'en Amerique, & parmi lesquelles on compte plus de quarante navires qui venoient des Colonies. La quatrième Compagnie des Gardes du Corps a été congédiée, ainsi que la troisième l'avoit été il y a quelque tems. Les Officiers de ces deux Compagnies jouiront de leur même paye, jusqu'à ce qu'ils ayent été placés dans d'autres Corps. Les Gardes qui ne sont plus en état de servir auront une pension de quinze livres sterlings par an, & on en donnera une de dix aux autres en attendant qu'on puisse les employer convenablement. Le General Wentworth, qui doit aller prendre le commandement des troupes en Ecosse à la place du Comte d'Albermale, se rendra auparavant à Yorck, pour licencier le Régiment de Cavalerie de Montagu. Le Régiment de Wade vient d'être converti en Régiment de Dragons. Les équipages du Régiment du Major General Hamilton sont partis d'Edimbourg pour Liverpool, où ce Régiment doit s'embarquer pour passer en Irlande. On doit choisir incessamment dans les trois Régiments des Gardes à pied les soldats, dont sera composé le Détachement qui servira cette année dans les Pays-Bas.

Le Lord Lovat fut conduit le 24 de ce mois à la Chambre des Seigneurs, afin de répondre aux accusations intentées contre lui. Il presenta à

cette Chambre deux Requêtes, par l'une desquelles il demanda d'être défendu par M. Fraser, & dont l'autre étoit destinée à la réclamation d'un coffre fort qui lui a été enlevé. On lui accorda le premier article, mais le second lui fut refusé. Le lendemain les Seigneurs firent communiquer à la Chambre des Communes par un Message la réponse de ce Lord, qui niant tous les faits qu'on lui allegue, a soutenu que personne n'avoit jamais été plus attaché que lui au Roi & au present Gouvernement. La Chambre des Communes assigna le même jour un fond de cent quatre-vingt-seize mille trois cent livres sterlings pour les dépenses ordinaires de la Marine; trente-cinq mille pour une année des arrerages du million emprunté sur les droits du sel; quarante-huit mille huit cent pour les non-valeurs du fond general, & des impositions, tant anciennes que nouvelles, établies sur les boissens & sur les vins étrangers; seize mille pour continuer le Bâtiment de l'Hôpital de Gosport, & dix mille pour l'entretien de l'Hôpital de Greenwich. Cette délibération fut approuvée le 26 par cette Chambre, qui ordonna que M. Trebeck seroit prié de prêcher devant elle le jour de l'Anniversaire de la mort de Charles I. Le 27 la Chambre envoya un Message aux Seigneurs avec une Réplique à la réponse du Lord Lovat. S'étant assemblée ensuite en grand Comitté, elle résolut d'accorder au Roi deux cent cinq mille sept cent vingt-huit livres sterlings pour les dépenses des transports des troupes & des munitions depuis le 1^r Janvier 1745 jusqu'au 31 Décembre de l'année dernière; soixante-six mille six cent soixante & huit pour les vivres des troupes de terre pendant cette année; cent trente-cinq mille trois cent pour suppléer aux subsides de

l'année dernière, & deux cent mille pour la non valeur de divers droits. Le bruit court qu'on mettra une imposition de vingt livres sterlings par an sur chaque carolle à six chevaux, une de dix sur chaque carolle à quatre chevaux, une de cinq sur les autres, & une de deux sur chaque chaise ou caleche. Mrs. Henry Osborn, Georges Berkley, André Stapleton, Thomas Smith, Curtis Barner & Thomas Griffin, ont été nommés Chefs d'Escadre. Le 21 l'Amiral Bing arbora son Pavillon a bord du vaisseau de guerre *le Superbe*, & dans peu il fera voile de Gosport pour la Méditerranée avec l'Escadre qui est sous ses ordres. Les Commissaires de l'Amirauté ont donné au Chef d'Escadre Smith le commandement en chef des vaisseaux de guerre, qui doivent escorter le convoi destiné pour la Jamaïque. On attend incessamment à Plymouth l'Escadre de l'Amiral Anson, laquelle a fini le temps de sa croisière. Le vaisseau de guerre *le Rupert* est arrivé des Indes Orientales à Portsmouth, & il rapporte une charge très-considérable. Suivant divers avis, un navire François, qui revenoit de la Vera-Cruz, & sur lequel il y a plusieurs caissons remplis d'argent, a été pris par les vaisseaux *le Larch & Gloucester*. En considération des représentations des Etats Generaux, & des instances que le Comte de Flemming, Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe, a faites par ordre de ce Prince, le Comte de Hatley a été remis en liberté, mais il a été déclaré déchu de toutes les prétentions qu'il peut avoir dans la Grande Bretagne, & le Gouvernement a ordonné qu'il en sortît pour n'y jamais rentrer.

La Chambre des Communes fit le 30 du mois dernier la première lecture du Bill, pour révoquer la défense de commercer avec l'Espagne. Elle résolut ensuite d'établir une nouvelle imposition de deux schelings par maison, & d'un scheling par fenestre sur toutes les maisons qui en auront plus de neuf. Le 1^r de ce mois elle accorda au Roi un million de livres sterlings pour acquitter les dettes de la Marine. On proposa le 2 dans la Chambre d'établir un Comité pour examiner la conduite des personnes chargées de la direction des affaires de ce Département, mais après de grands débats cette proposition fut rejetée à la pluralité de cent quatre-vingt-quatre voix contre cent quarante-trois. La Chambre a continué le 3 de délibérer sur le subside, & l'on y a lu un projet pour imposer une taxe aux personnes qui ont des équipages. Le départ du Duc de Cumberland pour les Pays-Bas est différé de quelques jours. Les Officiers Généraux, qui seront employés sous les ordres de ce Prince, sont le Chevalier Jean Ligonier, Général de Cavalerie; le Comte d'Albermale & M. Henry Hawley, Lieutenants Généraux, & les Majors Généraux Fuller, Huske, Howard, Bland & de Crawford. Les navires *l'Oxford*, *le Scarborough* & *le Royal Georges*, appartenants à la Compagnie des Indes Orientales, sont arrivés, les deux premiers à Douvres, & le dernier à Bristol. Le Dividende des Actions de la Compagnie de la mer du Sud pour les six derniers mois de 1746 a été fixé à deux pour cent. Les Actions de cette Compagnie sont à cent quatre; celles de la Banque à cent vingt-huit, un quart; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante & dix-sept, & les Annuitez à cent, trois quarts.



MARIAGES ET MORTS.

LE 16 Janvier a été marié dans la chapelle de la maison de M. le Procureur Général, M. Guillaume - François-Louis Joly de Fleury Procureur Général au Parlement depuis 1740, & avant Avocat Général au même Parlement depuis 1731, avec Marie-Renée le Lievre de la Grange, fille de M. Armand - Joseph le Lievre Marquis de la Grange & de Fourille, & de Dame Marie Magdeleine de Cassan Dorriac.

M. le Procureur Général qui donne lieu à cet article, a pour freres puînés Omer Joly de Fleury Avocat Général au Parlement depuis 1746, & avant Avocat Général au Grand Conseil depuis 1737, veuf depuis le 5 de Janvier de Magdeleine-Geneviève-Melanie Desvieux, dont la mort est rapportée dans le Mercure, & Jean-François Joly de Fleury Maître ordinaire des Requêtes de l'Hôtel du Roi depuis 1743, & pour sœurs, outre plusieurs Religieuses, Dame Louise-Françoise Joly de Fleury mariée le 21 Février 1716 avec M. Nicolas Megret de Serilly Maître des Requêtes en 1732, & Intendant de Justice en Franche-Comté depuis 1744, & Marie-Louise Joly de Fleury mariée avec M. Gaspard - Nicolas Brayer Conseiller au Parlement; ils sont enfans de M. Guillaume-François Joly de Fleury Procureur Général au Parlement; reçu le 17 Février 1717, & avant Avocat Général au Parlement, reçu en Décembre 1704, après l'avoir été de la Cour des Aydes le 25 Décembre 1700, & de Dame Marie-Françoise Lemaître.

Le Pere de Guillaume - François Joly de Fleury étoit M. Jean - François Joly Chevalier Sei-

gneur de Fleury, qui fut d'abord Avocat Général au Parlement de Metz en 1660, puis Conseiller au Parlement de Paris le 9 Février 1664, & mourut Conseiller-Clerc de la Grand'Chambre le 11 Octobre 1702. La mère étoit Dame Magdeleine Talon morte le premier Juin 1684, elle étoit fille d'Omer Talon Avocat Général au Parlement, & de Dame Françoise Doujat : Jean Joly Seigneur de Fleury pere de Jean-François, & ayeul de Guillaume-François, fut reçu Conseiller au Parlement de Bretagne en 1629, puis au Grand Conseil le 25 Octobre 1631 & mourut le 30 Octobre 1649, Dame Charlotte Boutlon sa femme mourut le 8 Avril 1667. François Joly Seigneur de Fleury bisayeul de Guillaume-François étoit Maître des Requêtes de Navarre, & Chef du Conseil du Cardinal de Richelieu, il mourut le 22 Octobre 1635; il avoit épousé Dame Charlotte Boudon qui étoit fille d'Etienne Boudon & de Charlotte le Lièvre, & Charlotte le Lièvre étoit petite fille de Claude le Lièvre quadrisayeul de Marie-Renée le Lièvre de la Grange que M. le Procureur Général vient d'épouser. François Joly Seigneur de Fleury étoit fils de Barthelemy Joly, Greffier en chef au Parlement de Bourgogne, lequel étoit fils de Barthelemy Joly premier du nom Avocat au Parlement de Bourgogne, & celui-ci fils de Jean Joly Conseiller du Duc de Bourgogne en 1462. Barthelemy premier du nom a eu un fils aîné appelé Jacques Joly dont les descendants sont encore Présidents & Conseillers au Parlement & à la Chambre des Comptes de Bourgogne.

Barthelemy Joly second du nom fils puîné de Barthelemy premier du nom eut un fils aîné Zacharie Joly qui a formé à Dijon une seconde branche de cette maison, dont les descendants ont été

Conseillers au Parlement de Bourgogne.

Le puîné de Barthelemy Joly second du nom fut François Joly Seigneur de Fleury dont on a parlé, trisayeul de M. le Procureur Général.

Barthelemy Joly a eû un troisiéme fils Edme Joly qui a formé la quatrième branche de cette Maison, & qui mourut Maître des Comptes de Dijon.

Il eut une quatrième fils, Antoine Joly Baron de Blaisy qui a fait la cinquiéme branche. Son fils fut Georges Joly Président à Mortier au Parlement de Bourgogne, pere d'Antoine Joly Marquis de Blaisy, Conseiller au Parlement de Paris en 1679 & depuis Président au Grand Conseil, à quoi l'on peut ajouter que du mariage de Dame Françoisse Joly de Fleury sœur de M. Joly de Fleury ci-devant Procureur Général au Parlement, avec M. Louis de l'Épine, Chevalier Seigneur de Grainville, sont issus plusieurs enfans, dont un est Conseiller au Parlement de Paris.

Les Armes de Joly de Fleury étoient anciennement d'Azur à un Lys au naturel d'argent au chef d'or chargé d'une croix pattée de sable. Quelques-uns de cette Maison ayant obtenu du Roi au mois de Décembre 1648 une concession pour porter un quartier d'Azur au Leopard d'or armé de gueules, la famille porte à présent pour Armes au premier & quatrième d'Azur au Lys au naturel d'argent au chef d'or chargé d'une croix pattée de sable, au second & troisiéme d'Azur au Leopard d'or armé de gueules.

Pour la famille de le Lièvre, il suffira de dire que Madame Joly de Fleury est nièce de Dame Anne-Judith le Lièvre femme de Claude de Bretagne Comte de Vertus, Baron d'Avaujour, premier Baron de Bretagne, morte en 1690, mere de feu M. le Comte de Vertus mort depuis quelque

tems le dernier de sa maison ; qu'elle est aussi nièce de le Lièvre femme de M. Dorieu , & encore de Dame Marie-Marguerite le Lièvre femme en 1671 de Henri Descoubleau Comte de Monluc, Prince de Chabanois , &c. & petite fille de M. Thomas le Lièvre Marquis-de-Fourille dont il obtint l'érection en Marquisat en 1649 , & de la Grange le Roi , Baron d'Huriel , & Maître des Requêtes en 1634 , Président au Grand Conseil en 1637 , mort le 13 Août 1669 , & de Dame Anne Faure qu'il épousa le 28 Janvier 1639 & morte le 10 Mars 1704 , & que le nom de le Lièvre est connu depuis plus de 300 ans , puisque M. Gerard le Lièvre fut annobli avec sa postérité au mois d'Octobre 1400 , & que Jean le Lièvre étoit Avocat du Roi au Parlement en 1521. Les Armes de cette famille sont d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux quintefeuilles , & en pointe d'un aigle à deux têtes ou éployé aussi d'argent.

Le 18 fut fait dans l'Eglise de S. Sulpice le mariage de M. Louis-Hilaire de *Boufchet Comte de Sourches*, Capitaine de Dragons au Régiment de Languedoc , fils unique de Louis-François de Boufchet Comte de Sourches, Seigneur de la Ronce, &c. Lieutenant Général des Armées du Roi , du 20 Février 1734, & de Dame Hilaire-Ursule Thiersaut, avec Dame Louise-Françoise le Vayer, fille mineure de feu Jean - Jacques le Vayer Seigneur de Marilly , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi , puis Président au Grand Conseil , mort le 7 Septembre 1740, & de Dame Anne Louise du Pin sa veuve. M. le Comte de Sourches qui donne lieu à cet article est petit-fils de Louis-François de Boufchet Marquis de Sourches , Conseiller d'Etat , Prevôt de l'Hôtel du Roi & grand Prevôt de France, & ayant Gouverneur & Lieutenant Général

202 MERCURE DE FRANCE.

au Gouvernement des Provinces du Mayne, Perche & Comté de Laval, & Capitaine & Gouverneur des Ville & Château du Mans, mort le 4 Mars 1716, & de Dame Marie-Geneviève de Chombés Comtesse de Montforeau, & arriere petit fils de Jean de Bouchet Marquis de Sourches, Conseiller d'Etat, Prevôt de l'Hôtel du Roi & grand Prevôt de France, fait Chevalier des Ordres du Roi à la promotion du 31 Décembre 1661, mort le premier Février 1677, & de Dame Marie Nevelet. Mrs de Sourches descendent d'une branche cadette de la Maison de Bouchet du Mayne, dont Jeanne de Bouchet heritiere de la branche ainée fut mariée vers l'an 1100 avec Robert Comte de Belesme de Pontthieu & d'Alençon, comme il se voit par l'Epitaphe qui est sur sa tombe au Chancel de l'Abbaye de Perseigne au Perche, où elle est inhumée auprès de son mari. Voyés pour les derniers degrés de cette Généalogie le vol. 9 de l'histoire des Grands Officiers de la Couronne fol. 75. pour la famille de le Vayer, voyez ce qui en a été dit dans le Mercure de France du mois d'Avril 1746 fol. 198 à l'occasion du mariage de M. le Vayer Maître des Requêtes, frere de Madame la Comtesse de Sourches avec M. de Catinat.

Le 23 a été fait en l'Eglise de St. Paul le mariage d'André Potier de Novion Marquis de Grignon, Président à Mortier au Parlement depuis le 28 Mai 1732. veuf depuis le 26 Février 1741 de Dame Anne-Remiette-Sophie Langlois de la Fortelle, avec laquelle il avoit été marié le 3 Décembre 1739, avec Dlle. Marie-Philippe Taschereau de Baudry, fille de M. Gabriel Taschereau Seigneur de Baudry, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances, & de Dame Philippe Taboureau. M. de Novion est fils de Nicolas Potier Marquis de Grignon, Seigneur de Novion, &c. Con-

feiller au Parlement de Paris, mort le . . Octobre 1720, & de Dame Catherine Gallard de Coutance, petit fils d'André Potier Seigneur de Novion, Premier Président du Parlement le premier Nov. 1723, Commandeur des Ordres du Roi, & de D. Anne Berthelot morte le 7 Février 1697, arriere petit-fils d'André Potier Seigneur de Novion, Marquis de Grignon, Maître des Requêtes & Président à Mortier en survivance de son pere, mort le 24 Janvier 1677, & de Dame Catherine-Anne Malon de Bercy. Nicolas Potier Seigneur de Grignon & Marquis de Novion son trisayeul, Premier Président au Parlement, Greffier, Commandeur des Ordres du Roi, mort le premier Septembre 1693 fut marié avec Dame Catherine Gallard de Coutance. André Potier Seigneur de Novion son quatrième ayeul, Président à Mortier au Parlement, reçu le 2 Juillet 1618, & mort le . . . Novembre 1645, fut marié avec Dame Catherine Cavelier; Nicolas Potier Seigneur de Blancmesnil son 5e ayeul, Président à Mortier au Parlement, pourvu le 23 Avril 1578, mort le premier Juin 1635, eut pour frere puîné Louis Potier Baron de Gesvres & Comte de Tresmes, fait Secretaire d'Etat le 22 Février 1589, mort le 25 Mars 1630, trisayeul de M. le Duc de Gesvres, de M. l'Evêque de Beauvais, aussi Pair de France, & de M. le Comte de Tresmes, Lieutenant Général des Armées du Roi, Branche cadette de Mrs de Novion. Voyés cette Généalogie dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 4 fol. 763.

Le premier Février a été fait en l'Eglise de Saint Roch le mariage de Henri-Gabriel *Amproux Comte de la Muffis*, Colonel du Régiment de Piémont Infanterie du 15 Mars 1740, & Brigadier d'Armée du 23 Février 1746, avec Dlle. Anne-Catherine

Douet fille de Claude Douet Ecuyer & de Dame Catherine Gervais. M. de la Massais est fils de feu Henri Amproux Seigneur de la Massais & du Parc de Soubise, Colonel du Régiment de l'Isle de France, Brigadier des armées du Roi, Inspecteur Général d'Infanterie & Lieutenant Général au Gouvernement du Bas Poitou, mort le Janvier 1706 & de Dame Marie-Anne Frezon, & petit-fils de Jean Amproux Seigneur de la Massais, Maître d'Hôtel ordinaire du Roi, & de Dame Elisabeth de Massane sa seconde femme. La famille d'Amproux est originaire de l'Evêché de Nantes, ses armes sont de sinople à trois larmes d'argent posées deux & une.

Le 24 fut fait dans l'Eglise de S. Paul le mariage de M. César-François *Cassini Seigneur de Thury*, Pensionnaire de l'Académie Royale des Sciences pour l'Astronomie, & aussi de l'Académie de Berlin, âgé de 31 ans, fils puîné de M. Jacques Cassini, Seigneur de Thury, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, premier Astronome du Roi, de la Société Royale de Londres, & de l'Académie de Berlin, & de Dame Suzanne-Françoise Charpentier, avec Dlle Charlotte Drouyn, fille de M. Louis-François Drouyn Seigneur de Vaudeuil, Président des Trésoriers de France à Soissons, & de Dame Marie-Charlotte Maffon. M. Cassini est frere de M. Jean-Dominique Cassini Seigneur de Thury, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, veuf depuis le 3 Juin 1746 de Dame Bonne-Marie de Marard, & de M. Dominique Joseph Cassini aujourd'hui Exempt des Gardes du Corps du Roi. Voyez ce qui est dit de M. Jean-Dominique Cassini ayeul de Mrs. Cassini dans le Dictionnaire Historique de *Motery*, édition de 1732, vol. 2 fol. 601.

Le 24 Janvier Antoine - François *Talon*, ci-devant Capitaine d'une Compagnie dans le Régiment des Gardes Françaises, à laquelle il fut reçu en 1717, & dont il se démit en 1726, mourut à Paris dans la 68e. année de son âge, il étoit veuf depuis le 3 Octobre 1733 de D. Anne Thérèse Hebert du Buc, qu'il avoit épousée le 23 Novembre 1718, étant veuve alors de M. Pierre Larcher, Seigneur de Poncancy, Conseiller au Parlement & mere de Madame la Comtesse d'Argenson, femme du Ministre de la Guerre, il étoit fils d'Ommer Talon, Trésorier de France à Poitiers, mort le 24 Mars 1680, & de De. Marguerite l'Estendart, & il étoit d'une branche cadette de celle de feu M. Louis-Denis Talon Marquis du Boulay, Président à mortier au Parlement, mort le premier Mars 1744.

Le même jour Ingelelme Joseph *de Volvire*, dit le Marquis de Volvire, Comte du bois de la Roche, Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment Dauphin Cavalerie, & Brigadier des armées du Roi, du 1 Mai 1745, mourut dans un Village de la Haute Alsace en revenant de Berlin, dans la 29e. année de son âge; il étoit fils unique de Joseph de Volvire Comte du bois de la Roche, & Marquis de Volvire, premier Capitaine Sous Lieutenant des Gendarmes de la garde du Roi, Maréchal de ses camps & armées, & Lieutenant Général pour Sa Majesté de la Haute-Bretagne dans les Evêchés de Rennes, Dol, Vannes & saint-Malo, mort le. . . Mai 1731, & de De. Marie-Anne Joseph de Guémaux, il étoit neveu de Philippe Auguste de Volvire, Comte de Volvire, aujourd'hui Lieutenant Général des armées du Roi du 14 Octobre 1746, & Lieutenant Général pour Sa Majesté de la Haute-Bretagne, dans les Evêchés de Dol & de Rennes, & il avoit pour IVe. ayeul Philippe

de Volvire Marquis de Ruffec, Vicomte du **bois de la Roche**, Conseiller d'Etat, Capitaine de cent hommes d'armes, Gouverneur d'Angoumois, fait Chevalier de l'Ordre du Saint Esprit à la promotion du 31 Déc. 1582, mort le 6 Janv. 1585 après avoir servies Rois Henri II. François II, Charles IX, & Henri III. La Maison de Volvire est originaire de la Province de Poitou où elle est connue par titres dès l'an 1032, & ses alliances sont avec les plus grandes Maisons du Royaume. Voyez pour les degrés de cette généalog. le vol 9 del' Histoire des Grands Officiers de la Couronne au catalogue des Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit fol. 75.

Le 1er. Février Jean-Baptiste Henri de *Sacriste*, Chevalier Marquis de Tombebeuf en Agenois, Baron de Montpouillan, Seigneur de Samazan en Bazadois &c. Colonel du Régiment de la Sarre Infanterie, mourut à Toulon dans la 33e. année de son âge, laissant un fils du mariage qu'il avoit contracté le 2 Avril 1746, avec D. Claudine Augustine le Ragois de Breconviillers, il étoit fils de Henri de Sacriste Seigneur de Tombebeuf & de Samazan, & de Dame Marie de Briquemault, & avoit pour frere Louis Guy de Sacriste de Montpouillan Capitaine au Régiment du Roi; voyez pour le nom de Sacriste ce qui en est rapporté dans la 2e. partie du Registre de l'Armorial général de France.

Le 7 Dom Zozime *Hurel*, Abbé de l'Abbaye régulière de la Trappe, y mourut dans la 71e année de son âge, il gouvernoit cette Abbaye depuis 13 ans, & il en a été le septième Abbé depuis la réforme.

Le 8 M. Jerôme *Phelypeaux* Comte de Pentecostain, Commandeur des Ordres du Roi, ci-devant Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine, mourut à Paris âgé de près de soixante &

treize ans, étant né le... Mars 1674, il étoit fils de Louis Phelypeaux Comte de Pontchartrain, Chancelier de France, Commandeur des Ordres du Roi, mort le 22 Décembre 1727, & de D. Marie de Maupeou morte le 12 Avril 1714, il avoit été marié 1^o. le vingt-huit Février 1697 avec Dlle. Christine Eléonore de la Rochefoucaud de Roye, morte le 13 Juin 1708 à l'âge de 27 ans, fille de Frédéric-Charles de la Rochefoucaud de Roye, Comte de Roye, & de D. Isabelle de Dursfort Duras, 2^o. le 31 Juillet 1713 avec Dlle. Helene-Rosalie Angelique de l'Aubespine de Verderonne, fille d'Etienne de l'Aubespine Marquis Verderonne, & de D. Marie-Anne Festard, il avoit eû de la premiere, 10. Jean Frédéric Phelypeaux Comte de Maurepas né le 9 Juillet 1701, aujourd'hui Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine, Commandeur & Grand Trésorier des Ordres du Roi, marié depuis le 19 Mars 1718 avec Dlle. Marie Jeanne Phelypeaux de la Vrilliere sa Cousine, Sœur de M. le Comte de Saint Florentin aussi Secrétaire d'Etat, de la quelle il n'a point d'enfans, 20. Paul Jérôme Phelypeaux, Marquis de Pontchartrain né le 15 Avril 1703, aujourd'hui Lieutenant Général des armées du Roi, Inspecteur Général de la Cavalerie, & Lieutenant Général au Gouvernement du Pays d'Aunis, non marié, 30. Charles Henri Phelypeaux né le 14 Juin 1706, mort le 24 Juin 1734, étant nommé à l'Evêché de Blois, & de la seconde, 40. Marie-Louise-Rosalie Phelypeaux née le 11 Juin 1714, mariée le 12 Mai 1729 avec Maximilien Emanuel de Watteville, Marquis de Conflans, Comte de Buffolant &c. 50. & Helene-Angelique Françoisse Phelypeaux née le... Mai 1715, mariée le 18 Décembre 1730 avec Louis Jules Barbon Mazarini Man-

cinquième Duc de Nivernois, Pair de France, Prince de Vergagne & du Saint Empire, Brigadier des armées du Roi, duquel elle a des enfans, & elle est à présent l'une des Dames du Palais de la Reine.

Nous renvoyons pour la généalogie de cette Maison qui a produit II Secrétaires d'Etat y compris M. le Chancelier de Pontchartrain, pere de M. de Pontchartrain, & ayeul de M. le Comte de Maurepas, aux differents Auteurs qui en ont parlé, en attendant la généalogie qui sera rapportée avec toutes ses branches, & sur les preuves, dans la nouvelle édition des grands Officiers de la Couronne.

Le 10 M. Henri Louis *Dagueffean d'Orcheux*, dit le Chevalier *Dagueffean*, Maréchal des Camps & armées du Roi du 2 Mai 1744, & avant Capitaine Lieutenant des Gendarmes de Flandre mourut à Paris dans la 44^e année de son âge, étant né le 27 Mai 1703, & sans être marié, il étoit le dernier fils vivant de M. Henri-François *Dagueffean* Seigneur de Fresne, Chancelier & Garde des Sceaux de France, & Commandeur des Ordres du Roi, & de feue D. Anne le Fevre d'Ormesson, morte le 1 Décembre 1735, il avoit pour freres aînés M. *Dagueffean*, & M. *Dagueffean* de Fresne tous deux Conseillers d'Etat ordinaires, & la généalogie de sa famille sera rapportée dans le supplément à l'Histoire des grands Officiers de la Couronne, Chapitre des Chanceliers de France, auquel on travaille actuellement.



ARRESTS NOTABLES.

A RREST du Conseil d'Etat du 12^e Septembre 1476, qui déclare que la Directe universelle emportant Censives, Lods & ventes, & autres droits seigneuriaux, appartient à Sa Majesté dans toute l'étendue des villes, juridictions & territoires d'Agen, Condom, Marmande, Mezin & Montréal, dont les Consuls, communautés & habitans prétendoient posséder leurs héritages en Franc-alleu naturel & sans titre.

O R D O N N A N C E du Roy du 1^e Déc. portant règlement pour le payement des Troupes de Sa Majesté pendant l'hyver prochain.

A RREST du Conseil d'Etat du Roy du 27 Décembre, qui règle les droits d'entrée des cinq grosses fermes sur les onyrages de Verrerie fabriqués en Alsace & en Franche-comté, & sur ceux venans de l'étranger.

O R D O N N A N C E du Roy du 1 Janvier 1747, portant augmentation dans la Compagnie des Chasseurs de Fischer.

A RREST du Conseil d'Etat du Roy du dix Janvier, qui ordonne que la finance des Offices d'Inspecteurs & Contrôleurs des maitres & gardes dans les corps des marchands, des offices d'Inspecteurs & Contrôleurs dans les Communautés d'arts & métiers, & des offices d'Inspecteurs & Contrôleurs des syndics des marchands & ar-

202 MERGURE DE FRANCE.

tisans qui n'ont ni maîtrise ni jurande, restant à lever, sera répartie & imposée sur les marchands & artisans de chacun art & profession pour lesquels ils ont été créés.

ORDONNANCE du Roy du 15, pour augmenter de deux Escadrons le régiment de Hussards de Ferrary.

AUTRE du 19, portant règlement pour Phabillement de l'Infanterie françoise.

A R R E S T de la Cour des Monnoyes du vingt-un, qui enjoint aux Officiers des Monnoies de son ressort, d'être plus exacts à remplir les fonctions de leur charge; leur ordonne de faire exactement & fréquemment des visites chez tous les justiciables de leurs département; d'en justifier à la Cour, & d'envoyer au moins de six mois en six mois un état exact de celles qu'ils auront faites.

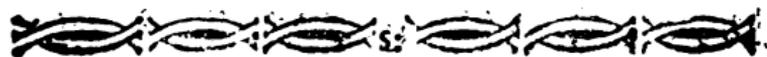
A R R E S T du Conseil d'Etat du Roy du même jour, qui ordonne que les Communautés, particuliers & commis qui auront été chargés de faire des achats & fournitures de pain, riz, viande & fourrages aux Troupes qui ont tenu garnison & agi en campagne pendant l'année 144, tant dans le Dauphiné que dans la Provence, le Piémont, le Milanois & autres Etats d'Italie, seront tenus de représenter dans trois mois les billets, ordres & pièces comptables concernant lesdites fournitures, &c.

AUTRE du 22 qui prescrit les formalités à observer par ceux qui, en exécution de l'Arrêt du Con-

Leil du 11 Décembre 1746, voudront faire passer en Provence des grains, farines ou légumes, en exemption des droits d'octrois de la rivière de Saône.

AUTRE du premier Fevrier, qui nomme un Receveur & Payeur, & un Contrôleur des rentes créées sur le produit des deux sols pour livre en sus du Dixième, & sur la Ferme générale des Postes, par édits du mois de Décembre 1746.

LETTRES PATENTÉS du Roy du même jour, qui nomment des Commissaires du Conseil pour l'aliénation des rentes créées par édit du mois de Décembre 1746.



SUR la défense de la Bochetta.

Ces fiers Liguriens aux détroits difficiles
 Repoussants le Germain de sa honte irrité,
 Font revivre à nos yeux le cœur, la fermeté
 Du Spartiate invincible au pas des Thermopiles.

Par M. de Cir . . . à Nevers.



T A B L E .

P I E C E S F U G I T I V E S , en Vers & en Prose. Séance publique de l'Académie Fran- çoise , Extrait.	3
Vers à M. Duclos sur son discours à l'Académie	22
Autres à M. P. *	23
Ode sur le travail.	25
Bouquet à Madame D. **.	29
Épître à M.	30
Lettre sur la taille & la gangrène sèche.	32
Imitation d'une Ode d'Horace.	41
Le Chat-huant & la Fauvette , Fable.	43
Réponse à une question proposée dans le Mercure de Novembre.	45
Caprice.	52
Traduction de cette Pièce.	52
Quatrain.	53
Imitation de la 3e. Ode du 1er. Livre d'Horace.	<i>Ibid.</i>
Dialogue de Cloris & de Tircis.	55
Madrigal.	56
Difficulté malaisée à résoudre dans l'Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine.	57
Lettre de M. Deparcieux à M. de la Bruere sur le même sujet.	60
Vers à une veuve.	75
Rondeau.	77
Vers contre l'Amour.	78
Conférence de toutes les coutumes du Royaume sur l'article 220 de la coutume de Paris.	80
Traduction de la quatrième Ode d'Horace du pre- mier Livre.	91
Autre de la huitième du même Livre.	93

Nouvelles Litteraires & des beaux Arts. Traité du Navire, &c.	94
Elémens de Physique Mathématique, Extrait. <i>ibid.</i>	
Système du Philosophe Chrétien,	96
Traité des feux d'Artifice, Extrait.	97
Abregé du cours de Mathématique de M. Chrétien Wolfius, Extrait.	100
Nouveau Dictionnaire de Mathématique & de Physique.	103
Les Elémens de Géométrie, & Elémens de Mathématique.	<i>ibid.</i>
Essai de Physique.	104
Ile. Partie de l'Architecture Hydraulique.	<i>ibid.</i>
Coûtumes générales du Pays & Duché de Bretagne	<i>ibid.</i>
Recueil de Jurisprudence civile.	105
Nouveau système de Musique pratique.	106
IIIe. & dernier volume de l'Histoire de la noblesse d'Avignon, &c.	107
Commentaria Gerardi Van Swieten, &c.	111
Pratique de Chirurgie.	112
Nouvelle Edition des Ouyres de M. Racine. <i>ibid.</i>	
Oraison funebre de Madame la Dauphine.	114
Abregé de l'Histoire des Insectes.	115
Tome IIe. de la Coûtume de Bourgogne. <i>ibid.</i>	
Dissertations sur Herodote. <i>ibid.</i>	
Nouveaux certificats en faveur du Sachet du sieur Arnoult. <i>ibid.</i>	
Mots des Enigmes & des Logogryphes du Mercure de Janvier.	117
Enigme & Logogryphes. <i>ibid.</i>	
Chançon notée.	122
Nouvelles de Provence.	123
Speçtacles, Extrait de la Gouvernante.	128

Concert Spirituel.	152
Explication des Jettons.	153
Journal de la Cour.	154
Relation de l'Ambassade de M. le Duc de Richelieu à Dresde.	164
Description de la décoration du feu d'Artifice tiré à Dresde pour le mariage de Monseigneur le Dauphin.	167
Prises des Vaisseaux.	180
Nouvelles Etrangères, Turquie.	182
Suede.	183
Allemagne.	187
Genes.	189
Grande Bretagne.	192
Mariages & Morts.	198
Arrêts Notables.	201
Vers sur la défense de la Bochetta.	203

La Chançon notée doit regarder la page 123

La planche des Jettons doit regarder la page 153

MERCURE

DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

MARS. 1747.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER,
ruè S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Contry,
à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

A V I S.

L'ADRESSE générale du *Mercur* est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, rue du Champ-Fleuri, dans la Maison de M. Lourdet Correcteur des Comptes, au premier étage sur le derrière, entre un Perruquier & un Serrurier, à côté de l'Hôtel d'Enguien. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le *Mercur* de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, Commis au *Mercur* de France, rue du Champ-Fleuri, pour rendre à M. de la Bruere.

P R I X X X X . S O L S .

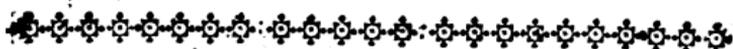


MERCURE

DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

MARS. 1747.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

L'AMBITION,

O D E.



Ayon de l'Eternel, source de l'Har-
monie,

Quitte pour un instant, adorable
Uranie,

De l'antique Siôn les sommets désolés,

Et par les sons divins de ta Lyre immortelle

D'un Prophete fidelle

Viens ranimer en moi les accords signalés.

A ij

4 MERCURE DE FRANCE.

Quel monstre formidable à mes yeux se présente ?
Géant audacieux , sa tête menaçante ,
Au-dessus des éclairs s'éleve dans les Cieux ;
La coupable lueur de son noir Diadème ,
De la clarté suprême
Affronte avec dédain l'éclat majestueux ;



De ses forfaits heureux complice tutelaire ;
Bellone lui prépare un Autel sanguinaire ,
Sur les tristes débris du Monde consumé ,
Tandis que dans le sein de sa grandeur frivole ;
Cette sanglante Idole
S'enyvre d'un encens par le crime allumé.



C'est toi , je reconnois ton orgueil homicide ;
Funeste ambition , détestable Eumenide ,
Enfant séditieux de la cupidité :
Faut-il que jusqu'au sein d'une heureuse bassesse
Ta bouche enchanteresse
Viennne embraser nos cœurs de son souffle infecté ?



Tranquille sans dégoûts , heureux sans artifice ;
Vertueux sans contrainte , & libre sans caprice ;
L'homme naquit au sein de la félicité :
De plaisirs toujours purs un parfait assemblage.

Fut l'aimable partage
Des jours, des heureux jours de sa fidélité.



Mais, ô moment fatal ! ce fortuné rebelle
A peine eut-il souillé sa bouche criminelle
Du poison mensonger de la séduction,
Que plongé tout-à-coup au sein de la disgrâce,
De sa coupable audace
Il pleura pour toujours la fausse illusion.



Son cœur où triomphoit le calme & l'innocence,
Son cœur enflé dès-lors d'orgueil & d'insolence,
Fut de l'ambition le trône frauduleux :
Héritiers de son sang & non moins de sa peine,
De son antique chaîne
Nous sentons après lui le poids victorieux.



Mais où suis-je, grand Dieu ? quelle affreuse
contrée ?
Quel objet vient s'offrir à ma vûe égarée ?
Sont-ce là des mortels ? sont-ce là vos enfans ?
L'erreur les réunit, la cruauté les guide ;
Le carnage homicide
Fait triompher la mort sous leurs drapeaux
sanglans.

6 MERCURE DE FRANCE.

Ils s'avancent ; les cris annoncent leur passage ;
Le désespoir les suit , la fureur & la rage
Font luire devant eux leur char ensanglanté :
Déjà la charge sonne , & l'Aurore incertaine
N'allume qu'avec peine
De ce jour malheureux la lugubre clarté.



Arrêtez , arrêtez , troupe farouche & dure ;
Ecoutez , s'il se peut , la voix de la Nature ;
Vous devez la connoître à ses frémissemens ;
Quoi ! pourrez-vous souiller d'une main téméraire
Le sacré caractère
Que Dieu grava lui-même au front de ses enfans ?



Barbares , pourrez-vous dans le sein de vos freres
Enfoncer par devoir vos armes meurtrières ;
De leur sang par honneur faire rougir vos mains ?
Ah ! désabusez-vous , non , la soif véritable
D'une gloire durable
Ne s'éteindra jamais dans le sang des humains.



Voulez-vous que vainqueurs de la nuit éternelle ;
Vos noms aillent au sein d'une gloire immortelle
Exiger les respects de la postérité ?
Protégez la vertu , secourez l'indigence ;

Etouffez la licence

Dans les bras rigoureux de la sévérité.



Dans les sombres accès d'une stoïque yvresse ;
 Je ne viens point ici d'une affreuse sagesse
 A vos yeux ulcérés présenter le flambeau ,
 Mais craignez de vos cœurs le trouble légitime ;
 Et songez que du crime
 Vous portez avec vous un éternel bourreau.

D. C. Officier au Régiment Royal Infanterie.



M E M O I R E

Sur une Apparition singulière.

IL m'a parû, Monsieur, que le Livre de l'Apparition des Esprits méritoit dans votre Journal autre chose qu'une simple annonce. Il n'est pas difficile d'en donner un Extrait. On a à choisir ; la matiere est copieuse. Mais comme le sçavant Auteur n'a pas eu intention de tout dire, & qu'il pourroit aussi avoir oublié des faits importans par simple inadvertance, vous devez présumer qu'il ne trouvera pas mauvais que vous insériez dans votre

A iiiij

8 MERCURE DE FRANCE.

Journal, lorsque vous aurez occasion de parler de cet Ouvrage, un événement qui se trouve dans l'Histoire des Evêques du Mans, telle que Dom Mabilon l'a publiée dans ses Analectes, Tome III. C'est en rapportant les actions de Hugues, Evêque, qui mourut l'an 1142. Voici en abrégé ce qu'en dit un Historien du pays & du tems, qui laisse, comme il convient, le Lecteur très-libre d'y ajouter foi ou non.

Il paroissoit dans la maison du Prévôt Nicolas, un de ces fantômes, qui dans les Livres des Payens sont appelés Faunes, lequel épouvantoit fort les femmes & les enfans. Tantôt il faisoit un bruit confus, comme de cloches ou pieces d'airain, tantôt c'étoit un cliquetis de doigts qu'on entendoit, souvent il jettoit des pots cassés ou bien des pierres de toute sa force sur le toit, dont il ébranloit les murailles & les planchers. Il transportoit invisible-ment d'un lieu à un autre les couffins, les cruches, les vases à boire : il allumoit les chandelles avec du feu qui en étoit fort éloigné. Pendant qu'on préparoit à manger ou que les plats étoient sur la table, il y jettoit des pailles, des cendres & de la fuye. La femme du Prévôt avoit préparé du fil pour en faire de la toile ; on trouva au bout d'une nuit qu'il en avoit entouré

un banc qui étoit proche le feu , & cela d'un tissu artistement fait & d'un travail inconcevable , & qui parut surpasser l'adresse de l'esprit humain. Les Prêtres vinrent faire dans la maison des aspersions d'Eau benite , & formerent le signe de la Croix sur leur front & sur celui des habitans. Pendant la nuit on entendit la voix , comme d'une petite fille , qui après de longs soupirs & bien des gémissemens , se prit à dire très-intelligiblement : » Je suis » Garnier. Hélas ! que j'ai enduré de froid » & de chaud pour venir jusqu'ici ! Nieo- » las mon frere , mes neveux & mes amis , » n'ayez pas peur , car je n'ai permission » de nuire à personne ; cependant munif- » sez-vous du signe de la Croix , parce » que de mauvais Esprits m'accompagnent , » mais ils s'en retourneront avec moi. Il demanda ensuite deux Messes , & qu'on distribuât des habits aux pauvres à son intention. Sur les questions qu'on lui fit , il se mêla d'annoncer l'avenir , & de remettre à la mémoire des faits passés depuis très-long-tems. Il voulut aussi déclarer que tels étoient damnés , tels sauvés. Mais lorsque l'Evêque du Mans eut envoyé des gens sçavans pour l'interroger, l'Historien dit qu'il en eut peur & qu'il n'ouvrit pas la bouche devant eux. On voit par tout

A v

ceci que ce même Historien, qui écrivoit dans le siècle de l'événement, a eu raison de mettre à la tête du récit de ces aventures ce petit préambule : *Ecce novum & formidabile, & his etiam qui audierunt vix credibile prodigium, quod dum legeris aut impossibile aut fictitium te non dubuo putaturum.*



E P I T R E

*A M. J** , Etudiant en Médecine.*

DE ton Epitre enchanteresse
 Je serois doublement flaté,
 Si l'élégantè politesse
 S'allioit à la vérité.
 Démêlant la trompeuse adresse
 De la subtile vanité,
 Je n'aurai jamais la foiblesse,
 Ni la sotte fatuité
 De m'imaginer qu'au Permesse
 Mes Ecrits, malgré ta promesse,
 Soient sûrs de l'immortalité.
 Ce fantôme que l'on caresse,
 L'incertaine Postérité,
 Ne me plonge point dans l'ivresse;

Dont l'amour propre est transporté.
Il faut apprendre à se connoître.
Si la Nature m'a fait naître
Avec le germe des talens ,
L'aveugle caprice est mon maître ;
Et me conduit depuis vingt ans.
Par le malheur de la naissance ,
Je suis contraint depuis l'enfance ,
Pour me composer d'heureux jours ,
Et me sauver de l'indigence ,
De chercher d'utiles secours
Dans les travaux de la Finance.
Juge , ami , quelle est la distance
Du Dieu Plutus au Dieu des Vers :
Figure-toi l'espace immense
Des deux Pôles de l'Univers.
Sur une Montagne riante ,
Dont les chemins sont épineux ;
Il est un Temple lumineux
Où l'on voit la troupe brillante
Des Ecrivains les plus fameux :
La Déesse de l'Harmonie
Ne quitte point ces lieux chéris ;
Apollon , le Dieu du Génie ,
Daigne y former ses Favoris ;
Mais il faut qu'un loisir tranquille

A vj

12 MERCURE DE FRANCE.

Lui soit constamment consacré ,
Sans quoi , dans un sentier stérile
On se voit bien-tôt égaré.
Bien loin de ce Temple adorable
Il est un Antre ténébreux
Où le riche , qu'on croit heureux ;
N'est dans le fond qu'un misérable,
Martyr d'un travail rigoureux ,
Là l'intérêt pâle & livide ,
D'un bien fatal toujours avide,
Dédaignant tous les doctes jeux ;
Dans l'examen d'un compte aride
Se consume en calculs nombreux :
Des douceurs d'un sommeil paisible
Il ne s'est jamais convaincu ;
Au vrai bonheur sourd , insensible ;
Il périt sans avoir vécu.
Tel est , ami , le parallèle
De la Finance & des Beaux-Arts.
Malgré moi , destiné pour elle ,
J'en dois suivre les étendarts ,
Et compter peu sur les regards
Du Dieu de la troupe immortelles
Sans oser me promettre un nom ,
Toutefois , sans être rebelle
A cette légère étincelle ,

Qui m'éclaire au sacré Vallon ;
 Presque guéri d'ambition ,
 A mon devoir , au goût , fidelle ;
 Si chaque jour Plutus m'appelle ;
 Tout mon cœur est pour Apollon.

R. * * *

• *A Angers le 18. Septembre 1746.*

Par l'Auteur de la Pièce intitulée : *Epi-
 tre sur ma Maladie*, insérée dans le *Mer-
 cure d'Avril 1746.*

N. B. Le jeune Auteur ne sçait pas le Latin.



*LETTRE à M. D. L. B. à l'occasion
 de la Question sur les Anes de Bourges.*

S I c'est du Berry , Monsieur , que l'on
 vous a proposé de demander l'explica-
 tion du Proverbe des Anes de Bourges , ou
 des Armes de Bourges, un Ane en Chaire, je
 ne puis m'empêcher de vous dire que l'on
 a grand tort , puisqu'il n'y avoit qu'à ou-
 vrir un des Oracles du Pays , & que l'on
 auroit trouvé , au moins en partie , la so-
 lution de la difficulté ; je veux dire les
 Œuvres de Catherinot , cet homme uni-

versel, & qu'on peut dire avoir écrit sur le Berry & sur Bourges, *de omni scibili.*

Regardant dernièrement ce qu'il dit de S. Antoine dans son Sanctuaire de Berry, j'y ai lû ces lignes : » Il y a cinq Comman-
» deries de son nom en Berry. Ce Saint a
» été sans Lettres L'ancien nom Gau-
» lois étoit S. Afne par abregé pour Antoi-
» ne, C'est aussi de-là que nous appellons
» les ignorans Afnes, *Non Afinos sed An-*
» *tonios.* Si en renvoyant les Berruyers à
leur Catherinot, j'en rapporte ici les pa-
roles, ce n'est pas tant pour eux, que pour
les étrangers qui n'ont pas le Recueil de
ses Œuvres. Mais, direz-vous, quand mê-
me dans le vulgaire on auroit dit *S. Afne*
par abbréviation pour *Saint Antoine*, quel
rapport cela aura-t'il eu plus particuliere-
ment avec les gens de Bourges ? Ont-ils ho-
noré plus spécialement ce saint Afne ou
Ane, que leurs voisins ne l'ont fait ? Je
vous répondrai qu'oui, & que s'ils ne l'ont
pas fait réellement, on a crû par leur ex-
térieur qu'ils le faisoient : Quoique le 17
Janvier fût distingué à Bourges par quel-
que solemnité, ce n'étoit pas pour S. An-
toine, mais pour S. Sulpice, Evêque de
cette Ville, mort le même jour. Mais le
peuple du voisinage n'est pas toujours ca-
pable de faire la difference : lorsqu'il voit

Fêter le 17 Janvier, il croit que c'est pour S. Antoine. Au reste ne pourroit-on pas dire aussi que ce qu'on applique aux *Bituriges Cubi* a pû être dit plus véritablement des *Bituriges Vibisci*, qui sont les habitans de Bordeaux ? Ceux-là ont été fort dévots à S. Antoine, que vous appellerez, si vous voulez, S. Ane. L'Abbé Chastelain marque dans le mois de Janvier de ses Notes sur le Martyrologe Universel, que S. Antoine a été fêté dans tout le Diocèse de Bordeaux, jusqu'en 1611, auquel tems le Cardinal de Sourdis retrancha cette Fête. Il faut après cela aider un peu à la lettre, & croire que ce qu'on a pû dire primitivement des *Bituriges* de Bordeaux, aura été transporté à leurs voisins synonymes. Je compte qu'il restera toujours quelque obscurité à dévoiler dans un fait de cette importance.

Un Tourangeau de mes amis, à qui j'ai fait part de mes pensées, les a approuvées *secundum quid*; il m'a suggeré de m'informer si dans le Berry il n'y auroit pas plus que dans les autres Provinces des Religieux d'un Ordre ressemblant à S. Antoine *sub aliquo respectu*; comme aussi de voir le Glossaire de Du Cange, au mot *Ordo Asinorum*, ou *Asinorum Ordo*. Mais en même tems il ose proposer un autre doute, fondé

16 MERCURE DE FRANCE:

sur les anciens cris de guerre ou sur les Devises des Enseignes. Rien n'étoit plus facile, dit-il, à la populace, que de *Passavant* ou *Passe avant*, qui étoit un de ces cris, faire *Pas sçavant*: & si ce mot a servi de Sentence, il étoit encore plus facile de le lire sur les Enseignes ou Drapeaux, ainsi partagé P'AS-SAVANT. Or quel est le synonyme de *Non sçavant*, sinon *Asne*? Mais par malheur ce n'étoit pas ceux de Bourges qui avoient *Passavant* pour cri; c'étoit le cri du Comte de Sancerre & d'autres Seigneurs. Si mon Tourangeau ni moi n'avons pas trouvé le dénoiement de l'affaire, je ne vois plus que la Fête de l'Asne sur laquelle on puisse se jeter. Un Champenois m'a fait remarquer, d'après un ancien Mercure de Juillet de l'an 1725, que les Senonois la célébroient avec pompe au XIIIe. siècle, mais comme ce qui est excessif n'est pas de durée, on lui a dit qu'un Cardinal Légat la fit supprimer. Elle continua, ajoute-t'il, plus long-tems à Bourges, parce qu'elle y fut traitée plus modestement. De-là vient qu'on en trouve la Prose dans des Livres qui n'ont pas trois cent ans, entre autres à la Collégiale de Notre-Dame de Sales. Ceux de Bourges ayant donc maintenu la Fête de l'Ane vers celle de Noël, après que dans les autres

Villes on l'avoit cessée, le nom put leur en rester, car si à Sens on ne trouvoit rien d'indécent à coucher une Chappe sur cet animal célèbre dans l'Ecriture, on a pû pareillement dans quelque Communauté de Bourges tenter de l'asseoir dans une Chaire faite exprès. On voit au Portail de plus d'une Cathédrale un Ane tenant une Lyre, & cela en relief. Le Gothique supportoit tout. Je suis, &c.



QUATRAINS

De M. de Hauteterre, L. F.

Comment veut-on qu'à la folie
Je renonce de bonne foi ?
Dans le doux printems de la vie
Pourroit-on suivre une autre loi ?

Je ne vois rien dans la Morale
Qui n'effraye mes tristes yeux,
Et c'est en vain que l'on m'étale
Ses avantages précieux.

Il faut pour bien vivre avec elle,
Se brouiller avecque les sens,

Et cette maxime cruelle
 Combat des charmes trop puissans,

Mais tout rit avec la folie ;
 Tout promet un parfait bonheur ;
 Mille fois heureux qui s'oublie ,
 Et qui la fixe dans son cœur !

Parmi les sujets qu'elle enrôle
 Chaque pas conduit au plaisir,
 Et si quelquefois il s'envole ,
 Il se cache sous le desir.

Sous un Ciel pur & sans nuage ;
 Au milieu des ris & des jeux
 La Divinité qui m'engage
 Offre mille objets gracieux.

Ici la volupté repose
 Dans un bocage toujours frais ;
 Et l'Amour sur un lit de rose ,
 Sourit en aiguifiant ses traits.

Là cette charmante Déesse ;
 Qui fait tant de mortels heureux ;
 Souffle dans nos cœurs la mollesse !
 A l'ombre d'un myrthe amoureux.

Plus loin couvert de feuilles vertes ,
Bacchus enivre la raison ,
Et les Graces toujours alertes
Soulent tendrement le gazon.

Sous l'empire de la folie
Tous les plaisirs sont rassemblés :
Mon sort seroit digne d'envie
S'ils pouvoient n'être pas troublés.

Mais qu'est-ce que je viens de lire
Dans le Livre ouvert des Destins ?
Faudra-t'il que je me retire
De ces lieux chéris des humains ?

Hélas ! sans quitter la folie ,
Ce séduisant je ne sçais quoi
Dont mon ame étoit si ravie ,
M'abandonnera malgré moi.

Déjà ma jeunesse craintive
M'annonce l'arrière saison ;
Et je ne vois en perspective
Que le flambeau de la raison.

Quoi ! cette fatale ennemie
Doit un jour me faire la loi ?

25 **MERCURE DE FRANCE.**

Moi qui n'y pensai de ma vie,
Comment penseroit-elle à moi ?

Que sçais-je . . . mais . . . voici l'époque
Des tems qui m'étoient annoncés . . .
Le Destin n'est pas équivoque ,
Et mes beaux jours sont éclipsés.

La folie au riant visage
Dans un moment a disparu ,
Et j'embrasse une vaine image
Qui fuit à mon cœur éperdu.

Faut-il que mon ame-abusée
Conserve encor le souvenir
D'une félicité passée
Qui n'auroit jamais dû finir ?

Mais ces regrets inefficaces
Ajoutent encore à mes maux ,
Et peut-être dans mes disgraces
La raison survient à propos.

A Dreux ce 10 Septembre 1746.



P O R T R A I T de M. de la Motte par
*feuë Mad, la M. de L. **

MR de la Motte me demande son Portrait, il me paroît très-difficile à faire; ce n'est pas par la stérilité de la matiere, c'est par son abondance. Je ne sçais par où commencer ni sur quel talent m'arrêter davantage. M. de la Motte est Poëte, Philosophe, Orateur. Dans sa Poësie il y a du genie, de l'invention, de l'ordre, de la netteté, de l'unité, de la force, & quoiqu'en ayent dit quelques critiques, de l'harmonie & des images; toutes les qualités nécessaires y entrent. Mais son imagination est réglée; si elle pare tout ce qu'il fait, c'est avec sagesse. Si elle répand des fleurs, c'est avec une main ménagere, quoiqu'elle en pût être aussi prodigue que toute autre. Tout ce qu'elle produit passe par l'examen de la raison.

M. de la Motte est Philosophe profond;

* Ce Portrait fut fait il y plus de vingt ans. Il y a peu de tems qu'il nous est tombé entre les mains, & nous saisissons avec joye l'occasion de rendre un juste hommage à la mémoire d'un Ecrivain illustre, qui a fait honneur à son siècle, & qui a si bien mérité des Lettres.

12 MERCURE DE FRANCE.

Philosopher , c'est rendre à la raison toute sa dignité & la faire rentrer dans ses droits; c'est rapporter chaque chose à ses principes propres , & secouer le joug de l'opinion & de l'autorité. Enfin la droite raison bien consultée & la nature bien vûë , bien entenduë , sont les maîtres de M. de la Motte. Quelle mesure d'esprit ne met-il pas dans tout ce qu'il fait ? Avec quelles grâces ne nous présente-t'il pas le vrai & le nouveau ? N'augmente-t'il pas le droit qu'ils ont de nous plaire ? Jamais les termes n'ont dégradé ses idées ; les termes propres sont toujours prêts & à ses ordres. Son éloquence est douce, pleine & toute de choses. Il regne dans tout ce qu'il écrit une bienfaisance , un accord , un harmonie admirables. Je ne lis jamais ses Ouvrages, que je ne pense qu'Apollon & Minerve les ont dictés de concert. Un Philosophe a dit que quand Dieu forma les ames il jetta de l'or dans la fonte des unes , & du fer dans celle des autres. Dans la formation de certaines ames privilégiées , telles que celle de M. de la Motte , il a fait entrer les métaux les plus précieux ; il y a renfermé toute la magnificence de la nature. Ces ames à génie , si l'on peut parler ainsi , n'ont besoin d'aucun secours étranger ; elles tirent tout d'elles-mêmes ; le gé-

nie est une lumiere & un feu de l'esprit qui conduit à la perfection par des moyens faciles. L'ame de la M. de Motte est née toute instruite , toute sçavante ; ce n'est pas un sçavoir acquis , c'est un sçavoir inspiré. On sent dans tous ses Ouvrages cette heureuse facilité qui vient de son abondance ; il commande à toutes les facultés de son ame ; il en est toujours le maître, aussi-bien que de son sujet. Nous n'avons pas vû en lui de commencement ; son esprit n'a point eu d'enfance ; il s'est montré à nous tout fait & tout formé.

Ses malheurs lui ont tourné à profit ; Quand ce monde matériel a disparu à ses yeux par la perte de la vûë , un monde intellectuel s'est offert à son ame ; son intelligence lui a tracé une route de lumiere toute nouvelle dans le chemin de l'esprit. La vûë , plus que tous les autres sens , unit l'ame avec les objets sensibles. Quand tout commerce a été interrompu avec eux , l'ame de M. de la Motte , destituée de ces appuis extérieurs, s'est recueillie & repliée sur elle même ; alors elle a acquis une nouvelle force , & est entrée en jouissance de ses propres biens.

Laissons l'homme à talens & envisageons le grand homme. Souvent les talens supérieurs se tournent en malheur & en peti-

tesse ; ils nous exposent à la vanité, qui est l'ennemie du vrai bonheur & de la vraie grandeur. Ce sont les grands sentimens qui font les grands hommes. Nulle élévation sans grandeur d'ame & sans probité. M. de la M. nous a fait sentir des mœurs & toutes les vertus du cœur, dans ce qu'il a écrit. Ses qualités les plus estimables n'ont rien pris sur sa modestie ; cet orgueil lyrique qu'on lui a reproché, n'est que l'effet de sa simplicité, un pur langage imité des Poètes ses prédécesseurs, & non un sentiment. M. de Fenelon, cet homme si respectable, dit de M. de la Motte que son rang est réglé parmi les premiers des modernes ; qu'il faut pourtant l'instruire de sa supériorité & de sa propre excellence, &c.

C'est un spectacle bien digne d'attention, disoient les Stoïciens, qu'un homme seul aux mains avec les privations & la douleur. Quelle privation que la perte de la vûë pour un homme de Lettres ! Ce sont les yeux qui sont les organes de sa jouïssance ; c'est par les yeux qu'il est en société avec les Muses.

Elles unissent deux plaisirs qui ne se trouvent que chez elles, le désir & la jouïssance. Vous n'essuyez avec elles ni chagrin ni infidélité ; elles sont toujours prêtes à servir tous vos goûts ; elles

nous

nous offrent toujours des graces nouvelles; mais nous ne jouïssons de la douceur de leur commerce que quand l'esprit est tranquille, & que le cœur & les mœurs sont purs.

Non-seulement M. de la Motte soutient de si grandes privations, mais il s'est livré à la plus vive douleur; il la souffre avec patience; il est doux avec elle, il fait sentir qu'il n'a point usé dans les plaisirs ce fonds de gayeté que la Nature lui a donné; puisqu'il sçait la retrouver dans ses peines. Dans la douleur il faut que l'ame soit toujours sous les armes, qu'à tous momens elle rappelle son courage, qu'elle soit ferme contre elle-même.

Il a passé par l'épreuve de l'envie. Quand l'ame ne sçait pas s'élever par une noble émulation, elle tombe aisément dans la bassesse de l'envie. Quelle injustice n'a-t'il pas souffert quand ses Fables parurent? Je crois que ceux qui les ont improuvées, n'avoient pas en eux de quoi en connoître toutes les beautés; ils ont crû qu'il n'y avoit pour la Fable que le simple & le naïf de M. de la Fontaine; le fin, le délicat, le pensé de M. de la Motte leur ont échappé, ou ils n'ont pas sçû le goûter. A ses Tragédies. on a vû les mêmes personnes pleurer & critiquer; leur sentiment plus sence-

B

re dépoſoit contre leur injustice ; ils ſe re-
fuſoient à ſes douces émotions , & met-
toient l'improbation à la place du plaisir.

Avec quelle dignité & quel'e bienſéan-
ce n'a-t'il pas répondu à la critique amere
de Mad. Dacier ? Enfin nous jouiſſons de
ſon mérite & de ſes talens , & la malignité
du ſiècle l'empêche de jouir de ſa gloire &
de ſon immortalité. Pour moi je le vois
avec les mêmes yeux que la poſtérité le
verra.

La conſtante amitié de M. de Fontenelle
pour M. de la Motte fait l'éloge de tous les
deux ; le premier m'a dit que le plus beau
trait de ſa vie étoit de n'avoir pas été ja-
loux de M. de la M. Jugez du mérite d'un
Auteur , qu'un auſſi grand homme que M.
de Fontenelle a trouvé digne de ſa ja-
louſie.

Le morceau ſuivant trouve naturelle-
ment ſa place après ce Portrait de M. de la
Motte. On ſe ſouvent encore de la diſpu-
te excitée par cet homme célèbre , qui
quoiqu'il eût fait des vers toute ſa vie,
vouloit introduire la Proſe dans la Tragé-
die. M. de la Motte , ſes Partifans , ſes Ad-
verſaires , ont tous employé beaucoup d'eſ-
prit dans la diſcuſſion de cette queſtion.
Un Ecrivain célèbre , connu dès-lors par
un grand nombre de succès éclatans ſur le

Théâtre, par des Ouvrages où regne une Méthaphysique très fine, une connoissance profonde du cœur humain, une Morale saine & épurée, un grand amour de la vertu, soutenus d'un style vif, rapide, brillant, singulier, parce que les idées neuves & singulieres de l'Auteur ont besoin, pour être renduës, de tours nouveaux & singuliers, cet Ecrivain, au lieu de traiter didactiquement la question; entreprit de faire, si l'on peut parler ainsi, l'expérience du sentiment de M. de la Motte. Il seroit à souhaiter que d'autres occupations ne l'eussent pas empêché d'achever ce qu'il avoit si heureusement commencé. Les vives sollicitations de plusieurs amis éclairés n'ont pû l'engager à donner la suite. Nous avons crû que le Public verroit avec plaisir cet essai singulier.

Le titre & le sujet de la Tragédie étoient
Mahomet second.





ACTE PREMIER.

SCENE PREMIERE,

Ibrahim , Irene,

Irene,

Que me demandez-vous ? quel motif d'entretien peut-il y avoir entre vous & moi ?

Ibrahim.

Eh quoi ! Madame , l'aimable Irene ne me connoît-elle plus ?

Irene,

Avant les malheurs de ma Patrie , je connoissois un Prince qui s'appelloit Comnene , & qui sortoit d'un sang illustre à qui le mien étoit allié , mais je ne le reconnois plus dans le Favori de Mahomet , dans un homme infidelle à son Dieu , & qui a pû se résoudre à l'ignominie de s'appeller Ibrahim.

Ibrahim.

Il est vrai , Madame , ma condition est changée , devenu prisonnier de Mahomet , réduit au triste choix de l'esclavage ou du Turban , accablé de la misere de ma situa-

tion, sans esperance d'en sortir, entouré des ruines de notre Empire, dont il ne reste plus que Constantinople qu'on assiége & qui va tomber à son tour; je l'avoue, Madame, j'ai succombé, j'ai cédé aux offres du Sultan, je suis devenu Ibrahim, & vous me méprisez. Je n'ai rien à vous répondre; vous voici dans l'état où j'étois. Captive du Sultan comme moi, exposée à des fers encore plus tristes; je ne parle point du péril d'une mort sanglante; dans le cas où vous êtes, nos pareils la demanderoient en grace, & l'on nous la refuse; nous ne pouvons la trouver que dans les langueurs de la servitude, & l'on ne nous fait expirer qu'en nous abandonnant au supplice de vivre. C'est à cette épreuve où je vous attends, Madame, elle a rebuté mon courage, si le vôtre la soutient, vous aurez meilleure grace à me trouver méprisable.

Irene.

Allez Ibrahim, ne travaillez point à m'épouvanter, vous avez quitté votre Dieu, ne soyez point son ennemi jusqu'à le poursuivre dans les autres, ne lui envie point les cœurs qu'il se réserve; pourquoi me tentez-vous? pourquoi m'exagerer le péril? votre crime vous fait-il haïr mon innocence? je ne vous crois encore que coupa-

B iij

ble , auriez-vous le malheur d'être devenu méchant ?

Ibrahim.

Votre zele est injuste , Madame , & cet emportement que je ne mérite pas. . . .

Irene.

Dans l'état odieux où je vous vois, quand je ne fais que vous soupçonner , je vous épargne. Finissons , vous êtes venu pour me parler , est-ce-là tout ce que vous aviez à me dire ?

Ibrahim.

Vous avez touché le cœur du Sultan , Madame , son amour , si vous le ménagez , peut vous donner le rang d'épouse , que les pareils n'accordent à personne , & dans l'espérance que j'en conçois moi-même , je n'ai pû lui refuser de vous prévenir sur ses sentimens , & de lui rapporter les vôtres.

Irene à part.

Juste Ciel !

Ibrahim.

Que voulez-vous que je lui réponde ?

Irene.

Rien ; je ne sçairois me résoudre à vous charger de ma réponse.

Ibrahim.

Quel est donc le motif qui vous arrête , Madame ?

Irene.

La pitié qui me saisit pour vous; je ne sçaurois me prêter à l'avilissement où Mahomet vous plonge, vous n'êtes point fait pour servir ses amours, & mon indignation même vous refuse la flétrissure que vous me demandez.

Ibrahim.

De quel avilissement, de quel deshonneur est-il donc question pour moi, Madame? je ne dois sentir ici que l'injure que vous me faites, quand je vous apprens que le Sultan vous aime, je vous l'ai déjà dit, c'est qu'il peut vous offrir sa main, du moins je le crois, & c'est dans cet esprit que je vous parle, je ne viens que pour vous consoler.

Irene.

Me consoler, moi, Comnene? eh! d'où mon cœur pourroit-il recevoir la moindre joye? que peut-il désormais arriver qui me regarde? la désolation de ma Patrie est-elle un songe? mon pere & mon frere n'ont-ils pas péri? les morts sortent-ils du tombeau? à quoi donc puis-je encore m'intéresser sur la terre? biens, honneurs, liberté, parens, amis, tout y a disparu pour moi, tout y est étranger pour Irene.

Ibrahim.

Ce que vous avez de plus cher y reste peut-être encore.

B iij

• *Irene.*

Je n'y vois plus qu'un tyran qui m'y tient captive, que des barbares qui m'entourent, & qu'un Ibrahim qui rit de ma douleur.

Ibrahim.

Rassûrez vous, Madame, ce pere & son fils que vous pleurez.

Irene.

Ah Ciel! achevez, Commene, expliquez-vous, il seroit cruel de me tromper.

Ibrahim.

Si le Ciel vous les avoit conservés ?

Irene.

Quoi! Commene, ils vivoient? seroit-il possible? ils vivoient? les avez vous vûs? me sera-t'il permis de les voir?

Ibrahim.

L'Empereur ne m'en a pas appris davantage, & sans doute il n'est permis qu'à lui de vous dire le reste.

Irene.

Eh bien, Commene, eourez lui parler, conjurez-le de hâter ma joye, qu'il me les montre, qu'il se rende à mon impatience; je lui pardonne tout, si je les vois paroître: quelqu'un vient, je me retire, soyez sensible à mon inquiétude, & revenez m'en tirer, si vous ne m'abusez pas.

Ibrahim.

Vous n'attendrez pas long-tems , Madame.

S C E N E II.

Ibrahim , Mahomet , Roxane.

Mahomet.

C'est Irene que vous quittez , Ibrahim?

Ibrahim.

Oùi , Seigneur , elle sçait que vous l'aimez , & m'a paru l'apprendre sans colere ; je ne dis pas que son cœur se promette encore au vôtre , mais elle est dans la douleur , elle est Chrétienne , elle gémit d'une infortune qu'elle doit à vos victoires , & cependant elle est tranquille au récit de votre amour. Je ne dis pas assés , quand je lui ai fait espérer qu'on pouvoit lui rendre ce pere & ce frere qu'elle regrette , sa reconnoissance pour ce bienfait m'a surpris , on eût dit qu'elle étoit charmée d'y trouver un motif de ne vous plus haïr ; j'oublie tout , je lui pardonne tout , s'est-elle écriée dans le transport d'un cœur qui se réconcilioit avec vous , & je me suis chargé de l'avertir quand elle pourroit les voir.

Mahomet.

Ne tardez donc pas , Ibrahim , allez lui

B ♣

assûrer qu'ils vivent & qu'ils me sont chers, & dites qu'on les amene ici dans l'instant qu'Irene y sera venuë.

Ibrahim.

Seigneur, ils étoient dans les fers, quand je les ai reconnus; est-ce dans cet état que vous ordonnez qu'on les amene ?

Mahomet.

Oüi, je veux qu'Irene les en délivre elle-même, c'est un plaisir que je réserve à sa tendresse.

Ibrahim.

Je cours exécuter vos ordres, mais, Seigneur, pendant que vos faveurs se répandent sur eux, daignez vous ressouvenir qu'à mon tour j'attends mon bonheur de vous, qu'il en est un que vous avez promis de m'obtenir de cette Princesse, & que mon cœur

Roxane.

J'ignore les promesses que l'Empereur vous a faites, mais si j'y suis intéressée, j'espère qu'il ne les remplira pas sans mon aveu, & c'est sa bonté qui m'en assure.

Mahomet.

Ibrahim, vous sçavez que je vous aime, & ma faveur vous doit suffire, je hais les desirs importuns; allez, laissez-moi le soin de vous rendre heureux, & ne prétendez pas me gêner dans les graces que je vous destine.

S C È N E III.

*Mahomet, Roxane.**Roxane.*

Je vous l'avouë , Seigneur , le discours d'Ibrahim m'effraye ; daignez m'instruire de ce qu'il ose attendre.

Mahomet.

J'avois dessein de vous le proposer pour époux , je viens de soumettre les Chrétiens à mon Empire , j'en ai triomphé par les armes , mais tout vainqueur que j'en suis , je ne les regarde pas comme des sujets , ce ne sont encore que des ennemis vaincus , à qui ma victoire donne un tyran qu'ils craignent , & non pas un maître qu'ils respectent. Ils m'obéissent dans un effroi sauvage qui a toujours inspiré la révolte , & je voulois les rassûrer par l'honneur que j'aurois fait à Comnene ; il est , dit-on , d'un sang qu'ils estiment , mais j'ai changé d'avis sans m'écarter de mon projet. Non , ce n'est plus à lui , Roxane , qu'il faut que votre cœur s'accorde , & votre frere aujourd'hui vous le demande pour un autre.

Roxane.

Mon cœur se refusoit à Ibrahim , mais ma main seroit à lui si vous l'ordonniez ; c'est vous dire que vous pouvez en dispo-

B vj

fer à votre gré ; après cela , Seigneur , puis-je sçavoir à qui vous voulez que je la donne ?

Mahomet.

Ce qui va se passer vous l'apprendra, Roxane , mais tandis que nous sommes seuls , ne me dissimulez rien. Vous étiez avec moi quand on m'a présenté les deux Chrétiens , dont l'un , à ce qu'on assure , est le pere d'Irene , & l'autre son frere ; que pensez-vous du dernier ? je vis vos yeux s'attacher sur lui.

Roxane.

Son sort me touchoit , Seigneur , je le plaignois d'être si jeune & déjà captif.

Mahomet

Répondez avec franchise ; il joint aux graces de la jeunesse une physionomie noble & touchante , & vous l'avez remarqué.

Roxane.

Vous lui parliez , Seigneur , & j'écoutois.

Mahomet.

Ce n'est pas tout , ses regards à lui-même se fixoient sur vous , il étoit sensible à vos charmes.

Roxane.

J'ignore à quoi tend ce discours qui m'embarrasse.

Mahomet.

Vous rougissez , je ne vous presse point

de m'en avoïer davantage , c'est assés que vous m'entendiez là-dessus , & voici ce qui me reste à vous dire. Jusqu'ici je n'avois point connu l'amour ; le féroce orgueil de vaincre ; l'honneur d'effrayer des peuples & de subjuguier des Etats ; le plaisir tumultueux de la guerre & du carnage , & tout ce que la gloire des Héros porte avec elle de redoutable , voila les douceurs qui me flatoient ; je n'en voyois point de plus dignes de charmer une ame qui nous vient du Ciel , & dont , à mon gré , les inclinations devoient être aussi superbes que son origine. Dieu même est appelé le Dieu des combats ; on l'a peint la foudre à la main ; rien ne nous frappe tant que sa puissance , & je croyois qu'à son exemple, pour être le plus heureux de tous les hommes , il falloit en être le plus terrible. Je me trompois , Roxane ; Irene m'a désabusé. Le vrai bonheur ne se trouve ni dans la victoire ni dans la terreur qu'on répand après elle. Ce sang dont nos lauriers sont teints , ces ravages dont nous consternons la terre , & les gémissemens des peuples , mêlent à nos plaisirs je ne sçais quoi d'inquiet & de funeste qui les corrompt. J'ai senti quelquefois en moi-même la nature s'attrister de ma lugubre gloire , & condamner la joye que mon orgueil osoit en pren-

dre. Que le plaisir d'aimer est différent ; Roxane ! quelle douce sympathie entre l'amour & nous ! on diroit que nos cœurs quand ils aiment , ont trouvé leur véritable bonheur. J'ai senti des bornes à tous les autres plaisirs , aucun ne m'a pénétré tout entier. Le fond de mon cœur leur a toujours été inaccessible , ils l'ont toujours laissé solitaire. L'amour seul m'a rempli ; lui seul a versé dans mon ame des douceurs aussi intarissables que mes desirs. Depuis que j'aime , je ne me reconnois plus moi-même , j'ai perdu cette fierté farouche qui me rendoit si formidable ; je me voyois seul au milieu des hommes ; l'humanité tremblante ne laissoit autour de moi que des esclaves, & ne m'accordoit pas un cœur qui voulût s'associer au mien ; j'étois comme exilé sur le trône. Tout a changé, Roxane ; il semble que mon amour ait fait ma paix avec tous les cœurs , ils se rapprochent , ils me pardonnent ; c'est ainsi que je le sens ; enfin tout me paroît aimable & je crois l'être devenu moi-même. Ah ! Roxane , si tel est mon sort à présent que j'aime , quel seroit-il donc si j'étois aimé ?

Roxane.

Aimé , Seigneur ! eh comment ne le seriez-vous pas , vous qui dans l'âge le plus

aimable, nous montrez déjà le plus grand des hommes, vous que l'univers honore de son respect & de son admiration ? Vos pareils n'ont qu'à se déclarer, Seigneur, il n'est point de fierté que le don de leur cœur ne confonde, & si votre choix est tombé sur Irene

Mahomet.

Eh ! quelle autre qu'Irene eût pû triompher de Mahomet ? il n'étoit réservé de me soumettre qu'à l'objet le plus parfait dont le Ciel ait honoré la terre. Je ne l'ai vûë qu'un instant parmi les Captives ; sa douleur l'accabloit, ses yeux étoient baignés de larmes. Dans cet état un de ses regards tomba sur moi ; ce regard étonna mon ame altiere, me confondit, m'humilia, me rendit plus suppliant qu'elle. Il vengea dans mon cœur la douleur du sien, il me punit de ma victoire, me condamna comme un tyran & me laissa saisi d'un attendrissement qui n'a fini que par l'amour le plus violent qui fût jamais ; le croiriez-vous, Roxane ? Je n'ai point encore osé reparoître ; j'ai craint ses yeux qui m'ont déjà reproché leurs larmes. Chargé du crime de l'avoir affligée, je n'étois pas digne de la revoir, je me cachois à sa colere, & j'attendois que le tems m'eût rendu plus supportable à sa haine, mais enfin le moment est

40 MERCURE DE FRANCE.

venu, on a découvert ces deux Chrétiens qu'elle regrettoit, je vais les lui remettre, & j'oserai me montrer à la faveur de ce bienfait. Vous, Roxane, qui voyez l'ardeur que j'ai de lui plaire, j'ai besoin que votre cœur m'aide à réussir; je vois Irene qu'on nous amene, & ce que je vais faire vous instruira du service que je vous demande.

SCENE IV.

*Mahomet, Roxane, Théodore pere d'Irene ;
Lascaris son frere, Ibrahim, Irene.*

Théodore & Lascaris ont encore leurs fers.

Irene.

Où suis-je ? où me conduisez-vous ?

A Ibrahim. Cruel, vous m'avez donc trompée.

Et puis voyant son pere & son frere qu'on amene d'un autre côté.

Ah ciel ! ah mon pere ! est-ce vous que j'embrasse ? & vous, mon frere, je vous retrouve, & tous deux languissans dans les fers ? [*à Mahomet.*] Ah ! Seigneur, vous qui me les rendez, pourquoi vos bontés me laissent-elles encore tant de douleur ? hélas, ils sont Captifs, pourquoi mêler tant d'amertume à ma joye ?

Mahomet allant les délivrer.

Goûtez-la toute pure , & que leurs fers
disparoissent ; venez , Irene , aidez - moi
vous-même à les en délivrer , & que vos
mains se joignent aux miennes pour en ré-
parer l'outrage.

Théodore.

Quoi vous-même , Seigneur !

Mahomet.

Ne m'en empêchez pas , la générosité
est le droit du vainqueur , recevez tous deux
ce que je fais comme un gage de mon ami-
rié & des honneurs qu'elle vous destine ;
votre Empire a passé sous mes loix , & mes
victoires vous ont coûté des soupirs ; vous
aviez dans vos fers la liberté de me haïr &
vous l'avez encore , mais si vous êtes géné-
reux , vous ne la garderez pas long-tems ,
mes bienfaits m'en répondent ; & vous ,
Irene , à qui je rends un pere qui vous est
si cher , oubliez désormais vos malheurs &
daignez me suivre avec lui , venez voir
Mahomet apprendre aux siens combien il
veut qu'on vous honore. [*A Lascaris.*]
Vous , jeune Chrétien , sur le front de qui
l'on voit empreint tant de courage & de no-
blesse , attendez tout de mon estime , je n'in-
terdis nul espoir à votre cœur , je ne mets
rien ici au-dessus de son audace , vous-même
vous n'êtes plus à moi. [*Et en lui montrant*

42 MERCURE DE FRANCE.

Roxane.] Cette Princesse vous a degagé de mes fers , vous pouvez changer de Maître , & je vous laisse avec elle , sortons.

SCENE V.

Lascares , Roxane.

Lascares.

Vous n'êtes plus à moi & je vous laisse avec elle ; que peut signifier ce discours ? je n'ose l'interpréter , Madame.

Roxane.

L'Empereur s'est assez expliqué , vous ne lui appartenez plus.

Lascares.

Il m'a permis de changer de Maître & je me jette à vos genoux pour obtenir que je vous appartienne. Si vous y consentez , j'aimerais mieux mon fort que celui de l'Empereur même.

Roxane.

Levez-vous , Lascares.

Lascares.

Ne vous offensez pas du transport qui m'échappe ; à l'aspect de tant de beautés il n'est point de raison qui ne s'égare.

Roxane.

Non , vous ne m'offensez point , je vous crois digne de moi , Lascares , vous me paroissez vertueux , & la véritable fierté

excepte de ses dédains un cœur tel que le vôtre ; je n'en méprise donc point l'hommage , vous dirai-je encore plus ? je l'estime.

Lascais.

Qu'entens-je ? Ah ! Princesse.

Roxane.

Je vous ai plaint dès que je vous ai vû.

Lascais.

J'ai donc été dès cet instant le plus heureux de tous les hommes ; quoi ! Roxane me plaignoit ?

Roxane.

Roxane a souhaité la fin de vos infortunes , puissent-elles enfin être terminées ! puisse le Ciel exaucer mes vœux ! mais rejoignons l'Empereur ; à peine Irene vous a-t'elle vû , & sa tendresse vous attend , sans doute , avec impatience.





E P I T R E

A ma Mere.

DEja plus de sept fois l'Astre qui nous éclaire
 De son cercle annuel a fourni la carrière ,
 Depuis que je n'ai vû l'objet de mon amour ,
 Celle de qui je tiens la lumiere du jour.
 Pour un cœur tendre & vif quel intervalle immense
 Je me flatois qu'enfin franchissant la distance
 Qui durant si long-tems de vous m'a separé ,
 Je pourrois vous parler & vous voir à mon gré ;
 Que dans ses vains projets la jeunesse se trompe !
 J'abjurois le Parnasse avec beaucoup de pompe ,
 Je me félicitois d'en être descendu ,
 A moi-même , au repos je me croyois rendu ,
 Je dormois en esprit aux bords de la Garonne ;
 Chimere ! illusion ! la sévere Bellonne
 M'a déjà commandé , m'éveillant en sursaut ,
 Dans un mois d'être prêt à marcher vers l'Escaut .
 Le danger à mes sens n'offre rien que je craigne ,
 L'ardeur est dans mon ame & le courage y regne ;
 Qu'il est beau , qu'il est doux , au milieu des ha-
 zards ,
 De vaincre ou de mourir sur les pas des Césars !
 J'entendois , j'admirois la lyre de Voltaire ,

Déformais pour tout son j'entendrai le tonnerre
 De cet heureux Saxon , de ce fier Maréchal,
 Dont à nos ennemis le nom même est fatal . . .
 J'aime autant du Dieu Mars la mâle symphonie
 Que les accords touchans du Dieu de l'harmonie,
 Les célèbres Auteurs & les vaillans Guerriers ,
 Fameux également , moissonnent des lauriers,
 Je ne regrette point les rives de la Seine :
 Mon unique regret & mon unique peine ,
 C'est plus , croyez mes Vers , de m'éloigner de
 vous ,
 Que d'aller à la gloire à travers mille coups.

*Par M. de la Siguenie , Cornette de la
 Mestre de Camp Générale.*



REFLEXIONS MORALES.

Nous devons vivre librement ; où il
 n'y a point de liberté , il n'y a point
 de plaisir.

Le bienfait est la chose qui vieillit le
 plutôt.

Les consolations nous viennent plutôt
 des autres que de nos propres réflexions.

Sixte V. Pape, disoit qu'il canoniseroit une femme dont le mari seroit l'éloge, & il ne s'engageoit à rien.

C'est folie de fonder sa félicité sur la tendresse d'une femme.

Les faveurs de la fortune sont des glaces de miroir, qui flattent si fort ceux qui s'y regardent, qu'ils ne se connoissent plus.

Les morts n'ont jamais manqué de terre, & les vivans n'en ont jamais assés.

Le corps fait en l'absence de l'esprit, ce que les valets font en l'absence de leur Maître.

Celui qui voit les hommes avec réflexion, est dans le monde ce qu'un Machiniste qui étudie le jeu des décorations, est à l'Opera.

C'est plus grant chose de sçavoir seigneurier sa volonté, que de seigneurier le monde de Orient en Occident.

De tous les animaux, le plus nuisible à l'homme, c'est le flatteur.

Encore qu'on ait peu de lumiere, pour-

vû qu'on soit docile & traitable, on n'est pas un sot.

Il ne peut y avoir de regle dans l'esprit ni dans le cœur des femmes, si le tempéramment n'en est d'accord.

Il est difficile de vanter le bien qu'on a fait, sans donner lieu de juger que l'on ne s'en vante pas parce qu'on l'a fait, mais qu'on l'a fait pour s'en vanter.

Il faut moins de vertu pour renoncer au monde, que pour en soutenir le renoncement.

Il y a plus de gloire à donner la paix au monde, qu'à le vaincre.

Il y a souvent plus de profit à converser avec les morts, qu'avec les vivans.

La dépense excessive est le signe évident d'une Cité mourante.

La femme est un mal nécessaire.

La fortune la plus contraire ne peut détruire les ressources du cœur, de l'esprit & de la raison.

La Jurisprudence & la Médecine sont deux sciences établies dans le monde, l'une pour priver l'homme de son repos, l'autre pour abréger ses jours.

La nature & l'amour ont rendu beau le dehors des femmes, & ont négligé le dedans.

L'étude propre de l'homme, est l'homme, & c'est la plus négligée.

L'intérêt nous rend presque tous injustes, non-seulement dans nos actions, mais aussi dans nos jugemens.

On aime ordinairement les belles femmes par inclination, les laides par intérêt, & les vertueuses par raison.

Obligez cent fois, refusez une, on ne se souviendra que du refus.

On ne doit pas plus compter sur la préférence d'une femme galante, que sur celle d'un Marchand; quelque promesse qu'on vous fasse de vous garder l'étoffe que vous avez choisie, on la donnera à celui qui en offrira plus que vous.

Où raison fault, nul bien ne croît.

Pour

Pour l'amour de soi-même il faut aimer les autres.

Quelques plaintes qu'on fasse de l'amour, il fait beaucoup moins de malheureux que d'ingrats.

Répondez au sot selon sa sottise.

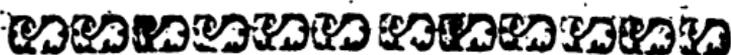
Rien n'est plus propre à faire naître l'amitié que la ressemblance des mœurs.

Sans l'usage & l'expérience l'esprit sert de peu de chose.

S'il est des exemples honteux à la nature humaine, il en est aussi qui lui sont bien honorables.

Si l'on mettoit en ce monde le juste prix aux choses, de combien d'erreurs ne reviendrait-on point tous les jours ?



SONETTO *del Petrarca.*

Voi che ascoltate in rime sparse il suono
 Di quei sospiri ond' io nutriva il core,
 In sul mio primo giovenile errore,
 Quand' era in parte altr' uom da quel ch'io sono.

Del vario stile in cui piango, e ragiono
 Tra le vane speranze, e il van timore,
 Ove fia chi per prova intenda amore
 Spero trovar pietó non che perdons.

Ma ben viggí or siccome al possol tutto
 Favola fui gran tempo, unde sovente
 Di me mede mo me co mi vergogno ;

Del mio vaneggi or vergogna è il frutto
 Il spentirsi, e il conoscer chiaramente
 Che quanto piace al mondo è breve sogno.





I M I T A T I O N.

T Andis que j'étois jeune & conduit par les sens,
D'une foule d'erreurs malheureuse victime,
J'offrois au seul plaisir mon encens & ma rime ;
Que j'éprouve aujourd'hui des soins bien differens !

Vous qui fûtes touchés de mes premiers accens ,
Accordez quelques pleurs au destin qui m'op-
prime.

Quiconque de l'Amour connoît les traits puissans ,
Doit sentir que mes maux sont plus grands que
mon crime.

Oùi , je comprends enfin qu'aux yeux de l'Univers
Je me deshonorai par l'emploi de mes vers,
Et je suis le premier à rougir de moi-même.

De mes égaremens les regrets sont le fruit ;
Je sçais que tous ces biens qu'on recherche &
qu'on aime
Sont un songe léger qui nous trompe & s'enfuit.

* * *

C ij



HYGIE, *

ALLEGORIE.

HYgie étoit une jeune Bergere, fille d'un riche Pasteur nommé Ponus (a), & de la Nymphé Eutelie (b). Elle habitoit avec eux le côté méridional & délicieux d'une montagne de Thessalie; elle étoit aimée de tous les Bergers d'alentour; ce n'est pas que ses attraits fussent pleins de ce feu & de cette vivacité qui allument ordinairement une passion aussi violente que peu durable; ses charmes étoient simples & naturels, & sa physionomie étoit si heureuse, si revenante & pleine d'une gaieté si douce, que tout le monde recherchoit avec ardeur ses bonnes grâces. Lorsqu'elle manquoit dans une assemblée de Bergers & de Bergeres, on s'en appercevoit aisément; on eût dit que les beautés naturelles de ce lieu champêtre dispa-roissoient avec elle des endroits où elle n'étoit point: les fleurs même paroissent lugubres & sembloient avoir perdu leurs belles & vives couleurs & cette odeur si agréable & si douce qui cause nos ravissemens. Cette ai-

* *La Santé.* (a) *Le Travail.* (b) *La Frugalité.*

nable Bergere n'étoit ni fiere ni capricieuse ; elle ne dédaignoit personne , elle faisoit connoître à chacun quel étoit le moyen de lui plaire & d'acquérir ses bonnes graces ; c'étoit de se conformer entièrement à l'humeur de son pere & de sa mere , comme elle faisoit elle-même en fille obéissante & bien née. On la voyoit occupée sans relâche ; elle avoit appris tous les ouvrages & tous les exercices convenables à son état , & elle faisoit tout avec une adresse & une vigueur sans égale.

Cependant malgré tous les appas & tous les charmes de la belle Hygie , il arrivoit souvent que ceux qui étoient parvenus à ses bonnes graces , en oublioient bientôt le prix , & que , méprisant les moyens qu'elle leur avoit enseignés pour les conserver , comme pour les acquérir , ils se laissoient ébloüir & vaincre par les faux charmes de quelques autres Bergeres ses ennemies implacables. Les noms des plus redoutables , & qui avoient l'art de séduire un plus grand nombre des favoris de la charmante Hygie , étoient, Epithymie (a), Methe (b) & Gastrimargia (c). Elles étoient naturellement laides & haïssables , mais elles sçavoient si bien se farder , & ne se

(a) *Passion déreglée.* (b) *L'Yrognétis.* (c) *La Gourmandise.*

montrer que dans le point de vûë le plus favorable , ou plutôt elles sçavoient si bien fasciner les yeux de ceux qui les approchoient , qu'elles faisoient un très - grand nombre de conquêtes. Mais les malheureux qui s'étoient laissés surprendre par les appas trompeurs de ces séductrices , n'étoient pas long-tems sans se repentir de leur folie. Leurs impérieuses maîtresses les privoient bien-tôt de la compagnie & de la vûë de l'aimable Hygie , & par des chemins que des yeux fascinés pouvoient seuls trouver agréables, elles les conduisoient du côté septentrional de la montagne , & les livroient entre les mains d'une Bergere affreuse & dégoûtante , appelée Nose (a), qui les enchaînoit & les détenoit dans l'esclavage le plus dur & le plus cruel. Ce qui mettoit le comble à la misère de ces malheureux Bergers , c'est que les charmes d'Hygie ne leur paroissoient jamais si ravissans , ni la possession si souhaitable que dans cet état où ils s'en voyoient privés par leur faute & par leur indigne lâcheté. Ils se maudissoient eux-mêmes & leurs infâmes maîtresses, qui après les avoir livrés à l'horrible Nose , les avoient abandonnés.

' Il y avoit de ce même côté de la monta-

(a) *La Maladie.*

gne, que l'habitation de Nose rendoit un lieu d'horreur, certains Enchanteurs qui faisoient semblant d'être ses ennemis, (quoique quelques-uns prétendissent qu'au contraire ils la favorisoient, & qu'ils étoient bien aises de voir augmenter le nombre de ses esclaves,) & qui promettoient à ces misérables Bergers de briser leurs chaînes, de les ramener du côté riant de la montagne & de les remettre dans les bonnes graces de leur chere Hygie, par le moyen de certains termes barbares & magiques & de certains Talismans qu'ils disoient être merveilleux pour cet effet. On les appelloit Latres (a), mais souvent ceux qui se mettoient entre leurs mains & se confioient à eux, sentoient de jour en jour ferrer & appesantir sur eux les chaînes de la méchante Nose, & quelquefois même ces mauvais génies abusant de la confiance qu'on avoit en eux, au lieu de conduire, suivant leur promesse, ces malheureux du côté méridional de la montagne où habitoit la douce Hygie, ils les précipitoient dans une caverne ténébreuse & profonde, appelée la caverne Thanatée (b), d'où il leur étoit impossible de sortir.

(a) *Les Médecins.* (b) *La Mort.*



REPONSE de M. F. à une Lettre
de M. D.

Sur le silence de ma lyre
Tes reproches sont superflus.

Laisse-moi, cher *Damon*, oublier le délire
Et les amusemens d'un âge qui n'est plus.
Ma verve est éclipsee, ainsi que ma jeunesse.

Aujourd'hui la ferule en main,
Contre mon naturel humain.

Je suis un *Porteur de tristesse*.

On le veut, j'y souscris. Dans ce nouveau métier
Mon unique devoir m'occupe tout entier.
Bien que la liberté fût jadis mon Idole,

Bien qu'il m'arrive quelquefois
De regretter l'ombre des bois
Dans la poussière de l'Ecole,

La raison cependant surmonte mes ennuis ;
Au défaut d'un plus doux, mon travail sçait me
plaire,

Et si je ne fais pas tout ce qu'il faudroit faire,
Je fais du moins ce que je-puis.

Quant à l'aimable *Terpsicore*,

Ne t'imagines point qu'elle accompagne encore
Un chétif *Magister*, sous l'ardoise niché,

Qui fuyant par état l'enjouement & les graces
 Du matin jusqu'au soir se morfond dans les glaces
 De la Particule On , & du Quo retranché.

DISSERTATION

Sur le 430^e Vers du sixième Livre de
 l'Enéide de Virgile.

MR Warburton, dans son Explication ingénieuse & sçavante de ce Livre, a parû embarrassé sur le sens du Vers suivant :

Hos juxta falso damnati crimine mortis:

Il s'agit de ceux qui ont été injustement condamnés à la mort, & que le judicieux Virgile place cependant dans l'Enfer payen avec les Suicides & les petits enfans morts en bas âge.

Le sçavant Anglois a été scandalisé, comme M. Bayle, de l'injustice de la Théologie payenne sur le sort de ces innocentes victimes de l'iniquité des Juges. Il avoit bien sçû la justifier sur l'état des enfans, mais à l'égard de ces premiers, il s'est donné la torture pour sauver l'horreur d'un pareil dogme.

Il a prétendu que par ces mots *falso dam-*

C v

naſſi crimine mortis, Virgile n'avoit pas entendu *addicti ob injuſtam calumniam*, mais *homines indignè & perperam adjudicati*; il change le mot de *Crimine* en celui de *Tempore*, & cite enſuite le *Gorgias* de Platon, & *Diodore de Sicile*.

C'eſt, ſi je ne me trompe, de l'érudition, & de l'eſprit en pure perte. Il eſt étonnant que ce ſçavant homme n'ait pas trouvé ce qu'il m'a fourni lui-même, car c'eſt à ſa *Differtation* que je dois la mienne.

Il n'avoit, ſans tronquer le Poète, ni citer le Philoſophe & l'Historien, il n'avoit, diſ-je, qu'à ſe ſouvenir de la façon admirable dont il avoit expliqué deux autres points de Théologie auſſi ſcabreux, qui étoient :

1°. La peine à laquelle étoient condamnés ceux qui n'avoient pas été inhumés, dont les ombres erroient pendant cent ans ſur les bords de l'Acheron.

2°. La punition des petits enfans dont on vient de parler.

Comment M. Warburton a-t'il expliqué ces dogmes extraordinaires? comment en a-t'il pénétré l'utilité & la ſageſſe?

Il faut l'entendre ici lui-même, ce ſeroit le défigurer que de lui donner d'autre Interprète, je me ſervirai de la Traduction de M. l'Abbé Deſfontaines, qui, comme

on ſçait , poffedoit la Langue Angloiſe.
Sur le ſort des Ombres errantes voici
les termes de l'Auteur Anglois.

» Ne penſons pas que cette ancienne
» notion doive ſon origine au vulgaire
» ſuperſtitieux ; c'eſt une des plus ſages in-
» ventions des anciens ſages Légiflateurs,
» d'avoir ſçû imprimer cette idée dans l'eſ-
» prit des peuples. Il n'y a aucun lieu de
» douter que ce ne ſoit à eux qu'il faut l'at-
» tribuer , puisqu'elle vient originairement
» des Egyptiens. Ces grands Maîtres de la
» Sageſſe vouſant procurer la ſûreté de
» leurs concitoyens, trouverent que rien
» n'y contribuoit davantage que l'enter-
» rement public & ſolemnel des morts,
» ſans quoi on auroit pû aiſément & im-
» punément commettre mille meurtres ſe-
» crets ; c'eſt pourquoi ils introduiſirent la
» coûtume des funérailles publiques &
» pompeuſes. Hérodote & Diodore de Si-
» cile nous apprennent que les Egyptiens
» étoient de tous les peuples ceux chés qui
» les obſeques ſe faiſoient avec le plus de
» cérémonies, mais afin d'en aſſûrer davan-
» tage l'obſervation , par un motif de Re-
» ligion , auſſi-bien que par la coûtume ,
» ils enſeignerent au peuple que les morts
» ne pouvoient arriver en un lieu de re-
» pos dans l'autre monde , avant qu'on

» leur eût rendu des honneurs funébres
 » en celui-ci ; ce qui doit avoir nécessai-
 » rement porté les hommes à observer soi-
 » gneusement toutes les cérémonies des
 » funérailles. Par-là le Législateur parve-
 » nait à son but, qui étoit la sûreté du
 » peuple.

A l'égard des supplices destinés aux
 petits enfans, voici comme M. Warburton
 en développe le dogme.

» Je crois, dit-il, que c'est ici une autre
 » Institution du Législateur, destinée à la
 » conservation des enfans, comme l'éta-
 » blissement des funérailles étoit destiné à
 » la conservation des peres. Rien n'étoit
 » plus propre à engager les peres de pren-
 » dre soin de la vie de leurs enfans que
 » cette terrible doctrine ; & qu'on ne dise
 » point que l'amour naturel des parens est
 » assez puissant de lui-même & n'a pas be-
 » soin d'un nouveau motif pour les porter
 » à conserver leurs enfans, on sçait que la
 » pratique horrible & dénaturée d'exposer
 » les enfans étoit universellement établie
 » parmi les Anciens, & avoit presque dé-
 » raciné de leurs cœurs les sentimens de
 » la nature & ceux de la Morale. Il fal-
 » loit opposer une forte & puissante digue
 » à ce désordre, & c'est ce qui engagea le
 » Magistrat à employer cet artifice, c'est-

» à-dire , à persuader aux peuples que les
 » enfans morts souffroient dans l'autre
 » monde , afin de rétablir l'instinct & de
 » ranimer les sentimens qui étoient pres-
 » que éteints. Rien en effet n'étoit plus
 » digne des soins du Magistrat.

Si les idées du Commentateur ne sont pas tout-à-fait conformes à la vérité , on peut bien lui appliquer le Proverbe Italien , *Se non è vero è bene trovato*. Pour moi j'embrasse volontiers son sentiment & je m'en sers pour rendre raison du dogme dont l'explication lui a coûté tant d'esprit & tant de science.

Je pense que c'est encore à la sagesse des Egyptiens que cette opinion devoit sa naissance.

De même qu'ils vouloient arrêter les meurtriers & les pères dénaturés , par les deux points de Doctrine que M. de Warburton a si doctement approfondis , ainsi ces sages & fins Législateurs songeoient à retenir les Juges injustes , en mettant devant leurs yeux les supplices à venir des innocentes victimes de leurs jugemens. Quel motif en effet plus capable de réveiller leur humanité & leur justice ? ouï , pouvoient-ils se dire à eux-mêmes , ce n'est rien que cette vie que j'arrache à ce malheureux , mais je le plonge encore

62 MERCURE DE FRANCE.

dans des tourmens horribles qui l'attendent dans les Enfers ; il sera confondu avec les Suicides qui

Vellent aethere in alto

Nunc & pauperiem , & duros perferre labores.

Virg.

Et avec les petits enfans , dont

Continuè audita voces , vagitus & ingens

Infantumque anima flentes in limine primo

Quos dulcis vita exfortes , & ab ubere raptos

Abstulit aera dies & funere mersit acerbo.

Virg.

Il eût fallu avoir le cœur d'une Megere pour ne pas trembler à la vûe d'un Jugement dont les suites étoient aussi terribles. Qui eût osé , si ce n'est un monstre , commettre une espece d'animicide , s'il m'est permis de m'exprimer de la sorte ?

On a regardé comme un prodige de sceleratesse le crime d'un monstre , qui ayant menacé un de ses ennemis le pistolet sur la gorge , de le tuer s'il ne renioit Dieu , le tua un instant après que ce malheureux eut vomi ses blasphêmes.

On observera que les Payens n'estimoient pas , à beaucoup près , la vie autant que nous le faisons ; quelques-uns d'entre

eux la regardent comme une punition des crimes commis dans une vie antérieure. Aristote compare ingénieusement l'union de nos âmes avec nos corps dans ce monde, aux supplices que faisoient souffrir les brigands d'Etrurie, & que Virgile prête au cruel Mezence.

Mortua quæ etiam jungebat corpora vivis

Componens manibusque manus, atque oribus ora.

Cicéron prétend qu'il n'y a que les Dieux qui sçachent si la vie est préférable à la mort : *Utrum vivere an mori sit melius. Dii immortales sciunt, hominem quidem arbitror scire neminem.* 1. Tusc.

Nous sommes nés, dit-il ailleurs, pour porter la peine de nos crimes.

Un Juge Payen qui eût été dans ce Système & qui eût rejeté le dogme Egyptien que je viens d'expliquer, auroit bien pû être tenté de condamner à mort un homme injustement accusé. Quel grand crime est-ce que je commets, pourroit-il dire ? je délire une âme d'un supplice cruel, je vais faire son bonheur par mon injustice.

Le Législateur a prévenu sagement cette Logique Cartouchienne par la Doctrine salutaire dont il s'agit.

Cependant il peut se présenter une diffi-

culté contre l'explication de M. Warburton & la mienne, qu'il est bon de résoudre.

Il est hors de doute, dira-t'on, que les Casuistes les plus relâchés du Paganisme condamnoient au Tartare les *Homicides*, les *Peres barbares* & les *Juges iniques*.

Or si les supplices personnels dont étoient menacés ceux qui avoient commis de pareils crimes, n'étoient pas un motif assez puissant pour empêcher les hommes de les commettre, comment des supplices étrangers, destinés à d'autres, auroient-ils pû les retenir ? l'amour du prochain peut-il avoir plus de force que l'amour propre ?

Il y a deux réponses à cette Objection.

1°. On ne sçauroit disconvenir que deux freins ne soient plus forts qu'un seul ; il est une manière de Statique spirituelle qui concerne la détermination des esprits : Le Dictateur me rend l'arbitre de la vie & de la mort de Titius, qu'il veut perdre par la calomnie la plus atroce. Il y aura au bout de la Sentence la Charge de Préteur pour mon fils. Cette espérance d'un côté, la crainte personnelle du Tartare de l'autre ; je balance, je consulte, je délibère, je pense heureusement, dans cet état d'irrésolution, aux peines terribles que ma Sentence coûtera dans l'autre vie au malheureux qu'on veut que je sacrifie, double

motif pour moi d'équité & de justice, je cesse de délibérer, la balance perd l'équilibre, l'innocent est sauvé.

2°. Le motif de Religion, fondé sur l'amour du prochain, devient ici plus fort que le personnel; pourquoi? parce que l'un est présent & l'autre éloigné. Je prononce un Arrêt de mort contre un homme injustement accusé; ma Sentence & celle de Minos ne sont qu'un: le même instant qui l'arrache à la vie, le fixe dans un séjour de douleurs & de souffrances.

Il n'en est pas de même du supplice dont je suis menacé personnellement; il est encore éloigné, je ne le vois que dans un sombre avenir, je peux d'ailleurs, quand je voudrai, apaiser le courroux céleste; je ferai couler le sang des victimes sur plus d'un Autel. Les Interprètes des Dieux, leurs Ministres sacrés ne pourrout-ils rien en ma faveur?

Telle doit être la marche du cœur humain. L'éloignement d'un mal, comme je l'ai déjà remarqué, nous y rend presque insensibles. Rien n'est plus certain & plus affreux que la mort; c'est aujourd'hui, au sentiment de presque tous les hommes, le plus terrible de tous les maux, cependant quelle impression dans l'éloignement fait-il sur nos esprits? ce vieillard sur lequel la

mort tient sa faux levée, rit, boit & chante; est-ce intrépidité? est-ce Religion? non, sans doute, il tremblera, il sera anéanti à sa dernière heure, mais il faut qu'il l'entende sonner pour la craindre.

Si chaque Vers de Virgile occasionnoit autant de prose qu'on vient d'en lire, ce seroit une prodigieuse multiplication dont je ne crois pas que le public fût fort aise, au cas que les Commentateurs ne fussent pas plus éclairés que moi; il est vrai que j'ai emprunté les lumières d'un des plus sçavans hommes d'Angleterre, & ce qui est singulier, c'est que je m'en suis servi contre lui-même. Si la victoire est de mon côté, on peut dire qu'il a été lui-même son propre vainqueur.

Par M. Ricand, de Marseille.



C O N S E I L S

Donnés à une jeune Personne, par M. Cottereau, Curé de Donnemarie.

Voulez-vous recevoir un avis salutaire,
Qui part d'un cœur d'ami, de Pasteur & de pere ?
Apprenez à votre âge à regler vos désirs ;
Ne vous livrez point trop aux charmes des plaisirs,
On a beau détester & le crime & le vice ,
L'excès de toute chose entraîne au précipice-
Il faut sçavoir user des plaisirs innocens ;
Els sont pernicieux dès qu'ils charment les sens.
Amusez votre esprit sans captiver votre ame :
Trop d'attache au plaisir ne peut être sans blâme.
Gardez-vous de l'amour ; son funeste poison ,
En corrompant le cœur, offusque la raison ,
Et le monde méprise une verte jeunesse
Dont les pas ne sont point guidés par la sagesse.
Ne prêtez point l'oreille à des discours flatteurs ;
Songez que le Serpent se cache sous des fleurs.
Peut-on, quand on est jeune & sans expérience,
Ecouter ce qui plaît avec indifférence ?
Non , un tendre entretien est toujours dangereux ;
Ce n'est qu'en l'évitant qu'on peut se rendre heu-
reux.

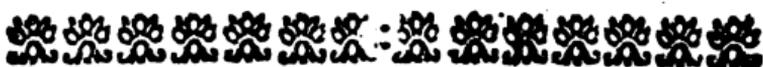
68 MERCURE DE FRANCE.

Ne vous prévaléz point du pouvoir de vos charmes;
La beauté nous aveugle & nous cause des larmes.
Les plus brillans appas étalés sans pudeur
Ne triomphent jamais qu'aux dépens de l'honneur.
Pour prévenir des maux que la vertu déteste,
Dans vos ajustemens soyez simple & modeste.
Il est beau d'être aimé quand l'austere devoir
Sur l'esprit & le cœur exerce son pouvoir;
Quand les charmes du corps parés avec décence
Donnent un nouveau lustre à ceux de l'innocence;
Et quand on prend le soin de défendre son cœur
Des transports insensés d'une coupable ardeur.
Mais ce discours vous plaît, vous touche & vous
étonne!

Goûtez-vous à présent les avis qu'on vous donne?
Rendez grâces aux Cieux d'un si prompt change-
ment;

Signalez votre zèle & votre attachement
Pour ce Maître divin, sage Auteur de la grace;
Qui vous offre à propos son secours efficace;
Secondez ses dessein; ce Dieu victorieux
Entreprend aujourd'hui de dessiller vos yeux,
De vous donner assés de raison & de force
Pour faire avec vos sens un éternel divorce.
Profitez sans délai de cet heureux moment;
Fuyez, éloignez-vous, & courez promptement
Consacrer au Seigneur le tems d'une jeunesse.

Que souvent on dérobe aux soins de sa sagesse,
Attachez-vous à lui par les nœuds les plus forts ;
Faites pour ce dessein de généreux efforts ;
Allez dans les emplois d'une sainte retraite
Affûter sa conquête & la rendre parfaite.
Heureux, qui retiré dans un paisible lieu,
Sçait remplir les devoirs que lui prescrit son Dieu ;
A l'abri des revers & des fracas du monde,
Goûtant mille douceurs dans une paix profonde ;
Sur l'aimable vertu réglant tous ses desirs,
Il passe tous ses jours dans d'innocens plaisirs.
Enfin quand Atropos d'une main meurtrière
Vient fermer pour jamais ses yeux à la lumière,
Peu surpris & charmé d'atteindre au jour heureux,
Qui va finir sa course & combler tous ses vœux,
D'un visage serein, d'un œil calme & tranquille,
Il regarde la mort comme un objet utile.
Plein d'une sainte ardeur, & muni des secours
Dont s'arme un vrai Fidèle à la fin de ses jours ;
Sans essuyer du sort le caprice & l'outrage,
Sans craindre du Démon la malice & la rage,
Son âme avec plaisir quitte son corps mortel
Et s'envôle au séjour du repos éternel.



LETTRE de M. de Tollot, à un Etudiant
 en Pharmacie, à Genève ce 24
 Janvier 1747.

Vous me donnez, Monsieur, une grande tâche, en me priant de répondre à toutes vos questions; il faut bien que vous comptiez sur ma complaisance & sur mon loisir. Hé bien, pour vous montrer que je n'en manque pas, je vais vous satisfaire. J'ai votre lettre devant les yeux, & pour ne pas jouer aux propos rompus, j'y répondrai article par article, & avec franchise.

Vous me demandez d'abord par quelles études vous devez commencer; cela, selon moi, n'est pas problématique; dans le but que vous vous proposez, rien ne vous convient mieux que de préluder par la Botanique; cette variété de Plantes, rangées avec ordre & symmétrie, forme un coup d'œil très-agréable; l'attention que chacune d'elles exige, est soutenue par la diversité de leurs couleurs, par les usages que le hazard & l'expérience a fait découvrir, par la figure de leurs fleurs, qui servent à les distinguer & à les caractériser, car mal-

gré la variété de leurs nuances , il est aisé de voir qu'elles sont de la même famille ; on se plaît à contempler cette multitude de Plantes , d'Arbrisseaux & d'Arbres, qui vient, en quelque sorte, se ranger d'elles-même sous un petit nombre de classes & de genres. * On assujettit ainsi à certaines règles, cette multiplicité d'especes que la nature avoit semées avec confusion sur la terre ; la mémoire soulagée en retient plus aisément les noms & les qualités ; quelques-unes d'elles nous rappellent avec plaisir des hommes illustres que l'estime & la reconnaissance ont immortalisés. Les noms des *Fagons*, des *Tourneforts*, des *Bignonns*, &c. dureront aussi long-tems que les Plantes dont de célèbres Botanistes les ont fait les parains. Ces Monumens, quelques fragiles qu'ils paroissent, sont cependant plus durables que le marbre & que l'airain.

Après avoir contemplé cette vaste perspective de Plantes de tout genre & de tout pays, je vous conseille, Monsieur, de vous réduire à l'étude d'un petit nombre

* M. Tournefort compte 14 Classes, qu'il range sous 673 genres, qui comprennent sous eux 8846 especes de Plantes, soit de Terre, soit de Mer. On en a découvert dans Nissors un plus grand nombre.

de Plantes usuelles. A quoi nous sert , en effet , de sçavoir les noms de plusieurs Plantes , dont on ignore les propriétés , & qui , étrangères chés nous , semblent regretter leur patrie par leur abattement & le changement de leur port & de leur figure ? Laissons à l'Amérique & aux Indes ce qui leur appartient , & qui n'est peut-être destiné qu'aux besoins & aux maladies de leurs habitans , & ce qui seroit un vrai luxe pour nous. Nous sommes assés riches de notre propre fond ; il ne nous reste qu'à le bien cultiver & à faire usage de ce que nous possédons. Après l'étude de la Botanique se présente naturellement celle de la matiere médicale ; étude bien importante ; puisqu'elle est en quelque sorte le fondement de la Médecine pratique ; rien donc n'est plus nécessaire à un Pharmacien que de bien connoître les Drogues , leurs différentes especes , les fraudes dont l'avarice se sert pour les falsifier , leurs doses , & les moyens de les préparer , mais il n'est peut-être pas moins utile de connoître les Drogues , qui n'ont besoin pour toute préparation que d'être cueillies à propos , bien sechées & bien choisies. Ce seroit en vérité dommage , comme le dit M. de Fontenelle , d'employer l'Art à gâter la Nature.

Cette

Cette science appartient principalement au Pharmacien, & elle doit faire le fondement de sa Profession, autrement il travaillera en aveugle sur un sujet qu'il ne connoît point; de-là combien de bévûës & d'équivoques? on placera au hazard une drogue pour une autre, ou l'on préférera une mauvaise à une bonne; vous vous souvenez, sans doute, de l'histoire tragique de la malheureuse Marquise de Ganges, que son beau-frere força à prendre du poison, vous vous rappelez que lorsqu'elle se fut échappée de ses mains, on lui fit avaler de la thériaque pour contre-poison, mais cette ignorance lui coûta cher, le prétendu remède ne fit qu'augmenter par son âcreté la force & la violence du mal qui étoit causé par un poison corrosif; dans ce cas rien de meilleur que les adoucissans, comme l'huile & le lait; il faut réserver la thériaque & le mithridat pour les poisons coagulans, tels que sont le venin de la Vipere & des autres animaux venimeux. Il y a peu de maladies auxquelles la Providence n'ait fourni quelques remèdes propres & efficaces, mais il s'agit de les découvrir & sur tout de les appliquer à propos; c'est cette connoissance qui distingue le Médecin & l'Apoticaire de l'Empirique & du Charlatan. Quelles obligations les hommes n'ont-

D

ils pas à une profession qui leur assure , en quelque sorte , la santé du corps & celle de l'esprit, qui y est ordinairement attachée ?

Voilà vos Cours avancés , mais il vous reste le Cours de Chymie , & vous n'êtes pas homme à le négliger. Quoique la Chymie soit mieux cultivée en Allemagne qu'elle ne l'est en France , cependant vous trouverez à Paris de très-bons Artistes. Quel plaisir n'aurez-vous pas de soumettre les mixtes à votre examen & à votre analyse , de les décomposer & de pénétrer jusqu'à leurs principes les plus intimes ? Ne vous flatez pourtant pas de découvrir tous les mystères de la nature , & de la prendre, en quelque sorte, sur le fait, les élémens des substances échapperont toujours à votre travail & à vos recherches. Ce qui donne, pour ainsi-dire, l'ame & la vie aux corps naturels , est trop subtil pour se laisser saisir ; le feu le déguise ou le dissipe. Distillez une Rose , une Vipere , réunissez tous les principes que le feu vous donne , vous serez bien loin de retrouver la Vipere ou la Rose , le nœud est rompu , vous n'aurez que des membres grossiers & informes ; l'assemblage détruit ne sçauroit se rétablir. Celui qui a fait le mécanisme est seul capable de le reproduire. Vous ne voyez plus qu'une tête

morte ; ce qu'on appelle improprement esprits , n'est qu'un souffre rarifié , un acide divisé dans le phlegme ; ce qu'on nomme improprement sel fixe , sel acide , sel alkali , sel neutre , devient tel par la torture où il a été exposé , par le différent degré de calcination qu'il a reçu , & par le mélange que l'on en a fait. Ainsi l'art de la *Palingénésie* , par lequel on prétend recréer , en quelque sorte , une substance qui avoit été détruite , est un art trompeur & chimérique. *Vanini* , accusé d'Athéisme , prétendit se justifier , en montrant une paille , comme une preuve démonstrative de l'existence d'un Dieu. Il avoit raison : l'homme peut la brûler , la mettre en cendres , mais il ne sçauroit la reproduire. A la vérité on a trouvé depuis peu un moyen d'analyser les mixtes avec plus de simplicité , & sans le secours du feu : on se sert , pour cet effet , de son contraire , de l'eau : elle opère plus lentement , mais elle déchire moins les substances ; les principes qu'on en tire sont plus purs & plus naturels , mais cette méthode est imparfaite à plusieurs égards ; elle est insuffisante pour un grand nombre d'opérations ; il s'en faut beaucoup qu'elle ne donne tout ce qu'on cherche. Les mixtes lui résistent , ils ne s'ouvrent , & ne donnent leurs secrets que lorsqu'ils y sont forcés.

D ij

Vous vouliez, Monsieur, que l'on vous traçât un plan, & le voilà tout dressé; vous n'aurez pas de peine à le suivre, aimant votre Profession, & vous faisant un point d'honneur de vous rendre propre à l'exercer avec succès. Ce n'est pas une petite affaire; un bon Pharmacien est bien digne de l'estime & de la confiance du public, quand il a des talens, des lumières, mais sur-tout de la probité; cette qualité, selon moi, est la principale, & je voudrois que l'on entât sur celle-ci toutes les autres. Mais combien voyons-nous de gens qui font de cette Profession un vil métier; qui n'ont en vûe qu'un gain sordide, & qui obtiennent par leurs brigues & par leurs cabales ce qu'on refuse au mérite & aux connoissances, gens dont la funeste jalousie ferme tous les passages à l'établissement d'un honnête-homme? Ce n'est pas tout, puisque vous m'avez pris pour votre Directeur, je voudrois encore que vous fîssiez un Cours d'Anatomie, non pour vous ériger en Médecin, n'y étant pas appelé, & ayant d'autres devoirs à remplir; la Botanique, la Chymie, & la Pharmacie, sont plus que suffisantes pour vous occuper, mais pour avoir une idée générale de la structure du corps humain, il me semble que

cette étude appartient à tout le monde ; il est honteux que nous connoissions moins notre propre corps que la terre que nous habitons , & que nous soyons , en quelque sorte , étrangers chés nous. On fait ici de tems en tems quelques dissections anatomiques , mais comme il n'y a point de démonstrateur établi , cela se fait peu régulièrement & assés à la legere. J'ai souvent proposé une chose , qui ne seroit pas moins utile ; ce seroit d'avoir un jardin de Plantes usuelles ; nos montagnes en fourniroient beaucoup , de très-belles , & de très-salutaires. Messieurs les Professeurs de *Jussieu* , *Bianchi* , & *Haller* , ont eû la bonté de m'offrir , à ce sujet , des avis & des secours , bien propres à nous encourager : on pourroit y joindre un petit laboratoire pour la Chymie. La Physique expérimentale & l'Histoire naturelle en tireroient de grands avantages , ces observations seroient plus utiles que la découverte de l'électricité & celle du Polybe que l'on multiplie en le divisant.

Toutes les Sciences se prêtent la main ; veut-on les faire fleurir ? il n'en faut négliger aucune. Marquer de la prédilection pour les unes , à l'exclusion ou au préjudice des autres , c'est faire tort à celles même en faveur de qui l'on se déclare.

D iij

78. MERCURE DE FRANCE.

Après tout, de la maniere dont les hommes se conduisent aujourd'hui, la Médecine ne leur est pas moins nécessaire que le Droit. On ne peut s'empêcher de rire des contradictions dans lesquelles on tombe tous les jours; on regarde la santé comme le plus grand de tous les biens, & l'on néglige les moyens de la rétablir. On court, avec avidité, à tous les remèdes nouveaux; on donne dans tous les pièges que tendent les Charlatans & les Empiriques, & l'on ne fait rien pour se procurer des Médecins sages, éclairés & expérimentés.

Mais n'en avons-nous pas de tels dans notre Ville? oiii, Monsieur, graces à Dieu, & aux autres Académies. Mais je voudrois bien que nous ne fussions pas réduits à chercher loin ce que nous pourrions trouver plus près: cela fait qu'on oublie aisément ce qu'on a appris, & qu'on s'en tient à un aveugle routine. Je connois des Médecins à formules, qui ne sortent jamais du cercle qu'elles leur prescrivent: ils pourroient dire, *graces à Dieu, je n'ai jamais lû ni Boerhaave, ni Hyppocrate.*

Que l'on ne s'entête d'aucun système, à la bonne heure, mais comme les observations varient dans des cas qui paroissent semblables, je voudrois que l'on joi-

gnît le raisonnement à l'expérience : le pronostic ne sçauroit être sûr, si l'on ne réunit ces deux choses ; sans elles, on décide au hazard, & l'événement répond rarement à la prédiction. J'ai vû un Médecin décider qu'un malade étoit hors de danger, & le même malade mourir deux heures après. La mort n'étoit-elle pas bien hardie de donner ainsi le démenti à un vieux Docteur ?

Quelquefois aussi le Médecin, esclave de sa routine, fait des ordonnances avec si peu de goût, & connoît si peu la matière Médicale, que les drogues, dont il ordonne le mélange, sont surprises de se trouver ensemble : il s'imagine qu'il n'a qu'à commander, pour que l'une se transporte d'abord à la tête, & l'autre au bas-ventre. Dans le choix des Médicamens il prend pour semblable ce qui ne l'est point, sans faire attention que toutes les drogues ont des propriétés particulières, & que dans la Médecine, il y a moins encore de synonymes que dans la Langue Françoisé.

Heureux si là comme ici, on s'en tenoit à une belle & noble simplicité ! on est fortuné, lorsque par hazard le remède se trouve plus habile que le Médecin. J'aime

encore mieux un Docteur qui s'en tient à la méthode de ses peres, & qui est trop timide pour sortir du cercle qu'ils lui ont tracé, qu'un autre qui se plaît à se frayer des routes nouvelles; qui pour acquérir de la réputation, donne dans des essais téméraires & se joue ainsi de la santé & de la vie de ses malades. Ne seroit-ce point eux qui ont voulu mettre en crédit le *Kermès mineral*, dont on s'étoit, avant eux, si bien passé; la *Teinture minérale d'Hostman*, acide corrosif & brûlant, dont toutes les recettes varient, & dont nous ignorons quelle est la véritable? Rien n'est plus frivole & plus dangereux que ces titres brillans & ces pompeuses chimères. Je vous assure, Monsieur; que tous ces essais ont tué plus de gens que l'épée & le canon; c'est beaucoup dire, mais ce n'est pas trop. Après tout, l'immortalité seroit un très-grand mal pour la plûpart des hommes; elle ne seroit que perpétuer leurs passions & leurs chimères. Vivent les Médecins qui n'ordonnent que de l'eau & de la limonade: du moins laissent-ils agir la nature; au lieu que les autres semblent vouloir lutter contre elle; elle a à surmonter également & le mal & les remèdes. Parlons franchement; avouons qu'on pour-

roît retrancher les trois quarts des compositions de Pharmacie, sans que le public y perdît rien. A la vérité, l'interêt & la charlatanerie qui ont introduit tout ce fatras y perdroient beaucoup. Le bien public, éclairé par la raison & par l'expérience, •devroit les bannir pour jamais. C'est s'enrichir véritablement, que de supprimer ce qui est de mauvais aloi, pour n'avoir que de bonne monnoye. Je préfère un petit nombre de livres bien choisis à une vaste Bibliothèque qui remplit la tête de fatras, aux dépens du jugement, & qui charge la mémoire sans éclairer l'esprit.

Ne croyons pas que notre santé dépende de tant de choses : je connois un jeune Médecin, très-aimable, qui guérit admirablement les vapeurs, sans toutes ces fariboles que la Médecine a inventées : j'entends les vapeurs des jolies femmes, car les hommes se font avisés, depuis peu, d'en avoir aussi, & ce n'est pas la seule chose qu'ils aient emprunté d'elles. J'ai aussi connu à Paris un célèbre Docteur qui se trouvoit fort bien d'ordonner le vin; c'est en effet un excellent cordial; pour prouver son efficace, il bûvoit une bouteille de Bourgogne, pour chaque palette

D v

de sang qu'il faisoit tirer à ses malades, il falloit bien le réparer ; je vous assure que cette méthode n'est point mauvaise : il faut bien que le Médecin vive, pour empêcher ses malades de mourir.

Il n'y a que deux voies pour parvenir, l'une de se rendre utile par son application & ses connoissances, l'autre de se rendre agréable, en flatant les inclinations des hommes : celle-ci est certainement la plus facile, & peut-être la plus sûre, on échouera presque toujours avec la première, si on ne s'aide d'un peu de manège, & si l'on n'a l'adresse d'écarter ses concurrents ; quand le mérite vous fera ombrage, faites vite contre lui une bonne levée de bouclier, & tâchez de l'écraser. Un sot ne sçauroit nous faire concurrence, & la sottise le met en sûreté : sur-tout résolvez-vous à devenir Charlatan ou à mourir de faim. Mais, dites-vous, il y a des Loix qui répriment les Charlatans, moquez-vous de cela ; les hommes ont besoin d'être dupés, ils veulent l'être, & c'est les servir que de les tromper. Si vous ne pouvez pas forcer la barrière, il faut faire comme les Empiriques, & sauter par dessus. Si vous mettez l'opinion de votre côté, & que vous ayez l'art de gagner

L'imagination de vos malades, en remplissant votre bourse, vous guériront bien des maladies, parce que la plupart n'ont rien de réel, & qu'un Charlatan qui plaît & qui a la confiance de son malade, est plus sûr de réussir qu'un Médecin qui n'a en sa faveur que son sçavoir, son expérience & sa probité; & ne craignez point que les Charlatans perdent jamais leur crédit, les sages crieront toujours contre eux, mais les fous, qui sont certainement le plus grand nombre, s'en serviront toujours. Un art qui est fondé sur l'ignorance & la crédulité des hommes, a des fondemens bien solides. Ainsi, croyez-moi, surmontez l'antipathie que vous sentez pour les Empiriques & les Charlatans; flatez-les, entendez-vous avec eux; procurez-leur des malades, ils vous fourniront des ordonnances.

Je viens à présent à votre dernière question, & j'avouë que vos serupules me paroissent fondés; vous ne voulez pas, dites-vous, autoriser, par votre exemple, la définition de *Richelet*, qui définit un Apoticaire, un animal qui fait de grosses parties, mais il devoit ajouter que la plupart de ceux qui les payent, sont aussi des animaux très-peu équitables, qui promettent beaucoup & ne tiennent rien. Le

D vj

84 MERCURE DE FRANCE.

Public n'a presque point d'égard aux soins & aux travaux d'une Profession pénible & désagréable : on considère uniquement le prix des drogues, sans considérer l'art de l'ouvrier, & la façon qu'il y met : la forme est souvent plus précieuse que le fond. On ne veut pas voir que cet art lui a coûté beaucoup à acquérir, qu'il ne l'exerce pas sans dépense, & que pour faire certaines opérations de Chymie, il faut que l'Artiste expose sa santé & quelquefois sa vie. Combien de faux frais ! Combien de compositions qui ne servent que de parade, & qu'il faut pourtant avoir ! Combien de drogues & de préparations qui vieillissent, & qui sont perdues pour le propriétaire ! tout cela coûte : il faut bien que ce qui se vend compense ce qui ne se vend point. Après tout un Pharmacien n'est pas un manœuvre, il faut qu'il gagne assez pour vivre selon son état & sa condition. Voilà, Monsieur, de quoi lever vos doutes, mais si une conscience aussi délicate que la vôtre ne veut pas se ployer à l'usage, elle peut essayer de le reformer, il ne tiendra qu'à vous de faire des comptes au juste, mais je vous avertis que vous aurez bien de la peine à dissiper le préjugé : il est terriblement enraciné : vous aurez beau marquer de la bonne foi,

& vous borner à un profit très-médiocre, vous n'avancerez rien, on croira toujours que vous gagnez les trois quarts; on voudra rabattre, & vous en serez infailliblement la dupe: heureux si vous n'y êtes que pour la façon & vos peines, & qu'après beaucoup de soins & de travail vous ayez enfin, & après plusieurs années d'attente, ce que vous avez déboursé! Voulez-vous n'avoir rien à vous reprocher, & n'être pas la victime de l'opinion? faites, j'ose le dire, comme moi; conformez-vous à l'usage; puisque vous y êtes forcé, mais ne tendez des pièges à personne, & soyez assez équitable pour rendre le surplus à ceux qui sont assez généreux pour ne rien rabattre.

Voici une longue lettre; j'ai bien prévu que vos questions me meneroient plus loin que je ne voulois aller, mais mon amitié pour vous ne me permet pas de vous rien refuser. J'ai répondu à toutes vos questions, excepté à une seule. Il s'agit de sçavoir s'il est permis de donner des remèdes, ne sçachant comment ils operent, & pour des maladies dont on ignore la cause: mais cette tâche n'est pas la vôtre; croyez-moi, laissez la solution de ces problèmes au Médecin; la cause de la plupart des maladies nous est cachée, parce qu'il

nous importe peu de la connoître , mais il nous importe beaucoup de les guérir , & la Providence nous a fourni des remédes ; tout ce qu'elle exige de nous , c'est de les bien choisir , de les bien préparer , de les proportionner à nos forces & de les appliquer à propos. Le progrès du mal est trop rapide & trop cruel ; la marche de la raison est trop lente & trop incertaine pour s'en reposer entierement sur elle du soin de la guérison. La Providence y a pourvû ; contentons-nous des dons qu'elle nous fait , sans nous inquieter de ce qu'elle dérobe à nos connoissances.



*A Mad. C * * * sur ses vapeurs.*

R Etirez-vous d'ici , vapeurs empoisonnées ;
 Sources de troubles , de terreurs ,
 Et laissez couler nos années
 Dans un repos plein de douceurs.
 Sur les jours que le Ciel nous laisse
 Vous répandez une sombre tristesse
 Et vous les semez de douleurs.
 Votre venin fatal infecte notre vie.
 Tristes fruits de l'humanité ,
 Jusques dans le sang de Julie

Vous portez la malignité.

Hélas ! sans vous son fort seroit digne d'envie ;

D'une aimable tranquillité

Elle goûteroit tous les charmes ;

Son cœur jouïroit sans allarmes.

Des dons de la prospérité.

Chez elle les plaisirs se trouvent sans foiblesse ;

Et d'un badinage inventé

Par l'esprit & la politesse ,

Sans se piquer d'austérité ,

On goûte la délicatesse.

Dans l'honneur & la probité

On fait consister la noblesse.

On rit de l'imbécillité

D'un fou plongé dans la mollesse ;

Qui ne nourrit sa vanité

Que du clinquant de la richesse.

De justice & de vérité

On compose sa piété ,

Mais l'on déteste la finesse

D'un Dévot dont l'air affecté ;

Sous le masque de la sagesse

Déguise son iniquité.

Quand on sçait bannir la tristesse ,

Qu'on fait tout avec gayeté ,

Des heureux jours de la jeunesse

83 MERCURE DEFERANCE.

On passe à ceux de la vieillesse.

Sans en sentir l'infirmité,

Et l'on jouit presque sans cesse

Du doux trésor de la santé.

O vous, célèbre ami, d'une illustre famille,

O vous délicat Pavillon,

Vous qui sur un si noble ton

Sçaviez si bien louer & la mere & la fille,

Que ne puis-je de vos accens

Imiter les graces légères !

Je célébrerois dans mes chants ;

Non pas des beautés passagères,

Mais l'esprit, les vertus sincères,

Le bon goût & les sentimens.

Qui vous charmoient jadis dans l'aimable Julie ;

Et qui respectés par l'envie,

Font de ces lieux les plus beaux ornemens.





*DISCOURS prononcé par le Lord Arthur Balmerino, sur l'échauffant où il a été décapité le 29. Août 1746. **

J'Ai été élevé dans les principes contraires à la révolution qui a enlevé ce Royaume à ses Maîtres légitimes, & je crois avoir donné des preuves convaincantes de mon attachement à ces principes. Je dois avouer que j'ai fait une faute considérable, (dont je suis pénétré de douleur) en acceptant un Régiment d'Infanterie au service de la Princesse Anne, car je reconnois que cette Princesse n'avoit pas plus de droit au Trône, que son Prédécesseur le Prince d'Orange, que j'ai toujours regardé comme un odieux usurpateur.

Pour réparer cette faute, autant qu'il étoit en moi, je me suis joint au Roi lorsqu'il vint autrefois en Ecoſſe, ** & quand ses affaires furent entièrement désespérées, je m'échappai de ce Royaume, & je demurai dans les pays étrangers jusqu'en 1734. Au commencement de cette année

* Ce discours a été imprimé il y a plusieurs mois dans une Gazette Angloise.

** En 1715.

je reçus une lettre de mon pere , qui me surprit beaucoup. Il me mandoit par cette lettre qu'il avoit obtenu du Gouvernement la promesse de ma grace. Je me trouvois fort embarrassé ; j'étois alors dans le Canton de Berne en Suisse , & je n'avois personne à qui je pûsse demander conseil. Je pris le parti d'écrire au Roi , qui étoit à Rome , & j'assurai sa Majesté que cette promesse avoit été obtenue sans que je la demandasse , & même sans que j'en eusse connoissance , & que je ne recevois jamais ma grace prétendue sans le consentement de sa Majesté. Je reçus peu de tems après une lettre écrite de la propre main du Roi , par laquelle ce Prince me permettoit de retourner en Angleterre , & m'ordonnoit de prendre chés son Banquier , en passant par Paris , l'argent dont j'avois besoin pour faire mon voyage , & que je reçus en effet.

Lorsque Son Altesse Royale est venue à Edimbourg , je l'ai joint aussi-tôt , comme un devoir indispensable m'y obligeoit. Il est vrai que j'aurois pû m'excuser de prendre les armes sous prétexte de mon âge , mais ma conscience n'auroit pû être en repos , si j'étois demeuré tranquille chés moi , dans un tems où ce Prince rempli de courage , s'exposoit nuit & jour à toutes sortes de dangers & de fatigues : les ter-

mes me manquent quand je veux parler de ce Héros. Je ne me sens point capable de peindre son caractère, & j'en laisse le soin à de plus habiles que moi, qu'il me soit seulement permis de dire que la douceur incomparable de son naturel, son affabilité, sa compassion, sa justice, sa tempérance, sa patience & son courage, sont des vertus qui se réunissent rarement en une seule personne, & qu'en un mot, il ne manque d'aucune des qualités nécessaires pour former un grand homme; qu'on me permette aussi de dire que partout où j'ai commandé, je n'ai jamais souffert qu'on commît aucuns désordres, comme le peuvent attester les domestiques du Duc de Beuchlengs, à Taft-park, & ceux du Comte de Finlaters à Callin. Je puis aussi en prendre à témoin Mr. Late Ministre, & Messieurs Rose & Nairn, aussi Ministres, qui m'ont honoré de leurs visites dans le tems que j'étois prisonnier à Inverness; enfin la même chose peut être attestée par les domestiques du Lord Président au Château de Culloden, & par un grand nombre d'autres, ce qui me remplit d'une grande consolation en ce moment, où je vois le billot sur lequel je suis prêt à laisser ma tête, & quand même je n'aurois pas été porté par mon inclination naturelle.

à protéger tout le monde, autant qu'il étoit en mon pouvoir, il auroit été de mon intérêt d'en agir ainsi, car son Altesse Royale a toujours eû en horreur ceux qui étoient capables de causer le moindre dommage à aucuns des sujets du Roi son pere, de quelque parti qu'ils fussent.

- Depuis que je suis à la Tour, j'ai appris qu'on avoit répandu un bruit odieux, qui a été même imprimé dans quelques papiers publics, que son Altesse Royale avoit donné ordre avant la bataille de Culloden, de ne faire aucun quartier à l'ennemi. Un pareil ordre auroit été si contraire au Christianisme, & au caractère de ce généreux Prince, que tous ceux qui le connoissent ne pourront le croire; il seroit fort étrange, si son Altesse Royale avoit donné de tels ordres, que ni le Comte de Kilmarnock, qui étoit Colonel du premier Régiment de ses Gardes à pied, ni moi, qui étois Colonel du second Régiment de ces Gardes, ne les eussions pas reçus, particulièrement le matin du jour de la bataille, lorsque nous étions chacun à la tête de nos quartiers. Je suis convaincu que nos ennemis ont semé malicieusement ce bruit infâme, pour s'excuser du carnage horrible qu'ils ont fait de sang froid après la bataille: durant le tems de

ma prison le Major With & Mr. Fouler m'ont honoré plusieurs fois de leurs visites, & m'ont traité d'une manière si obligeante, que je ne puis leur en exprimer assez ma reconnoissance. Mais je suis fâché de n'en pouvoir pas dire autant du Député Williamson. Il m'a traité avec barbarie, quoiqu'il m'ait encore plus ménagé qu'il n'a fait autrefois l'Evêque de Rochester. J'aurois prié pour lui, comme faisoit autrefois David, (Psalm. 139. vers. 5-14.) si je n'en avois été détourné par les conseils d'un vertueux Ecclesiastique. Je pardonne à Williamson, & à tous mes ennemis. J'espere avoir prouvé que je veux mourir en paix avec tout le monde, car je reçus hier la Sainte Eucharistie de la main d'un Prêtre de l'Eglise Anglicane. Je meurs dans la Communion de cette Eglise, & dans l'union avec l'Eglise Episcopale d'Ecosse.

Je finirai par une courte priere.

Dieu tout-puissant, je vous supplie humblement de bénir le Roi, le Prince, le Duc d'York, & tous les Sujets attachés à la Famille Royale. Remplissez-les de votre Esprit saint, enrichissez-les de votre grace céleste, & après les avoir comblés de bonheur en ce monde, conduisez-les à votre Royaume éternel. Je recommande aussi à votre bonté paternelle tous mes

bienfaiteurs, & tous les fidèles partisans de la cause pour laquelle je vais souffrir. Rendez-les heureux en ce monde & en l'autre, je vous le demande par les mérites de J.C. & j'ose vous en supplier, en me servant de ses propres paroles, Notre Pere qui êtes aux Cieux, &c. Seigneur, rétablissez mon Roi, protégez mes amis, pardonnez à mes ennemis & recevez mon ame.



REPONSE à M. de L.

LA plus vive amitié pour toi se fait entendre ;
 Tu ne peux, cher Tircis, en concevoir l'ardeur ;
 Non, jamais d'une voix plus tendre
 Elle ne parla dans mon cœur,
 Mais quand je suis de feu, tu ne sens que froideur ;
 L'amour seul occupe ton ame ;
 C'est lui qui te meut, qui t'enflâme,
 Et tu n'écoutes que sa voix.
 Esclave des plus dures loix,
 Ton cœur chérit la servitude,
 Et pour plaire à l'objet dont il a fait le choix ;
 Nul soin ne te paroît trop rude.
 Les Vers, l'Eloquence & l'Etude
 N'ont plus pour toi cette douceur
 Dont tu m'as si souvent vanté l'atrait flatteur ;

Dans tes yeux égarés on lit l'inquiétude ;
Absent d'Amarillis tu prens un air rêveur ;
Ton ame en proye à la langueur
Ne cherche que la solitude.

Corneille , Racine & Boileau ,

A tes yeux ont perdu ce qu'ils avoient de beau ;
Et tu laisses dans la poussiere
Bossuet , Fenelon , Rousseau.
Pour te dérober la lumiere ,

Il semble que l'amour t'ait prêté son bandeau ;
Si le vice t'endort , que la vertu t'éveille ;
A sa divine voix daigne ouvrir ton oreille.

Que ne puis-je, rompant le charme séducteur
Qui de la volupté te cacheoit la laideur

Sous une trompeuse apparence ,

Te rendre , cher ami , cette aimable innocence ;

Qui seule fait notre bonheur !

Aux dépens des vrais biens faut-il se satisfaire ?

Quand l'honneur a parlé , le penchant doit se taire,
Faut-il pour jouir des plaisirs

Se livrer à tous ses desirs ?

Quoi qu'Ovide en ait dit , l'amour n'est qu'une
yvresse

Dont le cœur est trop agité ,

Et qui montre notre foiblesse.

La paisible amitié n'a pas moins de tendresse ;

Mais a plus de solidité,

Tout ce qu'approuve la sagesse

Assûre la félicité.

Ainsi donc, cher Tircis, que ton ame égarée
De l'aimable vertu pratique la leçon.

L'homme vivroit encor sous le regne d'Astrée,
Si le vice odieux n'infectoit sa raison,

Avilissant ce que nous sommes,
Il séduit, il corrompt, il dégrade les hommes.
Mais ne vas point aussi trop follement épris
De l'éclat séduisant d'une vaine fumée,

Eterniser par tes écrits

Ton amour pour la Renommée.

Rien n'est plus dangereux qu'un nom trop tôt
connu ;

Dès que la nouvelle est semée,

Qu'au pied du Mont sacré vous êtes parvenu,
Soudain de mille Auteurs la troupe envenimée,
Pour vous mieux décrier vous prête ses travers,
Et du plus noir venin dont l'envie est armée,

Leur essain infecte les airs,

Jouët d'une sotte manie,

Et conduit par sa vanité,

Faut-il donc immoler son repos & sa vie,

Pour goûter l'immortalité,

Qui par la mort nous est ravie ?

Faut-il pour obtenir de l'encens, des Autels,

Sous un joug rigoureux asservir son génie ?

Faut-

Faut-il étaler sa folie

Pour rendre sages les mortels ?

Je place le bonheur au-dessus de la gloire ;

Mars ne me verra point marchant sous ses dra-
peaux ,

Et de pleurs & de sang faire rougir les eaux.

Sylla par ses forfaits signalant sa victoire ,

N'est pour moi qu'un objet affreux.

Faut-il pour briller dans l'Histoire,

Et pour graver son nom au Temple de Mémoire ,

Faire d'illustres malheureux ?

Malgré l'éclat qui l'environne ,

Je ne veux point d'une couronne

Qui pourroit troubler mon bonheur ;

Si l'on sentoit sa pesanteur ;

Elle ne tenteroit personne.

Le Trône très-souvent s'éroule par son poids,

Il est environné de soucis & de larmes.

Le simple citoyen peut à l'ombre des loix ,

De l'étude goûter les charmes ;

Sur elle il peut régler ses mœurs ,

Et fermant l'oreille aux flatteurs ,

Prendre la vérité pour maître.

Il peut de l'amitié connoître la douceur ,

Et s'attacher , plein de candeur ,

D'être sage en effet bien plus qu'à le paroître.

Toi , dont le Ciel comble les vœux ,

E

Que te faut-il de plus , Tircis , pour être heureux,
Si jamais un mortel peut l'être ?

J. B. Tollot.

*P E N S E E S & Réflexions Morales sur
divers sujets.*

LA Noblesse est un droit & une obligation d'avoir plus de mérite que les autres.

Il y a des noms difficiles à remplir , dont la chute accable ceux qui ne les peuvent porter.

La noblesse du sang est l'ouvrage de la créature , celle du mérite est celui du Créateur.

Le vice ne fait pas ressembler le vulgaire aux grands hommes , mais les grands hommes au vulgaire.

Il faut avoir dans le bonheur la modestie d'un homme malheureux , & dans le malheur l'assurance d'un homme heureux.

Etre civil envers ses Supérieurs , c'est

esprit, avec ses égaux, honnêteté, envers
 les inférieurs, c'est bonté, & envers tous,
 c'est devoir.

La consolation d'un malheureux est de
 n'avoir pas mérité de l'être.

Nous accusons quelquefois le malheur,
 & quelquefois le malheur nous accuse.

On ne peut être plus à plaindre, que
 de n'être plaint de personne.

Il est glorieux d'être connu des malheu-
 reux plutôt par ses secours que par sa
 personne.

La générosité ne peut aller plus loin
 que d'obliger pour le seul plaisir qu'il y a
 d'obliger.

Le tems qu'on perd à se résoudre, n'est
 pas un tems perdu.

Il faut beaucoup de sagesse dans le bon-
 heur, beaucoup d'égalité dans les deux
 fortunes, beaucoup de mesure à punir,
 beaucoup de générosité à secourir, beau-
 coup de fermeté dans l'occasion, beaucoup
 de modestie à donner, beaucoup de plu-

dence à prendre conseil, & autant de promptitude à exécuter, que de lenteur à se déterminer.

L'alliance de l'esprit & du cœur est difficile.

Le visage tient souvent le parti du cœur contre l'esprit.

Il semble que les yeux, les levres, les bras & tout le corps ont un langage particulier. Le ton de voix signifie même quelque chose. L'excellence de l'esprit est de ne leur faire dire que ce qu'il veut.

On est vengé du moment qu'il ne tient qu'à nous de l'être.

Il faut faire dans l'occasion des actions d'éclat qui répondent de celles qu'on ne voit pas.

Il faut de nécessité se confier à ceux qu'on employe.

La confiance aggrave l'infidélité, la défiance la justifie.

Les personnes fidelles cesseroient volon-

riers de l'être, pour se venger de ce qu'on ne les croit pas.

La méchante opinion attire la haine des bons cœurs, & la trahison des mauvais.

Qui a du penchant à croire le mal, a du penchant à le faire.

La défiance cause la tromperie, & la tromperie la défiance.

Le plus grand ennemi d'un homme soupçonneux est lui-même.

Il faut s'absenter pour se donner du prix; on ne voit point croître un arbre qu'on voit tous les jours.

On ne parle jamais d'une fortune surprenante, sans parler du lieu d'où elle est sortie.

L'humilité ne doit point faire tort à la dignité qu'on remplit; on n'est ni tout entier à soi, ni tout entier à sa dignité, de-même que l'habit qui nous doit orner, & non pas nous cacher entièrement.

On envie moins ce que la naissance donne, que ce que le mérite a acquis.

Les autres veulent bien oublier ce qu'on a été, quand on a le soin de ne le pas oublier soi-même.

Jamais ce qu'on est ne doit faire oublier ce qu'on a été; l'arbre conserve dans son cœur le noyau dont il est sorti.

Reconnoître quelquefois son néant, c'est descendre avec honneur; y rentrer, c'est faire une double chute.

Le blâme & la louange doivent exciter la vertu.

Il semble qu'un bien qui vient tard, ne vienne que pour ôter au mérite la gloire d'avoir été malheureux pendant sa vie.

Remplir une dignité par obligation, est un malheur qu'on ne doit point éviter.

Toutes les dignités ont un fardeau que l'orgueil trouve léger.

Les emplois ressemblent au lierre qui ruine la muraille qu'il semble parer.

Affecter de ne rien croire, est le plus mauvais caractère qu'on se puisse donner.

On louë souvent des personnes dans le dessein d'en offenser d'autres.

La défiance à des yeux malades, elle voit tout criminel, comme le goût amer sent tout amer.

Les mots de l'Enigme & des Logogryphes du Mercure de Février sont *manchon, rafraichissement, manufacture & linote*. On trouve dans le premier Logogryphe *Manze, car, charmes, Caën, Rhin, César, chaise, marc, chère, chaire, Messine, chair, Mai, Mars, Carme, chat, mère, rare, Franco, Iris, terre, Ris, Mistère, mentir, chemise, Chine, Caïn, loin, Arras, Isaïe, Mire, rime, cerise & matin*. On trouve dans le second *Numa, ut, re, fa, Turc, Cafre, faner, arc, trace, Carme, nacre, manteau, farce, fumer, Cure, crâne, marc, marine, marteau, fer, fat, mante & feu*. On trouve dans le troisième, *lit, note, Nil, lin & Tien*.



E N I G M E.

JE suis un être utile à l'Univers ;
 J'y cause quelquefois de terribles revers.
 Quoique seul, cependant on me voit chés le More
 Jusqu'aux climats où naît l'Aurore.
 Je suis tout à la fois en mille endroits divers,
 Il suffit qu'on me voye ;
 Tout s'anime , tout rit ,
 Et tout est dans la joye ;
 Mais ne me voit on plus ? tout meurt, tout dépérit.

E N I G M E E N L O G O G R Y P H E.

J'Excite le plaisir dans l'ame ,
 Et je vise toujours au cœur.
 Plus d'un, pour m'avoir vu, s'est senti tout de flâme,
 Qui jusques-là n'étoit que glace & que froideur ;
 Chacun à mon sort s'intéresse.
 Suis-je dans la tristesse ?
 Je tire les larmes des yeux ;
 Suis-je dans l'allegresse ?
 Comme moi chacun est joyeux :
 A me venir voir on s'empresse.
 Les deux sexes de moi font leur amusement.

Tout mon corps se soutient sur cinq pieds seulement ;

Otez-en trois, je suis un Fleuve d'Italie ;

Et j'enferme en mon sein un métal précieux ;

Mais qui cause beaucoup d'envie.

Dans deux , un , quatre , trois , imperceptible aux yeux ,

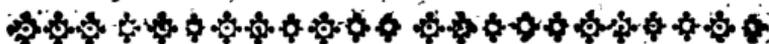
A l'air je fournis un passage ;

Par un dernier effort , je deviens instrument

A faire poudre , dont l'usage

Est fréquent chés les grands, le peuple & le manant.

Vincent , de Rosnai en Champagne.



LOGOGYPHE.

Dans le siècle passé, ce Roi dont la puissance
Fit trembler l'ennemi sur les Rives du Rhin ,
Par le secours de l'art me donna la naissance

Dans un ingrat terrain.

Voici comme j'explique

Le sens énigmatique

Du Sphinx audacieux

Que j'expose à vos yeux.

1, 7, 6, 4, 10, joignez 9, la Phrygie

Du sang de ses sujets a vû ma main rougie.

3, 7, 6, on me vit au milieu d'Ispahan

E v

Prêcher avec chaleur les loix de l'Alcoran.

2, 7, 6, 4, 9, celle qui pour Enée
Finit, par désespoir, sa triste destinée.

4, 6, 7, 8, 5, tout le peuple Romain
Me vit, pour dominer, les armes à la main.

1, 2, 3, l'ennemi de la Déesse Flore,
Qui souvent fait mourir ce qu'elle fait éclore.

10, 9, 3, 5, 6, 7, mes superbes lambris
Renferment des Sultans les amours & les ris.

6, 4, 7 & 2, dans les eaux je suis née,
Et de tous les côtés j'en suis environnée.

2, 7, 6, avec 9, je confondrai l'erreur
D'un monstre que le Ciel verra naître en fureur.



NOUVELLES LITTÉRAIRES,

DES BEAUX-ARTS, &c.

A BREGÉ de l'Histoire des Insectes,
pour servir de suite à l'Histoire na-
turelle des Abeilles, avec des figures en
taille-douce. Paris, 1747. 2. vol. in-12.
chés les freres Guerin.

Nous avons annoncé dès le mois passé
cet ouvrage, qui, comme le porte le titre,
est un Extrait des Mémoires sçavans &
curieux qui composent l'Histoire des In-

sectes de M. de Reaumur. On sçait avec quels travaux & quels succès ce sçavant Académicien a étudié cette partie de l'Histoire naturelle, dans laquelle il a fait tant de découvertes. Ses observations lui ont fait connoître une espèce de monde nouveau, des créatures absolument inconnues, & des opérations de la nature toutes nouvelles pour les Sçavans. Mais les Mémoires de M. de Reaumur ne sont pas à la portée de tout le monde, il a dû rendre compte de ses procédés, de ses observations, des moyens dont il s'est servi pour découvrir le secret de la nature; tous ces détails justement intéressans pour ceux qui étudient à fond ces matieres, nécessaires même pour acquérir aux découvertes de l'Auteur la confiance qu'elles méritent, tous ces détails, dis-je, ont peu d'attrait pour une certaine classe de lecteurs qui ne cherchent en lisant que le plaisir de lire, & que l'on ne peut instruire qu'à leur insçû, pour ainsi dire, & en piquant à tout moment leur curiosité. C'est pour cette espèce de lecteurs qu'a travaillé l'Auteur de ce Livre; par ce moyen les gens les plus indifferens pour les objets de l'Histoire naturelle, qu'a traités M. de Reaumur, apprendront tout ce qu'il a découvert, comme on apprend des nou-

velles qui excitent la curiosité. Après avoir lû ce Livre, ils se trouveront instruits en croyant n'avoir fait que s'amuser.

Ainsi c'est une nouvelle classe d'admirateurs que cet ouvrage va procurer à M. de Reaumur, dont les Mémoires écrits avec clarté, avec méthode & avec l'élégance convenable à ces matières, ont tout l'agrément que l'on peut désirer dans des ouvrages de cette nature; au reste la forme des dialogues que l'on a prise dans cet Abregé, est justifiée par le succès du premier ouvrage sur les Abeilles, qui avoit été ainsi fait à l'instar du Spectacle de la Nature. Le Dialogue est fort bien écrit, les matières disposées avec ordre, énoncées avec clarté, précision & élégance; la singularité des faits excite & soutient la curiosité. Le succès de cette espèce de Livres est presque toujours sûr. L'Auteur vous fait faire à tous momens quelques nouvelles découvertes, & vous associe au plaisir des succès de l'Observateur, sans vous faire partager ses pénibles travaux. C'est ainsi que les voyageurs par leurs Relations nous donnent le plaisir des voyages, en faisant, pour ainsi dire, passer en revûe devant nous les différentes nations, sans nous donner la peine de traverser les mers pour les connoître.

Chaubert Libraire vient de réimprimer la Tragédie de Didon, ouvrage couronné il y a dix ans par les applaudissemens du public, & qui depuis peu de tems remis sur la Scene, a obtenu les mêmes suffrages. Il a rassemblé dans ce volume plusieurs morceaux de Poësie de l'illustre Auteur, lesquels avoient déjà été imprimés dans divers Journaux, & il y a joint une traduction Italienne de la Tragédie de Didon, par M. l'Abbé Venuti, sçavant Italien, dont le nom est distingué parmi les gens de Lettres de France & d'Italie. On trouve à la suite de cette Traduction une Lettre du Traducteur, qui contient un dénombrement des femmes Italiennes qui se distinguent par leurs talens. N'auroit-on pas quelque droit d'être surpris de voir que presque toutes sont Geomètres? Les Arts agréables ne semblent-ils pas offrir un triomphe plus convenable à un sexe, dont les agrémens sont le partage, dont le sentiment semble constituer la principale existence? Dans le siècle passé notre France n'a compté qu'une Sçavante, & a vû six ou sept femmes se distinguer par les vers & les romans. Quoi qu'il en soit, nous ne serons point humiliés par cette cohorte geomètre de M. l'Abbé Venuti, & l'illustre & respectable Auteur des Institu-

tions de Physique ; suffit seule pour empêcher notre Patrie d'avoir du desavantage dans le parallèle.

Outre un Voyage de Provence dont nous avons parlé l'année passée , on trouve dans ce Livre plusieurs paraphrases des Pseaumes. Nous sçavons que l'illustre Rousseau , Juge bien respectable sur cette matière , admiroit les ouvrages de l'Auteur où il reconnoissoit la même harmonie , la même vérité d'images , la même force d'expressions qu'il a mises dans ses Odes sacrées , nous n'avons rien à ajouter à un tel suffrage. Le goût de l'antiquité qui a formé nos grands Ecrivains brille dans toutes les parties de ce volume. L'Auteur joint à un grand talent des connoissances fort étendues , sans lesquelles on ne peut jamais être supérieur. La nature toute seule ne suffit pas pour former un grand homme , & quelque talent qu'il reçoive de la nature , un ignorant & un paresseux sera toujours médiocre.

M. le Marquis *Maffei* , si connu dans la République des Lettres , a publié l'année passée à Verone un petit Traité intitulé *Græcorum Sigla lapidaria à Marchione Scipione Maffeo collecta atque explicata*. On entend par ce mot *Sigla* , les abbreviations dont se

servoient les Anciens dans leurs Medailles. *Sigla* est une contraction de *Singula*, parce qu'un mot étoit désigné par sa première syllabe, & souvent par une seule lettre : quoique nous ayons lu cet ouvrage avec beaucoup de satisfaction, nous ne croyons pas devoir entretenir long-tems nos lecteurs d'une matiere qui leur est trop peu familiere.

Le même M. *Maffei* a publié aussi une Traduction Italienne des deux premiers Chants de l'Iliade, & du premier de l'Æneide. Les Italiens nous sont fort supérieurs en ce genre; ils ont d'excellentes Traductions de tous les Auteurs, le genie de leur Langue les sert peut-être sur cet article, notre syntaxe qui nous prescrit une marche toujours uniforme, est moins favorable à un Traducteur qui s'astraint à rendre les pensées-d'autrui.

LETtres de Ciceron, qu'on nomme vulgairement familieres, traduites en François sur les Editions de Grævius, & de M. l'Abbé d'Olivet, avec des notes continuelles, par M. l'Abbé Prevôt, Aumônier de S. A. S. M. le Prince de Conti, Paris 1747. chés *Didot* Tomes IV. & V.

Le public a déjà fait un accueil favorable aux trois premiers volumes de cette

VII. MERCURE DE FRANCE.

Traduction. La difficulté de l'ouvrage ; les soins que l'Auteur a pris pour lui donner la perfection dont il est susceptible , sont des raisons fort valables de l'intervalle de tems qui a été entre l'impression des premiers & des derniers volumes. Il est vrai que les Lettres de Cicéron à Quintus son frere se ressentent plus que toutes les autres de la négligence des copistes & de l'injure des tems. On y trouve plusieurs lacunes qu'il est impossible de réparer , un grand nombre de mots corrompus ; de noms altérés ; les Commentateurs les plus infatigables ont renoncé , à l'espoir de débrouiller ce cahos. Lorsque les trois premiers volumes de cette Traduction parurent , l'Abbé Desfontaines dans ses feuilles périodiques en parla d'une maniere qui n'étoit pas aussi favorable que le méritent & l'ouvrage & les talens de l'Auteur. Sans s'arrêter ici à répondre aux objections qui lui furent faites alors , M. l'Abbé Prévôt nous instruit à ce sujet d'une Anecdote littéraire , qui est la meilleure réponse qu'il pût faire à son Critique. » Je devois , dit-il , être bien » moins offensé de cette Critique , que » satisfait de me voir traiter avec tant de » menagement. L'Auteur m'avoit annoncé » fort honnêtement la guerre par un billet

» que je conserve encote. Je crois le de-
 » voir au public pour la consolation d'une
 » infinité d'Auteurs maltraités, qui ont
 » eût pouvoit se plaindre de la rigueur
 » avec laquelle ils étoient jugés. Voici
 » les termes. «

*Je vais rendre compte, Monsieur, de vos
 Lettres familières de Cicéron, je vous prie de
 trouver bon qu'en rendant justice au mérite
 de la Traduction & des notes, je ne laisse pas
 de faire mon métier. Alger mauri de faim,
 quand il est en paix avec tout le monde.*

Nous nous dispenserons de faire des ré-
 flexions sur cette lettre, on les sent assez.
 Nous finirons cet article en rendant justice
 au mérite de cette Traduction, dont les
 deux derniers volumes répondent aux
 premiers, & sont dignes de la plume éle-
 gante & facile dont ils sont l'ouvrage.

*LIBER Psalmorum Vulgata editionis cum
 notis, in quibus explicatur titulus, occasio &
 argumentum cujusque Psalmi. Dilucidatur
 sensus literalis, paucis attingitur & sensus
 mysticus &c. studio & opera Franc. B. Doctoris
 sacra Facultatis Parisiensis. Pars prima &
 altera. Parisiis, apud viduam Brocas 1747.
 in-12.*

Cette édition des Pseaumes que la veuve
 Brocas vient d'imprimer, sur le texte de la

Vulgate, revû & orné de notes sçavantes & judicieuses par M. l'Abbé *Bellanger*, est bien exécutée, la forme en est commode, les deux parties pouvant se relier en un seul volume, sans qu'il soit trop gros.

LE PREJUGE VAINCU, Comédie en prose & en un acte, par M. de *Mari-vaux*. Paris 1747. chés Jacques *Cloufier*.

Nous avons rendu compte l'année passée dans l'article des Spectacles de cette Comédie, qui fut représentée avec succès par les Comédiens François. C'est un sort ordinaire aux ouvrages de M. de *Mari-vaux*, qui démêlant avec sagacité les replis les plus obscurs du cœur humain, attache le spectateur par des idées fines, profondes, neuves, singulieres; cette Comédie qui fut jouée à Fontainebleau deux fois dans sa nouveauté, y eût un très-grand succès.

Le même Libraire a imprimé en même tems une autre Comédie du même Auteur, intitulée *la Dispute*, qui est pleine d'esprit.

ESSAIS de Sermons, par un Prêtre du Diocèse de Lyon, à *Trexoux*.

On a imprimé sous le titre modeste d'essais, deux Sermons, dont l'un est l'éloge du Sacerdoce & des saints Prêtres, & l'au-

tre est intitulé : *Discours sur le Scapulaire de la sainte Vierge*. Ces deux Discours ont une éloquence qui a son mérite : l'Auteur possède l'Écriture Sainte, & en place avec art plusieurs beaux passages dans son Discours. Il nous apprend dans un Avertissement qu'il a plusieurs autres Sermons sur des sujets singuliers, qu'il donnera, si ceux-ci réussissent. Nous ne doutons pas que ces Sermons ne soient bientôt imprimés.

TREIZIÈME LETTRE d'un Seigneur Hollandois à un de ses amis à la Haye. Parallèle de la situation de la République de Hollande avec celle de la République de Genes.

Nous avons annoncé les premières Lettres de cet ouvrage politique & périodique, que l'on continuë toujours.

JOURNAL de la Campagne du Roi en 1746, imprimé à Anvers, & se trouve à Paris chés Nyon.

RECHERCHES HISTORIQUES sur l'origine & les progrès de la construction des navires des Anciens, par M. Saverien, Ingénieur de la Marine, à Paris 1747. chés Chaubert.

N° 16 MERCURE DE FRANCE.

Nous rendrons compte incessamment de cet ouvrage, qui est orné d'une vignette & des armes de M. le Prince de Rohan, dessinés par M. Chevillon, Peintre du Roi. L'Auteur se propose de faire graver des Planches où seront représentées les figures des vaisseaux Grecs, Romains, Carthaginois, &c. & il en donnera en même tems la description, où il marquera leurs grandeurs & leurs diverses formes, telles que nous les ont transmises Polybe, Tite-Live & Plutarque; nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet.

LE ROMAN, Comédie en trois actes & en vers, par Mrs P.C. & G. de Merville, Paris 1746, chés Cloufier.

Cette Pièce a été jouée par les Comédiens Italiens, & elle est bien écrite.

LES VRAIS PRINCIPES de la Langue Françoisé, ou la parole réduite en méthode, conformément aux loix de l'usage, en seize Discours, par M. l'Abbé Girard, de l'Académie Françoisé, & Secrétaire Interpréte du Roi. Paris, 1747, 2 vol. in-12, chés le Breton.

Le nom de M. l'Abbé Girard est déjà connu & distingué par son Livre des Synonymes, & cet ouvrage nouveau soutiendra

dignement la réputation méritée de l'Auteur. Il sembloit que tant d'ouvrages faits pour enseigner les principes de la Langue Françoisé, avoient épuisé la matiere, surtout en voyant les derniers répéter uniquement ce que les premiers avoient dit. Aujourd'hui M. l'Abbé Girard nous en donne un qui la traite comme n'ayant pas encore été touchée par aucun Auteur. Laisant le chemin battu, c'est-à-dire les regles du Latin, il cherche celles du François dans le François même, & nous montre sensiblement que la Grammaire n'est que l'usage réduit en méthode, que par conséquent elle ne scauroit être bornée aux principes d'une seule Langue, mais qu'elle est l'art de trouver dans ce qui se pratique, ceux qui sont propres à chacune d'elles. Il faut avoier que cette méthode fait évanouïr bien des difficultés, qui ne viennent que de l'application de regles étrangères, nullement analogues au génie de notre Langue. On en trouve de fréquentes preuves dans cet ouvrage, où l'usage est aussi vivement défendu contre ceux qui l'accusent d'irrégularité, que clairement expliqué à ceux qui n'ont point étudié. Il paroît bien que l'Auteur n'est pas né pour être plagiaire, puisque dans un genre de Littérature si rebattu, ce qu'il dit ne ressemble à rien

de ce qu'on a dit avant lui, ni pour le fonds ni pour la maniere, & quand on l'a lû avec attention, on est persuadé que ce sont là les vrais principes de la Langue Françoisé.

RECUEIL de Fables nouvelles, précédé d'un Discours sur ce genre de Poësie; par M. d'Ardenne, Associé à l'Académie des Belles-Lettres de Marseille. Paris, 1747, in-12; chés Lottin & Buttard.

Plusieurs Auteurs célèbres nous ont donné des Fables, & chacun travaillant suivant son génie, ils ont formé différens genres, auxquels la justice impartiale du public a assigné les places qu'ils méritoient. L'inimitable la Fontaine n'a pas empêché que M. de la Motte n'entrât dans cette carrière que le premier avoit parcourüe avec tant de gloire. Sans vouloir discuter le mérite de ses Fables, il est sûr que dans sa route, s'il cueillit des lauriers, il trouva des épines. L'ingénieux Auteur de Momus fabuliste, sans donner un Recueil complet de Fables, s'assura un rang distingué dans ce genre; nous avons vû depuis M. Richer donner un Recueil de Fables qui ont leur mérite; c'est avec raison que M. d'Ardenne n'a pas crû la matière épuisée, il y a toujours des choses

neuves à dire pour les gens qui sont en état de penser ; il a eu raison de n'être point découragé par le mérite éclatant de la Fontaine. Il dit avec une judicieuse modestie que le *découragement qu'inspirent les chefs-d'œuvres littéraires pourroit devenir le tombeau des Arts & des Sciences . . . la nature, en gratifiant libéralement la Fontaine du talent distingué qui le caractérise, n'a point prétendu s'épuiser, elle peut accorder la même faveur à d'autres ; le désir, l'espérance d'égalier ce grand homme, donneront naissance à des productions, qui sans atteindre à leur original, ne laisseront pas d'avoir leur mérite.* Tout ce que dit M. D. à ce sujet est fort judicieux. D'ailleurs sur cet article la vanité des Ecrivains soutient heureusement ce que dicte la raison. Il n'y a point d'Auteur si chétif qui n'aspire à effacer les grands hommes. Un Poète fort médiocre, mort depuis peu d'années, disoit qu'il ne falloit jamais donner la première place ; il la gardoit pour lui. Au reste c'est ici l'occasion de dire que ces Discours sur un genre traité par l'Auteur même du Discours, sont beaucoup plus utiles que les réflexions d'un Ecrivain systématique qui n'auroit pas joint la pratique à la théorie. On peut dire sur les matieres littéraires, comme sur la conduite de la vie, *Experientia magistra*

vite; un homme qui travaille sur un genre, même avec un succès médiocre, est plus en état de décider que tous les Aristarques qui jugent au hasard, se constituent des Oracles de goût. Citons une Fable de M. d'Ardenne, pour donner une idée de son talent.

L'ALMANACH ET LE ROMAN.

UN Almanach de l'an passé,
 Crasseux, décousu, presque usé,
 Avoit rang en une tablette,
 Où sans choix résidoient l'un sur l'autre entassé
 Maint bon Livre & mainte sornette.
 Notre Almanach, pour son malheur,
 Se trouva tout auprès d'un Livre dont l'Auteur
 Avoit tissé le fil d'une aventure
 Délicate, suspecte, & laissant dans le cœur
 Une dangereuse blessure,
 Un Roman en un mot; ce Roman entêté
 De tous ses petits riens, lui reprochoit sa crasse,
 Sa parfaite inutilité.
 Non, ce n'est point ici ma place,
 Dit l'Almanach, je le sçais bien;
 Mes beaux jours sont passés, je ne sers plus à rien;
 Mais enfin pareille disgrâce
 En fait gémir d'autres que moi;

Je

Je sçais tous mes malheurs, mais toi,
 Livre connu, qui t'en fais tant accroire,
 Ne chante point si tôt victoire,
 Répond-moi seulement, dis, qu'aimeroit-on mieux
 De l'inutile ou du pernicieux ?

INSTRUCTION sur l'usage des Lunettes ou Conserves pour toutes sortes de vûës, marques auxquelles on peut connoître si les vûës longues ordinaires ont besoin de Conserves ou Lunettes, des verres convexes qui leur conviennent & des verres concaves qui sont propres aux vûës courtes; méthode pour se conserver la vûë, avec une Dissertation sur ce que les personnes âgées la recouvrent quelquefois dans un âge avancé. *Paris, 1746. in-12. chés Claude Lamestz. Par M. Thomin, Marchand Miroitier Lunetier.*

REFLEXIONS sur l'origine, l'histoire & la succession des anciens Peuples Chaldéens, Hébreux, Phéniciens, Egyptiens, Grecs, &c. jusqu'au tems de Cyrus, par M. *Fourmont* l'aîné. Nouvelle Edition, augmentée de la vie de l'Auteur & d'une Table alphabétique des matieres. *Paris, 1747. 2. vol. in-4°. chés De Bure, l'aîné.*
 Nous parlerons incessamment de cet Ou-

F

vrage , pour aujourd'hui nous nous contenterons d'annoncer que pour ne pas faire perdre l'argent à ceux qui ont la première Edition , le Libraire leur vendra séparément , moyennant 3 liv. 12 sols , la vie de l'Auteur & la Table des matieres. Il faut rendre justice au désintéressement de ce procédé, qui quoiqu'il soit dans la justice la plus exacte & la plus indispensable , est cependant fort rare.

ESTAMPES NOUVELLES.

Le Sr le *Grand* , l'aîné , Architecte , a dessiné un Arc de triomphe à la gloire du Roi , & ce morceau a été gravé par le Sr Pierre-François *Tardieu*. On lit dans la table renforcée du pied d'estal du milieu , dont l'archivolte forme le ceintre , cette Inscription :

Gallia , debebant tibi magnum numina Regem .

Et Lodoice dato spes superata tua est.

Le Sr *Moyreau* , Graveur du Roi , vient de mettre en vente un nouveau Wauvermans , numero 54 , intitulé *la Chaumière* , de grandeur moyenne.

Il paroît chés le Sr *Lerouge* , Ingénieur Géographe du Roi , demeurant ruë des Augustins , de nouvelles Cartes de l'Europe , de l'Asie , de l'Afrique & de l'Amérique. Ces Cartes contiennent de nouvelles découvertes par Mrs de la Condamine , de M^{ap}upertuis , par le P. de Charlevoix ou par

M. Hafs, de sorte qu'elles n'ont rien de commun avec les anciennes.

Plus une nouvelle Carte de Provence, & un second Plan de la Bataille de Raucoux, plus détaillé que le premier.



R E' P O N S E à quelques vers de l'Épître anonyme ; adressée à M. de la Bruere, l'un des Auteurs du Mercure, & inserée dans celui de Janvier, par M. Desforges Maillard, Associé de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle.

Pour régenter sur le Mont Hélicon
 Il faut avoir un Brevet d'Apollon,
 Et qu'icelui soit du sceau des trois Graces
 Muni dément. O vous qui décidez,
 Me souhaitant des vers plus haut guindés,
 Pour vos avis je vous dois humbles graces ;
 Mais rendez-moi le service complet,
 Et prêtez-moi, s'il vous plaît, des échasses.
 Si n'en avez, & que fussiez discret,
 Courtois rimeur, subtil thuriféraire,
 Très-bien sçaurois, & sans y tarder guère ;
 Vous indiquer maint brillant cabinet,
 Où vous pourriez rencontrer votre affaire.
 Notez pourtant qu'une Epître légère

N'est point une Ode. Aux accords de mes doigts
 Sur ce clavier, Néricault & Voltaire
 Ont bien voulu sourire quelquefois.
 Adieu, Seigneur, bon jour, je vous révere
 Et vos talens : au féal la Bruere,
 De Charlemagne habile Historien ;
 Juge chantant au Chœur Parnassien,
 Ferai moi-même une tendre priere,
 Persuasive à ce qu'en son Recueil
 A vos blasons il fasse bon accueil ;
 Non moins que vous j'estime Soriniere ;
 J'en ai fait gloire & ne m'en dédis point,
 En lui-cœur noble à bel esprit est joint,
 Au demeurant, feüilletez le Bréviaire
 Du docte Horace, en diverses leçons
 Y trouverez, guidé par sa lumiere,
 L'art qui distingue & polit nos chansons.

P R I X proposé par l'Académie Royale de
 Chirurgie pour l'année 1748.

L'Académie Royale de Chirurgie propose pour
 le Prix de l'année 1748, de déterminer ce que
 c'est que les Remedes Dessicatifs & Caustiques, d'ex-
 pliquer leur maniere d'agir, de distinguer leurs diffé-
 rentes especes, & de marquer leur usage dans les ma-
 ladies Chirurgicales.

L'Académie désireroit que ceux qui travaille-

Y ont sur ce sujet, s'attachassent sur-tout à ranger par classes les differens genres de remedes Desiccatifs & Caustiques, tant simples que composés; à distinguer, soit par le degré d'activité, soit par différentes qualités de ces remedes, les diverses espèces que chaque genre peut renfermer; à prescrire les préparations, les formules & l'usage de ces remedes dans les maladies selon leurs genres, leurs différentes complications, leurs differens tems & les différentes parties où elles arrivent; à appuyer leur doctrine sur l'expérience & sur les observations des meilleurs Praticiens.

L'Académie, qui n'a en vûe que l'avancement de la Chirurgie, n'adopte que les connoissances qui peuvent conduire sûrement dans la pratique; elle rejette toutes opinions, toutes explications purement ingénieuses, & tous raisonnemens qui ne sont fondés que sur des conjectures ou sur des vraisemblances.

Le Prix est une Médaille d'or de la valeur de deux cent livres, qui sera donnée à celui qui, au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur ouvrage sur le Sujet proposé.

Ceux qui enverront des mémoires, sont priés de les écrire en latin ou en françois, & d'avoir attention qu'ils soient fort lisibles.

Ils mettront à leurs mémoires une marque distinctive, comme Sentence, Devise, Paraphe ou Signature; & cette marque sera couverte d'un papier collé ou cacheté, qui ne sera levé qu'en cas que la Pièce ait remporté le Prix.

Ils auront soin d'adresser leurs ouvrages francs de port à M. *Quesnay*, Secrétaire de l'Académie de Chirurgie, ou à M. *Hevin*, Secrétaire pour les correspondances, ou le leur feront remettre entre les mains.

Toutes personnes de quelques qualité & pays qu'elles soient, pourront aspirer au Prix : on n'ex-
cepte que les membres de l'Académie.

Le Prix sera délivré à l'Auteur même ou au por-
teur d'une procuration de sa part, l'un ou l'autre
représentant la marque distinctive, & une copie
nette du Mémoire. Les Ouvrages seront reçus
jusqu'au dernier Février 1748 inclusivement, &
l'Académie à son Assemblée publique de la même
année, qui se tiendra le Mardi d'après la Fête de
la Trinité, proclamera la Pièce qui aura rempor-
té le Prix.

*SUJET proposé par l'Académie des Scien-
ces & Beaux-Arts, établie à Pau, pour
un Prix qui sera distribué le premier Jeudi
du mois de Février 1748.*

L'Académie accordera un Prix d'une Médaille
d'or, empreinte de ses Armes, à l'Ouvrage en
Prose qu'elle jugera le mériter, lequel ne pourra
être de plus d'une demie heure de lecture, & qui
aura pour Sujet. *La foiblesse est-elle un plus grand
obstacle à la vertu que le vice ?*

Ceux qui souhaiteront que leurs Ouvrages en-
trent en concours pour le Prix, les adresseront à
M. de Blair, Conseiller au Parlement de Navarre,
Secrétaire de l'Académie, mais il n'en sera reçu
aucun après le mois de Novembre prochain, &
les paquets resteront au rebut, s'ils ne sont affran-
chis des frais du port.

Chaque Auteur mettra au pied de son Ouvrage
la Sentence ou Devise qu'il voudra, il la répètera
au-dessus d'un Billet cacheté, & il écrira son nom
au dedans du Billet.

NEW YORK
LIBRARY
SERIALS AND
RELATIONS

NEW YORK
LIBRARY

1888



R E C I T D E B A S S E.

Dieux immortels, fixez les Aquilons ;
 Enchaînez leurs haleines ;
 Qu'ils aillent murmurer sur les liquides plaines ;
 Mais qu'ils respectent nos vallons ;
 Le raisin va couler ; quelle effrayante image !
 Préservez-nous , grands Dieux , de cet affreux re-
 vers.
 La vigne est de vos soins le plus parfait ouvrage ;
 Laisser périr le vin , c'est perdre l'univers.



S P E C T A C L E S.

LE premier de ce mois on représenta à la Cour sur le grand Théâtre l'Opera de Persée. Le Spectacle qui regne dans cette Tragédie fut exécuté avec magnificence , & les vers & la musique obtinrent les applaudissemens dont ils sont depuis si long-tems en possession. On avoit substitué au Prologue de Persée un nouveau Prologue , dont l'objet étoit de chanter l'auguste Mariage qui a donné lieu aux fêtes. On sent bien qu'il n'y a point d'Au-

teur affés vain pour ofer mettre son Ouvrage à la place & à côté de celui de ces grands-hommes, s'il n'y est obligé par des ordres exprès. Les paroles étoient de M. de la Bruere, l'un des Auteurs de ce Journal, & la musique de M. de Bury, Maître de Musique de la Chambre du Roi, qui dans un âge fort peu avancé, donna il y a quelques années le Ballet des Caractères de la Folie, lequel eut un grand succès. La musique de ce nouveau Prologue obtint de justes applaudissemens. L'ouverture, qui est dans le goût moderne, passe, avec raison, pour une des plus belles de ce genre. Toutes les paroles sont fort bien exprimées, il y a un Chœur très-beau, & les symphonies sont agréables, mélodieuses, pleines de tours de chant heureux, & faciles à danser. En un mot cet Ouvrage a fort bien répondu aux espérances qu'on avoit conçûes des talens de l'Auteur, & en a donné de nouvelles. On nous dispensera de parler des paroles.

Livré à des études plus sérieuses, l'Auteur avoit abandonné ce genre, qui avoit été l'amusement de sa jeunesse, & il y avoit renoncé, mais le genre le plus frivole s'annoblit & devient une occupation convenable, dès qu'il a le Souverain pour objet. La matiere est si resserrée dans ce Pro-

logue, qu'il est impossible d'en faire un Extrait qui ne soit pas aussi long que l'Ouvrage. Ainsi on va le donner ici tout entier ; sa grande brièveté nous y autorise.

Le Théâtre représente le Temple de Mémoire : chaque colonne est chargée de trophées relatifs aux Conquêtes du Roi. On voit dans le fond du Théâtre la Renommée prête à s'envoler. Jupiter & les douze grands Dieux descendent sur des nuages.

Jupiter & les Dieux.

Jupiter.

Ministres du Dieu du tonnerre ;

Qui réglez sous mes loix les destins de la terre ;

Ecoutez-moi, Dieux immortels.

Contemplez ce séjour, & ces traits éternels ;

Qui du plus grand des Rois vous peignent la vaillance ;

Je veux la couronner par des prix solennels :

Voyez, jugez, Dieux immortels,

Et décernez la récompense.

Chœur des Dieux.

La gloire est le seul prix digne de ses travaux.

Que de son nom tout retentisse,

F v

Que la voix des Dieux applaudisse.

Aux triomphes de ce Héros.

Venus.

Non , cet éclat pompeux & cet honneur suprême,

A ce sage Héros ne paroît qu'une erreur.

Monarque Citoyen, & modeste vainqueur ,

L'humanité sacrée habite dans son cœur ;

Ses droits lui sont plus chers que ceux du Diadème :

Dieux immortels, pour faire son bonheur

Rendez heureux un Fils qu'il aime.

Que ce jeune Héros des mains du tendre Amour

Reçoive une Nymphe charmante ;

Que l'Hymen la lui présente

Pour enchanter son cœur & pour orner sa Cour.

Jupiter.

Déesse des Héros , Messagere des Dieux ;

Partez , Renommée immortelle :

Que vos cent voix annoncent en tous lieux

Une union si belle.

La Renommée s'envole.

Chœur des Dieux.

Déesse des Héros , Messagere des Dieux ;

Partez , Renommée immortelle :

Que vos cent voix annoncent en tous lieux

Une union si belle.

Vénus.

Doux Plaisirs , chantez ce beau jour,
 L'Hymen seul n'en a pas la gloire ;
 Il ne remporte la victoire
 Qu'avec les armes de l'Amour.

Les Amours volent à la voix de Vénus.

Jupiter.

Amours , changez ces lieux , parez-les de vos
 charmes ;

Cachez-nous cet amas de glaives , d'étendarts ,

Monument de la gloire , & signes des allarmes ;

Sur de plus doux objets arrêtez nos regards ;

Que vos traits, que vos feux brillent de toutes parts ;

Qu'on ne voye ici que vos armes.

Les Amours exécutent les ordres de Jupiter , des berceaux de myrthes prennent la place des colonnes: aux trophées d'armes, les Amours substituent des trophées formés de leurs fleches, de leurs flambeaux, de leurs carquois. Le Trône de Vénus est dans le fond du théâtre , l'Amour & l'Hymen font aux deux côtés du Trône , les Graces font au pied. Les Amours , les Jeux & les Plaisirs l'environnent & forment le divertissement.

*Vénus.**Alternativement avec le Chœur des Amours.*

Les triomphes amoureux
 Sont plus doux que ceux de la gloire.
 Ils ne font point de malheureux ,
 Les combats d'amour sont des jeux ,
 On en chérit la mémoire ;
 Les Amans partagent entr'eux
 Le prix charmant de la victoire.
 Les triomphes , &c.

On danse.

Vénus.

Suivez la gloire aux combats ;
 Guerriers , d'une ardeur fidelle
 Volez sur ses pas ;
 Mais n'oubliez pas,
 Que l'Amour est Dieu comme elle ;
 Mais n'oubliez pas
 Que Vénus vous rappelle ,
 Et que son fils vous tend les bras.

Jupiter.

Le nouveau trait que l'Amour lance
 Efface ses exploits divers ;
 Il va donner des Maîtres à la France ,
 Et des Héros à l'Univers ;

De cette auguste mortelle

Un Oracle a réglé le destin glorieux,

Et cet Oracle est écrit dans ses yeux ;

L'Epoux d'une Nymphé si belle

Des Epoux à jamais sera le plus heureux.

Le Chœur.

Déesse des Héros, Messagere des Dieux ;

Partez, Renommée immortelle,

Que vos cent voix annoncent en tous lieux

Une union si belle.

Le 15 on représenta sur le Théâtre de la Grande Ecurie devant le Roi, la Famille Royale & toute la Cour *les Fêtes de l'Hymen*, Ballet dont les paroles sont de M. de Cahusac, qui donna il y a deux ans les Fêtes de Polhymnie, dont la Musique, ainsi que celle de ce Ballet, est du célèbre M. Rameau, notre moderne-Orphée. Le succès de ce Ballet a parfaitement répondu à ce qu'on attendoit des deux Auteurs, chacun dans leur genre. M. R. n'a pas paru moins supérieur en composant des chants gracieux & agréables, que lorsqu'il déploye toutes les richesses de l'harmonie, & qu'il étonne & remplit l'oreille par la force de ses accords.

Le Prologue nous représente l'Amour, placé sur son Trône, mais sans armes, &

plongé dans une profonde tristesse ; il a pourtant autour de lui les Graces, les Jeux, &c. & son cortége ordinaire. Les Graces dansent autour de lui, & déposant à ses pieds leurs ornemens, font *un Ballet figuré*. Après que les plaisirs ont fini leur fête, on apprend de l'Amour le sujet de sa tristesse.

Cruel destin, quel arrêt rigoureux ! . . .

A l'Hymen, il est vrai, j'ai déclaré la guerre ;
Il regnoit en tyran sur des cœurs malheureux.

Ma victoire a comblé leurs vœux ;
Destin, tu me punis du bonheur de la terre.

L'Hymen arrive, annoncé par une symphonie brillante, il calme bientôt les allarmes de l'Amour.

Ma puissance pour moi deviendroit une peine ;

Si l'Amour étoit malheureux

J'ai soumis à mes loix deux augustes Epoux ;
Leur bonheur est l'objet des vœux d'un vaste Empire,

Et l'Univers l'attend de vous.

L'Amour & l'Hymen se réconcilient & leurs suivans célèbrent cette réunion par une fête galante.

Les trois Entrées qui suivent sont Osiris, Canope & Arueris ou les Isis. Ces trois

Entrées étoient d'abord destinées à former un Ballet intitulé *Les Dieux d'Egypte*. Mais cet ouvrage ayant été choisi pour les fêtes de la Cour, l'Auteur a composé un prologue pour les circonstances, & il a donné à son Ballet le titre *Des fêtes de l'Hymen*. Il essaye dans un avertissement de montrer ces trois Entrées sous un même point de vûe, relatif au prologue, en nous apprenant que l'Amour & l'Hymen triomphent dans tous les Actes : mais n'est-ce pas prendre une peine inutile ? un Ballet peut être fort bon, sans que les différentes Entrées soient liées ensemble par une même idée. Quand cela se rencontre, comme dans l'Europe Galante, dans les Elemens, c'est un mérite & une difficulté de plus, mais on peut fort bien s'en passer ; pourvû que chaque Entrée soit bonne en soi, l'ouvrage réussira, & l'Auteur peut se dispenser de donner la torture à son esprit pour ramener ses Entrées au titre vague qu'il aura choisi. En voilà assés & peut-être trop sur cette matiere ; passons à la premiere Entrée.

L'Avertissement nous apprend qu'Osiris parcourut la terre pour répandre ses découvertes dans les Arts, & sur-tout l'usage du bled & du vin. Il arrive chés des Amazones ; Orthesie leur Reine ne paroît pas

aussi affermie dans la haine depuis l'arrivée de ce vainqueur. Elle dit à Myrrine sa confidente :

Myrrine , entendois-tu ses perfides discours ? . . .

Que ces mortels sont redoutables ! . . .

Mon bras à mon repos doit immoler leurs jours,

Par des sermens inviolables

J'ai promis à nos Dieux d'en terminer le cours. . .

Que ces mortels sont redoutables ! . . .

Mon bras à mon repos doit immoler leurs jours.

Myrrine conserve mieux la ferocité de sa nation. Cependant on entend crier *aux armes* , les Amazones viennent en foule sur le Théâtre , & Osiris arrive de l'autre côté avec sa suite.

Les galanteries qu'il dit aux Amazones sont d'abord assés mal reçues, la Reine même répond avec une fermeté qu'elle ne soutiendra pas , & Osiris après avoir fait de vains efforts pour les persuader par ses chants agréables , ordonne à sa suite de le seconder.

Vous , qui suivez mes pas , offrez à leurs regards

Les présens de Cerès , de Pomone , & de Flore ,

Et les fruits aimables des Arts.

Cet ordre d'Osiris donne lieu à un Ballet. Osiris profitant de l'impression que fait sur

Les Amazones la nouveauté agréable de ces
objets, s'adresse à la Reine :

Dans ces lieux la naissante Aurore
Répandra-t'elle envain ses pleurs ?
Zephire pour fixer ses volages ardeurs
N'y trouvera-t'il jamais Flore ?
Ce n'est que pour parer l'amante qu'il adore
Que son soufle amoureux fait éclore les fleurs.

L'inflexible Myrrine voyant Osiris prêt
à triompher, sort pour servir la Reine
malgré elle. Les Muses qui sont à la suite
d'Osiris forment un nouveau Ballet & assû-
rent son triomphe; Orthesie est attendrie
à la voix d'Osiris.

Aux accens d'une voix si tendre
Le charme qui vient me saisir
Dans les airs semble se répandre.
Aux accens d'une voix si tendre
On croit respirer le plaisir.

La suite d'Osiris chante l'Amour, &
Orthesie qui commence à craindre que le
trouble qu'elle sent ne soit l'ouvrage de
ce Dieu, demande quel il est, Osiris ré-
pond :

138 MERCURE DE FRANCE.

Il regne en Souverain sur toute la nature ,

Elle se ranime à sa voix ,

Les jours sont plus serains , l'onde devient plus
pure ,

Mille charmans concerts font retentir les bois.

Les fleurs naissent, les champs se parent de verdure,

Pour embellir la terre il lui donne des loix.

Cependant Myrrine revient suivie d'une troupe armée , elle veut faire périr Osiris , mais elle est bien-tôt enveloppée par la suite d'Orthesie & d'Osiris ; les deux Amans triomphent de sa rage impuissante , & s'unissent par les nœuds d'un doux Hymen.

Le rôle d'Osiris rempli de chants agréables & brillans a été exécuté par M. Jellotte dont la voix mélodieuse a mis dans tout leur jour les charmes de la Musique.

La seconde Entrée porte le titre de Canope , c'étoit le Dieu des eaux pour les Egyptiens , il paroît d'abord sous l'habit de simple Egyptien ; amoureux de Memphis jeune Nymphe , il veut lui plaire , sans l'ébloüir par l'éclat de son rang. Ce jour est destiné à une fête cruelle où les Egyptiens immolent une fille à Canope , il est bien éloigné d'approuver cette barbarie.

Mon ame est toute entiere à l'objet qui m'engage,
 L'Amour retient mon bras vengeur,
 D'un vil peuple aveuglé je dédaigne l'hommage,
 Et je ne sens que mon bonheur.

Memphis arrive, elle est effrayée d'un
 songe terrible.

Autour de moi les songes bienfaisans
 Ne retraçoient que votre image...

Tout à coup le tonnerre éclate dans les airs ;
 La foudre perce le nuage ,

Le Dieu s'offre à mes yeux précédé des éclairs ;
 Le croiriez-vous ? ce Dieu barbare
 Sembloit avoir pris tous vos traits.

Il approche... Mon cœur s'égaré...

Je veux fuir... La frayeur de mon ame s'empare ;
 Et le reveil détruit ces terribles objets.

On apprend bien-tôt après que le sort
 a choisi Memphis pour victime. A cette
 nouvelle Canope se ranime, il sent toute
 l'horreur de ce sacrifice, & sort pour dé-
 fendre Memphis. Cependant les Prêtres
 arrivent, on pare la victime, mais lors-
 qu'on est prêt à frapper, le Nil se déborde,
 le Ciel s'obscurcit, on entend le tonnerre,
 & le Dieu sort du fleuve sur un Char traîné
 par des Crocodiles. Ce spectacle est fort

beau & a été fort bien exécuté , le Chœur *Impétueux torrens* , chanté par Canope & par la suite , accompagné d'une symphonie qui exprime le soulèvement des flots, tandis qu'on entend en même tems les cris & les gemissemens des peuples prêts à être submergés , ce Chœur est de la plus grande beauté , il est digne de M. Rameau , & c'est le plus grand éloge qu'on puisse lui donner.

Canope avance vers l'Autel , & appelle Memphis que tout ce tumulte avoit fait évanouir. D'abord reconnoissant les traits de Nilée son amant dans ceux du Dieu Canope , elle craint que ce Dieu ne veuille la tromper , cet éclaircissement forme entre les deux amans une Scène qui auroit été plus intéressante , si elle eût été plus courte ; tout se termine enfin à la satisfaction du Dieu , lequel épouse Memphis , & l'Acte finit par une fête. Il y a dans cet Acte une marche des Sacrificateurs qui est d'une grande beauté , au reste en citant ainsi quelques morceaux qui nous ont singulièrement affectés , nous ne prétendons pas dépriser les autres qui ne sont pas d'un ordre inférieur à ceux-ci , mais si nous voulions parler de tout , nous aurions trop de peine à finir. Passons à la troisième Entrée.

Arueris fils d'Isis & d'Osiris, annonce
d'abord les fêtes Isiennes qui sont le sujet
de l'Acte.

Les talens à l'envi par d'agréables jeux
Vont célébrer d'Isis la gloire & la naissance ;
Et l'Amour des vainqueurs doit couronner les
vœux.

On leur offre la récompense
Qui peut seule être digne d'eux.

Il poursuit en s'adressant à Orie qu'il aime
& dont il est aimé.

Les dons les plus brillans sont votre heureux partage ,

Dédaignez-vous le prix qui vous est présenté ?

Orie.

Ces foibles dons sur la beauté
Pourroient-ils avoir l'avantage ?

Arueris.

A nos cœurs la beauté porte ses premiers coups ;

Son aimable empire sur nous

Triomphe de l'indifférence ,

Mais à des traits plus sûrs & peut-être plus doux ;

L'amour constant doit sa puissance.

Mais Orie a négligé ses talens , elle n'a
que celui d'aimer , & elle a peu de préten-

tions à remporter le prix de la fête. Avant que d'aller plus loin, observons que le sujet de cet Acte est trop peu clairement expliqué, on voit bien qu'Oris remportera le prix, ce prix est d'épouser ce qu'on aime, mais Arueris, qui étoit le maître, ne pouvoit-il l'épouser sans cela, ou bien étoit-il déterminé à épouser celle qui chanteroit, danseroit, peindroit le mieux? car il y a des combats dans tous ces genres; le prix pouvoit être remporté par une autre que par Oris, & alors si elle eût demandé la main d'Arueris, il paroît qu'il la lui eût donnée, puisque ce n'est qu'en vertu du prix remporté qu'il semble l'épouser. De plus, si les prix de la voix, celui de la danse, des instrumens, de la peinture, &c. eussent été remportés par autant de femmes qui eussent chacune demandé à épouser Arueris, comment les auroit-on accordées? ces petites contradictions peuvent se sauver facilement; M. de C. cite dans la première Scene un Oracle d'Isis, qu'il l'explique, que cet Oracle ait prescrit que la main d'Arueris sera donnée à celle qui aura remporté le prix de la voix, qu'Arueris en paroisse aussi fâché qu'il doit l'être s'il aime Oris; que des prix d'une autre nature soient proposés aux autres talens, c'est ici une idée fort imparfaite, & pour peu que

M. de C. y réfléchisse , il trouvera beaucoup mieux , mais il est d'autant plus important de rectifier ces légers défauts , que l'Acte est admirable de la part du Musicien, & que dans les paroles il y a de fort jolis détails. Continuons notre Extrait.

On voit paroître ceux qui doivent disputer les prix de tous les Arts , de la peinture , de la sculpture , des instrumens , de la danse & enfin de la voix. Voici les trois morceaux qui disputent ce prix.

Une Bergère.

L'Amant que j'adore
 Alloit former de nouveaux nœuds ;
 J'entendis des oiseaux heureux
 Les chants amoureux
 Au lever de l'Aurore.
 J'imitai leurs accens,
 Mon Amant courut pour m'entendre ;
 Mes sons touchants
 L'ont rendu fidele & plus tendre ;
 Je dois mon bonheur à mes chants.

Un Berger.

Ma Bergere fuyoit l'Amour ;
 Mais elle écoutoit ma musette.
 Ma bouche discrète

De ma flâme parfaite

N'osoit demander le retour.

Ma Bergere auroit craint l'Amour ;

Mais je fis parler ma musette.

Ses sons plus tendres chaque jour

Lui peignoient mon ardeur secrète ;

Mais si ma flâme étoit muette

Mes yeux s'expliquoient sans détour,

Ma Bergere écouta l'amour ,

Croyant écouter ma musette.

Orie arrive, interrompt les jeux , &
chante cette Cantatille.

Naïflez du transport qui me presse ;

Naïflez accens harmonieux.

Charmes du sentiment, divine & douce yvresse ;

— Passez dans mes chants amoureux.

Enchantez l'amant que j'adore,

Sous touchans secondez mes feux ,

Allez jusqu'à son cœur, rendez plus tendre encore

L'amour qui brille dans ses yeux,

Sous brillans, hâtez-vous d'éplore.

Volez , soyez l'image des Zéphirs.

Peignez le doux penchant qui les attache à Flore ;

Gardez-vous d'exprimer leurs volages soupirs.

Qu'à jamais mon Amant ignore

Si l'inconstance a des plaisirs ,

Amusez

Amusez l'Amant que j'adore ;
Volez , soyez l'image des Zéphirs.

Nous avons transcrit ces trois morceaux pour mettre nos lecteurs à portée d'en faire la comparaison. Le chant de ces trois Cantatilles est de la tournure la plus agréable. En un mot les paroles & la musique sont dignes du succès qu'elles ont eu , & M. de Cahufac doit être encouragé plus que jamais à travailler pour le Théâtre Lyrique avec M. Rameau.

L'Académie Royale de Musique a continué les représentations d'*Armide*, dont le rôle a été fort bien exécuté, tantôt par Mlle Chevalier, tantôt par Mlle Metz.

Le Samedi 18 l'Opera donna pour la clôture du Théâtre & la Capitulation des Acteurs, le Prologue des *Fêtes de Thalie*, *la Provençale*, *l'Acte du Bal* & *Zelindor*.

La Comédie Française a remis sur son Théâtre le *Mari retrouvé*, ancienne Comédie de M. Dancourt, qui dans son tems étoit un Vaudeville. Le sujet de cette petite Pièce se trouve dans l'épaisse compilation des *Causés célèbres & intéressantes*, sous le nom de la Pivardière, & a fort occupé le Barreau. On y a joint un Ballet nouveau,

G

de la composition de M. *Droïtin*, qui a eu l'approbation du Public.

Les mêmes Comédiens donnerent *Méropé & le Magnifique*, pour la clôture de leur Théâtre.

La Comédie Italienne reprend souvent *le Prince de Salerne*, dont les représentations sont toujours suivies.

Les Comédiens Italiens donnerent pour la clôture de leur Théâtre *le Prince de Salerne*.

Le Jeudi 16 Février les Comédiens François représentèrent à la Cour la Tragédie de *Bajazet & le Mari retrouvé*.

Le Mardi 21 il y eut jeu dans les grands Appartemens.

Le Mercredi 22 & le Jeudi 23 l'Abbé *Roulean*, Maître de Musique de la Cathédrale de Beauvais, fit chanter pendant la Messe de leurs Majestés le Pseaume *Beatus vir*, &c. Motet de sa composition.

Le même jour Mercredi 22 on exécuta pour la seconde fois le Ballet de *l'Année galante*.

Le Jeudi 23 les Comédiens François représenterent la Tragédie de *Méropé & le Dédit*.

Le 26 le Roi accorda 2000 livres de

penſion à M. Roy , Auteur des paroles du Ballet de l'Année galante , & la même penſion à M. Mion , Auteur de la Muſique de ce Ballet.

Le Jeudi 2 les Comédiens François repréſenterent la Tragédie de *Polioncte & la Comteſſe d'Efcarbagnas*.

Le Vendredi 3 & le Samedi 4 M. l'Abbé Rouleau fit chanter devant leurs Majeſtés le Pſeume *Dixit Dominus* , &c. Motet de ſa compoſition.

Le Samedi 4 les Comédiens Italiens jouèrent *le Cabinet*, pièce Italienne, & *Arlequin Baron Suisse* , ſuivis d'un divertiffement.

Il y eut jeu le 7 dans les Appartemens près midi.

Le Mercredi 8 & le Jeudi 9 l'Abbé Benoît , Maître de muſique de la Cathédrale de Chartres, fit chanter pendant la Meſſe de leurs Majeſtés les Pſeaumes *Diligam te* , &c. & *Exaltabo te Deus* , &c. Motets de ſa compoſition.

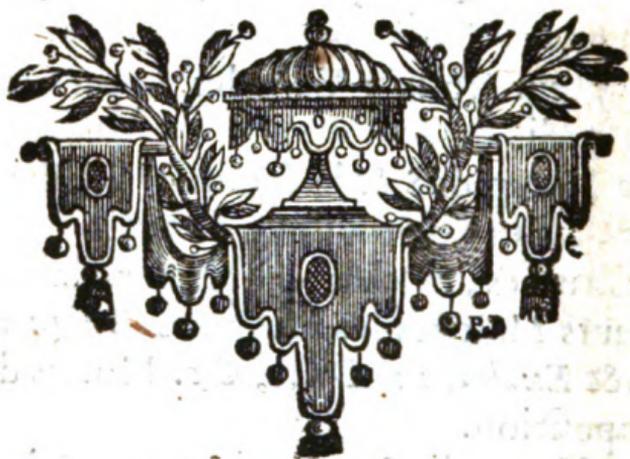
Le Mercredi 8 on exécuta pour la ſeconde fois l'Opera de *Perſée* & le nouveau Prologue. M. Benoît , de la Muſique du Roi , chanta avec beaucoup d'applauſſemens les deux fois le rôle de Jupiter dans ce Prologue.

146 MERCURE DE FRANCE.

Le Jeudi 9 les Comédiens François représenterent la Tragédie de *Britannicus* & le *Galand Jardinier*.

Le Samedi 11 les Comédiens Italiens jouèrent le double *Mariage d'Arlequin*, *l'Amant Auteur & Valet*, & les *Gondoliers Vénitiens*, divertissement.

Le Mardi 14 il y eut jeu dans les grands Appartemens.





NOUVELLES ETRANGERES,

CONSTANTINOPLE.

ON a reçu une copie du Traité qui a été conclu entre le Grand Seigneur & le Roi de Perse, & dont les principaux articles portent que les limites des États des deux Puissances seront réglées sur le même pied qu'elles l'étoient pendant le regne d'Amurath IV; que tous les prisonniers & les esclaves faits de part & d'autre seront rendus réciproquement, chacune des deux Puissances laissant cependant la liberté à ceux de ses sujets, qui auront pris des établissemens dans les pais de la domination de l'autre, d'y rester s'ils le jugent à propos; que les deux Puissances se renverront avec fidélité & sans aucune exception tous les transfuges, qui se retireront dans les États de l'une ou de l'autre; que l'une ne pourra se mêler des différends que l'autre pourroit avoir avec les Puissances voisines, mais que si l'une propose la médiation pour terminer ces différends, l'autre répondra à cette offre de la manière qui est convenable à des Alliés; qu'il sera recommandé aux Commandans des Provinces & des Places frontieres des deux États de prévenir tout ce qui pourroit altérer la bonne intelligence entre la Turquie & la Perse; que pour affermir les liens de la bonne intelligence, il résidera constamment un Ambassadeur du Roi de Perse auprès du Grand Seigneur, qui de son côté en entretiendra aussi toujours un à Ispahan; que les Persans ne pourront envoyer des Caravannes à la Mecque, mais qu'on y recevra

tous les Pelerins de cette nation , & qu'ils pour-
ront s'y rendre en sûreté , & sous la protection de
sa Hauteſſe , à condition de ne tenir aucun dif-
cours injurieux contre la Secte d'Omar.

R U S S I E.

L'Impératrice de Russie a été reconnue en cette
qualité par les Colléges des Princes & des Etats
de l'Empire, ainsi qu'elle l'avoit été déjà par la
Cour de Vienne & par le Collége des Electeurs.

Il est dit dans la réponse faite par la Cour de
Russie au dernier Mémoire qui avoit été présenté
par le Secrétaire de Légation de la Cour de
Berlin , que ce Mémoire ne faisant mention que
du renouvellement de la garantie du Traité de
Breslau, l'Impératrice en infere que le Roi de Prusse
cesse d'insister sur l'article de la garantie du Trai-
té de Dresde ; qu'au reste il paroît à l'Impératrice
qu'il est inutile d'accumuler les engagemens qui
subsistent entre elle & Sa Majesté Prussienne, & mê-
me qu'il seroit à craindre que cela ne fît naître des
difficultés que Sa Majesté Impériale souhaite de
prévenir , autant qu'il est en son pouvoir. Le Ba-
ron de Breitlach , Ambassadeur de la Reine de
Hongrie , fait de fortes instances pour que l'Im-
pératrice tienne un Corps de troupes prêt à mar-
cher au secours de cette Princesse , & les circons-
tances l'exigent. Quatorze Bataillons & deux Ré-
gimens de Cavalerie ont ordre de se rendre sur la
frontière de Finlande, & le Gouvernement a résolu
d'augmenter considérablement la Garnison de
Wybourg.

On mande de Pétersbourg du 9. Février que le
Commandant de Pultowa ayant dépêché un cou-
rier à l'Impératrice , pour lui donner avis de di-

vers mouvemens faits par les Tartares de Crimée ; Sa Majesté Impériale a envoyé ordre au Ministre qui réside de sa part à Constantinople ; de faire des représentations à la Porte à ce sujet , afin que le Grand Seigneur prévienne ce qui pourroit causer une rupture entre les deux Puissances. Le Gouvernement a mandé en même tems au Commandant de Pulkowa de faire réparer & augmenter les fortifications de cette Place , & de la munir de toutes les provisions nécessaires pour sa défense. Il a été résolu aussi , afin de s'opposer aux courses que les Tartares pourroient faire en Ukraine , de faire avancer des troupes vers la frontiere de cette Province. On doit lever quinze mille hommes de recrues pour compléter les Régimens d'Infanterie , & le bruit court qu'on établira une nouvelle taxe pour subvenir aux dépenses qu'exige l'entretien des troupes. L'Impératrice avant la fin du mois prochain nommera les Officiers Généraux qu'elle se propose d'employer cette année. Le Feldt-Maréchal Comte de Laschy se prépare à retourner incessamment à Riga , afin d'exécuter les arrangemens militaires qu'il a concertés avec le Conseil de Guerre.

S U E D E.

L'Acte par lequel les Députés dont la Diette générale est composée ont renouvelé le serment prêté au Prince Royal, porte qu'étant assemblés pour la première fois depuis l'arrivée de ce Prince, ils profitent de cette circonstance pour confirmer tout ce qui a été réglé par rapport à la succession au Trône, & qu'ils promettent de nouveau de maintenir aux dépens de leurs biens & de leurs vies les arrangemens pris à cet égard. Le

Collège de la Noblesse a approuvé le Reglement proposé pour diminuer le luxe. Ce Reglement sera examiné par le Clergé & par les Représentans des Villes, dès qu'il l'aura été par le Committé secret. Le 4 Janvier les quatre Ordres du Royaume s'assemblerent en Corps, pour délibérer sur quelques affaires qui regardent l'administration des Finances & les moyens de favoriser les progrès du commerce. On lut le même jour dans la Chambre de la Noblesse un Mémoire présenté par le Baron de Buddenbroëck, qui a été pendant quelque tems au service des Etats Généraux des Provinces Unies, & qui étant revenu à Stokolm pour quelques affaires particulieres, a été nommé Lieutenant d'une Compagnie des Gardes Suedoises. Cet Officier, fils du Général Buddenbroëck qui a été décapité en 1744, expose dans ce Mémoire que son pere n'auroit point subi ce triste sort, si les Etats n'avoient été contraints de prévenir, en le sacrifiant, les troubles dont on étoit menacé, & d'appaïser par cette victime les clameurs d'une multitude irritée d'une longue suite de mauvais succès; qu'il implore la justice de la Diette, & qu'il supplie très-humblement cette assemblée de réhabiliter la mémoire d'un Général, auquel on ne peut reprocher que d'avoir été malheureux; qu'il se flate en même-tems que la Diette voudra bien révoquer la confiscation de ses biens. La Noblesse après la lecture de ce Mémoire l'a envoyé au Committé secret, afin qu'il donnât son avis sur la résolution qu'il convient de prendre à ce sujet. Le Roi a fait sçavoir aux Ministres Etrangers qu'ils eussent à s'adresser au Comte de Tessin pour toutes les affaires qui peuvent regarder leurs Cours.

Le Baron de Korff continuë d'insister pour obtenir une réponse décisive sur les représentations.

qu'il a faites de la part de l'Impératrice de Russie.

En conséquence de la résolution prise dans la Diète, le Roi de Suede a fait écrire au Comte de Barck, son Envoyé Extraordinaire auprès de l'Impératrice de Russie, d'assurer les Ministres de cette Princesse que Sa-Majesté & les Etats du Royaume souhaitoient avec empressement de terminer le différend qui subsiste entre les deux Puissances par rapport au Reglement des limites de la Finlande, & que cette Cour se prêteroit volontiers à toutes les facilités qu'on pouvoit attendre de sa part sur cet article. Le Comte de Barck a ordre aussi de demander que l'Impératrice de Russie nomme des Commissaires pour traiter de cette affaire avec ceux que le Roi se propose d'envoyer. Lorsqu'on a délibéré dans la Diète sur la Requête présentée par le Baron de Buddenbroëck, cette Requête a été appuyée fortement par plusieurs Députés de l'Assemblée. D'autres Députés ont prétendu que la révision du procès du feu Général, pere de ce Baron, non-seulement exigeroit un tems fort considérable, mais encore seroit sujette à de grands inconvéniens; que sans-entrer dans d'autres détails, il suffisoit de se rappeler certaines circonstances, dont on seroit obligé de réveiller le fâcheux souvenir; qu'ainsi il étoit plus convenable de laisser cette procédure dans l'oubli; qu'au reste il étoit juste de ne point faire souffrir la famille de ce Général du malheur qu'il avoit essuyé, & de pourvoir au soulagement de cette famille, en lui rendant ou la totalité ou une partie des biens dont elle a été privée. La Diète a reçu de la part de la famille du Comte de Löwenhaupt une Requête semblable à celle du Baron de Buddenbroëck.

ALLEMAGNE.

ON mande de Vienne du 21 du mois passé qu'il a été décidé dans le Conseil d'Etat, que par égard pour les fortes instances des Hongrois, & afin de les récompenser du zèle qu'ils ont témoigné pour le service de la Reine, on incorporeroit le Bannat de Temeswar au Royaume de Hongrie. Le bruit court que la dignité de Primat de ce Royaume, laquelle rapporte deux cent mille florins par an, demeurera vacante pendant la guerre, & qu'on en employera les revenus aux besoins de l'Etat. Le 15 du mois de Février sa Majesté reçut d'Italie un courier dont les dépêches ont donné lieu à la tenuë d'une conférence. On a fait partir pour l'armée destinée à agir contre les Genois, un train d'artillerie & une grande quantité de munitions de guerre. Le Prince de Saxe Hildburghausen, Gouverneur & Administrateur Général de la Croatie, étoit à la tête des bataillons Lycaniens, lorsqu'ils ont passé en revüë devant la Reine. Ce Corps s'est remis en marche pour se rendre dans les Pays Bas, & il est conduit par le Comte de Harrach, Gentilhomme de la Chambre de sa Majesté, & Commissaire Provincial. Le Gouvernement a fait lever trois autres bataillons de la même nation, lesquels demeureront en Croatie, d'où il vient d'arriver un nouveau Régiment d'Hussards que la Reine se propose d'envoyer aussi aux Pays-Bas. On parle d'assembler sur la Moselle une armée de trente mille hommes, afin de faire une diversion en faveur de celle des Alliés. Le Conseil de guerre a expédié une lettre circulaire à tous les Colonels, pour leur annoncer qu'à l'avenir le Comte de Salabourg, Commissaire Général des troupes, recevroit ses ordres di-

rectement de sa Majesté. On écrit de Pologne qu'il étoit arrivé quatre mille Jannissaires à Choczim ; qu'on en attendoit vingt mille à Bender & dans les environs, & que la Porte se dispoisoit à envoyer de ce côté plus de quarante mille hommes, sans y comprendre les troupes irrégulières. Les mêmes nouvelles portent que le Pacha de Choczim a été privé de son Gouvernement.

On mande de Berlin du 28 Février que la réponse de la Reine de Hongrie au Mémoire, qui lui avoit été présenté le 16 Septembre de l'année dernière, au sujet de la garantie que le Roi veut obtenir de l'Empire pour le Traité de Dresde, est datée du 10 Décembre, mais que cette Réponse n'a été remise à S. M. que depuis environ un mois. Il y est dit qu'une convention n'en détruit pas une précédente, lorsque l'une n'est pas opposée à l'autre ; que le Roi par son suffrage à la Diette de l'Empire a pris part sans nulle réserve à la garantie de la Pragmatique Sanction ; que par le Traité de Dresde sa Majesté n'a rien stipulé de contraire ; qu'ainsi la Reine de Hongrie, en exigeant le concours du Roi à cette garantie, ne demande que l'exécution d'une obligation contractée par la Majesté ; qu'il n'est donc pas extraordinaire que cette Princesse regarde la garantie du Traité de Dresde par l'Empire, comme dépendante de la garantie promise par le Roi pour la succession de la Maison d'Autriche, & que la Cour de Vienne veuille que ces deux affaires marchent d'un pas égal, & soient réglées en même tems ; que cette prétention peut même être légitimement appuyée sur l'article IX. du Traité de Dresde ; que dans cet article il est fait mention d'une garantie de la part du Roi, relative à tous les Etats de la Reine de Hongrie ; que la restriction portée par l'article

G vj

VIII, laquelle limite cette garantie aux Etats possédés par cette Princesse en Allemagne, n'exclud point les Pays bas, & que d'ailleurs le Roi, en vertu des loix que lui impose le lien qui existe entre le Grand Duc de Toscane & les Membres de l'Empire, doit s'intéresser efficacement en faveur de ce Prince, & aider à le maintenir dans sa dignité. La Cour de Vienne ajoute qu'en négociant séparément la garantie de la Grande Bretagne, le Roi s'est écarté lui-même du Traité de Dresde, & que surtout il a contrevenu au premier article de ce Traité, ainsi qu'aux résolutions de l'Empire, en favorisant les desseins de la Cour de France, & les démarches des Ministres de cette Cour auprès de plusieurs Princes d'Allemagne, & en s'opposant à l'assemblée d'une armée de l'Empire, sans égard pour ce qui avoit été ordonné par le *Conclusum* du 17 Décembre 1745. Peu de jours après avoir reçu la réponse de la Reine de Hongrie, le Roi a envoyé à cette Princesse un nouveau Mémoire, dans lequel on établit pour principe qu'aucune convention ne conserve sa force en entier, qu'autant qu'elle n'a pas été restreinte par une convention postérieure; que si dans le Traité de Dresde on avoit passé sous silence l'affaire de la garantie de la Pragmatique Sanction, la Reine de Hongrie seroit fondée à réclamer les conventions faites ci-devant sur ce sujet entre les deux Cours, mais que puisqu'il a été expliqué dans ce Traité avec la plus grande précision, jusqu'où la garantie doit s'étendre de part & d'autre, le dispositif du même Traité doit seul servir de règle sur cette matière. Les Ministres de la Reine de Hongrie ayant voulu, pour donner plus d'extension aux engagements, dans lesquels le Roi est entré par son accommodement

avec cette Princesse, se prévaloir d'une ancienne convention conclüe en 1728 entre l'Empereur Charles VI & le feu Roi, on montre que quand même cette convention subsisteroit encore, elle ne pourroit servir à interpréter le Traité de Dresde, & que de plus la Cour de Vienne a elle-même dérogé à ladite convention. En 1728 l'Empereur Charles VI se trouva dans des circonstances très-fâcheuses, & les plus grandes Puissances de l'Europe étoient liguées contre lui. Le feu Roi, malgré les avantages considérables qu'on lui offroit dans l'autre Parti, résolut d'embrasser les intérêts de la Maison d'Autriche. Sur les instances de la Cour de Vienne, il s'engagea à garantir la Pragmatique Sanction, à condition que l'Empereur lui procureroit la possession du Duché de Bergue après la mort du feu Electeur Palatin. Le Memoire du Roi rappelle ce qui s'est passé à l'égard de ce Duché, & les diverses occasions dans lesquelles en conséquence le feu Roi a déclaré que la Cour de Vienne n'ayant point tenu ses promesses, il se tenoit dispensé de satisfaire aux siennes. On en conclut que lorsqu'on a commencé les négociations pour le Traité de Dresde, le Roi n'étoit plus lié par la convention dont il s'agit, & l'on observe que si sa Majesté a fait connoître en certaines circonstances qu'elle ne songeoit pas à donner atteinte à la Pragmatique Sanction, elle n'a cependant jamais déclaré qu'elle eut intention de la garantir; que la Cour de Vienne devoit donc, supposé qu'elle eût voulu y obliger le Roi, stipuler expressément cette condition dans le Traité de Dresde; que puisqu'elle ne l'a pas fait, & puisqu'au contraire, pour prévenir toute équivoque, on est convenu par ce Traité que tous les Etats du Roi, sans aucune exception, lui seroient garantis par la

Reine de Hongrie, & que le Roi ne seroit tenu qu'à garantir à cette Princesse les Etats qu'elle possède en Allemagne, on ne peut exiger du Roi une garantie plus étendue que celle à laquelle il s'est engagé ; qu'on peut encore bien moins faire dépendre de cette prétention l'exécution de ce que la Reine de Hongrie a promis en termes formels de faire en faveur du Roi ; que l'argument qu'on voudroit, pour colorer cette prétention, tirer de l'article IX. du Traité de Dresde, ne demande pour refutation que l'exposition même de cet article ; qu'il est énoncé dans ledit article que la garantie dont il y est parlé, ne se négociera pas avec l'Empire en particulier, mais avec toutes les Puissances intéressées dans le Traité, qui procurera la pacification générale ; & cela seulement dans le tems de la signature de ce dernier Traité ; que pour ce qui regarde l'explication singulière prêtée à l'article VIII du Traité de Dresde, & par laquelle la Cour de Vienne s'efforce d'étendre aux Pays-Bas la garantie, dont le Roi s'est chargé par rapport aux Etats possédés par la Reine de Hongrie en Allemagne, ce n'est pas la peine d'entrer dans une discussion sérieuse ; qu'il s'est déjà écoulé plus d'un an depuis la paix conclue entre les deux Puissances, & que jamais sa Majesté Hongroise ne s'étoit avisée de former une demande si étrange. Pour répondre à l'article inseré dans l'écrit de la Reine de Hongrie, sur ce que les Membres de l'Empire doivent au Grand Duc de Toscane, on assure que le Roi ne perdra jamais de vue les devoirs que lui impose sa qualité d'Electeur envers le Chef du Corps Germanique, & qu'il satisfera pleinement à ces devoirs toutes les fois que les circonstances le requerront, mais en même tems on ajoute que le Grand Duc de Toscane n'a personnelle-

ment aucune part à la guerre présente contre la France ; que cela est si vrai que ce Prince a entre-tenu sans interruption jusqu'à présent un Ministre auprès de sa Majesté Très-Chrétienne ; que si le Roi de France diffère jusqu'à la paix, de reconnoître l'Élection faite à Francfort en faveur du Grand Duc de Toscane , c'est une suite des troubles survenus avant cette Élection ; que la France en a usé de même envers l'Empereur Charles V. avant la paix de Rastadt ; que la Reine de Hongrie a tenu la même conduite à l'égard de l'Empereur Charles VII , & que l'Empire ne s'est point cru obligé d'en marquer son ressentiment , ni de déclarer la guerre à cette Princesse ; qu'il est donc injuste d'accuser le Roi d'avoir violé ses obligations , en détournant l'Empire de s'engager dans les différends qui agitent l'Europe. De cet article on passe à l'examen des plaintes faites par la Cour de Vienne , sur ce que le Roi a négocié séparément la garantie de la Grande Bretagne pour la Silésie. On dit que sa Majesté , en ordonnant le 8 Janvier 1746 aux Ministres , qui résident de sa part à Londres & à la Haye , d'inviter le Roi de la Grande Bretagne & les États Généraux des Provinces Unies à accéder au Traité de Dresde , leur recommanda formellement d'agir en cela de concert avec les Ministres de la Reine de Hongrie , mais que ces derniers , toutes les fois qu'on a voulu traiter avec eux cette affaire , se sont trouvés dépourvus d'instructions , ou ont feint de l'être ; qu'on ne peut donc blâmer sa Majesté d'avoir pris des mesures pour la sûreté de ses États , & d'avoir cherché à acquérir des garanties , qui indépendamment du Traité de Dresde lui avoient été promises par d'autres conventions ; que de cette espece est la garantie obtenue du Roi

de la Grande Bretagne ; que bien qu'elle soit relative au Traité en question , elle n'en est point une suite , & qu'elle est l'accomplissement de la convention de Hanover , dans laquelle la Reine de Hongrie n'a point été Partie contractante ; que par conséquent il n'étoit point nécessaire que la négociation se fit de concert avec M. de Wafner , mais qu'au reste on ne lui en a jamais fait de mystere , & qu'on l'y auroit volontiers admis s'il l'avoit souhaité. On néglige de répondre aux reproches vagues que la Cour de Vienne fait à sa Majesté de favoriser la France contre les intérêts de la Reine de Hongrie , & l'on se réserve , lorsque cette Princesse alléguera des faits détaillés , d'en prouver évidemment la fausseté. Pour le présent , on se contente de faire voir que la Cour de Vienne accuse injustement le Roi d'avoir contrevenu aux décrets de l'Empire , en appuyant le systéme de la neutralité ; que le danger dans lequel l'Empire s'imaginait être en 1745 de voir le feu de la guerre qui étoit allumée en Allemagne , y faire de plus grands progrès , est aujourd'hui entièrement dissipé ; qu'ainsi les motifs qui ont pu donner lieu au *Conclusum* arrêté alors par le Corps Germanique , ont perdu la plus grande partie de leur force ; que malgré ces considérations sa Majesté est très-éloignée de vouloir s'opposer à ce *Conclusum* , ou en contester la validité ; qu'au contraire elle approuve pleinement les résolutions qui y sont contenues , mais que ces résolutions portent seulement *que pour le maintien de la sûreté publique , & sans que cela tende à l'offense de qui que ce soit , les Etats de l'Empire , pour couvrir les Provinces d'Allemagne exposées au danger , fourniront le triplé du contingent de troupes qu'ils ont coutume de fournir & tiendront leurs troupes prêtes à*

marcher ; que bien loin qu'il soit mention de faire assembler ces troupes, on renvoye expressément à une délibération ultérieure l'examen de la manière dont elles seront employées pour le bien de la Patrie & pour le maintien de la tranquillité commune ; que lorsqu'on fait de pressantes instances pour accélérer cette délibération, & pour obtenir que ces troupes s'assemblent, le Roi est donc en droit & même dans l'obligation, comme étant un des principaux Electeurs, de discuter avec soin, si les circonstances rendent cette démarche nécessaire ; que l'Empire jouissant intérieurement d'un parfait repos, aucune Puissance ne formant des prétentions sur l'Allemagne, le Roi Très-Chrétien ne demandant autre chose sinon que le Corps Germanique demeure neutre & tranquille, ce Prince donnant même les assurances les plus fortes qu'il n'attaquera point les Etats de la Reine de Hongrie situés en Allemagne, sa Majesté ne scauroit se dispenser de juger qu'il est absolument inutile à l'Empire d'assembler une armée. A la suite de ces observations, le Roi déclare qu'il est toujours disposé à procurer les avantages de la Reine de Hongrie, autant qu'il pourra concilier cette bonne volonté, premierement avec le bien de l'Allemagne, & secondement avec la sûreté & les droits de la Maison de Brandebourg ; que si après la conclusion de la paix générale, on juge à propos de requérir des Etats de l'Empire le renouvellement de la garantie du Corps Germanique pour les possessions de la Reine de Hongrie, & de l'étendre même aux Provinces situées hors de l'Allemagne, sa Majesté n'y apportera aucun empêchement, pourvû qu'on n'exige rien d'elle sur cet article, au-delà des engagements qu'elle a pris par le Traité de Dresde.

ESPAGNE.

Suivant les avis reçus de Cadix, l'équipage d'un Bâtiment Maltois, parti de la Havanne le 18 du mois de Novembre dernier, a rapporté que quatre vaisseaux de l'Escadre, commandée par l'Amiral Reggio, avoient mis à la voile pour revenir en Europe avec douze millions de piaftres, mais que les vents contraires les avoient obligés de rentrer dans le Port; que la nouvelle de la mort de Philippe V. étant arrivée en même-tems à la Havanne, on y avoit assemblé le Conseil, & qu'il avoit été résolu de décharger le trésor qui étoit à bord de ces vaisseaux, & d'attendre de nouveaux ordres de cette Cour. On a sçu par le même Bâtiment, que ce trésor étoit augmenté de six millions de piaftres, qui avoient été envoyées de la Vera Cruz. Le vaisseau de Registre *le Fort*, avec lequel ce navire a fait de conserve une partie de la route, est attendu à Madrid avec beaucoup d'impatience. Il a à bord cent mille piaftres pour le compte de sa Majesté, & cinquante mille pour le Négociant qui l'a fretté. On juge par les fonds considérables qui reviennent du Mexique, que les marchandises y ont été vendues à un prix avantageux. Le 15 du mois passé, premier jour du Carême, le Roi, accompagné de ses principaux Officiers, se rendit à l'Eglise des Hyeronimites, & il y reçut les Cendres des mains du Patriarche des Indes, son Grand Aumônier. Sa Majesté assista le même jour & le Dimanche suivant à l'Office dans la même Eglise.

L'Electeur de Cologne & l'Electeur Palatin ont protesté contre la résolution que quelques Etats du Cercle du Bas-Rhin ont prise d'entrer dans l'association des Cercles du Haut-Rhin & de Franconie.

I T A L I E.

ON mande de Genes qu'un Corps des troupes commandées par le Marquis de Botta ayant surpris le 15 Janvier les Postes de Buffella & de Borgo di Fornari, ce Général attaqua quelques troupes de la République, qui furent obligées de se replier à Ponte Decimo, & qu'il s'empara de Pietra Lavezara. Sur l'avis qu'un Détachement de trois cent hommes, qui gardoit un des défilés de la Bochetta, s'étoit retiré dans un Village voisin, parce que n'ayant ni tentes ni barraques, il n'avoit pû résister à l'extrême rigueur du froid, quatre mille Allemands passerent le lendemain ce défilé & s'avancerent sur trois colonnes dans la Plaine de Polsevera. Aussi-tôt on sonna le tocsin dans toutes les Eglises, chacun prit les armes, & pendant qu'on fit marcher des troupes à Ponsanella, on envoya trois mille Paisans de la vallée de Bisagno occuper les hauteurs. Ces dispositions intimiderent les ennemis, qui dans la crainte qu'on ne leur coupât la retraite, prirent la fuite avec précipitation. Non contents de tailler en pièces tous les Génois qui tombent entre leurs mains, ils commettent tous les jours des excès inconnus parmi les nations policées. Ils ont fait mourir dernièrement à coups de bâton un des principaux habitans de Rossiglione, fort âgé & qui étoit retenu au lit par la goutte, & on trouva le 16 à Pietra Lavezara, qu'ils ont abandonné, les membres d'un jeune enfant qu'ils avoient coupé par morceaux, ses parens n'ayant pas eu le tems de l'emmenner. La Communauté de Novi étant dans l'impuissance de payer les trois cent mille livres que le Marquis de Botta en exige par mois, ce Général

se fait mettre aux fers les Députés de cette Communauté, & il ne leur a accordé la liberté qu'après qu'ils se sont engagés, sous peine de passer par les baguettes, à payer ce qui étoit dû des contributions. De si grandes cruautés ont tellement irrité le peuple de Genes, qu'il vouloit massacrer tous les Officiers des troupes de la Reine de Hongrie, qui sont prisonniers de la République, & on n'a pû leur sauver la vie, qu'en posant une nombreuse garde au Convent du Saint Esprit, où ils sont enfermés. Le petit Conseil ayant ordonné le 16 qu'on rétablît, pour s'en servir à tout événement, les fours qui étoient anciennement dans le Palais, quelques mal intentionnés répandirent le bruit que le Sénat pensoit à s'y fortifier, pour faire son accommodement particulier avec la Reine de Hongrie, & cela pensa exciter une émeute, mais le désordre fut bien-tôt apaisé. Le Père Jean-Baptiste Mari, de la Congrégation des Clercs Réguliers de la Providence s'embarqua le 16 pour aller exécuter une commission de la République auprès du Roi de Portugal. Il doit, en passant à Madrid, complimenter de la part du Doge & du Sénat le Roi d'Espagne sur son avènement à la Couronne, en attendant que la République charge de cette commission un Ministre avec caractère.

Le Cardinal Marini est mort à Genes le 16 Janv. âgé de soixante & dix-neuf ans, dix mois & trois jours, étant né le 13 Mars 1667. Il étoit Président d'Urbain & Préfet des Rites, & il avoit été créé Cardinal en 1715 par le Pape Clément XI.

On apprend qu'un Détachement des ennemis est revenu à Pietra Lavezara, & qu'on n'a pû encore l'en chasser, mais on espere qu'il ne s'y maintiendra pas long-tems.

On mande de Genes du 4 Février que la nuit

du premier au 2 du mois passé on apprit que le matin suivant les troupes de la Reine de Hongrie devoient attaquer les Postes de Langasco, de Vittoria & de Croce d'Orero. Ces Postes furent sur le champ renforcés par plusieurs Compagnies de Grenadiers, par quelques autres troupes réglées & par un grand nombre de Païsans, & l'on fit avancer en même-tems vers Pietra Lavezara un Corps de troupes qui obligea les ennemis de se retirer, & qui les poursuivit jusqu'à Capane. Ils se présentèrent le lendemain devant Croce d'Orero, mais on les repoussa, & on leur fit plusieurs prisonniers. Ces mauvais succès ne les rebuterent point, & ils firent, pour s'emparer de Vittoria, une tentative qui ne leur a pas mieux réussi. Trois mille Païsans ont coupé la retraite au Détachement chargé de cette expédition, & l'on s'attend à être bien-tôt informé que ce Détachement aura mis bas les armes. Pour le réduire plus sûrement à cette nécessité, on a envoyé aux Païsans, qui le tiennent enveloppé, un renfort considérable. Le 4 un Corps de troupes de la Reine de Hongrie, lequel étoit posté à Campo au-dessus de Voltri, en a été chassé, & les Païsans ont été à sa poursuite. On a reçu avis que la Cavalerie Allemande, à laquelle le Marquis de Botta avoit distribué des quartiers dans les environs de Novi, s'étoit mise en marche pour se rendre dans le Parmesan. Des lettres adressées par le Marquis de Botta à quelques uns des habitans de la vallée de Polsevera, ayant été interceptées, on a découvert que ces habitans étoient d'intelligence avec ce Général, pour favoriser ses opérations. La plupart de ces traîtres ont été arrêtés & conduits dans les prisons de cette Ville. Un nommé Bachelippa, qui est du nombre, a déjà subi plusieurs interrogatoires, dans lesquels il

a révélé les principaux secrets de cette intelligence. Il a déclaré que le Marquis de Botta avoit répandu trente mille Genuines dans la vallée de Polsevera, pour engager une partie des Paysans, non-seulement à ne point s'opposer aux troupes de sa Majesté Hongroise, mais encore à se joindre à elles. Cette découverte a déterminé les Chefs du peuple à faire venir quatre mille hommes de la côte Orientale, afin de contenir dans le devoir les habitans de la vallée de Polsevera, qui ont été gagnés par l'argent des ennemis. La désertion est fort grande dans l'armée de ces derniers. Plus de quatre cent malades des Allemands, qui sont prisonniers de guerre, ayant été mis dans le Convent de Saint François de Castellero, ils y ont causé une telle infection, que huit Religieux & même plusieurs habitans du voisinage en sont morts, ce qui a obligé de transporter ces malades au Lazaret. Le peuple tient actuellement son quartier général dans le Palais de Mrs Hippolite & Jean-Baptiste Mari. On assure que la Reine de Hongrie a fait insinuer par le Général Jean-Luc Pallavicini, Commandant de Milan, qu'elle étoit disposée à consentir d'oublier le mauvais traitement fait à ses troupes, si la République vouloit lui payer une nouvelle contribution d'un million de Genuines.

On mande de Novi du 7 Février que la Reine de Hongrie ayant rappelé le Marquis de Botta; le Comte de Schallembourg, qu'elle a nommé pour le remplacer, s'est rendu de Vienne à Novi, & qu'il a pris le commandement des troupes. Il attend onze bataillons que le Comte de Browne doit lui envoyer, & il fait venir de Pavie huit canons & six mortiers, outre l'artillerie qu'il a ordonné qu'on lui amenât de Gavi. Aussi-tôt qu'il aura reçu ces secours, il tentera de reprendre les

postes dont les Allemands s'étoient rendus maîtres, & qu'ils ont été forcés d'abandonner. Son principal objet paroît être de recouvrer le poste de Pietra Lavezara, & de s'y fortifier. La nécessité dans laquelle le Marquis de Botta a été de faire retourner dans le Parmesan la Cavalerie qui étoit à Novi & à Voltaggio, empêchera les Allemands, quand même ils s'empareroient de tous les défilés des montagnes, de s'engager fort avant dans la vallée de Polievera.

Les lettres écrites de Genes le 11 du mois dernier marquent qu'un détachement des troupes de la Reine de Hongrie, commandées par le Comte de Schullembourg, a repris le poste de Pietra Lavezara, & qu'il s'y est retranché avec quelques pièces de canon, mais que les Genoïis n'en ont nulle inquiétude, & que jugeant inutile de sacrifier du monde pour chasser ce détachement, ils se sont contentés de lui couper la communication avec le Comte de Schullembourg. Ces lettres ajoutent qu'un fameux Partisan, nommé Barbarossa, a taillé en pièces plus de deux cent Allemands qu'il a surpris sur les hauteurs de Voltri.

On mande de Turin du 14 Février que M. de Villetes, Ministre de S. M. Britannique, a eu une audience particulière du Roi de Sardaigne, à qui il a donné part de la disposition dans laquelle est le Parlement de la Grande Bretagne de contribuer par de puissans subsides au soutien des Alliés de la Couronne d'Angleterre. Sa Majesté a donné ordre de mettre en quartiers de cantonnement les Régimens d'Infanterie de ses troupes, qui ont servi dans l'armée du Comte de Browne, & de faire marcher la Cavalerie vers le Montferrat. M. de Guibert, qui a servi en qualité d'Ingénieur général dans la même armée, & qui a dirigé les opéra-

tions de l'attaque d'Antibes, est de retour à Turin. Il a eu l'honneur de saluer le Roi, & de lui rendre compte des difficultés qui ont fait échouer cette entreprise. Les lettres de Villefranche marquent qu'il en est parti, sous l'escorte d'une Frégate Angloise, deux Bâtimens chargés de vivres pour les Garnisons que le Comte de Browne a laissées dans les Isles de Sainte Marguerite & de Saint Honorat.

On mande de Genes, le 11. Février qu'on assure que les Cours de Vienne, de Londres & de Turin, ont conclu une nouvelle Convention, par laquelle il a été stipulé qu'on entreprendroit incessamment le siège de cette Ville; que le Roi de Sardaigne fourniroit pour cette expédition quatorze Bataillons & quarante pièces de canon de batterie; que les Anglois la favoriseroient du côté de la mer; que le Règne de Hongrie renforceroit de toute l'Infanterie dont le Comte de Browne pourroit se passer dans le Comté de Nice, l'armée commandée par le Comte de Schallembourg, & qu'aucune des Puissances Contractantes ne pourroit signer sans la participation des deux autres, un accommodement avec la République. Les ennemis ayant repris le poste de Pietra Lavezara, y ont construit un retranchement, & élevé une batterie. Malgré leurs précautions pour conserver ce poste, il auroit été facile d'en chasser le détachement qui l'occupe, mais on a jugé qu'il étoit plus convenable de couper la retraite à ce détachement, & d'obliger par la famine les troupes dont il est composé, de se rendre prisonnières de guerre. Comme le Roi de Sardaigne a fait arrêter divers Bâtimens Genoïis le long de la côte de Genes à Savonne, on a envoyé une Barque armée pour les dé livrer. Il est entré le 8. dans ce Port deux Galiottes Napolitaines,

litaines, à bord desquelles est le Marquis de Torrechiusa, Grand d'Espagne, qui retourne à Madrid.

GRANDE BRETAGNE.

IL fut décidé le 2 du mois passé par la Chambre des Communes qu'on mettroit une imposition de cinq livres sterlings sur chaque carosse, & de deux sur les chaises, & qu'on leveroit un million de livres sterlings par voie de Lotterie sur le produit de cette taxe. Le 6 la même Chambre accorda quatre cent trente-trois mille livres sterlings à la Reine de Hongrie pour l'entretien des soixante & dix mille hommes qu'elle s'est engagée d'avoir cette année à l'armée des Alliés dans les Pays-Bas; trois cent mille au Roi de Sardaigne, pour remplir les conditions du Traité de Worms; quatre cent mille pour les treize mille hommes d'Infanterie, & les cinq mille de Cavalerie des troupes Hanoveriennes à la solde de la Grande Bretagne, & dix mille pour la dépense de l'artillerie que ces troupes conduisent avec elles. Cette Chambre résolut le 8 de continuer jusqu'au 23 Juin de l'année prochaine la perception des droits sur le malt & sur les boissons fortes, & elle ordonna que les cent douze mille huit cent livres sterlings, que les nouvelles impositions établies sur ces boissons ont produites au-delà de ce qu'elles avoient rapporté en 1745, fussent employées au service de cette année. On fit ensuite dans la Chambre la seconde lecture du Bill pour réserver une partie des prises faites par les vaisseaux du Roi, laquelle sera destinée à récompenser les équipages qui s'empareront de vaisseaux de guerre François ou Espagnols. Le Parlement a commencé le 3 de ce mois le procès du Lord Lovat, & le

H

Roi a donné de nouvelles Patentes au Lord Chancelier, pour présider au jugement en qualité de Grand Stewart d'Angleterre. Le 9 du mois passé, le Commun Conseil s'assembla à la Maison de Ville, & il y fut réglé qu'on présenteroit une Requête au Parlement contre le Bill qui regarde la naturalisation des Protestans Etrangers. Deux Bataillons des Gardes à pied & le Régiment de Dragons de Rich prirent le 8 la route de Gravesend & de Wolwich, où ils s'embarquerent le 9 sur plusieurs bâtimens de transport avec le Régiment de Fusiliers de Galles, pour passer dans les Pays-Bas. On a reçu avis de Corck que le Régiment Royal, ceux de Bragg, de Richbell, de Trampton & de Harrison, & celui des Montagnards d'Ecosse, commandé par le Lord Jean Murray, s'étoient aussi embarqués pour la même destination. Le Gouvernement a donné ordre d'enlever tous les matelot qui se trouveront dans les Ports situés le long de la Manche, & de les conduire à bord des vaisseaux d'une nouvelle escadre, qu'on équipe avec toute la diligence possible. Selon les lettres de Spithead, l'Amiral Bing donna le 4 au soir le signal, pour que les navires, qu'il doit escorter avec les vaisseaux de guerre *le Superbe*, *le Lichtfield*, *le Colchester* & *le winchelsea*, se disposassent à lever l'ancre. La galiotte à bombes *la Grenade* a enlevé un Corsaire de Dunkerque de dix canons, d'un pareil nombre de pierriers, & de centhommes d'équipage. Un navire François a été conduit à Gibraltar par le Corsaire *le Saltahs*, & le bâtiment *le Saint Joseph* qui venoit de la Martinique, a été pris par un Armateur de la nouvelle York. Les Commissaires de la Montagne de Sainte Marguerite ont déclaré Messieurs Jacques Stotmouth & Charles Oliphant coupables de

haute trahison , & se sont séparés ensuite pour ne plus se rassembler. M. Archibald Stewart , ci-devant Lord Prevôt de la ville d'Edimbourg , a obtenu , en donnant caution , la permission de sortir de la Tour.

Le 16 Février après midi le Roi se rendit à la Chambre des Pairs avec les cérémonies accoutumées , & Sa Majesté , après avoir mandé la Chambre des Communes , donna son consentement au Bill pour la nouvelle taxe sur les maisons & pour la création de quatre millions quatre cent mille livres sterlings d'antuités , hypotéquées sur cette taxe , & au Bill concernant les moyens d'arrêter les progrès de la maladie épidémique qui règne parmi les bestiaux. Les Seigneurs ont résolu de présenter une adresse au Roi , pour le supplier de leur faire remettre un état des dettes de la Nation. Le 13 du mois passé la Chambre des Communes passa les deux Bills , qui furent approuvés le 16 par Sa Majesté. Cette Chambre fit le 14 la première lecture de celui , pour continuer les droits sur le malt & sur les boissons fortes. Le 17 elle a accordé au Roi cinquante-neuf mille quatre cent quarante-cinq livres sterlings , pour remplir les engagements contractés avec les Electeurs de Mayence , de Cologne & de Baviere ; cent soixante-six mille cent quatre-vingt-dix-huit pour les dépenses extraordinaires , occasionnées par la révolte de l'Ecosse , auxquelles le Parlement n'avoit pas pourvu ; cent soixante & deux mille pour l'entretien des six mille Hessois , qui sont à la solde de la Grande Bretagne ; quarante-huit mille cinq cent soixante & quinze pour les appointemens des Officiers Généraux ; vingt-neuf mille neuf cent quatorze pour les Officiers des troupes de terre & de mer , à la demi paye ; deux cent six mille deux

H ij

cent cinquante-trois pour les onze mille cinq cent cinquante hommes de Marine, qui seront employés cette année; trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre pour les pensions des veuves des Officiers réformés; six mille cent vingt pour remplacer les chevaux qui ont été perdus l'année dernière dans les batailles de Falkirk & de Culloden, & trois mille pour achever le Pont de Westminster. Le 11 le Roi fit dans le parc de Saint James la revue du Régiment de Dragons du Duc de Cumberland, qui étoit à la tête. Ce Régiment ne fera point cette année la campagne dans les Pays-bas, où l'on enverra à sa place celui de Hawley; qui s'embarquera incessamment avec quelques autres troupes. Le Duc de Cumberland est parti le 12 pour retourner à la Haye, afin de concerter avec les Etats Généraux les moyens de faire assembler de bonne heure l'armée des Alliés. Les Commissaires du Bureau des vivres ont fait l'adjudication du marché, pour l'approvisionnement de tous les vaisseaux de guerre qui seront destinés à croiser dans la Manche. Le vaisseau de guerre *le Grand Turc* a pris le Corsaire François *le Tavignon*, de vingt-quatre canons & de cent vingt hommes d'équipage, lequel depuis le commencement de la guerre s'étoit emparé de plus de trente navires Anglois, & qui dans sa dernière course a enlevé deux bâtimens venans, l'un de Boston & l'autre de Livourne. M. Guastaldi, Ministre de la République de Genes a donné part au Duc de Newcastle, Secrétaire d'Etat, de la résolution prise par cette République, d'envoyer à Londres le Marquis Doria pour exécuter une commission auprès du Roi.

Le Lord Chancelier a présenté aux Seigneurs un Bill, pour abolir les Justices des particuliers.

en Ecosse, & pour les réunir à la Couronne. Les Seigneurs ont renvoyé au 16 du mois prochain le procès du Lord Lovat, qui devoit commencer le 6 de ce mois. La Chambre des Communes a passé le Bill du Malt, & le 11 elle continuera de délibérer sur le subside. Elle a résolu de prier le Roi de lui communiquer les mesures, qui ont été prises pour établir à Gibraltar un Gouvernement civil. On croit que le Parlement finira dans deux mois ses séances, & que le Roi se rendra ensuite à Hanover. Le Comte de Kildare a été créé Pair de la Grande Bretagne, sous le titre de Vicomte de Leinster. Le Roi a nommé M. Cosne, pour aller en qualité de Commissaire de Sa Majesté, recevoir en France les prisonniers Anglois que Sa Majesté Très-Chrétienne a consenti de remettre en liberté. On a reçu avis de Portsmouth que le 28 du mois dernier l'Amiral Byng en avoit fait voile avec les vaisseaux de guerre *le Colchester*, *le Litchfield* & *le Superbe*. Le vaisseau de guerre *le Bristol* a conduit à Plymouth un navire François.

PROVINCES-UNIES.

ON mande de la Haye que le Duc de Cumberland y étant revenu de Londres la nuit du 15 au 16 du mois passé, le Président de l'assemblée des Etats généraux alla le 16 à onze heures du matin complimenter ce Prince au nom de cette assemblée. Ce Prince a donné le 20 un magnifique repas à quelques Ministres Etrangers & à plusieurs autres personnes de distinction. Le 17 il soupa chés le Comte de Golofkin, Ambassadeur Extraordinaire de l'Impératrice de Russie. Les Députés des Etats de la Province d'Utrecht se séparèrent le

22, pour reprendre leurs séances le 3 de ce mois. Le même jour le Comte de Wassenaar de Twiczcl, Ministre Plénipotentiaire des Etats Généraux aux conférences de Bréda, partit pour y retourner. Il sera suivi incessamment du Comte de Sandwych, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne, & de M. de Macanas, qui doit s'y rendre en la même qualité de la part de Sa Majesté Catholique. M. du Theil nommé par le Roi pour remplacer le Marquis de Puyfieux dans les mêmes conférences est attendu aussi dans peu à Bréda, & l'on a reçu avis de son arrivée à Anvers. M. Chiquet, chargé des affaires de la Cour de France pendant l'absence de M. l'Abbé de la Ville, Ministre du Roi T. C. auprès de cette République, a eu ainsi que M. de Macanas, une conférence avec quelques Députés de l'assemblée des Etats Généraux. Il est arrivé de Londres par le Pacquetbot qui a apporté les lettres du 17, un courier dépêché de Lisbonne à la Reine de Hongrie par le Comte de Rosenberg. On a été informé par ce courier que le Roi de Portugal n'avoit négligé aucun bon office, pour seconder les dispositions de Sa Majesté Britannique à un accommodement avec l'Espagne, mais que Sa Majesté Catholique avoit déclaré qu'ayant envoyé aux conférences de Bréda un Ministre instruit de ses dernières résolutions, elle jugeoit convenable de s'en remettre à ce qui seroit réglé dans ces conférences, & que d'ailleurs elle persistoit dans le dessein de ne conclure aucun Traité relatif à la pacification générale, que d'un commun accord avec Sa Majesté Très-Chrétienne. Le Comte de Sandwych reçut le 17 de Turin un courier, qu'il fit partir sur le champ pour Londres.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Roi & la Reine entendirent le 18 du mois dernier dans la Chapelle du Château la Messe de *Requiem*, pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique, pour l'Anniversaire de Monseigneur le Dauphin pere du Roi.

Le 19 premier Dimanche du Carême le Roi & la Reine entendirent dans la même Chapelle la Messe chantée par la Musique. Leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, assisterent l'après-midi à la prédication du Pere Hericourt Théatin.

Le 21. le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, assisterent au Sermon du même Prédicateur.

Leurs Majestés & la Famille Royale virent le 22 dans la Sale préparée pour les fêtes du Mariage de Monseigneur le Dauphin, la seconde représentation du Ballet intitulé *l'Année Galante*.

Les Prêtres de la Congrégation de la

H iiii

Mission , dans l'Assemblée générale qu'ils ont tenu à Paris en leur Maison de S. Lazare, ont élu le 16 pour Supérieur-Général de leur Congrégation le Pere Louis Debras, Supérieur du Séminaire de Tours & Visiteur de la Province de Bretagne.

Le 23 l'Abbé de Choiseul Stainville soutint en Sorbonne , pour être reçu Bachelier , une Thèse qu'il a dédiée à Monseigneur le Dauphin , & que le 18 il avoit eu l'honneur de présenter à S. M. & à ce Prince.

Le 26 second Dimanche du Carême le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique. L'après-midi leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin , de Madame la Dauphine & de Mesdames de France , assisterent à la prédication du Pere Hericourt.

Leurs Majestés entendirent le 24 & le 28 le Sermon du même Prédicateur.

Le premier de ce mois le Roi & la Reine accompagnés de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France , virent une représentation de l'Opera de Persée , auquel on a ajouté un nouveau Prologue dont les paroles sont de M. de la Bruere , & la Musique, de M. Bury.

Le 5 de ce mois troisième Dimanche du Carême le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique, & l'après-midi leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine & de Mesdames de France, assistèrent à la prédication du Pere Hericourt Théatin.

La Reine accompagnée de même entendit le 3 & le 7 le Sermon du même Prédicateur.

Leurs Majestés & la Cour virent le 8 une seconde représentation de l'Opera de Persée & du nouveau Prologue qui y a été ajouté.

Le Roi a disposé de la Capitainerie des Chasses de la Varenne du Louvre, en faveur de M. de Vandiere.

Le Roi a donné au Marquis de Mirépoix, Lieutenant Général de ses Armées, le Gouvernement de Brouage, vacant par la mort du Vicomte de Beaune.

S. M. a accordé le Régiment d'Infanterie de la Sarre, qui vaquoit par la mort de M. de Tombebeuf, à M. de Tombebeuf de Monpouillan son frere, Capitaine dans le Régiment d'Infanterie du Roi; l'agrément du Régiment de la Marche au

H v

Marquis de Rochambeau , Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Saint-Simon ; celui du Régiment Dauphin Cavalerie , vacant par la mort du Marquis de Voluire au Comte de Marbeuf , Capitaine dans le Régiment des Cuirassiers ; celui de Cavalerie d'Orleans , vacant par la démission du Comte de Montauban , au Comte de Melfort , Colonel du Régiment de la Marche.

Le Roi ayant disposé des Emplois qui vacquoient dans la Gendarmerie , a nommé le Marquis de l'Esperoux , Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Flandre ; le Chevalier de Bissy , Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Cheveu-Legers de Bretagne ; le Chevalier de Monaco, Sous-Lieutenant de cette Compagnie ; le Marquis de Clermont Montoisson , Sous-Lieutenant de la Compagnie des Cheveu-Legers Dauphins ; le Marquis de Cruffol d'Amboise , Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Flandre ; le Marquis de Jaucourt , premier Cornette de la Compagnie des Cheveu-Legers de Bretagne ; le Comte de Biarnay , Enseigne de la Compagnie des Gendarmes Bourguignons ; M. de Sommievres , Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de Berry ; le Marquis Duplessis Chastillon ,

Enseigne de la Compagnie des Gendarmes d'Orleans ; le Comte de Fougier, Guidon de la Compagnie des Gendarmes Anglois ; le Marquis de Fosseuse, Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Reine ; le Marquis de Carvoisin d'Achy, Guidon de la Compagnie des Gendarmes de Bretagne, & le Marquis de Fourbin, second Cornette de la Compagnie des Chevaliers de Berry.

S. M. en considération de la conduite tenuë pour la défense d'Antibes par le Comte de Sade, qui y a commandé pendant le blocus & le siège de cette Place, l'a nommé Maréchal de ses Camps & Armées.

Le Roi a accordé le Régiment d'Infanterie de Dauphiné, vacant par la mort du Comte de Vaubecourt au Vicomte de Nettancourt son frere, Capitaine dans le même Régiment, & S. M. a disposé d'un Guidon de Gendarmerie en faveur de M. de Gardouche de Belesta.

Le 12 de ce mois quatrième Dimanche du Carême le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique, & l'après-midi leurs Majestés accompagnées de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, assisterent à la prédication du Pere Hericourt Théatin.

H vj

Leurs Majestés entendirent le 10 & le 14 le Sermon du même Prédicateur.

Le 12 les Députés des Etats de la Province d'Artois eurent audience du Roi, étant présentés par le Prince Charles de Lorraine, Gouverneur de la Province en survivance du Duc d'Elbœuf & par le Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat de la Guerre, & conduits par le Marquis de Dreux, Grand-Maître, & M. Desgranges, Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de M. de Gherbode, Abbé de St. Bertin, de M. Doremioux de Fouquieres, pour la Noblesse, & de M. Harduin, Echevin de la ville d'Arras, pour le Tiers-Etat.

Le Roi vit le 15 dans la Sale préparée pour les fêtes du mariage de Monseigneur le Dauphin, la première représentation du Ballet, intitulé *les fêtes de l'Hymen & de l'Amour*, dont les paroles sont de M. Cahusac, & la Musique de M. Rameau.

Les Prélats & les autres Députés dont l'Assemblée générale du Clergé étoit composée, se rendirent le 12 de ce mois à Versailles pour prendre congé du Roi, suivant l'usage établi à la fin de chaque Assemblée, & ils eurent une audience de S. M. avec les honneurs qui sont rendus au Corps du Clergé. Ils furent présentés par

le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat, & conduits par le Grand-Maître & le Maître des Cérémonies. L'Archevêque d'Arles porta la parole au nom des Députés.

BENEFICES DONNES.

Le Roi a accordé l'Abbaye Régulière de la Trappe, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Seez, à Dom Brun, dit *Malachie*, Prieur du Convent de cette Abbaye.

Celle de S. Desir, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Lizieux, à Madame de Vau-
langlard.

Le onze du mois dernier le Corps-de-Ville, le Duc de Gêvres Gouverneur de Paris étant à la tête, eût l'honneur de complimenter Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine sur leur mariage, & de leur offrir les présens que la Ville est dans l'usage de faire en ces occasions. M. de Bernage Prévôt des Marchands, porta la parole au nom du Corps-de-Ville, lequel étoit en robes de cérémonie, & qui fut conduit à l'audience de Monseigneur le Dauphin & à celle de Madame la Dauphine, par le Marquis de Brezé Grand Maître des Cérémonies.

Le 12. à six heures du matin il y eût une salve de boîtes & des canons de la Ville ; on fit une nouvelle salve à sept heures du soir , & ensuite on tira dans la place de l'Hôtel-de-Ville le feu d'artifice , que le Corps-de-Ville avoit fait préparer à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin.

La décoration de ce feu représentoit un Temple destiné pour les nœces de Neptune & d'Amphitrite , & qui étoit de figure octogone , ouvert sur les huit côtés. Son architecture étoit composée , en marbre de couleur , avec entablement doré. Devant la principale face du Temple , & au pied du degré qui y conduisoit , on voyoit Neptune & Amphitrite dans un char de nacre tiré par deux chevaux marins , & conduit par l'Amour qui portoit le Trident du Dieu de la mer. Ce char étoit accompagné de plusieurs Divinités des eaux , montées sur des Dauphins. Un grand ceintre d'arcade , appuyé sur les entablemens , couronnoit la face du fond , & étoit couvert d'un tableau dans lequel la France étoit peinte , recevant des mains du Génie de la Pologne le Portrait de Madame la Dauphine. Dans le couronnement des deux petites faces du Temple étoient les Armes accolées de Monseigneur le Dauphin &

de cette Princesse , & les quatre pans coupés de l'édifice portoient des enfans dans des nuages. L'Autel étoit placé au milieu du Temple , & à la droite de cet Autel paroissoit l'Hymen qui y mettoit le feu avec son flambeau. Tout l'édifice étoit construit sur un socle de roches , couvertes de diverses richesses de la mer , & sur lesquelles étoient aux quatre angles quatre groupes composés chacun d'une Nayade , & d'un Triton qui portoit un Etendart semé de fleurs de Lys. Des palmiers dorés enveloppoient tous les angles saillans du bâtiment. Le feu commença par la flamme de l'Autel , laquelle fut allumée par le flambeau de la figure de l'Hymen ; le reste de l'artifice partit des roches qui formoient le socle , & des nuées des couronnemens , & pendant qu'il dura on apperçût en l'air cette inscription , *Vive Louis* , tracée en caractères de feu , lesquels changerent plusieurs fois de forme & de couleur. Quoique le tems ne fut pas favorable , ce feu exécuté conjointement par les Artificiers François & Italiens , qui se sont empressés à l'envi de se distinguer , a mérité l'approbation des Juges les plus difficiles , & il a répondu par sa magnificence au desir que le Corps-de-Ville avoit de marquer par une fête d'éclat ses sentimens,

& ceux de tous les habitans de cette Capitale , sur-tout ce qui intéresse leurs Majestés & la Famille Royale.

Après l'artifice la décoration fut illuminée en dedans par un grand nombre de terrines , & en dehors par huit grands Ifs de lumieres , disposés dans le pourtour du Temple , & cette illumination produisit un second spectacle , qui seul auroit été digne de satisfaire la curiosité publique.

Par un vaisseau arrivé depuis peu de Saint-Domingue , on a appris les circonstances suivantes , concernant le convoi qui est parti des Ports de France le 6 Octobre dernier , sous le commandement de M. Dubois de la Mothe Capitaine de Vaisseau. Ce convoi étant arrivé le 28 Novembre devant le Fort Royal de la Martinique , M. Dubois de la Mothe y fit entrer la Flotte destinée pour cette Isle , & continua sa route avec la Flotte expédiée pour Saint Domingue.

Le lendemain à huit heures du matin il apperçût quatre Vaisseaux au vent qui venoient à toutes voiles sur lui. Comme il n'avoit alors que le Vaisseau le *Magnanime* de soixante & quatorze canons qu'il montoit , & la Fregate l'*Etoile* de quarante canons , il fit signal à toute la Flotte de

Forcer de voiles avec la Fregate ; il mit en même tems en panne pour arrêter les Vaisseaux ennemis , à mesure qu'ils approcheroient , & ce ne fut qu'è quand tous les Navires Marchands & la Fregate furent passés de l'avant , qu'il fit servir sous les deux huniers sur le ton. Deux des Vaisseaux ennemis l'ayant approché , il tira ses canons de retraite sur eux. Ils y répondirent par leurs bordées , & le combattirent tout de suite par les hanches. M. Dubois de la Mothe s'apperçût dans cette conjoncture que plusieurs Navires de sa Flotte s'étant ébranlés , se trouvoient exposés à tomber entre les mains des ennemis. Il prit sur le champ le parti d'attirer sur lui seul la chasse des quatre Vaisseaux ennemis. Les manœuvres qu'il fit dans cette vûë lui réussirent , & après avoir fait arriver tous les bâtimens qui restoient avec lui , il donna ordre à la Fregate de les suivre , afin de les mettre à couvert des Corsaires qu'ils pourroient rencontrer aux atterrages de Saint Domingue , où il leur indiqua un rendez-vous. Il ne s'occupaplus que de se défendre contre les Vaisseaux ennemis , de telle sorte que sa Flotte eût assés de tems pour se sauver. Il redoubla son feu contre les deux bâtimens qui le canonnoient , & il les força enfin à trois

heures après minuit de tenir le vent pour s'éloigner & attendre les deux autres.

Le 30 Novembre au matin ils reparurent tous quatre, il n'y en eût encore que deux qui pûrent l'approcher, & ceux-ci se tinrent à une certaine distance jusqu'à quatre heures après-midi, que voyant que les deux autres ne pouvoient pas se joindre à eux pour attaquer ensemble le *Magnanime*, ils se déterminèrent à quitter la chasse.

C'est ainsi que M. Dubois de la Mothe avec ce seul Vaisseau, par l'habileté & la hardiesse de ses manœuvres a sauvé sa Flotte contre quatre Vaisseaux dont un étoit de quatre-vingt canons, deux de soixante & l'autre de cinquante. Il continua sa route pour le rendez-vous qu'il avoit donné à sa Flotte sur la côte de Saint Domingue. Sur ce qu'il avoit remarqué que plusieurs Navires s'étoient dispersés, il régla sa navigation de maniere à pouvoir rallier ceux qui se rencontreroient dans les parages par où il devoit passer, & il en rallia en effet vingt-cinq avec lesquels il entra au Cap. A l'égard des autres, ils se sont rendus avec la Fregate l'*Etoile* dans d'autres Ports de Saint Domingue, à l'exception de trois qui ont été pris par des Corsaires ennemis sur la côte du Sud de

cette Isle, & de trois autres dont on n'avoit pas eû de nouvelles, & qui étoient attendus.

On mande de Bruxelles du 26 du mois passé qu'on vient de publier un Edit par lequel le Roi permet aux Communautés des Villes du second ordre du Duché de Brabant, ainsi qu'aux Communautés des bourgs & des villages de cette Province, de faire des emprunts en constitutions de rentes, pour payer les charges extraordinaires qui leur sont imposées. Le même Edit porte que trois ans après la conclusion de la paix on commencera à procéder au remboursement de ces emprunts, & que les Communautés auront alors la liberté d'établir pour cet effet une imposition sur les denrées de certaine nature; que ces Communautés ne pourront constituer aucunes rentes, qu'elles n'ayent remis préalablement aux Députés des Etats de la Province un état des sommes dont elles auront besoin, & que l'argent qu'elles emprunteront ne sera point employé au paiement des Guides ni des Pionniers, non plus qu'aux dépenses pour les chevaux & les charois qu'elles feront obligées de fournir. Le Duc de Bouteville, qui commande en cette Ville fit le 18 la revûe du Régiment de Nor-

mandie. On attend de Courtray le Régiment d'Uhlans du Maréchal Comte de Saxe & de quelques autres troupes. Celles qui composent la garnison d'Anvers doivent être considérablement renforcées, & l'on a commandé deux mille Pionniers pour travailler aux nouveaux ouvrages qu'il a été résolu d'ajouter aux fortifications de cette Place; où l'on fait conduire tous les jours une grande quantité de vivres & de munitions de guerre. Un Corps de Hussards des troupes de la Reine de Hongrie ayant porté une grande Garde à une lieue en-deçà de Tirlemont, & les habitans des lieux voisins étant fort allarmés à cette occasion, on a fait avancer un détachement à Genappe. On parle beaucoup du prochain retour du Maréchal Comte de Saxe dans ce pays, & l'on assure que tous les Officiers de l'armée, qu'il doit commander, ont ordre d'avoir joint leurs Régimens au premier du mois d'Avril. Le 13 de ce même mois le Duc de Bouteville donna une fête à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin. Cette fête fut annoncée le matin par une salve générale de l'artillerie des remparts, & le soir l'Hôtel du Commandant fut entièrement illuminé. Toutes les personnes qualifiées de la Ville y souperent, ainsi

que les principaux Officiers des troupes de la garnison. Le repas fut suivi d'un Bal qui dura toute la nuit, & pendant lequel on distribua des rafraichissemens en abondance. On écrit de Namur que le Comte de Lowendalh y a célébré aussi avec beaucoup d'éclat le mariage de Monseigneur le Dauphin. Le 9 jour destiné pour cette fête, ce Lieutenant Général fit représenter une Comédie sur un Théâtre qui avoit été construit par ses ordres dans une des Sales de la maison du Gouvernement. On servit ensuite plusieurs tables avec autant de profusion que de délicatesse, & après un très-beau feu d'artifice il y eût un Bal masqué.

*EXTRAIT d'une Lettre du Camp de
Grasse le 18 Février.*

LEs ennemis, depuis qu'ils ont repassé le Var, sont campés sur la rive gauche de cette riviere, où ils ont élevé plusieurs batteries & construit divers retranchemens. Il regne beaucoup de maladies dans leur armée, & l'on compte actuellement dans leurs Hôpitaux plus de dix mille soldats. La mortalité y est si grande que leurs Bataillons les plus forts ne sont pas à trois cent hommes. Leur Cavalerie qui man-

quoit totalement de subsistance , a repris la route de Lombardie , les Cavaliers étant obligés de mener par la bride leurs chevaux , dont la plûpart tombent morts dans les chemins , & dont à peine on pourra sauver la troisiéme partie. Cette Cavalerie passe par le Col de Tende , & onze Bataillons , que le Comte de Browne a détachés de la même armée , marchent du côté de Savonne. Selon les apparences ils seront suivis de quelques autres. M. d'Arnault , avec les troupes qui ont composé l'avant-garde de l'armée du Roi , occupe Saint Laurent & la partie du Pont qui traverse le grand bras du Var , & vingt Bataillons campent par Brigades le long de la rive droite de cette riviere depuis la mer jusqu'au Brock. La rareté des fourages & la difficulté de faire transporter les vivres mettant le Maréchal Duc de Belle-Isle dans la nécessité de suspendre ses opérations , ce Général a envoyé dans la Basse-Provence , dans le Languedoc & dans le Dauphiné trente Bataillons & toute la Cavalerie , & il n'a gardé qu'un Régiment de Dragons & les Hussards. Il auroit même séparé entierement les troupes , s'il n'avoit pas été à propos d'exciter , en tenant un Corps considérable sur le Var , l'inquié-

de des Allemands & des Piémontois , & si ce n'étoit un moyen d'achever de ruiner leur armée , que de la contraindre à demeurer dans le Comté de Nice. Les troupes de sa Majesté Catholique sont allées prendre des quartiers dans le Languedoc.

PRISES DE VAISSEAUX.

On mande du Havre que le Capitaine Deschenais Threhouart commandant le Corsaire *la Marie Magdeleine* , de Saint Malo , s'est rendu maître de la corvette du Roi de la Grande Bretagne *le Hornett* , & des Navires Anglois *le Roi Guillaume* , de six cent tonneaux , & *la Diligence* , de deux cent. Le premier de ces deux Navires portoit à la Jamaïque cent canons de vingt-quatre livres de balle ; quatorze canons de trente-deux , & différentes munitions.

Le Corsaire *le Tigre* , de Saint Malo , monté par le Capitaine Emerie , a envoyé au Havre un Vaisseau Marchand de la même nation.

Il est arrivé aussi dans ce dernier Port un autre bâtiment Anglois nommé *le Terrible* dont la charge consistoit en tabac , & qui a été pris par le Corsaire *le*

Tavignon, de Saint Malo, que commande le Capitaine Ruault de la Mothe. Ce même Corsaire s'est emparé du Navire *la Charmante Marie*, qui a été conduit à Morlaix, & qui étoit chargé de vin de Cherez; de graine de lin & de guildive.

Le Capitaine Hautmenil Hugon qui monte le Corsaire *le Conquerant*, de Granville, est rentré dans ce Port avec le bâtiment ennemi *le Pêcheur*, de cent vingt tonneaux, chargé de tabac. Il a fait deux autres prises dont une s'est rachetée pour la somme de trente-six mille livres.

Le Corsaire *la Revanche*, Capitaine Dupré Hugon, du même Port, a enlevé le Navire *le Boyd Galley*, de trois cent tonneaux, à bord duquel il y avoit une grande quantité de draps, de toiles & d'autres marchandises.

Suivant les avis reçus de Saint Malo, le Corsaire *l'Heureux* commandé par le Capitaine Dorbelais, y a conduit le Corsaire *le Williammain*, de Jersey, armé de huit canons & de huit pierriers, & il s'est emparé aussi du Navire *la Fortune*, chargé de sel & de vin de Portugal. Le Navire *le Cesar* chargé de sucre, a été pris par le Corsaire *le Cerf*, que monte le Capitaine Robert Bernard. Le Corsaire *la Sultane*,
dont

dont M. Pinou est Capitaine , s'est rendu maître du bâtiment *la Rebecca & Marie* , dont la cargaison consistoit en tabac & en pelleteries , & d'un autre Navire Anglois , chargé de sel. Les Capitaines Ribard & Giraudais Chenart qui commandent les Corsaires *l' Alcide & la Riche* , ont repris sur les ennemis , le second , le Navire *la Jeanne* , sur lequel il y avoit des cuirs , des laines & des fruits , le premier , le bâtiment *le Grand Comy* , de trois cent soixante tonneaux , armé de vingt canons , & qui avoit fait voile de la Rochelle pour l'Amérique avec un chargement considérable.

Les lettres de la Rochelle marquent que le Navire *l' Humilité* de Glasgow , de quatre-vingt canons , à bord duquel on a trouvé diverses marchandises , a été conduit dans le premier de ces deux Ports par le Corsaire *le Lyon* , de Bayonne.

On a appris de Saint Jean de Luz qu'il y étoit arrivé un bâtiment ennemi , nommé *le Suresaw* , dont la charge consistant en toiles à voiles , en cordages & en munitions de guerre , étoit destinée pour la Caroline. Cette prise a été faite par le Corsaire *le Comte de Noailles* , que monte le Capitaine Molleres.

Le Corsaire *le Romieu* , Capitaine Ber-

the , s'est rendu maître de deux bâtimens , l'un d'environ deux cent tonneaux , chargé de sucre & de raffia , l'autre chargé d'étain & d'autres marchandises.

Le Capitaine Deschefnays Trehouart qui monte le Corsaire *la Marie Magdeleine* de Saint Malo , y a conduit le Navire *la Diligence* de Londres , de cent soixante-dix tonneaux.

On mande du Havre qu'il y est arrivé un bâtiment appelé *la Galere de Rokley* , de deux cent tonneaux , chargé de différentes marchandises , lequel a été pris par les Corsaires *le Comte de Maurepas* , de Dunkerque , & *le Romieu* , du Havre.

Le Navire Anglois *la Prudence* , chargé de sucre , a été enlevé par le Capitaine Figoly , commandant le Corsaire *le Figoly* , & il a été mené à Dieppe.

Le Corsaire *la Gorgone* , de Dieppe , Capitaine Cok , a rançonné pour huit cent livres sterlings les Navires *l'Alexandre & Helene* , de soixante & dix tonneaux , & *le Georges & Marie* , de deux cent.

Le Capitaine Lamy qui commande le Corsaire *le Louis Quinze* , de Calais , s'est emparé du Navire *la Cecile* , d'Arbrow , chargé de tabac & d'autres marchandises , & il l'a envoyé à Dunkerque.

On apprend de la Rochelle que les Cor-

saies le *Lyon* & l'*Eclair*, de Bayonne, montés par les Capitaines Lalande & Sauboulin ont fait conduire dans ce premier Port l'*Atlas*, de deux cent soixante tonneaux, chargé de sucre; & le *You Millery*, de Glascow, chargé de ballots de toile.

Les lettres écrites de Bayonne marquent que le Capitaine du Crabon, commandant le Corsaire la *Victoire*, s'est rendu maître des Navires le *Nancy*, de trois cent tonneaux, chargé de différentes marchandises; le *Pacquebot de la Barbade*, de cent tonneaux, dont la cargaison consiste en poudre & en armes à feu, & le *Villet*, de Londres, de quatre cent cinquante tonneaux, armé de vingt-deux canons, & dont le chargement est composé de différentes marchandises.

Le Corsaire la *Basquoise*, dont est Capitaine M. Samson Dufourcq, s'est emparé d'un Navire armé de douze canons & douze pierriers, lequel a été conduit à Saint Jean de Luz.



*DESCRIPTION de la fête donnée le
12 Mars 1747 à S. A. Electorale
de Cologne par M. l'Abbé Aunillon,
Ministre du Roi auprès de ce Prince, à
l'occasion du mariage de Monseigneur le
Dauphin.*

Cette fête fut annoncée au peuple dès le matin par une triple décharge de toute l'artillerie des remparts de la Ville, lesquelles furent renouvelées à midi & à onze heures du soir pour terminer la fête.

Toute la maison de ce Ministre, qui est une des plus belles & des plus grandes de la Ville, fut illuminée de lampions suivant l'ordre de sa propre architecture. L'illumination étoit terminée en bas par une rampe de pots à feu, & partagée au second ordre par une autre rampe de flambeaux de cire blanche.

Un grand balcon qui forme le milieu de tout l'édifice soustenoit un tableau transparent, de dix-huit à vingt pieds de hauteur, représentant un cartouche orné de guirlandes de fleurs & de divers attributs, convenables au sujet de la fête, & surmonté par la couronne de Dauphin. Au milieu

Du cartouche, sur une mer, étoit peint un Dauphin sur lequel étoit assis le Dieu de l'Hymen, tenant de sa main droite son flambeau allumé & entouré d'un faisceau de Lys, & de la main gauche l'écusson de Saxe & de Pologne appuyé sur le Dauphin, avec cette legende :

Novum decus liliis addam.

Les deux côtés du balcon en retraite étoient aussi ornés de transparents, sur lesquels étoient peints des génies soutenant les écussons de France à la droite, & de Pologne & Saxe à la gauche, entourés & suspendus par des guirlandes de fleurs.

Les appartemens hauts & bas de ce Ministre étoient éclairés par plusieurs lustres, girandoles & bras garnis d'une infinité de bougies.

M. l'Abbé Aunillon eût l'honneur d'y recevoir à souper S. A. Electorale de Cologne & leurs A. E. le Duc & la Duchesse de Baviere, accompagnés d'un grand nombre de Seigneurs & Dames de la Cour de ces Princes, parmi lesquels étoient tous les Ministres & Grands Officiers de la Maison de S. A. Electorale.

I iij.

Il y a eu deux tables ; celle de Leurs A. E. étoit de vingt-quatre couverts servie à trois services.

Le fruit représentoit sur un plan de trente-six plâteaux joints l'un à l'autre , dans le milieu un Temple de l'Hymen soutenu par douze colonnes de seize pouces de haut , dans lequel étoient représentés Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine se donnans la main. Aux deux côtés du Temple , sous deux vestibules étoient d'un côté la Victoire avec des trophées d'armes , dont un génie suspendu en l'air couronnoit Monseigneur le Dauphin d'une Couronne de laurier , & de l'autre Minerve avec des trophées des Arts , dont un génie présentoit à Madame la Dauphine une Couronne de Dauphin. Le milieu du Temple étoit surmonté de quatre Dauphins soutenant la Couronne de France , & des deux extrémités étoient deux terrasses environnées de balustrades sur lesquelles plusieurs Amours formoient des jeux & des concerts.

On voyoit aux deux extrémités de ce Temple , d'un côté la Seine dont les eaux étoient chargées de plusieurs cignes , de l'autre côté l'Elbe , sur lequel un Dauphin portant le Diett d'Hymen avec son flam-

Beau & l'écuillon de France , paroiffoit nager fur la furface des eaux , vers la fource de ce fleuve des jardins environnoient de toutes parts l'édifice & les fleuves.

Les fantés de Sa Majesté , de Monfeigneur le Dauphin , de Madame la Dauphine , de l'Electeur & des Princes de fa Maifon , y furent bûés dans les grands verres au bruit du canon , les vins les plus rares y ont été présentés aux convives ; & toute la Maifon de l'Electeur a été traitée.

Il y a eû pendant le foupper un concert de trompettes & de cors de chaffe.

EXTRAIT d'une Lettre écrite à M. de la Bruere par M. De...

IL n'est perfonne , M, qui ne convienne de la néceffité indifpenfable d'une ample connoiffance de l'Arithmétique pour réuffir dans le Commerce.

Notre fiécle nous offre un homme , qui par les fecours de la nature eft parvenu à une profonde connoiffance des Changes étrangers , des Négociations , des Correfpondances , des Arbitrages , & de la tenuë des Livres à parties doubles , & qui joint à la fupériorité de fes talens

I iiij

une heureuse facilité de se faire entendre ; même à ceux que la nature a rendus le moins capables de réussir.

C'est le sieur *Lebez*, Maître Expert Juré Ecrivain de la ville de Paris, à qui il ne manque que des témoins de son habileté : pour prévenir la défiance du public sur les promesses qu'on lui fait, le sieur *Lebez* a formé le généreux dessein d'ouvrir gratuitement une école publique particulière pour le service de ceux à qui la médiocrité de leur fortune ne permet pas de reconnoître les soins d'un habile Maître.

Il n'exige pour reconnoissance, qu'un peu d'attention & d'exactitude de la part de ceux qui voudront bien se soumettre à ses lumières. Je suis, &c.

Le sieur Lebez demeure rue de l'Echelle proche les Thuilleries.

Le Samedi 25 de ce mois Leurs Majestés prirent le deuil pour la mort de la Reine de Pologne, Duchesse de Lorraine & de Bar, Mere de la Reine.

LE PHILOSOPHE ET LE PANTIN,

F A B L E.

A Mademoiselle de L.

L Es Pantins du beau Sexe ont mérité l'amour ;
 Vous voulez que sur eux j'imagine une Fable ;
 Est-ce pour honorer ou rendre méprisable
 Ce goût nouveau qui charme & la Ville & la Cour ?
 Censeur amer , faut-il que de ma bile
 Stoïquement j'épanche les aigreurs ,
 En retraçant cette ardeur puerile
 Que les Pantins excitent dans les cœurs ?
 Non , selon vous il est plus sage
 De s'instruire , en riant des sottises d'autrui :
 C'est aussi sur ce plan que je vais aujourd'hui
 De ma Fable à vos yeux crayonner une image ,
 Et puisque mon sujet est par vous désigné ,
 Seule vous avez droit au tribut de ma veine :
 Mais quand j'écris pour une Sévigné ,
 Que ne puis-je être un la Fontaine !

Un Philosophe , en voyant d'un Pantin
 La voltigeante & bizarre structure ,

I v

Se lamentoit sur le goût enfantin
 Qu'on a pour agiter sa comique figure ;
 Quand un fil allongé dilate ses ressorts ,
 Et fait à nos regards avec mainte posture
 En sautillant grimacer tout son corps.
 Quel tems , s'écria-t'il , que le siècle où nous som-
 mes !
 Nous voyons en enfans se transformer les hommes ;
 L'esprit leur offre en vain ses utiles trésors ;
 Loin d'eux , sans nul retour , le tems s'envole ; on
 l'use
 'A mouvoir d'un carton l'assemblage indécent ,
 Dont l'ébranlement les amuse ,
 Ainsi que l'on charme un enfant
 Qu'avec une poupée enchante sa nourrice.
 Notre Héraclite après ce beau discours
 Voulut pourtant essayer l'exercice
 Qui fait faire au Pantin & ses sauts & ses tours ,
 Mais le fil qu'il toucha dénoïa de sa langue ,
 Sans le sçavoir , les mouvemens nouveaux ,
 Et le Pantin à son tour , en ces mots
 'Au grave Philosophe adressa sa harangue.
 Les tours , les grimaces , les sauts ,
 Que je fais quand un fil ébranle ma stature ,
 Qui selon vous n'amuse que les fots ,
 Des hommes néanmoins expriment la peinture.
 Pour vous , la vanité , voilà votre vrai fil ;

Qu'on le touche ? on vous verra faire,
Souple, pliant, actif, subtil,
Mille tours pour la satisfaire.

Ames avides, qu'un fil d'or

Eclatte ? en cent façons il ébranle votre ame ;

Et pour grossir votre trésor ,

Que ne fait point en vous l'ardeur qui vous en-
flâme ?

La corde de ton arc, Amour impérieux,

N'est-elle pas ce fil d'où naît cette souplesse

Qui remuë avec tant d'adresse

Les cœurs que tu soumets au pouvoir de tes feux ?

Caprice, passions, préjugés, ignorance,

Vous êtes des fils aussi forts,

Qui des plus violens transports

Chés les mortels excitez l'indécence.

Notre Sage à ces traits connoissant les humains,

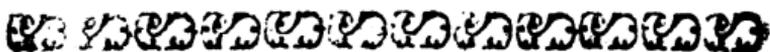
Au Pantin imposa silence :

D'un fil chacun de nous éprouve la puissance ;

Va, dit-il, plus que toi nous sommes des Pantins.

De Saule.





MARIAGES ET MORTS.

LE Jeudi 9 de ce mois a été fait en la Paroisse de S. Roch à Paris , le mariage de Louis-Paul de Brancas , dit le Marquis de Brancas , Mestre de Camp du Régiment de Cavalerie de Brancas, en Octobre 1739, Brigadier des Armées du Roi du 1 Mai 1745 , avec Dlle Marie-Anne-Renée-Jacqueline Grandhomme de Gizeux , fille de René-Simon Grandhomme , Seigneur de Gizeux en Anjou ; Arvillé, Hommes, le Plessis-au-Maire, les Ricordieres, &c. Maître des Cérémonies de France, & de D. Marie Anne de-la Motte. M. le Marquis de Brancas est frere puîné de M. le Comte de Forcalquier, Lieutenant Général au Gouvernement de Provence, lequel est marié depuis le 6 Mars 1742 avec D. Françoise-Renée de Carbonnel de Canisy & de laquelle il n'a point d'enfans. Il est né le 25 Mai 1718 , & fils de Louis de Brancas de Forcalquier , Marquis de Ceresse , Baron du Cattelot , Seigneur de Roscon, de Montjustin & de Vetrolle, Maréchal de France , Grand d'Espagne de la première Classe , Chevalier des Ordres du Roi & de la Toison-d'or, Lieutenant Général en Provence, Gouverneur des Ville & Château de Nantes & Commandant en Bretagne , & de D. Elizabeth-Charlotte Candide de Brancas-Villars , mariée le 24 Janvier 1896, & morte le 26 Août 1741. Voyez pour la Généalogie de l'illustre Maison de Brancas, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, Vol. 5. fol. 277. & le premier Volume de l'Histoire de la Noblesse du Comté Venaissin, par M. Pithon-Curt, fol. 194.

Le 16 fut fait à S. Eustache par M. l'Evêque de Blois (François de Crussol d'Uzés) le Mariage

d'Anne-Emanuel-François-Georges de Crussol d'Uzès d'Amboise, dit le Marquis de Crussol d'Amboise, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Flandre, avec Dlle Claude-Louise-Angélique Berfin, fille de M. Jean-Baptiste Berfin, Conseiller du Roi en ses Conseils, Grand Audiencier de France, & de D. Louise-Angélique Rondin. M. le Marquis de Crussol est né le 30 Mai 1726, & fils de feu Jean-Emanuel de Crussol d'Uzès Marquis d'Amboise, & de D. Anne-Martine-Louise Ma-boul de Fors, mariés le 24 Juin 1725. Il est neveu de M. l'Evêque de Blois, & petit-fils d'Alexandre Gallios de Crussol de S. Sulpice d'Amboise, Comte d'Amboise & de D. Charlotte - Gabrielle de Tim-brune de Valence. La Branche dont il sort, est Cadette de celles des Ducs d'Uzès, des Marquis de Montauzier, des Marquis de Crussol-l'Estrange & des Marquis de Saint-Sulpice, & descend comme eux de Jacques de Crussol Duc d'Uzès, Pair de France, par la mort d'Antoine de Crussol son frere, qui en avoit obtenu l'érection par Lettres du mois de Mai 1565, comme on le peut voir dans la Généalogie de cette illustre Maison, rapportée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, vol. 3. fol. 762.

Dame Christine Groppo, veuve de M. Denis de la Haye, lequel a été employé pendant quarante ans en Ambassade ou dans diverses négociations auprès de différentes Cours, mourut le 17 Janvier dans son Château de la Boutfelle, âgée de 83 ans.

La nommée Marie Jacob est morte à Raintembaut en Bretagne, dans la 106^e. année de son âge.

Le 24 Février Henri Cochin, Ecuyer Conseiller-Secretaire du Roi, ancien Avocat au Parlement, Administrateur de l'Hôtel - Dieu & des Incurables, mourut à Paris dans la 60^e. année de

son âge , laissant de son Mariage avec Jeanne-Helene Renard , Henri-Augustin Cochin Ecuyer , destiné à la robe , & Marie - Helene Cochin , mariée depuis le 18 Juillet 1740 , avec Gerard-François Michel de Montpezat , Conseiller au Grand-Conseil & Grand Rapporteur en la Chancellerie de France.

Le 25 Henri de Cordouan Comte de Langey , ancien Lieutenant des Gardes du Corps du Roi & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , mourut à Paris âgé de 80 ans , sans enfans ; il avoit pour frere aîné Philippe de Cordouan , Marquis de Langey , qui de son Mariage avec D. Hardouine-Françoise de Brossin de Meré avoit eu N.. de Cordouan , Marquis de Langey fils unique , Capitaine de Grenadiers dans le Régiment des Gardes Françaises & Brigadier des Armées du Roi , tué au combat d'Ettingen le 27 Juin 1743 , sans avoir été marié , & pour sœur D. Anne - Henriette de Cordouan , mariée le 14 Mai 1703 , avec Charles Houel , Marquis d'Houelbourg à la Guadeloupe en Amérique , Maréchal des Camps & Armées du Roi & Gouverneur de Pisse de Rhé , mort le 29 Janvier 1736 ; & elle mourut le 20 Décembre 1719. Ils étoient tous trois enfans de René de Cordouan , Marquis de Langey , Seigneur de la Rochebernard , Colonel d'un Régiment de Cavalerie étrangere , & de D. Diane de Montout de Benece , sœur de M. le Maréchal Duc de Navailles. Le nom de Cordouan est marqué entre les Nobles de la Province du Mayne , par son ancienneté , par ses alliances & par ses services militaires , & ses Armes sont d'or à une Croix engrélée de sable & cantonnée de quatre Lyons de gueules , lampassés & armés de sable.

Le 27 M. Julien Florian Jametz Sieur de Gournay,

Maitre ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, mourut à l'âge de 52 ans. Il avoit épousé D. Claude Verduc, sœur d'Yves Verduc, Conseiller au Parlement.

Le . . . Mars Charles-François de Nettancourt de Hauffonville Comte de Vaubecourt, Colonel du Régiment de Dauphiné depuis le 15 Mars 1740, mourut à Genest près de Grasse, où étoit son Régiment; il étoit âgé de 28 ans, & fils de Charles-François-Hiacinthe de Nettancourt, Seigneur de Neuville & de D. . . . de Vassignac, & il avoit été marié le 20 de Mars 1736 avec D. Jeanne-Henriette de Chatenet de Puysegur, fille aînée de Jacques de Chastenet; Marquis de Puysegur, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. & de D. Jeanne-Henriette-Augustine de Fonrcy; feu M. le Comte de Vaubecourt laisse un frere Cadet, dit le Viconte de Nettancourt; Capitaine dans le Régiment de Dauphiné, auquel le Roi a accordé le Régiment vacant par la mort de son frere. Voyez la Généalogie de la Maison de Nettancourt, une des plus anciennes de Champagne dans le Nobiliaire de cette Province, imprimé en 1668 par ordre de M. de Caumartin, alors Intendant de Justice, & dressé par M. d'Hozier.

Le 3. Louis Bontems, premier Valet-de-Chambre ordinaire du Roi, Gouverneur du Palais des Tuilleries, Bailly & Capitaine des Chasses de la Varenne des Tuilleries & Chevalier de l'Ordre de S. Lazare & de Notre-Dame du Mont-Carmel, mourut au Château des Tuilleries dans la 43^e. année de son âge; il étoit filleul du Roi, & avoit épousé au mois de Février 1735. D. . . . Belon, fille de Jean Belon, Ecuyer, Conseiller-Secretaire du Roi, & il en laisse deux filles & un fils âgé de 8 ans, auquel le Roi a donné la Charge de premier

Valet-de-Chambre ordinaire de Sa Majesté. Il étoit fils de feu Louis-Alexandre Bontems, Chevalier, Commandeur, Prévôt & Maître des Cérémonies des Ordres de Notre-Dame du Mont Carmel & de S. Lazare de Jérusalem, premier Valet-de-Chambre ordinaire du Roi, Bailly & Capitaine des Chasses de la Varenne du Louvre, & Capitaine-Concierge du Palais, Château & Jardin royal des Tuilleries, sur-Intendant des Bâtimens & Jardins de la Reine, & ci-devant Gouverneur de la Ville de Rennes en Bretagne, mort au Château des Tuilleries, le 22 Mars 1742, & de D. Charlotte le Vasseur de Saintvrain, sa première femme, morte le 29 Août 1709, & petit-fils d'Alexandre Bontems, aussi premier Valet-de-Chambre ordinaire du Roi, Intendant des Châteaux, Parcs & Domaines de Versailles & de Marly, & Secrétaire général des Suisses & Grisons, mort le 17 Janvier 1701, & de D. Marie-Marguerite Bosc, morte le 11 Mars 1674.

Le 4 D. Angélique *Denyellé*, veuve de Jean-Louis Barré, Auditeur des Comptes du 16 Mai 1688, & avec lequel elle avoit été mariée le 3 Juillet 1690, mourut à Paris, laissant de son Mariage Louis Barré, Seigneur de Guyon-Boulart, reçu Conseiller au Parlement le 11 Mai 1720, veuf depuis le 27 Décembre 1736, de D. Anne-Louise Verani de Varannes, duquel Mariage est née D. Marie-Louise Barré, mariée le 3 Février 1739 avec Charles-Louis Aubin, Conseiller au Parlement.

Le 7 Jean-Baptiste *des Galloys de la Tour*, Premier Président au Parlement d'Aix, mourut à Aix âgé de 67 ans, étant né le 26 Janvier 1681; il avoit été reçu Conseiller au Parlement de Paris le 29 Août 1703, puis pourvu de la Charge de Maître-des-Requêtes par Lettres du 23 Février 1712,

nommé Intendant de Justice en Bretagne en 1728, & enfin Premier Président au Parlement de Provence & Intendant de Justice de la même Province en 1734. Il étoit fils de Pierre des Galloys, Seigneur de la Tour, Vicomte de Glené, & de D. Anne le Gendre de Saint Aubin, & il avoit épousé . . . de laquelle il a laissé entr'autres enfans Charles-Jean-Baptiste des Galloys de la Tour, Vicomte de Glené, né le 12 Mars 1715, reçu Conseiller au Parlement de Provence en 1735, puis pourvu de l'Office de Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi sur la démission de son pere, par Lettres du 7 Août 1738, & Président au Grand - Conseil par Commission du 18 Mai 1740, & aujourd'hui Intendant de Justice en Provence depuis 1744. Mrs de la Tour portent pour Armes de Sable à un fautoir d'or.

Le 13 mourut à Paris Arthus - Louis Thimo-
 Leon Comte de Gouffier, Capitaine de Cavalerie au
 Régiment Dauhin, né le 23 Juin 1727, fils aîné
 de François - Louis de Gouffier, Marquis de
 Thoisy & Comte de Passavant, ancien Mestre de
 Camp d'un Régiment de Cavalerie, & de Dame
 Armande-Louise de Gouffier son épouse, fille uni-
 que de Pierre Marc-Antoine de Gouffier, Comte
 de Caravas; il avoit épousé le 23 Avril 1746 D.
 Magdeleine-Bernardine-Marguerite Kadot de Seb-
 beville, fille puînée de feu Charles-Louis-Frederic
 Kadot, Comte de Sebbeville, Enseigne de la secon-
 de Compagnie des Mousquetaires de la Garde du
 Roi, & d'Elizabeth-Thérèse-Marguerite Chevalier
 de Montigny sa femme, il n'y a point eu d'enfans
 de ce Mariage. Voyez pour la généalogie de cette
 Maison illustre par son ancienneté, ses alliances,
 & par les dignités & les services militaires, le 5^e.
 Volume de l'Histoire des grands Officiers de la

Couronne, fol. 605. à l'article du Duché de Gouffier Rouannois.

M. le Curé de S. Sulpice, dont le zèle infatigable & les talens éminens se consacrent avec tant de succès au bien public, vient de faire publier un état des mariages, baptêmes & morts de la Paroisse pendant l'année 1746, distinctement mois par mois. On voit par cet état que le nombre des mariages est de 533, celui des baptêmes de 2351, celui des morts de 1626.

On en compte depuis un jour jusqu'à un an inclusivement,

Garçons,	189.
Filles,	142.
Depuis un an jusqu'à 7 ans. Garçons,	228.
Filles,	214.
Depuis sept jusqu'à 10. Garçons,	37.
Filles,	33.
Depuis 10 ans jusqu'à cent, de l'un & de l'autre Sexe,	803.
	<hr/>
	1626.
	<hr/>

Dans l'année 1744 le nombre des morts avoit été de 1446, sçavoir, depuis un jour jusqu'à un an. Garçons,

Filles,	169.
Depuis un an jusqu'à 7. Garçons,	117.
Filles,	139.
Depuis 7 ans jusqu'à 10. Garçons,	158.
Filles,	13.
Depuis 10 ans jusqu'à cent, de l'un & de l'autre Sexe,	164.
	<hr/>
	834.
	<hr/>
	1446.
	<hr/>

En 1745 le nombre des morts a été de
1405, ſçavoir,

Depuis un jour jufqu'à un an. Garçons,	1291
Filles,	118.
Depuis un an jufqu'à 7. Garçons,	137.
Filles,	154.
Depuis 7 ans jufqu'à 10. Garçons,	18.
Filles,	201
Depuis 10 ans jufqu'à cent, de l'un & de l'autre Sexe,	8291
	<hr/>
	14051
	<hr/>

On observera que pendant ces trois années le nombre des morts est fort inférieur à celui des baptêmes, ce qui peut s'imputer à plusieurs causes. 1°. Beaucoup d'enfans meurent en nourrice, hors de Paris, & plusieurs habitans sont engagés dans les armées.

Nota. On compte dans la Paroisse de S. Sulpice 30000 ames.



ARRESTS NOTABLES.

DECLARATION du Roi, qui ordonne ce qui doit être fait pour la perception du droit établi sur les Cartes par celle du 16 Février 1745. Donnée à Fontainebleau le 21 Octobre 1746. Registrée en Parlement.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, qui décharge les Employés des Fermes à Sedan, du payement des sommes auxquelles ils ont été com-

212. MÈRCURE DE FRANCE.

pris par les Collecteurs dans les rôles de l'imposition établie pour la pension des Enfans trouvés dans ladite Ville & ses dépendances; & leur défend de comprendre lesdits Employés dans aucun rôle. Du 10 Janvier 1747.

AUTRE du Conseil d'Etat du Roi, & Lettres Patentés sur icelui, registrées en la Chambre des Comptes, qui nomment un Receveur & Payeur & un Contrôleur des Rentes créées sur le produit des deux sols pour livre en sus du Dixième, & sur la Ferme générale des Postes, par Edits du mois de Décembre 1746. Données à Versailles le premier Février, 1747.

ORDONNANCE du Roi, concernant les nouveaux Bataillons dont le Roi a ordonné la levée dans son Infanterie Française. Du 20. Février.

ARRÊT du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que les habitans de Saint-Germain en Laye seront compris dans les rôles des Tailles & autres impositions des Paroisses circonvoisines & autres dans lesquelles ils se trouveront avoir fait des acquisitions d'héritages postérieurement à l'Arrêt du Conseil du 2 Mars 1715; comme aussi pour raison de celles qu'ils pourront y faire à l'avenir. Du 21 Février.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES en Vers & en Prose ;	
l'Ambition , <i>Ode</i> ,	3
Mémoire sur une apparition singuliere ,	7
Épître à un Etudiant en Médecine ,	10
Lettre sur les Anes de Bourges ,	13
Quatrains de M. de Haulteterre ,	17
Portrait de M. de la Motte ,	21
Essai d'une Tragédie ,	25
Épître d'un fils à sa mere ,	44
Reflexions morales ,	45
<i>Sonetto del Petrarca</i> ,	50
Imitation ,	51
Hygie , Allégorie ,	52
Réponse en Vers ,	56
Dissertation sur le 430 ^e Vers du sixième Livre de l'Énéide de Virgile ,	57
Conseils donnés à une jeune personne par M. Cor- tereau ,	67
Lettre de M. Tollot à un Etudiant en Pharma- cie ,	70
Vers à Mad. C *** sur ses vapeurs ,	86
Discours du Lord Balmerino avant que d'être dé- capité ,	89
Réponse à M. de L ** ,	94
Pensées & Reflexions morales ,	98
Mots de l'Enigme & des Logogryphes du Mercure de Février ,	103
Enigmes & Logogryphe ,	104
Nouvelles Littéraires & des Beaux-Arts. Abregé de l'Histoire des Insectes ,	106
Nouvelle Edition de la Tragédie de <i>Didon</i> ,	102

<i>Græcorum Sigla lapidaria à Marchione Scipione Mas-</i> <i>fao ,</i>	III
Traduction Italienne des deux premiers Chants de l'Iliade & du premier de l'Eneide , par M. Maffei ,	<i>ibid.</i>
Lettres de Cicéron , traduites en François ,	<i>ibid.</i>
Edition des Pseaumes sur le Texte de la Vul- gate ,	113
<i>Le Préjugé vaincu & la dispute</i> , Comédies ,	114
Essais de Sermons ,	<i>ibid.</i>
Treizième Lettre d'un Hollandois ,	115
Journal de la Campagne du Roi en 1746 ,	<i>ibid.</i>
Recherches sur les Navires des Anciens ,	<i>ibid.</i>
<i>Le Roman</i> , Comédie ,	116
Les vrais principes de la Langue Françoisè ,	<i>ibid.</i>
Recueil de Fables nouvelles ,	118
L'Almanach & le Roman , <i>Fable</i> ,	120
Instruction sur l'usage des Lunettes ,	121
Reflexions sur les anciens peuples Chaldéens , &c.	<i>ibid.</i>
Estampes nouvelles ,	122
Nouvelles Cartes ,	<i>ibid.</i>
Réponse en Vers de M. Desforges Maillard ,	123
Programme de l'Académie de Chirurgie pour l'année 1748.	124
Celui de l'Académie de Pau pour la même an- née ,	126
Chanton notée ,	127
Spectacles , nouveau Prologue de l'Opera <i>de</i> <i>Perfée</i> , sur le Mariage de Monseigneur le Dau- phin ,	<i>ibid.</i>
<i>Les Fêtes de l'Hymen</i> , nouveau Ballet sur le même sujet , <i>Extrait</i> ,	131
<i>Le Mari retrouvé</i> remis au Théâtre François ,	145
Pièces jouées à la Cour ,	146

Seconde représentation du Ballet de <i>Pannée galante</i> ,	<i>ibid.</i>
Nouvelles Etrangères, Constantinople,	149
Russie,	150
Suede,	151
Allemagne,	154
Espagne,	162
Italie,	163
Grande Bretagne,	169
Provinces-Unies,	173
Journal de la Cour, de Paris,	175
Thèse dédiée à Monseigneur le Dauphin,	176
L'Opera de <i>Perfée</i> représenté à la Cour, avec un nouveau Prologue de la composition de M. de la Bruere,	176
Seconde représentation du même Opera & du même Prologue,	177
Gouvernement & Régimens donnés par le Roi;	<i>ibid.</i>
Emplois donnés dans la Gendarmerie & dans les Cheval-Légers,	178
<i>Les Fêtes de l'Hymen & de l'Amour</i> , nouveau Ballet représenté à la Cour,	180
Bénéfices donnés,	181
Le Corps de Ville complimente Monseigneur le Dauphin & Madame la Dauphine sur leur Mariage,	<i>ibid.</i>
Description du feu d'artifice tiré devant l'Hôtel de Ville,	182
Relation d'un combat naval,	184
Édit publié à Bruxelles,	187
Fête donnée par M. le Duc de Boutteville, Commandant de cette Ville, à l'occasion du Mariage de Monseigneur le Dauphin,	188
Autre Fête donnée à Namur par M. le Comte de Lowendalh à la même occasion.	189

Extrait d'une lettre du Camp de Grasse ,	<i>ibid.</i>
Prises de Vaisseaux ,	191
Description de la Fête donnée à l'Electeur de Cologne par M. l'Abbé Auignon au sujet du Mariage de Monseigneur le Dauphin .	196
Extrait de lettre écrite à M. de la Bruere ,	199
Déuil pris par leurs Majestés pour la mort de la Reine de Pologne ,	200
Le Philosophe & le Pantin , <i>Fable.</i>	201
Mariages & Morts ,	204
Récapitulation des mariages , baptêmes & morts sur la Paroisse de S. Sulpice pendant l'année 1746 ,	210
Arrêts notables ,	211

La Chanson notée doit regarder la page 117

De l'Imprimerie de J. BULLOT.

MERCURE

DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

AVRIL. 1747.



A PARIS,

Chés } La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.
JACQUES BARROIS, Quai
des Augustins, à la ville de Nevers.

M. DCC. XLVII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

A V I S.

L'ADRESSE générale du *Mercur*e est à M. DE CLEVES D'ARNICOURT, rue du Champ-Fleuri, dans la Maison de M. Lourdet Correcteur des Comptes, au premier étage sur le derrière, entre un Perruquier & un Serrurier, à côté de l'Hôtel d'Enguien. Nous prions très-instamment ceux qui nous adresseront des Paquets par la Poste, d'en affranchir le Port, pour nous épargner le déplaisir de les rebuter, & à eux celui de ne pas voir paroître leurs Ouvrages.

Les Libraires des Provinces ou des Pays Etrangers, qui souhaiteront avoir le *Mercur*e de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à écrire à l'adresse ci-dessus indiquée; on se conformera très-exactement à leurs intentions.

Ainsi il faudra mettre sur les adresses à M. de Cleves d'Arnicourt, *Gommis au Mercur*e de France, rue du Champ-Fleuri, pour ren-

dre à M. de la Bruère.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

AVRIL. 1747.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

REFLEXIONS

*Sur l'amour de la Patrie, par M. J. B.
Tollot, à Genève.*



ES devoirs des hommes ne sont pas fondés sur des règles de pure fantaisie ; ils sont établis sur des principes évidens & invariables. C'est sur ces principes que l'on doit régler l'ordre & la subordination de nos de-
voirs.

A ij

4 MERCURE DE FRANCE.

La Divinité mérite, sans doute, nos premiers hommages. Nous lui devons la vie & tous les biens dont nous jouissons. Ses droits sont manifestes : l'Être suprême a également le pouvoir de nous punir & de nous récompenser. A son égard, notre respect & notre reconnoissance ne sont pas seulement volontaires, ils sont encore d'institution divine : ce sont des obligations qui nous sont imposées par le souverain Législateur.

La Patrie occupe le second rang dans l'ordre de nos devoirs. On doit toujours être prêt à lui sacrifier ses biens, ses amis, sa famille : il faut se donner soi-même pour elle, si ce sacrifice est nécessaire. *J'aime mieux, disoit l'illustre Fenelon, ma famille que moi-même, mais j'aime encore mieux ma Patrie que ma famille.*

Mais cette obligation, sur quoi est-elle fondée ? Sur les grands avantages que notre Patrie nous procure : c'est la mère commune de tous les citoyens ; nous trouvons sous ses aîles un azile-contre nos ennemis ; chacun y jouit en paix de l'héritage de ses peres, & profite de l'industrie de ses concitoyens. Nous lui avons voué une tendresse filiale, nous avons fait serment de maintenir ses Loix, & de la défendre contre tous ceux qui la vou-

di'oient opprimer. De si saints engagements sont encore fondés sur ce principe général & incontestable, c'est que l'interêt d'un ou de plusieurs particuliers doit toujours céder à l'interêt d'une Communauté & au bien public. •

Les sentimens d'amour pour la Patrie sont si naturels, que Jesus-Christ lui-même nous en a donné l'exemple, en pleurant sur Jerusalem, dont il voyoit la ruine prochaine. Dieu veut que nous aimions le lieu de notre naissance, afin que toute la terre se peuple & se cultive. Les cantons beaux & fertiles ne pourroient pas suffire aux besoins des habitans, si les lieux moins favorisés de la nature étoient déserts & abandonnés. Heureusement un certain instinct, un penchant secret, inspiré sans doute par le Créateur, nous attache aux Pays les plus disgraciés : une sorte d'inquiétude nous y ramene lorsque nous en sommes éloignés : nous aimons à revoir notre berceau, & à respirer cet air natal à qui nous croyons devoir la lumiere du jour. C'est ainsi qu'Ulisse préfèra le pauvre, le sterile rocher d'Ithaque, aux délices de l'Isle de Calypso. On ne scauroit étouffer ces sentimens sans honte & sans infâmie : de quelle maniere regarde-t'on le Comte Julien, qui sacrifia sa

A iij

6 MERCURE DE FRANCE.

Patrie à son ressentiment , & qui appella les Maures en Espagne l'année 711 ? Au contraire , quel éloge ne fait-on pas de Coriolan qui fut , sans doute , plus touché , à la vûe de ces murs qui l'avoient vû naître , & qu'il étoit prêt de renverser , que des larmes de sa mère & de son épouse Camille , bien loin de se venger de son exil sur les Romains , courut à leur défense , & fut leur libérateur. On peut dire que l'amour de la Patrie étoit la vertu favorite des Romains , & que c'est à elle à qui ils doivent la plupart de leurs belles actions , & cette grandeur étonnante où ils parvinrent. Elle étoit comme le centre de leurs actions ; la conservation & la prospérité de leur Patrie , étoient le but commun des Patriciens & des Plébéiens , & ce point les réunissoit au milieu même de leurs plus grandes divisions. Si les Payens ont sacrifié à la Patrie leurs préjugés , leurs ressentimens & leurs injures , que ne devroient pas faire les Chrétiens ? Les Romains ne commencèrent à dégénérer , que lorsque l'amour de la Patrie eût fait place à l'ambition , & que l'intérêt particulier prévalut sur l'intérêt général. Alors les armées ne furent plus celles de la République ; ce furent celles de Sylla , de Marius , de César & de Pompée. L'amour du bien pu-

blic disparut avec l'ancienne simplicité. L'époque du luxe fut celui de la décadence de l'Etat, & de ces mœurs pures & généreuses, qui rendoient les Romains dignes de commander à des Rois.

Je ne sçauois me résoudre à passer entièrement sous silence les grands exemples d'amour de la Patrie que Rome nous fournit. Mais dans la multitude qui s'offre, je me bornerai à en citer quelques-uns.

Rutilius & Callicrate, bannis injustement par les Romains, aimèrent mieux mourir dans l'exil, que d'exciter quelque trouble, en sollicitant leur rappel; Sénèque les louë beaucoup de cette sage modération. Chacun sçait que Brutus condamna lui-même à la mort ses propres fils, convaincus d'être d'intelligence avec Tarquin, qui avoit été banni de Rome à cause de sa tyrannie. Un autre Brutus, héritier de son courage comme de son nom, porta le premier coup à Jules-César, qui étoit son bienfaicteur, & peut-être son pere; action féroce, selon quelques-uns; action héroïque, selon d'autres, qui mettent l'amour de la Patrie au-dessus de l'amitié & de sa famille.

8 MERCURE DE FRANCE.

Un sage Citoyen n'a pour pere & pour fils ;

Que Dieu , que la Vertu , les Loix & son Pays :

Voltaire.

Les Decits se devoient eux-mêmes ,
pour sauver leur Patrie ; Scevola se brûle
la main dans un brasier ardent , pour mon-
trer à Porfenna que les tourmens les plus
cruels sont incapables de l'épouvanter ;
Epicharis , simple courtifanne , mais qui
avoit les sentimens d'un Romain , eût le
courage de se couper elle-même la langue,
pour n'être pas forcée à trahir les secrets
qu'on lui avoit confiés. L'Histoire ancienne
est remplie de pareils exemples de généro-
sité & de vrai-heroïsme ; Athènes seule
nous en fourniroit une foule. Je n'en ci-
terai qu'un seul , c'est celui de Phocion ;
condamné injustement à mort par les
Athéniens , il commande à ses enfans de
ne jamais venger la mort de leur pere , il
prie les Dieux de pardonner à ses Juges ;
ses dernières paroles sont des vœux pour
la Patrie.

L'Histoire moderne nous offre aussi de
beaux modèles sur ce sujet ; il ne manque
peut-être à nos Héros que des noms
Grecs ou Romains , pour être comparables
à ce que Rome & la Grèce ont eu de plus
grand : peut-on trop admirer le courage
de six habitans de Calais ? Cette Ville étoit

assiégée en 1347. par Edouard III. Roi d'Angleterre , & ce siège dura environ dix à onze mois. Les assiégés étant réduits à l'extrémité implorèrent la clémence du vainqueur , mais ce Prince irrité de leur longue résistance , menaça de ne faire quartier à personne , si on ne livroit six des principaux habitans pour être pendus à la vûe de toute la Ville. On vit alors six vénérables citoyens , dont l'Histoire a consacré les noms , s'empressez d'offrir leur vie pour le salut de leur Patrie : ces hommes généreux marchèrent à la mort comme en triomphe : mais la Reine d'Angleterre attendrie de ce spectacle , se jeta aux genoux d'Edouard ; par ses supplications & ses larmes elle obtint la vie de ces vertueux citoyens.

La Suisse doit sa liberté à Guillaume Tell ; quoique simple payfan , il eut la hardiesse d'abattre l'orgueil & les fureurs du Gouverneur de ce Pays , qui , au nom de l'Empereur Albert , commandoit avec une autorité tyrannique. Secondé de ses braves compagnons , il secoüa , l'année 1307 le joug onéreux qu'on vouloit leur imposer ; ils combattirent , & la victoire se déclara en leur faveur. Si Tell ne perdit pas la vie dans le combat , il ne craignoit pas de la perdre ; son sacrifice , pour

A v

n'être pas sanglant, n'en est pas moins réel, & ne mérite pas moins nos éloges.

La République de Genève nous fournit aussi plusieurs citoyens généreux & intrépides, qui ont combattu pour la liberté sous les Etendarts de la Patrie. Cette Ville a été fort long-tems menacée, & pressée par les Ducs de Savoye, qui, les armes à la main, n'ont rien négligé pour la mettre en servitude; réduite très-souvent à l'extrémité, elle ne s'est sauvée que par miracle, & par une protection particulière de la Providence; tantôt elle devoit son salut au Canton de Fribourg, dont elle étoit alliée, & dont Philibert Berthelier, citoyen zélé, lui avoit menagé la protection, tantôt c'étoient les Bernois qui völoient à son secours, & qui la tiroient de l'oppression. Mais il n'y a point de Puissance qui ait protégé cette République avec plus d'efficace que la Couronne de France: on peut dire qu'elle lui doit sa liberté & son indépendance: aussi la Ville de Genève n'en perdra-t'elle jamais le souvenir: il est gravé dans les cœurs de tous ses citoyens: mais il faut convenir qu'elle a tiré des forces de sa propre foiblesse, & que jamais ses habitans n'ont marqué plus de fermeté & de courage, que lorsque le péril étoit le plus pressant, & qu'ils manquoient de tout.

Craignant plus que la mort un honteux esclavage ;
Ils trouvoient leur rempart dans leur propre cou-
rage.

Après tout , disons-le , Genève ne s'est
peut-être sauvée que par sa petitesse, à peu
près, comme ces cabanes rustiques que l'on
voit entre de hauts rochers, & qui n'é-
chappent à la rapacité des voleurs, que par
leur misère & leur obscurité. Il n'en est
cependant pas moins vrai que Berthelier,
Pecolat, Levrier, se signalèrent pour la
liberté de leur Patrie : tous les trois en
furent les victimes, & furent mis à mort
par les ordres des Ducs de Savoye.

Il n'a manqué à ces généreux citoyens
qu'un plus grand théâtre, pour être com-
parables à ce que Rome a produit d'hom-
mes illustres & vertueux. Leur sang a ci-
menté les droits & la liberté de la Répu-
blique de Genève, & leur mémoire doit
être encore en vénération à ceux qui jouis-
sent des avantages précieux qu'ils leur ont
procurés.

Mais ce n'est pas toujours les armes à
la main & dans les occasions d'éclat que
l'on prouve son amour pour la Patrie ; il
doit être accompagné de modération, de
prudence & d'attachement aux Loix : il
doit se manifester par les mœurs & par la

A v j

conduite. Ce n'est pas aimer sincèrement sa Patrie , que de préférer une vie molle & oisive aux Charges publiques , auxquelles nos lumières & nos talens nous appellent , & nous rendent propres. Membres de la société , nous devons en remplir exactement tous les devoirs , nous occuper à faire fleurir les Sciences , le Commerce & les Beaux Arts , qui font l'ornement & la prospérité des Etats. C'est par-là que Rome & Athènes se sont illustrées : mais il faut protéger principalement les Arts & les Sciences utiles & nécessaires ; je ne sçais si les Manufactures qui produisent le luxe , & qui ne peuvent se maintenir que par lui , méritent notre recommandation ; il est certain que le luxe cause la ruine de plusieurs anciennes familles , & qu'il est l'avant-coureur de celle des plus puissans Etats ; dès que les Romains eurent abandonné , pour le suivre , la simplicité des mœurs & la frugalité de leurs ancêtres , ils dégénérèrent & tombèrent dans la décadence. Ici le mal moral entraîne nécessairement le mal physique ; ainsi que l'on ne dise point qu'il faut laisser aux Prédicateurs le soin de déclamer contre le luxe , & que les politiques doivent tourner la folie des riches au profit des pauvres & de l'industrie. Le luxe , bien loin de secourir

Les pauvres, en augmente le nombre ; si l'industrie n'a pour objet que les Arts utiles, elle les perfectionnera avec plus de facilité. Donnons aux usages reçus ce que la bienséance demande, mais refusons-leur tout ce qui peut conduire à la mollesse & au libertinage. Ces réflexions ont d'autant plus de force, si on les applique à une petite République, dont le territoire est très-borné, & qui ne pourroit que difficilement consumer au-dehors ce que le luxe fabriquerait au-dedans.

Il se présente ici une question : la voici : si notre ami conspire contre la Patrie, qu'il nous confie son secret, & que rien ne puisse le détourner d'un projet aussi pernicieux sommes-nous dans l'obligation de le révéler ?

Oùï, sans doute ; la rendre amitié a beau murmurer & gémir du sacrifice, ce seroit prévariquer que de se taire. Ainsi il n'étoit plus permis à Mr. de Thou de garder le silence, supposé qu'il fut persuadé que Mr. de Cinq-Mars eut véritablement conspiré contre l'Etat & contre son Prince. S'il étoit vrai que son ami lui eut appris tout le secret de la conjuration, il n'a pû lui être fidèle, sans être infidèle au Roi. Je plains l'ami infortuné, mais il a prononcé lui-même l'Arrêt de sa mort, &

14 MERCURE DE FRANCE.

Themis le condamne, en levant son bandeau pour verser des larmes.



R O N D E A U

*A M. Mond * * *. Par un Baron Allemand
qui l'avoit entendu jouer au Concert
Spirituel.*

C'est Apollon, qui dans un beau délire,
Par les accords d'une touchante lyre,
Vint chés Pelée * enchanter tous les Dieux,
Et fait encor le vrai bonheur des Cieux,
Par les effets que son art sçait produire.

Hier vous voyant ravir, toucher, séduire,
Dans tous les cœurs établir votre empire;
Oh ! je disois : le cas est sérieux.

C'est Apollon.

Sur ce sujet voulant à fond m'instruire ;
A mon voisin je m'avisai de dire ;
Entendez-vous ces sons harmonieux ?
Et ce mortel est-il né dans ces lieux ?
Lui ? reprit-il, mortel ? vous voulez rire ?

C'est Apollon.

** Aux Noces de Thétis & Pelée.*

E N V O I.

Génie heureux que tout Paris admire,
 L'éloge vrai que vous venez de lire,
 Du sentiment langage précieux,
 Sçavez-vous bien qui le met sous vos yeux ?
 Un inconnu, sçavez-vous qui l'inspire ?
 C'est Apollon.



ODE ANACREONTIQUE

*A une Dlle, sur un moucheron qui l'avoit
 piquée à l'œil, & qu'elle tua.*

UN Insecte téméraire
 Vient se loger dans vos yeux ;
 Amour frémit de colere,
 Et brûle l'audacieux.

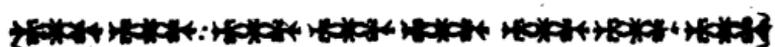


Il meurt, vous prouvant sa flâme ;
 Tout doit envier son sort :
 Vous avez reçu son ame ;
 Qui pourroit pleurer sa mort ?



Mais vos yeux versent des larmes ;
 Ils honorent son trépas.
 Je meurs vous rendant les armes ;
 Et vous ne me plaignez pas.

La Coste, Avocat.



V E R S

*De M. de la Soriniere à Mad. la Mar-
quise de la G....*

L'Enfant gâté qu'on révère à Cythère
S'en vint un jour , pour me mettre à *quin* ;
Me proposer une énigme , un mystère ,
Que d'un seul coup mon esprit pénétra :
Le nouveau Sphinx trouva bien son Œdipe.
Ami , dit-il , à qui sont ces grands yeux ,
De tous les yeux le parfait prototype ;
Ces yeux charmans , nobles & gracieux ;
D'où tant de fois , exerçant mon empire ,
J'ai subjugué les hommes & les Dieux :
 Il s'attendoit le maître Sire ,
 Qu'après avoir long-tems cherché ;
 Tout bonnement j'allois lui dire :
 'Amour , si ce n'est pas Pfiché ,
C'est à coup-sûr la Reine d'Amathonte. ;
 Mais point du tout. . . je vous nommai
Qui fut penaud de se voir deviné ?
Ce fut l'enfant , qui pour cacher sa honte ;
Comme le Sphinx auroit dû se noyer ,
Mais l'immortel , loin de se fourvoyer ,
Fendant les airs , ainsi qu'on le raconte ,
Dans vos beaux yeux retourna se nicher.



*LETTRE de M.*** à M**.*

UN livre qui parut l'année passée Monsieur, au sujet des abus qui naissent des enterremens précipités, a causé les réflexions de bien des gens dont il n'avoit pas excité la curiosité. La seule existence de ce livre a donné lieu à ceux qui même ne l'avoient pas lû, de rappeler plusieurs histoires semblables à celles que l'Auteur rapporte; les sçavans se sont ressouvenus qu'il y a quelques années M. Winslou avoit publié un excellent Traité sur cette matiere, dans lequel il prouvoit qu'il n'y a qu'un commencement de putrefaction qui soit un signe infailible de la mort. Chacun a été affecté suivant son caractère. Les gens timides ont crû se voir déjà enterrés tout vivans, & se sont hâtés de prendre des précautions bonnes ou mauvaises pour prévenir cet inconvénient; les spéculatifs se sont épuisés en longs & inutiles raisonnemens sur la nécessité, la possibilité & la forme d'un réglement à ce sujet.

Je vous avoierai que j'ai vû avec quelque sorte de surprise & de peine une assés

mauvaise objection acquérir un grand crédit. L'Auteur du livre & du projet de règlement voudroit que, suivant les principes de M. Winslow, on attendit les premiers indices de la putrefaction pour inhumer le mort. C'est cet article qui a soulevé universellement, on s'est récrié contre l'inconvénient qui naîtroit de la pourriture, & on a crû voir déjà la peste dans Paris. Ceux qui ont fait cette objection n'y avoient assurément pas bien réfléchi. Tant que le corps ne rend aucune mauvaise odeur il n'incommode point, & on ne court aucun risque à le garder; dès qu'on s'apperçoit qu'il commence à se corrompre, on peut l'enterrer aussi-tôt; les précautions qu'il faudroit prendre pour constater la corruption, telle que d'envoyer chercher la personne préposée pour en juger, ne consomment jamais plus de deux heures, & on ne peut pas regarder ce tems comme trop considérable par rapport à l'objet dont il s'agit.

Mais sans recourir au règlement, on pourroit du moins opérer une partie des bons effets qu'on y a en vûe, en reformant deux abus dont l'un est barbare, & l'autre ridicule. A peine un homme est-il mort qu'on le met sur la paille, de façon que s'il y avoit encore quelque esperance, le froid

seul est capable de l'ôter , & d'achever sa mort. Quel inconvénient de laisser le mort dans son lit jusqu'à ce qu'on l'enferme dans sa biere ? La Loi qui ordonne que les corps ne seront inhumés que vingt-quatre heures après la mort , n'est-elle pas manifestement violée par cet usage ? Car ce mort n'est-il pas cruellement inhumé dès qu'on l'a mis dans sa biere , où la suppression de l'air suffiroit pour étouffer un homme qui jouïroit d'une santé parfaite ? Il me semble que pour observer l'esprit & la lettre de la Loi , il faudroit ne tirer le corps du lit , & ne l'enfermer dans la biere que lorsque l'Eglise le vient chercher pour le conduire à sa dernière demeure.

Le second abus dont je vous ai parlé est la retraite précipitée des Médecins ; dès qu'ils désespèrent de la vie du malade , ils l'abandonnent , & on en a vû plusieurs sauvés après cet abandon. Si le malade meurt à l'insçu de son Médecin , & que celui-ci vienne pour le voir , les voisins croyent lui rendre service en lui apprenant que son patient est expédié. Il semble que les Médecins se croient complies de la nature , & qu'ils soient persuadés qu'ils ont tué leurs malades. Il y auroit dans cette opinion beaucoup d'orgueil ou d'humilité , il faut pourtant que

ces Messieurs sçachent qu'on meurt fort bien sans eux. Les malades & les morts sont plus anciens que la Médecine. Il n'est pas besoin de prouver de quelle utilité seroit l'examen du Médecin, qui observeroit avec attention l'état du corps qui passe pour mort. Il y a des maladies où la léthargie est plus commune, d'autres où elle est plus rare, ainsi le Médecin recommanderoit de plus ou moins grandes précautions, à proportion des possibilités qu'il pourroit entrevoir à la résurrection de son malade. Je sçais bien que le motif de la conduite que j'attaque vient de la juste crainte qu'un Médecin a de la mauvaise humeur des parens, qui rejettent quelquefois sur lui la cause de leur malheur. Mais cette considération n'est pas assés forte pour empêcher un homme d'honneur de remplir un devoir aussi important que celui dont il s'agit, & d'ailleurs le Médecin ne court point risque de rencontrer des parens dans la chambre du mort ; il n'a qu'à y aller tout droit.

Puisque je suis sur cette matiere, je ne finirai point sans vous avoir communiqué mes réflexions au sujet des gardes-malades. Ces gardes & sur-tout celles des femmes en couche, ont la dépouille des malades qu'elles servent lorsque celles-ci meurent.

Cet usage encourage manifestement la négligence & peut-être la cruauté. Il y en a eu plusieurs exemples prouvés, sans que l'on ait ouvert les yeux. L'origine de cette coutume a été sans doute la juste douleur d'un mari qui ne voulant rien voir qui pût lui rappeler le sujet de ses larmes, a donné ou laissé prendre à la garde tout ce qui avoit appartenu à sa femme, mais cette coutume est un abus très-considérable.

Je n'en veux pour preuve qu'un fait qui m'a été attesté par des gens dignes de foi.

Une malade étoit tombée dans une syncope qui lui ôtoit absolument l'usage de la parole; deux gardes qu'elle avoit crurent aussi qu'elle avoit perdu connoissance & ne pouvoit entendre. Ainsi négligeant toutes précautions, elles s'entretenrent librement des avantages qu'elles devoient retirer de la mort de la malade, & des embarras qu'elles abregeroient en *lui aidant*, c'étoit leur terme. On conçoit aisément la situation de celle qui entendoit se former un complot prêt à s'exécuter, & qui n'avoit aucune défense. Avant que d'en venir à l'exécution, ces deux créatures remarquant la beauté d'un cou-

vre pied qui étoit sur le lit , voulurent décider à laquelle des deux il appartien- droit , & ne purent s'accorder ; la dispute s'échauffant elles firent tant de bruit qu'il vint du monde , & la terreur de cette si- tuation ranimant les forces de la malade , elle en trouva assés pour dire *que l'on me chasse ces malheureuses.*

Je ne m'étendrai point sur les réflexions que cette histoire fait naître , je dirai seu- lement que ce n'est pas là un abus que chaque particulier puisse reformer chés lui , car celui qui voudroit ne point don- ner la dépouille à la garde en cas de mort , n'en trouveroit point ; il faudroit que tout le monde s'accordât à la fois pour abroger cet usage , ce qui est impossible , il n'y a qu'un Règlement des Magistrats qui peut obvier à tous les inconvéniens qui en ré- sultent.





E P I T R E

*A M**.* Docteur en Médecine,

D Octeur , qu'Esculape illumine ,
 Si j'ai mis en lambeaux l'Ordonnance Latine
 Que je t'ai vû pour moi griffonner ce matin ,
 Faut-il que ton courroux tonne , éclate , fulmine ?
 Ce n'est point par mépris de ton talent divin ;
 Pardonne à mon humeur chagrine.
 Tu sçais à quel point je m'obstine
 A dérober ma veine à ce trait assassin
 Qui fait jaillir d'un bras une liqueur sanguine ;
 Et crains que dans mon intestin
 Clistorel ne seringue un remède anodin.
 A plus forte raison , mon ame se mutine
 Quand le sené, la casse unis au tamarin ,
 A la manne , à la barbotine ,
 Doivent par mon gosier se frayer un chemin
 Au canal où du dos vient aboutir l'épine.
 Toutefois , puisqu'il faut que je m'y détermine ;
 Plus docile à tes loix , demain sur mon coussin
 Je soulèverai mon échine
 Pour sabler la boisson que ton art me destine ;
 Dûssai-je , empaqueté dans quatre ais de sapin ,

24 MERCURE DE FRANCE.

Devenir plutôt le butin

Du sombre époux de Proserpine.

Mais non , j'augure mieux de ta rare doctrine ;

Sur toi je me repose enfin ,

Et d'ailleurs , plus je m'examine ,

Moins je vois qu'à l'excès du vin

Je dois attribuer la fièvre qui me mine ;

Je n'ai pas non plus , libertin ,

Fréquenté mainte Messaline ,

Qui dans les plaisirs de Cyprine

Ait de mes jours hâté la fin.

Pour quelque agréable voisine

Mon cœur à la tendresse autrefois fut enclin ,

Mais ce qu'en mes transports j'ai fait à la sourdine

Avec le sexe féminin ,

Se pourroit expier d'un coup de discipline.

Quoiqu'il en soit , Docteur , à mon poulx , à ma
mine ,

Ton esprit pénétrant & fin

Sans doute a de mon mal découvert l'origine ,

Si tu peux par tes soins empêcher ma ruine ,

Je chanterai ta gloire , & mon plus doux destin ,

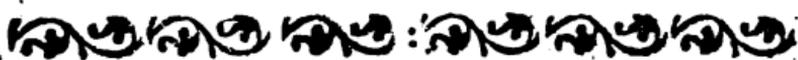
Tant que pour moi Clotho tournera sa bobine ,

Sera d'aimer , j'en jure , autant mon Médecin

Que je hais une médecine.

Par M. Cocquard.

EXTRAIT



*EXTRAIT d'une Lettre de Berlin
à M. de la B.*

J'Ai remarqué que dans les Ouvrages qui se sont donnés à l'occasion des Polypes d'eau douce & de leur singuliere reproduction, il avoit échappé à tous ceux qui en ont parlé, que cette découverte pouvoit être regardée comme fort ancienne; il y a là-dessus quelque chose de bien singulier & de bien marqué dans le petit Traité de la connoissance des bêtes, que le Pere Pardies publia vers la fin du siècle passé; je vais en transcrire un passage * auquel je suis surpris que l'on n'ait pas fait attention.

» Considérons un de ces petits animaux
 » à plusieurs pieds, semblable à celui dont
 » parle S. Augustin au Livre de la quantité
 » de l'ame. Ce saint Docteur raconte qu'un
 » de ses amis prit un de ces animaux, qu'il
 » le mit sur une table & qu'il le coupa en
 » deux, & qu'en même-tems ces deux par-
 » ties coupées se mirent à marcher & à fuir
 » fort vîte, l'une d'un côté & l'autre de
 » l'autre. . . . J'ai fait souvent une sembla-

* Page 50. de l'Édition de la Haye en 1690.

» ble expérience avec bien du plaisir , &
 » Aristote dit que cela arrive à la plupart
 » des insectes longs à plusieurs pieds , &
 » même il dit en un autre endroit, qu'il ar-
 » rive à peu près à de certains animaux ce
 » que nous voyons aux arbres , car com-
 » me en prenant un rejetton & le transfé-
 » rant , nous le voyons vivre , & de
 » la partie d'arbre qu'il étoit auparavant , de-
 » venir lui-même un arbre particulier.
 » Ainsi , dit ce Philosophe, en coupant un
 » de ces animaux , les piéces qui aupara-
 » vant ne faisoient ensemble qu'un animal,
 » deviennent ensuite autant d'animaux sé-
 » parés. S. Augustin dit que cette expé-
 » rience le ravit en admiration , & qu'il
 » demeura quelque tems sans sçavoir que
 » penser de la nature de l'ame.

C'est ainsi qu'on a tous les jours occasion
 de se convaincre de la maxime du Sage,
 qu'il n'y a rien de nouveau sous le Soleil.
 J'ai crû , Monsieur , que ce trait d'éru-
 dition d'un de nos Livres François pourroit
 vous être agréable , quoique venant de
 Berlin.

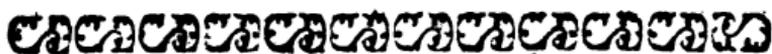
Voici une Note à l'occasion d'un Livre
 qui a été imprimé en 1736 , & dont M.
 Formey a examiné & renversé les preuves
 dans une Dissertation récente.

Au commencement de Mai 1734. un

Suédois nommé Jean Robeck , âgé de près de 62 ans , vint à Rintel & se fit immatriculer dans l'Université. Il étoit de Calmar, fils du premier Consul du lieu , & après avoir fait de très-bonnes études dans sa patrie, il se mit à parcourir l'Allemagne. Il fut reçu chés les R.P. Jésuites d'Hildesheim & fit profession dans leur Ordre en 1705. Il fut employé dans plusieurs affaires considérables , & il paroît par divers pouvoirs très-étendus , trouvés parmi ses papiers , que ses Supérieurs l'honoroient d'une grande confiance. Mais tout-à-coup dégoûté de son état , il le quitta & vint faire à Rintel la démarche que nous allons rapporter ; il y vécut avec beaucoup de régularité & dans une profonde application à l'étude ; au bout d'un an & quelques jours il écrivit une lettre au Recteur magnifique , par laquelle il le prioit de recevoir en dépôt une caisse de Livres & environ cent florins pendant un voyage qu'il se proposoit de faire. Le Recteur reçut le dépôt & Robeck partit le 18 Juin suivant ; il écrivit encore de Breme au Recteur , lui adressant un peu d'argent avec quelques effets & indiquant la maniere dont on devoit en disposer au cas qu'il ne revint pas. Enfin peu de jours après (M. Funk , c'est le nom du Recteur) reçût des nouvelles de Breme qui lui appri-

rent que Robeck avoit loué une petite barque, qu'il y étoit entré seul fort proprement habillé & que l'ayant laissé aller au gré du courant on l'avoit perdu de vûë, mais qu'ensuite on avoit trouvé son cadavre dans la fiviere trois milles au de-là de Breme; M. Funk touché de cette catastrophe, n'eut point de soin plus pressant que celui d'exécuter les intentions du défunt; il avoit surtout recommandé la publication de ses manuscrits, au moins de ceux qui en paroïtroient dignes; parmi sept Ouvrages qu'il avoit composés, M. Funk fit choix de celui qui traite de la mort volontaire, écrit que celle de l'Auteur rendoit doublement intéressant; il parut donc à Rintel sous ce titre : *Joannis Robeck Calmaria Suedi exercitatio Philosophica de ΕΤΛΟΓΩ ΕΞΑΓΩΓΗ, sive morte voluntaria Philosophorum & bonorum virorum, etiam Judaeorum & Christianorum, edidit cum animadv.* J. Nic. Funccius, Rintel 1736, in-4°.

M. Formey a donné une Dissertation où il détruit les prétendûes preuves de l'Auteur, que je ne vous rapporte pas,



E P I T R E A L' A M O U R.

A Mour trompeut , je renonce à tes charmes ;
 Je ne veux plus gémir , verser des larmes ;
 D'autres que moi , jaloux de tes faveurs ,
 Peuvent jouïr de leurs fades douceurs.
 Allés long-tems rangé sous ton empire ;
 J'ai soupiré , j'ai chanté mon martyre ;
 Tout languissoit où Cloris n'étoit pas ;
 Je voyois même en hyver sur ses pas
 Naître des fleurs. Les jeux , les ris , les graces ;
 Quoique chagrine , accompagnoient les traces ;
 L'œil sotttement abattu de langueur ,
 Je lui vantois mes transports , mon ardeur ;
 Tu triomphois de mon ame éperdue.
 Qu'ai-je gagné ? Cloris irrésoluë
 Cherchoit à plaire , & sans faire aucun choix
 Flatoit les cœurs asservis sous ses loix.
 Pour ses amans pleine d'indifference ,
 Par des coups d'œil assûroit leur constance ;
 Enfans de l'art & non des tendres feux ,
 Quelques soupirs lui conservoient leurs vœux ;
 Tous espéroient , à tous Cloris affable ,
 N'aimant que soi , vouloit paroître aimable ;

B iij

Cloris enfin soupiroit pour Cloris.

De mon amour voilà quel fut le prix ;

Et je pourrois . . . » Arrête téméraire ;

» Rends-toi justice , étois-tu né pour plaire ?

» Trop réservé , tu n'avois point cet art

» De critiquer , d'applaudir au hazard ;

» Tu fredonnois d'insipides pensées ,

» Par la raison pésamment compassées.

» Bon Citoyen , mais ridicule amant ,

» Ami du vrai , grave dans l'enjouement ;

» Tu n'avois pas ces éclairs , ces saillies ,

» Ce ris fardé , ces heureuses folies ,

» Ce ton qui charme. Apre & sombre Censeur ;

» Connoissois-tu le langage du cœur ?

» Ton lourd bon sens t'empêchoit d'être aimable.

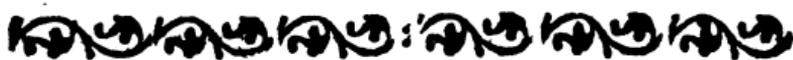
J'entends , Amour ; j'étois trop raisonnable ;

Adieu , de moi parle toujours ainsi ,

Ce beau défaut est bien rare aujourd'hui.

La Coste , Avocat.





LETTRE écrite de Bayeux par M. de
L... Médecin de Caën , à M. l'Abbé
J... au Collège de Harcourt à Paris ,
*sur les maladies des Bestiaux , qui souvent
annoncent les maladies épidémiques des
hommes.*

LA maladie qui depuis plusieurs années
fait mourir un si grand nombre de va-
ches , de bœufs & de veaux dans l'Europe,
a fait moins de ravages en Normandie que
dans aucune autre contrée de la France , &
elle n'a pénétré dans cette Province qu'a-
près avoir désolé les environs de Paris.

J'écrivis dans ce tems à M. Malouin, qui
étoit un des Commissaires que le Parlement
& la Faculté de Paris avoient nommés
pour prendre connoissance de cette mala-
die & pour donner leur avis sur ce qui étoit
à faire dans cette conjoncture. Je demandai
à ce Médecin quel étoit le caractère de la
maladie ; je le priai de m'en expliquer la
cause & de m'indiquer les remèdes propres
à la guérir. J'exigeai surtout de lui qu'il me
marquât les précautions qu'on pouvoit
prendre pour en garantir les bestiaux sains.

M. Malouin me répondit que c'étoit un

B iiij

scorbut dont les bêtes à corne étoient attaquées long-tems avant qu'il y parût ; que ce mal faisoit un progrès insensible jusqu'à ce qu'il se décidât par un dépôt inflammatoire , qui le plus souvent se faisoit sur les viscères trois jours au moins , quatorze jours au plus avant qu'elles mourussent d'une corruption gangréneuse.

M. Malouin me marquoit qu'on trouvoit à l'ouverture des corps de ces animaux morts , les estomacs extraordinairement pleins de mangeaille , & il m'ajouta qu'on avoit observé que le lait des vaches dans le commencement de leur maladie , crêmoit à l'ordinaire & ne se cailloit point sur le feu , d'où il concluoit que les estomacs étoient affectés du vice scorbutique avant les autres parties , & que quoiqu'alors la premiere digestion ne se fit presque plus , cependant les autres digestions continuoient encore quelque tems à se faire : le chyle continuoit à se changer en lait comme dans l'état sain ; la quantité du lait diminuoit seulement comme celle du chyle.

Dans les premiers jours de la maladie ces bêtes continuoient de manger à l'ordinaire , parce qu'elles se sentoient du besoin , quoique leurs estomacs ne se vuidassent point ; ce besoin venoit , selon M. Malouin , de ce qu'il ne passoit plus ou pres-

que plus de chyle dans le sang qui contenoit encore à fournir des liqueurs aux differens couloirs du corps , comme aux mammelles.

Un des signes qui caractérise le mieux cette maladie des bestiaux , c'est que les entrailles de ces animaux morts étoient parsemées de taches livides , rouges ou bleuâtres , comme on le voit souvent dans les maladies scorbutiques.

Pour ce qui est de la cause de la maladie, M. Maloiiin m'assûroit dans sa lettre qu'on ne peut donner sur cela que des conjectures, Il ne peut se persuader que le levain de cette maladie soit porté par quelque mauvais vent d'un país dans un autre, parce que , dit-il , si cette maladie se communiquoit par les vents , elle auroit été portée plus promptement dans les país où elle a été , & de-là dans ceux où elle est actuellement.

Il y a plus de douze ans que cette maladie parcourt l'Europe, ayant commencé par les régions méridionales vers l'Orient , & allant de contrées en contrées successivement jusqu'aux occidentales vers le Septentrion. M. Maloiiin m'a fait encore remarquer que dans chaque país cette maladie commence aussi dans le Printems, qu'elle est dans sa plus grande force en Eté ,

B v

34 MERCURE DE FRANCE:

& qu'elle disparoît en Hyver pour revenir au printems suivant, parce qu'ordinairement elle reste dans chaque pais trois ou quatre ans avant que de le quitter tout-à-fait.

Cette considération de la durée de la maladie dans differens pais, ne permet pas de la regarder comme l'effet de la température particuliere de quelque année, & elle dissipe aussi tout soupçon sur la qualité des fourages dont ces animaux se nourrissent.

Ceux qui ne regardent pas comme certain que cette maladie soit contagieuse, c'est-à-dire, se communique d'animal à animal, ne peuvent jusqu'ici, selon M. Maloüin, être fondés que sur ce qu'elle a paru dans des Isles entourées de la mer, comme dans celles de la Grande Bretagne, où même elle n'a commencé à se faire sentir que depuis que le commerce de la France avec ce pais a été interdit.

M. Maloüin soupçonne que la cause de cette maladie sort de la terre successivement du Midi vers le Septentrion, & plus en été qu'en hyver. Il prétend que la terre peut sur l'air plus qu'on ne le croit ordinairement. Il prouve dans sa lettre que les qualités des differens airs & des differentes eaux viennent surtout de la terre.

Il fonde encore son sentiment sur ce

qu'il y a des régions de la terre d'où il sort tous les ans en certaines saisons des causes de maladies particulières, & il y parle d'autres contrées d'où il sort continuellement des exhalaisons pernicieuses à la vie des animaux.

M. Malouin prévient dans sa lettre une question que je pouvois lui faire sur cela, sçavoir pourquoi la cause de la maladie dont il s'agit affecte-t'elle particulièrement les bêtes à corne & qu'elle n'incommode point les autres animaux. Il cite plusieurs exemples semblables de païs où ne peuvent vivre certains animaux, quoique les autres y vivent bien & s'y multiplient. Il y a en Syrie, au rapport de *Bergerus*, d'*Agricola* & de *Strabon*, un endroit de la terre d'où il sort des vapeurs mortelles pour les bêtes à corne & qui n'incommodent point les poulets. En effet, ce qui est contraire au tempérament d'une espèce d'animal, n'est pas toujours contraire à celui d'une autre espèce, comme on voit que les animaux, tels que sont les chiens, ne gagnent point les maladies pestilentiennes des hommes, ni les hommes celles des animaux.

Quant à la guérison de cette maladie scorbutique des bêtes à corne, M. Malouin me marquoit que lorsqu'elle est arrivée au point d'être sensible aux propriétaires de

B vj

ces animaux , il falloit la traiter comme une fièvre maligne putride.

Il me conseilloit de faire saigner l'animal plusieurs fois en peu de tems , de lui donner ensuite des fleurs d'antimoine & des purgations ordinaires , & enfin de lui faire prendre des cordiaux anti-scorbutiques avec acide. Il me recommandoit de commencer par faire retirer la nourriture ordinaire à ces animaux & de leur faire donner seulement de la farine d'orge dans de l'eau tiède , pour les exciter à boire autant qu'il est possible.

Il n'y a point , selon M. Maloüin , de remède à cette maladie, lorsque le dépôt est fait sur les visceres , & ce qui est bien fâcheux , c'est qu'ordinairement le dépôt est fait soit à la peau, soit sur les visceres avant qu'on s'apperçoive que l'animal est malade, parce qu'il continuë de manger jusqu'à ce tems.

M. Maloüin assure qu'on peut au contraire guérir ces bêtes malades lors même que le dépôt de la maladie est fait à la peau & non pas sur les visceres. Ce Médecin me marquoit qu'il s'abstenoit de la saignée lorsque le dépôt est fait ainsi à la peau, soit en galle, soit en boutons, soit en petits abscess, les setons & les vésicatoires sont alors, selon lui, fort utiles; il conseilloit

outre cela les fleurs d'antimoine, les cordiaux sudorifiques & enfin les purgatifs.

L'objet le plus important dans cette affaire est de garantir de la maladie les bestiaux sains. M. Maloüin pense qu'il est aussi facile d'y réüssir qu'il est difficile de les guérir lorsque la maladie est déclarée.

Pour mettre les bêtes à corne à couvert de la maladie, M. Maloüin veut qu'on les empêche de se remplir de mangeaille sans boire; il recommande de les faire boire au moins trois fois chaque jour & d'observer si elles ruminent à l'ordinaire. Si on s'aperçoit qu'elles ruminent moins, il conseille de leur faire prendre une potion anti-scorbutique avec graine de moutarde pour ranimer les estomacs.

Le sentiment de M. Maloüin est outre cela de commencer par les purger deux fois en huit jours, d'être ensuite huit jours sans les purger, & de les repurger au bout de quinze jours, continuant ainsi de les purger en doublant chaque fois l'intervalle du tems des deux dernières purgations. On sçait qu'il faut diminuer à ces animaux leur nourriture la veille du jour de la purgation, & que le jour même de la médecine jusqu'au soir on ne leur donne que de l'eau blanche; & il ne faut pas manquer de leur faire prendre le soir du jour de la pur-

38 MERCURE DE FRANCE.

gation un potion anti-scorbutique.

M. Malouin voudroit que quand la saison le permet, on laissât coucher dehors les vaches, comme on les laisse la nuit dans nos herbages de Normandie. Il trouve que c'est très-mal fait de les mettre à couvert lorsqu'il pleut en Été, il seroit d'avis au contraire qu'on les baignât quelquefois dans les abreuvoirs.

Enfin M. Malouin recommande de les nourrir d'herbes anti-scorbutiques, autant qu'on le pourra. Il faut remarquer qu'il y a dans les Prairies de Normandie un quantité extraordinaire de plantes à fleurs en croix qui sont anti-scorbutiques, & qu'il y a aussi dans ces pâturages beaucoup plus d'oseille qu'il n'y en a communément dans celles des autres pais. Il est vrai-semblable (suivant le principe préservatif de M. Malouin) que c'est ce qui a fait qu'il y a eu moins de bestiaux attaqués de cette maladie en Normandie que dans les autres pais, quoiqu'il y ait plus de bêtes à corne dans cette Province que dans aucune autre de la France; & ce qui rend cette observation plus singuliere, c'est que la maladie a d'autant plus fait de désordre dans les autres pais où elle a été, qu'il y avoit plus de bêtes à corne, c'est pourquoi elle a moins fait de ravage en Espagne qu'en Lombardie, par-

ce qu'il y a moins de bêtes à corne en Espagne qu'en Lombardie.

Je n'ai pû faire mettre en pratique les conseils de M. Malouïn ; le peuple ne connoît point le régime, sans lequel on ne doit point employer de remèdes, & les bestiaux sont nécessairement confiés aux soins de gens du peuple. Rien n'est plus ordinaire que d'entendre dire à ce sujet qu'on n'a pas encore trouvé de remède à la maladie des vaches, il seroit plus juste de dire qu'on n'a pas encore trouvé le moyen de faire recevoir le traitement qui guériroit cette maladie, ni de faire adopter les précautions qui en mettroient à couvert les bêtes saines.

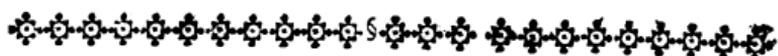
Il ne seroit cependant pas absolument impossible de surmonter ces difficultés, si on s'y appliquoit constamment, mais un Médecin, après s'être porté en bon Citoyen à tâcher de remédier à cette calamité publique, est obligé de se retirer, pour ne pas sacrifier sa fortune à de grands désagréments. Cette considération mérite l'attention du Ministère qui veille à la conservation du Bien public.

Au reste M. Malouïn finit sa lettre en me marquant que les maladies épidémiques des hommes sont souvent annoncées par celles des bestiaux, & il y ajoute qu'il a

observé que depuis trois ans, il y avoit un caractère scorbutique dans presque toutes les maladies, & qu'avant cela, c'est-à-dire en 1742, il y avoit eu beaucoup de maladies du cœur. Il prétend que le cœur est sujet à des maladies qui lui sont particulières, comme les poulmons, le foye, &c. ont leurs maladies particulières; ces maladies du cœur demandent, selon M. Maloüin toute l'attention des Médecins, parce qu'on peut prendre pour des maladies du poulmon ou de la poitrine, des maladies propres du cœur.

Et à cette occasion M. Maloüin promet-
roit dans sa lettre de donner chaque année des observations sur les maladies épidémiques qui auroient eu cours l'année précédente, & il ajoûtoit qu'il commenceroit l'année suivante. C'étoit en 1745 qu'il m'écrivit cela; 1746 est passé & je ne vois point paroître ces observations. J'ai écrit plusieurs fois à M. Maloüin à ce sujet, & pour lui rendre compte de l'usage que j'avoit fait de sa lettre; il ne m'a fait aucune réponse; je vous prie, Monsieur, de me faire le plaisir de l'aller trouver & de lui en demander la raison. Je voudrois bien aussi que vous trouvassiez moyen de rendre publique ma lettre, dans laquelle j'ai fait exprès l'extrait de celle que m'avoit écrite

M. Malouin sur les maladies des bestiaux ; mais je vous prie de lui communiquer le tout auparavant , pour qu'il y fasse tel changement qu'il jugera à propos d'y faire ; d'ailleurs je ne cherche point à lui faire de la peine , au contraire je cherche seulement à le forcer de satisfaire à l'engagement qu'il a pris pour le bien public , de donner tous les ans l'histoire des maladies épidémiques , ou bien j'espère engager par là quelqu'autre Médecin de Paris à le faire ; parce que ces observations peuvent mieux se faire dans une grande Ville comme Paris , qu'ailleurs. Je suis , &c.



*EPITAPHE de M. Cochin, Avocat
au Parlement.*

Pour cet esprit profond la Loi n'eut rien d'oc-
culte ;

Partout il porta le flambeau.

L'Ecrivain , l'Orateur & le Jurisconsulte

Sont renfermés dans ce tombeau.

Par L. P. D.



LETTRE de M. N. D. à Mad. la
Comtesse de.....

Vous voulez donc encore des Prologues * ? Eh bien, Madame, en voici deux autres. Le premier tient un peu du style d'Horace & de Rousseau, & le second, si je ne me trompe, n'imité pas mal Despreaux.

Par privilège d'Apollon
Je dors dans le sacré vallon,
Et bois dans l'onde Aganippide,
Ce Dieu dans mon esprit réside,
Il en fait mouvoir les ressorts,
Et sous lui ma Muse préside
A mes poétiques efforts,
Je veux, tandis qu'elle me guide,
M'abandonner à mes transports.
Un feu divin court dans mes veines,
Impatient de s'exhaler :

* L'Auteur avoit envoyé à cette Dame les Prologues du *Curieux impertinent* & de l'*Ambitieux*, qu'on peut lire dans le cinquième Tome des Œuvres Dramatiques du même Auteur,

La bile à grands flots va couler.

Que de tortures, que de gênes

Pour ces critiques insolens,

Noirs ennemis des beaux talens ;

Esprits envieux, ames vaines,

Cœurs bas, qui toutes les semaines

Font trafic de leurs traits pesans,

Ou mettent à prix leur encens :

Sauvez-vous * Abbé des F. . .

Le second Prologue n'a ni ce feu, ni cet enthousiasme, c'est proprement une satire que je mets à la tête de mon cinquième Livre.

EH quoi ! de l'Epigramme à présent idolâtre,
Muse, c'en est donc fait, vous quittez le Théâtre ;
La Satyre pour vous a de plus doux attraits ;
Vous faites vos plaisirs de lancer traits sur traits ;
De tout le genre humain sujet à vos caprices
Vous peignez hardiment les travers & les vices ;
Nulle erreur de l'esprit, ou du cœur ou des sens ;
Ne sçauroit échaper à vos regards perçans.
D'abord vous la tancez d'un ton fier & caustique ;

* Cette lettre a été écrite plusieurs années avant la mort de ce faux Aristarque, à qui on en fit parvenir une copie.

44 MERCURE DE FRANCE.

Puis vous la désolez par un ris sardonique.
En vers de toute espèce, en termes éloquens
Vous répandez sur tout vos sarcasmes piquans ;
Mais cette liberté qui me semble effrenée ;
A de graves avis devoit s'être bornée.
Si les hommes sont fous, méchans & vicieux ;
Faut-il les en railler d'un air malicieux ?
Loin de vous mocquer d'eux, comme fit Démocrite,
Vous devriez pleurer, & nouvel Héraclite
Plaindre le genre humain, gémir de ses travers,
Et prêcher tristement tant en prose qu'en vers.
Moi ? prêcher ? dites-vous. Tu veux donc que
j'étaie
Les dogmes sérieux d'une sainte morale ?
Quel en seroit le fruit ? d'ennuyer mes lecteurs.
A quoi servent les cris de vos Prédicateurs ?
Je connois les mortels. Prêchons par la Satyre ;
Nous les corrigerons si nous les faisons rire,
Ah ! sans perdre le tems à les moraliser,
Pour entrer dans leurs cœurs il faut les amuser.
D'un vif déclamateur le zèle est inutile.
Tous ses élans fougueux trouvent l'homme indocile.
D'un style fin, railleur, lancez-lui quelque trait ;
Vous le divertirez par son propre portrait,
Et cet art salutaire, en égayant son ame,

Le rendra plus sensible à la honte du blâme ;
 Plus il est amusé , plus le remede agit ;
 Il rit de son image , & puis il en rougit.
 Muse , votre argument me semble péremptoire :
 Tout coup vaille. Rions au nez de l'auditoire.
 Mais où trouverons-nous d'autres originaux ,
 Dignes d'être exposés à mille traits nouveaux ?
 Où nous les trouverons ? à la Cour , à la Ville ,
 En tous lieux. Grace à Dieu , la matiere est fertile ;
 Et tant qu'il enverra des hommes ici-bas ,
 A ta juste censure ils n'échapperont pas.
 Ils vont s'offrir en foule à ton Livre cinquième ;
 Et nous seroient sans peine arriver au vingtième.
 Puisqu'ils fournissent tant à votre esprit malin ,
 Muse , dictez-moi donc ; mon cornet est tout plein :

C'est ainsi , Madame , que je commence
 mon cinquième Livre , & pour vous faire
 avancer vite en fort peu de tems , je m'en
 vais vous conduire à la fin du même Livre
 qui se termine par ce petit Epilogue.

Cher Lecteur , je te tiens parole ;
 Dûssai-je te faire enrager ,
 Je m'égaye à te corriger ;
 Si c'est envain , je m'en console ,
 Pour t'égayer aussi sur moi ,

Dis que j'ai fait un plat ouvrage,
 Et que vouloir te rendre sage,
 C'est être encor plus fou que toi.

Je ne sçais si je me fais illusion ; il me semble que le commencement & la fin du Livre ne déplairont pas , si jamais je prends le parti de donner au public l'ample Recueil d'Epigrammes que j'ai formé & que j'augmente tous les jours ; mais toute réflexion faite , je ne crois pas que j'ose jamais m'y résoudre. Sept ou huit cent Epigrammes de suite sont un terrible objet pour un Lecteur , & quelque variées qu'elles puissent être par le ton , par la mesure du vers & par les sujets , il aura bien de la peine à se traîner jusqu'à la dernière. J'en juge par le Recueil de Martial que je n'ai jamais pû lire de suite , & que je trouve une marchandise bien mêlée , malgré l'élégance & la délicatesse de son style , & tout le feu qui pétille dans la plûpart de ses Epigrammes. N'est-ce point aussi parce qu'il recherche trop souvent la pointe , & que cette ambition qui a quelque chose de puéril , le fait quelquefois tomber dans de petits jeux de mots qui ne peuvent jamais chatouïller un goût délicat ? Pour moi je les évite tant qu'il m'est possible , parce que j'en suis l'ennemi dé-

claré, & que je goûte infiniment plus la noble simplicité des Grecs, qui ne font consister l'esprit qu'à penser juste, & qui dans leurs Epigrammes n'affectent jamais la pointe, & se gardent bien de jouer sur le mot. Chés eux le sel est si délicat, qu'il n'y a qu'un palais bien fin qui puisse le sentir. Ils ne se servent point de ce gros sel dont Martial & ses imitateurs sont si prodigues, & dont on veut aujourd'hui renouveler l'usage, usage que je condamne & qui ne peut m'imposer. Je tiens qu'une Epigramme est bonne, & très-bonne, quand elle se termine par une pensée délicate qui donne au Lecteur une ample matiere de réfléchir, ou par quelque trait de morale finement & vivement exprimé, ou enfin par quelque coup vigoureusement assené sur un homme vicieux ou ridicule. Que la Satyre y regne à la bonne heure, c'est l'ame de l'Epigramme, mais je ne veux point qu'elle déchire, je veux seulement qu'elle picque, pourvû que son aiguillon n'ait point de venin. Je permets qu'elle s'égaye, qu'elle badine, qu'elle folâtre; rien ne lui sied mieux, je la déteste quand elle se permet la noirceur, la licence, l'irréligion & l'obscénité, quelque agrément qu'elles aient pour les méchans esprits & les libertins;

48 MERCURE DE FRANCE.

qu'il vaut mille fois mieux ennuyer que de déplaire aux gens de bien. Loin de nous cette frivole excuse des Poëtes licencieux, qui disent que leurs mœurs sont aussi chastes que leurs ouvrages sont impurs. S'ils sont tels qu'ils se dépeignent, ils sont doublement coupables, puisque leur verve effrenée choque leurs principes : mais je les crois point sur leur parole, & je suis sûr que leur conduite répond à leurs productions. Un Auteur se peint toujours dans ses ouvrages, quelque attentif qu'il puisse être à y dissimuler le fond de son cœur. Jamais un homme chaste ne s'est plû à faire des peintures lubriques, à moins qu'il n'ait été nécessairement question de déceller quelques sociétés ou quelques sectes détestables, afin de les rendre odieuses & d'en préserver le public. Mais de gayeté de cœur, & sans autre objet que de s'attirer des Lecteurs, exciter son imagination à exprimer & à décrire ce qui peut produire les effets les plus dangereux, ou tout au moins blesser les oreilles délicates, & la pudeur des personnes innocentes & vertueuses, c'est l'entreprise d'une ame corrompue, d'un mal-honnête homme, & d'un perturbateur de la société. Voilà mes principes. C'est sur eux que j'ai formé mes Comédies & mes Epigrammes.

Je

Je ſçais que mon goût n'eſt plus guères celui de notre ſiècle, & que je m'expoſe à lui paroître Gothique, mais ſur ce pied-là je ſerai plus glorieux de l'ennuyer que de lui plaire, & peut-être que nos neveux revenus à réſiſſance, me rendront la juſtice que nos importans me refusent. Si je me trompe dans mes eſperances, je m'en conſole d'avance, heureux de n'avoir rien à me reprocher. Mon ambition eſt de vivre & de mourir en paix avec ma conſcience. Moins de gloire & plus de repos, voilà ma devife. Je n'ai jamais eu cette folle ambition qui ſacrifie tout au deſir de ſe faire lire, & j'ai toujours penſé que le monde ne valloit pas la peine qu'on ſe perdît pour l'amour de lui. Toute ma vie j'ai dédaigné la gloire & les richesses mal acquiſes, & je me ſuis fait les reproches les plus vifs & les plus amers, quand j'ai eu la foibleſſe d'oublier mes maximes & de troubler mon heureuſe tranquillité pour me livrer à l'ambition. Jugez-en par ces Stances que je fis en Angleterre, peu de tems après qu'on m'eut fait l'honneur de m'y envoyer : honneur que je n'avois nullement brigué cependant, & qui vînt, pour ainſi dire, me ravir à ma ſolitude :

C

Qu'est devenu ce tems heureux
 Où je vivois dans l'innocence ,
 Où sans crainte & sans esperance
 J'étois au comble de mes vœux ?
 Pauvre , mais content & tranquile ,
 Je goûtois dans un sombre azyle
 Des biens inconnus aux mortels ,
 Et jamais ma main importune
 Pour fléchir l'aveugle fortune ,
 N'alloit encenser ses autels.

Je regardois d'un œil cynique
 Et l'orgueil , & l'ambition :
 De vivre exempt de passion
 Je faisois mon bonheur unique :
 Je fuyois les Grands & la Cour ,
 De l'attente ennuyeux séjour ,
 Théâtre des revers funestes :
 De ma vertu seule entouré ,
 Du siècle d'or tant célébré
 Je goûtois les précieux restes.

Tantôt couché nonchalamment
 Aux bords d'une onde claire & pure ,
 Je contemplois de la Nature
 Le simple & pompeux ornement :

Le Zephir d'une douce haleine
Caressoit les fleurs dans la plaine ,
Et les fleurs parfumoient les airs ;
Les moutons païssoient l'herbe tendre ;
Et les oiseaux faisoient entendre
L'accord de mille chants divers.

Tantôt me contemplant moi-même ;
J'entrois jusqu'au fond de mon cœur ,
Je m'efforçois avec ardeur
D'y prendre un empire suprême :
Tous mes vœux étoient accomplis ,
Si , développant ses replis ,
J'y déracinois les foiblesses ;
Et si , leur livrant mille assauts ,
Des lieux , où regnoient les défauts ;
Les Vertus se rendoient maîtresses.

Souvent mon esprit s'occupoit
A se sonder , à se connoître ,
Et ce soin faisoit disparaître
L'aveugle erreur qui le trompoit ;
Erreur qui le portoit à croire
Qu'il pouvoit acquérir la gloire
De démêler le vrai du faux :
Mais après une longue étude ,

Cij

Il voyoit que l'incertitude
Étoit le fruit de ses travaux,

Il aspirait à l'évidence ;
Et malgré mille efforts puissans ;
Trop enveloppé par les sens ,
Il n'atteignoit qu'à l'apparence :
Honteux d'un joug qui l'abbaïffoit ;
En raisonnant il s'efforçoit
A voir , à juger par lui-même :
Défait de ses guides trompeurs ;
Il tomboit dans d'autres erreurs ;
Et bâtissoit un vain système.

Grand Dieu , s'écrioit-il alors ,
D'un seul mot tu formas le monde ;
Et c'est ta sagesse profonde
Qui seule en connoît les ressorts ;
Envain par de foibles lumieres ,
Cherchant à forcer tes barrières
L'homme aspire à tout pénétrer ;
Tout l'abbaïsse dès qu'il s'éleve ,
Heureux , si sa course s'acheve ,
En se bornant à t'adorer.

Tel qu'un voyageur qui s'égare ;
Surpris par une épaisse nuit ,

Il cherche le chemin qui fuit ;
Chaque pas qu'il fait l'en sépare.
S'obstinant à se retrouver ,
Au moment qu'il croit arriver ,
Il recommence sa carrière :
Enfin las d'un si long détour ,
Il attend que l'astre du jour
Sur lui répande la lumière.

Ainsi dans mes vœux indiscrets ,
A travers d'une nuit obscure ,
Je voulois chercher la Nature
Au sein de ses profonds secrets :
Fatigué d'une course vaine ,
Je revins honteux , hors d'haleine ;
Détrompé d'un espoir flatteur ,
Et plus sage , je scûs attendre ,
Que mon esprit pût tout comprendre ,
En voyant tout dans son Auteur.

Soumis à la Toute-Puissance ,
Je goûtois un repos charmant ,
Et je dormois tranquillement
Dans le sein de la Providence.
Là , je méprisois les Grandeurs ;
La gloire , les biens , les honneurs ,
Viles sources de nos foiblesses :

C iij

Nul desir n'osoit m'obséder,
 Et mon cœur, sans rien posséder,
 Possédoit toutes les richesses.

Helas ! de quels maux est suivi
 Ce bonheur pur & sans allarmes !
 En me fascinant par ses charmes
 L'ambition me l'a ravi :
 Trop heureux encor de me dire,
 Et de sentir que son empire
 Est un joug indigne de moi.
 Sauvez mon cœur des précipices,
 Grand Dieu, qui faisois mes délices ;
 Il n'en veut plus trouver qu'en toi.

C'est ainsi, Madame, que je pensois en 1717. tems où j'avois tout lieu d'esperer de grands postes & une brillante fortune. Le Ciel par des événemens aussi tristes pour moi qu'imprévûs, m'en a préservé, pour me sauver, peut-être, de la hauteur choquante & du ridicule orgueil qui naissent avec nous, & qui croissent & se développent à mesure que nous nous élevons.





*EXPLICATION d'un terme vulgaire
qui étoit usité en France au treizième siècle.*

JE viens de lire les notes sur la vie de la B. Isabelle dans le dernier volume des Actes des Saints des Bollandistes au 31 Août. Il y en a une qui m'a déterminé à prendre le parti des François sur ce qu'on les taxe de demeurer courts au sujet d'un vieux terme, & de n'avoir pû en donner l'explication. C'est de quoi je veux vous entretenir.

Agnés de Harcourt dit de la B. Isabelle :
 » Elle prenoit ses disciplines , non pas
 » sans plus de simples verges , mais de
 » Fracon , dont sa robe étoit souvent teinte
 » de sang. « Le Pere Stilling traduit :
*Non virgis solum communibus seviebat in
 corpus suum , sed de Fracon , unde vestis
 ipsius frequenter sanguine tangebatur.* La note
 qu'il fait ensuite consiste à dire : *Hic gal-
 lice de Fracon sed in epitaphio scribitur de
 Fragon. Utrum melius sit ignoro , nam vocis
 significatio mihi prorsus est incognita , quam
 hac de causa ab eruditis Gallis frustra quesivi,
 & nec sic quidem inveni.*

Mais ne seroit-ce pas une témérité de
 ma part d'entreprendre de donner la signi-

fication d'un terme que les sçavans François consultés par le Pere Stilting n'ont pû fournir ? Du Cange n'a pas expliqué ce mot dans son édition de la Vie de la Biereuse Ysabelle. M. Chastelain page 713 de son Bimestre, après avoir dit » qu'elle se faisoit donner la discipline » par Madame Helvis, & que ses disciplines n'étoient pas de verges, mais de » fragon, ajoute tout de suite, *M. Du Cange n'a donné nulle part l'explication de ce mot.* Apparemment que ce sçavant François, quoique Auteur d'un Glossaire, qu'on peut regarder comme un puits de science, n'a pû deviner ce que ce terme signifioit. Cependant j'espère qu'à l'aide d'un petit endroit de son immense ouvrage, je viendrai à bout de dévoiler ce qui est caché sous ce nom.

Un Magistrat de la ville de Bourges me demanda il y a quelques mois ce qu'il falloit entendre par *Froncina*, terme souvent employé dans l'Inventaire d'une petite Bibliothèque, de l'an 1324. publié parmi les pièces de la nouvelle Histoire d'Auxerre num. 363. page 297. *Item Decretales partim in Froncina, partim in pergaminio caprino. Item parvum volumen in Froncinâ cum apparatu ordinario. Item Codicem in Froncina. Item Digestum vetus in Fron-*

cina, &c. J'aurois cherché fort inutilement ce terme dans le Glossaire de Du Cange. Il n'est pas même dans la nouvelle édition, quoique augmentée de moitié par les sçavans Benedictins. Mais je me suis avisé de parcourir toutes les colonnes de cette édition, où sont les mots qui renferment consécutivement quatre consonnes *f. r. c. n.* comptant que ce qu'en Bourgogne on appelloit *Froncina*; pouvoit être appelé ailleurs *Fruncanus*, ou *Frecona*, ou d'un nom approchant, parce que les voyelles sont ce qui a le plus souvent varié dans le langage, selon les Provinces, & qu'il n'en est pas de même des consonnes. Je n'étois pas fort avancé, lorsque j'ai trouvé au bas de la colonne 671 *FRANCENUM*, *pergamenum ex pelle vitulina confectum*, *Flandris Francyn nostris* velin. *Occurrit in chron. Windesem. lib. 2. cap. 42. 43. 54.* J'ai cru qu'il n'en falloit pas davantage pour expliquer le *Froncina* du titre de 1324. Les Livres de Droit du Chanoine d'Auxerre étoient écrits la plupart sur du velin, & quelquefois sur du parchemin. Il n'y a rien là dedans que de très-recevable, & cela doit frayer le chemin à l'intelligence du mot *Fracon*.

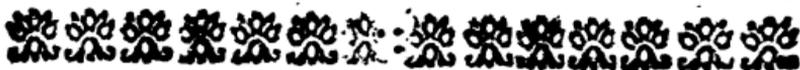
Mais dira-t-on, quoique *Froncina* signifie du velin, quel rapport a ce mot avec

Fraçon ? Ma réponse est que toutes les consonnes qui forment les deux noms sont les mêmes : & cela me paroît suffire pour en conclure que c'étoit avec un foüet fait de velin découpé en long & rempli de nœuds que la B. Ysabelle se faisoit battre. Peut-être disoit-on du *Frangon* & que la lettre *n.* de la première syllabe a été oubliée par un abbreviateur. Mais en voilà plus qu'il n'en faut pour satisfaire ceux qui rechercheront ce que c'étoit que du *Fraçon* qui servoit à donner la discipline dans le XIII siècle. Cette matière n'est pas assez intéressante pour s'arrêter à la discuter plus long-tems.

Pour achever de remplir cette page, je vous dirai encore quelque chose à l'occasion d'un mot de basse latinité contenu dans le même volume, sur lequel c'est le pur hazard qui m'a fait tomber, car l'endroit où il est n'a aucun rapport à la France. Dans les notes sur les miracles du B. Antoine dont les Bollandistes ont donné la vie au 29. Août pag. 540 col. 7, en parlant de l'enflure d'un malade, l'écrivain de ces miracles dit : *Valde fortiter postea ipsa inflatura se viravit in fronte.* La note sur le mot *viravit* est *Fortasse gyra-vit, nisi barbarè significetur quod ipsa inflatura vires suas fortiter exeruerit in fronte.*

Mais pourquoi douter que *viravit* ne soit l'équivalent de *gyravit* ? Si certain langage populaire de notre France étoit étendu jusqu'à Anvers, l'Auteur de cette note auroit clairement apperçu que *se virer* & *se tourner* sont la même chose : en quelques Provinces même pour *se retourner*, on dit *se revirer*. Je me souviens d'avoir lû dans les notes sur les Noëls Dijonnois que Vermand bon Prêtre de Dijon avoit mis dans un Traité de Cérémonies, *le Prêtre se revirera*, pour dire *le Prêtre se retournera* : ce qu'il avoit pû puiser de l'ancien langage d'au-delà de la Loire. Je trouve dans les rubriques d'un Rituel Limouſin du XIII. siècle, qui ſont redigées en langue vulgaire, ces paroles qui ordonnent ce que fera le Prêtre : *Puey se vira vers le poble, disen* : Orate fratres, &c. Ainsi il faut abandonner totalement la conjecture que *virare* puisse venir de *vires excrere*.





O D E

Sur l'utilité des Belles-Lettres.

Quels concerts séducteurs ! quelle tendre
harmonie

Vient enchanter ici mes sens ?

Ris légers , doux loisirs , flatteuse rêverie ;

Suspendez vos charmes puissans.

Ah ! du Dieu de Claros j'entends l'aimable lyre :

Aux transports que je sens mon cœur ne peut suf-
fire ;

Tout s'émeut au bruit de ses sons.

A moi-même enlevé , secondé de mon zèle ,

Dans son temple brillant , où son amour m'appelle ;

Je cours puiser mille leçons.



De la simple Clio , qui préside à l'histoire ;

J'ouvre les fastes précieux ;

Qu'aperçois-je ? quels traits d'éternelle mémoire

Ses Héros offrent à mes yeux ?

Ici , d'un Antonin la bonté bienfaisante ,

La clémence facile , & la douceur constante ,

Me font haïr la cruauté :

Là, l'immortel Trajan, que la raison éclaire,
 M'apprend à réprimer d'un indigne colere
 L'emportement si détesté.



Vous, qui du poids des ans éprouvez la foiblesse ;
 Dans les écrits de Cicéron
 Venez considérer l'héroïque vieillesse
 Et de Nestor & de Caïon.
 Apprenez à souffrir avec un fier courage
 Les douleurs & les maux attachés à votre âge :
 Loin de vous les tristes humeurs.
 Toujours d'un œil serain, d'un air tranquille &
 ferme,
 Regardant de vos jours le redoutable terme,
 Semez vos derniers pas de fleurs.



Quelle est cette furie, à l'envie effrénée ?
 Son souffle infecte l'univers.
 C'est la sombre avarice, aux ennuis condamnée ;
 En proie à mille soins divers.
 L'espoir qui la nourrit séduira-t'il mon ame ?
 Non : bienôt Polymnie avec des traits de flâme
 Me va peindre ce monstre affreux.
 J'apperçois voltiger les soucis, au teint blême,
 Les troubles dévorans, l'indigence elle-même,
 Autour des lambris fastueux.

62 MERCURE DE FRANCE.

Quitte le mont sacré, viens redresser, Thalie,
Ce que nos mœurs ont de mauvais.

Au milieu des plaisirs épure notre vie,
En te jouant de nos excès.

Tu secondes mes vœux, & déjà ton adresse
Montrant à tout mortel le vice qu'il caresse
Va l'en retirer sans efforts :

Tu peux tout à la fois, & corriger & plaire,
Si du Dieu de Paphos la voix tendre & légère
Ne profane point tes accords.



Quel empire charmant la sublime éloquence
Exerce-t'elle sur les cœurs ?

C'est en vain qu'ils voudroient s'armer de résistance ;
Tout cède à ses appas vainqueurs.

Elle frappe, elle plaît, elle étonne, elle enchante,
Elle ébranle, elle abat, par sa force puissante,
Tout ce qui s'oppose à ses traits :

Veut-elle dissiper ce que l'œil du vulgaire
Dans la pure vertu trouve de trop austère ?
Elle l'orne de ses attraits.



Mortels, qu'on voit courir, sur le char de la
gloire,

Dans la carrière des beaux arts,
Le front ceint des lauriers des Filles de mémoire,

.. Volez , brillez de toutes parts.

Si d'un fort envieux l'inévitable injure

Prétend cacher vos noms dans une nuit obscure ,

Vous percez ses voiles épais :

La Ville vous admire & la Cour vous contemple ;

Vos veilles , vos travaux , vous assûrent un temple

Qui ne se détruira jamais.



Quels sons frappent les airs ? Votre lyre touchante

Adoucit ours & léopards :

A ses divins accords la pierre obéissante

Accourt élever des remparts. . .

Votre art qui convertit en or tout ce qu'il touche,

Ote aux peuples grossiers ce qu'ils ont de farou-
che :

Je vois des prodiges nouveaux.

C'est par lui qu'un Etat se distingue & s'illustre ,

C'est lui qui sçait encore donner un nouveau lustre

Aux hautes vertus des Héros.



Beaux arts , enfans du Ciel dignes qu'on vous en-
cense

Rians objets de mes amours ,

Vous comblez de faveurs ceux qui , dès leur en-
fance ,

Vous consacrent leurs plus beaux jours.

Retranchés dans le sein d'une active mollesse ,

Ils connoissent par vous de l'aveugle Déesse

Les brillantes illusions.

Mais que dis-je ? C'est peu ; votre main secourable
Ecarte de leur cœur la foule détestable

Des tyranniques passions.

*Par M. Vidal de Cabris, Professeur de
Rhétorique au Collège de Villefranche en
Beaujolois.*



LETTRE aux Auteurs du Mercure.

MRS. Le Missel de l'Eglise de Séz
imprimé à Rouen chés Pierre
Regnault en 1500, dont il est parlé dans
une lettre inférée dans le premier volume
de votre Mercure du mois de Juin de l'an-
née dernière pag. 79, & qui appartient
à la Bibliothèque de Sainte Geneviève de
Paris, n'est pas le seul Livre de ce tems
où l'on trouve les Quatrains qu'on lit au
milieu des mois de Mars, Avril, Mai,
Juin, Juillet, dans le Calendrier qui est
à la tête de ce Livre Gothique. On en voit
de semblables dans des Heures tant en
papier qu'en velin : comme en fait foi la
lettre dont vous avez fait part au public

pag. 75, 76 & 77 de votre Mercure du mois d'Août dernier ; & ce que vous dites vous-mêmes , Messieurs , en cet endroit touchant ceux que vous avez reçu de Lille. Mais ce qui pourra surprendre , & avec raison , c'est qu'on trouve encore ces mêmes Quatrains plus de cinquante ans après dans des *Heures à l'usage de Rome imprimées à la Requête & dévotion de Messire Claude Gouffier , Chevalier de l'Ordre du Roy , Comte de Caravas & de Maulevrier , Seigneur de Boyssi , Grand Ecuyer de France , Capitaine des Cent Gentishommes de la Maison du Roy ; à Paris , par Michel de Vascofan en M. D. LVIII.* Etant difficile de découvrir la cause d'une si longue faveur pour des mots estropiés , qui ne présentent aucun sens & paroissent n'avoir que peu ou point d'utilité.

Ces Heures dont j'ai l'honneur de vous parler sont comme neuves , & en papier & caractères tels que ceux qu'on employe aujourd'hui , avec les lettres initiales & rubriques rouges. Les Quatrains sont les mêmes , à quelques mots près , que ceux que vous a envoyés M. Fauquette. Ils different seulement en ce que ceux des Heures de 1558 sont exactement ponctués après chaque syllabe , comme dans celui-ci du mois de Janvier.

66 MERCURE DE FRANCE.

En. jan. vier. que: les. Rois. ue. nus. font.

Glau. me. dort. Fre. min. Mor. font. ;

An. toin. boit. le. jour. Vin. cent. fois.

Pol. lus. en. font. tous. ses. do'gts.

Et qu'après chaque Quatrain il s'en trouve un autre de suite qui compare un âge de la vie de l'homme au mois à la fin duquel il est placé. Comme vous avez, Messieurs, fait imprimer les premiers, je ne vous les répéterai point ici : je me bornerai à vous communiquer les seconds dont vous n'avez point parlé : vous laissant ensuite la liberté d'en faire l'usage que vous croirez qu'ils méritent.

Janvier.

Les six premiers ans que vit l'homme au monde,
Nous comparons à Janvier droictement :
Car en ce moys vertu ne force abonde,
Non plus que quand six ans a un enfant.

Février.

Les six d'après ressemblent à Février,
En fin du quel commence le Printemps :
Car l'esprit s'ouvre, prest est à enseigner,
Et doux devient l'enfant quand a douze ans.

Mars.

Mars dénote les six ans ensuyvans ;
 Que le temps change en produisant uer dure ,
 En celuy aage s'adonnent les enfans.
 A maintz esbats sans soucy ne sans cure.

Avril.

Six ans prochains vingt & quatre en somme
 Sont figurez par Avril gracieux ;
 Car soubz cest aage , est gay & joly l'homme ;
 Plaisant aux Dames , courtoys & amoureux.

May.

Au moys de May , ou tout est en uigueur ;
 Autres six ans comparons par droicure ,
 Qui trente font , lors est l'homme en ualeur ;
 En sa fleur , force , & beauté de nature.

Juin.

En Juin les biens commencent à meurir ;
 Aussi fait l'homme , quand a trente-six ans :
 Pour ce en tel temps doit-il femme querir ,
 Si lui uiuant ueult pourueoir ses enfans.

Juillet.

Sage doit estre , ou ne fera jamais ,
 L'homme quand il a quarante-deux ans :

58 MERCURE DE FRANCE.

Lors sa beauté décline desormais ,
Comme en Juillet toutes fleurs sont passans.

Aoust.

Les biens de terre commence-len à cueillir
En Aoust , aussi quand à l'an quarante-huict
L'homme approche , il doit biens acquerir ;
Pour soutenir uieillesse qui le suit.

Septembre.

Avoir grans biens ne fault que l'homme cuide ;
S'i. ne les a à cinquante-quatre ans ,
Non plus que quand il a sa grange uuide
En Septembre , plus de l'an n'aura riens.

Octobre.

Au mois d'Octobre figurant soixante ans ,
Si l'homme est riche , cela est à bonne heure ;
Des biens qu'il a , nourrit femme & enfans ,
Plus n'a besoing qu'il travaille ou labeure.

Novembre.

Quand à soixante & six ans l'homme uient ;
Representé par le mois de Novembre ,
Vieux & caduc , & maladif devient ,
Lors de bien faire est temps qu'il se remembre ;

Decembre.

L'an par Decembre prent fin & se termine ,
 Aussi fait l'homme aux ans soixante & douze
 Le plus souvent , car uieillesse le mine :
 L'heure est venue que pour partir se houze,

J'ai l'honneur d'être , &c.

Fr. E. NADAL, Prieur de
 l'Abbaye de Coulombs.

A Coulombs le 25 Février 1747.



SUR LA MORT D'UN SERIN ,
à M. de L.

Que je plains votre sort, aimable & tendre
 oiseau !

La parque d'un fatal ciseau

A coupé de vos jours la trame fortunée ;

Quel farouche & cruel bourreau

A tranché votre destinée ?

Le ventre d'un matou devint votre tombeau :

Vos couleurs, votre chant, si varié, si beau ,

Non , rien n'a pû fléchir son ame forcenée.

Hélas ! depuis plus d'une année

Votre amante verse des pleurs ;

Au désespoir abandonnée

Rien ne peut calmer ses douleurs.

Même après le trépas, son cœur vous est fidèle ;

Aussi quel n'étoit pas, cher oiseau, votre zèle

A satisfaire ses désirs !

Quels épanchemens, quels plaisirs,

Ne goûtiez-vous pas avec elle !

L'Amour vous unissoit par les plus doux liens.

Lui seul faisoit & vos maux & vos biens,

Rien ne troubloit des feux qu'approuvoit l'innocence.

Applaudissant à tous vos vœux

L'Amour en préparoit l'aimable récompense.

Ah ! lorsqu'on s'aime on est heureux.

Le bonheur n'est-il donc qu'au Temple de Mémoire ?

Faut-il pour être heureux voir son nom dans l'Histoire

Passer à nos derniers neveux ?

Un moment de plaisir vaut un siècle de gloire.

L'homme désire envain cette félicité

Qui des oiseaux est le partage :

Quand il croit la saisir il n'en tient que l'image ;

Ils en ont la réalité.

J. B. Tollot, à Geneve.

Non , non , & qu'en ces lieux au plus beau de nos
jours

Le Dieu de la lumiere interrompt son cours ;
Que ces rapides eaux remontent à leur source ,
Qu'au milieu de l'Eté les orages de l'ourse
Dépouillent dans nos bois ces arbres toujours
verts ,

Que nos champs font fleurir au milieu des hyvert ,
Avant que mon amour nourrisse dans mon ame
Pour l'ingrate Doris une constante flâme.

L'infortuné Silvandre épris de tendres feux ,
Soulageoit par ces mots son dépit amoureux.

Il se croyoit guéri , mais son ame abusée ,
Déjà de la revoir concevoit la pensée ;

Il la vit ; avec elle il vit l'heureux berger ;

Interdit & troublé cherchant à se venger ,

Ses lèvres au hazard furent dire à Climéne

Que son cœur de Doris avoit brisé la chaîne ;

Qu'il ressentoit pour elle une naissante ardeur ,

Que le feu de ses yeux lançoit un trait vainqueur ,

Un trait sûr de ses coups, qui l'enflâmoit pour elle ;

Qu'il venoit lui jurer une ardeur éternelle.

Il le disoit envain ; son cœur encore épris ,

Son cœur brûloit toujours pour l'aimable Doris.

Ce malheureux berger en proie à son yvresse

Blâmoit toujours envain sa fatale tendresse ;

Vouloit-il fuir ses yeux ? vouloit-il la quitter ?

D

74 MERCURE DE FRANCE.

Un regard échappé sçavoit bien l'arrêter.

Las enfin de rester dans de rudes contraintes ,

A la bergere un jour il adressa ces plaintes :

Je vous aime Doris , vous voyez mon amour ,

Je n'ose me flater d'obtenir du retour ,

D'un berger plus heureux les soins ont sçû vous
plaire ,

Et déjà mon discours vous paroît téméraire :

Mais écoutez du moins une timide voix ,

Et si je vous déplais , c'est la dernière fois.

Vous voyez mon ardeur , comment vous y mé-
prendre ?

Mes discours , mes regards ont bien sçû vous l'ap-
prendre ;

Mais sans faire parler & ma bouche & mes yeux ,

Les troubles de mon cœur vous le disent bien
mieux,

Suis-je éloigné de vous ? ingrata , je soupire ,

Je sens en vous quittant un amoureux martyr ,

Victime auprès de vous d'un tourment rigoureux ,

J'éprouve malgré moi le pouvoir de vos yeux :

Cependant avez-vous ces regards pleins de flâme ,

Qui dans ma vive ardeur iroient jusqu'à mon ame ,

Cette aimable langueur , ces doux ravissmens ,

Qui font & le plaisir & le sort des amans ?

Vous dédaignez mes vœux , & Corilas moins
tendre ,

A rayi votre coup au malheureux Silvande :

Je ne le vois que trop , vous aimez Corilas ;
 Avec un soin jaloux ce berger suit vos pas ;
 Enchanté de l'amour que vous faites paroître ;
 Il triomphe déjà des feux qu'il a fait naître ,
 Mais le triste Silvandre en proie à sa douleur
 D'un amour malheureux éprouve la rigueur.
 Eh ! Non , non , croyez-moi , lui disoit la bergere,
 Le berger Corilas n'a jamais sçu me plaire.
 S'il m'adressa ses vœux , jamais du moins mon ame
 D'une ardeur que je hais n'autorisa la flâme.
 Pour vous , toujours épris de volages ardeurs ,
 Silvandre , puis-je donc écouter vos douceurs ?
 Vous portez en tous lieux une flâme nouvelle.
 Dites , dites plutôt que mon cœur trop fidelle ,
 Que ma sincere ardeur ne peuvent vous chanter ;
 Que ce berger , Doris , a sçu vous enflâmer ;
 Qu'éprise pour lui seul , vous dédaignez Silvandre ;
 Mille secrets ressorts ont bien sçu me l'apprendre ;
 Cent regards échappés à deux cœurs amoureux ,
 Trahissent leur secret , font éclater leurs feux.
 Le plaisir de se voir , le désir de se plaire ,
 Quelques mots dits tout bas découvrent le mystère.

Vous aimez ce rival... Non répondoit Doris :
 Jamais pour Corilas mon cœur ne fût épris.
 Silvandre , pour vous seul je pourrois être telle ;
 Mais vous portez par tout un cœur trop infidelle ;

76 MERCURE DE FRANCE.

Dans son illusion , de ce discours charmé ,
Il crut que Corilas ne seroit point aimé.
Bientôt désabusé , ses séduifans caprices ,
Tant de feintes froideurs , de secrets artifices ,
Tout parut inventé pour dérober ses feux ,
Inutiles dédains que démentent ses yeux ;
Pouvoit-il en-douter conduit par sa foiblesse ?
Il alloit chés Doris lui marquer sa tendresse,
Il vit ce fier rival embrasser ses genoux ;
Il lui parloit tout bas , mille soupçons jaloux
Succédans à l'amour qu'il eût pour sa bergere ,
Il en sort transporté d'une vive colere ;
Jure que de Doris le langage flatteur
De Silvandre jamais ne séduiroit le cœur.
Non , disoit-il envain , l'ingrate , l'infidelle ,
Compte encor sur l'amour dont je brûlai pour elle,
Elle croit abuser un trop foible berger ,
Mais l'heureux Corilas a trop sçu l'engager.
Ainsi parloit Silvandre , & de sa jalousie
Exhaloit en secret la fatale manie.
Mais qu'elle dura peu ! ce jour , ce même jour ,
Vit mourir ses soupçons & croître son amour ;
Il l'aime , & dans son cœur se trouve seul cou-
pable ;
De tant de trahisons ne la croit point coupable ;
Il vôle chés Doris , & guidé par ses feux ,
Il brûle de montrer ses transports amoureux.

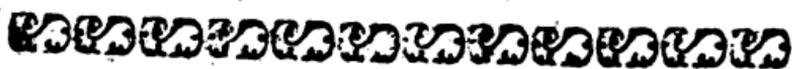
Il la voit, lui promet une flâme éternelle,
 La presse d'oublier une erreur criminelle ;
 Il jure à sa Doris qu'un doute dangereux
 Jamais ne détruira le pouvoir de ses yeux :
 Dans les vifs mouvemens où son cœur s'aban-
 donne
 Il se croit trop heureux que Doris lui pardonne.

*ENVOI à Mademoiselle **.*

Ce berger, mon Iris, dont j'emprunte la voix,
 Ce Silvandre jaloux me prête son hautbois ;
 Malheureux comme lui d'avoir le cœur trop tendre,
 Des frayeurs qu'il te peint je n'ai pu me défendre :
 Envain de quelque espoir tu flatois mon ardeur,
 J'ai crû pour mon rival voir soupirer ton cœur,
 J'ai crû que tous ces noms d'inconstant, de vo-
 lage,
 N'étoient qu'un jeu secret, qu'un séducteur lan-
 gage :
 Que tu voulois cacher à mes yeux ton amour,
 Mais que tu lui marquois en secret du retour.
 Maintenant mon amour l'emporte dans mon ame,
 Je reviens à tes pieds te témoigner ma flâme.
 Pardonne, mon Iris, à l'ardeur de mes feux ;
 Plus Silvandre est jaloux ; plus il est amoureux.

*Teyssonier de Valence, Avocat au Par-
 lement de Dauphiné.*

Les mots des Enigmes & du Logogryphe du Mercure de Mars font le *Soleil*, *l'Opera* & *Versailles*. On trouve dans l'Enigme en Logogryphe *Pô*, *ar*, *perc*, *vape*. On trouve dans le Logogryphe *Ulyse*, *Ali*, *Elise*, *Silla*, *ver*, *Serail*, *Iste*, *Elic*.



ENIGME EN LOGOGRYPHE.

Sous quatre sens divers que l'on me considère ;
Instrument redouté des vengeances des Rois ,
Respectable ornement des Ministres des Lois ,

A la plus chétive chaumière ,

Comme au plus superbe palais ,

Je suis chose très-nécessaire.

Me reconnoissez-vous , lecteur , à tous ces traits ;

Allez donc me chercher chés votre Apoticaire.

AUTRE.

Jadis dans les combats j'étois d'un grand usage ;

Je suis également couru.

Et par les sots & par le sage ;

Qu'on me coupe la tête , il me reste le cou.

A U T R E.

ON vous annonce une maison
 A loïer en toute saison ;
 Elle a deux portes, trois fenêtres,
 Du logement pour quatre Maîtres,
 Même pour cinq en un besoin,
 Ecurie & grenier au foïn ;
 Elle est dans un quartier qui pourroit ne pas plaire,
 En tout cas le propriétaire
 Avec certains mots qui font peur,
 Et sa baguette d'enchanteur
 Enlevra maison, meubles & locataire,
 Et fera tant qu'il les mettra
 En tel endroit que l'on voudra.
 On connoît cet hôtel célèbre
 A son écriteau singulier,
 Pris dans Barémé & dans l'Algebre,
 Et l'on trouve au Calendrier
 Son nom, & celui du sorcier.





NOUVELLES LITTERAIRES ,

DES BEAUX-ARTS, &c.

HISTOIRE du Théâtre François depuis son origine jusqu'à présent, avec la vie des plus célèbres Poëtes dramatiques, un catalogue exact de leurs pièces, & des notes historiques & critiques, tome neuvième *in-12*, 1746, chés P. G. le Mercier & Saillant.

On voit par ce neuvième volume qui parut vers la fin de l'année dernière, avec quelle diligence infatigable MM. P. travaillent à satisfaire l'impatience du public. Le succès excite leur émulation, & couronne leurs travaux; & ce volume ne peut qu'ajouter de nouveaux suffrages à ceux qu'ont obtenu les tomes précédens. Il n'embrasse que l'intervalle des tems écoulés depuis 1661 jusqu'en 1665, mais ce sont les tems brillans de notre Théâtre: Corneille, ce Maître du Cothurne François, y fait encore admirer les restes de sa Muse vieillissante; c'est un Soleil couchant qui, quoique moins éclatant, répand sur l'horison une lumière que d'autres Astres ne pourroient suppléer. En un mot

il conserve toujours ce privilège des grands génies , que leurs fautes même portent l'empreinte de la supériorité de leur esprit , & sont telles qu'un homme médiocre parviendra plutôt à mériter un succès qu'à obtenir une chute semblable aux leurs. Le frere de M. Corneille continue en même tems sa carrière avec gloire.

On voit Moliere créer , pour ainsi dire , la bonne Comédie , inconnue jusqu'à lui , & enfanter ses premiers chefs-d'œuvres tels que l'Ecole des Maris , l'Ecole des Femmes , les Facheux , &c. Quinault à qui ses contemporains rendirent trop peu de justice , & qui vit sa réputation presque anéantie par des satyres injustes , donne deux Tragédies , & la Comédie de la Mere Coquette , qui se soutiennent encore au Théâtre avec une grande réputation. Enfin MM. P. nous montrent les commencemens de notre illustre Racine dans la Thébaïde & l'Alexandre , tels sont les principaux objets qui passent en revue devant les lecteurs , car ne voulant pas nous arrêter à faire un extrait de ce livre , nous ne perdrons point de tems à parler de la foule de Poètes vulgaires qui remplissoient aussi la scène , nous nous contenterons de faire quelques réflexions sur ceux que nous venons de nommer.

: Nous avouërons que nous avons été en quelque sorte indignés de la persécution opiniâtre que l'Abbé d'Aubignac suscitoit au grand Corneille ; cet homme enorgueilli de l'espèce de succès de sa *Pratique du Théâtre*, ouvrage aujourd'hui oublié, se croyoit le juge né des Auteurs dramatiques. Il s'étoit fait une espèce de tribunal, chose assez facile à tout homme qui voudra juger & écrire sur les ouvrages de goût ; en effet les hommes avides de trouver la raison de tout, croient qu'on la leur donne dès qu'on leur parle de règles, & qu'on pose des principes quoi qu'appliqués, au hazard, parce que le véritable point de vûe de ces matieres dépendant d'une infinité de combinaisons délicates fort difficiles à saisir, peu de gens sont en état de démêler les sophismes du raisonneur, & sont la dupe de son ton dogmatique. La source de la haine de D. contre le grand Corneille, étoit que ce dernier n'avoit pas cité la pratique du Théâtre dans ses admirables discours sur le Poëme Dramatique, *inde ira*. Pendant que ce critique osoit juger le maître de la scène, il faisoit des Tragédies quiomboient, il arrangeoit des plans que Madame de Villedieu mettoit en vers, & ces ouvrages n'étoient pas mieux traités par

le public , de façon qu'il prouvoit par une expérience continuelle l'insuffisance de ses règles. M. de Voltaire a dit très-judicieusement qu'un Peintre s'instruit plus en voyant une tête de Raphaël , qu'en lisant toutes les règles de la peinture. Osons dire à son exemple qu'un Poète Dramatique apprendra plus de secrets de son art dans les admirables discours que le grand Corneille a mis à la suite de chacune de ses Tragédies , que dans toutes les Poétiques du monde. Il seroit à souhaiter que nos grands hommes eussent pris , & que ceux qui vivent encore prissent , ainsi que le grand Corneille , la peine de se juger avec une exacte impartialité, qu'ils se chargeassent eux-mêmes du soin d'apprécier leurs beautés & leurs fautes , de nous montrer quels écueils ils ont évités , quelle route les a conduit quand ils ont bien fait , & quelle a été la cause de leur méprise quand ils se sont trompés. Cette collection de jugemens sur les excellens ouvrages formeroit sans doute nue Poétique d'un prix inestimable.

Moliere fut aussi persécuté par les critiques. L'envie & la satire sont le fléau & la tache des Lettres. Nous finirons par quelques réflexions sur un passage d'une Lettre de M. de Valincour, au sujet de

D. vj;

84 MERCURE DE FRANCE.

l'Alexandre de Racine. Corneille après la lecture de cette pièce, conseilla au jeune Auteur de s'appliquer à tout autre genre de Poësie qu'au Dramatique, d'où il conclut que ce grand homme avoit peu de goût, & étoit plus propre à composer qu'à juger les ouvrages d'autrui. M. de Valincour auroit peut-être changé d'avis s'il eût fait attention qu'immédiatement après cette Tragédie d'Alexandre; M. Racine défera lui-même à l'avis de Corneille, il sentit qu'il n'étoit pas propre au genre de Tragédie tel que Corneille l'avoit formé, il en créa un nouveau & il y excella. Il avoit été médiocre quand il avoit suivi un modèle, il devint lui-même un modèle inimitable dès qu'il n'en eût plus. Il sentit sa supériorité, il se livra à son génie, & abandonna une carrière, où sans doute il eût été fort inférieur à ce qu'il a été dans la route nouvelle qu'il s'est frayée. Mais M. Corneille qui n'avoit point de connoissance de ce genre encore à naître, genre absolument opposé à ses idées, qui d'ailleurs le jugeoit sur ce qu'il voyoit, eut raison de lui dire qu'il étoit peu propre au genre Dramatique, c'est-à-dire au genre Dramatique tel que M. Corneille le concevoit & l'avoit fait concevoir aux autres. Les beautés dont Alexandre est

rempli annonçoient plutôt un grand talent pour la Poësie en général que pour la Poësie Dramatique, & c'est sans doute ce que M. Corneille avoit en vûë.

RECHERCHES HISTORIQUES sur l'origine & les progrès de la construction des Navires anciens. Par M. Saverien Ingénieur de la Marine, chés *Chaubert*.

Nous avons déjà annoncé le mois passé ce Livre, auquel l'Auteur, ainsi que nous l'avons dit, se propose d'ajouter des descriptions détaillées de la figure des Navires anciens. Si M. Saverien avoit donné à cette matiere toute l'étendue dont elle est susceptible, il auroit fallu qu'il fît des recherches immenses qui l'auroient trop distraît du plan ordinaire de ses études. Une profonde connoissance de toute l'antiquité, une lecture assidue de tout ce qui nous reste d'Auteurs Grecs & Latins, jointe aux lumieres que l'on peut tirer des Langues Orientales, seroit nécessaire pour donner une bonne Histoire de la Marine des Anciens. Aussi M. Saverien intitule-t-il modestement son ouvrage *Recherches Historiques*, & non Histoire; c'est un essai, une esquisse d'un plus grand tableau, mais qui, tel qu'il est, peut instruire agréablement, & donner des no-

tions générales de l'objet que l'Auteur présente.

M. S. trouve *surprenant* que long-tems après le déluge on ne se soit servi que de roseaux entrelassés, auxquels on donna dans la suite la forme de certaines grandes corbeilles, semblables à celle sur laquelle Moïse fut exposé. Cela seroit sans doute étonnant; les enfans de Noë instruits par leur pere, frappés du secours miraculeux que l'Arche leur avoit donné, dûrent s'appliquer à perfectionner une invention si utile; aussi le firent-ils. Nous n'oserons pas contredire M. S. sans preuves, mais en voici une tirée du fragment de Sanchoniaton Auteur Phénicien; il dit en termes formels que les enfans de Sydyk trouverent les premiers l'art de construire un Vaisseau, *πλοῖον*. Or Sydyk & Noë sont la même chose, cela est très-bien prouvé. Si Sanchoniaton attribue aux enfans de Sydyk l'invention de l'art de naviger, c'est qu'ils le perfectionnerent, en trouverent les principes & en firent un art, ce que n'avoit pas fait Noë.

On a été long-tems à ne naviguer qu'avec la rame. C'est un petit poisson appelé Nautile qui donna aux Marins l'idée des voiles. Ce poisson fort connu des Navigateurs auroit dû leur ouvrir plutôt les

yeux & faire naître cette utile découverte. Il y a peut-être dans la Nature mille choses de ce genre qui n'attendent qu'un homme de genie , observateur exact & industriel , & peut-être un hazard heureux pour nous donner de nouveaux arts. Ne découvre-t'on pas tous les jours des opérations de la Nature qui paroïtroient des fables ; si elles n'étoient pas constatées ? La regeneration des polypes , les phénomènes surprénans de l'électricité , seroient niés par l'homme le plus crédule , si l'expérience ne forçoit à les admirer. Nous ne nous arrêterons pas plus long-tems sur l'ouvrage de M. S. qui mérite les suffrages du public. Mais avant que de finir nous donnerons ici la description de la manœuvre de ce Nautile dont nous venons de parler. Quand il veut voguer sur la mer il fait sortir l'eau renfermée dans sa coquille , & se rendant par-là plus léger qu'un égal volume du fluide qui l'environne , il nage sur la surface de la mer. Alors déployant ses pattes de derriere , jointes par une membrane très-délicate , il les éleve afin qu'elles lui servent de mâts & de voile. Il plonge celles de devant , leur fait faire la fonction des rames & donne à sa queue , qui lui sert de gouver-

88 MERCURE DE FRANCE.

naïl, tous les mouvemens nécessaires pour le diriger dans sa route.

TRAITE D'ARITHMETIQUE avec les élémens de Géométrie par M. Rivard Professeur de Philosophie en l'Université de Paris. Prix 3 liv. 10 sols in-8°. Paris 1747 chez Pk. N. Lottin & Jean Désaint.

On a déjà fait quatre éditions in-4°. des élémens de Mathématiques de l'Auteur, mais plusieurs personnes ne se souciant pas des élémens d'algèbre, M. R. donne cette édition in-8°. de laquelle il a ôté les calculs algébriques. Il a exprimé les équations dont il donne des exemples en nombre, & s'est mis à la portée de ceux qui n'entendent que l'Arithmétique. On ne peut que louer l'attention de l'Auteur de se mettre ainsi à portée de tout le monde. Quoique l'Algèbre qu'il faut sçavoir pour résoudre les équations du premier degré soit aussi facile que l'Arithmétique la plus simple, il y a des gens que ce nom seul effraye, & M. R. a eu raison de prévenir leurs répugnances. Les nombreuses éditions qu'il a déjà faites de son Livre, celles que l'on a contrefaites dans le Pays étranger, prouvent le mérite de cet ou-

vrage, & en même tems le goût général que l'on a pour la Géométrie. La connoissance des élémens entre dans toutes les éducations qui ne sont point négligées; elle ne peut qu'être utile, parce que tout ce qui exerce l'esprit contribue à le former, & cette étude est plus commode qu'aucune autre, parce qu'on trouvera toujours des Maîtres pour enseigner la Logique & la Géométrie, mais si l'on vouloit former l'esprit & le goût d'un enfant, si pour cet effet on lui faisoit lire l'Histoire, si le faisant juger par lui-même de tous les événemens qu'on lui mettroit sous les yeux, on lui montreroit lorsqu'il s'est trompé, non-seulement qu'il n'a pas bien jugé, mais par quelle raison il est tombé dans l'erreur, par quelle route il auroit pû l'éviter, si on suivoit le même plan pour lui faire connoître les différentes parties de la Littérature, il est incontestable que les connoissances que l'éleve acquerreroit par une telle éducation, lui seroient plus utiles que toutes les règles de la Logique, & toutes les connoissances de la Géométrie la plus sublime; mais où trouveroit-on des Maîtres pour enseigner suivant ce plan? On voit à la fin de ces élémens un Traité assés ample de la Trigonométrie.

LES HOMÉLIES de saint Gregoire Pape sur Ezechiel. Prix 3 liv. 18 s. en blanc. Paris 1747, in-12 chés Ph. N. Lotin, Jean Desaint, & la veuve Robinot.

Saint Gregoire est un des plus grands Papes qui ait occupé la Chaire de Saint Pierre, & les ouvrages qu'il nous a laissés tiennent une place distinguée parmi ceux des Peres. Ce Saint placé dans des tems fort difficiles où Rome étoit menacée par le Roi des Lombards qui vouloit l'envahir, montra les talens d'un homme d'Etat & d'un grand Pontife, & mérita à la fois le nom de Grand & celui de Saint. Ses ouvrages ont toujours été regardés comme un des plus précieux monumens de l'antiquité; des hommes pleins de piété & d'érudition avoient déjà traduit ses Homélie sur les Evangiles de l'année, & ses morales sur Job. On doit de la reconnoissance à celui dont le zèle acheve leur ouvrage. Dans ces Homélie tout respire une piété tendre, tout est empreint d'une onction qui pénètre le cœur; une fécondité admirable, & une noble simplicité, en font le caractère. Les maximes de la Religion, les règles les plus importantes de la piété & de la morale, y sont expliquées avec solidité & avec sagesse; tous les esprits, tous les états peuvent y trou-

ver les instructions qui leur conviennent. On voit briller dans les écrits de ce saint Pontife un grand discernement , une connoissance profonde du cœur humain , & une rare intelligence des saintes Ecritures.

JOURNAL HISTORIQUE de la dernière campagne de l'Armée du Roi en 1746 , ouvrage enrichi de plans & d'une carte du Brabant pour l'intelligence des positions.

SUITE des élémens de la Médecine-Pratique , avec des Dissertations & des Remarques de théorie & de pratique pour servir de Prodrome à une Histoire générale des maladies. Par M. Bouillat. Tome second *Béziers*, 1746. in-4^o.

Nous annonçâmes au mois de Décembre 1744 le premier volume de cet Ouvrage , & nous lui donnâmes les éloges dont nous le jugions digne ; en voici la suite , qui outre des observations sur les maladies que l'on a éprouvées le plus communément à Béziers pendant les années 1743 , 1744 & 1745 , & sur le climat de cette Ville, contient encore plusieurs Dissertations lûes à l'Académie de Béziers. On trouve à la tête un Préface où l'Auteur passe en revûe les différens états de la Médecine , & les Mé-

92 MERCURE DE FRANCE.

decins qui ont contribué selon leurs talens à la perfectionner, ou à la corrompre. Pour trouver les principes de cet art, il fallut d'abord observer soigneusement ce que pouvoit la Nature, aidée seulement du régime, & ce qu'elle ne pouvoit pas, quels étoient les mouvemens qu'elle excitoit dans ceux qui avoient le bonheur de réchapper des maladies aiguës, & quels étoient ceux qu'elle ne pouvoit pas exciter ou qu'elle excitoit à contre-tems dans ceux qui avoient le malheur de succomber; c'est ce que fit Hyppocrate, qui se fonda toujours plutôt sur des réflexions tirées de l'expérience & de l'observation, que sur des raisonnemens systématiques. Il osa dire dès-lors qu'en vain se donneroit-on la torture pour chercher une autre méthode; on n'en crut pas les conseils sages qu'il avoit donnés. Bien-tôt les Médecins agités de de l'esprit systématique renverserent les fondemens de l'édifice qu'Hyppocrate avoit élevé, en voulant le perfectionner. On aima mieux raisonner qu'observer, & en voulant pénétrer le secret des opérations de la Nature, qu'elle s'obstine à nous cacher, on négligea de découvrir les lumières qu'elle nous laisse appercevoir de tems en tems, à l'aide de l'expérience. Cet esprit de système a été long-tems la perte,

non-seulement de la Médecine , mais aussi de la Physique ; on vouloit tout expliquer sans chercher à rien entendre ; combien d'hommes de génie ont perdu par-là un tems qui auroit été employé utilement , s'ils se fussent contentés de s'attacher à l'expérience ? c'est enfin le parti qu'on a pris. Mais c'est surtout en Médecine que l'expérience est nécessaire , parce que les cas particuliers, même ceux qui paroissent semblables , différent souvent par des nuances , qui quoique légères , sont pourtant essentielles ; le secours que l'on peut tirer des regles générales de la théorie est fort peu de chose. On voit par-là que quand nous parlons d'expérience , nous entendons celle d'un observateur exact , qui a bien vû & bien connu ce qu'il a vû , car un homme peut avoir beaucoup vû sans avoir d'expérience. Il en est de la connoissance des maladies comme de celle des caractères. Ce n'est pas celui qui a vû le plus de gens , qui connoît le mieux les hommes ; au milieu du tourbillon du monde , un homme inattentif ou peu éclairé ne connoitra point les hommes , tandis qu'un Philosophe renfermé dans son cabinet , qui en sortant rarement , n'aura fait que les apercevoir , les aura fort bien démêlés. Il est peut-être vrai que les caractères des hom-

mes ne different pas plus entr'eux que leurs tempéramens & leurs maladies. Il y en a telle pour laquelle la connoissance du malade est plus essentielle que celle de la Médecine. Aussi rien n'est plus utile que la méthode qui commence à s'introduire d'avoir, outre le Médecin ordinaire, qui étant trop employé ne peut donner que quelques momens, un jeune Médecin, lequel ayant moins d'occupation, a le tems de suivre le malade, d'observer les différens périodes de la maladie, & rendant un compte exact de ce qu'il a observé avec des yeux intelligens, met le Médecin en état de profiter de toutes les indications que fournit la Nature, ce qui est peut-être la seule vraie Médecine, & a été le fondement réel de toutes les théories générales que l'on a sur l'art de guérir.

REFLEXIONS sur l'origine, l'histoire & la succession des anciens Peuples Chaldéens, Hébreux, Phéniciens, Egyptiens, Grecs, &c. jusqu'au tems de Cyrus. Par M. Fourmont, l'aîné, deux vol. in-4°. chés Debure l'aîné.

Nous avons annoncé le mois passé cet Ouvrage, & le nom seul de l'Auteur a dû donner une grande idée de l'érudition qui y est prodiguée. Il y a peu de sçavans dont

la mémoire soit chargée d'un plus grand nombre de connoissances que l'étoit celle de M. Fourmont. L'étude des Langues sçavantes ne fut pour lui qu'un jeu, & en ayant dévoré toutes les difficultés, il compta pour rien la gloire de sçavoir des choses que quelques gens sçavoient comme lui, & fit une excursion heureuse sur le Chinois pour avoir une matiere d'érudition qui lui fût propre. Cet Ouvrage est fondé principalement sur un fragment de Sanchoniaton, Auteur Phénicien. L'authenticité de ce morceau a été contestée par plusieurs sçavans, mais d'illustres suffrages l'ont défendu, & M. Fourmont appuye cet avis par des raisonnemens très-convainquans, c'est principalement sur l'autorité de Sanchoniaton que M. F. établit son système, qui rapporte aux Patriarches l'origine des faux Dieux du Paganisme; cet avis avoit déjà été soutenu par d'habiles gens; M. Huet, Bochart, le Clerc, avoient formé chacun leur plan, mais M. Fourmont a porté de nouvelles lumieres. Si dans les détails des preuves que tous ces sçavans donnent de leurs opinions, il y a quelques endroits foibles, au moins ce concert qui est entre eux pour le fond de la question, est un grand préjugé. D'ailleurs le simple raisonnement suffit pour rendre cette opi-

nion probable ; il est certain que les premiers Dieux ont été des hommes puissants & célèbres , que leurs descendans ont apothéosés , & l'idolâtrie remontant jusqu'aux premiers siècles du monde , il y a tout lieu de croire que ceux qui inventèrent ce culte criminel , en prirent pour objets les Chefs de leurs générations ; or parmi ces Chefs étoient les Patriarches ; toutes les nations de la terre descendoient de Noé & de ses trois enfans , toutes les nations idolâtres durent déifier les Chefs de leur origine. En effet le Paganisme Latin , Grec , Egyptien , Phénicien , Arabe , a ignoré l'origine des Dieux qu'il adoroit. Les Latins tenoient leurs grands Dieux de la Grece ; la Grece , à l'exception de Neptune , tenoit les siens de l'Egypte ; l'Egypte étant composée de Phéniciens , de Chaldéens & d'Arabes , & surtout des derniers , il faut dire que ces Dieux étoient Phéniciens , Chaldéens , Arabes. Les Phéniciens , par un culte des ancêtres , tiré de la Chaldée , accoutumés insensiblement à apothéoser les grands hommes de leur nation , avoient déifié plusieurs Chananéens , surtout la famille d'Abraham. Ce Patriarche étoit la tige des Ismaélites , qui étoient les Arabes , comme il étoit celle des Hébreux. M. Fourmont accorde aussi clairement qu'il est

Est possible dans des tems si obscurs , les filiations rapportées par Sanchoniaton avec celles de la Genèse. Selon lui Sydyk est la même chose que Noé. Kronos, pere de Saturne , est la même chose qu'Abraham ; Rhéa ou Isis premiere , est Sara ; Junon est Rébecca ; Diane est Lia ; Astarté ou Venus est Rachel , &c.

On peut dire que cet ouvrage offre un amas d'érudition aussi vaste qu'il soit possible de desirer. On sent bien que des conjectures qui portent sur des tems aussi reculés ne peuvent avoir autant de solidité que s'il s'agissoit de choses plus proches de nous. Mais il n'est pas moins vrai que ceux qui se plaisent à l'étude de l'antiquité reculée , lisent avec plaisir cet ouvrage , où l'on voit le sçavant Auteur lutter contre les difficultés, avec toutes les ressources que peuvent fournir l'érudition vaste , la critique ingénieuse & l'esprit subtil de conjecture & d'étymologie.

RECHERCHES sur la Langue Latine , principalement par rapport au Verbe & à la maniere de le bien traduire. Premier volume , à Paris , chés *Valleyre* , rue & vis-à-vis S. Severin ; à l'Annonciation , & Jacques *le Clerc* , au Palais , au second pilier de la Grand'Salle , 1747 , in-12.

B

ESTAMPES NOUVELLES.

Le sieur *Petit*, Graveur, rue S. Jacques, près les Mathurins, qui continuë de graver la suite des hommes illustres du feu sieur Desrochers, Graveur ordinaire du Roi, vient de mettre au jour les portraits suivans.

J E A N - F R A N Ç O I S R E G N A R D, Parisien, Lieutenant des Eaux & Forêts & Chasses de Dourdan, mort au mois de Septembre 1709, âgé de 52 ans, dans son Château de Grillon. On lit ces Vers au bas, qui sont de M. Daquin jeune Etudiant en Médecine, fils de M. Daquin, Organiste ordinaire du Roi.

*Disciple de Moliere, & rempli de ses traits,
Sur la scène après lui Regnard se fit connoître ;
Il est vif, délicat, & dans plusieurs portraits,
Sans craindre de rivaux, il égale son maître.*

PIERRE-RENE' D'AUBERT DE VERTOT D'AUBOENES, Commandeur de Santeeny, de l'Académie des Belles-Lettres, né le 25 Novembre 1659, mort le 15 Janvier 1735. On lit ces Vers au bas, qui sont de M. Moraine.

*Les révolutions de l'Empire Romain,
Que le public charmé tient de ta docte main,
Et de Malthe la noble Histoire
Eterniseront ta mémoire ;
De l'illustre Vertot la réputation
Toujours se soutiendra sans révolution.*

ALAIN-RENÉ LE SAGE. Les Vers qui sont
au bas, sont du même M. Moraine.

*Ingénieux & sage Auteur,
Qui remportes tous les suffrages,
Lorsque de l'homme en tes ouvrages
Tu decouvres si bien le cœur,
Tu sçais gagner celui de ton lecteur.*

DEMOSTHÈNE, Prince des Orateurs Grecs ;
il vivoit sous les regnes de Philippe de Macédoine
& d'Alexandre le Grand ; il mourut l'an du mon-
de 3650, âgé de 64 ans. Ces Vers sont au bas.

*Pour servir son pays ce foudre d'éloquence
Contre le Roi Philippe avec force tonna :
Banni, persécuté, pour toute récompense,
A la fin il s'empoisonna.*

*La Statuë érigée à ce grand personnage
Fît bien connoître alors que le peuple est volage.*

FRANÇOIS DE TROY, Peintre ordinaire du
Roi, ancien Directeur de l'Académie Royale de
Peinture & Sculpture. Les Vers qui suivent sont
au bas.

*De Troy dans son grand art avoit très-peu d'égaux ;
Et ses portraits avoient tant de force & de vie,
Que tous ceux qu'il peignoit sembloient de ses ta-
bleaux,
N'être que la foible copie.*

E ij

Le vrai portrait de la vénérable Sœur SPIRITS DE JOSSAUD DE JESUS, décedée le 7 Août 1658 à Carpentras, lieu de sa naissance, le trentième de son âge. On lit ces Vers au bas.

*San plus riche ornement est une pudeur sage,
Dont les Vierges sur terre empruntent leur splendeur;
Cette aimable vertu brille sur le visage,
Quand elle est dans le cœur.*

PLAN géometral & perspectif de la Ville de Caën, levé & gravé avec exactitude, dédié à M. le Maréchal de Coigny, par M. de Lalonde, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Caën; se vend à Paris chés le sieur Philippe Buache, Géographe du Roi, l'un des quarante de l'Académie des Sciences, Quai de l'Horloge.

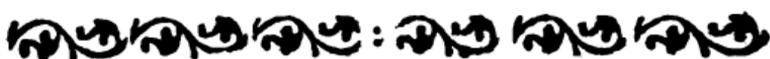
Differentes suites de Médailles Romaines Impériales, de grand & de petit Bronze, & plusieurs anciennes Monnoyes de France, sont à vendre. Les Curieux qui désireront en acquérir, s'adresseront à M. Chapposin, demeurant au troisième étage chés le Poudrier qui est à main gauche dans la rue Geoffroi Lasnier, en entrant par la rue S. Antoine. On le trouve tous les matins jusqu'à huit heures, excepté les Fêtes & Dimanches qu'on le trouve jusqu'à onze heures.

La belle & magnifique Edition des *Mémoires de Philippe de Comines*, qui va paroître en quatre volumes in-4°. chés Rollin, Libraire, par les soins de M. l'Abbé Lenglet Dufresnoi, a donné lieu au sieur Odieuvre, Marchand d'Estampes, rue d'Anjou-Dauphine, de faire graver les portraits

de toutes les personnes illustres qui ont parû sous les régnes de Louis XI & de Charles VIII. Ce ne sont pas des Portraits d'imagination, comme la plûpart de ceux qu'on infere ordinairement dans l'Histoire; tous sont tirés sur des originaux, soit tombeaux, soit migniatures du tems, soit même des tableaux peints dans le siècle où ils ont vécu. Cette suite ne va pas à moins de cinquante-trois, dans laquelle, outre les Princes du Sang, on verra encore le Maréchal de Gié, l'un des plus illustres Seigneurs de la Maison de Rohan. Antoine de Chabanne, Comte de Dammartin, si célèbre par ses disgraces & par les services qu'il a rendus à l'Etat, y est pris d'après son tombeau; on y trouvera même le Cardinal Ballue, qui n'a pas été moins distingué par son élévation que par ses trahisons & par sa prison. Cette suite sera incontestablement l'une de plus belles de celles qu'a fait graver le sieur Odieuvre, qui continuë toujourns avec le même succès à nous donner les portraits des personnes illustres, tant du Royaume que des pays étrangers.

Il a joint même à celle de Louis XI, la Bataille de Montherri en 1465, & celle de Nanci, où fut tué Charles dernier Duc de Bourgogne en 1477, & surtout les portraits des personnes illustres qui ont vécu sous les régnes de Henri IV, pour les Mémoires de Sully, & de Louis XIV, pour son Histoire imprimée en Avignon.





RÉCIT DE BASSE.

Quelle étrange folie,
 S'écrioit l'autre jour Colin &
 Grégoire se marie,
 Lui qui n'aime que le vin.
 Ah ! cesse d'attaquer sa gloire,
 Lui répondis-je, mon voisin ;
 Sa future a son caveau plein ;
 Il ne l'épouse què pour boire :

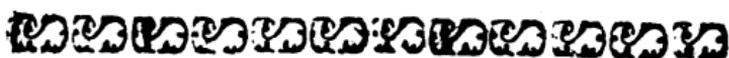
M E N U E T.

NE vous étonnez pas, Bergere,
 Si je brise un lien dont j'étois enchanté ;
 Sçachez que pour fixer & plaire
 L'apparence n'a rien dont un cœur soit flaté ;
 Il est bon que le caractère,
 Soit l'ornement de la beauté.

① *

RY
ASIOF LER
TILDEK TOU...

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
PHYSICS DEPARTMENT AND
THEORY OF QUANTUM MECHANICS



S P E C T A C L E S .

L'Académie Royale de Musique a r'ouvert son Théâtre le Mardi 11 Avril par le Ballet de l'*Année galante*, exécuté pour la première fois sur le grand Théâtre à Versailles, nous en parlerons le mois prochain.

LETTRE sur les Monstres, adressée aux Auteurs du Mercure par une Dame de qualité de Bourgogne.

J'Avoüe , Mrs, que les Beaux - Arts sont ma folie , ou pour mieux dire je prétends que rien n'est si raisonnable que de les aimer , & que le desir de contribuer à leur perfection est après l'étude de la Morale , une des occupations la plus digne d'un bon esprit. C'est pour un intérêt si cher que je vous prie d'insérer ma lettre dans votre Journal ; j'espère que la matiere qui va la remplir réveillera l'émulation éteinte sur un objet bien important. Je vois avec douleur qu'une des beautés du Théâtre Lyrique est négligée & tombe de jour en jour dans un dépérissement très-condam-

E iiiij *

nable ; en bonne foi c'est une chose honteuse pour un siècle éclairé comme l'est celui-ci. Quoi ! quand on employe des *Monstres* dans une Tragédie, ils sont si chétifs, si gauches, que cela fait pitié ; j'avoüe que l'Opera s'embellit de beaucoup à d'autres égards. J'étois à une représentation de *Perfée* au Théâtre de la Cour ; il faut en convenir & je l'ai dit à toute notre Province ; les *Perfées* se sont extrêmement perfectionnés, mais par un contraste incroyable les monstres n'ont plus rien d'intéressant, rien de ce qui les caractérise, rien de ce qui caufoit si heureusement chés les Anciens cette vive impression que nous appellons *la peau de poule*.

On me répondra peut-être que ce dépérissement sur lequel je me récrie, est assés indifférent ; que les monstres n'attirent plus l'attention du public, qui les regarde comme un tour de gobelet ; je soutiens (& plusieurs Dames de cette Province en sont conyenuës) qu'on ne voit jamais de monstre sans émotion. Quelle ressource pour remuer violemment l'ame du spectateur, si les monstres étoient ce qu'ils doivent être, mais qu'est-ce qu'un monstre, qui avec deux pattes grandes comme mon éventail, fait semblant d'effrayer une *Andromède*

qui est prête à lui rire au nez ? Cependant on ne manque pas d'instruction sur la formation & le maintien des monstres ; il ne faut que se rappeler ce beau portrait dans la Phédre de Racine.

Indomptable Taureau , Dragon impétueux ;
Sa croupe se recourbe en replis tortueux , &c.

Quant aux monstres qui naissent du sang de Méduse , quelles especes ! En vérité il seroit bien nécessaire d'ajouter à la Poétique quelques regles , quelques principes stables sur l'usage des monstres. Il faudroit par exemple convenir que tout monstre marin auroit au moins 18 pieds de long sur six de large , & une ouverture de tête propre à engloutir une personne de vingt ans environ , car quel ridicule qu'un monstre qui est réduit à mordre comme feroit un simple mâtin ? cela est bien ignoble. Quant aux monstres terrestres , quelque figure qu'on leur donne , tant qu'ils ne seront mis en mouvement que par un ou deux petits garçons sans éducation , & ne sachans pas s'occuper sérieusement de leurs personnages , ils seront toujours froids , décontenancés , traînants ; je voudrois même que ce fût de pures machines bien agréablement horribles par la forme.

E v

Je consentirois qu'on les fît agir avec des cordes, ce seroit assés pour leur donner les attitudes bizarres, les contorsions surprenantes, les élans prodigieux, les vols inouïs, enfin les agrémens convenables & mêmes indispensables à l'état de monstre.

Tandis qu'on voit à l'Opera l'art des machines & des décorations se perfectionner & attirer chaque jour de nouveaux éloges, les monstres restent dans l'humiliation & le mépris, cette injustice est insupportable.

Croyez, je vous prie, qu'on peut porter bien plus loin encore pour l'embellissement de la scène l'usage des monstres. Si je n'appréhendois de passer les bornes d'une lettre, je vous ferois ici le programme d'un Opera très-intéressant, dont tous les personnages sont des monstres, sans en excepter les amours & les ris. Je réserve cette suite de mes observations pour une seconde lettre. En attendant faites-moi part de vos lumières sur les réflexions que vous venez de lire. Je suis, Messieurs, votre, &c.

*La Baronne de * * **

Les Concerts des Thuilleries donnés pendant la quinzaine de Pâques ont eû des agrémens nouveaux. Mlle Riquier y

a été fort applaudie dans les morceaux qu'elle a chantés ; M. Martin Symphoniste de l'Opera a exécuté sur le violoncelle un concerto de sa composition, qui a obtenu l'approbation du public.

Voici la liste des Concerts & des Motets, & autres ouvrages de Musique qui en ont souûtenu la réputation.

Le Concert Spirituel du Louvre donna le 19 Mars Dimanche de la Passion *Confitebor tibi Domine*, Motet à grand Chœur de M. de la Lande, suivi d'un concerto exécuté par M. Blavet. On donna ensuite *Confitemini* de M. de la Lande. On finit par *Bonum est*, Motet à grand Chœur de M. Mondonville.

Le 25 Fête de l'Annonciation le Concert commença par *Lauda Jerusalem*, Motet à grand Chœur de M. de la Lande, dans lequel Mlle Riquier chanta le Recit *Qui posuit*. M. Blavet jouïa ensuite un concerto. M. Mondonville jouïa seul, & le Concert finit par *Nisi Dominus*, Motet à grand Chœur de M. Mondonville.

Le 26 Dimanche des Rameaux le Concert commença par *Cantate Domino*, Motet à grand Chœur de M. Duluc, dans lequel Mlle Riquier chanta le Recit *Latentur cœli*. M. Blavet exécuta un concerto. On chanta ensuite *Laudate Domi-*

E vj

num omnes gentes, Motet à grand Chœur de M. Mondonville, qui joua seul. Le Concert finit par *Miserere mei Deus*, Motet à grand Chœur de M. de la Lande.

Le 29 Mercredi-Saint on commença par *Lauda Jerusalem*, Motet à grand Chœur de M. de la Lande, dans lequel Mlle Riquier chanta le Recit *Qui posuit*. M. Blavet exécuta un concerto. On donna ensuite *Diligam te Domine*, Motet à grand Chœur de M. Giles, & on finit par *Bonum est*, Motet à grand Chœur de M. Mondonville.

Le 30 Jeudi-Saint le Concert commença par *Exurgat Deus*, Motet à grand Chœur de M. de la Lande, dans lequel Mlle Riquier chanta le Recit *Regna terra*. M. Blavet exécuta un concerto. On chanta ensuite *Exaltabote*, *Deus meus Rex*, Motet à grand Chœur de M. de la Lande. M. Mondonville joua seul, & on finit par *Dominus regnavit*, Motet à grand Chœur de M. Mondonville.

Le 31 Vendredi-Saint on commença par *Cantate Domino*, Motet à grand Chœur de M. Duluc, dans lequel Mlle Riquier chanta le Recit *Latentur cœli*. M. Blavet joua un concerto. On chanta ensuite *Nisi Dominus*, Motet à grand Chœur de M. Mondonville, qui joua seul. Le Concert

finit par *Miserere mei , Deus* , Motet à grand Chœur de M. de la Lande.

Le premier Avril Samedi-Saint le Concert commença par *O Filii & Filia* , Motet à grand Chœur de M. de la Lande. M. Blavet exécuta un concerto. On donna ensuite *Confitebor tibi , Domine* , Motet à grand Chœur de M. de la Lande. M. Mondonville joua seul , & le Concert finit par *Jubilate Deo , omnis terra* , Motet à grand Chœur de M. Mondonville.

Le 2 jour de Pâques on commença par *Confitemini Domino* , Motet à grand Chœur de M. de la Lande , dans lequel Mlle Riquier chanta le Recit *Expandit nubem*. M. Blavet joua un concerto. On chanta ensuite *Cantate Domino* , Motet à grand Chœur de M. de la Lande , & on finit par *Venite , exultemus* , Motet à grand Chœur de M. Mondonville.

Le 3 Lundi de Pâques le Concert commença par *Letatus sum in his* , Motet à grand Chœur de M. Martin , qui exécuta une Sonate pour le violoncelle. On chanta ensuite *Exaltabo te , Deus meus Rex* , Motet à grand Chœur de M. de la Lande. M. Mondonville joua seul , & le Concert finit par *Magnus Dominus* , Motet à grand Chœur de M. Mondonville.

Le 4 Mardi de Pâques on commença

par *Venite, exultemus*, Motet à grand Chœur de M. Davesne. M. Blavet exécuta un concerto. On chanta ensuite *Diligam te, Domine*, Motet à grand Chœur de M. Gilles. M. Mondonville joua seul, & le Concert finit par *Lauda, Jerusalem*, Motet à grand Chœur de M. Mondonville.

- Le 7 Vendredi de Pâques on commença par *Exurgat Deus*, Motet à grand Chœur de M. de la Lande, dans lequel Mlle Riquier chanta le Recit *Regna terra*. M. Blavet exécuta un concerto. On chanta ensuite *Dominus regnavit*, Motet à grand Chœur de M. de la Lande. M. Mondonville joua seul, & le Concert finit par *Jubilate Deo, omnis terra*, Motet à grand Chœur de M. Mondonville.

- Le 9 Dimanche de Quasimodo on commença pour la clôture des Concerts par *Confitemini Domino*, Motet à grand Chœur de M. de la Lande, dans lequel Mlle Riquier chanta le Recit *Expandit nubem*. M. Blavet joua un concerto. On donna ensuite *Cantate Domino*, Motet à grand Chœur de M. de la Lande. M. Mondonville joua seul, & le Concert finit par *Venite, exultemus*, Motet à grand Chœur de M. Mondonville.

On ne peut rien retrancher au discours

judicieux & modeste prononcé par le sieur Rosely, à la clôture du Théâtre de la Comédie Française, qui contient l'éloge délicat & mérité de plus d'un illustre Auteur.

DISCOURS prononcé à la clôture du Théâtre François par le Sr Rosely.

MESSIEURS, que le retour de ce jour doit nous être précieux ! Eh ! qu'il nous est cher en effet ! C'est en notre propre nom que nous avons l'honneur de paroître devant vous. L'usage de cette grace que vous daignez nous accorder semble avoir deux motifs, le soin de vous témoigner notre respectueuse reconnoissance, & l'attention de vous rappeler les divers ouvrages qui pendant le cours de l'année vous ont principalement engagés à nous honorer de vos bontés, mais, Messieurs, ces deux objets n'en font bientôt qu'un, puisque nous ne pouvons nous entretenir de vos applaudissemens, sans célébrer ceux qui nous les ont procurés ; vos plaisirs feals ne font-ils pas la gloire des Auteurs ?

De quelque succès que nos efforts soient suivis, c'est toujours avec la même ardeur que nous devons vous rendre notre

hommage. Si nous avons essuyé quelque disgrâce, il nous faut respecter & cherir des Arrêts qui nous éclairent, & de qui n'êtes vous pas les juges ? Mais quelle heureuse conjoncture ! J'ose dire que nous n'avons que des graces à vous rendre. Je ne parle point ici des pièces de différent genre remises au Théâtre, auxquelles vous avez fait accueil ; il ne seroit en cela question que de nous ; le zèle est notre devoir, & c'est en vous pure générosité quand vous daignez y attacher quelque récompense, mais, Messieurs, plusieurs Auteurs ont paru sur notre scène ; aucun n'a eu le malheur de vous déplaire. L'un dans le Duc de Surrey vous présentoit avec crainte un de ses enfans, intéressant par des malheurs qu'il avoit trop peu mérités ; il a goûté la satisfaction de le voir renaître, vivre & applaudir.

♦ L'autre dans la Comédie du Préjugé vaincu vous a représenté à votre gré les dangers intéressans d'une fierté trop dédaigneuse, & vous a fait voir le mérite, quoique dénué de titres héréditaires, triompher des vains scrupules qui ne sont que le masque de la noblesse.

Celui dont l'imagination riante & féconde vous avoit déjà donné l'Oracle, les Graces, plusieurs productions charman-

tes , a sçû vous amuser dans un tems critique où nous manquons de la plus grande partie de nos forces. Il vous a offert l'Heureuse Epreuve où il a placé dans une adroite opposition la fourberie , la présomption & l'avarice d'un petit-maître , avec la candeur , la modestie & le désintéressement d'un amant sincère.

Un nouvel Athlète a paru dans la lyce dramatique avec de nouvelles armes. Venise sauvée a étendu la carrière du Tragique. Les richesses de l'étranger ont été transportées dans notre pays , sans ce mélange peu comparable avec les mœurs charitatives de la scène Françoisé. On a vû que les entreprises qui ont le plus l'air de la témérité , réussissent toujours , quand elles sont préparées par une main habile ; que les situations les plus hazardées deviennent les plus belles , lorsque l'art les fait naître du sujet , & sçait les amener à ce degré de vraisemblance qui laisse jouir de tout le piquant de la nouveauté , sans qu'il en coûte à la raison.

Enfin , Messieurs , cet aimable Ecrivain , ce Peintre ingénieux , dont vous reconnoissez les tableaux à leurs sujets & à leurs couleurs , vous a tracé de fidelles images des modèles que vous chérissez le plus. Le cœur n'a pas moins applaudi que l'es-

prit aux représentations de la Gouvernante. On ne sçait en effet ce que vous avez le plus admiré des sentimens vertueux dont cet ouvrage est rempli, ou la maniere dont ils sont exprimés, & quel gré ne doit-on pas sçavoir à un Auteur qui fait trouver une école de mœurs où on ne cherche que de l'amusement, & qui sçait allier aux préceptes les plus sévères de la morale les charmes du plaisir ?

Si j'osois, Messieurs, après vous avoir parlé de ceux qui créent & disposent les sujets de vos plaisirs, j'irois jusques à vous faire souvenir de ceux qui vous les transmettent. Je le pourrois avec quelque confiance, y ayant moi-même très-peu contribué ; je le devrois peut-être par reconnaissance. Quelles leçons plus utiles pour moi, que de les voir, chacun dans leur genre, étudier votre goût, chercher les moyens d'en satisfaire la délicatesse, les rencontrer, les employer enfin ! Mais je serois sûr de blesser leur modestie, & je craindrois même, en vous occupant plus long-tems de nous, de porter atteinte au profond respect que nous vous devons.

Maintenant, Messieurs, serois-je assez téméraire pour détourner un de vos regards jusques sur moi ? Pour me croire en

droit d'implorer vos bontés, me suffit-il de désirer ces talens que j'admire, ces prix flatteurs que vous y attachez, sources de ma vive émulation ? Ne faudroit-il pas encore que cette émulation eut déjà contribué à vos amusemens ? Mais non, Messieurs, je ne mets point de bornes à mon zèle & au désir de vous plaire ; je serois trop à plaindre si vous en mettiez à votre indulgence.

*DISCOURS prononcé à la rentrée du
Théâtre François. Par le même.*

MESSIEURS, à la clôture du Théâtre nous avons l'honneur de vous apporter un tribut de reconnoissance ou d'excuses, selon la nature des succès que nous avons eus, & notre hommage alors semble, si j'ose le dire, moins prescrit par la nécessité, qu'inspiré par le sentiment ; en rentrant dans la carrière que nous allons parcourir, plusieurs motifs rassemblés, tous plus puissans les uns que les autres, nous font de l'hommage que nous vous rendons en ce jour, un indispensable devoir. Le respect que nous vous devons comme à nos Juges, le besoin que nous avons de votre indulgence, d'un côté la foiblesse de nos talens, de l'autre la for-

ce des engagements que nous contractons en osant entreprendre de vous amuser, cette commission si délicate dont nous sommes chargés, lorsqu'il nous faut choisir les moyens de varier vos plaisirs, le peu d'assurance que nous avons en notre goût, quand il n'est pas encore fixé par vos jugemens; que de raisons pour exciter en nous le zèle le plus attentif! que d'intérêt pour vous en faire agréer les ardues protestations!

Nous implorons tous vos bontés, quoiqu'il semble cependant que parmi nous tous n'ayent pas besoin d'une mesure égale d'indulgence. Il en est avec moi quelques-uns peut-être en qui vous ne pouvez louer que du zèle, dont vous ne pouvez que concevoir des espérances; nos progrès sont lents & presque insensibles, le chemin qui conduit aux succès nous paroît étroit, épineux, pénible, quelquefois même nous en écartons-nous pour prendre un sentier qui nous égare; nous goûtons rarement la satisfaction d'être applaudis, & sans doute nous avons encore des graces à vous rendre. Il en est d'autres (& vos suffrages éclatans nous apprennent à les distinguer) il en est que la nature complaisante a ornés de dons heureux qui leur applanissent les difficultés de la route. Par un sentiment

Équitable & éclairé vous accordez à des qualités prévenantes de favorables dispositions; bien-tôt ils voyent fuir loin d'eux la honte, la crainte, l'embarras, tyrans cruels du génie & des talens; ils ne se trouvent plus environnés, soutenus que par l'émulation; l'espoir, la liberté, & en peu de tems une noble & active ambition achèvent pour ainsi-dire l'ouvrage que vous aviez ébauché de concert avec la Nature.

Ce sont ces mêmes qui joignent en ce moment leurs vives instances aux nôtres, qui se croient obligés d'avancer vers la perfection, comme nous de sortir de la médiocrité, qui possédant l'avantage de vous plaire, en connoissent tout le prix, & tentent pour se conserver un si grand bien, autant d'efforts que nous en employons pour l'acquérir.

Nous voici donc tous réunis par nos respects pour vous implorer, par nos travaux pour vous servir. Daignez, Messieurs, nous récompenser de notre sincérité en vous en laissant convaincre; daignez nous inspirer cette confiance féconde, si nécessaire aux progrès de l'art, à l'intérêt de vos amusemens, & s'il m'est permis de l'ajouter, au bonheur de tous ceux qui s'y sont consacrés.

Nous ne tronquerons pas plus les Complimens de la Comédie Italienne, qui ne pouvoient pas manquer d'être applaudis, étant débités par Coraline, Arlequin & Scapin.

*COMPLIMENT à la clôture du
Théâtre Italien.*

Arlequin.

MESSIEURS, nous aurons l'honneur de vous donner.....

Scapin, du bord de la Couliſſe.

St, St ?

Arlequin.

Quoi ?

Scapin.

C'est la clôture, c'est un Compliment qu'il faut.

Arlequin.

Tu as raison, mon cher Scapin, je te cède la place.

Scapin.

Il faut un Discours préparé.

Arlequin.

Tu n'as qu'à le faire à la muette.

Scapin.

C'est aux amoureux à se charger d'un pareil emploi.

Arlequin.

Messieurs les Amoureux ? hé , hé ! Personne ne répond.

Coraline , arrivant.

Chacun s'excuse , personne ne veut venir. Puisque vous y êtes , tirez-vous-en.

Scapin.

Je m'en tirerois mal.

Arlequin.

Et moi , point du tout.

Coraline.

Négliger le moment de remercier le public des bontés qu'il a pour nous , quand nous devons plus que jamais en être reconnoissans , cela seroit affreux.

Arlequin.

Vous pensez bien , Mademoiselle , parlez de même , voilà le champ libre.

Coraline.

Sans m'y attendre ? y pensez-vous ?

Arlequin.

Le public , content de votre bonne volonté , se prêtera à ce que vous direz de médiocre.

Coraline.

Ah ! Monsieur , il vous donne tous les jours la préférence. J'ai plus de courage que vous autres. Je sçais heureusement quelques Vers , qui ne viendront pas mal-à-propos , mais secoudez-moi.

Scapin.

De tout mon cœur, si je le pouvois faire
en Italien.

Arlequin.

Qu'importe? tu ne te feras pas plus en-
tendre en François.

Scapin.

Je vais donc le faire.

Coraline.

En Prose?

Scapin.

Assûrément.

Arlequin.

En Prose, & toi en Vers? comment vou-
lez-vous donc que je le fasse? je n'ai ni
Prose ni Vers à dire. Je suis piqué, je
suis furieux. Comme je n'ai jamais manqué
l'occasion de prouver mon zèle, je veux
être des vôtres, dûssai-je le faire en Musi-
que; oui, en Musique, en Vaudevilles.

Scapin.

Ha, ha, le joli Compliment! Coraline
dira des Vers, moi de la Prose, comme je
pourrai; & toi, mon camarade, tu chan-
teras.... Oh! comme tu chanteras!

Arlequin.

Commence par détonner ta Prose.

Scapin, après qu'ils ont fait la révérence.

Messieurs, c'est la première fois que j'ai
l'honneur de m'acquitter de ce devoir;
comme

comme c'est dans une langue qui m'est aussi étrangère que je souhaiterois qu'elle me fût naturelle, je m'exprimerai fort mal, mais le cœur y suppléera.

Coraline.

Messieurs, l'on risque à faire un compliment;

Mon embarras le fait assez connoître :

Pourrois-je parler hardiment ?

L'élève doit toujours trembler devant son maître.

Arlequin.

A I R : *Tique, tique, taque, lon lan là.*

Moi, qui vois depuis six ans, *bis.*

Les Spectateurs indulgens,

Tout de même je frissonne,

Tique, tique, taque, lon lan là;

Votre présence me donne

Du tin toin parci, par-là.

Scapin.

Nous avons donné cette année une quantité de nouveautés, très-peu ont réussi.

Coraline.

L'Italien pour nous fertile en bagatelles;

Plus d'une fois a secondé nos vœux;

Et nous avons donné pour varier nos jeux,

F

122 MERCURE DE FRANCE.

Dans le François, quatre Pièces nouvelles,
Encore avons-nous vû que c'étoit trop de deux.

Arlequin.

AIR : *Ces filles font si sottes.*

Nous nous flatons d'un sort plus doux ,
Mais souvent nous nous trompons tous ,
Voilà toute la faute ;
Messieurs , quand nous comptons sans vous ,
Nous comptons sans notre hôte ,
Lon là ,
Nous comptons sans notre hôte.

Scapin.

Notre moisson auroit été très-ample
cette année , mais par malheur , nous n'a-
vons eu qu'un *Prince de Salerne* , il nous
en falloit au moins cinq ou six.

Coraline.

Je pouvois chaque soir jouir de votre vûë ,
Et votre présence assiduë
Paya bien notre zèle , en nous faisant honneur ;
Jamais Prince chés nous n'eut un si grand bonheur.

Arlequin.

AIR : *Nous avons pour vous satisfaire.*

Tous les jours je me mets en quatre

Pour aider des Actes nouveaux ;
Ce jour-là , sur notre Théâtre ,
Je me suis mis en six morceaux.

Scapin.

L'Heureux Esclave a pensé faire naufrage
avant que de s'embarquer. Nous aurions
été plus dédommagés des frais que nous
avons faits pour le dernier Ballet , si nous
avons eu l'esprit de l'annoncer.

Coraline.

J'y faisois Ariane , hélas ! quelle tristesse ,
Quand sortant du sommeil , je vis que , sans raison ,
L'ingrat qui me quittoit pour une autre maîtresse ,
Avoit du haut en bas démeublé ma maison !

Arlequin.

AIR : Deux cœurs se donnent troc pour troc

Bacchus survint heureusement ,
Et pour réparer cette injure ,
Ce Dieu vous meubla galamment
D'une riche & belle verdure.

Scapin.

Que nous avons de remerciemens à vous
faire ! Nous vous avons attirés en foule ,
même à *Arlequin Cabaretier jaloux* , & vous
nous sçavez peut-être bon gré de vous en
avoir épargné la seconde représentation.

F ij

Coraline.

Messieurs les Officiers ,
 Nous allons ce Printems perdre votre présence ;
 Ce qui consolera nos cœurs de votre absence ,
 C'est l'espérance des lauriers
 Qui vont couronner votre gloire ,
 Et le présage heureux qu'au gré de vos souhaits ,
 Vous allez forcer la victoire
 De ramener bien-tôt la paix.

*Arlequin.*AIR : *A la Baronne.*

A la clôture ,
 Vous que l'on voit ici ce soir ,
 Beau sexe je vous en conjure ,
 Faites qu'on puisse vous revoir ,
 A l'ouverture.

Scapin.

Votre suffrage , Messieurs fait tout notre espoir & toute notre envie , nous ne négligerons rien pour nous en rendre dignes , mais ayez toujours la bonté de nous l'accorder , en attendant que nous le méritions.

Coraline.

Au Théâtre François deux ouvrages nouveaux
 Au gré de leurs Auteurs ont sçu vous satisfaire :

Leurs succès ne feront qu'augmenter nos travaux,
 Sans en être jaloux nous cherchons à vous plaire,
 Heureux si nous pouvons balancer nos rivaux !

Arlequin.

AIR : *Des Pantins.*

Votre aspect nous met en train ,

Ah ! qu'il nous est nécessaire !

Votre aspect nous met en train ,

Honorez-nous en sans fin :

Vous faites notre dessein ,

N'armez jamais votre main

De cet instrument sévère

Qui nous donne du chagrin.

Votre aspect , &c.

Je vous réponds qu'Arlequin

Sera joyeux & badin ,

Et pour finir il va faire

La capriole en *Pantin.*

Votre aspect , &c.

COMPLIMENT pour l'ouverture
du Théâtre Italien.

SCÈNE PREMIÈRE.

*Arlequin, & Coraline qui survient.**Arlequin.*

ME voilà le premier arrivé : je suis charmé d'être le plus diligent. Je ne suis pas étonné que Coraline soit encore à sa toilette, mais que ce drôle de Scapin ne soit pas encore prêt, cela est affreux. Comment ? la Symphonie a cessé ! Allons, Messieurs de l'Orchestre, amusez jusqu'à ce qu'on commence un concerto. Ah ! bon jour Coraline.

Coraline.

Bon jour Monsieur Arlequin, avez-vous fait bon voyage ?

Arlequin.

Fort bon, je l'aurois encore fait meilleur, si vous en aviez été.

Coraline.

Monsieur aujourd'hui est fort sur le compliment.

Arlequin.

Si je pouvois exprimer ce que je sens, je me flaterois que le public ne seroit pas mécontent de celui que j'aurois l'honneur de lui faire.

Coraline.

Sans doute qu'ainsi qu'à la clôture,
Monsieur ne manquera pas d'étaler ses
graces en chansons ?

Arlequin.

Pas tant que vous à dire des vers.

Coraline.

Beaucoup d'étude, encore plus de do-
cilité, me perfectionneroient peut être
dans une langue que j'apprends, mais
vous, ne vous flattez pas de changer de
voix.

Arlequin.

Tant mieux, je ne serai pas reçu à
l'Opéra.

S C E N E I I.

Arlequin, Coraline, Scapin.

Scapin.

Allons, mes amis, il est cinq heures
& demie; n'ayons pas, comme l'an passé,
la mauvaise coutume de commencer si
tard.

Arlequin.

Tu te plains, & tu viens le dernier.

Scapin à Coraline.

Que j'aye l'honneur de vous embrasser,
Mademoiselle, & toi aussi, mon cher ca-
marade.

F iiiij

Arlequin.

Pas si fort. Tu as la cruelle habitude ,
pour divertir , de m'embrasser jusques à
m'étrangler.

Scapin.

Dans la chaleur du jeu , je ne fais point
de réflexion , mon premier devoir est de
faire rire.

Arlequin lui donne des coups de batte.

Scapin.

Hoïme ! que fais-tu donc ?

Arlequin.

Mon premier devoir est de faire rire.

Scapin.

Attends que nous soyons au Théâtre.

Arlequin.

Je n'en scaurois faire trop de répétitions.

Coraline.

Commençons.

Scapin.

Oüi , car ce drôle m'assommeroit.

Coraline.

A vous , Messieurs.

Arlequin , & Scapin ensemble.

Nous sçavons la politesse.

Coraline.

Voire absence, Messieurs, semble assoupir Thalie,
Et ces lieux désertés nous paroissent affreux.

Mais nous touchons l'instant heureux
 Qui va donner l'essor à son génie.

Scapin.

Messieurs ; vous ranimez nos jeux ,
 Le Spectacle n'est beau qu'autant qu'on le fré-
 quente ,
 Et nous ferons de notre mieux .
 Pour vous voir au Parterre au moins cinq cent
 cinquante.

Arlequin.

AIR : *Vous m'entendez-bien.*

Messieurs, notre plus grand désir ,
 C'est de vous donner du plaisir ,
 Convaincus que le nôtre ,
 Eh bien ,
 Dépend toujours du vôtre ,
 Vous m'entendez-bien.

Coraline.

Dans cette nouvelle carrière
 Nous espérons travailler en François
 Plus que dans la dernière ;
 Si nous pouvions donner du nouveau tous les mois
 Nous en ferions plus de frais de mémoire
 Mais le travail nous fait-il jamais peur ,
 Quand il s'agit de plaire au Spectateur ,

F. v.

130 MERCURE DE FRANCE.

Sans rebattre toujours notre vieux repertoire
Que mieux que nous il sçait par cœur :

Scapin.

Pour tâcher de vous plaire,
Nous donnerons dès demain du nouveau :
Puisse-t'il donc, Messieurs, vous satisfaire,
Pour nous encourager dans un projet si beau !

Arlequin.

AIR : Des fraises.

Nous aurons grand soin de ne
Pas manquer de courage,
Et nous agirons pour que
Nos Auteurs nous donnent de
L'ouvrage, l'ouvrage, l'ouvrage.

Coraline.

Tout jusqu'à notre Artificier,
A nos foins va s'associer,
Charmé que le public à ses feux soit propice,
Pour les faire durer son art n'oubliera rien ;
Et vous verrez qu'il n'est tel qu'un Italien
Pour bien employer l'artifice.

Scapin.

S'ils vous attendent dans ces lieux ;
Que leur sort sera glorieux !

Tous leurs efforts ne peuvent rien produire
 Qui puisse vous séduire ;
 Censeur judicieux,
 Votre lumière est nette ;
 Le clinquant ne vous jette
 Jamais de poudre aux yeux.

Arlequin.

AIR : Folies d'Espagne.

Pour soutenir un ouvrage débile ,
 Les feux pourront faire de bons effets ;
 Aux froids Auteurs le tapage est utile ,
 Et les pétards étouffent les sifflets.

Coraline.

Tandis que nos Guerriers, ardens à nous défendre,
 Vont au fond de la Flandre
 Seconder la valeur & les soins d'un Héros ,
 Membres choisis d'un corps illustre ,
 Vous par qui dans les Tribunaux
 La justice aujourd'hui joint de tout son lustre ,
 Suspendez quelquefois vos pénibles travaux ,
 Et venez à nos jeux prendre un peu de repos.
 Phébus comme Themis vous remit la balance ,
 Vous jugez sainsment de tout ,
 Et votre exacte connoissance

132 MERCURE DE FRANCE.

Fait aujourd'hui regner en France-
Et le bon droit & le bon goût.

Arlequin.

AIR : *Morbleu, vive un flatteur.*

Vous chés qui l'agrément
Est joint à l'utile,
Qui du grand mobile
Avez le maniment,
Venez, Messieurs de la finance,
Et nous nous efforcerons
D'avoir toujours de nouveaux fonds
Pour payer vos droits de présence.

Scapin.

Souvent le Spectateur ne vient que pour vous voir,
Mesdames, c'est votre pouvoir
Qui bannit de ce lieu le vuide si funeste,
Malgré les fautes des Acteurs,
Dès qu'on peut vous avoir on est certain du
reste,
Vos beaux yeux font l'aiman des cœurs.

Arlequin.

AIR : *Reveillez-vous belle endormie.*

L'Eventail attire la brette,
La mule attire l'escarpin.

Un chapeau suit une cornette
 Comme un Chasseur suit un lapin . .

Coraline.

L'intérêt, le plaisir, l'honneur,
 Tout nous rend cher votre suffrage ;
 Moins le public a pour nous de rigueur,
 Plus à le contenter sa bonté nous engage,
 Mais quand nous n'aurions pas toujours même
 avantage,
 Nous sommes sûrs d'avoir toujours la même ar-
 deur.

Arlequin.

AIR : *Oricandaine, Oricandon.*

Dans ces lieux nous vous attendons,
 Oricandaine, oricandon,
 Que dans les Loges tout du long,
 De Dames regne un beau cordon,
 Oricandaine !

Remplissez en toute saison

Parterre, Théâtre, Balcon ;

Car

Plus j'en attirerai,

Oricandaine !

Plus j'en retirerai,

Oricandé !

AIR : *Ah ! qu'il est drôle !*

Puisque vous daignez m'écouter ,

C'est bon augure ,

Sur ce qu'on doit représenter

Un doux espoir vient me flater ,

Messieurs , je conjecture

Que nous aurons lieu de chanter ,

Ah l'heureuse ouverture !

Scapin , même air.

Quand je vois le public en train ,

Je me rassure ;

Messieurs , permettez que Scapin

Suivant les traces d'Arlequin ,

Sans voix & sans mesure ,

Répète à son tour ce refrain :

Ah l'heureuse ouverture !

Coraline , même air.

Si quelqu'un de mauvais humeur ,

Par aventure ,

Faisoit naître quelque rumeur ,

Nous comptons que votre faveur

Détruira son murmure ,

Et nous chanterons de bon cœur :

Ah l'heureuse ouverture !

Le Mardi onze de ce mois ; les Comédiens Italiens donnerent la premiere représentation d'une nouvelle pièce intitulée, *L'Amour Castillan*, Comédie en Vers en trois actes , suivie d'un divertissement. Nous en parlerons plus au long.



A M. Gresset , sur sa Comédie du Méchant , représentée pour la premiere fois le 15 de ce mois. Cette Pièce a un très-grand succès. Nous en parlerons le mois prochain.

UN membre de Caffé , Philosophe pédant,
 Qui de l'esprit se croit & le juge & l'arbitre,
 En fots propos s'égayoit sur le titre
 De votre pièce du Méchant ;
 Quelqu'un dit au mauvais plaisant ,
 Pour un Auteur c'est bon augure ,
 Lorsque sur un Livre nouveau ,
 L'envie au désespoir de ne voir que du beau ,
 De rage mord la couverture.

Muse Bourgeoise du Parterre.



NOUVELLES ETRANGERES,

T U R Q U I E.

L Es lettres de Constantinople marquent que le 11 du mois de Février M. Porter, Ambassadeur du Roi de la Grande Bretagne, y étoit arrivé, & qu'il avoit eu le 23 la première audience du Grand Visir. Ces lettres ajoutent que M. de Penckler, Ministre Plénipotentiaire de la Reine de Hongrie à la Porte, avoit remis de la part de Sa Majesté à M. Porter une bague de six mille florins, en reconnaissance du soin que cet Ambassadeur a pris d'affurer les Pachas des lieux où il a passé du désir que la Reine avoit de conserver une parfaite intelligence avec le Grand Seigneur. Selon les mêmes lettres, le fameux Pirate Grillo, qui depuis plusieurs années sous le Pavillon de Malthe s'est emparé d'un grand nombre de bâtimens appartenans aux sujets de Sa Hauteffe, a été pris par des vaisseaux Turcs près de Durazzo. Il a été pendu à son mats, & l'on prétend que les effets qu'on a trouvés sur son bord, montent à plus de deux millions. Les soldats & les matelots de son équipage ont été faits esclaves.

R U S S I E.

O N mande de Pétersbourg du 20 Fev. que quoique la Porte continuë de donner des assurances du désir qu'elle a de conserver la paix avec la Russie, les divers mouvemens faits par les troupes

Ottomanes, paroissent causer quelque inquiétude au Gouvernement, & qu'il a résolu de faire assembler du côté de la mer Noire une armée d'observation. Il a été fort surpris d'apprendre que le Roi de Perse faisoit défilier vers la mer Caspienne une partie des troupes, qui ont été employées dans la guerre contre le Grand Seigneur. Sur cette nouvelle on a renforcé les Garnisons des Places voisines de cette mer, en attendant que la saison permette de former un camp dans les environs d'Astracan. Des troupes qui ont eu ordre de se rendre en Finlande, il n'y a que cinq Bataillons qui ayent pris cette route, & les neuf autres Bataillons, dont ils devoient être suivis, sont encore dans leurs quartiers. En conséquence de la résolution qui a été prise d'augmenter les troupes, le Conseil de guerre a fait publier un Edit pour lever cinquante mille hommes de Milices. Cet Edit regle le nombre de soldats qu'on doit tirer de chaque Province, & il ordonne que d'ici à deux mois ils soient en état de marcher. On demande aussi aux Provinces dix mille cheyaux pour la remonte de la Cavalerie & trois mille bêtes de charge. Le 12 Février l'Impératrice revint de Tessina, où elle étoit depuis quelques jours. M. de Cheuse, Envoyé Extraordinaire du Roi de Dannemarck, eut le 15 sa première audience de Sa Majesté Impériale, & il fut conduit l'après-midi à l'audience du Grand Duc de Russie. Ce Ministre est traité avec beaucoup de distinction dans cette Cour, & l'on ne doute presque point qu'il ne termine à la satisfaction de Sa Majesté Danoise les négociations commencées par le Comte de Hosten.

On mande de Warsovie du premier Mars qu'il arrive successivement dans quelques-unes des Provinces voisines de ce Royaume une grande quan-

tité de troupes Ottomanes, mais elles ne commencent aucuns désordres sur la frontière, & les Officiers qui les commandent ont fait assurer le Palais de Podolie que le Grand Seigneur persistoit dans la résolution de vivre dans une parfaite intelligence avec la République. On a reçu avis qu'un Corps considérable de troupes Russiennes devoit se rendre incessamment en Curlande, & qu'il y étoit déjà arrivé des ordres pour leur préparer des quartiers. L'Impératrice de Russie a fait promettre aux Etats de ce Duché que ces troupes ne seroient point à charge au pais, & qu'elles payeroient argent comptant tout ce qu'on leur fourniroit.

Le bruit court que l'Impératrice de Russie offre de faire marcher au secours de Sa Majesté Hongroise un Corps de trente mille hommes, si le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux des Provinces-Unies consentent de payer le subsidé que Sa Majesté Impériale demande pour cet effet. On prétend que si cette proposition est acceptée, le Knées Rupnin aura le commandement des troupes qui seront employées à cette destination. La Cour a envoyé un contr'ordre à deux des Régimens qui devoient se rendre en Finlande, & il y a apparence qu'ils marcheront en Curlande avec quelques autres. Lorsque les nouvelles levées ordonnées par le Gouvernement seront faites, l'Impératrice aura sur pied deux cent soixante mille hommes. Depuis quelque tems Sa Majesté Impériale a repris à son service le Baron de Bismarck, Lieutenant Fekit-Maréchal; M. de Tettau, Major Général & le Baron de Bauden, Brigadier. Elle a accordé une pension de trois mille roubles au Comte de Brummer, ci-devant Grand Chambellan du Grand Duc de Russie. Les lettres de Turquie marquent que le 4 Février le Grand Sei-

gneur , accompagné du Kan de Crimée avoit vu lancer à l'eau un nouveau vaisseau de guerre de soixante piéces de canon , & que le 6 ce Kan , lequel pendant son séjour à Constantinople a eu de fréquentes conférences avec le Grand Visir , avoit pris congé de Sa Majesté pour retourner en Crimée. Selon les mêmes lettres , Achmet Effendi , que le Grand Seigneur a nommé son Ambassadeur Extraordinaire auprès du Roi de Perse , est parti le 21 du mois dernier pour Ispahan avec une suite de plus de mille personnes. Ces lettres ajoutent que M. de Penckler , Résident de la Reine de Hongrie à la Porte , s'étant plaint de quelques courses faites par les Tartares de Crimée sur la frontière du Royaume de Hongrie , le Grand Visir avoit promis d'en parler au Kan , & de lui recommander d'empêcher que ses sujets ne causassent aucun dommage aux sujets de Sa Majesté Hongroise.

S U E D E.

Depuis long-tems on soupçonnoit que des sujets du Roi de Suède entretenoient des correspondances illicites avec des Cours étrangères. La Diéte ayant eu des indices que M. Christophe Springer étoit dans ce cas , a fait arrêter ce Négociant. On a enlevé en même-tems tous ses papiers & l'on a nommé pour les examiner six Députés de l'Ordre de la Noblesse , trois de celui de la Bourgeoisie , & un pareil nombre de celui des Paysans. Ce Négociant a déjà subi deux interrogatoires ; mais il se défend avec beaucoup d'obstination , & pour éluder l'accusation intentée contre lui , il profite du double sens de la plupart des expressions dont il s'est servi dans celles de ses lettres ,

qu'on a interceptées. Le soin de sa garde est confié à un Officier, un Caporal & quatre soldats, auxquels il a été défendu de le laisser parler à qui que ce fût, de porter de sa part aucun billet & de lui en remettre aucun. Son affaire est traitée d'autant plus sérieusement, qu'on s'aperçoit que ses faux avis ont pû influencer beaucoup dans les démarches faites par la Cour de Russie contre le Comte de Tessin. Les Paisans insistent fortement pour qu'on ne differe pas d'instruire le procès du prisonnier, afin de le punir conformément aux Constitutions du Royaume; mais le Clergé a représenté qu'il étoit à propos d'user de moins de précipitation, & il est d'avis qu'on examine l'affaire dans l'assemblée générale de la Diette, avant que d'en renvoyer la décision au Comité secret. Quelques jours après que M. Springer a été arrêté, on s'est assuré aussi de la personne & des papiers d'un autre Négociant nommé Franck. L'ordre a été expédié pour emprisonner divers autres particuliers, mais plusieurs ont pris le parti de la fuite. Le Gouvernement a dépêché un courrier au Comte de Barck, Ministre du Roi à Pétersbourg, afin de l'informer de la détention de Mrs Springer & Franck & des raisons qui y ont déterminé les Etats du Royaume. On croit que la Diette se séparera plus tard qu'on ne s'y étoit attendu, parce qu'elle ne veut point terminer ses séances sans avoir fait tout ce qui dépend d'elle pour ôter à la Russie tout prétexte de se plaindre de la Suède. Quoiqu'on espere d'y réussir, on a ordonné à divers Régimens de se tenir prêts à marcher en Finlande, où l'on a résolu, pour être prêt à tout événement, d'assembler un Corps de troupes, en cas que l'Impératrice de Russie forme un camp dans les environs de Wybourg.

On mande de Stockholm que le bruit s'étant répandu dans cette ville que M. Springer avoit été arrêté pour des intelligences qu'il entretenoit avec le Baron de Korff; ce Ministre a présenté au Roi un Mémoire qui porte que si l'on ne faisoit point cesser un pareil bruit, il pourroit avec le tems paroître vraisemblable à la Nation, lui donner occasion de se former des idées peu justes des vraies dispositions de l'Impératrice de Russie & nuire à l'union dont les deux Puissances désirerent de resserrer les liens; que l'Impératrice de Russie n'a négligé dans aucune circonstance de donner au Roi les preuves les plus évidentes de ses intentions pacifiques & de son affection pour la Suède; qu'il est vrai que le Baron de Korff s'est servi de M. Springer pour se procurer diverses marchandises ou denrées étrangères, mais qu'en ce point il a suivi l'exemple de plusieurs autres Ministres, & qu'il remet à la prudence de Sa Majesté de décider s'il ne convient point d'imposer silence aux personnes qui tirent de-là des inductions propres à semer la division entre la Suède & la Russie. Par le même Mémoire le Baron de Korff annonce qu'il a ordre de l'Impératrice sa Souveraine de proposer au Roi d'accéder au Traité d'Alliance défensive, conclu le 27 Mai de l'année dernière entre elle & la Reine de Hongrie. On a délibéré dans le Sénat sur cette proposition, & après de longs débats il a été décidé qu'elle devoit être regardée comme une marque du désir que l'Impératrice de Russie avoit de demeurer unie à la Suède, qu'ainsi l'on devoit renvoyer l'examen de cette affaire au Comité secret. Les Commissaires qui ont été donnés à M. Springer tiennent extrêmement secret tout ce que leur a déclaré ce Négociant; & leur circonspection à cet égard est encore augmentée depuis le

Mémoire présenté par le Baron de Korff. Sur les aveux faits par le prisonnier, on a arrêté un autre Négociant nommé Heidman. On fait dans ce Port & dans quelques autres de ce Royaume divers préparatifs pour l'embarquement d'un Corps considérable de troupes, destiné à passer en Finlande. Les levées de soldats se continuent avec toute la diligence possible, & dans peu tous les Régimens seront complets. Le 14 Mars la Diette s'assembla extraordinairement. Quelques différends s'étant élevés entre les Députés de l'Ordre des Paysans, les représentations de la Noblesse ont réussi à calmer les esprits.

On mande de Copenhague du 16 Mars qu'il se tient de fréquentes conférences entre les Ministres du Roi & M. Tisley, Ministre du Roi de la Grande-Bretagne. Le bruit court que ce Prince offre de payer un subside à Sa Majesté, si elle veut lui fournir un Corps de troupes, mais le Traité de subside conclu avec la France subsistant encore, & Sa Majesté ayant déclaré en prenant possession du Trône, qu'elle observeroit exactement tous les engagements pris par le Roi son pere, on est persuadé que la négociation de M. Tisley n'aura pas le succès qu'il en attend.

Le 22 du mois dernier le Prince Royal de Suède donna audience aux Députés nommés par l'Université d'Upsal pour le remercier de ce qu'il a bien voulu accepter le titre de Chancelier de cette Université. Le Comte d'Ecceblat a obtenu la charge de Vice-Président du Collège de la Chancellerie, vacante par la démission du Comte de Tessin, qui continuera de faire les fonctions de Président de ce Collège, jusqu'à ce que Sa Majesté Suédoise ait choisi quelqu'un pour remplir cet emploi. La place de Chancelier de la Cour & celle de Chancelier

lier de la Chambre de Justice, ont été données à Mrs de Nolken & de Lowenheim. Les Etats du Royaume de Suède ne se sont point assemblés depuis le 16 jusqu'au 25 du mois dernier à cause de l'indisposition du Maréchal de la Diète. Ils ont décidé que le jugement rendu contre le feu Comte de Leuvenhaupt & contre le feu Baron de Buddenbroeck ne devoit point imprimer de flétrissure à leur mémoire; que leurs biens seroient totalement restitués à leurs héritiers, & que leurs familles seroient recommandées au Roi de Suède, afin que ce Prince leur accordât des marques de sa faveur dans les occasions qui s'en présenteroient. Sa M. Suédoise a fait arrêter M. Blackwal, un de ses Médecins, qui est Anglois, & qu'elle avoit attaché à son service par une pension considérable. Il a été interrogé par le Sénat, & le bruit court que l'examen de ses papiers a donné lieu à des découvertes importantes.

A L L E M A G N E.

ON mande de Vienne du 4 Mars que la Reine de Hongrie a été si satisfaite de la conduite tenue en Provence par le Comte de Brown qu'elle lui a donné le commandement général de ses troupes en Italie. Le Régiment de Cuirassiers de Cordouë a reçu ordre d'y marcher, & l'on y doit envoyer avec une grande quantité de munitions de guerre tous les soldats de recrues qui ont été levés par les Etats de la Basse Autriche. On parle toujours de faire assembler du côté de la Moselle une armée qui sera sous les ordres du Feldt-Maréchal Comte de Traun. Le bruit court qu'un nouveau Corps de troupes légères doit prendre la route des Pais-Bas. Il est arrivé en cette Ville deux Bataillons de Lycaniens & quatre Compagnies du

Régiment de Hussards de Mytorfsky, destinés aussi pour l'armée des Alliés, commandée par le Duc de Cumberland. L'entretien des fortifications des Places frontières de la Hongrie ayant été extrêmement négligé depuis la conclusion de la paix de Belgrade, le Gouvernement a ordonné de réparer celles d'Esseck, de Peter-Waradin, de Temeswar, de Segedin & des Forts & Châteaux le long du Danube, de la Drave, de la Salve & de la Theisse. Le dernier courier que la Cour avoit dépêché à Constantinople, en est de retour. Les réponses qu'il a rapportées sont de même nature que celles faites précédemment par la Porte, & le Grand Visir a de nouveau assuré M. de Penckler, Résident de la Reine auprès de Sa Hauteffe, que l'arrivée de plusieurs Corps des troupes Ottomanes en Europe n'a d'autre cause que la difficulté de les faire subsister en Asie. Plusieurs personnes de distinction sollicitent vivement pour obtenir la liberté du Baron de Trenck, mais jusqu'à présent Sa Majesté n'a point eu d'égards à leurs prières.

On mande de Hambourg que la Bourgeoisie de cette Ville, dans une assemblée extraordinaire qui s'est tenuë le 6 Mars, a donné son approbation à la résolution prise par les Magistrats d'accorder au Grand Duc de Toscane un don gratuit de cent mille florins. Il a été réglé que le tiers de cette somme seroit envoyé dès-à-présent à Vienne & les deux autres tiers avant le premier du mois de Juin prochain. Suivant les nouvelles de Copenhague, on y publia le 27. Février avec les cérémonies accoutumées l'ouverture du Haut-Tribunal, & elle s'est faite le deux Mars. Les Commissaires nommés par le Roi de Dannemarck pour visiter les chantiers destinés à la construction des vaisseaux, se sont acquittés de cette commis-
sion.

Lion. On équipe actuellement quatre Frégates par ordre de Sa Majesté Danoise, & le bruit court qu'on doit travailler bien-tôt à l'armement de quelques vaisseaux de guerre, lesquels seront destinés à porter de nouveaux présens au Dey & à la Régence d'Alger. Le Baron de Holberg a laissé par son testament à l'Académie établie à Soroc pour les exercices de la jeune Noblesse, tous les biens qu'il possédoit en fonds de terre. Les avis reçus de Berlin portent que le Roi de Prusse a été malade pendant quelques jours, mais que sa santé est parfaitement rétablie. Ces avis ajoutent que le 3 du mois dernier le Comte de Keyserling, Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie, eut sa première audience du Roi de Prusse, étant présenté par le Comte de Podewils, Ministre du Cabinet, & qu'il eut ensuite l'honneur de dîner avec ce Prince. Le 6 le Marquis de Valory, Envoyé du Roi de France, remit au Roi de Prusse une lettre par laquelle Sa Majesté Très-Chrétienne a donné part à ce Prince du mariage de Monseigneur le Dauphin. Le Baron de Borck, Ministre d'Etat de Sa Majesté Prussienne & Chevalier de l'Ordre de S. Jean, est mort à Berlin le 8 Mars, dans la quarante-troisième année de son âge. On mande de Ratisbonne, que le Cardinal Prince Evêque de Liège avoit porté de nouvelles plaintes à la Diette de l'Empire sur les excès commis dans l'Evêché de Liège par les troupes des Alliés, & principalement par celles de la Reine de Hongrie. La Diette a reçu un Mémoire, par lequel le Duc Charles Léopold de Meckelbourg la prie de le rétablir dans la possession de ses Etats. Les lettres de Nuremberg marquent que M. de la Buirette, qui y réside de la part du Roi de Prusse, a reçu ordre de ce Prince de représenter aux Etats du Cercle de Franco-

G

nie les suites fâcheuses qui pourroient résulter de leur opposition à la Convention conclüe entre Sa Majesté Prussienne & l'Electeur Palatin pour la Seigneurie de Zwingenberg. Anne Sophie Charlotte de Brandebourg, épouse du Duc de Saxe Weimar Eisenach, mourut à Eisenach le 2 Mars, Elle étoit âgée de 40 ans, 2 mois & huit jours, étant née le 22 Décembre 1706,

On mande de Cologne, que les Magistrats de cette Ville ont reçu un Rescript, par lequel le Grand Duc de Toscane témoigne beaucoup de mécontentement de ce qu'ils ont refusé de recevoir quelques-unes des troupes de la Reine de Hongrie & les équipages du Prince Charles de Lorraine, malgré les offres faites par la Cour de Vienne de dédommager la Ville des dépenses qu'elle pourroit faire en cette occasion. Par le même Rescript le Grand Duc de Toscane ordonne aux Magistrats d'envoyer une Députation à Vienne pour sçavoir ses intentions sur la satisfaction qu'il exige, & il déclare qu'il ne recevra aucune des représentations qui pourroient être faites au Résident qu'il entretient à Cologne. On apprend de Munich que le mariage de l'Electeur de Baviere ne sera pas célébré à Dresde, comme le bruit en avoit couru. Les nouvelles de Berlin portent que le Roi de Prusse a fait la revûe de plusieurs Régimens qui formeront un camp dans les environs, & qu'il fera ensuite un voyage en Pomeranie & en Silesie, pour voir les troupes qui y sont en quartiers. Ce Prince a nommé Ministre du Cabinet le Baron de Mardefeldt, l'un de ses Ministres d'Etat & ci-devant son Envoyé Extraordinaire à Pétersbourg, & il lui a donné le Département, des Affaires Etrangères. On écrit de Dresde que le Roi de Pologne Electeur de Saxe demande à la

Cour de Vienne douze cent mille florins d'indemnité pour les dégats commis en Saxe & en Lusace par les troupes de la Reine de Hongrie pendant la dernière campagne qui a précédé la Paix de Dresde. Les lettres de Vienne marquent que le 7 Mars les Députés de la République de Lucques y avoient eu audience du Grand Duc de Toscane. Ces lettres ajoutent qu'il s'est tenu en présence de ce Prince une longue conférence, à laquelle ont assisté le Ministre du Roi de la Grande-Bretagne & celui des Etats Généraux des Provinces-Unies. Les mêmes lettres confirment que la Reine de Hongrie a donné ordre de lever trois nouveaux Régimens dans le Bannat de Temeswar.

Sur la nouvelle qu'on a reçue d'un Edit par lequel le Roi T.C. ordonneroit à tous les Seigneurs & Gentilshommes qui possédant des biens dans le Brabant, demeurent attachés au service de la Reine, d'abandonner ce service, sous peine de confiscation de leurs terres & de leurs autres immeubles, le Duc d'Artemberg a pris la résolution de se retirer à Cologne, & il partit le 19 Mars pour s'y rendre. La Reine de Hongrie a promis au second fils de ce Seigneur le premier Régiment d'Infanterie qui sera vacant.

On mande de Dresde que le Comte Esterhasi, Ministre Plénipotentiaire de la Reine de Hongrie, y est attendu de Vienne à chaque instant, & l'on attribue son retardement à quelque ordre qu'il a reçu de ne point s'y rendre, avant qu'on lui ait envoyé de nouvelles instructions. On ne doute pas qu'il n'ait des pouvoirs de Sa Majesté Hongroise, pour regler avec les Ministres du Roi ce qui regarde les indemnités demandées par Sa Majesté pour les dommages causés dans la Saxe & dans la Lusace par les troupes de cette Princesse.

G ij

On apprend par les nouvelles de Stutgard que quoique la Cour de Vienne continuë de presser vivement le Duc de Wirtemberg & les autres Etats du Cercle de Suabe de se prêter au projet d'association des Cercles antérieurs, on ne croit pas qu'elle y réussisse, parce que l'Empire ne paroissant point être exposé au risque de souffrir aucun préjudice de la part de la France, on regarde cette association comme inutile, & que le Cercle de Suabe pourroit être le premier à éprouver le ressentiment de Sa Majesté Très-Chrétienne, s'il se déterminoit à quelque démarche dont elle eût lieu de se plaindre. Plusieurs autres Cercles & Etats de l'Empire par les mêmes raisons sont détournés d'accepter la proposition de la Cour de Vienne. Le Duc de Wirtemberg, qui étoit allé faire un voyage à Bareith, en revint le 17 de ce mois, mais on n'entendoit que le 19 la Duchesse Douairiere, cette Princesse s'étant arrêtée à Elwangen pour y passer quelques jours avec la Princesse de la Tour Taxis. Le Comte de Nassau la Lecq, Colonel Commandant d'un Régiment de Cavalerie au service de la République des Provinces-Unies, ayant témoigné désirer d'être reçu Chevalier de l'Ordre de Wirtemberg, ce Prince lui a envoyé les marques de cet Ordre.

La premiere Division du Corps de Lycaniens qui vient de Hongrie, arriya le 27 du mois passé à Cologne, & le 2 de ce mois il fut suivi par le Régiment de Neuperg. Tous les Régimens de la Reine de Hongrie qui étoient en quartiers dans cet Electorat & dans celui de Treves, ainsi que dans le Duché de Limbourg, se sont mis en marche vers la Meuse. Ils passeront cette riviere entre Maestricht & Ruremonde, & ils joindront les autres troupes qui doivent s'assembler sur le Demer.

L'Electeur a fait déclarer au Cercle de Franconie qu'il persistoit dans la résolution de s'en tenir à ce qui avoit été réglé par rapport à la neutralité de l'Empire ; qu'en conséquence il protestoit contre tout cantonnement de troupes, & qu'il regardoit comme nulles les délibérations des Etats du Cercle, dans lesquelles il n'y auroit point unanimité de suffrages.

On mande de Vienne que la Cour prépare une Réponse au dernier Mémoire du Roi de Prusse, & elle entreprend d'y prouver que ce Prince ne peut sans accorder sa garantie pour la Pragmatique Sanction, demander la garantie de l'Empire pour l'exécution du Traité de Dresde. Dans le même écrit on se propose de justifier l'Empereur Charles VI de n'avoir pas rempli les engagements qu'il avoit contractés avec le feu Roi de Prusse par rapport à la succession des Duchés de Bergue & de Juliers. Le Prince Esterhazy est allé faire un voyage en Hongrie, d'où il devoit revenir dans les premiers jours de ce mois. On a reçu avis de Temeswar que le Comte d'Escothi, qui commandoit dans le Bannat, y étoit mort le 21 Mars, âgé de quatre-vingt ans. Selon les mêmes lettres le Grand Seigneur a donné au Pacha Kiupruli le commandement général des troupes qui sont en Servie.

On écrit de Dresde que le Prince Electoral de Saxe se rendra à Waldmunchen sur la frontiere du Royaume de Boheme, pour y attendre la Princesse de Baviere, & que l'Electeur de Baviere ira au-devant de la Princesse de Saxe jusqu'à Alt-Ottingen. Le jour du départ de Pune & l'autre Princesse n'est pas encore fixé, & le Baron de Gersdorf Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe à Munich, est chargé de se concerter à ce sujet avec les Ministres de l'Electeur de Baviere. Les avis re-

çûs de Pétersbourg portent que l'Impératrice de Russie, accompagnée du Grand Duc & de la Grande Duchesse, avoit fait l'honneur au Comte de Bestuchef, son grand Chancelier, d'assister à un Bal qu'il avoit donné le 5 Mars pour le mariage du Comte son fils. Ces avis confirment que cette Princesse persiste dans la résolution de faire un voyage à Riga avant l'été. On a été informé par les mêmes lettres que le froid excessif avoit fait suspendre la marche des troupes qui ont ordre de passer en Livonie.

Suivant les nouvelles de Ratisbonne il paroît que la Cour de Vienne ne perd point de vûe son dessein d'engager les Cercles à former une association, & cette affaire doit être recommandée dans peu de la maniere la plus forte à la Diette de l'Empire par un Décret de Commission, que le Grand Duc de Toscane a envoyé au Prince de Furstemberg, son principal Commissaire auprès de cette assemblée. Le Comte de Cobenzel est chargé en même-tems des instructions les plus précises pour combattre les raisons que le Cercle de Suabe pourroit alleguer contre la proposition du Grand Duc de Toscane. Les Etats de ce Cercle se préparant à s'assembler incessamment, on attend avec beaucoup d'impatience le résultat de leurs délibérations. L'Electeur de Cologne a fait déclarer à la Diette de l'Empire, ainsi qu'il avoit fait il y a quelque tems au Cercle de Franconie, qu'il étoit déterminé à ne point s'écarter du système de neutralité adopté par plusieurs des principaux Etats d'Allemagne, & à refuser par conséquent son concours à toutes les mesures qui pourroient y être contraires.

L'affaire concernant la réunion de l'Esclavonie au Royaume de Hongrie, vient d'être terminée, & la Reine de Hongrie vient d'établir une Com-

mission pour examiner les moyens de joindre le Bannat de Temeswar au même Royaume.

L I S B O N N E .

ON apprend par les nouvelles de Lisbonne, que depuis l'arrivée d'un courier que le Comte de Rosenberg a reçu de Vienne le 20 de Février, ce Ministre n'a eu qu'une conférence avec les Ministres du Roi de Portugal, & il paroît que la Reine de Hongrie & le Roi de la Grande-Bretagne ont perdu l'espérance de réussir par l'entremise de cette Cour à conclure un accommodement avec Sa Majesté Catholique. Les Négocians de ce pais ont appris avec beaucoup de chagrin que les pierreries venoient d'être mises en Espagne au nombre des marchandises qui doivent des droits d'entrée, & que les personnes qui en enfermeroient dans des lettres ou dans des paquets expédiés par la Poste, étoient à présent obligées d'en faire la déclaration. Plusieurs d'entre eux, lesquels n'étoient pas encore instruits de ce nouveau Reglement, n'ayant point pris à ce sujet les mesures convenables, leurs lettres ont été ouvertes & les diamans qu'elles contenoient, saisis.

I T A L I E .

LE Pape employe tous les bons offices, qui dépendent de lui, pour engager la Reine de Hongrie à ne point porter les choses à l'extrémité contre les Génois. Sur les représentations que Sa Sainteté a faites au Roi de Sardaigne à ce même sujet, ce Prince a répondu qu'il ne tenoit point à l'égard de la République de Gènes une autre conduite que celle à laquelle il étoit obligé en qualité

de Puissance Auxiliaire de Sa Majesté Hongroise; qu'il ne formoit aucune prétention à la charge des Génois, si ce n'étoit celle qui regarde le Marquisat de Final, & que par rapport à la Ville & à la Citadelle de Savone dont ses troupes s'étoient emparées, il les remettroit à la République aussi-tôt que la cession du Marquisat de Final seroit effectuée.

Le commandement de Ferrare vient d'être accordé au Commandeur Bussi, Général des Galeres, & M. Renunaldi de Montallone a obtenu les honneurs de la Prélatrice. Les Cardinaux Petra, Accoramboni & Acquaviva, sont morts à Rome, les deux premiers le 21 Mars & le troisième le 20. Les deux premiers avoient été créés Cardinaux par Benoît XIII, l'un en 1724, l'autre en 1728; le dernier l'avoit été en 1732 par Clément XII. Le Cardinal Petra étoit né le 13 Novembre 1662; le Cardinal Accoramboni le 24 Septembre 1672, & le Cardinal Acquaviva le 15 Janvier 1695. Celui-ci depuis long-tems étoit chargé des affaires de la Cour de Madrid auprès du Saint Siège. Son corps fut porté le 21 à l'Eglise de Sainte Cecile, où l'on célébra ses obseques, auxquelles le Pape a assisté, étant accompagné de vingt-cinq Cardinaux. Les lettres de Naples marquent que le Roi des deux Siciles se propose de passer une partie du Printems au Château de Portici, & que ce Prince a nommé le Marquis d'Ingano, neveu du Marquis Fogliani, pour aller résider à Constantinople en qualité de son Envoyé Extraordinaire auprès du Grand Seigneur. On a sçu par les mêmes lettres, que M. Veneroso s'étoit engagé de fournir quinze cent mulets pour le service des troupes de Sa Majesté Sicilienne.

On mande de Nice du 24 du même mois, que cent Grenadiers des troupes que le Comte de Browne a laissées dans le Fort de l'Isle Sainte Marguerite, ayant traversé le bras de mer qui sépare cette Isle de la terre ferme, ont fait une descente à la pointe de la Croisette, où les François ont établi une batterie. Ils ont attaqué le Détachement par lequel la batterie étoit gardée, mais ce Détachement ayant reçu des secours, ils ont été repoussés & ils n'ont pu réussir dans le projet qu'ils avoient formé d'enclôûer les canons des François. Depuis quelques jours ces derniers ne tirent point contre le Fort de l'Isle Sainte Marguerite. Des fé-louques Angloises se sont emparées de quelques tartanes, qui portoient des munitions aux troupes destinées pour l'attaque de cette Isle. Le Comte de Browne est allé faire un voyage à Turin, d'où l'on mande qu'il y est arrivé le 20, & que le lendemain il avoit eu une audience du Roi de Sardaigne. Ce Général y fera quelque séjour, afin de concerter avec ce Prince les opérations que les troupes Allemandes & Piémontoises exécuteront. Les mêmes avis ajoutent que le Roi de Sardaigne avoit donné le Gouvernement de Turin au Marquis de Carail, celui d'Alexandrie au Marquis de Rivaroles, celui de Novarre au Marquis de Cumianes, & celui de Casal au Comte de Boston.

G E N E S.

On mande de Genes du 24 Février que le Comte de Schullenbourg a fait de la part de la Reine de Hongrie à la République de nouvelles propositions d'accommodement, mais que S. M. Hongroise persistant à vouloir que préalablement à la signature du Traité on lui remette tous les

prisonniers qui sont entre les mains des Génois & qu'on lui paye ce qu'elle prétend lui être dû pour les contributions exigées par le Marquis de Botta, le Sénat a répondu que l'exécution du premier article ne dépendoit pas de lui, mais du peuple, qui vraisemblablement n'y consentiroit point, sans avoir obtenu les sûretés qu'il demandoit pour sa liberté, & que pour ce qui regardoit la seconde prétention de la Reine de Hongrie, on ne pouvoit absolument la satisfaire. Le Comte de Schullembourg ayant insinué que Sa Majesté Hongroise se contenteroit que la République demeurât neutre dans la guerre d'Italie, le Sénat a mandé à ce Général que les Génois n'avoient jamais cessé d'observer la neutralité & qu'ils n'avoient jamais songé qu'à veiller à la conservation de leurs droits légitimes & de leurs possessions, dont il avoit plû à la Cour de Vienne de disposer en faveur du Roi de Sardaigne. La nuit du 16 au 17 du mois de Février un Détachement des troupes de la Reine de Hongrie enveloppa cinq cent Passans Génois, qui ayant reçu quelque secours, se firent jour au travers des ennemis. Un autre Détachement attaqua la même nuit un poste où il y avoit cent trente fusiliers des montagnes, mais ils s'y défendirent avec tant de valeur que les Allemands ne purent s'en rendre maîtres. Toutes les troupes irrégulières de l'armée commandée par le Comte de Schullembourg s'étant avancées la nuit suivante sur sept colonnes, les Milices les chargerent partout avec une égale vigueur, & les ennemis furent repoussés après avoir fait une perte considérable. Le peuple pour profiter de cet avantage, a fait marcher la moitié des Compagnies de la Bourgeoisie de cette Ville & quarante Compagnies de Milices de Bisagno, qui ont chassé les Allemands de la plupart

des postes qu'ils occupoient en-deçà de la Bochetta. Vingt-quatre de ces Compagnies ont pénétré jusqu'à Campo-Morone, où six cent des ennemis ont été taillés en pieces.

On apprend par les nouvelles de Gènes du 8 Mars que non-seulement les troupes de la Reine de Hongrie, commandées par le Comte de Schullembourg, ont été chassées de la plupart des postes qu'elles occupoient en-deçà de la Bochetta, mais qu'une partie a été poursuivie jusqu'au-delà de cette montagne. Dans le nombre des postes qui ont été repris par les Génois, on compte celui de Pietra Lavezara, dont l'attaque a duré depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures après midi. On a conduit à Gènes près de sept cent prisonniers qu'on a faits sur les ennemis dans les différentes actions qui se sont passées depuis le seize Février. Les Païsans de la vallée de Polsevera, irrités des cruautés inouïes que les Croates & les Pandoures y ont exercées en plusieurs endroits, ne vouloient faire aucun quartier aux soldats de ces nations qui sont tombés entre leurs mains, & il a fallu employer des exemples de sévérité pour les empêcher d'user de représailles. Dernièrement les Allemands ont été encore chassés de deux postes, où ils avoient continué de se maintenir. Il y avoit dans l'un deux cent quarante hommes qui ont été presque tous faits prisonniers de guerre, & dans l'autre six cent qui ont été obligés de l'abandonner après avoir fait une perte considérable. Suivant divers avis quatorze Bataillons de l'armée du Comte de Browne sont en marche pour venir renforcer celle du Comte de Schullembourg, mais ces Bataillons ne sont guères qu'à trois cent soldats, & les fatigues excessives y causent beaucoup de maladies. Le Général qui les commande a fait prendre

les devans à huit cent hommes, tirés des meilleurs Corps de ses troupes. Quelques menaces que les ennemis fassent d'assiéger Gènes, on ne croit pas qu'ils pensent sérieusement à former cette entreprise. On prétend même qu'ils ne demeurent dans les environs de la Bochetta que parce que la Reine Hongrie, tant pour soutenir l'honneur de ses armes, que pour tirer de nouveaux secours de ses Alliés, ne veut point paroître renoncer au dessein de soumettre cette République. Cependant afin d'être prêt à tout événement, on travaille avec beaucoup de diligence à augmenter les fortifications, & l'on se flate, moyennant la précaution qu'on prend en même-tems d'amasser toutes les substances dont on peut avoir besoin pour une longue défense, que les ennemis ne pourront se rendre maîtres de la Place.

Les nouvelles de Gènes du 11 du mois dernier portent que les troupes de la Reine de Hongrie sont toujours retranchées en-deçà de la Bochetta, & qu'elles doivent beaucoup souffrir par la grande quantité de neige qui est tombée depuis quelques jours. Il paroît qu'on persiste dans le dessein de ne point engager avec elles une action générale. On se contente de surprendre de tems en tems quelques-uns de leurs postes & souvent on y réussit, surtout depuis qu'on a fait avancer douze cent hommes de troupes réglées pour soutenir les Paisans. Presque tous les pêcheurs de la côte Orientale de cet Etat se sont déterminés à faire la course, & ils ont conduit cinq ou six prises à Portofino. Le 10, à la vûe de deux vaisseaux de guerre du Roi de la Grande-Bretagne, une galere de la République enleva aux Anglois trois barques Génoises dont ils s'étoient emparés. Le Gouvernement a laissé la liberté aux matelots enne-

mis qu'on a trouvés sur ces barques & on leur a donné des passeports pour se retirer où ils jugeroient à propos. Un Chebec Genoïs s'est rendu maître d'un navire destiné pour Villefranche, & dont la charge est estimée plus de soixante mille livres. On a appris que le Feldt-Maréchal Comte de Schullembourg, Général des troupes de la République de Venise, étoit mort depuis peu à Verone. Son corps doit être transporté à Venise pour y être inhumé dans l'Eglise de Saint Marc, où cette République a résolu de lui faire élever un Mausolée. Le Comte de Schullembourg, son neveu, Grand Veneur de l'Electorat de Hanover, est son légataire universel.

On mande de Gènes du 25 Mars que la Frégate Françoisé *la Flore*, faisant partie du Convoi qui a mis à la voile de Marseille & de Toulon pour transporter à Gènes des troupes Françoises & Espagnoles, y arriva le 19 de ce mois. Il entra en même tems dans ce Port plusieurs tartanes du même Convoi, & l'on apprit par les équipages, que le 20 au matin il avoit été surpris dans le Golfe par une violente tempête, qui avoit dispersé un grand nombre de bâtimens; que quelques-uns avoient été interceptés par les Anglois, & que d'autres s'étoient réfugiés dans les Ports d'Antibes & de Monaco. Cette frégate & ces tartanes furent suivies le lendemain de divers navires, à bord desquels étoit le Régiment Royal Italien des troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne. On fut informé le 21 que treize bâtimens de la Division de Marseille s'étoient rendus à Porto Fino, & quatre à Sestri *di Levante*. Les troupes qu'ils y ont débarquées & qui composent environ deux mille hommes, ont marché à Saint Pierre d'Arèna, où elles sont depuis le 23. Le Gouvernement a reçu avis qu'environ soixante autres navires de la même Di-

vision ont actuellement mouillés à la rade de la Spécie, & que quatre vaisseaux de guerre Anglois qui leur ont donné la chasse pendant deux jours, n'ont pu les joindre. On attend les troupes qui sont venues par ces derniers navires & auxquelles on a préparé des quartiers dans les environs de cette Capitale. Elles forment, avec celles dont elles ont été précédées, un Corps de cinq mille quatre cent hommes, & ce qui a été pris par les Anglois ne monte pas à plus de six cent. Il est difficile d'exprimer la joye qu'a causée au peuple l'arrivée de ce secours, & la réception qui a été faite, tant aux soldats qu'aux Officiers. Indépendamment des troupes auxiliaires, on compte qu'il y a dans cet Etat quarante mille hommes en armes. La Garnison de cette Ville consiste en deux mille hommes de troupes réglées & dix mille de Milices, sans y comprendre les Compagnies de la Bourgeoisie. Tous les jours il se présente une multitude prodigieuse de Volontaires, résolus de se sacrifier pour la défense de la Patrie. Chacun respire la guerre; le Noble, le Négociant, l'Artisan & le Laboureur, tout est devenu soldat. Le Sénat a accepté le titre de Colonel d'un nouveau Régiment de douze cent jeunes gens, divisés en deux Bataillons, & qui sera bien-tôt augmenté de deux autres. L'uniforme de ce Régiment, dans lequel on n'a reçu que des fils de Citoyens honorables, est blanc avec la veste & les paremens de velours noir & une bandolierie galonnée d'or. Dans le Drapeau, qui est aussi blanc, on lit ces mots *La Liberté*. Il doit arriver de Corse un Corps considérable, formé de l'élite des habitans de cette Isle. Differens Détachemens de troupes réglées, de Milices & des Païsans qui se sont armés de leur propre mouvement, sont distribués dans les vallées de Polsevera & de Bisagno & du

côté de Voltri , de sorte qu'ils sont à portée de se soutenir mutuellement , & supposé qu'ils ne pussent résister aux efforts de l'ennemi , il leur seroit aisé de se replier vers cette Ville , en disputant le terrain qui est coupé par plusieurs défilés. Quatre mille Païsans ont attaqué à la Casella douze cent Allemands , qui quoiqu'ayant été secourus par deux mille des leurs , ont été mis en fuite après avoir fait une très-grande perte. Le Chevalier Balbi à la tête de neuf cent Gênois a défait presque totalement un autre Détachement des ennemis , qui étoit fort supérieur. Six cent soldats des troupes de la Reine de Hongrie , qui reviennent de Provence , ayant surpris , en passant vers les hauteurs de Voltri , cent cinquante Corfes , les obligèrent de se battre en retraite , mais le Partisan Barbarossa , qui étoit près de là en course , marcha si promptement au secours de ceux-ci , & fondit avec tant d'impétuosité sur les ennemis , qu'ils furent dans peu dispersés , à l'exception de deux cent qui se retranchèrent dans le Château de Mrs Raggi. Il les y força , tua trente hommes , & ramena cent soixante & dix prisonniers , parmi lesquels sont cinq Officiers , dont un est Aide de Camp du Général Nadaffi , & un autre est au service du Roi de Sardaigne. Le 22 l'armée ennemie se mit en mouvement sur trois colonnes avec de l'artillerie pour s'avancer vers cette ville , & elle continua le 23 sa marche , la dirigeant sur Pietra Lavezara , Voltagio , Langasco & Ponte Decimo , où étoit son point de réunion pour déboucher en force dans la plaine. Le mauvais tems qu'il a fait depuis ce jour , a mis les Allemands dans la nécessité de s'arrêter à Ponte Decimo. Les bâtimens Gênois , armés en course , enlèvent souvent des navires chargés de munitions pour les troupes de Sa Majesté

Hongroise; malgré les vaisseaux Anglois qui croissent continuellement dans ces Parages, il entre tous les jours dans ce Port quelque tartane qui apporte ici des provisions.

GRANDE BRETAGNE.

LE 6 du mois passé les Seigneurs présentèrent une Adresse du Roi, pour le supplier de leur faire remettre un état des dettes de la Nation. Ils décidèrent dans la même séance que les articles d'accusation contre le Lord Lovat, la réponse de ce Lord & la réplique qui y a été faite par la Chambre des Communes, seroient imprimés, & qu'on en donneroit un exemplaire à chaque Seigneur. Le 9 ils passerent le Bill pour continuer les droits sur le Malt, & le Grand-Maître de la Maison du Roi fit rapport que sa Majesté devoit envoyer à la Chambre l'état demandé par l'Adresse du 6. Le Lord Lovat ayant représenté que deux des témoins qu'il attendoit d'Ecosse ne pouvoient arriver que le 19, son procès qui devoit commencer le 16, a été de nouveau différé. Le 6 la Chambre des Communes lut pour la première fois le Bill, qui établit une taxe sur les équipages, & elle ordonna à la pluralité de cent cinquante-quatre voix contre quatre-vingt-dix-sept, d'en faire une seconde lecture. Elle lut le lendemain pour la seconde fois celui concernant la révocation de l'acte qui défend le commerce avec l'Espagne. On proposa de s'assembler en Comité pour délibérer sur ce Bill, mais après quelques débats on convint de prier le Roi de révoquer la défense, dès qu'il seroit informé que Sa Majesté Catholique auroit consenti de rendre à ses sujets la permission de commercer avec ceux de la Grande-Bretagne. La Chambre

résolut le 9. de porter un Bill pour abolir les Jurisdictions héréditaires d'Ecosse, & elle fit quelques changemens au Bill pour naturaliser les Etrangers Protestans. Dans la séance suivante la Chambre fit la première lecture du Bill contre les soldats mutins & les déserteurs. Ayant lû pour la seconde fois le Bill de la taxe sur les équipages, elle rejetta à la pluralité de cent quatre-vingt seize voix contre cent trente la proposition qui fut faite d'effacer la clause portant que la direction de la levée de cette taxe sera confié aux Commissaires de l'Accise. Le dernier Détachement des Gardes à pied, destinées à passer dans les Pais-Bas, est allé s'embarquer à Gravesend. Une partie du Régiment d'Infanterie de Johnson a passé par Londres pour se rendre au même Port. On mande de Dublin que le Régiment de Cavalerie de Ligonier & celui de Dragons d'Hamilton avoient été obligés par une tempête, d'y relâcher. Le Régiment Royal & ceux de Murray & de Bragg sont toujours retenus à Corcx par les vents contraires. Il y a apparence que ce retard empêchera ces Régimens de prendre terre sur la côte d'Angleterre, comme il leur avoit été d'abord ordonné, & qu'ils continuèrent leur route en droiture vers la Hollande. Tous les bâtimens fretés pour y transporter les troupes qui sont en quartier dans les environs d'Edimbourg, sont arrivés à la Rade de Leith. Selon les lettres de Liverpool les Régimens qui s'y étoient embarqués ont mis à la voile sous l'escorte du vaisseau de guerre le *Whitehaven*, mais quelques-uns de bâtimens, à bord desquels ils sont partis, ont échoué, & d'autres sont rentrés dans le Port, afin de réparer le dommage qu'ils ont souffert par le mauvais tems. Plusieurs des Officiers Généraux, employés dans l'armée commandée par le Duc de Cumbe:land,

font déjà partis pour aller joindre ce Prince. On doit envoyer à cette armée un grand nombre de canons de bronze, de six livres de balle, fondus sur le modèle des nouveaux canons inventés par un Officier Saxon.

Les Seigneurs s'étant assemblés le 20 du mois passé dans leur Chambre, & le Lord Chancelier s'y étant rendu avec les cérémonies accoutumées, ils passerent dans la grande Salle de Westminster, où ils trouverent les Commissaires choisis par la Chambre des Communes, pour accuser le Lord Lovat. Après que ce Lord eut été conduit à la Barre, le Clerc de la Chambre des Pairs présenta la Commission par laquelle le Roi avoit nommé le Lord Chancelier Grand Stewart, & l'on en fit la lecture. On lut ensuite sept chefs d'accusation contre le Lord Lovat, lesquels portoient que dès l'année 1743 il avoit entretenu des correspondances avec le Chevalier de Saint Georges, lequel l'avoit créé Duc de Fraser & lui avoit accordé le grade de Lieutenant Général avec le titre de Commandant en chef dans les montagnes d'Ecosse; qu'il avoit écrit au Prince Edoüard une lettre pour lui offrir ses services & ceux de son fils; qu'il avoit adressé plusieurs autres lettres à divers Partisans de la Maison de Stuard, particulièrement aux Lochiels & aux Camerons; qu'il avoit fait répandre dans le Nord d'Ecosse quelques écrits tendans à soulever le peuple contre le Gouvernement; qu'il avoit levé des soldats pour faire la guerre au Roi; qu'il avoit envoyé son fils aîné à la tête d'un grand nombre de ses vassaux joindre le Prince Edoüard; & qu'il avoit fourni de l'argent, des armes & des munitions de guerre aux troupes de ce Prince. Sur la sommation faite au Lord Lovat de déclarer s'il se reconnoissoit coupable des faits allegués

Contre lui, il protesta qu'il étoit innocent, & qu'il avoit toujours fait profession d'être inviolablement attaché aux intérêts du Roi. Le Chevalier Young, un des Commissaires de la Chambre des Communes, fit le rapport des preuves sur lesquelles étoit fondée l'accusation, & il produisit deux témoins qui furent entendus, quoique le Lord Lovat prétendit qu'étant de ses Fermiers, ils ne pouvoient déposer contre leur Seigneur. Ce Lord fut ramené le lendemain à la Barre, où les deux Chambres lui permirent de s'asseoir à cause de sa vieillesse & de ses infirmités. Les Commissaires de la Chambre des Communes ayant proposé de recevoir contre lui la déposition de M. Jean Murray, ci-devant Secrétaire du Prince Edouard, le Lord Lovat objecta que ce Secrétaire ne pouvoit être admis comme témoin, puisqu'il étoit lui-même accusé de haute trahison. Le Solliciteur Général répondit que M. Murray avoit abandonné le Prince Edouard avant l'expiration du terme fixé par le Parlement. Pour le prouver on rapporta un Extrait des Registres de la Cour du Banc du Roi, dont le Lord Lovat demanda inutilement de montrer la fausseté. Le 22 M. Murray, après avoir prêté serment devant les deux Chambres, certifia que le Lord Lovat avoit assisté à plusieurs assemblées tenues par les Adhérens de la Maison de Stuard, & qu'il avoit assisté ce Parti d'hommes & d'argent. Ce témoin entra dans plusieurs détails sur ce qui s'étoit passé pendant le séjour du Prince Edouard en Ecosse, & il nomma diverses personnes de distinction comme étant impliquées dans les projets de ce Prince, mais quelques Seigneurs l'interrompirent, & on lui ordonna de se borner à ce qui concernoit la personne du Lord Lovat. Lorsque M. Murray eut cessé de par-

ler on interrogea plusieurs particuliers qui con-
 firmerent ses dépositions. Une indisposition du Lord
 Lovat fit suspendre le 23 la procédure. La séance
 du 24 & celle du 27 furent employées à la vérifi-
 cation des lettres écrites par le prisonnier ou par
 son ordre à des Partisans de la Maison de Stuard.
 Dans cette dernière séance il supplia le Parle-
 ment de consentir que Mrs Norman & Leod
 Députés de la Chambre des Communes, prissent
 sa défense. Le 28 le procès fut continué : les deux
 Députés ci-dessus nommés firent sans succès de
 longs discours pour justifier l'accusé, & ce prison-
 nier ayant eu ordre de répondre définitive-
 ment, dit que son grand âge & la foiblesse de sa
 santé ne lui permettoient point de plaider lui-
 même sa cause, mais qu'il avoit exposé confusé-
 ment ses idées dans un Mémoire, & qu'il esperoit
 que les Seigneurs voudroient bien en entendre la
 lecture. Cette grace lui fut accordée. Après l'exa-
 men du Mémoire on demanda au Lord Lovat s'il
 étoit en état d'appeller quelques témoins, sur quoi
 il repliqua que ceux qu'il avoit mandés d'Ecosse
 n'avoient pu se rendre à Londres. Il offrit en
 même tems de prouver que les uns avoient été
 menacés de prison, en cas qu'ils déposassent en sa
 faveur, & que d'autres avoient été contraints de
 s'enfuir dans les montagnes, pour fuir une injuste
 persécution. Les Commissaires de la Chambre des
 Communes traiterent de calomnies les allégations
 du prisonnier, & les Seigneurs s'étant retirés dans
 leur Chambre, examinerent le Journal des pro-
 cédures faites en 1715 contre le Comte de Win-
 town. Ils retournerent ensuite dans la grande Salle
 de Westminster, à l'exception des Pairs Ecclé-
 siastiques, & le Grand Stewart ayant pris les avis
 des Juges, le Lord Lovat fut déclaré coupable de

haute trahison. On le ramena à la Barre pour le lui annoncer. Le 20, jour auquel sa Sentence devoit être prononcée, il harangua les Seigneurs, & se plaignit de ce qu'on ne lui avoit pas fourni les moyens de faire venir les témoins qui pouvoient prouver son innocence, Sans avoir égard à son discours les Seigneurs rentrèrent dans leur Chambre pour rediger le jugement, & ils résolurent qu'il seroit conforme à celui qui avoit été porté contre le Comte de Wintown, Dès qu'ils furent retournés à la grande Salle de Westminster, le Grand Stewart demanda de nouveau s'il restoit au Lord Lovat quelque chose à alleguer pour suspendre sa condamnation. Ce Lord ayant répondu que non, le Grand Stewart déclara que l'accusé étoit punissable de mort, & il rompit sa baguette, pour signe que la Commission étoit terminée. Les Seigneurs ordonnerent que le discours, adressé en cette occasion au prisonnier par le Grand Stewart, fût publié, & inseré dans les Registres de leur Chambre. Avant que d'être reconduit à la Tour, le Lord Lovat se recommanda au Parlement, & le pria d'implorer pour lui la clémence du Roi. Quelques recherches qu'on ait faites, on n'a pu retrouver la cassette dont il avoit demandé la restitution, & dans laquelle il prétend qu'il y avoit six mille guinées & plusieurs bijoux. Le 24 les Seigneurs passerent le Bill contre les soldats mutins & les déserteurs, & le 28 ils firent la troisième lecture du Bill pour établir une taxe sur les carrosses, & pour lever un million de livres sterlings par voie de Lotterie. Les habitans de Westminster présenterent le même jour à la Chambre des Communes une Requête, dans laquelle ils remontent les inconvéniens qui peuvent résulter de la naturalisation des Etrangers.

Le bruit court que le Parlement doit ordonner par un Bill de ne plus se servir dans les dattes que du nouveau Stile. On équipe à Spithéad une nombreuse Escadre, dont on ne dit pas encore la destination. L'Amiral Warren en aura le commandement, & il arborera son Pavillon à bord du Vaisseau *le Yarmouth*. Le Corsaire *le Guernesey* s'est emparé d'un navire qui revenoit de la Martinique à Nantes. Deux autres navires François, & un Hollandois de vingt-quatre canons, chargé de cacao pour la France, ont été pris par le Corsaire *le Sheorness*. Il est arrivé à Gibraltar un vaisseau de guerre Espagnol, dont le vaisseau du Roi *le Jersey* s'est rendu maître après un combat de trois heures. Ce Vaisseau ennemi avoit fait voile de Cadix pour l'Amérique avec trois vaisseaux de Régistre auxquels il servoit d'escorte, & qui, pendant qu'il a combattu, ont profité du vent pour continuer leur route. Les François & les Espagnols ont enlevé huit navires Anglois, sur l'un desquels étoit une partie du Régiment de Bragg avec les tentes & les équipages de ce Corps, & l'on prétend que depuis le commencement de la guerre la Grande Bretagne a déjà perdu plus de douze cent bâtimens. On embarqua le 18 sur la Tamise un train d'artillerie & une grande quantité de fourage pour l'armée que les Alliés se proposent d'assembler dans les Pays Bas. Les lettres de divers Ports d'Irlande marquent qu'on y prenoit de force tous les matelots pour les employer au service de la Flotte de sa Majesté. Selon les mêmes avis on a reçu à Dublin un ordre de la Cour de reformer cinq hommes par Compagnie dans divers Régimens d'Infanterie, & de réduire à quarante Cavaliers chacune de celles du Régiment de Ligonier. Ces

avis ajoutent que les troupes, qui s'étoient embarquées à Corck avoient été obligées par les vents contraires, de relâcher à Crockaven près du Cap de Clare. On mande d'Edimbourg qu'on avoit levé en Ecosse un grand nombre de soldats de recrues pour les Régimens Ecossois qui sont à la solde des Etats Généraux des Provinces Unies, & qu'on devoit à la première occasion favorable les faire passer en Hollande. Le 25 le Roi reçut un courrier extraordinaire du Duc de Cumberland. Les Intéressés dans la Banque tinrent le 30 du mois passé une assemblée générale, & ils résolurent que le Dividend des Actions qui écherra le 5 du mois prochain, seroit de deux & demi pour cent payable le 11 Mai. Les Négocians de cette Ville se disposent à présenter une Adresse au Parlement pour demander que le commerce des sujets de sa Majesté soit protégé plus efficacement. M. Stafford, qui avoit été détenu pendant plusieurs mois dans la prison de Newgate comme suspect au Gouvernement, fut remis le 28 en liberté. On arrêta le 27 sur un navire Hollandois trois Etrangers qu'on accuse d'être des espions; & ils furent conduits à la Tour.

Les Actions de la Compagnie de la mer du Sud sont à cent un & un quart; celles de la Banque à cent vingt-neuf; celles de la Compagnie des Indes Orientales à cent soixante quatorze & demi, & les Annuités à cent un.

DE LA HAYE.

ON a publié depuis peu une Convention conclue le 21 du mois dernier entre cette République & le Landgraviat de Hesse Cassel au sujet des Déserteurs. Il est réglé par cette Convention

qu'aucun Déserteur des troupes d'un Etat ne pourra être reçu dans les troupes de l'autre, qu'en conséquence on sera obligé respectivement de faire arrêter tous ceux qui se présenteront, de les mettre sous sûre garde & de les dénoncer au Commandant des troupes dont ils auront déserté; qu'on renverra de même tous ceux qui ne seront point munis de passeports, quand même ils prouveroient qu'en abandonnant leur Drapeau, ils n'ont point eu dessein de passer à un service étranger; que tout déserteur sera rendu dans le même Etat qu'il aura été arrêté; que s'il a vendu son cheval, son habit & ses armes, les Commandans des Corps respectifs feront leur possible pour qu'ils soient restitués au Régiment, & que de part & d'autre on se remboursera réciproquement les dépenses qui auront été faites pour la détention & pour la subsistance du prisonnier. La plupart des troupes dont l'armée des Alliés doit être composée sont en mouvement, & l'on assure qu'elles commenceront à cantonner le 15 de ce mois. Celles de Hannover, qui ont passé l'hyver dans la Province de Gueldre, marchent du côté de Grave. Le rendez-vous de celles de la Reine de Hongrie est à Sittard; & le Felds. Maréchal Comte de Bathiani en détachera quinze mille hommes, destinés à joindre les troupes Angloises & celles de la République qui doivent former un camp dans les environs de Breda. Selon un état qui paroît des troupes de sa Majesté Hongroise, elles seront composées de cinquante-deux Bataillons & de soixante & dix Escadrons de troupes réglées, de trente-trois Escadrons de Hussards & de Croates, de quatre mille Lycaniens, de quatre Compagnies Franches, & du Corps de Pandoures, ci-devant commandé par le Baron de Trenck. On a jetté

Un pont sur la Meuse près de Mafeyk, afin de faciliter le passage des troupes qu'on attend d'Allemagne. Il s'est tenu chés le Duc de Cumberland plusieurs conférences, auxquelles tous les Généraux des troupes des Alliés ont assisté, & ce Prince est parti le 7 pour Bois-le-Duc, où le Feldt-Maréchal Comte de Bathiani est depuis le 3. Le Prince de Waldeck, Général des troupes de la République, conféra le 19 avec M. Gerlacius Président de l'assemblée des États Généraux. Les États de Gueldre ont disposé d'un Régiment de Cavalerie en faveur de M. Van-Eck, à la place duquel M. de Lynden a été nommé Colonel Commandant du Régiment de Brakel. Les nouvelles de Stockholm assûrent que le Comte de Tessin a repris de-nouveau la résolution de se démettre de tous ses emplois, malgré les instances que les États du Royaume de Suède ont faites pour l'en détourner.

Le Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar ayant fait donner part aux États Généraux de la mort de la Reine son épouse, les États Généraux ont écrit à Sa Majesté Polonoise une lettre de condoléance sur cet événement. On a appris que le Duc de Cumberland, après avoir fait quelque séjour à Bois-le-Duc, s'étoit rendu à Tillebourg, où il a établi son quartier général. L'armée des Alliés sera partagée d'abord en trois Corps différens, les troupes de la Reine de Hongrie devant camper dans les environs de Liège, celles du Roi de la Grande Bretagne près de Bois-le-Duc, & celles de la République sous Breda. Les Gardes à cheval & le Régiment des Gardes à pied des États Généraux se mettront incessamment en marche pour se rendre à ce dernier camp.

OPERATIONS DE L'ARMÉE DE FLANDRES.

Du 17 Avril 1747.

L Es troupes du Roi destinées à former l'armée des Pais-Bas, se sont rassemblées en différens Corps, sçavoir :

Un Corps de 21 Bataillons, d'un Régiment de Dragons & d'un Régiment de Volontaires a dû être rendu à Gand ou à Bruges du 14 au 16, avec un train de grosse artillerie; ce Corps est aux ordres de Mrs de Lowendal & de Montmorin.

Quatre Bataillons & un Régiment de Dragons cantonneront aujourd'hui 17 sur la Durme, aux ordres de Mrs de Contade & d'Hérœville, qui étant à Anvers, ont aussi à leur disposition la Garnison d'Anvers composée de 18 Bataillons & de 3 Escadrons, avec un second équipage de gros canon, & le Bataillon de Royal Artillerie de Pumbeck.

Le gros des troupes, à l'exception de la Maison du Roi, de la Gendarmerie, de la Brigade des Gardes & de quelques Bataillons qui seront ici, ou à portée, avant la fin du mois, est cantonnée depuis le 15; l'Infanterie sur deux lignes, entre la Dylle & la Seine, au nombre de 103 Bataillons

& de 68 Escadrons, y compris les Garnisons de Louvain, Malines & Bruxelles.

Cette Infanterie appuie sa droite à Vauze, où commande M. de Maubourg; le centre est à Louvain, aux ordres de M. de Senneterre.

La gauche se prolonge jusqu'au-dessous de Malines, où est Milord Clare.

La Cavalerie est cantonnée sur deux lignes entre la Dendre & la Senne.

La droite est aux ordres de M. le Prince de Pons, qui est à Anderleck.

La Cavalerie du centre est commandée par M. du Châtel, qui se tient à l'Abbaye de Grimberghe.

M. de Berchiny, qui est à Dendermonde, commande la Cavalerie de la gauche.

M. de Pontchartrain est à Alost, avec les Carabimiers.

M. le Maréchal est dans Bruxelles avec Mrs les Officiers Généraux, qui ne sont point employés dans les cantonnemens.

M. le Maréchal a donné des ordres pour élaguer toutes les hayes & buissons qui sont à la rive droite de la Dylle, sur laquelle on va jeter plusieurs ponts.

Les Alliés sont en mouvement depuis plusieurs jours, ils se rassemblent en trois Corps, celui de la droite, composé des

Hollandois , est sous Bréda , avec quelques Bataillons vers Bergopfoom.

Le centre composé des troupes à la solde d'Angleterre , est à Bois-le-Duc , la gauche composée des Autrichiens , est à Cindhoven , s'allongeant vers Mafseik.

Le mouvement des troupes Alliées qui se sont retirées du Luxembourg , en a déterminé un dans le Corps que nous avons dans les Evêchés , ces troupes descendent la Meuse successivement & par cantonnement. M. le Comte de Clermont qui les commande , sera en personne le 18 à Namur , où les Régimens d'Enghien , de Vermandois & d'Heudicourt l'ont précédé de quelques jours ; le Régiment de la Ferre , qui avoit marché en même-tems que ces derniers Régimens , s'est rendu à Mons.

300 canoniers de marine ont ordre de se rendre de Dunkerque à Bruges ; on en a envoyé aussi un second pour arrêter toutes les Bellandres qui sont sur l'Escaut , & les rassembler à Gand.

*Du Quartier général de M. de Lowendal ,
à Ardembourg le 18 Avril 1747.*

La longueur de la marche que les troupes ont été obligées de faire pour se rendre aux endroits désignés , ne leur a

permis d'y arriver que très-tard. M. de Vaux a dû prendre poste ce matin de l'autre côté du Sas de Gand & investir cette Place.

M. de Lowendal s'est établi de son côté à Ardembourg pour faire l'investissement de l'Ecluse ; il a dû faire attaquer le 19 au point du jour une redoute qui est sur la Digue qui cottoye la mer, & laquelle protège l'Ecluse, qui sert à former l'inondation de ces côtés-là. Les Dragons de Septimanie & deux Bataillons aux ordres de M. de Roslinget, ont pris poste dans l'Isle de Cadfant.

Les Lamorlières ont pris chemin faisant, deux redoutes, dans l'une desquelles il y avoit sept pièces de canon, plusieurs fusils & des munitions, avec douze hommes qu'on a fait prisonniers. On a pris d'autre part pareil nombre & deux Officiers.

Il y a trois Bataillons dans l'Ecluse & deux dans le Sas de Gand.

*Du Quartier Général de M. de Contades,
à Doël le 18 Avril 1747.*

Le 17 Avril à l'entrée de la nuit dix Compagnies de Grenadiers & 500 fusiliers aux ordres de M. d'Hérouville, Maréchal de Camp, se sont embarqués à Anvers pour passer à la tête de Flandres. Ce Dé-

H iij

tachement s'est porté au village de Doël, où il est arrivé & a pris poste à la pointe du jour sans aucune opposition de la part de la Garnison du Fort de Lieskenzoek.

M. d'Hérouville avoit avec ce Détachement quatre pièces de canon de douze, qui en paroissant sur la Digue sans tirer, ont fait retirer les frégates Hollandoises qui étoient sous le Fort de l'Illo, & qui se sont mises à l'ancre au-dessous de Doël de l'autre côté de l'Escaut & hors de la portée du canon.

Les trois Bataillons de Bettens sont arrivés le 18 à 11 heures du matin au village de Lalloo, & ont investi du côté de la terre le Fort de la Perle. Le Commandant de ce Fort s'attendoit à peu d'être attaqué qu'il avoit envoyé 60 hommes de la Garnison pour lui chercher des vivres. On est actuellement à leur poursuite.

Les Dragons d'Egmont & le Régiment de la Tour Dupin ont dû prendre poste du 18 au 19 à Doël & Kildreck, & le Régiment de Berri à Beveren.

On a débarqué le 18 à Borek, rive de l'Escaut, la grosse artillerie destinée pour cette expédition, & qu'on avoit embarquée à Bruxelles.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 19 du mois dernier Dimanche de la Passion le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique.

L'après-midi la Reine accompagnée de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France assista à la prédication du Pere Hericourt Théatin.

La Reine accompagnée de même entendit le 17 & le 21 le Sermon du même Prédicateur.

Le 21 M. Gros Ministre Plénipotentiaire de l'Imperatrice de Russie eut une audience particulière du Roi dans le Cabinet de S. M. étant conduit par le Marquis de Verneuil Introdacteur des Ambassadeurs.

Le 24 le Marquis de Brassac Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, présenta au Roi la lettre que ce Prince a écrite à S. M. pour lui donner part de la mort de la Reine de Pologne.

Le Maréchal Comte de Saxe ayant pris

H iiiij

éonqué du Roi le 24., partit le 28 pour aller prendre le commandement de l'Armée que S. M. se propose de faire assembler dans les Pays-Bas.

Le 26 Dimanche des Rameaux le Roi accompagné de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, assista dans la Chapelle du Château à la Bénédiction des Palmes qui fut faite par l'Abbé Brosseau Chapelain ordinaire de la Chapelle de Musique, lequel en présenta une au Roi. S. M. alla à la Procession & adora la Croix. Le Roi entendit ensuite la grande Messe célébrée par le même Chapelain. La Reine & Madame la Dauphine entendirent la Messe dans la Tribune.

L'après-midi le Roi accompagné comme le matin assista à la prédication du Pere Hericourt.

Le 27 la Reine communia dans l'Eglise de la Paroisse du Château par les mains de l'Evêque de Chartres son Premier Aumônier.

Le 29 Mercredi-Saint le Roi & la Reine entendirent dans la même Chapelle l'Office des Ténébres.

Le 31 Vendredi-Saint le Roi & la Reine accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, assistèrent au Sermon de la Passion du Pere

Hericourt. Leurs Majestés entendirent l'Office & allèrent à l'Adoration de la Croix. Le soir elles assistèrent à l'Office des Ténébres.

Le premier de ce mois Samedi-Saint la Reine accompagnée de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France assista aux Complies & au Salut, pendant lequel l'*O Filii* fut chanté par la Musique.

Le 2 Fête de Pâques le Roi & la Reine accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France entendirent dans la Chapelle du Château la grande Messe célébrée pontificalement par l'Evêque de Dijon & chantée par la Musique. Madame la Dauphine entendit la même Messe dans la Tribune. L'après-midi leurs Majestés assistèrent au Sermon du Pere Hericourt, & ensuite aux Vêpres auxquelles le même Prélat officia.

Le même jour le Roi fit rendre à l'Eglise de la Paroisse du Château des Pains bénits qui furent présentés par un des Aumôniers de S. M.

Le 4 de ce mois les nouveaux Drapeaux du Régiment des Gardes Françaises & de celui des Gardes Suisses furent portés à l'Eglise Métropolitaine, où ils furent bénits par l'Archevêque de Paris avec les cérémonies accoutumées.

H w

Le 7 de ce mois après-midi le Roi fit dans la Plaine des Sablons la revûe du Régiment des Gardes Françaises & de celui des Gardes Suisses, lesquels après avoir fait l'exercice défilèrent en présence de S. M. Mesdames de France se trouverent à cette revûe.

Le 9 Dimanche de *Quasimodo* le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe chantée par la Musique.

La Reine fit rendre le même jour à l'Eglise de la Paroisse du Château les Pains bénits qui furent présentés par l'Abbé de Goyon de Matignon son Aumônier en Quartier.

Le 11 M. Durini Archevêque de Rhodes, Nonce ordinaire du Pape, à la tête des Ambassadeurs, des Envoyés & des Ministres Plénipotentiaires, tous en longs manteaux de deuil eut une audience publique du Roi, dans laquelle il fit son compliment de condoléance à S. M. sur la mort de la Reine de Pologne, Duchesse de Lorraine & de Bar. Le Duc de Bethune Capitaine des Gardes du Corps, en long manteau de deuil le reçut à la porte en dedans de la Salle où les Gardes du Corps étoient en haye & sous les armes. M. Durini fut conduit à cette audience ainsi qu'à

celles de la Reine , de Monseigneur le Dauphin , de Madame la Dauphine , de Madame & de Mesdames de France , par le Marquis de Verneuil Introduceur des Ambassadeurs.

La Duchesse de Chartres accoucha le 13 à Saint Cloud d'un Prince qui sera nommé le Duc de Montpensier.

Le Roi a accordé à M. de Lamoignon de Montrevault la Charge de Président du Parlement , vacante par la démission du Président de Lamoignon.

Par un article préliminaire d'échange que M. Seigneur Commissaire des guerres , & M. Cakaire Lieutenant Colonel du Régiment Anglois de Pulteney ont signé à Anvers le 5 de ce mois , on est convenu que tous les Officiers & Soldats faits prisonniers de guerre par les troupes du Roi & par celles de S. M. Br. & qui ont été renvoyés de part & d'autre sur leur parole , seroient libres & pourroient comme tels recommencer leur service militaire.

Le 14 de ce mois le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château la Messe de *Requiem* , pendant laquelle le *De profundis* fut chanté par la Musique , pour l'Anniversaire de Monseigneur le Dauphin , Ayeul du Roi.

H vj

Le 13 au matin le Parlement, M. de Maupéou Premier Président, portant la parole, complimenta le Roi sur la mort de la Reine de Pologne, Duchesse de Lorraine & de Bar. La Chambre des Comptes, la Cour des Aides, la Cour des Monnoyes, & le Corps de Ville, eurent audience de Sa Majesté sur le même sujet. M. de Nicolay Premier Président de la Chambre des Comptes; M. de Lamignon de Blancmesnil Premier Président de la Cour des Aides; M. Chopin de Gouzangré Premier Président de celle des Monnoyes, & M. de Bernage Prévôt des Marchands, porterent la parole. L'après-midi le Grand Conseil, M. de Caumartin Conseiller d'Etat, nommé par Sa Majesté pour présider pendant cette année à cette Compagnie, étant à la tête, s'acquitta du même devoir, ainsi que l'Université & l'Académie François. M. Cochet Recteur parla pour l'Université, & l'Abbé de Bernis au nom de l'Académie. Le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides & le Grand Conseil, furent présentés à l'audience du Roi, & à celles qu'ils eurent le même jour de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine, par le Comte de Maurepas Ministre & Secrétaire d'Etat,

& ils y furent conduits par le Marquis de Dreux Grand Maître des Cérémonies, & par M. Gifeux, Maître des Cérémonies en survivance de M. Desgranges.

Le Roi a disposé du Gouvernement de Mezieres, vacant par la mort du Comte de Saumery, en faveur du Chevalier de Gramont Maréchal de Camp, Lieutenant des Gardes du Corps.

Sa Majesté a accordé au Marquis de Valence Brigadier le Régiment d'Infanterie de Bearn, vacant par la démission du Chevalier de Valence son frere, qui a été nommé Colonel en second de ce Régiment, & au Chevalier de Marciéu Capitaine dans le Régiment Royal Polôgne, le Régiment d'Infanterie des Landes dont s'est demis M. de Villeneuve.

Le 16 de ce mois M. Tron Ambassadeur Ordinaire de la République de Venise, fit son entrée publique en cette Ville. Le Maréchal d'Isenghien & le Marquis de Verneuil Introdacteur des Ambassadeurs, allèrent le prendre dans les carrosses de leurs Majestés au Couvent de Picpus, d'où la marche se fit en cet ordre. Le carrosse de l'Introdacteur, celui du Maréchal d'Isenghien; un Suisse de l'Ambassadeur, à cheval; sa Livrée à pied; cinq de ses Officiers, un Ecuyer & six Pages à cheval; le

carrosse du Roi, à côté duquel marchaient la Livrée du Maréchal d'Isenghien & celle de l'Introducteur; le carrosse de la Reine; celui de Madame la Dauphine; ceux de Madame la Duchesse d'Orleans, du Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, de la Duchesse de Chartres, du Prince de Conroy, de la Duchesse du Maine, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, de la Comtesse de Toulouse, & celui du Marquis de Puyfieux Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département des Affaires Etrangères. Les quatre carrosses de l'Ambassadeur, précédés d'un Suisse à cheval, marchaient ensuite à une distance de trente à quarante pas. Lorsque l'Ambassadeur fut arrivé à son Hôtel, il fut complimenté de la part du Roi par le Duc de Gèvres, Premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté; de la part de la Reine par le Duc de Bethune, faisant les fonctions de son Premier Ecuyer; de la part de Madame la Dauphine par le Comte de Rubempré, son premier Ecuyer, & de la part de Madame la Duchesse d'Orleans par le Marquis de Crevecoeur, Premier Ecuyer de son Altesse Royale.

Le 18 le Prince Camille & le Marquis de Verneuil Introducteur des Ambassadeurs, allèrent prendre M. Tron

son Hôtel dans les carrosses du Roi & de la Reine, & ils le conduisirent à Versailles, où il eut sa première audience publique du Roi. L'Ambassadeur trouva à son passage dans l'avant-cour du Château les Compagnies des Gardes Françaises & Suisses sous les armes, les tambours appelans; dans la Cour, les Gardes de la Porte & ceux de la Prévôté de l'Hôtel sous les armes à leurs postes ordinaires, & sur l'escalier les Cent Suisses la hallebarde à la main. Il fut reçu en dedans de la Salle des Gardes par le Duc de Bethune, Capitaine des Gardes du Corps qui étoient en baye & sous les armes. Après l'audience du Roi, l'Ambassadeur fut conduit à l'audience de la Reine, & à celles de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine par le Prince Camille & par l'Introduit des Ambassadeurs. Il fut conduit ensuite à celles de Madame & de Mesdames de France, & après avoir été traité par les Officiers du Roi, il fut reconduit à Paris dans les carrosses de leurs Majestés avec les cérémonies accoutumées.

Les Lieutenans Généraux nommés par le Roi pour servir pendant la campagne prochaine dans l'armée que Sa Majesté a fait assembler en Flandres, sont M. M. le Mar-

quis de Clermont Tonnerre, le Marquis de Senecerre, le Comte de Clermont, le Prince de Dombes, le Comte d'Eu, le Marquis de Maubourg, le Marquis de Meuze, le Marquis de Clermont Galle-
 rande, le Marquis du Chaila, le Comte de Baviere, le Comte de Montesson, le Comte de Lautrec, le Marquis de Putanges, le Comte de Coigny, le Duc de Bir-
 ron, le Comte de Lowendak, le Marquis de Berenger, le Duc de Bouteville, le Marquis du Chastel, le Duc de Richelieu,
 le Prince de Pons, le Marquis de Brezé, le Duc de Luxembourg, le Comte d'Estrées,
 le Comte de Berchiny, le Comte de Clare, le Marquis de Salieres, le Cheva-
 lier d'Apcher, le Marquis de Mirepoix, le Marquis de Clermont d'Amboise, le
 Marquis de Langeron, le Marquis de Croissy, le Duc de Chartres, le Marquis
 de Pontchartrain, le Comte de Courto-
 mer, le Marquis de Contades & le Mar-
 quis d'Armentieres.

Les Maréchaux de Camp employés dans la même armée, sont MM. le Marquis de Fimarcon, le Comte de Graville, le Duc de Brissac, le Marquis de Souvré, le Duc de Chevreuse, le Marquis du Châtelier, le Chevalier Courten, le Duc d'Aumont, le Duc d'Ayen, le Prince de Soubize, le

Duc de Chaulnes, **M. de Relingue**, le **Marquis du Muy**, le **Marquis d'Anlezy**, le **Comte de Laigle**, le **Marquis de Sourches**, le **Comte de Rozen**, le **Comte de Fitz-James**, le **Marquis de Baufremont**, le **Comte de Saulx**, le **Prince de Tingry**, le **Comte de la Suze**, le **Chevalier de Nicolay**, le **Duc de Fitz-James**, le **Comte de Luffan**, le **Comte de Noailles**, le **Comte de Maillebois**, le **Comte de Choiseul**, le **Duc de Broglie**, le **Comte de Bler**, le **Marquis du Mesnil**, le **Baron de Montmorency**, le **Chevalier du Muy**, **M. de Rothe**, le **Marquis de Chabannois**, le **Marquis de Rochechouart Faudoas**, le **Marquis de Montmorin**, le **Comte de Lorges**, le **Marquis d'Hérouville**, le **Duc de Lauraguais**, le **Duc de Duras**, le **Comte de Froulay**, le **Comte de la Marche**, le **Marquis de Boudeville**, le **Comte de Pons**, le **Marquis de Montbarrey**, le **Marquis de Beaupréau**, le **Comte de la Vauguyon**, le **Marquis de Guerchy**, le **Marquis de Gontault**, le **Duc d'Havré** & le **Comte de Saint Germain**.

M. de Cremille a été nommé **Maréchal Général des Logis** de cette armée; le **Chevalier de Vaudreuil**, **Major Général de l'Infanterie**, & **M. de Croismar**, **Maréchal Général des Logis de la Cavalerie**.

Le Roi a fait une Promotion de quarante-sept Brigadiers d'Infanterie , de trente-neuf de Cavalerie & de six de Dragons.

Brigadiers d'Infanterie.

Mrs de Besenval Capitaine au Régiment des Gardes Suisses ; de la Tour Dupin Colonel Lieutenant du Régiment de Bourbon ; le Comte de Gramont Colonel du Régiment de Haynault , Settiés Capitaine au Régiment des Gardes Suisses ; le Baron de Rool commandant la Compagnie Générale des Suisses ; le Baron de Travers d'Hortenstein Capitaine au Régiment des Gardes Suisses ; le Chevalier de Courtomer Capitaine d'une Compagnie de Grenadiers du Régiment des Gardes Françaises ; de Reynold Lieutenant des Cent Suisses de la Garde du Roi ; de Balleroy Colonel Lieutenant du Régiment d'Orleans ; Waldner Capitaine commandant une Compagnie dans le Régiment des Gardes Suisses ; le Comte de Revel Colonel du Régiment de Poitou ; de Moncalm Colonel du Régiment d'Auxerrois ; d'Erlach Lieutenant Colonel du Régiment Suisse de Bettens avec rang de Colonel ; Cabalzar Lieutenant Colonel du Régiment Suisse de Diesbach

avec rang de Colonel ; Roussinger Lieutenant Colonel du Régiment de Saxe avec rang de Colonel ; le Chevalier de la Marck , Lieutenant Colonel du Régiment de la Marck avec rang de Colonel ; le Baron d'Esclimeux Lieutenant Colonel du Régiment de Boufflers Wallon avec rang de Colonel ; Tunderfeld Lieutenant Colonel du Régiment Royal Suédois avec rang de Colonel ; le Chevalier de Grollier Colonel du Régiment de Foix ; de Beau regard Lieutenant Colonel du Régiment de Guise ; de Bercy Lieutenant Colonel du Régiment de Segur ; de Gunderode Lieutenant Colonel du Régiment Royal Baviere ; Barbau de Grandvillars Lieutenant Colonel du Régiment de la Courau-Chantre ; de Comeiras Lieutenant Colonel du Régiment Royal Corse ; de Malmédy Lieutenant Colonel du Régiment Dauphin ; de Faucon Lieutenant Colonel du Régiment de Montmorin ; de Tondue Lieutenant Colonel du Régiment de Lorraine ; de Bompert Lieutenant Colonel du Régiment de Médoc ; de Cusacque Lieutenant Colonel du Régiment de Rothe ; de Marsailhas Lieutenant Colonel du Régiment de Vivarais ; de Rouffiac Lieutenant Colonel du Régiment de Rouergue ; Remond Lieutenant Colonel

du Régiment de Vexin ; de la Serre Lieutenant Colonel du Régiment Royal Marine ; Chambardier Lieutenant Colonel du Régiment de Bourbon ; de Courbuisson Lieutenant Colonel du Régiment d'Eu ; Gaudechart Lieutenant Colonel commandant un Bataillon du Régiment Royal Artillerie ; Rigal Lieutenant Colonel du Régiment de la Couronne ; de Cambron Lieutenant Colonel du Régiment de Navarre ; de la Graulet Aide-Major Général de l'Infanterie ; de Bruflart Lieutenant Colonel du Régiment de Lyonnais ; de la Blimiere Lieutenant Colonel du Régiment Royal ; Antoniazzi Capitaine de Mineurs ; Loustau Capitaine d'Ouvriers ; du Gravier, le Chevalier Despiétières, de Rostaing, & Guyol de Guiran, Lieutenans d'Artillerie.

Brigadiers de Cavalerie.

Mrs du Tillet Exemt de la Compagnie des Gardes du Corps d'Harcourt ; le Chevalier de Vogué Exemt dans la même Compagnie ; de Charleval Mestre-de-Camp, Lieutenant du Régiment Royal Etranger ; le Comte de Fouquet Mestre-de-Camp d'un Régiment ; le Comte de Clermont-Tonnerre Mestre-de-Camp d'un Régiment ; le Marquis du Fretoy Lieutenant

de la Compagnie des Gardes du Corps d'Harcourt ; le Marquis de Chabannes Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires ; le Comte de Bouville premier Cornette de la Compagnie des Cheval-Legers Dauphins ; le Comte de Carvoisin Cornette de la premiere Compagnie des Mousquetaires ; le Marquis de Maugiron Mestre-de-Camp d'un Régiment ; de Baye Capitaine dans le Régiment Royal Roussillon , avec rang de Mestre-de-Camp ; le Comte de Broglie Mestre-de-Camp d'un Régiment ; le Marquis de la Cheze Cornette de la premiere Compagnie des Mousquetaires ; le Marquis de Merainville Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi ; le Comte de Selles Capitaine Lieutenant des Gendarmes Bourguignons ; de Catron premier Lieutenant de la Compagnie des Grenadiers à Cheval ; Gassendy Lieutenant Colonel du Régiment de Beaucaire ; le Prince Camille Mestre-de-Camp d'un Régiment ; d'Audessens Lieutenant Colonel du Régiment de Chabrillan, avec rang de Mestre-de-Camp ; de Lestang Lieutenant Colonel d'une Brigade du Régiment Royal des Carabiniers avec rang de Mestre-de-Camp ; de Cœurllis Lieutenant Colonel d'une Brigade du même Régiment.

avec rang de Mestre-de-Camp ; Tot Lieutenant Colonel du Régiment de Huffards de Berchiny , avec rang de Mestre-de-Camp ; le Marquis de Bellefont Mestre-de-Camp d'un Régiment ; le Prince de Turenne Colonel Général de la Cavalerie ; le Comte de Frise Mestre-de-Camp Reformé à la suite du Régiment Royal Allemand ; de Marfay Lieutenant Colonel du Régiment d'Heudicourt ; de Lostange Lieutenant Colonel du Régiment d'Anjou ; de Resie Lieutenant Colonel du Régiment de Talleyrand ; de Villers Lieutenant Colonel du Régiment de la Rochefoucault ; de Moulins Lieutenant Colonel du Régiment de Barbanfon ; de Varax Lieutenant Colonel du Régiment Royal Cravattes ; de Saint-Martin Lieutenant Colonel du Régiment du Romain ; le Chevalier de Bar Lieutenant Colonel du Régiment de Bourbon ; d'Obenheim premier Lieutenant Colonel du Régiment Royal Allemand ; de Lameth Lieutenant Colonel du Régiment de Saluces ; de Sarlabous Lieutenant Colonel du Régiment de Noailles ; le Baron des Adrets Lieutenant Colonel du Régiment de Fiennes ; de Guyonnet Lieutenant Colonel du Régiment de Berry ; de Bengy Lieutenant Colonel du Régiment Mestre-de-Camp Général.

Brigadiers de Dragons.

Le Chevalier de Bauffremont Listenois
 Mestre-de-Camp d'un Régiment ; le Com-
 te d'Egmont Mestre-de-Camp d'un Régi-
 ment ; M. d'Ormenans, Mestre-de-Camp
 Lieutenant du Régiment du Roi ; le Che-
 valier d'Hugues Lieutenant Colonel du
 Régiment d'Aubigné ; M. Severac de
 Jusses Lieutenant Colonel du Régiment
 de Languedoc, & le Comte de Sommery
 Lieutenant Colonel du Régiment d'As-
 feld :

On apprend de Rome que le 10 de ce
 mois le Pape a tenu un Consistoire, dans
 lequel Sa Sainteté a créé Cardinaux à la
 nomination du Roi, l'Archevêque de
 Bourges, Ambassadeur de Sa Majesté au-
 près du Pape ; à la nomination du Roi
 d'Espagne, Don Alvar de Mendocça Pa-
 triarche des Indes ; à la nomination de la
 Reine de Hongrie, M. Marius Melini
 Auditeur de Rote ; à la nomination du
 Chevalier de Saint Georges, le Coadjuteur
 de Strasbourg ; à la nomination du Roi de
 Pologne Electeur de Saxe, M. Jean-
 François Albani Protonotaire Apostoli-
 que ; à la nomination du Roi de Portugal,
 Don Joseph Manuel d'Atalaya Protono-

taire Apostolique, & Premier Dignitaire de l'Eglise Patriarcale de Lisbonne ; à la nomination du Roi de Sardaigne M. Charles-Victor-Amedée des Lances, & à la nomination de la République de Venise M. Daniel Delfino, Patriarche d'Aquilée. Par la même Promotion M. Ranier Simonetti Archevêque, de Nicosie, ci-devant Gouverneur de Rome ; M. Jean-Baptiste Mesmer Trésorier Général de la Chambre Apostolique, ont été aussi élevés à la pourpre, & le Pape, en considération de l'Élection faite à Francfort en faveur du Grand Duc de Toscane, lui a accordé un Chapeau pour l'Evêque d'Olmütz.

On mande de Bruxelles du 20, que M. le Maréchal de Saxe part ce même jour pour aller à Louvain, passant par Terture. Il sera le 21 à Malines, le 22 à Anvers, d'où il reviendra le 23 ou le 24 ; il va visiter la Dyle & les fortifications d'Anvers.



LETTRE

*LETTRE de M. le Chevalier d'.....
à M. de la Bruere.*

DEs occupations nécessaires , Monsieur , m'ayant empêché de veiller à l'impression du Journal de la dernière campagne que j'ai donné au public , il s'y est glissé quantité de fautes , & dans les dates & dans les faits : il y a surtout une erreur grossière à la page 105 ligne 15 , où l'Imprimeur a mis quinze cent hommes au lieu de cent cinquante ; je sens aussi , Monsieur , que j'aurois dû prévenir le public que j'ai copié mot pour mot les bulletins des sièges d'Anvers & de Namur. Ces différentes fautes s'accordant peu avec l'exactitude que j'ai promise , j'ai besoin de toute l'indulgence du lecteur , & je compte sur celle de ces vrais militaires , qui bien loin de rebuter l'émulation , cherchent à la favoriser. Je sçais qu'il est rare qu'un Journal réussisse : l'Officier en état d'en juger , mais qui auroit voulu qu'on y parlât de lui , sans y avoir donné lieu , le trouve détestable ; l'autre dont le jugement est borné , critique par vanité ce qu'il ne connoît pas : quelques-uns condamnent tout par causticité , & la plupart paresseux par tempérament ou envieux par amour-propre , trouvent singulier que l'on donne

I

des preuves de son zèle & de son application. Ces considérations m'ont fait hésiter long-tems à donner cet ouvrage : je devois m'attendre que l'autorité qui m'a enhardi me feroit honneur. Aurois-je pu penser que mon Imprimeur m'humilieroit, & que ce seroient ses fautes qui deviendroient l'objet de la critique de bien des gens ? J'y serois véritablement sensible, si ces connoisseurs avoient combattu par des principes contraires les réflexions militaires qui sont dans mon Journal. Quoi qu'ils en disent, il seroit à souhaiter que l'on conservât exactement les événemens de chaque campagne. Pour peu qu'on se donne la peine de suivre les mouvemens de celle où nous allons entrer, on verra la liaison qu'il y a de l'une à l'autre : c'est par cette combinaison des opérations qu'un militaire se développe le jugement, & qu'il apprend l'art de la guerre, qu'on n'acquiert que par l'expérience & par une étude réfléchie.

J'attends de votre complaisance, Monsieur, que vous voudrez bien donner cette lettre au public dans votre premier Mercure.

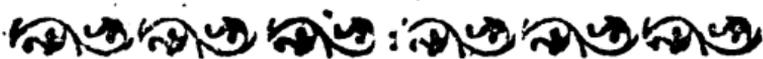
J'ai l'honneur d'être, &c.

On a oublié de rapporter dans son tems que le Roi avoit donné au mois de Novembre passé le Commandement du Poitou, du Xaintonge, du Pays d'Aunis & de toutes les côtes de la Rochelle au Comte de Chabannes, Lieutenant Général de ses Armées, Gouverneur de Verdun & du Verdunois, & Grand' Croix de l'Ordre Militaire de Saint Louis; M. le Marquis de Chabannes a épousé au mois de Novembre 1745 Mademoiselle Duplessis Châtillon; voyez le Mercure de ce même mois; il est oncle du Marquis de Chabannes, Seigneur de Pionfac & de Lachenal, Baron d'Apchon, du Vau-miere, Trizac, & premier Baron d'Auvergne, Brigadier des Armées du Roi, premier Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis; & de l'Abbé de Chabannes Abbé de Bonport, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Evreux.

On reçût le 21 du mois dernier la triste nouvelle de la mort de *la Reine de Pologne, Duchesse de Lorraine & de Bar.* Depuis un grand nombre d'années cette Princesse étoit incommodée d'un asthme dont elle ressentoit de tems en tems de

longues & vives attaques ; une hydropisie s'y est jointe en dernier lieu & nul remède n'a pû suspendre le progrès de cette seconde maladie. La Reine de Pologne ayant bientôt reconnu l'extrême danger de son état , l'a envisagé avec cette fermeté qui ne convient qu'aux grandes ames ; jusqu'au dernier moment sa Majesté a montré une tranquillité & une présence d'esprit également admirables , & elle s'est servie principalement de l'une & de l'autre pour faire éclater par sa resignation à la volonté divine , & par la piété avec laquelle elle a reçu les Sacremens , les sentimens de Religion dont elle avoit toujours été animée. Sans avoir eu d'agonie elle mourut le 19 à cinq heures & demie après-midi. Cette Princesse qui se nommoit Catherine de *Bnin Opalinska* , & qui étoit d'une des plus illustres Maisons de Pologne , étoit fille de Henri Opalinski Castellan de Posnanie , mort en 1697 , & de Catherine Czarnkowska morte le 2 Décembre 1701. Elle étoit âgée de 66 ans , quatre mois & quatorze jours , étant née le 5 Novembre 1680. Elle avoit épousé en 1698 Stanislas I , élu Roi de Pologne le 12 Juillet 1704 , & couronné à Warsovie le 4 Octobre de l'année suivante , lequel par les arrange-

mens de la paix de 1736 , a renoncé à ses prétentions sur la Couronne de Pologne , moyennant la cession du Duché de Lorraine. Le caractère élevé de la Reine de Pologne ne s'est jamais démenti dans les plus rudes disgraces par lesquelles la Providence l'a éprouvée , & elle n'avoit pas besoin d'être sur le Trône pour être jugée digne d'y monter ; ses grandes qualités la font regretter de toute la Lorraine , & la France conservera précieusement le souvenir d'une Princesse à qui elle doit une Reine , l'objet de son amour & de son respect.



NAISSANCE , MARIAGE

& morts.

LE premier Avril Mad. la Comtesse de Noailles Grande d'Espagne de la premiere Classe & Grand' Croix de l'Ordre de Malthe , accoucha d'un fils qui fut baptisé le lendemain à S. Sulpice , & tenu sur les Fonts baptismaux par M. le Maréchal de Noailles grand pere maternel , & Mad. la Marquise d'Arpajon grand'mere maternelle , & nommé par eux Arien-Charles ; le même jour son Excellence M. l'Ambassadeur de Malthe fit la Cérémonie de donner au nouveau né la Croix de l'Ordre suivant la Bulle Magistrale de Concession du Grand Maître & de l'Ordre de

I iij

Malthe , qui transmet la prérogative accordée en 1645 à perpétuité à Louis Duc d'Arpajon , Bisayeul de Mad. la Comtesse de Noailles , aux aînés de sa Maison, & aux premiers nés des enfans mâles qui viendront du mariage de M. le Comte de Noailles avec l'héritière de l'illustre & ancienne Maison d'Arpajon.

Le 22 Février Jacques de Rochefort-d'Ally Chevalier , Comte d'Ally , Lieutenant dans le Régiment Royal Dragons , âgé de 23 ans , épousa en la Paroisse Saint Nicolas-des-Champs à Paris Dlle Claire - François de Grassi , fille de défunt François de Grassi Chevalier , Seigneur de la Caille & de la Cluzelle en Lyonnais , Président au Grand Conseil où il avoit été reçu en 1722 , originaire de Florence où sa famille étoit connue dès l'an 1421 , & où elle a rempli successivement les premières Charges & Dignités de la République , & de D. Marie Coquelard de Prefosse , fille de M. Jacques Coquelard , Sieur de Prefosse , Mestre - de - Camp & Inspecteur d'Infanterie , Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis & Commandant dans les ville & pays d'Uzès en Languedoc , & de D. Anne de Bournel de Monchy.

Le marié est fils de Jean-Jacques de Rochefort d'Ally , Chevalier , Baron de Saint Vidal en Auvergne , & de Dame Jeanne de Fradet de Bellecombe fille de Joseph de Fradet Chevalier , Seigneur de Bellecombe en Auvergne où la Maison de Rochefort-d'Ally tient un des premiers rangs , tant par l'ancienneté de sa noblesse que par ses alliances avec les Maisons de Bourbon Buslet , de Lucinges , des Serpens , d'Apchon , de Montmorin , de la Queille , de la Roche-Aimon , de Lusignan , de la Rochefoucaud , de Montaigne.

de la Tour Saint Vidal , de Ligondez , de Châteauneuf-de-Rochebonne , de Brûlart Sillery , d'Allemand-de-Montmartin &c. Elle est connue dès le commencement du onzième siècle , suivant les Commentaires de Prohet sur la Coutume de la Province d'Auvergne , imprimés à Paris chés Coignard en 1695 , où il est dit à la page 61 dans ses notes locales au mot *Ally* , que l'héritière d'Ally fut mariée l'an mil un à Antoine de Rochefort , comme il paroît par la fondation du Prieuré de Bonnat.

Cette Maison a produit dans tous les tems des Abbés , Prévôts , Chanoines & Comtes de Brioude ; on trouve dans *Gallia Christiana* que Bernard de Rochefort fut choisi en 1226 pour succéder à Guillaume de la Tour qui en étoit Abbé , que François de Rochefort remplit pareillement cette dignité , long-tems avant qu'elle fut supprimée par une Bulle de Clément VI. du 13 Juillet 1342 , qui étoit la première année de son Pontificat ; que parmi les Prévôts & Doyens de ce Chapitre , il est fait mention d'Itier de Rochefort Doyen l'an 1277 , & que Jean de Rochefort fut élevé à la dignité de Prévôt le X. des Calendes de Mars l'an 1281 ; le même n'étant que Chanoine est nommé dans un échange que Guillaume de Rochefort Chevalier , Seigneur d'Ally son frere aîné , fit avec les Prieur & Religieux du Prieuré de Sauxillanges & le Prieur de Bonnat au mois d'Août 1269 , dont la Charte qui est en Latin , est conservée aux Cordeliers de Brioude.

Le Février , D. Perette-Marie de Culan Abbessé de N. D. du S. Desir de Lisieux, Ordre de S. Benoît , mourut âgée de 85 ans dans cette Abbaye qu'elle gouvernoit depuis quarante ans , étant née en 1662 & ayant été nommée par le

Roi le 15 Août 1707, après avoir été Religieuse à Argentan pendant plusieurs années. Elle étoit fille de Louis Marquis de Culan, Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie tué au combat d'Ensheim le 4 Octobre 1674., & de Geneviève-Marie de la Boissière de Chambors morte à Paris âgée de quatre-vingt ans le 31 Août 1719.

La Maison de Culan a produit dans tous les tems plusieurs personnages recommandables, en dernier lieu Hubert de Culan Grand Prieur de Champagne, frere du Marquis de Culan. La Marquise de Culan mere de l'Abbesse de Lisieux avoit été avant son mariage Fille d'honneur de la Reine Anne d'Autriche. Elle étoit fille unique de Philippe de la Boissière de Chambors, Seigneur de Ste Marie en Vexin, mort en 1666, qui fut successivement Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises, Gentilhomme ordinaire du Roi, Maître d'Hôtel de S. M. & Lieutenant des Cent Suisses de la Garde.

Le du mois dernier Joseph Pierre *Collinet de la Rerye* Lieutenant Général des Armées du Roi, ci-devant Directeur Général des fortifications des places d'Artois, mourut à Arras dans la 81 année de son âge; ses longs services dans le génie lui avoient fait mériter successivement les grades en 1710 de Brigadier d'Armée & de Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, en 1734 de Maréchal de Camp, & enfin en 1738 celui de Lieutenant Général des Armées du Roi.

Le 8 Angelique - Cecile *de Montmorin de S. Herem*, veuve depuis le 12 Octobre 1701 de François de Harville des Ursins, Marquis de Paloiseau & de Fresnel, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Gouverneur de Charleville & du

Montolimpe , avec lequel elle avoit été mariée le 27 Septembre 1699 , & dont elle étoit la troisième femme , mourut à Paris âgée de 84 ans sans avoir eu d'enfans de ce mariage ; elle étoit fille de François-Gaspard de Montmorin , Grand Louvetier de France , Gouverneur & Capitaine des Chasses de Fontainebleau , mort le . . . Juillet 1701 , & de D. Anne le Gras morte le 7 Novembre 1709. Elle avoit pour frere Charles-Louis de Montmorin Marquis de S. Herem , Gouverneur & Capitaine des Chasses de Fontainebleau , mort le 10 Juin 1722 , laissant de D. Marie Geneviève Riout de Douilly qu'il avoit épousée le 5 Février 1696 , Jean-Baptiste-François de Montmorin Marquis de S. Herem dit le Marquis de Montmorin , Maréchal de Camp & Gouverneur & Capitaine des Chasses de Fontainebleau , marié depuis le 15 Février 1724 avec Dlle Constance-Lucie le Valois de Villette dont il a des enfans. Voyez la Genealogie de la Maison de Montmorin l'une des plus grandes d'Auvergne , dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. 8. fol. 813.

Le 16 D. Antoinette-Eustachie *Crozat du Chastel* , femme de Charles-Antoine de Gontaut de Biron , Marquis de Gontaut , Maréchal des Camps & Armées du Roi , avec lequel elle avoit été mariée le 20 Janvier 1744 , mourut à Paris dans sa 19 année ; elle étoit fille de Louis-François Crozat Marquis du Chastel , Lieutenant Général des Armées du Roi , & de D. Marie-Therese-Catherine Gouffier de Heilly.

Le 17 D. Marie Anne de *Lofange de S. Alvere* , veuve de François de Beaumont , Seigneur du Repaire en Perigord , avec lequel elle avoit été mariée le 4 Janvier 1699 , mourut à Sarlat âgée

de 80 ans ou environ, ayant eu de son mariage entr'autres enfans N. . . . de Beaumont du Repaire qui a plusieurs enfans dont les deux aînés sont Officiers dans le Régiment des Gardes-Françoises; Mad. de Beaumont laisse aussi pour fils M. Christophe de Beaumont du Repaire successivement Evêque de Bayonne, Archevêque de Vienne, & enfin de Paris au mois d'Août 1746, à l'occasion duquel nous avons rendu compte de la noblesse & de l'ancienneté de la Maison de Beaumont & de ses alliances dans le Mercure du mois d'Août de l'année dernière 1746 fol. 167. Fetiè Mad. de Beaumont étoit fille d'Emmanuel Galiot de-Loftange Marquis de S. Alvere, Sénéchal & Gouverneur de Quercy, & de Claude Simonne Ebrard de S. Sulpice, & petite-fille de Jean-Louis de Loftange Seigneur & Baron de S. Alvere, & de D. Elizabeth de Crussol d'Uzès qu'il épousa le 14. Décembre 1603, fille de Jacques de Crussol Duc d'Uzès, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, & de François de Clermont-Tonnerre mariés le 20 Août 1568. La Maison de Loftange tire son nom du Château de Loftange dans le Bas-Limousin, elle est marquée entre les premières de cette Province par son ancienneté, par ses alliances & par ses services militaires; ses armes sont d'argent à un lion de gueules couronné, lampassé & armé d'or, & une orle de 5 étoiles de gueules posées 2, 2 & une. Voyez cette Genealogie dans le Dictionnaire Historique de Morey vol. 4 fol. 664.

Le 19 D^e Marthe-Suzanne de Rochechouart veuve depuis le 2 Février 1709 de François René du Bellay, Seigneur de la Courbe, dit le Marquis du Bellay, premier Ecuyer de M. le Prince de

Conty, mourut à Paris âgée de 69 ans, ayant eu pour enfans Guillaume du Bellay de la Courbe, Marquis du Bellay, chef du nom & des armes de la Maison du Bellay, Brigadier des Armées du Roi de la promotion du premier Août 1734, ci-devant Colonel du Régiment de Brie, Chevalier des Ordres Militaires de S. Louis & de S. Lazare, & Martin du Bellay Evêque de Frejus sacré le 13 Décembre 1739, Abbé de S. Melaine de Rennes depuis 1725. Elle étoit fille d'Isaac-Louis de Rochechouart Seigneur de Montigny & de la Brosse, & de D. Marie-Christine de Machault, & elle étoit tante de Pierre-Jules-César de Rochechouart, à présent Evêque d'Evreux 1733. Voyez la Généalogie de la Maison de Rochechouart dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. 4 fol. 649, & celle de la Maison du Bellay dans le Dictionnaire Historique de Morery Editions de 1725. & 1732.

Le 21 D. Louise Bernardine de Durfort de Duras, veuve depuis le 6 Octobre 1703 de Jean-François-Paul de Bonne de Crequy, d'Agout de Vese de Montaur & de Montauban, Duc de Lesdignieres, Pair de France, Comte de Sault &c. Colonel du Régiment de Sault & Brigadier des Armées du Roi, avec lequel elle avoit été mariée le 17 Janvier 1696, mourut à Paris dans la 65^e année de son âge & sans laisser d'enfans; elle étoit fille de Jacques-Henri de Durfort Duc de Duras, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine de ses Gardes du Corps, Gouverneur & Lieutenant Général du Comté de Bourgogne & de la Ville & Citadelle de Besançon, & de D. Marguerite-Felice de Levi Ventadour, & elle étoit tante de M. le Maréchal Duc de Duras. Voyez pour la Généalogie de feu M. le Duc de

I. vj.

Lefdiguières l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, v. 1 fol. 288, & pour celle de Durfort le cinquième volume de la même Histoire fol. 720.

Le même jour D. Marie-Antoinette *Rouault de Gamaches*, femme de François-Philippe de Marmier Marquis de Marmier, mourut au Château d'Avrenville en Champagne, dans la 25 année de son âge, étant née le 15 Juin 1722; elle étoit fille aînée de Jean-Joachim Rouault Marquis de Gamaches, Comte de Cayeux, Maréchal des Camps & Armées du Roi du 20 Février 1734, & de feu D. Catherine-Constance--Emilie - Arnauld de Pomponne. Voyez la Généalogie de la Maison de Rouault dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne vol. 7 fol. 97, & celle de Marmier, noblesse distinguée du Comté de Bourgogne, dans l'Histoire de la noblesse de cette Province par Dunod.

Le 27 Charles-Leonor *Colbert Comte de Seignelay, Baron de Linieres*, Lieutenant Général pour le Roi de la Province de Berry, mourut à Paris dans la 59 année de son âge, étant né en 1689; il étoit le quatrième fils de Jean-Baptiste Colbert Marquis de Seignelay, &c. Ministre & Secrétaire d'Etat, Commandeur, & grand Trésorier des Ordres du Roi, &c. mort le 3 Novembre 1690 & de D. Catherine-Thérèse de Matignon sa seconde femme morte le 7 Décembre 1699, étant alors remariée avec Charles de Lorraine Comte de Marfan, Prince de Pons, &c. & il étoit petit-fils de Jean-Baptiste Colbert Marquis de Seignelay, Ministre & Secrétaire d'Etat, Commandeur & Grand Trésorier des Ordres du Roi, mort le 6 Septembre 1683 dans la réputation d'un des plus grands Ministres que la France ait jamais eu, &

de D. Marie Charron de Menars, morte le 7 Avril 1687. Il avoit épousé 1°. D. Anne de la Tour Tassis, née Comtesse de Valfassine, & de même Maison que les Princes de la Tour Taxis, Princes de l'Empire, & morte le 19 Février 1719. 2°. le 12 Décembre 1726 Marie-Renée de Gontaut, fille de M. le Maréchal Duc de Biron; il la laisse veuve & en a eu plusieurs enfans, & de sa première femme il n'a eu que D. Elisabeth-Pauline Gabrielle Colbert, mariée depuis le 6 Févr. 1736 avec Pierre-Charles-François d'Esperbez de Luffan d'Aubeterre, Marquis de Jonzac. Feu M. le Comte de Seignelay avoit pour freres aînés feu M. le Marquis de Seignelay, pere de Madame la Duchesse de Luxembourg d'à présent, & M. le Comte de Creully, Maréchal de Camp, veuf & sans enfans depuis le 7 Septembre 1744 de feuë D. Anne-Marie-Françoise-Thérèse Spinola, sœur puînée de feuë Mad. la Duchesse de Nevers, mere de M. le Duc de Nivernois. Voyez pour la Généalogie de Colbert le Dictionnaire Historique de Moréry, Editions de 1725 & 1732, & le vol. 9 de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne.

Le 10 Avril Mre. Joseph de *Thiard de Bissy*, Abbé de l'Abbaye de S. Faron lès-Meaux, de l'Ordre de S. Benoît, depuis l'an 1728; Prieur de Reuil & de Fontenay, & ci-devant Abbé Commandataire de S. Florent de Saumur, du même Ordre, au Diocèse d'Angers, mourut à Paris dans la 81 année de son âge. Il étoit fils puîné de Claude de Thiard Comte de Bissy, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses Armées & Commandant en chef dans les trois Evêchés de Metz, Toul & Verdun, & Gouverneur des Ville & Château d'Auxonne, mort à Metz le 3 Novembre 1701, âgé de 80 ans, & de D. Eleonore-Angélique de Nuchetés

des Francs. Il avoit pour freres aînés Henri Pons de Thiard de Bissy ; Cardinal Prêtre, du Titre de S. Bernard-aux-Termes, Evêque de Meaux, Abbé Commandataire des Abbayes de S. Germain des Prés à Paris & de Trois-Fontaines, Commandeur des Ordres du Roi ; mort le 26 Juillèt 1737 ; Claude de Thiard Chevalier de Bissy, Grand Croix de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, Capitaine d'une des Galères du Roi, Commandeur de Xugny, & Jacques de Thiard, aîné de tous, Marquis de Bissy, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur des Ville & Château d'Auxonne, mort le 29 Janvier 1744, âgé de 96 ans, laissant de son mariage avec D. Bonne-Marguerite de Harcourt, Claude-Anne de Thiard Marquis de Bissy, Lieutenant Général des Armées du Roi & Gouverneur des Ville & Château d'Auxonne, aujourd'hui vivant & marié depuis le premier Mai 1712 avec D. Angélique-Henriette-Thérèse Chauvelin, sœur de M. Chauvelin ; ci-devant Garde des Sceaux de France, de laquelle il a Anne-Louis de Thiard Marquis de Bissy, Mestre de Camp du Régiment Commissaire Général de la Cavalerie & Maréchal de Camp de la promotion du 20 Février 1743. Voyez la Généalogie de la Maison de Thiard dans l'Histoire de la Ville de Meaux, par D. du Plessis, Religieux Bénédictin, imprimée à Paris en 1731, & le volume 9 de l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, & le 6 volume du Dictionnaire Historique de Morery.



V E R S sur la mort de *M. Cochin*.

LA vertu de Caton , l'ame de Démosthenes ,
 (La sagesse de Rome & le flambeau d'Athènes)
 Dans l'illustre Cochin respiroient de nouveau :
 Triste sort des humains ! il n'est plus ce grand
 homme ;
 Le rival de Philippe & le Censeur de Rome ,
 Une seconde fois rentrent dans le tombeau .

M. de B . . .

Le Chevalier de Beaufeville , Aide Maréchal
 Général des Logis de l'armée que commande le
 Maréchal Comte de Saxe , a été dépêché au Roi
 par ce Général pour informer Sa Majesté que *M.*
de Lambrecht , Gouverneur du Fort de l'Ecluse ,
 ayant fait battre le 21 la Chamade , la Capitula-
 tion avoit été signée le 22 , & qu'on étoit convenu
 que la Garnison , composée de trois Bataillons
 Hollandois , seroit prisonniere de guerre . Sa Ma-
 jesté a nommé le Chevalier de Beaufeville Bri-
 gadier :

Depuis que le Roi a reçu la nouvelle de la prise
 du Fort de l'Ecluse , Sa Majesté a été informée que
 le 24 le Commandant du Fort d'Issendick avoit
 capitulé ; que la Garnison , qui étoit de trois cent
 hommes , avoit été faite prisonniere de guerre , &
 que le même jour celle du Fort de la Perle , com-
 posée de deux cent hommes , s'étoit rendue aux
 mêmes conditions .

*DECLARATION communiquée par
ordre de Sa Majesté Très Chrétienne aux
Seigneurs Etats généraux des Provinces-
unies.*

Quoique le Roi ait eu jusqu'à présent les plus justes sujets de se plaindre des secours illimités que les Provinces unies fournissent à la Reine de Hongrie, Sa Majesté n'a cependant pas voulu regarder les Etats généraux comme ses ennemis directs.

Les égards qu'Elle n'a point cessé d'avoir pour eux, & les propositions qui en différentes occasions leur ont été faites par ses Ministres, sont un monument de la disposition sincère dans laquelle Sa Majesté a toujours été, non-seulement d'éloigner le théâtre de la guerre du territoire & du voisinage même des Provinces-unies, mais aussi de leur procurer la gloire de contribuer efficacement à rétablir la paix entre les Puissances belligérantes.

C'est dans une vûë si salutaire que dès le mois de Juillet 1742 le Roi rendit les Ministres de la République dépositaires de ses intentions pacifiques & des conditions justes & raisonnables auxquelles Sa Majesté consentoit alors à terminer les troubles dont l'Europe étoit malheureusement agitée.

Le Roi, pour ne laisser aucun doute sur la pureté & la droiture de ses dispositions, & sur la confiance entière qu'il vouloit bien accorder aux Etats généraux, offrit même de remettre Dunkerque à la garde de leurs troupes.

Sa Majesté a constamment professé depuis cette époque la même modération & les mêmes desirs

de conciliation , sans avoir eu la consolation d'inspirer aux Provinces-unies des sentimens si conformes à l'intérêt particulier de leur République, & à l'avantage commun de toutes les Nations.

Non content d'exciter par des démarches secrètes le zèle des Etats généraux , le Roi leur fit proposer par un Mémoire public , que son Ministre leur remit au mois de Septembre 1745 l'assemblée d'un Congrès pour travailler sans délai & de concert au grand ouvrage de la paix.

Enfin il n'étoit pas possible que Sa Majesté portât plus loin qu'Elle l'a fait les témoignages de son affection & de sa confiance pour les Etats généraux & les ménagemens qu'Elle a eus pour eux.

Ces ménagemens subsisteroient encore si la raison de guerre & la sûreté des conquêtes que le Roi a faites sur la Reine de Hongrie n'exigeoient absolument de la part de Sa Majesté les précautions les plus promptes & les plus efficaces pour se garantir des desseins de ses ennemis.

Si la République ne leur avoit donné aucun asyle sur son territoire & si elle ne leur fournissoit pas les secours abondans qu'ils en tirent en tout genre, le Roi ne se trouveroit pas dans la nécessité indispensable d'interrompre ces moyens multipliés de perpétuer malgré lui une guerre qui n'a déjà que trop duré.

Ce n'est donc que forcée par les circonstances & par la conduite des Provinces-Unies , que Sa Majesté a permis au Général de ses troupes de prendre indistinctement toutes les mesures que son habileté & son expérience dans l'art militaire pourroient lui suggérer, pour empêcher l'armée ennemie de troubler la possession légitime des conquêtes du Roi & pour affermir le repos des peuples nouvellement soumis à sa domination.

Le Roi auroit été en droit dès le commencement de la dernière campagne d'entrer avec son armée sur le territoire des Etats généraux, lorsqu'ils y accorderent une retraite aux troupes ennemies de la France, mais Sa Majesté, persuadée qu'il n'y avoit que de la sincérité dans les démarches qu'ils faisoient alors auprès d'Elle pour parvenir à la paix, suspendit l'exécution d'une entreprise que les loix de la guerre & le mauvais état de l'armée des Alliés auroient également justifiée. Le Roi préféra l'idée avantageuse qu'il avoit de la candeur & de la bonne foi de la République, à l'opinion généralement répandue en Europe, que sous le voile spécieux d'une négociation, la véritable intention des Etats généraux étoit de se procurer les délais nécessaires pour éloigner le danger dont ils étoient menacés & pour se préparer à de plus grands efforts, afin de continuer la guerre.

Ces soupçons se sont confirmés par les difficultés qu'on a fait naître avec affectation dès l'ouverture des Conférences de Bréda, difficultés aussi imprévues que contraires aux engagements formels qu'on avoit pris avec le Roi, & qui paroissent n'avoir été imaginées que pour embarrasser de plus en plus les négociations de paix & pour en empêcher le succès.

Quoi qu'il en soit de ce motif, que l'événement ne rend que trop vrai-semblable, les troupes Hollandoises étant entrées en 1744 sur le territoire de France, dans les plaines de Lille & de Cisoing, sans que les Etats généraux ayent prétendu par cette invasion faire une guerre directe au Roi, Sa Majesté déclare qu'en prenant le parti forcé d'entrer sur le territoire de la République, son dessein n'est pas de rompre avec elle, mais uniquement d'arrêter ou de prévenir les dangereux effets de la

protection qu'elle accorde aux troupes de la Reine de Hongrie & du Roi d'Angleterre.

Il ne seroit pas juste d'exiger que le Roi portât le scrupule au point de respecter à son préjudice la prétendue neutralité des Puissances auxiliaires de ses ennemis, tandis que ceux-ci exercent les plus grandes vexations contre les Alliés de Sa Majesté & même contre des pays qui ne sont jamais sortis des bornes d'une exacte impartialité.

Cependant le Roi, pour concilier autant qu'il sera possible, ce qu'il se doit à lui-même avec les sentimens de bienveillance qu'il conserve encore pour les Etats généraux, a expressément ordonné aux Commandans de son armée de faire observer la plus rigoureuse discipline aux troupes Françaises qui entreront sur le territoire des Provinces-unies, & de regler toutes leurs opérations sur la nécessité des circonstances. Sa Majesté, bien éloignée de vouloir apporter aucun trouble à la Religion, au Gouvernement & au Commerce de la République, est au contraire dans l'intention d'accorder toute protection aux Sujets des Etats Généraux, dans la persuasion où est Sa Majesté que leur conduite répondra à des dispositions si favorables.

Enfin, pour donner une preuve encore plus convaincante de la sincérité des desseins du Roi, qui n'ont uniquement pour but que de rendre inutile la mauvaise volonté de ses ennemis, & de vaincre leur inflexibilité aux voies de conciliation, Sa Majesté déclare qu'Elle ne regardera les places & pays qu'Elle se trouveroit obligée d'occuper pour sa propre sûreté, que comme un dépôt qu'Elle s'engage à restituer dès que les Provinces-unies donneront des preuves non-équivoques qu'elles ne fournissent plus aux ennemis de la Couronne ces secours de toute espece, qui sont une des principales causes de la continuation de la guerre.

2^e MERCURE DE FRANCE.

Le Roi ne desiré que le rétablissement du repos public sur des fondemens justes & solides, & l'intérêt que Sa Majesté prend à la sûreté & au bonheur des Etats généraux, lui feroit voir avec regret qu'ils continuassent de sacrifier à des considérations étrangères & à des passions injustes leurs finances, leurs troupes; leurs possessions, leur tranquillité, & peut-être la forme de leur gouvernement.

17 Avril 1747.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES en Vers & en Prose;	
Réflexions sur l'amour de la Patrie,	3
Rondeau à M. M * * * *	14
Ode anacréontique,	15
Vers à Mad. la Marquise de la G * * *	16
Lettre de M. * * * à M * * * sur l'abus des enterremens précipités,	17
Epitre à un Médecin,	24
Extrait de lettre de Berlin,	25
Epitre à l'Amour,	29
Lettre d'un Médecin de Caën sur les maladies des bestiaux, qui souvent annoncent les maladies épidémiques des hommes,	31
Epitaphe de M. Cochin,	41
Lettre de M. Destouches à Mad. la Comtesse de * * *	42
Explication d'un terme usité en France au XIII ^e siècle,	55
Ode sur l'Utilité des Belles-Lettres,	60
Lettre aux Auteurs du Mercure,	64

Vers sur la mort d'un Serin ,	65
Silvandre jaloux , Eglogue ,	71
Mots des Enigmes & du Logogryphe de Mars ,	76
Enigmes ,	<i>ibid.</i>
Nouvelles Littéraires & des Beaux-Arts. Neuvième Tome de l'Histoire du Théâtre François ,	
<i>Extrait</i> ,	80
Recherches Historiques sur les navires anciens ,	
<i>Extrait</i> ,	85
Traité d'Aritmétique , <i>Extrait</i> ,	88
Les Homélie de S. Grégoire , Pape ,	90
Journal historique de la campagne du Roi en 1746 ,	91
Suite des Elémens de la Médecine pratique , <i>Extrait</i> ,	<i>ibid.</i>
Reflexions sur l'origine des anciens peuples Chaldéens , &c. <i>Extrait</i> ,	94
Recherches sur la Langue Latine ,	97
Estampes nouvelles ,	98
Chançons notées ,	102
Speétacles , Lettre sur les monstres ,	103
Concerts des Thuilleries ,	106
Discours prononcés à la clôture & à la rentrée du Théâtre François ,	111
Complimens faits à la clôture & à la rentrée du Théâtre Italien ,	118
Vers à M. Gresset sur la Comédie du Méchant ,	135
Nouvelles Etrangères , Turquie ,	136
Russie ,	<i>ibid.</i>
Suède ,	139
Allemagne ,	143
Lisbonne ,	151
Italie ,	<i>ibid.</i>
Génes ,	153
Grande Bretagne ,	160
La Haye ,	167

Opérations de l'armée de Flandres,	170
Journal de la Cour, de Paris, &c.	175
Lieutenans Généraux, Maréchaux de Camp & Brigadiers qui doivent servir en Flandres,	183
Création de Cardinaux,	191
Lettre de M. le Chevalier d' à M. de la Bruere,	193
Naissance, Mariage & Morts,	197
Vers sur la mort de M. Cochin,	207
Prise de l'Ecluse, d'Issendick & de la Perle,	<i>ibid.</i>
Déclaration communiquée par ordre du Roi aux Etats Généraux,	208

Les Chansons notées doivent regarder la page 102

M. de Chabrier, Major du Régiment de Royal Artillerie, a apporté au Roi le 4 de ce mois la nouvelle de la prise du Sas de Gand.

De l'Imprimerie de J. BULLON

1

1000
1000

SEP 17 1936

